TENTANDA VIA

THE LIBRARY OF

YORK

UNIVERSITY

3 9007 0276 5368 2

Date Due

FORM 109			

LES HOMMES DU JOUR

SIR JOHN A. MACDONALD

DESBARATS & CIE, GRAVEURS ET IMPRIMEURS.

ÉDITION POPULAIRE

LES

HOMMES DU JOUR

GALERIE DE PORTRAITS CONTEMPORAINS

MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA

DIRECTION DE

LOUIS-H. TACHÉ

No. 71 *a*, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ÉDITEURS:

LA COMPAGNIE DE MOULINS À PAPIER DE MONTRÉAL

No. 588, rue Craig, Montréal

FC
25
H65
1890B

SCOTT

Enrégistré par LOUIS-H. TACHÉ, au ministère de l'agriculture, à Ottawa
conformément à l'Acte du parlement du Canada, en
l'année mil huit cent quatre-vingt-dix.

INTRODUCTION

Le Canada, depuis vingt-cinq ans, a marché à pas de géant dans la voie du progrès intellectuel et matériel. Grâce aux hommes de la génération à qui fut dévolue la tâche difficile de la diriger, la confédération canadienne s'est affirmée plus hautement à mesure que le temps lui a permis de définir sa politique et d'accomplir ces colossales entreprises qui ont attiré sur elle l'attention du monde. Aujourd'hui, après un quart de siècle seulement, notre pays occupe la première place coloniale du globe. Il n'est donc pas sans à propos de réunir, dans un cadre à la portée du public, quelques-unes des grandes figures qui illustrent la génération actuelle. En voyant ainsi groupés ces hommes d'Etat, ces savants, ces littérateurs, ces rois de la finance et de l'industrie qui, chacun dans leur sphère, ont travaillé à la gloire de notre chère patrie, nos compatriotes comprendront mieux les éléments de cohésion que nous possédons et le devoir qui incombe à tous de les rendre plus solides, au lieu de les affaiblir soit par indifférence, soit par ignorance de ce que nous sommes.

Cette galerie ne contiendra qu'un nombre limité de portraits des hommes qui mériteraient d'y avoir place. L'ordre dans lequel ils paraîtront n'est ni un ordre de mérite, ni un ordre de préséance. Au contraire, le but des éditeurs est de les mélanger de manière à éviter la monotonie.

La province de Québec, si fière dans sa force, si calme à travers les orages de la politique, si méconnue dans certaines parties de la Confédération, si ignorée ou si méprisée dans d'autres, aura sa large place dans cette publication destinée à être répandue dans toutes les provinces. Ses illustres fils, remarquables par la variété et la force de leur talent, apparaîtront là comme en un protêt solennel contre les honteuses attaques dont elle est souvent l'objet. D'un autre

côté, les Canadiens-Français apprendront à connaître et à apprécier leurs compatriotes anglais, qui méritent leur sympathie et leur admiration.

Les passions de parti, les entraînements politiques, les violences de la lutte font trop souvent voir les hommes sous un faux jour. Presque invariablement, selon les exigences du moment, ils sont portés aux nues par la louange et l'adulation, ou traînés dans la boue pour servir l'ambition des uns, la jalousie ou la haine des autres. C'est le sentiment des injustices qui se commettent chaque jour qui nous a inspiré le désir de faire une œuvre utile, en faisant mieux connaître et par là mieux aimer ceux de nos compatriotes que le talent, le travail ou une louable ambition ont portés à la direction politique, intellectuelle et morale du pays.

L'esprit de parti sera oublié dans cette publication. Les biographies seront écrites à un point de vue impartial, bienveillant plutôt qu'hostile, et la responsabilité des opinions sera laissée à l'auteur, chaque écrit devant être signé d'un nom responsable. La direction verra cependant à ce que la louange d'un homme ou d'un parti ne comporte pas d'attaque déloyale ou passionnée contre un autre, et que la justice et l'histoire soient respectées comme les hommes et les partis eux-mêmes.

La grande édition des "HOMMES DU JOUR" parait depuis plusieurs mois, et la bienveillance que le public lui a témoignée nous a décidé à en faire une édition populaire accessible à toutes les classes de notre population, et d'un format plus commode pour la lecture et pour la consultation. C'est cette édition qui commence aujourd'hui ; elle sera publiée en anglais et en français pour la bien répandre parmi les deux grandes races qui rivalisent d'émulation au Canada.

LOUIS-H. TACHÉ.

SIR JOHN A. MACDONALD

Sir John Macdonald n'a jamais, nous dit-on, donné le moindre encouragement aux biographes qui ont tenté d'écrire sa vie. Il est assez rare que les hommes de valeur veuillent se prêter à des appréciations forcément entachées de bienveillance ou de mauvais vouloir ; même une esquisse biographique ne peut avoir de poids véritable que dégagée des passions qui s'agitent incessamment autour d'eux. Il est donc naturel que Sir John préfère attendre le grand apaisement qui suivra sa retraite de la vie politique, avant de chercher, dans le jugement des hommes, la modération, la justice et la saine appréciation de sa carrière si mouvementée et si profondément liée à l'histoire de ce pays.

Sir John doit cependant se soumettre à l'inévitable, et, du moment qu'on publie une galerie de portraits des hommes éminents du Canada, la première place lui appartient et il lui faut subir l'infliction d'une "esquisse," toute incomplète qu'elle puisse être. Autrement, ce serait faire la même faute que d'omettre le nom de Shakespeare ou de Hugo en parlant des grands poètes.

Le cadre dans lequel nous devons renfermer cette étude ne nous permet guère que des considérations générales et une rapide revue des faits principaux qui se rapportent à notre sujet. Le soin de décrire minutieusement la vie et la carrière du premier ministre appartiendra à celui-là qui, après la mort de Sir John, grâce à une intimité de vieille date avec lui, pourra joindre à l'exactitude et à l'ensemble des faits le récit des habitudes journalières de l'éminent homme d'Etat, et apprécier, en y ajoutant l'anecdote à l'occasion, les subtilités de son esprit et l'élévation de son caractère. L'auteur de ces lignes n'a pas eu le rare privilège de jouir de la connaissance personnelle du premier ministre, ce qui le force à suivre de loin

seulement le vieux chef, en se fixant sur ces évènements qui ont diminué la distance entre l'architecte de la Confédération et la gloire, comme les chaînons du chemin de fer du Pacifique ont rapproché les deux océans.

On parle facilement d'hommes d'Etat, mais peu de personnes réalisent la véritable signification et l'étendue de ce mot. Dans les classes ignorantes, on donne souvent ce titre à des politiciens d'occasion et même à ces hâbleurs qui voient des dangers partout et que Ben Jonson désignait avec mépris comme "stateswomen." Un homme d'Etat est chose bien rare. Il n'y en a pas trois parmi ceux qui s'occupent aujourd'hui de politique aux Etats-Unis ; il n'y en a pas cinq au Canada. Sir John Macdonald est, sans aucun doute, le plus grand des quatre Canadiens que nous croyons vraiment dignes de ce nom et le plus grand du continent américain. Comment une nation de cinquante à soixante millions d'habitants a produit moins d'hommes d'Etat qu'une nation voisine de cinq à six millions seulement, est une question que nous ne voulons pas discuter ici. Qu'on nous permette seulement de dire que nos institutions plus libres, nos traditions historiques incomparablement plus grandes, comme partie intégrale du plus vaste empire du globe, favorisent mieux la production et le développement des facultés et des talents de l'homme d'Etat que les rudes, égoïstes et démocratiques habitudes de la république américaine. Un Canadien illustre exprimait énergiquement, le 4 janvier 1889, son appréciation du sentiment de dignité nationale qui existe dans les deux pays, dans un sens qui appuie notre assertion et qui dénote un jugement droit, uni au patriotisme le plus éclairé : "Je préfère, disait l'honorable Oliver Mowat, être premier ministre de la province d'Ontario que gouverneur de l'Etat de New-York ; et, si j'avais une ambition qui me manque pour une position honorifique plus haute, j'aimerais mieux être premier ministre du Canada que président des Etats-Unis."

Bien que les facultés et les talents des hommes d'Etat soient les mêmes partout, leur politique varie considérablement selon les milieux et particulièrement entre l'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada. Nulle part l'éducation politique ne commence aussi à bonne heure qu'au Canada et aux Etats-Unis, ce qui donnerait à croire au même degré de culture et d'avancement dans les deux

pays. Il y a cependant la distance de la coupe aux lèvres entre cette supposition et les faits. Chose étrange : bien que les Anglais ne commencent à s'intéresser activement aux affaires publiques qu'au moins cinq ans après les jeunes gens du Canada et dix ans après leurs cousins des Etats-Unis, (qui s'occupent d'affaires municipales dès l'âge avancé de douze à treize ans), ils sont, quand leur heure est venue, tout aussi capables de se former une saine et intelligente opinion des questions publiques que les plus précoces politiciens ; et les hommes d'Etat anglais s'élèvent généralement à un bien plus haut degré de perfection, d'intelligence et de dignité politiques. De là vient qu'on considère souvent comme un compliment de comparer un homme d'Etat colonial ou américain à un homme d'Etat anglais. Il a été dit de Sir John qu'il était "more than a colonial mind." Ce n'est pas très flatteur pour les colonies, mais ce l'est d'autant plus pour notre premier ministre.

On a souvent comparé Sir John Macdonald à l'illustre Benjamin Disraeli, comte de Beaconsfield. Cette comparaison pourrait être prise pour un compliment à l'adresse de Sir John, si elle n'était tout aussi flatteuse pour Disraeli. Il y a sûrement de fortes ressemblances dans la personne, la vie et le caractère de ces deux hommes, bien que nous n'admettions pas un parallèle aussi frappant que certains enthousiastes veulent le faire. Il n'est pas à regretter non plus que Sir John diffère de caractère avec Disraeli en ce sens qu'il ne possède pas la vanité personnelle qui amenait ce dernier à parler de lui-même si souvent et d'une manière parfois ridicule. D'un autre côté, la gloire de Lord Beaconsfield est grandement due à son génie littéraire, que Sir John ne partage pas. Très distingué comme homme d'Etat, Disraeli est encore grand comme auteur ; et, pour citer ses propres mots dans la préface qu'il a écrite à l'ouvrage de son père, "*Curiosities of Literature*" : "Un auteur peut diriger la fortune du "monde d'une manière plus étendue qu'un homme d'Etat ou un "guerrier ; et les œuvres par lesquelles son influence se produit et "s'exerce peuvent avoir l'intérêt et l'importance des décisions des "corps législatifs les plus grands ou posséder la valeur stratégique "déployée sur les champs de bataille les plus mémorables." Il y a cependant auteur et auteur. Comme auteur, Lord Beaconsfield n'a pas exercé son influence sur la fortune du monde à un aussi

haut degré, loin de là, que comme homme d'Etat ; et pourtant *Vivian Grey*, et encore plus *Contarini Fleming* occupent une place d'honneur dans les annales de la littérature anglaise. Publier un livre n'est pas un effort si colossal, après tout, de notre temps où le découpage et les citations jouent un si grand rôle à l'insu d'un nombre de personnes considérable, mais moins nombreux de jour en jour. Si Sir John Macdonald écrivait un livre, ce livre serait, sans doute, digne de son génie ; mais je n'ai jamais entendu dire qu'il ait eu la pensée de devenir auteur. Il est cependant si bien doué, qu'il ne serait pas étonnant de le voir un jour surprendre le monde, au déclin de sa vie, par une œuvre remarquable, tout comme un certain Caton, non étranger à la célébrité, commença à étudier le grec à l'âge de quatre-vingts ans. Sir John a été toute sa vie un homme à surprises et un fidèle croyant aux doctrines de Disraeli, dont l'une par excellence est la suivante : "Ce n'est pas assez de gouverner les hommes : il faut encore les étonner."

L'âge ne semble pas affecter Sir John. Un jour, à un pique-nique où il faisait une allusion à la possibilité de sa mort prochaine, un rude paysan lui cria : "John A., vous ne mourrez jamais !" Ce mot peut être donné comme le pendant de l'anecdote qui suit. Un Anglais exprimait l'espoir que son fils pourrait entendre Gladstone "avant sa mort." Son interlocuteur lui répliquait que le chef libéral était en parfaite santé et qu'il n'y avait aucune probabilité qu'il mourût avant longtemps. "Oh ! reprit le premier, je ne parle pas de la mort de Gladstone, mais de celle de mon fils." Puissent le vaillant ami de la cause irlandaise et Sir John Macdonald, qui, tous deux, ont eu le privilège d'être appelés "Our grand old man" par leur nation respective, être conservés longtemps à l'admiration et à l'affection de leurs compatriotes !

Sir John Macdonald et Lord Beaconsfield ont tous deux étudié le droit ; mais ce dernier n'a jamais exercé. Aucun d'eux n'était bien jeune à son entrée dans la carrière législative. En 1837, quand Disraeli fut élu pour représenter le bourg de Maidstone, il avait trente-deux ans. Aux jours de Cicéron, cet âge formait partie de la première jeunesse politique ; mais le monde a marché depuis cette époque.

Illium fuit et ingens gloria Teucrorum.

Quand Sir John fut élu, en 1844, pour représenter Kingston dans l'assemblée législative, sous l'Union, il avait vingt-neuf ans. Kingston l'a reçu à bras ouverts à son entrée dans la vie publique, et le jeune député ne connut pas alors les amertumes de la défaite, tandis que Disraeli fut battu trois fois dans la division de High Wycombe et rejeté une fois par les "libres et indépendants" électeurs de Taunton avant que Maidstone lui ouvrît les portes du parlement anglais.

De 1847 à 1876,—une période de 29 ans,—Disraeli représenta le comté de Buckingham, de fait jusqu'à son élévation à la pairie. De 1844 à 1878,—une période de cinq ans plus longue,—Sir John Macdonald siégea en parlement pour la ville de Kingston. Disraeli servit douze années avant de devenir ministre de la Couronne, tandis que Sir John fut nommé receveur-général dans le cabinet Draper-Daly après deux années et demie à peine d'expérience législative. Lord Beaconsfield commença sa carrière comme radical, mais Sir John est resté toute sa vie un franc conservateur. Ecossais de naissance, ce dernier s'est toujours montré absolument loyal et dévoué au Canada ; Beaconsfield, descendant des Juifs, a été plus Anglais que les Anglais eux-mêmes, ce qui n'empêcha pas, un jour, un adversaire aussi libéral que M. Gladstone de lui reprocher de n'avoir pas une goutte de sang anglais dans les veines.

La ressemblance la plus accentuée entre Beaconsfield et Sir John existe dans le culte constant que tous deux ont pratiqué pour un opportunisme éclairé. Grâce à cet opportunisme, Sir John a remporté quelques-uns de ses plus beaux triomphes, et nous lui devons de dire que sa politique, bien que parfois apparemment inconséquente avec son passé, n'a jamais été inconsistente avec l'intérêt national. Nul homme, dans quelque contrée du monde, n'a compris plus intelligemment les courants populaires que notre premier ministre. Il a prescrit les directions à suivre pour le bien public aux heures les plus critiques, pratiquant tantôt l'homéopathie, tantôt l'allopathie. Complétons notre pensée par l'expressive comparaison de Hare, si singulièrement caractéristique de la conduite politique de Sir John : "Un homme d'Etat, me dit-on, devrait suivre l'opinion publique. "Sans doute,—mais comme un cocher suit ses chevaux, en tenant "la main ferme et en les dirigeant."

La ville de Glasgow a eu l'honneur d'être le lieu de naissance de notre premier ministre. C'est un honneur dont non-seulement Glasgow, mais encore toute l'Ecosse, mère de tant d'illustres fils, peut se glorifier à bon droit. Ce fut le 11 janvier 1815 que le futur homme d'Etat apparut sur le théâtre de ce monde où il était appelé à jouer un si grand rôle. Sans ce qui peut être appelé cet accident de sa naissance en Ecosse, Sir John pourrait être regardé absolument comme un Canadien, étant venu au pays dès sa première enfance. Son éducation primaire lui fut donnée presque complètement à l'école royale de grammaire à Kingston, Ontario, sous la direction du Dr. Wilson, sorti de la célèbre université d'Oxford, dont son élève devait un jour recevoir un des plus hauts honneurs académiques. En effet, cette université d'Oxford, le siège le plus remarquable de l'éducation dans le monde et l'institution la plus particulière dans la collation de ses distinctions, conférait à Sir John, en 1865, le titre de docteur en droit civil, et s'honorait elle-même en honorant ainsi le grand homme d'Etat canadien qui a tant fait pour resserrer les liens qui unissent notre pays à l'empire britannique.

Bientôt après sa majorité, le jeune John Macdonald, dont bien des vieux résidents de Kingston se rappellent encore la démarche alerte et les manières affables et intelligentes, fut appelé au barreau du Haut-Canada. Ce fut au terme de janvier 1836. Il fit bientôt sa marque dans la profession légale, qui répondait si bien à son esprit concis et logique. Sir John n'a jamais été accusé, même par ses ennemis les plus acharnés, d'un amour exagéré de l'argent. On l'a accusé de trop aimer le pouvoir, mais c'est là un sentiment plus noble et plus élevé ; et la nation canadienne parait déterminée à favoriser cette passion chez lui. Cela n'empêche pas que, si Sir John en était resté à la pratique du droit, laissant la politique absolument de côté, il aurait pu amasser une fortune princière, au lieu de rester pauvre. La même chose peut être dite, dans une certaine mesure, du célèbre Edward Blake, qui a manqué l'occasion d'amasser une large fortune pour sa famille en consacrant une si grande partie de son temps à la vie politique.

De 1847 jusqu'à la Confédération, Sir John fut, presque sans interruption, membre du gouvernement. Il occupa successivement le poste de receveur-général, de commissaire des terres de la Couronne

et de procureur-général pour le Haut-Canada ; et il devint premier ministre en juillet 1858, après que l'administration eut été renversée sur la question du siège du gouvernement. Il occupa alors la position de maître-général des postes, résignant au bout de vingt-quatre heures pour redevenir procureur-général du Haut-Canada. Il s'acquitta des devoirs de sa charge avec une habileté remarquable jusqu'en mai 1862, date à laquelle l'administration dont il était membre fut renversée sur la question de la milice.

Il n'y a jamais eu dans l'opposition deux plus énergiques et brillants chefs que Sir John Alexander Macdonald et feu Sir George E. Cartier, pendant les deux années qui suivirent. Le souvenir de cette époque est resté légendaire dans les annales de nos luttes parlementaires et forme, avec la lutte de l'opposition conduite par l'honorable M. Chapleau, à Québec, en 1878 et 1879, l'âge d'or de nos débats législatifs dans les trente dernières années.

Sir John n'a guère langui dans les froides régions de l'opposition. Durant la très grande partie de sa carrière politique, il a éprouvé les vivifiantes satisfactions du pouvoir. Et c'est peut-être un des points qui resteront le mieux acquis à sa gloire d'avoir traversé de nombreuses années de bonne fortune aussi sagement que les plus mauvais jours de sa carrière. C'est dire beaucoup, car personne ne s'est montré aussi grand dans l'adversité que le vieux chef après ses désastres de 1873. Il n'a jamais perdu foi en lui-même et il a eu la rare habileté de tirer d'une ruine qui paraissait absolue le triomphe le plus brillant et le plus durable que pût ambitionner un chef politique.

Le gouvernement de l'honorable John Sandfield Macdonald ayant perdu le pouvoir, l'administration Taché-Macdonald lui succéda, le 30 mars 1864. De ce jour jusqu'à l'accomplissement de la Confédération, Sir John siégea à l'assemblée législative comme *leader*. Sir Etienne Taché mourut en 1865, après avoir été une des figures les plus remarquables et les plus nobles de la nationalité française. Homme à vues très larges, politicien tolérant, il fut un des actifs instruments de la Confédération. Sir John Macdonald qui, avec Sir George Cartier, avait été son plus brillant collègue, aurait pu lui succéder en 1865 ; mais, sachant que tout vient à point à qui sait attendre, il s'effaça gracieusement et modestement en faveur de Sir Narcisse Belleau.

La conférence de Charlottetown, en 1864, fut suivie de la fameuse conférence de Québec, tenue dans la même année, et dans laquelle on fixa la base d'une union entre toutes les possessions anglaises du continent américain. La première avait eu pour résultat d'unir les provinces maritimes dans le sens qui prévalut à celle de Québec.

Dès lors, la Confédération était assurée. La conférence coloniale de Londres, dont Sir John fut le président, après avoir été délégué aux deux autres, siégeait en 1866-67, quand la puissance du Canada reçut du parlement anglais sa charte et sa constitution dans la forme du célèbre "Acte de l'Amérique Britannique du Nord." Le fait que Sir John fut appelé à former le premier gouvernement de la Confédération, en 1867, prouve qu'on le regardait à bon droit comme ayant pris la part la plus active et le plus d'initiative pour amener ensemble, dans un tout compact, les faibles provinces anglaises éparses sur ce continent. Le premier ministre s'attribua le portefeuille qu'il semblait affectionner davantage, celui de procureur-général, plus hautement désigné sous le titre de ministère de la justice.

Chose singulière : Sir John n'aurait pu perdre le pouvoir dans un temps plus favorable à ses intérêts politiques qu'à l'automme de 1873, lors de sa démission sur l'affaire du Pacifique. C'était au début d'une crise financière terrible, dont le Canada devait souffrir profondément et qui paralysa le commerce et l'industrie d'une grande partie du monde. Notre position, à nous Canadiens, était encore assombrie par une succession de mauvaises récoltes dont l'effet rendait plus intenses les anxiétés causées par cette dépression universelle et plus amères les luttes entre les partis politiques. Le parti libéral, qui avait certainement des titres à l'administration des affaires publiques, n'aurait pu monter au pouvoir dans des circonstances plus fatalement désavantageuses. Le ministère de l'agriculture était impuissant à faire pousser de bonnes récoltes. Personne n'était assez naïf pour supposer que le gouvernement Mackenzie était capable de faire la pluie et le beau temps ; et cependant, est-ce perversité de la nature humaine, est-ce un étrange désir de contradiction et de blâme, la grande partie des électeurs associait l'administration fédérale à la rareté de l'argent, aux bas prix, aux pauvres moissons, aux sombres perspectives et à la mauvaise humeur de la

nation. Sir John Macdonald, que personne ne surpasse dans la connaissance de la nature humaine, se faisait un plaisir de répéter, aux "pique-niques" et aux assemblées politiques, avec cette bonne humeur qui le caractérise, que, si le peuple lui en donnait la chance, grâce à la protection, il lui donnerait de bonnes récoltes. Le peuple lui remit le pouvoir et Dieu donna de bonnes récoltes au pays. Dès lors, on associa le gouvernement de Sir John à la prospérité générale. Ce fut le cas de dire : "*Post hoc, ergo propter hoc*," et : "Rien ne réussit comme le succès." Toutefois il ne faut pas croire que ce succès était sans mérite. Quelle que soit l'appréciation que l'on fasse de la politique nationale, Sir John eut le crédit d'avoir hardiment proclamé le remède qui devait mettre fin à la crise que l'on venait de traverser.

En 1846, l'Angleterre avait adopté une politique nationale qui s'imposait au suffrage du peuple anglais. Ce qui était bon pour la mère-patrie ne devait pas nécessairement l'être pour le reste du monde, quoi qu'en disent les économistes anglais, qui prétendent le contraire. Le commerce colonial a été fortement retardé par ce changement de politique en 1846, et l'Angleterre n'aurait pu raisonnablement se plaindre que le Canada prît sa revanche, lorsqu'il était presque unanime sur les moyens à adopter pour assurer sa prospérité.

Sir John monta au pouvoir, poussé par le flot populaire que souleva le souffle de son génie. Il y est resté depuis et y semble installé pour longtemps, car les années ne l'affaiblissent pas et l'habitude n'enfante pas la monotonie dans son administration.

Lorsqu'il forma son gouvernement, en 1878, le premier ministre prit le porte-feuille de l'intérieur, qu'il garda jusqu'au 18 octobre 1883. Il devint alors président du Conseil et céda la lourde administration de l'intérieur à l'honorable Sir David Macpherson, à qui succéda l'honorable Thomas White, le plus infatigable des ministres et le plus loyal des hommes, mort si prématurément. Depuis l'automne dernier, octobre 1889, Sir John occupe la position de ministre des chemins de fer et remplit assidûment les absorbantes fonctions de ce ministère.

Un des traits les plus frappants de l'habileté de Sir John se trouve dans le choix de ses collègues, hommes admirablement doués pour

les fonctions qu'il leur destine et, dans quelques cas, comme dans celui de Sir John Thompson, hommes d'une valeur intellectuelle qui s'impose, non-seulement dans l'administration de leur ministère, mais dans toutes les attributions des hommes d'Etat.

Dans cette biographie, nous avons constamment indiqué le premier ministre sous le titre de "*Sir John*," le mot "Sir" étant désormais attaché à son nom comme le titre de "général" est lié à celui de Charette. Ce n'est cependant qu'en juillet 1867 que Sir John fut fait chevalier-commandeur de l'ordre du Bain, et en novembre 1884 qu'il fut promu grand-croix de cet ordre. Outre le titre qui lui a été conféré par l'université d'Oxford, il est aussi docteur en droit de l'université Queen's de Kingston, et docteur en droit civil de l'université du collège "Trinity" de Toronto. En janvier 1872, il eut l'honneur insigne de recevoir la distinction de chevalier-grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique. Ce fut en août 1879 que, après un délai de sept ans depuis sa nomination, il prêta serment comme membre du Conseil privé de Sa Majesté en Angleterre, d'où lui vient son titre de "très honorable."

Avec le comte de Grey, (aujourd'hui le marquis de Ripon), feu Lord Iddesleigh, (alors Sir Stafford Northcote), Sir Edward Thornton et le très honorable Montague Bernard, Sir John A. Macdonald agit comme un des hauts-commissaires conjoints et plénipotentiaires de Sa Majesté, nommés pour régler, avec certains commissaires des Etats-Unis, les réclamations de *l'Alabama* et autres litiges existant entre les deux pays. Le travail des commissaires résulta daus le traité de Washington, qui fut signé le 8 mai 1871.

De 1844 à ce jour, Sir John a représenté Kingston, moins l'intervalle de 1878 à 1887, pendant lequel il siégea successivement pour Marquette, Man., Victoria, B.C., et Carleton, Ont.. En 1886, il fut élu simultanément dans Kingston et Carleton ; mais il choisit la division qui l'avait si longtemps élu et qui avait amèrement regretté son ingratitude de 1878.

Dans toutes les grandes questions qui ont été agitées ou résolues durant la carrière de Sir John, le chef conservateur s'est montré d'une habileté, d'un tact et d'une force qui ont eu pour effet de maintenir la paix dans l'ordre, sans affecter le sentiment de loyauté du pays à l'adresse de la Couronne anglaise.

Sir John Macdonald n'est pas un orateur dans le sens ordinaire de ce mot ; et cependant peu d'orateurs savent captiver un auditoire et commander l'attention de la Chambre d'une manière aussi absolue, aussi magnétique, que le premier ministre. Sans doute, beaucoup de cette attention est due au fait que c'est "Sir John" qui parle, chacun voulant savoir ce que le vieux chef va dire ; mais il y a, en outre, l'attrait de la forme, caractéristique chez Sir John, et la précision de l'idée, qu'il exprime toujours avec le mot propre. Voilà ce qui lui fait un genre à part, dans lequel il excelle et que nul autre dans notre parlement n'a su approcher ; c'est un genre plus en faveur dans le parlement impérial que dans le nôtre. Sir John n'a pas d'abondance de parole : au contraire, il cherche souvent le mot, probablement à dessein ; il se borne plutôt à dire exactement qu'à orner son discours de fleurs de rhétorique, ce qui fait qu'il n'est jamais embarrassé. L'esprit et l'humeur abondent dans ses discours, sans en exclure la sagesse. L'anecdote y trouve toujours sa place et ne manque jamais de provoquer les applaudissements. Personne mieux que lui n'est habile à analyser rapidement le discours d'un adversaire et à en faire ressortir, avec faveur ou sarcasme, les parties remarquables ou faibles. Sa voix n'est pas forte, mais elle s'élève avec son sujet et se fait entendre jusqu'aux coins les plus reculés de la Chambre ; quand les circonstances sont solennelles, elle prend parfois, comme lors du débat sur la question des Jésuites, une ampleur qui étonne et impressionne vivement. Presque toujours, Sir John a l'air de plaisanter, souvent même quand tout le monde se laisse emporter par un sentiment exagéré de l'importance d'une question ; mais, dans les occasions où de grands intérêts sont en jeu, la gaieté fait place à l'émotion, et le tremblement de sa voix, autant que sa tenue, ne laisse pas de place au doute sur la sincérité de ses convictions. Disons, en terminant ce portrait, que Sir John fut, dans ses premières années, un des orateurs populaires les plus actifs et les plus aimés du pays.

Pas un homme au Canada n'est mieux connu que Sir John, tant comme homme public que comme individu. Son extérieur distingué, sympathique, frappant, son esprit fin et délié, son magnétisme personnel, cette faculté extraordinaire de tirer le meilleur parti possible d'une difficulté, sont familiers à tous ceux qui, de près ou

de loin, suivent les affaires du pays. Aimable et charmant dans la pleine acception de ces mots, très recherché en société, le premier ministre est gracieusement et intelligemment secondé par Lady Macdonald, qui est à Sir John ce que Lady Beaconsfield fut à l'illustre Disraeli. Lady Macdonald possède un talent littéraire remarquable ; elle a écrit et publié des articles de revue dont le retentissement a été considérable dans le monde des lettres. Ce fut en 1867, dans l'année de la Confédération, qu'elle épousa l'éminent chef conservateur.

En terminant cette courte étude sur celui que le Canada honore, non-seulement comme son plus grand homme d'Etat, mais encore comme une des plus belles figures du vaste empire britannique, nous ne pouvons nous empêcher de songer avec envie à la tâche glorieuse du biographe à qui il sera donné d'écrire la vie et l'histoire de ce noble et vaillant Canadien, dont les lignes qui précèdent ne font qu'effleurer la triomphale carrière.*

JOHN FRANCIS WATERS.

Ottawa, 5 juin 1890.

[Traduction de Louis-H. Taché.]

*Depuis la publication de cette biographie dans la grande édition des "HOMMES DU JOUR," Sir John A. Macdonald est décédé. C'est le 6 juin dernier, (1891), que le Canada a perdu l'homme d'Etat éminent dont la politique est tracée dans les lignes qui précèdent.—(NOTE DE L'EDITEUR.)

LES ROCHERS
ST PATRICK.
RIVIÈRE DU LOUP.

July 3/1890

Dear Sir

In reply to your request I have much pleasure in sending you my autograph which you will find at the foot of this note

Yours faithfully
John Macdonald

L H Taché Esq

LES HOMMES DU JOUR

WILFRID LAURIER

DESBARATS & CIE, GRAVEURS ET IMPRIMEURS.

WILFRID LAURIER

Ce nom me reporte juste vingt-cinq ans en arrière.

C'était dans la petite rue Saint-Gabriel, à l'aboutissant de la rue Sainte-Thérèse, au premier étage d'une ancienne maison démolie et remplacée depuis, dans le bureau de rédaction de l'*Union Nationale*, où Médéric Lanctôt recevait ses clients, recrutait son parti, et jetait aux quatre vents de Montréal et du pays les articles incendiaires qui faillirent faire avorter le projet de confédération des Provinces. Combien d'hommes importants j'ai connus là !

Le plus célèbre est sans contredit Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral pour tout le Dominion, l'orateur parlementaire sans rival, celui que nos compatriotes anglais ont surnommé, ainsi qu'un nouveau Chrysostome, *Silver-tongued Laurier*. Je crois le voir encore, assis à son pupitre, tout au bout de la pièce, le dos tourné aux visiteurs, feuilletant des dossiers et couvrant d'une écriture élégante et rapide les longues pages d'un document judiciaire, absorbé dans son travail, et comme inconscient de tout le brouhaha politique qui lui bourdonnait aux oreilles.

J'avais remarqué cette gravité recueillie au milieu d'une telle agitation, ce calme si rare dans l'atmosphère fiévreuse où se fondaient, s'écrivaient et s'imprimaient les journaux du temps, et j'allais donner cours à ma curiosité, lorsque le jeune avocat se leva, prit son chapeau, et, serviette sous bras, passa devant moi pour se rendre au palais.

—M. Laurier, mon associé en basoche, me dit Lanctôt ; un futur ministre !

Laurier sourit, et, comme il était pressé, nous n'échangeâmes que quelques mots. Quand la porte se fut refermée sur lui :

—Faites attention à cette tête-là, ajouta Lanctôt ; c'est celle d'un

gaillard qui fera son chemin. Il est poète, orateur, penseur, juriste, tout ce que vous voudrez. C'est un homme de l'avenir.

Je n'avais pas besoin de cette recommendation : Laurier possède une de ces physionomies qui frappent au premier coup d'œil ; une fois aperçue, elle se photographie dans la mémoire et ne s'oublie jamais.

Je fus quelques années sans revoir celui qui devait être mon voisin de fauteuil au parlement fédéral, et avec qui les circonstances devaient m'unir plus tard par les liens d'une amitié si honorable pour moi. Quand j'entendis de nouveau parler de lui, j'habitais Chicago. Il donnait sous sa signature, dans je ne sais plus quelle publication périodique de l'époque, un récit, moitié conte moitié légende, où se mêlaient, dans un style clair et vigoureux, à d'intéressants détails historiques, des peintures de mœurs qui trahissaient un esprit d'observation très original, en même temps qu'une rare connaissance de la langue. Je n'ai jamais vu la fin de ce travail. La publication en fut interrompue par un évènement dans la vie de Laurier.

C'était en 1867. Eric Dorion venait de mourir, et le *Défricheur*, ce journal populaire qui avait si vaillamment fait les luttes et assuré les victoires du parti libéral dans les cantons de l'Est, allait disparaître avec lui, lorsque le jeune associé de Lanctôt partit pour l'Avenir, chargé de relever la plume que venait de laisser tomber l'infatigable patriote et démocrate. Mais il fallait autre chose que du talent et du courage pour maintenir une entreprise dont l'administration avait été depuis longtemps négligée ; et les capitaux nécessaires manquaient à Laurier. Du reste, son talent réclamait une autre arène. Le barreau l'appelait.

Il ne revint pas à Montréal cependant. Cette vie nouvelle et pleine d'activité des cantons de l'Est, qui avançaient alors encore plus rapidement qu'aujourd'hui dans la voie du progrès et de la fortune, l'avait captivé. Et, un beau matin, sans autre bagage que sa mince garde-robe et quelques livres de droit, mais riche d'espérance et sûr de lui, le futur homme d'Etat frappait à la porte de l'unique hôtel de Saint-Christophe, chef-lieu du district judiciaire d'Arthabaska ; et, le lendemain, les habitants de l'endroit lisaient avec indifférence, sur une petite enseigne bien modeste, ces trois mots destinés à un si vaste retentissement : *Wilfrid Laurier, Avocat.*

C'est dans ce même village—aujourd'hui Arthabaskaville—que nous renouâmes connaissance en 1870. Je fus frappé par l'élévation de cette intelligence, par la tournure si philosophique de cet esprit dont la multiplicité et la variété des connaissances étonnaient dans un pays où les hommes de profession croient se compromettre en lisant autre chose que les livres qui traitent de leur spécialité.

Mais il ne faut pas que mes souvenirs personnels me fassent trop anticiper sur l'ordre chronologique d'une biographie. Afin de procéder plus régulièrement, remontons jusqu'au 20 novembre 1841, jour où naquit, à Saint-Lin, comté de l'Assomption, celui de nos hommes publics, peut-être, qui ait encore su commander le plus universel respect dans le pays. Son père, M. Carolus Laurier, arpenteur de profession et citoyen sans reproche, mit le jeune Wilfrid au collège le moins éloigné—celui de l'Assomption—où, dès l'âge de treize ans, il commença à manifester la supériorité intellectuelle, l'amour de l'étude et la droiture de caractère qui devaient si hautement le distinguer plus tard. Il ne pouvait manquer d'être excellent élève et de mériter l'estime de ses professeurs ; cependant—c'est M. David qui le dit—cela n'empêcha point qu'il "se fit punir plus d'une fois pour être allé, sans permission, entendre plaider à la cour du village ou applaudir les orateurs politiques, la vocation s'affirmant en dépit du règlement."

En 1860, on le retrouve à Montréal, feuilletant le Pandectes et la Coutume de Paris, dans l'étude de Me Rodolphe Laflamme, qui fut son collègue plus tard, à titre de ministre de la Justice, dans le cabinet Mackenzie.

Admis au barreau en 1864, il exerça sa profession durant deux ans, en société, comme il est dit plus haut, avec Médéric Lanctôt, ce journaliste et tribun tapageur dont la popularité fut un moment si bruyante, et qui devait s'éteindre dans une si triste obscurité. Ce milieu remuant ne convenait guère au tempérament calme et méthodique de Laurier ; et ce fut peut-être là une des raisons qui l'engagèrent à s'éloigner de Montréal, où les circonstances ne pouvaient manquer de le rendre plus ou moins solidaire des écarts de jeunesse où tombaient quelquefois certains libéraux trop enthousiastes pour être prudents.

Quoi qu'il en soit, Laurier eut bientôt acquis, dans le district où

il s'était fixé, une grande réputation d'avocat et de jurisconsulte ; et ses merveilleuses aptitudes oratoires, son honorabilité en affaires, sa nature douce et bienveillante, sans compter le charme exquis de ses manières, lui créèrent une telle popularité, que la division électorale de Drummond et Arthabaska, aux élections provinciales de 1871, le porta à la députation pour la Chambre de Québec, par une majorité de 1,000 voix sur l'ancien député, M. Hemming, son concurrent.

Son début à l'Assemblée législative fit sensation. Quel était donc ce jeune député, qui n'avait pas trente ans et qui traitait ainsi, du premier coup, les plus hautes questions politiques avec cette franchise et cette autorité ? Quel était donc ce nouvel orateur, disert, érudit, captivant, qui en imposait même à ses adversaires par sa parole si châtiée, si élevée, si courtoise dans le blâme ou l'ironie, surtout si mesurée dans l'entraînement de la discussion ?

L'effet produit fut magique. Je crois entendre encore le tonnerre d'applaudissements qui ébranla les galeries, lorsque, à la fin d'une période imagée où il avait fait défiler, sous les regards de ses auditeurs, la caravane immense et triste de nos compatriotes émigrant aux Etats-Unis, l'orateur jeta au gouvernement du jour son allusion sanglante au mot célèbre des condamnés de l'ancienne Rome : *Ave, Cæsar, morituri te salutant !*

Le lendemain, le nom de Laurier était dans toutes les bouches. Et tout le monde se souvient comme ces deux syllabes, dans leur signification héroïque, sonnaient juste et clair, avec leur timbre de pièce d'or pure de tout alliage et frappée au bon coin !

J'ajouterai de suite que, plus tard, au cours de la carrière si mouvementée du jeune débutant de 1871, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, pas une défaillance, pas un instant d'oubli, pas un mouvement maladroit, pas une phrase hasardée, pas un mot malheureux, ne sont venus altérer en rien l'éclat de ce premier succès. Au contraire, quelles qu'aient été les circonstances difficiles où il se soit trouvé, les lourdes responsabilités qu'il lui ait fallu assumer, les obstacles et les préjugés avec lesquels il dût combattre corps à corps, il a grandi sans cesse, surpassant chaque fois l'attente de ses admirateurs, toujours de plus en plus étonnés par sa souplesse d'esprit et la variété de ses ressources.

Rien de médiocre, toujours des coups de maître. Aussi, quand

son début retentissant à l'Assemblée législative de Québec l'avait placé au rang suprême parmi les plus brillants orateurs français de sa province, celui qui signala son arrivée à la chambre des Communes, en 1874, le mit d'emblée presque hors de pair parmi les *debaters* anglais de la Confédération.

Ce fut une circonstance solennelle, et nul de ceux qui étaient là présents ne saurait en perdre jamais le souvenir. Il s'agissait de l'expulsion de Louis Riel, le révolté du Nord-Ouest, qui, accusé du meurtre de Thomas Scott et fuyant la justice, venait d'être élu député de Provencher, et s'était fait assermenter à ce titre sans toutefois oser prendre son siège. La question était brûlante et passionnait terriblement les esprits. Des antipathies de races l'envenimaient encore. Les mots de clémence, de justice, de bonne harmonie n'avaient plus de signification aux oreilles de plusieurs. Il fallait un maître en éloquence pour défendre le contumace en face de ses plus mortels enemis, et manœuvrer, sans encombre ni heurts, à travers les monceaux et l'enchevêtrement de préjugés soulevés contre le chef métis. Le débat durait depuis deux jours, violent, enflammé. Enfin Laurier se lève :—*Mr. Speaker*, dit-il . . .

On savait Laurier éloquent ; il avait déjà pris la parole en français à l'ouverture de la session ; mais on ne croyait pas, on n'avait pas l'idée qu'il hasarderait sa réputation en essayant de prononcer un discours en anglais, dans une circonstance aussi scabreuse. La surprise fut grande, mais ce fut une révélation. Je ne crois pas qu'aucun orateur, si ce n'est lui-même, ait remporté depuis un pareil succès dans nos assemblées délibérantes.

A mesure que, dans son langage si élégant et si académique, le brillant discoureur entrait tranquillement dans le cœur de son sujet, un silence de tombeau se répandait dans la vaste salle, et les députés anglais prêtaient l'oreille avec étonnement à ce charmeur qui maniait leur langue avec plus de grâce qu'eux et qui leur disait de cruelles vérités sur un ton qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'applaudir. Tous s'entre-regardaient, émerveillés.

Laurier tint l'auditoire entier suspendu à ses lèvres durant plus d'une heure. Pas un seul instant sa prodigieuse éloquence ne faiblit. Il faut l'avoir entendu. Il développait les principes et les doctrines du droit judiciaire et constitutionnel avec l'aisance d'un

vétéran parlementaire et la précision d'un dialecticien consommé. Les faits se groupaient, les preuves et les autorités s'amoncelaient, les arguments s'échafaudaient les uns sur les autres avec une logique serrée, vivante, inexorable, et les conclusions arrivaient d'elles-mêmes, sans efforts, mais irrésistibles. Et cela admirablement enchaîné, coulant de source, sans une hésitation, sans un bégaiement, sans une syllabe de trop, avec un organe sonore et vibrant, une richesse et une variété d'intonations superbes, un geste sobre et précis, une attitude aussi naturelle que magistralement digne.

L'enthousiasme fut immense. Il avait déjà repris son siège depuis cinq minutes, que les applaudissements éclataient encore, tandis que les ministres et les députés les plus importants défilaient devant lui pour lui prodiguer leurs poignées de mains et leurs félicitations. Le futur chef de parti venait d'affirmer son droit au premier poste, en disant : *Ego nominor leo !* Cette fameuse harangue n'eut qu'un défaut, celui d'en décourager plus d'un. J'entendis un député dire : "Si ce discours eût été prononcé au commencement du débat, personne ne sait s'il n'eût pas emporté le plateau de la balance."

En tous cas, Laurier avait gagné sa partie, à lui ; dès ce moment, sa place fut marquée au ministère. Il y fut appelé en 1877, à la retraite de M. Cauchon, qui venait d'être nommé lieutenant-gouverneur pour le Manitoba.

Chose singulière et qui fournit un exemple bien frappant des aberrations populaires comme des vicissitudes souvent incompréhensibles de la vie politique, le nouveau ministre, qui, aux élections précédentes, avait été nommé par une majorité de plus de 700 voix sur son concurrent, M. Tessier, un notaire distingué et très éloquent, ne put se faire réélire, malgré le surcroît d'influence qu'aurait dû lui donner son porte-feuille de ministre de l'Accise. Il fut défait par un honnête et inoffensif marchand de village, qui l'importa sur lui par 21 voix de majorité !

Ce fut pour le gouvernement Mackenzie un échec dont il ne se releva pas. Laurier eut beau revenir dans la capitale, le mandat de Québec-Est à la main, le branle était donné, la bascule commençait à jouer. L'immense popularité du jeune ministre dans le reste du pays n'y put rien.

Néanmoins, la défaite écrasante que subirent les libéraux, l'année d'après, n'atteignit nullement son prestige personnel. Il avait dit en rentrant au parlement—ces paroles sont reproduites en légende au bas d'une gravure de journal illustré, qui le représente hissant un drapeau sur un bastion :—"J'ai arboré l'étendard libéral sur la vieille citadelle de Québec, et je l'y maintiendrai."

Il a tenu parole. Aujourd'hui, non-seulement la ville, mais encore le district de Québec sont devenus le château-fort du libéralisme dans la Province. M. Mercier a complété l'œuvre ; mais Laurier avait, en effet, glorieusement hissé le drapeau, et son nom ne contribue pas peu, encore à l'heure qu'il est, à soutenir et activer la brise qui souffle dans ses plis.

Maintenant, deux événements, dans la vie de celui dont j'ai entrepris d'esquisser le portrait, l'ont, entre tous, placé au rang des hommes exceptionnels : l'un, en faisant éclater de la façon la plus complète possible l'immense autorité que lui ont conquise son talent et son caractère ; l'autre, en mettant en relief toute la souplesse de ce talent, et découpant en saillie lumineuse la fière virilité de ce caractère ; l'un en posant sur son front une couronne que bien peu de ses compatriotes ont pu rêver de ceindre ; l'autre en le montrant victorieusement aux prises avec tout ce que les complications politiques, les haines de croyances et de races, unies à l'acharnement des factions, peuvent inventer pour paralyser les plus nobles efforts, déjouer la plus habile tactique, terrasser les plus puissants jouteurs.

Je veux parler de son élection comme chef du parti libéral pour toute la Confédération, et de sa grande tournée oratoire de l'année dernière dans la province d'Ontario.

La population française se trouvant, dans le pays, en face d'une population d'origine britannique quatre fois supérieure en nombre, il avait toujours été réputé très difficile, sinon impossible, pour un Canadien-Français, d'arriver au premier poste dans l'un ou dans l'autre parti,—non pas précisément à cause de l'intolérance des députés, mais à cause de la répugnance naturelle des masses à se mettre à la remorque d'un chef non choisi parmi les "nôtres," *one of ours.*

Pour un parti, prendre un chef dans un groupe en minorité, c'est

non-seulement se priver d'un élément de succès des plus considérables, c'est froisser le sentiment de l'électeur et mettre la cause même en danger. Or cette considération, en politique la première de toutes, s'est effacée tout entière devant le prestige de notre compatriote. Et, bien que le parti libéral anglais comptât des hommes de la taille de Sir Richard Cartwright, de Mills, de Jones, d'Edgar, de Patterson, de Davies, le jour où des raisons de santé forcèrent Edward Blake à remettre son bâton de maréchal entre les mains d'un lieutenant, ce fut Laurier qu'on choisit à l'unanimité pour le remplacer à la tête du parti.

Le choix était inattendu, parce qu'il paraissait impossible. Il a été fait, cependant, sans hésitation et d'une seule voix.

Laurier a-t-il répondu à cette confiance de façon à ne désappointer personne ?

Quelques-uns disaient de lui : "On peut être charmant discoureur, logicien puissant, et même orateur parlementaire hors ligne, sans pour cela avoir la valeur d'un chef de parti. On peut compter de brillants états de service, posséder même la bravoure d'un héros, sans avoir les qualités d'un général. On peut être un admirable soldat, sans être un grand capitaine. Laurier sera-t-il au premier rang ce qu'il a su être au second ?"

Eh bien, là aussi, sur ce terrain pourtant si glissant, l'attitude ferme et habile du jeune *leader* a plus que justifié le choix du parti, plus que satisfait l'attente de ses admirateurs ; elle les a étonnés,— je dirais même déconcertés, si le mot ne comportait pas double signification.

Un des Anglais les plus influents du groupe libéral me disait dernièrement encore : "*He is marvellous.*" Et le mot sonne juste. Laurier n'est pas un chef ordinaire. Renseigné sur tous les points, toujours prêt à la riposte, jamais découvert, d'une prudence sans pareille dans ses mouvements, ne laissant rien au hasard, charmant ses amis par sa crânerie, désarmant ses adversaires par sa loyauté courtoise autant qu'il les étourdit par ses brillantes charges à fond de train, il ne fait jamais une fausse manœuvre, ne se laisse jamais prendre au dépourvu ; et, s'il n'écrase pas l'ennemi à chaque rencontre, au moins est-il bien rare qu'il ne le couche pas sur le champ de bataille.

Mais c'est quand il faut disposer d'une question vitale, presser l'application d'un important principe économique ou humanitaire, quand il faut frapper le coup suprême qui décide du sort d'une campagne, que Laurier se dresse de toute sa hauteur et sait déployer toute son envergure.

Alors, si la nouvelle transpire au dehors, si l'on apprend que Laurier doit parler, la foule se précipite, les galeries se bondent de spectateurs sûrs d'assister à une éclosion rayonnante et d'entendre une pièce oratoire digne de figurer parmi les plus belles pages d'éloquence parlementaire. Et personne ne s'en retourne désappointé.

Or toutes ses qualités de chef politique, notre vaillant compatriote les a déployées surtout dans sa récente campagne chez nos voisins d'Ontario.

On sait quels préjugés avaient été soulevés, depuis deux ou trois ans, dans cette partie du pays, contre tout ce qui porte chez nous le nom de français et de catholique. Le brandon de la discorde, secoué par quelques fanatiques désireux de pêcher en eau trouble, avait enflammé les esprits. Le vieux levain des haines anciennes avait fermenté partout, et, au nom de prétendus droits menacés, on avait réussi à soulever contre nous et notre province une portion considérable de la population d'Ontario. Les chefs réagissaient de leur mieux et faisaient des efforts inouïs pour enrayer le mouvement, au risque d'être emportés par la débâcle ; mais, voyant, malgré tout, le danger des plus sérieux conflits grandir sans cesse, les libéraux de la province sœur crurent n'avoir rien de mieux à faire que d'appeler Laurier à la rescousse.

Je n'ai pas à signaler ici les causes de ce soulèvement déplorable, ni à partager entre qui de droit la somme des responsabilités encourues ; je constaterai seulement que, dans les circonstances, pour un chef de parti français et catholique, aller ainsi en plein Toronto affronter les cris furieux de :—*No popery ! No French domination !* c'était plus que de l'héroïsme, c'était de la témérité. Autant aller défier un tigre dans les jungles, disait-on.

Et quand le jeune chef eut accepté la tâche presque surhumaine qu'on lui imposait :—"C'est la fin de Laurier," ajoutèrent plus d'un sous forme de conclusion.

Et cependant Wilfrid Laurier est revenu vainqueur. A sa parole

généreuse et franche, devant cette nature éminemment conciliante, sachant unir, avec tant de discrétion et d'à-propos, la fermeté qui dompte à la douceur qui captive, en face de cet esprit large et libéral, s'élevant sans le moindre effort au-dessus des mesquines considérations qui divisent trop souvent les sociétés et les individus, et planant libre de tout lien dans les calmes régions de la tolérance philosophique et chrétienne, le fanatisme dut rentrer ses ongles et l'armée de préjugés battre en retraite.

Les adversaires se rendaient en foule aux assemblées, quelques-uns décidés à interrompre l'orateur, à le siffler, à lui répondre par des huées, à l'empêcher même de se faire entendre ; et tous s'en revenaient, sinon convaincus et convertis, du moins adoucis et charmés. Jamais tribun n'avait vu se dresser devant lui plus d'obstacles à combattre, et jamais tribun ne pouvait les attaquer plus victorieusement.

En somme, cette campagne redoubtable se changea en tournée triomphale ; et le résultat des dernières élections dans la province d'Ontario est peut-être plus qu'on ne le pense le témoignage pratique de son efficacité.

La grande puissance de Laurier, c'est qu'il domine les circonstances au lieu de se laisser dominer par elles. Il n'obéit pas, il commande. Et puis il est tout d'une pièce ; sa pensée méditative et profonde le fait en tout remonter aux principes, et des principes son esprit méthodique le fait descendre au système. Ce n'est pas l'homme des expédients, c'est l'homme du raisonnement. Aussi toute son œuvre forme-t-elle un ensemble compact. Sans être en aucune façon un idéologue dans le sens étroit de cette expression, il se résorbe, en quelque sorte, dans une idée primordiale, qui est comme la synthèse de cette intelligence si variée et en même temps si peu complexe.

Cette idée peut se résumer en deux mots : le patriotisme servi par le libéralisme. Patriotisme avancé, libéralisme restreint. Patriotisme avancé, c'est-à-dire large, éclairé et sachant regarder l'avenir en face ; libéralisme restreint, c'est-à-dire délivré de toutes les exagérations et de tous les rêves utopiques dont il s'enveloppe souvent dans certains pays de l'Europe.

Laurier voit loin, parce qu'il regarde de haut. Pour la même

raison, il aperçoit beaucoup à la fois, et son œil sait d'autant mieux embrasser l'ensemble. De là probablement chez lui cette unité de la pensée, qui, pour ainsi dire, taille l'homme d'un seul bloc comme une statue de marbre. De là peut-être aussi l'inflexibilité de son caractère. Car, si rien n'est plus souple que l'éloquence de Laurier, rien n'est plus rigide que son esprit sur une question de principe. C'est le chêne de Lafontaine : il peut rompre, mais ne pliera jamais.

N'est-ce pas là aussi ce qui fait qu'on le dirait un peu fataliste ? Un revers ne l'affecte pas plus que le succès ne l'étourdit. Il le reçoit presque avec le même sourire. Son échec de 1877 était un terrible coup porté en pleine poitrine ; c'était un effondrement inattendu, peut-être fatal. J'étais près de lui, ce soir-là, avec d'autres amis ; nous nous sentions écrasés. Or sa bonne humeur n'a pas dévié d'une ligne de son calme habituel, et sa main n'a pas eu le plus léger tremblement sur le verre qu'il leva à la santé des jours meilleurs. Je me demande si, de même que le *doit* et l'*avoir* dans les livres d'un caissier, les événements heureux et malheureux n'entrent pas en ligne de compte prévue comme partie nécessaire de l'ensemble dans les calculs de cette âme à la trempe si profondément philosophique.

Je l'ai dit plus haut, Laurier est un patriote, mais c'est un patriote de son temps ; et, si bizarre que soit l'expression, j'ajouterai : de son pays. D'autres, parmi nous, peuvent être plus français que lui : je veux dire plus enthousiastes des institutions françaises. Nul n'est plus véritablement canadien. Sa patrie, c'est le Canada, et non pas seulement la province de Québec. C'est vers le Canada tout entier qu'il dirige constamment ses vues et ses préoccupations patriotiques. Il aime sa race, il en est fier ; mais il cherche à développer chez lui et chez les autres ce qu'il y a d'élevé dans ce sentiment, et non ce qu'il peut avoir d'étroit et d'exclusif.

Quand à son libéralisme, il en a emprunté toute la formule aux seuls grands prêtres de la démocratie anglaise, et il en trouve l'essence dans la constitution de l'Angleterre, cette constitution assez élastique, suivant son expression, pour embrasser toutes les idées nouvelles, et assez solide pour servir comme d'arche entre les institutions du passé et les aspirations de l'avenir.

Aussi n'est-il pas de ceux qui déplorent outre mesure les vicissi-

tudes de fortune qui ont introduit au Canada la domination britannique. Il aime les institutions politiques dont celle-ci nous a dotés ; et il ne s'en cache ni chez nous ni ailleurs, quitte à travailler plus tard, à modifier ces mêmes institutions suivant les besoins des circonstances et de l'heure, lorsque l'intérêt du pays l'exigera. Cette manière d'entendre le patriotisme se trouve admirablement développée dans la péroraison du mémorable discours sur le *Libéralisme politique*, qu'il prononça à Québec, le 26 juin 1877. Cette péroraison mériterait d'être citée. Elle donne la note de Laurier sous bien des rapports. Chose rare chez les orateurs à parole facile et nombreuse, son éloquence ne s'abandonne jamais à la fougue. Elle vous intéresse, plutôt qu'elle ne vous secoue. Elle ne vous fait pas toujours passer le frisson dans les cheveux, mais elle vous berce, vous gagne, vous convainc. L'enthousiasme qu'elle provoque est raisonné. Point de périodes ou d'images ne visant qu'à l'effet littéraire ; nulle recherche d'esprit ni d'expressions sonores ; jamais d'appels exclusifs aux sentiments ou aux passions de l'auditoire ; rien que du bon sens, de l'honnêteté, de la logique ; la vérité toute belle et toute pure, dans une langue correcte, savante, abondante, mélodieuse au possible, et pleine d'une énergie virile, devinée plutôt que sentie, sous la nervosité d'une phrase limpide comme l'eau de roche.

Par-ci par-là, un aphorisme bien trouvé résumant une situation ; une considération toute nouvelle, et si naturelle pourtant qu'il vous semble l'avoir sentie germer dans votre cerveau en même temps que l'orateur ouvrait la bouche pour l'énoncer ; une de ces phrases concluantes qui se stéréotypent d'elles-mêmes dans la mémoire comme la solution du problème débattu ; un de ces mots brusques, inattendus, à l'emporte-pièce, qu'on dirait frappés comme une médaille de bronze et qui restent. Et, par-dessus tout, une conviction communicative, presque irrésistible. Il est impossible de l'écouter cinq minutes sans se dire : Voilà un honnête homme qui parle. *Vir bonus dicendi peritus !*

Au physique, Laurier est la distinction même. Il serait remarqué dans une réunion de ducs et pairs. Grand, mince, élancé, de tournure élégante, il impose par la dignité de son maintien et par je ne sais quelle grâce inaffectée, probablement inconsciente, qui règne dans toute sa personne.

La figure est glabre, le teint mat ; les traits, sans être absolument réguliers, sont beaux ; le regard est ferme et bienveillant, la bouche singulièrement expressive. Toute la physionomie respire le calme et l'indulgence. La tête, où la chevelure flottante et à demi bouclée encadre encore assez richement un front large et méditatif, se dresse droite et grave avec un grand air d'autorité, tempéré par l'expression sympathique qui se dégage du personnage tout entier. Au fait, un corrélation frappante entre le physique et le moral, entre la personne elle-même et le caractère de son talent.

Dans ses relations sociales, Laurier ne perd rien de son prestige. Affable et hospitalier chez lui, d'un commerce charmant chez les autres, la main et le cœur largement ouverts à tous et partout, il se serait fait même une réputation d'homme du monde, si sa renommée comme homme d'Etat eût laissé place pour une rivale.

Il a même cette suprême qualité chez les forts et chez ceux dont la gloire a consacré le mérite, de ne jamais faire sentir son écrasante supériorité à personne. Tout le monde est à l'aise avec lui. Grand homme en public, aimable cavalier chez les dames, bon camarade dans l'intimité—l'éclat de rire sur les lèvres franc et sonore comme sa parole, voilà Laurier.

On ne s'étonnera pas, après ce portrait—aussi fidèle que ma main ait pu le tracer—si j'ajoute que Laurier est d'une loyauté absolue, vis-à-vis même de ses adversaires. Ils se plaisent à le proclamer, du reste. Sir John Macdonald, parait-il, disait un jour à quelqu'un :—"Je puis me fier sans crainte à Laurier ; il serait incapable, le voulût-il, de manquer à sa parole."

Et comme couronnement de toutes ces belles qualités, une admirable possession de lui-même dans toutes les circonstances de la vie !

En somme, pas un nuage: une impeccabilité désespérante. On se demande ce qui manque à cet homme. Hélas ! oui, il lui manque quelque chose : un fils, qui serait l'héritier de son talent et de ses vertus civiques.

Mais, si Laurier n'a pas d'enfants, son intérieur n'en est pas moins un des plus agréables qu'on puisse visiter. J'essaierais de le peindre, si M. Willison, du *Globe*, dans un article intitulé : *Laurier at Home*, ne l'avait fait d'une telle main de maître, qu'il serait imprudent pour tout autre de l'essayer après lui.

Je me contenterai de joindre aux siens mes hommages et mon témoignage d'admiration à l'adresse de Mme. Laurier, la digne compagne de l'homme qui—s'il n'est pas, comme Papineau, le type de ma race—a cette autre gloire, aussi enviable au moins, d'en être le modèle.

LOUIS FRÉCHETTE.

Montréal, 25 juillet 1890.

Ottawa Manitoba 19 mr. 84

Mon cher Friquette,

Votre vieil ami M. Pacaud est venu hier soir. Les funérailles auront lieu samedi. Vous tout droit ici ma maison.

Bien à toi.

Wilfrid Laurier

LES HOMMES DU JOUR

EDWARD BLAKE.

DESBARATS & CIE GRAVEURS ET IMPRIMEURS.

EDWARD BLAKE

Très étrange l'agitation politique qui se produisit à Toronto, vers la fin de l'année 1871.

Chaque soir, durant les dix jours qui suivirent le 8 décembre, la vieille et disgracieuse salle d'assemblée du palais législatif semblait toute métamorphosée par la foule des curieux qui affluaient, à rangs pressés, dans ses galeries étroites et incommodes. Chaque soir, on s'écrasait aux abords de l'enceinte parlementaire, sur les murs de laquelle on aurait pu, avec à propos, placarder les mots "Salle d'attente," tant était anxieuse l'expression de toutes les figures. C'était une faveur insigne que d'obtenir des billets d'entrée. Des femmes, élégamment mises, piétinaient d'impatience dans les couloirs, en attendant leur tour d'admission. Des personnes de marque, qui n'avaient pu réussir à obtenir ce privilège, cherchaient le moyen de se glisser sur le parquet de la chambre ; et l'orateur avait dû tellement céder aux obsessions que, derrière le trône, une foule se coudoyait dans l'espace réservé aux représentants du peuple. C'était un license que, seule, pouvait excuser une occasion extraordinaire.

L'instinct guerrier, l'amour de la lutte sont très marqués chez les gens d'origine britannique. Nous disons "britannique," car ce caractère est encore plus frappant chez les Celtes que chez les Anglo-Saxons à qui ce mot "British" est le plus souvent appliqué. Chaque fois qu'il s'engage, dans quelque coin de l'Empire, une campagne pour une cause ou pour une autre, on y est porté à choisir un homme qui représente l'idée de tous ; et, dès lors, l'intérêt se fixe sur lui plus que sur le principe dont il a assumé la défense. Il en était ainsi aux jours de décembre 1871, et l'opinion était plus intéressée dans le duel qui allait se livrer entre Sanfield Macdonald et Edward Blake, que dans le succès de la cause que chacun

défendait. Tous deux offraient un contraste physique et intellectuel si frappant que, pour les esprits arrêtés, la sympathie devait s'accorder de suite à l'un ou à l'autre.

D'un côté, un vieillard aux cheveux gris, grand, digne, entrant dans sa soixante-douzième année et défendant une forteresse qui lui était aussi chère que la vie ;—de l'autre, un homme jeune, et pourtant déjà grave, d'une stature élevée, enthousiaste, confiant, et aiguillonné par l'espoir de triompher à la fin.

A la suite d'une élection générale, l'assemblée provinciale avait été convoquée pour le 8 décembre. Les partis, au local plus qu'au fédéral, étaient à peine organisés et leurs lignes de démarcation n'étaient pas encore bien définies. Le gouvernement lui-même se composait de membres des deux partis politiques qui existaient avant la Confédération. De sorte qu'il était difficile de dire de quel côté se rangerait la majorité, sur une question importante. L'intérêt en était d'autant augmenté.

Le plan de campagne du jeune chef d'opposition était habilement tracé. Il proposa, comme amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, une motion condamnant le gouvernement qui, à la session précédente, s'était fait voter un million et demi de piastres pour subventionner des chemins de fer, sans avoir fait spécifier par la législature à quelles enterprises cette somme devait être appliquée. M. Blake et ses collègues soutinrent avec éloquence qu'il y avait en jeu un grand principe constitutionel. Un gouvernement, recevant carte blanche pour la distribution d'une somme aussi considérable, pourrait à un moment donné, s'en servir pour corrompre des comtés et des députés, dans le seul but de se maintenir au pouvoir. De leur côté, les ministériels répliquèrent que la motion Blake n'était qu'un ingénieux expédient pour gagner le vote des députés dont les comtés avaint été laissés de côté dans la distribution de l'argent public. De fait, un habile politicien de nos jours ne s'est pas géné de déclarer souvent qu'il prendrait bien garde d'imiter Sanfield Macdonald, c'est-à-dire d'économiser pour le peuple et d'amasser des millions qui pourraient être un jour la cause de sa chute du pouvoir. Sans diminuer l'importance du principe invoqué dans la motion-Blake, il faut admettre qu'il y a bien du vrai dans cette manière machiavélique d'envisager la situation.

Le tournoi dura pendant dix jours et dix nuits. La fièvre de l'excitation était intense. Les spectateurs applaudissaient dans les galeries et on les menaçait d'expulsion. Les députés s'attaquaient violemment les uns les autres et en arrivaient aux personalités. Au milieu de ce tumulte, le jeune chef de l'opposition montrait le plus grand calme et le sang-froid d'un vétéran de l'armée parlementaire. On l'avait choisi pour commander l'assaut : on le disait inébranlable, sans faiblesses humaines, rempli d'arrogance intellectuelle, et en imposant plutôt par le respect et la crainte que par la sympathie. Et que de choses ne disait-on pas encore de lui ? . . . . Un de ses collègues, M. Archibald McKellar était cité comme un homme tout différent : c'était son magnétisme personnel et brillant qui maintenait ensemble les rangs qui formaient la masse hétérogène de l'opposition.

Toutes les attaques personnelles dirigées contre M. Blake n'avaient pas semblé l'affecter ; mais, dans son discours du 13 décembre au soir, il daigna y faire allusion. Ceux-là qui eurent la bonne fortune de l'entendre alors purent s'en féliciter. Depuis, ils ont pu l'écouter en diverses occasions ; mais, pour notre part, nous croyons que jamais depuis il n'a fait vibrer si puissamment la corde qu'il toucha ce soir-là. Il serait facile de trouver dans les débats parlementaires des sujets plus élevés pour proclamer son éloquence ; mais l'entêtement des ministériels à le peindre comme un être à part, comme une intelligence dépourvue de chaleur, l'amena à faire étinceler des trésors de générosité enfouis dans son cœur, et à révéler un immense talent pour éveiller un écho dans celui des autres, qualité dont on ne lui donne généralement pas le crédit. Après tant d'années écoulées, nous ne saurions donner à la lettre ce discours de circonstance, bien que le sens en reste gravé dans notre mémoire, tant fut profonde l'impression qu'il produisit sur nous comme sur tous ceux qui l'entendirent. Nul ne saurait oublier surtout la clameur d'applaudissements qui accueillit son allusion aux attaques personnelles faite contre lui :

" Je sais, dit-il, répondant à l'un des sarcasmes de ses adversaires, que je ne suis doué ni de cette affabilité, ni de cette urbanité qui caractérisent mon collègue à ma gauche, M. McKellar ; mais il m'arrive parfois de croire que j'ai quelques amis dévoués parmi

ceux qui m'entourent, et je fais toujours en sorte de tâcher de mériter leur confiance et leur respect." Le ton, plus que les paroles de l'orateur, la gravité et le tremblement de sa voix firent éclater l'enthousiasme autour de lui. Les applaudissements, les cris, les marques d'approbation de toutes sortes s'entrecroisèrent pendant plusieurs minutes. Les galeries se mêlèrent à cette démonstration. C'était une de ces scènes qui restent à jamais gravées dans la mémoire, surtout dans la mémoire de ceux qui en sont à leur début dans la politique.

Quelques jours plus tard, Edward Blake était premier ministre de sa province natale. Sa carrière politique ne datait pas de loin, mais déjà elle était remarquable.

M. Blake est né dans le canton d'Adelaïde, comté de Middlesex, Ontario, le 13 octobre 1833. Son père, gentilhomme irlandais, qui avait bien peu d'expérience des misères de la vie d'un défricheur à cette époque déjà lointaine, s'était établi en plein bois, bien décidé de se tailler un domaine dans la solitude. Mais il dut bientôt se rendre compte qu'il n'était pas apte à cette besogne ardue ; et l'histoire de sa vie nous montre que, s'il crut alors que ses talents l'appelaient à occuper une position plus élevée, ce n'est pas qu'il se laissât leurrer par une ambition déplacée, puisque le pionnier mécontent devait devenir par la suite chancelier d'Ontario. Il fixa sa résidence à Toronto où son fils Edward reçut l'instruction. Au commencement de ses études, l'enfant parut plutôt se distinguer par son amour effréné de la lecture que par son application aux matières de classe. En 1847, il accompagnait son père en Europe, voyage qui dut contribuer beaucoup à développer cette jeune intelligence en éveil. On était à cette époque tourmentée de "47-48," alors que la civilisation du vieux monde se lançait dans les hasards des idées démocratiques, qui commençaient à montrer la portée infinie de leur puissance future. Il est facile de s'imaginer que bien des grains de semence de théorie politique, qui devaient germer et se développer plus tard, s'implantèrent dès lors dans l'esprit du jeune Edward. A son retour au Canada, il parut avoir compris qu'il se trouvait dans un monde actif où il ne seyait pas de rester oisif. Il reprit ses études avec une énergie nouvelle et contracta dès lors cette habitude de travail acharné qu'il entretint

jusqu'à ce que, dans ces derniers temps, les avertissements d'une santé affaiblie lui eurent démontré que la vertu même peut conduire à l'excès. Sans vouloir anticiper sur l'histoire de sa vie, nous pouvons dire que, à l'époque où M. Blake débutait au barreau, aussi bien que plus tard, lorsque les fatigues de la vie publique vinrent grossir les heures, déjà si bien remplies, de son existence, le travail auquel il se livrait était tout simplement herculéen, si toutefois cette expression peut s'appliquer aux efforts de l'intelligence. Nous allions oublier de dire qu'il avait obtenu ses degrés avec grande distinction au cours classique de "University College" de Toronto ; après quoi, la profession de son père lui ayant toujours souri, il se mit à étudier le droit avec cette ardeur et cette énergie qui devaient en faire l'un des maîtres du barreau de sa province.

Edward Blake n'a pas trouvé la fortune à son berceau. Il était bien le fils du chancelier, mais il avait à faire son chemin avec ses propres talents. De vieux avocats se rappellent encore le temps où Edward Blake et son frère Samuel avaient leur bureau dans ce qu'on appelait alors les "Wellington Chambers," au coin nord-est des rues Jordan et Melinda, à Toronto. Et ils vous diront volontiers que l'ameublement et les traitements des clercs étaient loin d'indiquer que ces deux jeunes hommes de talent, qui devaient plus tard s'illustrer dans la politique et au barreau, voguassent alors sur les flots du Pactole. On n'y voyait pas moins quantité de livres de droit que les frères associés dévoraient, en se les assimilant, pour le plus grand bien de leur future clientèle qui, du reste, ne devait pas tarder à venir. Leur étude prit vite de l'importance, et les deux frères durent s'associer d'autres hommes de talent dont ils surent toujours rester les chefs.

En 1858, M. Blake épousait Mlle Marguerite Cronyn, fille de feu le Très Révérend Benjamin Cronyn, évêque du diocèse de Huron. Ce nom attire l'attention sur la question d'hérédité, sujet plein d'intérêt pour les étudiants en droit. La famille de M. Blake est connue sous le nom de Blake de Cashelgrove, comté de Galway, en Irlande, et était alliée par mariage, dans les temps reculés, avec la noblesse de cette île. L'un de ses ancêtres, Dominique-Edward Blake, épousait, il y a plus de 130 ans, une fille de Lord Nesterville, de Drogheda. A la mort de sa première femme, ce Dominique-

Edward convolait en secondes noces avec une fille de Sir Joseph Hoare, baronet, d'Annabella, dans le comté de Cork. Sa seconde femme lui donna quatre fils. L'un d'eux, qui portait aussi le nom de Dominique-Edward, prit les ordres dans l'église d'Angleterre et épousa Mlle Anne-Marguerite Hume, fille aînée de M. William Hume, de Humewood, député du comté de Wicklow. Le père de M. Blake, William Hume Blake, plus tard Chancelier d'Ontario, est issu de ce mariage. William Hume Blake et son frère aîné, qui portait aussi le nom de Dominique-Edward, après avoir complété leur cours d'études classiques, résolurent de venir chercher fortune au Canada où ils arrivèrent en 1832. Comme nous l'avons déjà dit, William Hume Blake s'établit d'abord en pleine forêt, où naquit celui qui fait le sujet de cette notice biographique. On ne sait généralement pas que M. Blake reçut au baptême les noms de Dominique-Edward que portaient son aïeul, son grand père et son oncle. Mais il n'a jamais pris le nom de Dominique. Parmi les amis et les voisins qui suivirent les Blake au Canada, se trouvait le Révérend Benjamin Cronyn, qui devait devenir évêque de Huron et dont la fille épousa par la suite Edward Blake. Ainsi s'en va notre vie, tournant et s'emmêlant toujours dans le même cercle. M. Blake a trois fils et une fille.

Familière à tous est cette phrase de l'Ecriture : "Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus." Au point de vue politique, Edward Blake allait être à la fois appelé,—puis élu. Lors de la Confédération, les chefs réformistes, s'apercevant des qualités précieuses que possédait le fils de leur vieil allié, le chancelier, le supplièrent d'entrer dans la vie publique. Ces sollicitations eurent un tel effet, que Edward Blake se portait candidat, en 1867, dans la division de South Bruce, pour l'Assemblée Législative, et dans West Durham pour le parlement fédéral. Non seulement fut-il élu dans les deux divisions, mais il prit, dès le début, place au premier rang dans les deux chambres. L'année qui suivit son entrée dans la chambre locale, on le choisit comme chef de l'opposition, et nous avons déjà vu que, vers la fin de l'année 1871, il avait réussi à déposséder ses adversaires du pouvoir.

Sir John Macdonald lui avait offert auparavant la position de chancelier d'Ontario, haute charge qu'il avait cru devoir refu-

ser. Quelques années après, il déclinait encore un plus grand honneur, la position de juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui est le poste judiciaire le plus élevé de la Puissance.

En 1872, le double mandat ayant été aboli, Edward Blake abandonnait le champ de bataille de la législature provinciale.

Sur la scène plus vaste de la chambre des communes, il avait déjà su, depuis son entrée en Parlement, assumer une place de plus en plus importante dans le conseil de l'opposition, et, après avoir baissé le rideau sur une administration, il était destiné à donner le coup de grâce à une autre dans une occasion plus mémorable encore. Ce fut en 1873, lors de la chute du gouvernement de Sir John Macdonald. Confiant en ses hautes qualités, les partisans de M. Blake lui avaient assigné la tâche ardue de prendre à partie le premier ministre quand celui-ci jugerait à propos de répondre aux graves accusations portées contre lui. Le débat sur la motion de non confiance proposée par M. Mackenzie, se continuait depuis plusieurs jours ; mais le vieux chef ne remuait pas et le député de South Bruce le laissait venir et l'attendait, de pied ferme. Des deux côtés de la Chambre, les batteries de l'artillerie parlementaire avaient déjà fait tonner leurs plus grosses pièces, et l'on n'entendait plus qu'un maigre feu de mousqueterie. Pourtant, l'on savait que deux des plus forts canons étaient pointés, chargés jusqu'à la gueule et que leur décharge meurtière allait, de l'un ou de l'autre côté, décider du sort de la bataille. A mesure que les heures et les jours s'écoulaient et que le suprême coup de feu devenait plus imminent, la capitale se remplissait de gens, accourus de plusieurs centaines de milles pour être témoins du terrible duel. Enfin le premier ministre entama sa défense, le 5 de novembre, et parla cinq heures durant. Le discours était digne de la circonstance et il est resté comme un modèle d'éloquence que l'on ne saurait lire sans être profondément ému. Quand le chef du gouvernement se fut assis, M. Blake se leva au milieu d'une chambre bondée de spectateurs surexcités, mais silencieux. C'était certainement l'heure la plus solennelle de sa vie. Il avait en main un terrible réquisitoire et qui, certes, ne perdit rien de sa sinistre gravité en passant par la bouche éloquente de l'accusateur. Sans pitié dans sa logique énumération des faits, il sut pourtant garder une dignité d'expression qui ajoutait dix fois plus de

force à son argumentation. Quand il reprit son siège, on sentit des deux côtés que le gouvernement était condamné et ce fut sans surprise que l'on apprit bientôt après que l'administration abandonnait le pouvoir.

Il n'entre pas dans le cadre d'une courte esquisse biographique comme celle-ci, de suivre en détail les incidents bien connus d'une carrière dont nous avons mis en lumière deux heures triomphales. Depuis lors, M. Blake a subi bien des revers politiques ; il a sans doute été bien souvent écœuré de la petitesse, de la mesquinerie et de la fausseté de la vie publique, ainsi que de la bassesse de plus d'un de ses partisans ; sa santé s'est même ébranlée sous la tâche de Titan qu'il s'était imposée. A l'heure présente, nous ne dirons pas qu'il boude sous sa tente comme Achille ; mais il se tient à l'écart et il laisse les autres s'escrimer contre l'ennemi.

Il est un fait sur lequel nous devons nous arrêter. On trouverait difficilement, non seulement dans notre histoire, mais dans celle des autres peuples, un homme public éminent qui ait fait plus de sacrifices pour la politique et en ait moins retiré d'avantages matériels. Quand il arriva au pouvoir, dans Ontario, M. Blake se choisit une position sans traitement. Quand son parti se fut emparé de l'administration, à Ottawa, il se contenta encore, dans le cabinet, d'une position à laquelle aucuns émoluments n'étaient attachés. Quelque temps avant les élections de 1887, il s'aperçut que sa santé ne lui permettrait pas de mener de front l'exercice de sa profession et l'accomplissement de ses devoirs publics. Nous nous rappelons tous le frisson d'admiration qui secoua le public, admiration que ne purent s'empêcher de partager les journaux de l'opposition, quand on apprit qu'il avait résolu d'abandonner sa profession pour consacrer tout son temps aux affaires publiques. Cela ne signifiait rien moins que le renoncement au revenu le plus considérable qu'un homme de sa profession ait jamais tiré de sa clientèle en ce pays, revenu auquel le traitement bien légitime d'un ministre ne saurait se comparer. On appréciera encore mieux l'importance du sacrifice, quand on se souviendra que cet homme, qui renonçait ainsi à un revenu princier, voguait sur les froides ondes de l'opposition.

Comme orateur et *debater*, M. Blake brille au premier rang. Dans le premier portrait de cette galerie, M. Waters fait un parallèle

de Sir John Macdonald avec le feu Lord Beaconsfield. On pourrait en faire un semblable entre M. Blake et M. Gladstone, *the grand old man*, qui fut, pendant tant d'années, le plus éminent adversaire du comte de Beaconsfield. M. Blake, bien que plus jeune, a toute la facilité de parole, la richesse d'expressions et la chaleur d'élocution de M. Gladstone dont il partage aussi l'esprit de franchise, l'honnêteté et le bon ton, ainsi que les sentiments religieux. Plus d'une fois, M. Disraeli se moqua de "la fatale abondance de paroles" de son grand rival ; quant à M. Blake, si son éloquence pêche, c'est par l'extrême clarté ou plutôt par la force microscopique de sa vision qui l'entraîne, tout comme Edmond Burke—avec qui il mérite d'être comparé,—en des minuties, en des raffinements de dialectique semblables à ceux de ces fendeurs de cheveux qu'on appela rhéteurs. Il appartient quelque peu à l'école pré-Raphaëlique des peintres anglais qui veulent faire ressortir chaque brin d'herbe, plutôt que de donner une vie générale à la prairie qu'ils vous mettent devant les yeux ; tandis qu'une école rivale arrive à ce résultat avec un peu de peinture jaune jetée sur la toile du bout de la spatule. En parlant, la manière pré-Raphaëlique est utile et nécessaire à quiconque s'adresse à des juges dont la mission, sur le banc, est de découvrir les nuances, les différences ou les semblables, qui échappent au regard moins exercé de la foule ; mais le peuple aime bien mieux cette manière large et concise à la fois qui, souvent, dans une phrase résume tout un volume, toute une situation et *enlève le morceau*. La célèbre phrase de Disraeli : "La paix avec l'honneur" enthousiasma plus les Anglais que des torrents d'éloquence ; et les "Hautes cheminées" de Sir John ont eu raison des *irrésistibles principes* économiques de Bastiat. La longueur dans le développement est peut-être le seul reproche que l'on puisse faire aux discours de M. Blake, et encore faut-il dire que cette longueur ne provoque jamais l'ennui. Quand il parle, sa chaleur, ses connaissances étendues, son raisonnement serré causent l'admiration de tous, même celle de ses adversaires. A la dernière session, quand il reprit son siège, après son remarquable discours sur l'opportunité de soumettre les questions constitutionelles à la Cour suprême, quelqu'un fit part à un vieux personnage politique de son admiration pour le brillant et puissant effort oratoire de M. Blake. "Oui, c'est vrai," répondit le

vétéran, "il a même prononcé des discours aussi bons et meilleurs durant ces dernières années, mais quand on en vient à compter les votes, il est toujours du côté de la minorité."

Ceci nous amène à le juger comme homme politique. Il m'a toujours paru regrettable, au moins à un point de vue, que M. Blake ait sauté dans l'arène politique tout d'une pièce et armé en guerre, comme Minerve de la tête de Jupiter. Nous l'avons vu quitter son étude d'avocat pour prendre la direction d'un parti politique, et entrer dans la mêlée avec l'enthousiasme débordant des tout jeunes gens. Il croyait sincèrement que la hauteur de vue, la franchise, le travail désintéressé et l'éloquence convaincue n'avaient qu'à se montrer pour faire rentrer dans l'ombre les prévaricateurs politiques et qu'il n'avait qu'à sonner de la trompe pour faire s'écrouler les murs de Jéricho. Si l'on me permet l'accumulation de ces métaphores, il s'était mis en tête que le monde politique avait besoin d'un Sir Galahad ; mais la coupe la plus amère qu'il a dû vider a sans doute été de constater que tous les faux chevaliers ne venaient pas seulement de Heathness, mais que quelques-uns d'entre eux, pour le moins, étaient ses voisins de table. Quelque peu d'apprentissage lui eût épargné bien des déboires et des méprises.

On a prétendu qu'un chef doit accepter ses adhérents tels qu'ils sont, même avec leurs défauts, et qu'il doit, avec ces éléments, tout grossiers qu'ils puissent être, fonder un parti sans reproche. Si M. Blake ne s'est pas rendu compte que la plupart des hommes ne se laissent pas seulement guider par le patriotisme, la raison et la droiture d'intentions, il n'est pas le premier noble cœur qui ait eu à rengaîner ses convictions.

Comme avocat, M. Blake occupe une position incontestée, et plus d'un, parmi ses plus brilliants confrères, sont fiers de lui céder le pas. Ses qualités incomparables comme conseil ont éclaté dans l'affaire du chemin de fer de traverse du Manitoba qu'il plaida l'an dernier devant la Cour suprême. Les plus éminents avocats de la Puissance se trouvaient alors en présence et ce n'est pas les rabaisser de dire que le mérite de M. Blake se trouva plutôt rehaussé qu'amoindri par les lumières qui l'entouraient.

Quelle sera maintenant la mission de cette force incontestable dans le monde politique. Pendant les deux dernières sessions, il

s'est contenté de rester dans les rangs comme simple soldat. Un moment, même, il a paru se tenir à l'écart des combattants pour jouer le rôle de critique indépendant et sincère. Souvent l'on a prétendu qu'il est impossible à un homme de marque de se maintenir dans une assemblée délibérante en dehors du cercle d'un parti. Si la chose est vraie, elle est bien regrettable. Il me semble qu'une personnalité du poids de M. Blake rendrait des services incalculables en assumant une telle position, et les évènements de la dernière session paraissent me donner raison. On vit alors, spectable inattendu, le gouvernement accepter une suggestion importante et dont découlait une sérieuse question de principe, de la part d'un député qui, non seulement n'était pas partisan du ministère, mais que l'on savait même affilié à ses adversaires. La part prise par M. Blake, dans les débats sur l'affaire Rykert, prenait d'autant plus de valeur qu'il paraissait occuper en cette circonstance un poste quasi-judiciaire. Vraiment, je ne puis m'empêcher de croire que le sens véritable de l'expression "Tribun du peuple," se trouverait réalisé dans la personne d'un homme de grand talent qui saurait peser les questions traitées en parlement avec un jugement scrupuleux et impartial. Le peuple, qui se laisse souvent aveugler et mystifier par les clameurs des partis, pourrait alors entendre,—comme si elle s'élevait dans la solitude,—cette voix dominant toutes les autres.

Mais, après tout, qui peut se vanter de savoir apprécier le travail de toute une vie, et quel critérium adopter? Ceux-là seuls seront-ils reconnus bienfaiteurs de l'humanité qui auront grimpé ou rampé jusqu'au faîte des plus brillants emplois? Installerons-nous Cromwell au temple de mémoire, quand Pim et Hampden sont tombés dans l'oubli? "J'aime mieux avoir raison que d'être président," a dit quelqu'un qui a résumé dans ces nobles paroles toute la morale politique. L'homme public qui règle carrément sa conduite d'après ce principe et va toujours droit au but, fermement et honnêtement, mérite plus de vivre dans la mémoire de ses concitoyens que ces *politiciens* de couloirs et de caucus dont la seule ambition réside en ce sixième sens—comme l'appelait Carlyle—qui n'est autre que la démangeaison de dominer ses semblables.

M. Blake paraît s'être volontairement et pour toujours démis de la position de chef de son parti, et des adversaires prétendent qu'il a

manqué sa carrière politique. Des milliers de Canadiens, j'en suis sûr, se prononceront contre ce jugement. Si ses capacités ont jeté du lustre sur nos parlements ; si la pureté de ses intentions a rehaussé le ton de la vie publique ; si, comme homme privé, il a montré que la politique peut s'allier à une noble vie et à la pratique des vertus chrétiennes ; si son renoncement à un revenu princier et son mépris des émoluments ont servi à arracher de l'esprit du peuple l'idée que les mots pillard et homme politique sont synonymes, je ne puis me résigner à croire que les meilleurs amis de M. Blake regrettent qu'il ait consacré vingt ans de sa vie au service de son pays.

On me permettra de terminer cette esquisse imparfaite en citant deux fragments des discours de M. Blake, afin de donner une idée de son grand talent oratoire. Je tire le premier de l'allocution qu'il prononça en appuyant l'adresse de condoléance à la reine Victoria, lors de la mort du duc d'Albany. Le 3 avril 1884, il s'exprimait ainsi :

"La position du prince défunt était particulièrement pénible ; car il a passé toute sa courte vie sous la menace du mal impitoyable qui devait l'emporter et qui, s'il pesait lourdement en secret sur son esprit, ne parut cependant jamais l'abattre dans les efforts qu'il fit pour se rendre utile à tous. La délicatesse de sa constitution l'avait naturellement rendu plus cher au cœur de sa mère qui doit bien plus déplorer la perte d'un fils sur qui elle avait dû veiller tout le temps avec anxiété, que si ce fils avait joui de la constitution robuste que possèdent les autres membres de la famille royale. Aussi, est-ce bien du fond du cœur que nous lui dirons avec le poète :

'Ne te brise pas, ô cœur de femme ! mais endure encore.'

'Parlant au nom du peuple canadien, nous lui dirons que nous pleurons sur cette jeune vie si tôt brisée et respectueusement nous déposons notre tribut de sympathie aux pieds de celle qui reste à déplorer une pareille perte."

Le fragment qui suit—dans une note tout à fait différente—est la péroraison du discours que nous avons déjà mentionné et qui précéda la chute du gouvernement en 1873. Ce discours fut prononcé dans la nuit du 4 novembre de la même année :

"Cette nuit, ou la prochaine, dit-il, verra l'horizon d'un jour meilleur et plus pur dans l'administration des affaires publiques de ce pays. Je n'ai jamais prétendu que moi et mes amis étions la personification de l'honnêteté, pas plus que je ne pense que tous les députés de l'autre côté de la chambre soient corrompus. Loin de moi cette idée et ce manque de générosité. Mais je veux que nous, qui soutenons ces principes ce soir, soyons jugés d'après eux dans les temps à venir ; je veux que, dans quelque situation que les amis qui m'entourent soient placés, la position que nous avons assumée, le terrain sur lequel nous nous sommes mis soient regardés comme les seuls solides, les seuls vrais. Nous sommes ici pour déployer le drapeau de l'honnêteté publique. Nous sommes ici pour faire briller encore une fois la bonne réputation du pays que l'on a ternie; nous sommes ici pour lui rendre son éclat ; ici nous sommes pour purger le pays du grand scandale et de la calamité que lui ont infligés ceux-là qui avaient la conduite des affaires. Nous ne pouvons pas, au moyen de l'acte de justice que nous allons effectuer, nous ne pouvons pas, par le jugement solennel que nous allons rendre, nous ne pouvons pas, même par le lavage que nous allons pratiquer, balayer et rejeter entièrement dans d'autres yeux et sur d'autres individus la tache et la honte tombées sur le pays. Je n'ai garde de me réjouir de ce résultat. Je déplore profondément la vérité des faits découverts ; mais je suis de ceux qui pensent que ce qu'il faut regretter, c'est plutôt l'existence de ces faits que leur mise au grand jour. Je ne comprends pas cette vertu spartiate qui voulait qu'un vol ne fût pas crime tant qu'il n'était pas découvert. Je ne saurais admettre cette moralité qui permet à un crime de rester ignoré, mais qui se montre choquée et tout alarmée pour la bonne réputation du pays, si le crime devient connu. Messieurs, vous ne sauriez guérir une plaie vive en ramenant par dessus un lambeau de peau. Il faut la lancer, la laver, pour laisser une chair fraîche et saine repousser tout autour. Quelque pénible et ardue que soit la tâche, il faut qu'elle s'accomplisse. La nuit s'écoule et le jour vient. J'espère et souhaite que chacun de vous va voter dans l'instant, d'après ces principes d'honnêteté publique qu'il apporterait lui-même dans une transaction avec son voisin. Ne nous laissons pas gagner par cette absurde idée qu'il faut distinguer entre l'honnêteté publique et

l'honnêteté privée. N'allons pas nous laisser persuader que l'on peut pratiquer en secret ce qu'il y aurait honte à laisser connaître au public. Agissons au grand jour, et comme la honte existe, comme elle a été découverte, comme elle a été bien établie et même confessée, décernons par notre vote,—tout regrettable que soit la chose,—leur juste récompense aux coupables.''

M. Blake est également fort dans l'invective, dans l'ironie, la répartie et dans une sorte de badinage satirique qui terrasse celui qu'il frappe. Un choix de ses discours parlementaires serait un frappant exemple de la vérité de ce dicton que notre langue anglaise est une harpe à cent cordes. Cette anthologie serait un fort beau souvenir de l'un des plus grands citoyens du Canada.

JOHN A. EWAN.

Ottawa, 20 janvier 1891.

[Traduction de Joseph Marmette.]

Do your duty to your Country! Take up the responsibilities, as you enjoy the privileges of citizenship! Give your time, your energies, your labour to the work! Though the skies be dark, yet trust we in the Supreme Goodness!. We believe our cause is just and true, we believe that truth and justice shall in God's good time prevail! It may be soon; it may be late. His ways are not as our ways, and his unfathomable purpose we may not gauge. But this we know, that in our efforts we are in the line of duty: we hope indeed to make our cause prevail. But, win or lose today we know that we shall receive for the faithful discharge of duty an exceeding great reward!, the only reward which is worth attaining, the only reward which is sure to last

Edward Wm

LES HOMMES DU JOUR

JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU.

DESBARATS & CIE, GRAVEURS ET IMPRIMEURS.

J. A. CHAPLEAU

Nous sommes en 1867, au premier souffle de la Confédération canadienne. L'inquiétude n'a fait grâce à personne, car l'avenir d'un peuple va se jouer dans quelques jours devant les feux de la rampe électorale. Que sera cette Confédération ? Le Minotaure qui dévore les vierges, ou L'Ange qui veille sur les nations ? Les chefs politiques ont sonné le clairon ; et le peuple, anxieux, n'a plus qu'à se jeter dans le tumulte d'une élection générale, unique d'intensité, d'incertitudes et de conséquences.

Montréal, qui avait été le foyer de la résistance anti-fédérale, était plus que jamais le centre de la bataille. Une forte partie de la jeunesse conservatrice venait, sous la conduite de L.-O. David, Ludger Labelle et Honoré Mercier, de laisser le vieux camp. Lanctôt avait affolé la population ouvrière par une campagne infernale ; et, cependant, Sir Georges Cartier, le véritable auteur de la Confédération, avait à se faire élire dans la cité de Montréal, qui ne lui avait donné que trente-sept voix de majorité en 1863.

C'était dans le plus fort énervement de cette confusion politique que Sir Georges Cartier convoqua, sur la rue Craig, la première assemblée populaire. Les forces des deux partis étaient enrégimentées. Lanctôt avait réussi, par ses magasins coopératifs, par l'incessante propagande d'un journal parfaitement bien fait : *L'Union Nationale*, par ses épouvantables mensonges et son démagogisme plus épouvantable encore, à enjoler presque toute la population ouvrière de Montréal. Ludger Labelle, l'ancien ami de Sir Georges, le type du conspirateur habile et fin, lui-même candidat d'opposition, avait, à son tour, provoqué la défaillance de plusieurs conservateurs, tandis que la vieille école libérale gardait tous ses partisans. Il ne restait donc à Cartier que la portion honnête, calme de la population, celle qui voit juste, juge bien, mais ne s'émeut jamais.

Du premier coup, il fut facile aux organisateurs du comité conservateur de constater, dans cette assemblée, jusqu'à quel point l'élection de leur chef était compromise. Les huées, les cris indignés accueillirent Sir Georges, qui tenta vainement de se faire entendre. MM. Pominville, Bétournay, C.-S. Rodier, J.-B. Beaudry, L. Beaudry, C.-A. Leblanc, Victor Hudon, c'est-à-dire les citoyens les plus éminents d'alors, ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives. La foule excitée grondait comme si elle eût contenu dans ses flancs un volcan déjà allumé. Soudain la figure pâle d'un jeune imberbe se glisse dans l'embrasure occupée par Sir Georges. Est-ce de la magie ? L'attention s'empare de l'assemblée, comme si une force invisible venait d'enchaîner cette frénésie puissante. Puis une voix nette, vibrante, lance une note ou deux au-dessus du tumulte ; et voilà le monstre populaire dompté ! Ce jeune homme a pu prononcer quelques mots, une phrase, deux phrases : voilà qu'il parle, voilà qu'il s'enlève, voilà qu'une heure durant il fait aux hurleurs, qui maintenant l'applaudissent, l'éloge de celui qu'ils voulaient lapider.

Ce jeune homme s'appelait Joseph-Adolphe Chapleau. Il venait de se faire nommer, le matin même, par acclamation, député de Terrebonne, contre la volonté et les ordres de Cartier ; et c'est lui qui, le soir, sauvait le chef conservateur et, en brisant l'opposition aveugle qu'on avait décidé de lui faire, peut-être la Confédération. Car, lui ouvrir à ce moment les portes de la discussion loyale et franche, c'était lui donner la chance de ramener la foule égarée ; c'était faire renaître la confiance dans tous les autres comtés et dans toutes les provinces de la nouvelle Puissance.

Du reste, la réponse de M. Chapleau à Sir Georges, qui vint, après ce discours, le remercier avec effusion, renferme l'homme tout entier :—"Il n'y a pas de quoi, M. Cartier, ce n'est pas pour vous que je l'ai fait." Ce qui veut dire que j'ai à tracer le portait d'un homme tout de dévouement et de bonté spontanés, mais ferme, fier et cassant comme les preux du moyen âge ; incapable de résister à la prière du faible, mais aussi courageux que le lion contre l'aggression des forts. Ceux qui voudront bien connaître le caractère multiple de l'honorable M. Chapleau n'arriveront à la solution juste qu'avec cette clef. Il a toutes les faiblesses légitimes et éclairées

que le bon Dieu a mises au compte de la vertu, dans un coin du cœur humain ; il a toute l'indépendance d'un esprit puissant qui a la conscience de sa dignité et le respect de sa valeur. On peut avoir un grand talent, une éloquence fascinatrice, des qualités d'esprit exceptionnelles ; mais M. Chapleau, qui a tout cela, ne serait pas la brillante personnalité d'aujourd'hui, s'il ne possédait aussi cette qualité de tempérament qui l'a fait meneur d'hommes.

Quelle merveilleuse organisation ! . . . Prenez-le au repos, dans le calme du désœuvrement : il sera causeur charmant, intarissable, sans prétention, usant tout simplement de cette spirituelle inconscience qui vous mène de l'étonnement au ravissement à mesure qu'il passe du grave au léger, du rien du jour au "fait divers" sérieux, sans se douter qu'il jette à droite et à gauche l'esprit par poignées. Aiguillonnez-le un peu, suscitez une discussion, provoquez-le à l'appréciation d'un homme ou d'un événement, il vous promènera sans effort dans les sphères les plus élevées, comme s'il avait borné toute sa vie à l'étude des sciences ou de la philosophie. Essayez d'un tournoi d'esprit, et vous comprendrez du coup ce que c'est qu'on désire exprimer sans le pouvoir quand on parle d'un homme qui a la riposte prompte et terrible.

Maintenant, si vous donnez de la pédale à ce grandiose instrument, si vous le prenez dans un moment d'intensité, à la chambre, sur le husting, ou bien au palais, alors que chez lui tout travaille, tout frémit, tout vibre, alors que les cent mille sensations du cerveau sont déchaînées, qu'un orage électrique se promène dans ce réseau de nerfs palpitants, et que le magnétisme coule de sa personne comme l'eau d'une éponge saturée, il ne vous arrivera pas souvent de rencontrer son semblable durant le cours de votre existence. Quant à moi, je n'en ai jamais vu un autre.

Ce serait de la flatterie ironique que de le représenter toujours éloquent, toujours plus élevé que les autres, toujours planant, toujours victorieux. Cette magnitude en permanence n'est pas l'état voulu de la créature humaine, et, s'il en était ainsi, le commerce de l'honorable M. Chapleau serait un commerce gênant et fatigant. L'éloquence n'est faite que pour les grandes circonstances.

Même à l'étranger, M. Chapleau a remporté de beaux succès d'éloquence. Un jour, à Bordeaux, en 1881, un riche négociant de

la ville lui avait donné un banquet. Cette nature d'artiste était encore tout imprégnée de l'indéfinissable émotion du premier accueil fraternel sur le sol de la vieille France : il était peut-être le seul des nôtres qui eût jusqu'alors reçu un tel hommage. Ce qu'il y dit, je ne le sais plus ; mais ce que je sais, c'est que lorsqu'il reprit son siège, tous ces hommes endurcis de la finance, ces froids et riches négociants, ces millionnaires blasés, cherchaient en vain à dissimuler une larme que l'émotion avait fait jaillir, s'avouant, eux qui avaient entendu les grands orateurs français depuis Lacordaire jusqu'à Gambetta, vaincus pour la première fois par la parole d'un autre homme.

Jamais l'éloquence humaine ne dépassera probablement la sienne, à l'occasion de la Saint Jean-Baptiste de 1884, et tous les convives d'alors se rappellent le frémissement qui passa dans l'auditoire quand, l'œil inspiré, le front enveloppé d'une véritable auréole, la voix vibrante et émue, M. Chapleau prononça ce mémorable discours.

M. Chapleau a eu tant de succès oratoires qu'il est difficile d'évaluer les uns plutôt que les autres. Le public a entendu de lui des chefs-d'œuvre d'improvisation de deux minutes, aussi bien que des modèles d'une éloquence magistrale, qui tenaient, littéralement et sans image de rhétorique, ses auditeurs dans le ravissement. Je me rappelle dans quelle émerveillement il jeta un jour des financiers et politiciens importants des Etats de Vermont et de New-York, par un discours prononcé à Newport lors de l'inauguration du chemin de fer le South-Eastern. L'immense succès de son discours à Toronto, au banquet donné à Sir John A. Macdonald, en décembre 1884, est passé à l'état de légende dans Ontario.

Comme modèle d'éloquence parlementaire, je ne connais rien de plus empoignant que la péroraison de son grand discours sur la vente du chemin de fer du Nord, en 1882, dans l'Assemblée législative de Québec. Qui croirait qu'après un exposé de six à sept heures, il put conserver assez de verve et assez de vigueur pour tracer d'impromptu un tableau aussi parfaitement dessiné que celui qu'il y fait des aventuriers de la politique.

L'honorable M. Chapleau est né de parents canadiens-français. Son père, feu M. Pierre Chapleau, était l'un des types le plus admi-

rable de notre race. Grand de six pieds, bien fait, figure noble et imposante, il inspirait le respect autant par son caractère droit, son excessive honorabilité, sa scrupuleuse probité, que par sa belle tête. Privé d'instruction, entrepreneur-maçon de son métier, il n'eût pas été dépaysé dans une réunion d'élite, hommes du monde ou hommes d'étude. Pas n'est besoin de dire combien l'affection d'un tel enfant pour un tel père dut être ardente. Ecoutez-le d'ailleurs : voici un modèle d'éloquence, de cette éloquence du cœur qui impose l'émotion à l'auditoire comme au lecteur :—

"Je suis fier du peuple dont je sors et auquel je dois tout ce qui m'est précieux. Le brave et honnête homme dont je chéris la mémoire, qui m'a donné la vie et qui a été enlevé trop tôt aux affections de sa famille, a été pour moi un honorable représentant du travailleur canadien. J'ai déjà dit que le plus grand éloge qu'on pouvait faire de lui, c'est que, pendant sa vie, il s'est contenté de ce seul précepte et de cette simple règle de conduite : travailler, aimer et prier. De la modeste demeure de la famille où se trouvaient concentrés ses affections, son orgueil et ses espérances, il n'a aimé, il n'a connu que deux sentiers, pendant ses cinquante années de vie active: l'un qui conduisait à son travail et l'autre à l'église. Au bout du premier de ces deux chemins était la source d'où coulaient le profit et le comfort pour la famille, au bout du second la fontaine d'encouragement et de gratitude dans le succès, de consolation et de force d'âme dans les moments d'adversité. On pourrait difficilement rêver une vie meilleure, une vie plus heureuse. C'est le plein accomplissement des devoirs d'humanité : l'observance de cette mystérieuse et admirable loi d'expiation et de réhabilitation de l'homme par le travail ; les joies, les bienfaits et les fruits de l'amour couronnés par la vénération et le culte du Tout-Puissant. Et je ne me trompe pas en disant que telle est la vie de la masse des saines et paisibles classes ouvrières de ce pays."

C'est en remontant vers son enfance, en ravivant de son souffle filial, dans le vieux foyer domestique, les cendres toujours chaudes des pieux souvenirs, que M. Chapleau a été naturellement poussé vers l'étude de cette grande question ouvrière dont la solution fait le désespoir des gouvernements. Les démagogues trop ambitieux perdent pied en dépassant les bornes du sens commun ; les gouverne-

ments trop jaloux y perdent la tête en exagérant les besoins de la résistance. M. Chapleau s'est imposé à lui-même depuis longtemps la recherche de la solution, et il peut légitimement réclamer dans ce travail délicat, hérissé de difficultés, son incontestable part de succès. Il dut saisir le problème ouvrier comme le champion qui prend la balle au bond. Une vacance électorale se déclare à Montréal, c'est-à-dire dans le centre des intérêts industriels canadiens. Pendant que chacun cherche de son côté, parce qu'il faut continuer la tradition en produisant un candidat qui ait du renom, une position, de l'influence, M. Chapleau va frapper à la porte d'un ouvrier qu'il avait su juger du premier coup d'œil. Il ne s'occupe ni de l'opinion scandalisée, ni des hésitations qui viennent des meilleurs quartiers, ni de certaines révoltes justifiables ; il a vu loin, il sait où il va, et il fait élire un ouvrier dans Montréal.

On sait ce qu'il a accompli depuis pour faire avancer cette grande et sérieuse étude. Sans réclamer pour lui la paternité de la *Commission du travail*, on peut dire, au moins, qu'il y a été l'un des plus chauds collaborateurs et qu'il en a suivi tous les travaux avec une solicitude paternelle. De fait, c'est à lui que furent confiées, par ses collègues bas-canadiens, la direction de l'enquête pour la province de Québec, et plus tard, par le gouvernement, la co-ordination des volumineux documents fournis par toutes les parties de la confédération. Quelque temps après, l'Exposition universelle de Paris ouvre de nouveaux horizons à la question. Les colonies anglaises ne sont pas libres d'y participer officiellement ; mais le Secrétaire d'Etat prend sur lui de conseiller à l'un de ses anciens commissaires d'aller suivre les travaux de ce grand congrès du travail ; puis il fait, au retour de M. Helbronner, accepter par son gouvernement un rapport qui restera toujours utile et précieux pour les hommes publics de notre pays. M. Chapleau a déjà, du reste, commencé à modifier la législation économique de manière à protéger la classe ouvrière sans effrayer ou menacer le capital. Mais sortons d'une digression qui est arrivé tout naturellement, pour rentrer dans le domaine de la biographie.

Madame Chapleau, la mère du Secrétaire d'Etat, était une femme remarquable, et nous croyons que le cas actuel confirme la donnée généralement acceptée que tous les hommes brillants ont ressemblé à

leur mère. Ce qu'elle a déployé de talent pour élever, de la manière admirable qu'elle l'a fait, avec de modestes ressources, sept enfants, tous d'une haute intelligence et qui tous ont fait leur cours d'études dans nos grandes maisons d'éducation, est chose à peine croyable.

C'est à Sainte-Thérèse, le 9 novembre 1840, que naquit Joseph-Adolphe Chapleau. Il commença son cours au collége Masson, à Terrebonne, et après sa rhétorique, il entra dans les affaires à Montréal. Mais évidemment un sentiment intime le travaillait, puisque, quelque temps après, on le retrouve faisant sa philosophie au collège de Saint-Hyacinthe. Le passage de M. Chapleau à Saint-Hyacinthe peut être considéré comme la plus grande fortune de sa vie, car il s'y trouva durant les belles années d'enseignement de l'abbé Desaulniers, et il a puisé chez ce grand philosophe, chez ce prodigieux interprète de Saint Thomas, les saines notions qui ont fait la base de sa carrière, et cette science certaine qui donne tant d'autorité et d'irréfutable bon sens à sa parole. M. Chapleau, tout le monde le sait, est un profond catholique. Il ne manque jamais une occasion d'affirmer sa foi, et, dans la chambre des communes, dans les banquets les plus essentiellement anglais et protestants, il a rendu hommage à l'Eglise catholique et au clergé canadien, avec une éloquence qui portera encore des fruits longtemps après qu'il aura quitté cette scène mortelle.

En 1861 M. Chapleau était admis au barreau. Il entra dans la société légale Moreau & Ouimet, et, plus tard, dans la société Mousseau, Chapleau et Archambault, puis dans la société Carter, Church et Chapleau, et enfin dans celle de Chapleau, Hall, Nicolls et Brown. Ajoutons, en passant, comme curieuse coïncidence, que l'hon. M. Mercier, maintenant premier ministre de la province de Québec, fit une partie de son droit sous lui.

Le 25 novembre 1874, il épousa Mlle Marie-Louise King, la fille remarquablement intelligente et distinguée du Colonel King, de Sherbrooke, et qui contribue tant à ajouter de l'éclat à la renommée de son mari.

Il fut élu, pour la première fois, en 1867, à la chambre locale, dans le comté de Terrebonne, qu'il a toujours représenté depuis et où il est inexpugnable. Il fut nommé conseil de la Reine en 1873, commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire en 1881, et commandeur de

la Légion d'honneur en 1882. Il est professeur de droit international à l'Université Laval, qui lui a conféré le degré de docteur en droit.

M. Chapleau entra dans le cabinet Ouimet, comme solliciteur général, le 27 février 1873, et en sortit le 8 septembre 1874, lors de la démission volontaire de ce cabinet. Le 27 janvier 1876, il entra dans le cabinet de Boucherville comme secrétaire provincial, position qu'il occupa jusqu'au coup d'état Letellier. Après les élections provinciales du mois de mai 1878, il devint le chef du parti conservateur à Québec, et, le 30 octobre 1879, après avoir renversé le gouvernement Joly, il était appelé par le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Robitaille, à former un cabinet dans lequel il occupa le portefeuille des chemins de fer et des travaux publics. Il donna sa démission le 29 juillet 1882, pour être remplacé par l'honorable J.-A. Mousseau pendant que lui-même succédait à ce dernier, à Ottawa, comme secrétaire d'Etat. Le 4 juillet 1884, il était envoyé à la Colombie-Anglaise comme président de la commission royale chargée d'étudier la question de l'immigration chinoise. Il a publié un rapport des plus remarquables à ce sujet et ses suggestions, adoptées par le gouvernement, ont mis fin à la crise qui menaçait d'amener de graves complications dans la Colombie. Il y a quelques années, il établit l'Imprimerie nationale d'Ottawa, une œuvre d'une immense importance et que son influence seule a fait réussir.

L'honorable M. Chapleau a été cruellement éprouvé par la maladie, et il serait probablement allé dans le monde d'où l'on ne revient plus s'il n'avait pas abandonné la conduite du parti provincial en 1882. Après son entrée dans le cabinet d'Ottawa, il lui fut loisible de passer l'été et l'automne en Europe, puis l'hiver dans la sud de la Californie. Comme sa mère, l'un de ses frères et l'une de ses sœurs étaient morts de la consomption, le même sort le menaçait alors ; et ce n'est qu'à force de précautions qu'il a franchi l'époque critique, sans qu'il lui reste aujourd'hui la moindre trace de son ancien malaise, ni même la moindre menace pour l'avenir.

On peut dire sans crainte qu'il y a aujourd'hui peu de personalités plus en vue, plus estimées, plus admirées que M. Chapleau dans la Puissance du Canada. Il ne saurait en être autrement d'un homme de son talent, qui est dans la politique militante depuis 1859, c'est-à-dire depuis trente-deux ans ; qui fait partie de la députation

nationale depuis vingt-trois ans ; qui a été membre de différents cabinets depuis quatorze ans ; qui a, pour bien dire, à lui seul renversé le gouvernement Joly et qui a été le premier ministre de la province de Québec.

Il a amassé sur sa tête autant de haines qu'il a cimenté d'amitiés ou conquis de dévouements politiques. Il a pris part à tous les grands évènements, figuré dans toutes les grandes circonstances, mis la main à tous les mouvements, inauguré mille réformes. Le récit de ses succès au barreau semble être tiré d'un conte de fées. Juges et jurés devenaient le jouet de son éloquence comme une cire molle entre les doigts du modeleur. Quand la jeunesse conservatrice se rebella contre Sir Georges Cartier en 1865, ce fut lui qui enraya ce mouvement dangereux, en se prononçant courageusement pour la Confédération. Si Chapleau avait donné dans le mouvement, toute la jeune génération de l'époque serait aujourd'hui libérale. C'est son attitude dans l'Assemblée législative qui détermina l'abolition du double mandat. C'est lui qui a renoué les relations entre la France et le Canada en plaçant un emprunt public sur le marché de Paris, en introduisant le Crédit-foncier franco-canadien au Canada et en fondant le commissariat-général du Canada en France. Avant la création du Crédit-foncier, la propriété grevée avait à payer 7 et 8 p. 100 d'intérêt. Le taux de l'intérêt tomba immédiatement à 6 ; il est maintenant de 5½, non seulement pour la province de Québec, mais pour tout le Canada ; car cette institution, maintenant puissante, possède l'existence officielle dans les autres provinces, dans chacune desquelles elle a des millions de placés.

C'est lui qui a réalisé pour la province de Québec huit millions de piastres en vendant le chemin de fer du Nord. Cet acte, qui lui a valu tant d'injures, sera peut-être son plus grand titre de gloire, car il est de notoriété publique aujourd'hui que la compagnie du Pacifique, qui l'a acquis, serait disposée a perdre quelques millions sur le prix d'achat si elle pouvait trouver un preneur. Il suffit de lire les rapports qu'il publia alors comme ministre des chemins de fer, pour voir qu'il avait clairement prévu la construction du Canada-Atlantique et la ligne de Smith's Falls du Pacifique, deux chemins rivaux qui réduisent l'ancien Q. M. O. et O. à une valeur relativement insignifiante.

C'est M. Chapleau qui, lors du grand tournoi politique de Sainte-Croix, en 1875, fut la cause du triomphe des conservateurs, en inspirant aux électeurs, par le grand succès qu'il y remporta, la confiance la plus absolue dans le résultat de la lutte générale. Quand il mit sur le programme de son gouvernement, en 1879, l'encouragement de la fabrication du beurre et du fromage, l'opposition accueillit sa déclaration par un grand éclat de rire. Pendant que ses adversaires s'évertuaient à n'y découvrir qu'une occasion de persiflage, M. Chapleau voyait d'assez loin pour savoir qu'il dotait la province de Québec d'une des plus puissantes industries quelle aura jamais.

Il n'est donc pas étonnant qu'un homme, qui a mis si uniformément et si constamment à la disposition de son pays le bénéfice de ses précieuses qualités, soit aujourd'hui l'idole du peuple. Il a remporté des succès inouis, tels que le revirement d'une paroisse par un simple discours, comme à Saint-Guillaume en 1877, ce qui entraîna la défaite de l'honorable M. Laurier dans Arthabaska ; et le peuple reste fasciné par ces résultats qui tiennent de la légende.

Il a été le champion des chemins de fer en ce pays, et c'est sa parole éloquente qui a fini par faire ressusciter dans les chambres provinciales l'ancien subside au chemin de fer du Nord et par en obtenir un pour le chemin de colonisation du Nord, point de départ de cette féconde politique des voies ferrées.

Il s'est mis, du reste, à contribution dans ces entreprises financièrement hasardeuses ; et il peut se vanter d'avoir amené directement la construction de cinq lignes de voies ferrées, savoir les Laurentides, le Pontiac et la continuation du chemin du Saint-Jérôme, par son concours actif et persistant, et les chemins de Saint-Eustache et Joliette, par sa protection officielle et personnelle.

Des adversaires à la recherche d'arguments l'ont représenté comme un esprit inquiet, ambitieux, et ont voulu le faire passer pour un intrigant. Rien n'est plus faux. Quand, en 1875, il n'avait qu'un mot à dire pour renverser le cabinet de Boucherville, dont il avait pourtant eu à se plaindre, il lui donna un appui si ferme et si vigoureux que la crise fut évitée. Il refusa, en 1880, d'entrer dans le gouvernement d'Ottawa parce qu'il ne croyait pas avoir complété la reconstitution du parti conservateur local dans le province de Qué-

bec. En 1884, quand le gouvernement d'Ottawa semblait déterminé à refuser à la province de Québec ses justes réclamations, relativement à la dette contractée pour la construction du chemin de fer du Nord, presque toute la députation de cette province au parlement fédéral le pria de se mettre à sa tête pour forcer la main du gouvernement. Il n'avait qu'un mot à dire pour tenir (du moins les probabilités autorisent cette affirmation) la destinée du cabinet entre ses mains ; mais il resta d'une loyauté à toute épreuve envers Sir John, sachant que justice finirait par être rendue, sans violence. Sa loyauté et l'excellence de son jugement politique se sont également affirmées en 1879, quand le marquis de Lorne refusa de sanctionner la destitution de l'honorable M. Letellier de Saint-Just. Les conservateurs canadiens-français étaient presque unanimes à accuser le gouvernement de Sir John de faiblesse, et dans une assemblée de protestation tenue à Montréal par les conservateurs les plus influents, l'honorable M. Chapleau fut seul, contre la foule excitée de ses amis, à combattre la violente tactique qu'ils voulaient adopter.

Lors de l'exécution de Riel, M. Chapleau aurait pu devenir le roi de la province de Québec. Les chefs libéraux s'unirent aux députés conservateurs pour le supplier de se mettre à leur tête. Il n'y a aucun doute que son action n'eût entraîné la chute du gouvernement d'alors, et qu'il ne fût revenu au pouvoir avec une puissance immense. On peut s'en former une idée par la force inattendue que ce seul incident a donnée tout à coup à l'honorable M. Mercier. Qu'est-ce que cette arme n'eût pas été entre les mains d'un homme dont le prestige était déjà si solidement établi ? Pour tous les hommes sensés, M. Chapleau a fait preuve, en cette circonstance, d'un courage et d'un abnégation que le désintéressement le plus pur ne saurait surpasser.

A l'heure qu'il est, il est généralement admis que ses talents et ses services n'ont pas reçu l'occasion de donner tout le rendement possible ; puisqu'il est inouï qu'un ministre soit resté huit années simple secrétaire d'État, c'est-à-dire avec un portefeuille qui ne possède pas de patronage. Dans notre système constitutionnel, le patronage est aussi nécessaire à la popularité que l'air est essentiel aux poumons. Généralement un ministre est aimé selon les services ou les faveurs qu'il peut distribuer. Il n'y a pas de doute que

M. Chapleau a dû, comme les autres, éprouver quelquefois les curieuses nécessités de la politique, et, cependant, personne ne l'a jamais entendu murmurer. Le fait est qu'il ne s'est jamais occupé de savoir si son rôle dans le gouvernement était une quantité négligeable ou un facteur essentiel. Le devoir politique l'entraîne comme le pôle attire l'aimant. On l'a vu se jeter dans la mêlée toujours avec la même fougue et le même emportement, gagnant des élections qu'on croyait impossibles, à Montréal-Est, à Richelieu, à Napierreville, et Dieu sait si M. Chapleau est homme d'élections. C'est là que se révèle cette combinaison de facultés où il y a de tout, puissance de travail, fécondité de l'esprit, fermeté et souplesse, talent de fascination, activité incessante, nature de fer qui s'amuse à travers les nuits blanches, les orages, le froid, les routes rocailleuses, les dangers, comme l'alcyon dans la tempête ; et, avec cela, la rapidité des décisions, la mémoire des détails plus importante encore que la conception de l'ensemble. En 1878, il paya de sa personne dans dix-huit comtés, qui furent gagnés. En 1881, comme premier ministre, il fit le tour de la province, alla dans chaque circonscription, remua les masses par son éloquence et les retint par son talent d'organisation, si bien qu'il remporta tous les comtés où il avait passé, c'est-à-dire 53 sièges sur 65. Aux élections fédérales de 1887, il eut un moment d'hésitation en face de l'impuissance dans laquelle il se trouvait, et qui lui faisait entrevoir le sort de la bataille sous le jour le plus sombre ; et l'on peut voir quel immense prestige il exerçait sur le parti conservateur, qui se trouva par là même paralysé. Le jour où il entra dans la salle de l'Association conservatrice, à Montréal, ce furent un cri frénétique, des transports qui durèrent tout le temps de l'élection. De ce moment, pas un conservateur n'eut plus le moindre doute sur le succès, et, de fait, M. Chapleau reprit tous les comtés perdus six mois auparavant dans les élections provinciales.

A cette longue énumération de brillantes et solides qualités, nous devons en ajouter une, non moins importante, mais qu'on sera surpris de trouver dans cette nature d'artiste, car cette dernière spécialité est toute de prose et de terre-à-terre. M. Chapleau est homme d'affaires. Il parlera opérations financières comme un économiste, banque comme un caissier, petites épargnes comme un simple rentier, exploitation de chemins de fer comme un président ; et

tout cela, non pas sur théories et par visions, mais de la façon la plus pratiquement orthodoxe, minutieuse et prévoyante. Aussi la Banque d'épargne, placée si haut dans le monde de la finance, n'a rien perdu pour se l'être adjoint comme directeur, pas plus que les banquiers français ne trouvent qu'ils ont fait une mauvaise affaire lorsqu'ils l'ont nommé president canadien du Crédit-foncier.

L'honorable M. Chapleau a le talent de combiner l'agréable avec l'utile. Mais quoiqu'il ne repousse jamais l'occasion de prendre un légitime délassement, il est un des hommes les plus travaillants du pays. Après les longues heures de son bureau, où il est très assidu, après les séances fatigantes du Conseil privé, il passe les veillées et les nuits à travailler chez lui. Pas un homme ne tourne une lettre comme lui, tant au point de vue du style, qui est toujours parfait et élégant, qu'au point de vue de la verve et de l'esprit, qui y abondent. Il possède la faculté qu'avait Sir Georges Cartier de connaître à peu près tous les chefs conservateurs des villes et des paroisses, et de se rappeler les petits incidents ou les petites ambitions qui les concernent personnellement. Il ne perd jamais une occasion d'y faire allusion, et, selon le moment et les possibilités, de rencontrer les vues des intéressés.

Une autre qualité fort admirée chez lui est l'absence de toute rancune. Il a donné assez de coups dans sa vie pour n'être pas surpris d'en recevoir en retour. Il a été quelquefois abandonné, trahi par des amis, menacé par d'autres, trompé, joué, insulté. Il supporte ces revers et ces douleurs avec dignité ; mais il ne laisse jamais passer une chance d'opérer un rapprochement quand les circonstances le rendent honorable. Aussi ses amis le reconnaissent bien, Il peut les malmener, les rudoyer, leur refuser les services demandés même d'une manière indue, les négliger, les chagriner peut-être par des remarques trop vives ; mais la première minute de mauvaise humeur passée, il ne peuvent s'empêcher de lui dire qu'ils l'aiment trop pour lui en vouloir. Cette indulgence remonte à sa sincérité dont personne ne doute. On sait que s'il pêche, ce n'est que par excès de franchise ; et en réalité ce petit péché est une très grande qualité essentielle à un meneur d'hommes. C'est pour tout cela que M. Chapleau peut se glorifier d'avoir un entourage d'élite, fidèle, dévoué, solide et remarquablement intelligent.

L'honorable M. Chapleau est un tacticien parlementaire hors ligne. Du temps qu'il avait la responsabilité du parti conservateur à Québec, jamais un adversaire n'a pu lui tenir tête, pas même un homme de la force de l'honorable M. Irvine, dont je ne puis oublier le mot spirituel, lorsque M. Chapleau quitta la chambre de Québec en 1882 :—"Du moment que Chapleau s'en va, je ne vois plus ce que j'ai à faire ici." Le fait est que durant sa lutte contre le gouvernement Joly et comme premier ministre à Québec, il a déployé les plus puissantes qualités de l'homme d'État. Il a été actif, ferme, prévoyant, plein de ressources dans l'attaque comme pour la défense, et son dossier y est resté inattaquable. Il poussait les affaires avec force, parce qu'il comprenait vite et voyait juste. Un mot suffisait pour le mettre au courant d'un projet, d'une enterprise ou d'une dispute, et il tranchait immédiatement avec un coup d'œil qui lui a mérité de ne pas avoir laissé une faute administrative derrière lui. Ses partisans l'adoraient ; et cependant il ne les flattait jamais, car il a toujours détesté les cajoleries ; et quoi qu'il fût parfois obsédé de suppliques, il n'eut jamais de faiblesses même pour ceux qu'il aimait le mieux. Il savait refuser sans blesser.

Singulier mélange de contradictions apparentes ! Cet homme, si bon dans les choses essentielles, a quelquefois, dans le commerce de la vie, des rudesses enfantines. Sur une discussion indifférente, dans ces mille bagatelles de la conversation usuelle, il aura, pour son meilleur compagnon de table, de promenade ou de causerie, des mots coupants comme un taillant. Affaire de plaisanterie dont il ne s'apercevra même pas, car, l'instant d'après, le propos le plus personnellement aimable enlèvera complètement ce feu du rasoir. Le fait est qu'il épuiserait toutes les ressources de son bon cœur pour consoler un partisan froissé, pour rassurer un timide, pour soutenir un ami qui a besoin de sympathie et d'encouragement, pour éviter une peine ou un ennui à l'un des siens. Si on lui dispute les cinq centins auxquels il a droit, il réclamera avec la solennité et l'acharnement d'un avare auquel on enlèverait mille dollars. Parcimonie alors, nous direz-vous ! Vous n'y êtes pas ; droiture d'esprit. Il insiste parce qu'il a droit. Il veut la justice dans toute son étendue pour lui comme pour les autres ; mais soyez sûr que vous recevrez de lui la même mesure qu'il vous applique, si elle n'est pas du

double. Après avoir reconquis les deniers en dispute, il jettera les louis à mains pleines pour n'importe quel propos qui ne sera pas une extravagance ou une sottise ; car, là comme ailleurs, il est large avec jugement et discernement. Voici une élection ; les fonds n'arrivent pas, il n'attend guère. La banque est là, il met son crédit à contribution et il part pour la guerre, quitte à se rembourser ou à tout perdre, selon le cas. Les trois quarts du temps, ces avances lui partent de la mémoire, et il n'y a rien de plus curieux que les surprises de banque qu'il éprouve un jour où il se trouve "soustiré" sans s'y attendre.

Il ne refuse jamais le secours que lui demande une de ses connaissances réellement dans le besoin ; sa fidélité aux amis embrasse tous les genres d'attention ; aide pécuniaire, protection ministérielle et bons égards dans le malheur. De toutes ses qualités, c'est peut-être l'amitié qui brille en lui avec le plus d'éclat. Il n'oublie jamais, ne délaisse jamais, ne dédaigne jamais. Les camarades de jeunesse qui n'ont pu le suivre dans son vol, retrouvent toujours en lui l'ancien et affable ami. Il les pousse, les encourage et, tout en protégeant son rang et sa dignité, il ne leur retire pas cette familiarité des anciens jours, si précieuse pour eux. Ceux de son entourage plus immédiat ont toutes les raisons du monde d'avoir une foi absolue dans son dévouement. Il est pour tout et en tout à la disposition de tous, dans la mesure des choses faisables. Ce n'est pas lui qui se tournera contre un ami un jour d'orage. Plus le nuage sera noir et lourd, plus l'impopularité semblera suivre le malheureux, et plus il entrera gaillardement dans la lice pour combattre le duel de son ami et lui reconquérir son bon nom. C'est ce côté chevaleresque de son caractère qui le poussa d'une manière irrésistible à aller défendre Lépine et Lagimodière à Winnipeg.

Au physique, M. Chapleau offre des traits frappants. Il entrerait dans une salle remplie d'inconnus que tout le monde se retournerait pour examiner ce type remarquable. Il a ce je ne sais quoi qui ne ressemble à personne. Ce n'est pas un regard ordinaire, ce n'est pas une tête vulgaire, ce n'est pas une expression qui s'oublie. L'œil offre un indicible mélange de cette douceur inséparable des tons bleus et de cette pénétration qui y fait miroiter comme une pointe métallique. Il n'y a pas à dire, c'est le regard des intelli-

gences privilégiées. La lèvre est mince et d'un dessin d'autant plus parfait qu'il nous semble toujours y voir voltiger un trait d'esprit. Le nez romain, le nez des caractères mâles ; teint pâle, encadré dans une puissante chevelure, noire jadis, maintenant blanche. Le poème est là dans la combinaison de la chevelure et du front, un front sculpté par le ciseau d'un grand maître qui avait besoin de donner un frontispice royal à une pensée si magistrale. Dans un mouvement d'éloquence, il est inutile d'essayer à analyser cette physionomie. Il y passe des jeux de lumière, des éclairs qui chatoient comme les rayons de l'aurore boréale sur le fond du ciel gris.

Qu'on dise ou qu'on ne dise pas que j'ai touché au dithyrambe, peu m'importe ; je me sais dans les limites de la vérité. S'il n'était pas difficile de croire aux traits de cette grande personnalité, c'est qu'ils ne seraient pas extraordinaires. Ce qui précède est une photographie ; elle restera telle dans l'histoire.

Mon Dieu ! le temps ne cherche qu'à passer sans se faire sentir de nous. Le Chapleau de 1891 est tellement encore le Chapleau de 1860 qu'il nous semble toujours que ce personnage sans prétention est le jeune homme que nous avons tous connu. On ne songe pas au passé, tant nous avons fort à faire avec le présent. Mais c'est quand on est obligé, comme moi en ce moment, de fureter dans les vieux évenements, de faire la revue de trente années bien remplies, qu'on reste confondu devant l'ensemble ! Moi qui ai passé mon existence avec lui, je n'ai peut-être jamais découvert tout ce qu'il était qu'aujourd'hui même où l'on m'a forcé d'y penser. Nous subissons le charme sans nous rendre compte qu'un charme existe. On se laisse aller à l'amitié, au commerce ordinaire du monde, et l'on croit que c'est tout ; que cette amitié, que cette confiance, que ces besoins d'encouragements mutuels passent tout simplement à travers la vie comme l'eau qui coule dans la rivière. Mais il arrive un moment où les réalités s'affirment. Je vous en soumets une très belle, très consolante et très indiscutable.

ARTHUR DANSEREAU.

MONTRÉAL, 25 décembre 1890.

Dites aux amis qui s'informeront de moi que je me porte de mieux en mieux et que je me souviens d'eux" comme le Canadien Errant. —
Parmi les plantes rares qui poussent ici, on rencontre çà & là des touffes d'"ennui"; je ne connaissais pas cette espèce avant aujourd'hui, mais elle est très vivace il n'y a pas moyen de l'arracher —

A vous

J. A. Chapleau

LES HOMMES DU JOUR

A. B. ROUTHIER.

A. B. ROUTHIER

Si, un jour, il prenait fantaisie à un de nos littérateurs de faire l'histoire de nos luttes électorales, il ne saurait se dispenser de consacrer un long chapitre au comté de Kamouraska. C'est là que la bataille a été la plus vive, la plus prolongée. Rouges et bleus se faisaient une lutte acharnée d'une génération à l'autre. Les deux camps se préparaient à la bataille longtemps à l'avance, ou plutôt ils étaient toujours prêts, car, dans les intervalles du grand combat, on se livrait à des escarmouches sans nombre. Deux hommes y personnifiaient les passions électorales montées à un degré inoui de violence: MM. Letellier et Chapais. Ce n'étaient pas les premiers venus que ces athlètes politiques : doués tous deux de qualités intellectuelles qui les rendaient l'idole de leurs partisans, ils jouissaient d'un grand prestige dans leur parti respectif, qui était heureux de leur confier les premières positions. Mais à l'époque dont nous voulons parler, tous deux avaient pris leurs "invalides," le sénat ayant reçu dans son sein ces hommes de combat qui léguaient à leurs partisans des animosités bien enracinées dans ce sol belliqueux.

C'est par ce champ de bataille tout fumant de poudre que le magistrat éminent, l'écrivain hors de pair, l'orateur de nos grandes fêtes nationales, dont nous voulons faire le portrait, voulut, un jour, entrer dans la carrière politique. On ne dira toujours pas qu'il se présentait en timide, qu'il voulait tenter de pénétrer dans la place par une porte discrète, s'ouvrant facilement sur notre Chambre des Communes prête à le recevoir. Il fallait une âme fortement trempée pour recueillir la succession de M. Chapais et accepter un héritage chargé d'un demi-siècle de haine et de colère. Aussi portait-il bientôt la peine de son audace, et ses amis regrettèrent-ils de voir tomber au champ d'honneur M. Routhier, dont notre province connaissait déjà le nom, et qui s'était signalé dans la presse par des articles de polémique ardente.

Ce fut un regret général dans le parti conservateur de Québec, qui fondait, avec raison, de brillantes espérances sur le candidat battu. Nous estimons, nous, au contraire, que les électeurs de Kamouraska rendirent, ce jour-là,—sans le vouloir—un service signalé aux lettres canadiennes, en n'accordant pas à M. Routhier leur confiance. Certes, il était du bois dont on fait les hommes d'État ; mais, franchement, si la politique l'avait absorbé, comme tant d'autres, pour l'épuiser et le broyer entre ses meules implacables, nous l'aurions vu bientôt ministre, premier ministre peut-être, mais admirerions-nous dans nos bibliothèques les œuvres que nous sommes si fiers de montrer à l'étranger ? Entendrions-nous, dans les grandes circonstances où la nationalité cherche un interprète de ses passions et de ses sentiments, cette voix d'un charme si pénétrant, qui connait si bien le chemin des cœurs et sait, avec un art incomparable, faire vibrer les fibres du sentiment ? Sans doute, nous aurions un orateur politique de plus pour remuer les foules, les agiter, les tenir sous l'empire des passions factices ; mais il nous manquerait l'orateur académique, au style soigné, à la parole qui se développe en périodes harmonieuses pour traduire les élans du cœur et qui possède l'organe qu'il faut pour développer ces grandes pensées, partage des hommes d'étude et de recueillement. Au reste, ne vous semble-t-il pas que ceux que Dieu a marqués au front du sceau du génie littéraire ne devraient point s'aventurer dans la mêlée politique ? Leur place n'est-elle pas plutôt en dehors de la foule, loin du bruit et des clameurs populaires ?

Comme les Chapleau, les Laurier et tant d'autres arrivés au sommet dans notre société, qui ne connait pas de barrière au talent. M. Routhier est un enfant du peuple. Il a vu le jour sur les bords du lac des Deux-Montagnes. C'est là qu'il a subi ces premières impressions qui ont souvent tant d'influence sur la destinée de l'homme, selon l'inspiration qui les fait naître. Nous songions à lui demander à lui-même de nous communiquer ses premiers souvenirs, lorsque, par une bonne fortune inespérée, un ami nous passa quelques notes tirées de lettres intimes du juge Routhier, sur cette période de sa vie :

" Vous me demandez quelques renseignements sur mon enfance. C'est m'induire en tentation de vous écrire un volume ; car c'est me reporter à une époque pleine de mille souvenirs touchants, qu'il me

serait bien doux de perpétuer. Mais ces récits n'auraient peut-être de charmes que pour moi.

"Je dois donc chasser sans merci—et non sans regrets—tous les gracieux fantômes que ma mémoire évoque dès que je songe au toit natal.

"Qu'il me suffise de vous dire que je suis né dans une paroisse qui fait peu de bruit dans le monde et qui porte bien son nom, Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes.

"Si vous passez jamais en cet endroit, vous y verrez, à une quinzaine d'arpents du village, sur une petite colline rocheuse, une maison en pierre blanche, ombragée de grands ormes et flanquée, d'un côté, par un verger, et de l'autre, par un jardin. C'est là que je suis venu au monde, le 8 mai, 1839, et que s'est écoulée mon enfance.

"Cette maison est aujourd'hui passée en mains étrangères, et la famille qui l'habitait naguère est dispersée ; mais il n'est pas une des pierres qui la composent, pas un des arbres qui l'ombragent, que je ne vénère et ne chérisse.

"Le site en est charmant, et, de toutes les fenêtres de la façade, la vue s'étend au loin sur la rivière des Outaouais, qui, en cet endroit, est très large et ressemble à un beau lac encaissé entre les montagnes de Rigaud et d'Oka.

"Il y a sur ce rivage telles pierres favorites, tels gazons chéris, tels arbres bien-aimés, que je ne revois jamais sans attendrissement.

"Mon père,—Charles Routhier,—était un cultivateur fort intelligent, mais qui ne savait pas lire. J'ai dit de lui dans mes *Echos :*

> 'Des chrétiens de nos jours il était le modèle :
> Bon père, bon époux et citoyen parfait.
> A la patrie, à Dieu toujours il fut fidèle ;
> Et ce qu'il devait faire en ce monde, il l'a fait.'

"Ma mère,—Angélique Lafleur,—avait aussi une intelligence remarquable, et pratiqua toutes les vertus de la vie chrétienne. Des douze enfants qu'elle mit au monde, six sont encore vivants.

"Un jour,—j'avais onze ans,—un huissier entra chez nous, porteur d'un bref d'exécution, et saisit notre mobilier. Je me fis expliqner ce que cela voulait dire, et je me mis à pleurer. L'huissier dit alors à mon père : 'La maîtresse d'école m'a parlé de cet enfant et dit qu'il a du talent ; mettez-le donc au collège : vous en ferez un avocat, et peut-être un juge.'

"Mon père s'est toujours souvenu de cette parole de l'huissier, qui n'avait pas cru être si bon prophète, et il me l'a souvent répétée.

"Ce qui est certain, c'est que mon entrée au collège fut décidée le jour-même ; et ce fut le dernier de mes beaux jours d'enfance sur les bords enchanteurs du lac des Deux-Montagnes."

Comme on le voit par ces notes, M. Routhier ne doit sa haute situation ni à sa naissance, ni à la faveur. Il appartient à cette lignée d'hommes d'élite, issus de ces vieilles et humbles familles canadiennes, réserves longtemps inexploitées de sève et de force d'où la patrie tire, de nos jours les mieux doués de ses enfants ; c'est là que se recrute incessamment cette aristocratie de l'intelligence, largement ouverte, et heureuse de s'incorporer tous ceux qui s'élèvent jusqu'à son niveau par les dons de l'esprit et le travail.

C'est au séminaire de Sainte-Thérèse que M. Routhier a fait ses études classiques. On dit que les dispositions premières des élèves annoncent toujours quelle sera, plus tard, la caractéristique de leurs aptitudes. Tel qui est fort en thème dans ses humanités se revèle excellent mathématicien dans la dernière partie de ses études, assez pauvre philosophe, et, s'il entre dans l'état ecclésiastique, pauvre casuiste ; si sa vocation l'appelle dans le monde, il devient excellent négociant, homme d'affaires de premier ordre : c'était une nature positive. Tel qui, au contraire, témoigne du goût pour la littérature, se plait aux amplifications émaillées de fleurs de rhétorique, fait un philosophe distingué dans les dernières années de son cours, pour passer, plus tard, écrivain, avocat ou journaliste. Quiconque aurait fait alors des pronostics sur le jeune Routhier aurait risqué de passer pour un faux prophète. Chose étrange, en effet : notre orateur, à l'imagination si puissante, se distingua tout d'abord, au collège, dans les sciences exactes. Ce n'est que beaucoup plus tard que s'éveilla en lui la vocation littéraire. Il fit son droit à l'Université Laval et alla s'établir à Kamouraska, où il exerça, pendant onze ans, la profession d'avocat. Il se fit en peu de temps une très belle clientèle ; mais il avait le travail facile et sa profession lui laissa le loisir de collaborer au *Courrier du Canada* et au *Nouveau Monde*. Il se fit connaître dès lors comme écrivain de race, et ses premiers coups de plume eurent le retentissement de coups d'épée. Il y avait, vers 1871, toute une pléiade d'écrivains brisés à la polémique, dans les deux camps, et M. Routhier eut à ferrailler contre de fines lames, qui

s'appelaient Hector Fabre et Louis Fréchette. C'est vers ce temps-là, croyons-nous, qu'il soutint une polémique qui fit beaucoup de bruit dans notre monde littéraire de l'époque.

Quelques écrivains, mettant en commun leur esprit, publiaient, dans *L'Opinion publique*, sous le pseudonyme de "Placide Lépine," une série de portraits dans lesquels plusieurs des hommes du jour se voyaient accommodés de toutes pièces. L'honorable M. Chauveau, entre autres, avait été pris à parti par le fameux Placide, dont le nom formait une violente antithèse avec les paroles. Ce n'était pas la bienveillance, tant s'en faut, qui distinguait ces portraits. La plus pure malice en broyait les couleurs ; les "portraiturés" ne se reconnaissaient pas sous les traits qu'on leur prêtait, au grand amusement de la galerie, toujours avide de méchancetés. Les rieurs se trouvaient tous d'un côté. Les choses étaient en cet état, lorsque Jean Piquefort vint, à son tour, faire de la peinture. D'une plume alerte, incisive, il traça les portraits des peintres couverts par Placide Lépine, et il en cuisit à ceux qui, jusque-là, avaient eu beau jeu. Sous son pinceau, la peinture se transforma en brûlure, et il y eut autant de rieurs d'un côté que de l'autre. Cette petite exécution faite, tout rentra dans le calme, sans que l'on ait gardé, ni à droite ni à gauche, de trop désagréables souvenirs de cette petite guerre. Disons, à l'éloge des uns et des autres, que l'on sut se tenir dans les bornes d'une critique, un peu acerbe, il est vrai, qui attaquait l'épiderme, mais n'allait pas au-delà. Jean Piquefort, qui n'était autre que M. Routhier, fournit alors la preuve la plus complète que, si son étoile l'eût jeté dans le journalisme, il aurait été l'un des polémistes les plus brillants et les plus redoutables.

Disciple et admirateur de Louis Veuillot, adversaire déclaré du libéralisme, il se pose fièrement sur le terrain politique, littéraire et religieux. C'est à ce triple point de vue que ses adversaires l'attaquent. Faisant face à tous, rendant coup pour coup, aux acclamations de ses amis devenus ses admirateurs, il prend un ascendant considérable sur la jeunesse. La force des choses le pousse au premier rang, en fait un chef d'école et un chef de parti. C'est pendant qu'il débute d'une façon si brillante, que le gouvernement l'appelle à la magistrature, en 1873. Parvenu à cette position, la plus honorable qu'un avocat puisse atteindre dans notre pays, il renonce au journalisme militant et à la politique. , Le polémiste ardent et sarcastique fait

place au magistrat intègre et éclairé; mais il n'abandonne pas le culte des lettres. Il s'y livre, au contraire, avec plus d'ardeur. La magistrature, dans un district judiciaire comme celui de Saguenay, où les assises n'ont que peu de durée et les causes peu d'importance, ne constitue pas une lourde tâche pour un esprit aussi actif que le sien: elle lui laisse des loisirs qu'il sait utiliser en se livrant à de fortes études. Il ne faut pas avoir pratiqué longtemps les œuvres du juge Routhier pour constater que son talent n'est pas tout de surface, comme celui de tant d'écrivains. Il a creusé le fonds des choses; il a demandé à la philosophie de lui en faire saisir les raisons; il a pénétré les secrets de l'humanité, et la réflexion lui a fourni ces grandes et fortes pensées qui abondent dans tous ses travaux, qu'anime un souffle si puissant de foi et de science.

Jamais, chez lui, la source de l'inspiration n'est trouble. Elle ne reflète que l'orthodoxie la plus sûre. Si Corneille et Racine, de Maistre et Veuillot ont formé son style, les Pères de l'Eglise lui ont permis de puiser chez eux son immense savoir. Le premier de ses ouvrages, par ordre de date, s'appelle les *Causeries du Dimanche*. Chaque page y porte une forte empreinte religieuse. C'est sur elles que s'exerça la verve de ses premiers critiques. On le taxait de rigorisme; on l'accusait de vouloir usurper le rôle du prêtre, de faire du *veuillotisme* en petit. Ce n'étaient pas, disait-on, des causeries, mais des sermons, des traités de morale, et le persifflage allait son train. Nous ne sommes pas de l'avis de ces critiques ardents, qui réformeraient probablement leur jugement aujourd'hui, s'ils en avaient l'occasion. Pour nous, elles sont d'une lecture attachante; et, si ce sont des sermons, nous en aimons la douce austérité. Ses écrits subséquents, sans être d'une teinte religieuse aussi prononcée que les *Causeries du Dimanche*, trahiront toujours le fond de sa pensée; et ce sera l'honneur de sa plume, d'avoir tracé, à travers ses œuvres, un acte de foi.

Au milieu de ses labeurs, il était en proie à une vive préoccupation. Il manquait quelque chose à son activité. Elevé au milieu d'un pays jeune, où l'histoire ne date que de deux cents ans, sur un sol qui conserve à peine les traces de nos temps héroïques, il brûlait de voir la vieille Europe, avec ses monuments contemporains des hommes et des évènements dont le souvenir nous passionne enfant et nous attire homme fait. Il avait cette hantise des choses du passé, qui tourmente

les âmes éprises d'idéal. Avec quel enthousiasme ne vit-il pas l'Europe dérouler devant lui ses richesses, et comme il dut passer d'un enchantement à un autre! Aussi était-il admirablement préparé à apprécier les trésors artistiques du vieux monde. Ne profite pas qui veut d'un voyage de ce genre. Que de gens vont voir l'Europe Gros-Jean, et reviennent de même, avec quelques prétentions en plus! Ce sont ces individus-là qui baillent à la Comédie-Française et ne trouvent matière à admiration qu'aux Folies-Bergères. Les voyages forment la jeunesse, complètent l'homme mûr, élargissent les horizons des uns et des autres. Les comparaisons forcées qui s'imposent à l'esprit, entre la patrie et les pays étrangers, dissipent bien des idées fausses, rapetissent certaines choses pour en agrandir d'autres, ramenant tout à un juste niveau. Mais, en ceci, chacun est impressionné selon ses moyens. Les uns rapportent des vues banales, des réflexions de guides. Ce n'est pas grand malheur encore; mais, là où la calamité commence, c'est lorsqu'ils se mêlent, et à tout propos, de les communiquer à leurs voisins.

Cette rage de s'éditer a pris les proportions d'un fléau. C'est par centaines que les presses nous inondent chaque année de récits de voyages fastidieux, amas de redites. Tout autres sont les récits du juge Routhier. De prime abord, la marque d'un esprit original et prime-sautier vous frappe; ce ne sont pas les réflexions du premier venu qui surgissent de ces pages animées. Quelle variété dans le récit! Tantôt ce sont des souvenirs historiques qui se pressent sous sa plume, avec les réflexions qui naissent d'elles-mêmes dans l'esprit du voyageur; ailleurs, la narration prend un tour piquant, car il s'agit de saisir sur le vif un tableau de genre, une scène de mœurs. Lorsqu'il remonte en arrière, il ne s'attarde pas trop dans l'histoire ancienne : il aime à revenir au temps actuel, nous ouvre des échappées de vues sur le monde contemporain, glissant partout une pointe de modernité. S'il admire le passé, il est bien aussi l'homme de son siècle.

A son retour d'Europe, après son premier voyage, il donna, à l'Université Laval, une série de conférences qui obtinrent un succès sans précédent. A Paris, elles l'auraient placé au premier rang des conférenciers en renom, à coté des LaPommeraye et des Sarcey. L'ancien adversaire de Jean Piquefort, M. Hector Fabre, se plut à rendre hommage au talent de M. Routhier, et lui exprima son admiration dans

un article des plus spirituels et des plus élogieux. Nous nous rappelons les acclamations unanimes de la presse de Québec à l'adresse de M. Routhier; les journalistes proclamèrent, à qui mieux mieux, que personne, jusque-là, n'avait porté l'art du conférencier à ce degré de perfection. Depuis lors, chaque nouvelle conférence a été l'occasion d'un nouveau triomphe; chacun ne put assez admirer le charme de sa parole, l'élégance de sa diction, l'élévation de la pensée présentée à l'auditeur dans un langage si fortement coloré. Buies, qui s'y connait, qui a l'expérience des hommes et des choses, Buies, placé, à cette époque, aux antipodes de M. Routhier, au point de vue des idées, disait, dans *l'Evènement :* "Routhier est un artiste de langue française, un ciseleur comme Benvenuto, un charmeur en prose comme Musset en vers, la plus haute expression dans notre pays de cette beauté de la forme qui seule consacre les œuvres et leur assure la durée.

Mais la conférence, en raison de son milieu et des sujets de son ressort, impose à l'orateur une réserve qui ne lui permet pas de déployer tous ses moyens; le conférencier, c'est presque le professeur. Aussi, qui n'aurait entendu le juge Routhier que dans l'amphithéâtre de l'Université Laval, dont il est un des docteurs ès-lettres et où il enseigne le droit international, ne se ferait qu'une idée imparfaite du juge Routhier à la tribune. C'est dans nos grandes réunions nationales qu'il faut le voir, alors qu'il se trouve au milieu d'une multitude en communion d'idées avec lui, d'une multitude exigeante, ayant déja vibré sous l'influence de voix puissantes, et dont l'attente doit être dépassée. Alors, il se transforme, il se fait la pensée et le cœur de la foule pour traduire en langage d'une incomparable élévation les sentiments qui la dominent. Par un effet de synthèse, il concentre, dans son âme de poète et d'orateur, les aspirations religieuses et nationales en ébullition autour de lui, et donne libre carrière à sa parole débordante d'enthousiasme pour proclamer, au nom de tous, ce qu'il serait possible à bien peu d'exprimer avec tant de chaleur et avec d'aussi séduisantes images. Dans ces grandes assises de la nationalité, la force de la situation le revêt d'une espèce de caractère représentatif, en fait une individualité dans laquelle s'incarne tout ce qui fait battre nos cœurs de Canadiens et de catholiques. Ce rôle s'est imposé au juge Routhier, non-seulement au Canada, mais aussi en Europe. Chaque fois que ses admirateurs de France et d'Italie l'ont invité à prendre la parole, nous avons senti un légitime orgueil, nous flattant, par un

sentiment de vanité nationale, que si là-bas on se faisait une idée des Canadiens en écoutant notre *representative man*, comme disent les Anglais, nous ne pourrions pas être jugés à une meilleure mesure.

Son discours prononcé à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, en 1880, marque le point culminant de son renom d'éloquence. On se le rappelle, la Saint-Jean-Baptiste avait été célébrée, cette année-là, avec une pompe et un éclat extraordinaires. Jamais la vieille cité de Champlain n'avait vu une pareille réunion de Canadiens-Français venus des villes et des campagnes du Canada et des Etats-Unis. Comme président du congrès catholique et comme vice-président de la Convention nationale, le juge Routhier joua un rôle proéminent dans ces grandes solennités, qui durèrent trois jours. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre les deux discours qu'il prononça alors ne les oublieront jamais, car ils créèrent un enthousiasme universel et ils eurent du retentissement jusqu'en Europe. La plupart des journaux les publièrent, en commentant l'orateur. *La Minerve* le salua comme " le champion du parti catholique." *L'Etendard* le proclama " le roi de nos orateurs," et *le Courrier du Canada* disait : " Jamais encore, au Canada, nous n'avons été témoins d'un semblable enthousiasme." Ces discours resteront comme des modèles du genre, et, depuis lors, le juge Routhier a été, avec Chapleau, Laurier et Mercier, l'orateur obligé de toutes les fêtes nationales.

Le juge Routhier ne s'est pas contenté de nous donner neuf à dix volumes de prose, que l'on devrait trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes : il a aussi, comme on disait jadis, courtisé les muses ; ses accointances avec ces aimables personnes nous ont valu de charmantes poésies. Que le juge Routhier soit né poète, tous ses écrits, vers et prose, en témoignent surabondamment, tellement ils sont imprégnés de poésie. Mais, à notre sens, il n'a pas assez pratiqué la versification. Il en est de l'art poétique comme de l'art musical : il a pour compagnon obligé le métier. Sans le métier, l'artiste est incomplet. On peut être musicien et incapable d'exécuter un morceau, faute de pratique. Si parfois la technique lui manque, jamais, par contre, l'inspiration ne lui fait défaut ; la vision de l'idéal et la forme imagée se présentent toujours en traits saisissants. Il a l'invention, la fécondité, la conception facile ; mais, si nous pouvions risquer une réserve, nous dirions que la facture du vers semble quelquefois le gêner, et qu'il ne trouve pas toujours la rime qu'il

cherche : la meilleure. En revanche, son vers a horreur de la cheville et du vide, car il renferme toujours une pensée ; il n'est pas donné à tous les poètes d'écrire pour dire quelque chose.

Le volume de vers qu'il a publié porte pour titre : *Les Echos.* Pourquoi ce titre ? L'auteur l'explique dans une introduction remarquable d'élévation et d'élégance : " parce que la poésie, qu'on l'appelle chant ou harmonie, n'est vraiment qu'un écho de chants et d'harmonies que le poète entend et qui lui viennent du monde idéal." Il y a, dans ce volume, des pages dignes des meilleurs poètes français, et plusieurs journaux de France l'ont accueilli favorablement. La *Revue du Monde Catholique*, après l'avoir apprécié et en avoir reproduit de nombreux extraits, disait : " On voit que la plume est facile, les sentiments élevés et patriotiques, l'inspiration toute chrétienne. M. Routhier a orné sa couronne littéraire, déjà si brillante, d'un nouveau fleuron qui, certes, ne la déparera pas."

Citons une des pièces les plus courtes du recueil, datée de La Malbaie, 1881 :

La nuit sur l'horizon étend ses grandes ailes ;
Mais, grâce à Dieu, la nuit n'a pas d'ombres, ce soir.
La lumière rayonne aux voûtes éternelles
Et, sur un pan du ciel, comme un grand ostensoir,
La lune monte, monte, et de clartés inonde
Les montagnes, la mer, les vallons et les bois
La nature se tait : on dirait que le monde,
Pour mieux voir ce tableau, retient sa grande voix.

Au firmament d'azur, d'innombrables étoiles
Etincellent partout comme des diamants,
Pendant qu'à l'Occident, pliant ses sombres voiles,
Un lourd nuage fuit leurs rayons éclatants.
De célestes lueurs scintillante, embrasée,
La mer, en se calmant, semble se réjouir.
Le rivage s'endort, et la vague apaisée
Ose à peine se plaindre en y venant mourir.

Je chante en contemplant ces scènes toujours belles,
Et mon âme vers Dieu se plait à remonter.
Qui sait si cette lune, aux splendeurs immortelles,
N'est pas son œil divin, revenant visiter
Notre globe, qu'il aime en dépit de ses fanges ?
Et ces astres sans nombre, illuminant la nuit,
Qui sait s'ils ne sont pas les prunelles des anges
Dont la troupe fidèle en l'adorant le suit ?

Pendant près de quinze ans, M. Routhier a administré la justice dans cette immense région que Jacques Cartier appelait "le royaulme du Saguenay." Heureusement, les justiciables de ce district ne sont pas aussi processifs que les Normands, car jamais notre magistrat n'aurait pu faire face à la besogne. Des causes civiles, il s'en présentait encore un nombre assez considérable ; mais la justice criminelle chômait souvent. Ordinairement la prison de Charlevoix se ferme à vide, au grand regret parfois des geôliers, qui aimeraient, de temps à autre, à tenir sous les verrous un prisonnier, à seule fin de faire avec lui un quinze cents de besigue pendant les longues soirées d'hiver. C'est là, cependant, que M. Routhier a jugé une cause restée célèbre au Canada : le procès de l'élection de Charlevoix, au cours de laquelle fut soulevée la question de l'intervention du clergé dans les affaires politiques. L'élection de Sir Hector Langevin était en jeu : on en demandait l'invalidation, parce que quelques curés du comté avaient, disait-on, exercé une influence indue sur leurs paroissiens pour les engager à élire Sir Hector. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de rendre compte de cette cause, qui a valu au juge Routhier les éloges des uns et les critiques acerbes des autres, surtout celle du fameux Laurent, l'auteur voltairien du *Cours de Droit Civil*, auteur dont l'autorité contestable nous semble jouir d'une trop grande faveur au Canada. Disons seulement que, dans l'examen de toutes les questions de droit soumises à son appréciation, le juge Routhier apporte ce sens judicieux, cette droiture de l'intelligence éclairée par le flambeau de la saine philosophie, cette science de la loi et de la jurisprudence qui font les grands magistrats.

On est étonné de voir qu'un juge aussi remarquable ait été relégué si longtemps à la campagne. Hélas ! malgré les bonnes dispositions du pouvoir à son égard, son avancement n'a pas été aussi rapide qu'il le méritait. Il est malheureusement trop vrai que ce que l'on appelle ici la raison politique a fait passer devant lui bien des avocats qui étaient loin d'être ses pairs. Lorsqu'il s'agit de recruter la magistrature, la voix d'un homme qui n'a pas de place a beaucoup plus de force que les titres d'un juge à une promotion que sa dignité lui défend de solliciter. Dans tous les pays de gouvernement démocratique comme le nôtre, le pouvoir subit les pressions de groupes, d'individus, qui font passer les exigences de la politique avant les besoins de l'administration. Nous entendions, un jour, une singulière

observation au sujet du juge Routhier. A quelqu'un qui s'étonnait de le voir toujours en dehors des promotions, un homme, intelligent pourtant, quoique cela ne soit pas mis en relief par son explication, répliquait : " Le juge Routhier est trop bon écrivain pour être bon juge." Comme si un décret de la cour perdait à être rendu en bon français, comme si les d'Aguesseau, les Montesquieu et tant d'autres ne comptaient pas parmi les premiers magistrats de France, en tenant aussi leur place parmi ses premiers écrivains ! Et encore, à l'heure présente, M. Quesnay de Beaurepaire, le procureur général de la République, qui a mené si rondement l'affaire Boulanger, n'est-il pas connu dans le monde des lettres ? Les romans de Gaston de Glouvet et de Lucie Herpin, pseudonymes de M. de Beaurepaire, ont été autant de degrés qui l'ont aidé à gravir la haute position qu'il occupe.

L'élégant écrivain à qui revient, dans notre petite république littéraire, la place qu'y tenait jadis M. Chauveau, c'est-à-dire la première, est doublé d'un homme de bonne compagnie. Son intimité est précieuse à qui a su la gagner Quelle causerie charmante que la sienne! En l'écoutant, on perd conscience du temps qui s'envole. Sa conversation s'échappe en saillies pleines de sel attique, éclate en bons mots, comme sa gaieté communicative. Avec cela, il lit comme Legouvé et dit le monologue à rendre jaloux les gens du métier. Madame Routhier (née Clorinde Mondelet) est une femme d'une haute intelligence, qui a la foi de son mari, une foi active qui la fait se consacrer aux bonnes œuvres. Les nombreux citadins en villégiature chaque été à La Malbaie apprécient son zèle en allant s'agenouiller dans la dévotieuse et jolie chapelle que sa persévérance dans la voie souvent pénible des entreprises religieuses a élevée. De nos jours, certains philosophes ne voient dans le monde moral que l'hérédité, surtout des mauvaises qualités. C'est une théorie dangereuse et bien contestable. Cependant, lorsque nous rencontrons les charmantes filles du juge Routhier, nous inclinons, nous aussi, à croire à l'hérédité du talent et de l'intelligence. L'une peint à ravir, l'autre excelle à rendre sur le piano la musique de Rossini ou de Wagner, et la troisième n'aurait qu'à le vouloir pour se faire un nom dans la littérature. Toutes trois sont l'amabilité même.

Notre éminent magistrat a aussi un fils très bien doué pour les beaux-arts, particulièrement pour la musique et le dessin. Son père a voulu en faire un avocat ; mais la vie de bureau n'allait pas à son

caractère aventureux, et il a préféré la vie libre et mouvementée du *ranchero*. Il est aujourd'hui dans un *ranche*, au pied des Montagnes Rocheuses, entre Fort McLeod et Calgary.

C'est à La Malbaie que le juge Routhier a fait ses débuts dans la magistrature. C'est aussi dans cet endroit charmant qu'il passe la belle saison, au milieu de sa famille, qui l'aide à rendre inoubliables les heures passées chez lui. Sa villa blanche émerge d'un bouquet d'arbres verts. De la vérandah, où il savoure la joie de vivre en plein air, sous un ciel presque toujours souriant, sa vue se délecte et se repose sur un panorama ravissant. A gauche, les Laurentides profilent leurs sommets découpés en arêtes vives sur le fond du ciel, pour s'abaisser ensuite en pentes rapides vers le fleuve, où elles forment cette succession de promontoires, étonnement du voyageur. En face, le fleuve, qui fuit vers les horizons sans bornes, infinis comme l'océan. A droite se détachent, dans des demi-teintes, les côtes de la rive sud, souvent cachées par le brouillard, mais quelquefois rapprochées singulièrement de La Malbaie par un curieux effet de mirage. La mer est au premier plan du tableau. Le poète sent ici son âme en harmonie avec cette grande nature, et c'est, sans doute, en écoutant le battement cadencé des flots, que M. Routhier a modulé ses vers les plus harmonieux.

A. D. DeCELLES.

Ottawa, 15 avril, 1891.

Au Colisée.

On dit que le boa, le grand serpent d'Afrique,
— Quand il est bien repu de chair vive & de sang —
Se recourbe & s'endort d'un sommeil léthargique
En serrant les anneaux de son orbe impuissant;

Quand je te vois gisant sur ton lit de poussière,
Immense bolisée aux arceaux surannés,
Je me dis que sans doute, ô grand monstre de pierre,
Tu cuves les festins que César t'a donnés!

Hélas! il t'a semé tant de chair virginale,
Versé tant de sang pur pour apaiser ta faim,
Que tu n'as pu survivre à l'orgie infernale,
Et que ton lourd sommeil n'aura jamais de fin!

Éternel monument de hains & de luxure,
Je suis à ton aspect tenté de t'exécrer;
Mais le sang des martyrs a lavé ta souillure,
Et, quand je viens à toi, c'est pour te vénérer!

Je le baise en pleurant ton marbre séculaire,
Et, tremblant de respect d'amour & de terreur,
Je pétrirais mon pain de ta sainte poussière,
Sûr d'y puiser un sang qui me rendrait meilleur.

A. B. Routhier

Rome, 1 Novembre 1875

LES HOMMES DU JOUR

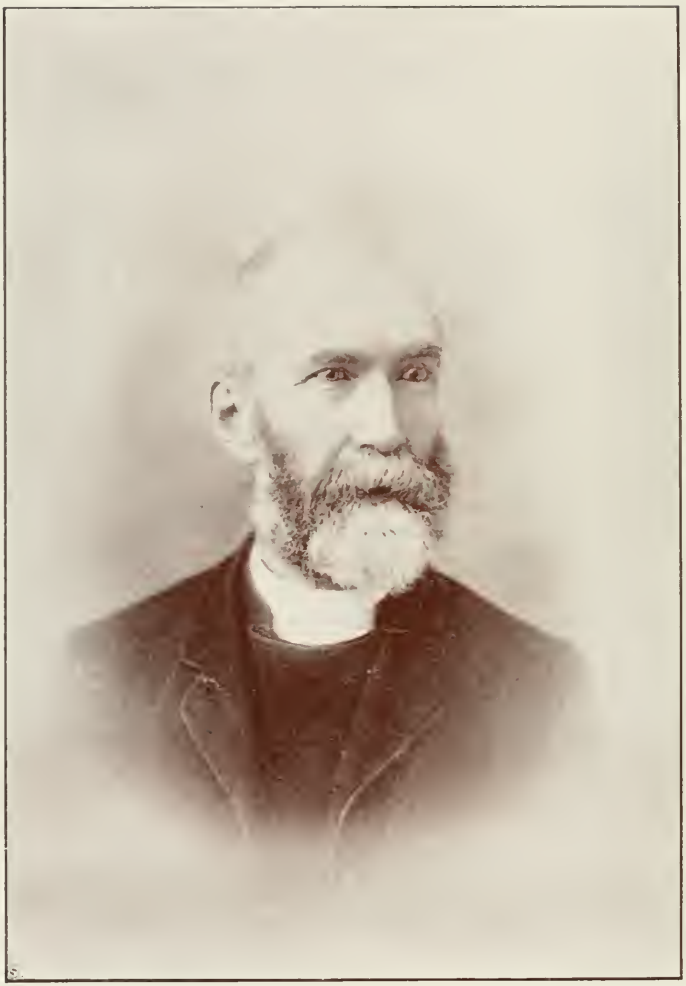

PRINCIPAL GRANT.

LE PRINCIPAL GRANT

A l'heure actuelle, parmi les Canadiens éminents qui dirigent l'opinion publique en ce pays, il n'y a personne à qui le qualificatif "Homme du Jour" puisse être appliqué avec plus d'à propos qu'au très révérend George Munro Grant, principal de l'Université *Queen's* de Kingston. Dans le plus large et le meilleur sens de cette expression, le Dr. Grant croit que chacun doit vivre pour son temps. Il n'est pas un de ces conservateurs du vieux régime n'agissant que d'après les traditions ; mais il n'est pas non plus un de ces radicaux écervelés sur qui un précédent produit le même effet qu'un haillon rouge sur un taureau. Sans dédaigner ni oublier les leçons du passé, il estime à sa valeur l'époque contemporaine ; et son regard plonge dans l'avenir aussi hardiment, aussi loin qu'un œil humain peut y plonger.

Plus que cela, le Principal Grant a foi dans son siècle, qui est, à son avis, le plus grand dans l'histoire du monde, et il croit que, si nous sommes à la hauteur de nos destinées, le vingtième sera encore meilleur et plus brillant que celui-ci. Il ne se trouve pas une goutte de ce lourd poison du pessimisme dans ses veines. Son cri a toujours été : "En avant ! En avant ! Ce n'est pas en vain que l'horizon s'illumine au flambeau du progrès ! "

Ses sympathies pour tout symbole et pour toute œuvre de progrès sont ardentes et communicatives. Il n'y a pas un mouvement dans les hautes sphères de l'activité intellectuelle avec lequel il ne se mette en rapport. Par sa profession de ministre de l'Evangile, il a aussi donné le bénéfice de son énergie incroyable et mis son zèle entraînant et sa chaude éloquence au service de la litterature, de l'éducation, de la politique. Et, sans flatterie, l'on peut dire de lui : *Nihil tetigit quod non ornavit.*

Le Principal Grant partage avec le grand nombre des *meneurs*

d'hommes le crédit de ne rien devoir à sa naissance. Son père était un humble instituteur du comté de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse. Il naquit sur les bords de la rivière de l'Est, vis-à-vis Stellarton, un pauvre village de mineurs, le 22 décembre, 1835. Son activité physique dans le bas âge fut un heureux présage de l'activité intellectuelle qu'il devait déployer dans l'âge mûr. Parmi ses compagnons d'enfance, il se distingua, tout d'abord, par son énergie, et il y avait peu de coups d'audace ou de plaisanteries de bon aloi auxquels il ne se prêtat. Personne ne se serait imaginé alors que ce brusque enfant, qui allait à l'école le long des ruisseaux et qui préférait entendre les sermons dans les bois qu'à l'église, se distinguerait bientôt comme étudiant et un peu plus tard comme prédicateur. Et, si sa carrière fut providentiellement fixée, ce fut peut-être dû à un accident causé par sa propre imprudence. Avec quelques compagnons, il se mit, un jour, en tête de faire marcher une machine à faucher, et le vieil adage qui dit que les enfants ne doivent pas jouer avec les rasoirs eut douloureusement raison. La main droite du jeune Grant fut prise dans la machine et coupée près du poignet. Ainsi privé des jeux et des amusements de son âge, son énergie se tourna dans une autre direction, et l'enfant des bois et du plaisir devint l'enfant du travail et de l'étude.

Vers cette époque, sa famille vint demeurer au chef-lieu du comté, à Pictou, ce qui permit au jeune Grant de suivre les cours dans une excellente académie, l'orgueil du lieu ; il ne manqua pas d'en profiter, car il remporta, à la fin de l'année, plusieurs prix et, entre autres, la *Primrose Medal*. De là, il partit pour le séminaire de West River, soutenu en partie par l'Eglise presbytérienne de la Nouvelle-Ecosse, et il y fit de tels progrès dans les classiques et la philosophie que, deux ans plus tard, l'Eglise d'Ecosse dans le comté l'envoyait, avec trois de ses camarades, à l'Université de Glasgow, se préparer à entrer dans les ordres. Il avait alors dix-huit ans seulement ; son cours d'études en Ecosse dura huit ans et fut très complet. Il s'y fit remarquer, d'ailleurs, par ses talents, et remporta les premiers prix dans les classiques, la philosophie morale, la chimie, et surtout, le plus remarquable de tous, le prix du lord-recteur, de trente guinées, pour le meilleur essai sur la littérature hindoue et la philosophie.

Outre cela, et malgré la perte de sa main droite, il prenait une part active aux exercices athlétiques ; en se mêlant à tout ce qui forme la vie des étudiants, il devint très populaire parmi ses compagnons

d'études, qui le regardèrent toujours comme leur chef. Tout comme cela était arrivé à Pictou, il exerça sur eux la même influence personnelle qu'il exerce depuis partout où il passe, par son attitude mâle et désintéressée.

D'un autre côté, il s'inspira profondément du noble caractère et du grand cœur de Norman McLeod, alors à l'apogée de sa célébrité ; et, dans son ambition de servir l'humanité, il se mêla activement aux missions de la cité, pénétrant sans crainte dans les quartiers et les bouges où des familles vivaient comme des troupeaux, en proie à la plus profonde dégradation.

Au terme de ses études, le jeune Grant fut fait ministre de l'Eglise d'Ecosse, et reçut les offres les plus flatteuses pour qu'il restât là-bas. Mais son cœur était tourné par-delà l'Atlantique. Il aimait la terre des *Blue Noses* et il y revint, prêt à entrer dans les champs qu'on ouvrirait à ses travaux. Sa première mission fut, naturellement, dans sa province native. Bientôt après, une sphère plus large s'offrait à lui dans le joli village de Georgetown et les districts ruraux de "St-Peter's and Brackly Point Roads," île du Prince-Edouard. En 1863, il fut appelé à l'Eglise Saint-Mathieu, à Halifax, l'un des postes les plus considérables de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut là qu'il eut l'occasion de manifester, dans toute leur étendue, les remarquables qualités et les talents dont il était doué pour le ministère et pour la tribune sacrée et qui le placèrent, dès le début, au-dessus de tant de ses contemporains. Sa prédication ralliait les fidèles en foule pressée dans la vieille église de Saint-Mathieu, l'un des plus beaux édifices gothiques du Canada. De la chaire de cette église tombaient des sermons qui impressionnaient vivement la congrégation. Pas de ces dissertations théologiques faites sans entrain, ni de ces essais sur la vérite dits d'un ton monotone ; mais des démonstrations éloquentes, pleines de feu, exposant les enseignements de la Bible appliquée à la vie de chaque jour, et données sans crainte ni mollesse. La maxime du prédicateur semblait être : "Fais ce que dois : advienne que pourra !"

Rien n'était plus étranger au caractère du révérend M. Grant qu'un puritanisme rigide ou un étroit esprit de secte. Chrétien sincère, presbytérien loyal, il était absolument dégagé de fanatisme. Sa charité pour les pécheurs égalait sa libéralité envers les autres sectes protestantes et les catholiques romains. Il prenait même un plaisir

tout particulier a encourager des institutions qui pouvaient créer des relations plus cordiales entre les membres des différentes religions, avec la certitude qu'il n'en résulterait que du bien pour tous.

La jeunesse surtout aimait sa prédication. Il était classique, large, affectueux et décidé, et il attirait probablement plus de jeunes gens que n'importe quel autre ministre d'Halifax dans le temps. C'est cette particularité de son caractère, unie à ce remarquable talent d'organisateur dont il avait donné tant de preuves, qui le désignèrent comme le mieux qualifié pour tirer l'université de Kingston de la crise où elle se trouvait plongée en 1877.

L'offre de la direction de la seule université presbytérienne du Canada était, sans doute, un grand honneur ; mais l'acceptation de cette offre impliquait de rudes sacrifices de la part du pasteur de Saint-Mathieu. Adoré, vénéré par sa congrégation ; installé dans une résidence comfortable, avec un large traitement ; récemment allié. par le mariage, à l'une des premières familles d'Halifax ; populaire parmi toutes les classes et toutes les croyances ; indiqué d'avance comme devant diriger tous les mouvements d'une nature philanthropique ou religieuse ; gouverneur de l'université de Dalhousie ; modérateur de l'Eglise d'Ecosse dans les provinces maritimes durant l'époque critique de l'Union :—il avait, pour rester chez lui, toutes les raisons que peuvent donner les affections, le comfort, la considération, la tranquillité et le bonheur domestique.

Mais le même sentiment qui, vingt ans auparavant, l'avait amené a résister aux sollicitations qui lui étaient faites de rester en Ecosse quand le devoir le rappelait au Nouveau-Monde, ce même sentiment de ce qu'il devait à son église et à la patrie provoqua l'héroïque abnégation dont il fit preuve quand il accepta la tâche colossale de relever l'université *Queen's* des difficultés qui menaçaient son existence et de rétablir cette institution sur des bases durables et dans des conditions qui répondraient à l'œuvre qu'elle avait à accomplir. Le fait que *Queen's* était automone,—ce qui est la plus forte garantie de succès d'une université,—le décida. A la tête d'une telle institution, il serait indépendant des considérations de secte ou de parti.

Il se mit à la tâche avec cette énergie qui le caractérise ; et, au moyen de sa puissante éloquence, il fit comprendre aux citoyens de Kingston que *charité bien ordonnée commence par soi-même*, leur promettant, s'ils lui fournissaient un local convenable, d'obtenir au

dehors des dons considérables. La situation fut comprise et les Kingstoniens répondirent avec ensemble. De larges terrains furent donnés, des édifices y furent promptement érigés, et alors commença la campagne dans le Dominion. Avec un zèle infatigable, le Principal traversa le pays, et il plaida si bien la cause de son université, qu'il obtint un succès considérable, comme le démontrent éloquemment les chiffres suivants :

Année:	Etudiants:	Revenu:	Capital:
1877-78	172	$15,263	$111,350
1878-79	170	17,247	153,440
1879-80	194	19,375	152,147
1880-81	202	16,572	154,655
1881-82	221	20,904	175,178
1882-83	253	22,586	185,692
1883-84	279	29,859	205,282
1884-85	320	29,521	211,156
1885-86	356	29,387	214,284
1886-87	373	30,305	222,094
1887-88	382	31,000	250,000
1889-90	431	32,500	450,000

Mais le Principal Grant n'est pas satifait de cela. Il demande modestement encore un demi-million. Grâce à son jugement étonnant et à sa persévérance, les branches de l'anglais, des classiques, des mathématiques et de la philosophie sont à peu près organisées. Les langues modernes et l'histoire naturelle demandent un enseignement plus efficace et plus complet ; mais il n'y a pas à douter qu'elles l'auront avant longtemps.

Quel qu'ait été le succès financier de l'œuvre accomplie par le Principal Grant, dans un temps où l'on est trop porté à prôner surtout les entreprises payantes, ce serait être injuste à son égard que d'oublier le succès qui en a couronné la partie morale et intellectuelle. Comme Me le Machar l'a dit dans une élégante et sympathique esquisse de notre sujet, publiée dans le *Week* de Toronto, il y a quelques années, —esquisse que nous apprécions hautement :—" Les dons financiers obtenus par le Dr. Grant ont moins contribué au progrès de l'université que le souffle qu'il a donné à la carrière universitaire par sa débordante activité et son enthousiasme, souffle qui s'est communiqué

à la fois aux professeurs et aux étudiants." Comme on l'a vu plus haut, le nombre des étudiants a augmenté considérablement ; et ces derniers ne peuvent manquer de partager les hautes visées et les ambitions de leur directeur. Il a pour règle de traiter ses élèves comme des hommes, et non comme des enfants. Il veut être leur conseiller, et non leur maître ; et, avec cela, il n'y a pas besoin d'autre système disciplinaire.

Les devoirs qui se rattachent à la direction d'une université sont onéreux et très absorbants. Pourtant le Dr. Grant a, depuis sa nomination, occupé la chaire de théologie, et ses élèves sont très assidus à ses cours. De cette branche d'études, si peu attrayante au premier abord, il a fait un cours d'un intérêt profond par la libéralité de ses idées, la chaleur de ses sympathies et la forme élégante qu'il donne à son enseignement. Il continue, de plus, sa prédication, et on l'entend souvent, à Kingston et ailleurs, interpréter la Bible avec cette sincérité inaltérable et ce sens pratique qui survient aux versions contradictoires des différentes sectes.

En deux occasions, il assuma, sur la question universitaire, une position qui témoigne hautement de son esprit de progrès. Quand les jeunes filles demandèrent qu'on les admît aux cours de l'université *Queen's* sur le même pied que les jeunes gens, il se rendit à leur prière, non parce qu'il s'intéressait spécialement à l'éducation supérieure des femmes, mais parce qu'il croit que les grandes institutions enseignantes doivent répondre aux besoins de tous également, sans considération de sexe, et ne doivent pas être ouvertes seulement à une classe en particulier. Il n'aurait pas chercher à inaugurer ce mouvement lui-même ; mais, du moment qu'on vint lui dire : " Nous, les femmes, voulons recevoir la même éducation que nos frères et travailler à l'acquérir," il n'a eu que des paroles de bienvenue et d'encouragement pour elles.

Lorsqu'il fut question de la fédération universitaire, c'est-à-dire d'une entente pour l'affiliation de toutes les universités d'Ontario, entente par laquelle chacune d'elles se transportait à Toronto et se départissait de son droit de conférer les degrés pour le céder à un comité central qui aurait son siège dans cette ville, le Dr. Grant s'opposa énergiquement à ce mouvement. La province d'Ontario était, d'ailleurs, trop grande, à son avis, pour n'avoir qu'une seule université. Comme on pouvait s'y attendre d'un gradué d'une université écos-

saise, il soutint que l'individualité historique de *Queen's* était un facteur important pour l'expansion et l'influence de ses compatriotes. Il connaissait la valeur de cette grande richesse des traditions, qui ne s'acquièrent que par une longue et individuelle existence, et on ne put le convaincre que, dans une centralisation, où tout cela se perdrait, il y aurait compensation pour un tel sacrifice. Il fit aussi remarquer que, s'il n'y avait plus qu'une université, tout le patronage universitaire dans Ontario serait laissé à un seul homme, qui serait sous le contrôle d'un parti politique, et il refusa d'abdiquer l'autonomie de *Queen's* pour un tel état de choses. Aussi sa réponse aux partisans de la fédération fut-elle un éloquent plaidoyer en faveur de son université, et l'appui cordial qu'il reçut nous assure que son attitude restera la même sur ce point dans l'avenir.

A lire ce qui précède, on pourrait croire que la carrière du Principal Grant, depuis 1877, s'est bornée à ce qui touche à la grande œuvre de sa vie. Recteur, professeur, prédicateur, administrateur, financier, cela parait déjà trop pour un seul homme, et l'on ne s'attend guère à le voir se lancer dans une autre sphère de pensée et d'action. Et pourtant, il trouve encore le moyen de s'intéresser activement aux affaires publiques. Il se tient au courant des grandes questions du jour ; il forme ses opinions et ne les garde pas pour lui quand il croit utile de les faire connaître. Le fait est qu'il est une des voix les plus autorisées et les mieux écoutées du pays aujourd'hui. Il repousse l'idée que le prédicateur n'a pas sa place dans la politique. Que ce dernier se tienne en dehors des partis, mais que sa voix se fasse entendre quand des questions vitales, grosses de conséquences pour le présent et l'avenir de la nation, sont ouvertes à la discussion publique: voilà le droit qu'il réclame. Et il a le courage de ses convictions; l'intérêt qu'il prend aux questions publiques et la bonne volonté qu'il met à les discuter en toute occasion convenable le prouvent amplement.

Que de fois nous avons été remués par des discours tombés de ses lèvres ! Quel retentissement dans la presse, dans les cercles politiques et dans l'intimité n'ont-ils pas produit ? Qu'on l'approuve ou non, quand il parle de la tribune politique, c'est avec la même franche libéralité et la même sincérité qui distinguent sa prédication de la chaire. Il n'hésite jamais à dénoncer le mal, dans les hautes sphères comme ailleurs. Contrairement au sénateur Ingall, il veut que le

Décalogue et la *Golden Rule* aient place partout. Il abhorre cette définition de la vie publique : "Tout est bien pourvu qu'on arrive." Il est toujours du côté d'une politique large et généreuse, à l'encontre d'une politique d'expédients, et il porte ses regards vers un idéal élevé plutôt que vers des succès matériels. Par-dessus tout, il est loyal et patriote.

Il a foi dans l'avenir de son pays, pourvu que ses compatriotes fassent leur devoir de bons citoyens. "Le devoir," dit-il, "nous commande d'être fidèles à nos traditions ! Le devoir nous commande aussi d'être loyaux envers notre pays. Pour tous, la patrie doit avoir la première place dans nos cœurs. Oh ! inspirons-nous de ce souffle patriotique qui a animé pendant des siècles le cœur des fils de l'Ecosse et que respire la fervente prière : *Dieu sauve l'Irlande*, que ne manquent jamais de répéter le plus humble paysan ou la plus modeste servante irlandaise fixés loin des rivages de la verte Erin. Chaque province est superbe à voir ; ses fils et ses filles sont fiers de leur sol natal. Pourquoi, pris dans l'ensemble, tout cela n'inspirerait-il pas des sentiments de loyauté aux âmes les moins susceptibles à la voix du patriotisme?

"Je me suis assis sur les bancs de charbon dans les mines de Pictou ; j'ai parcouru les vallons du Cap Breton ; j'ai erré autour du cap Nord et traversé une centaine de milles, sous les pommiers en fleurs, dans les vallées de Cornwallis et d'Annapolis ; j'ai vu les montagnes de l'ouest dans toute leur gloire et me suis engagé dans des défilés où les grand cèdres et les pins touffus de la côte du Pacifique cachent le soleil et le ciel en plein jour ; et je puis dire que, sur cette distance de quatre mille milles, se trouve tout ce que l'homme peut désirer, avec la promesse d'un avenir prospère. Si nous ne pouvons pas faire un grand pays avec de tels éléments, c'est parce que nous ne sommes pas dignes d'y réussir ; et, si cela arrive, soyons sûrs que nous serons punis par où nous aurons péché."

En octobre dernier, le Principal Grant donna, devant le *Club national* de Toronto, sous le titre : *Le Canada, sa position, ses aspirations, ses destinées*, une conférence qui, du coup, prit place parmi les plus remarquables déclarations publiques faites dans l'histoire du Dominion. Il y manifesta son grand talent d'orateur politique ; et, pour en donner une idée sans affaiblir ni changer le sens de ses paroles, il faut citer un peu au long. Parlant de la question de notre fin suprême comme nation, il dit :

"En étudiant la situation du Canada, ma première question est celle-ci : y a-t-il un terrain sur lequel les hommes d'idées et de vues différentes consentiraient à se rencontrer? Que nous brisions le lien colonial pour déclarer notre indépendance, ou que nous le maintenions en évoluant graduellement vers un état de relations et d'union plus intimes avec l'Empire, en gardant nos privilèges et nos responsabilités constitutionelles, il est, dans les deux cas, d'une importance majeure que le Canada soit fort et uni. Peu importe à laquelle de ces deux destinées nous donnions nos préférences, *soyons Canadiens avant tout!* Voilà un programme que tous nous pouvons endosser avec honneur. L'homme qui voudrait provoquer un changement immédiat et affranchir la nation en brisant la confédération pour nous soumettre à un autre pouvoir ne pourrait pas, naturellement, adhérer à ce programme. Mais il est inutile de dire que de tels hommes n'existent pas au Canada.

"Je pourrais ajouter ici mon opinion sur la différence qu'il y a entre les fédérationistes impériaux et les sécessionistes. La politique des premiers tend à continuer nos traditions historiques et promet le développement paisible de notre pays; la politique des derniers veut dire une révolution, d'abord. puis la faiblesse inévitable qui en serait l'éternelle conséquence. Les hommes mûrs savent qu'on ne joue pas avec les révolutions et que l'affaiblissement national est frère de l'humiliation nationale."

La prédilection du Dr. Grant pour la Fédération Impériale se révèle dans les lignes qui précèdent. Voici maintenant, dans son franc parler, si brusque, mais si expressif quand il s'emporte, comment il apprécie l'annexioniste :

"L'annexioniste abandonne, d'abord, le nom du Canada, avec tout ce qui s'y rattache,—son histoire, sa constitution, ses luttes du passé, son existence actuelle, ses espérances, ses aspirations,—comme des choses absolument sans valeur. Il est vrai que, pour certaines gens, comme pour le bétail, ces choses ne comptent pas."

Après avoir parlé de l'agitation anti-jésuitique et de tout le malaise qu'elle avait provoquée, il fait un appel éloquent pour qu'on comprenne plus intelligemment la charité chrétienne et la tolérance qu'on se doit les uns aux autres :

"Dans nos divergences, nous devons prier avec l'espoir que le chef de l'Eglise parviendra à réconcilier les deux grandes familles de

la chrétienté, qui, pendant si longtemps, se sont rencontrées face à face sur des champs ennemis, et à les réunir dans une même foi et dans une même Eglise plus puissante qu'aucune autre existant de nos jours. En attendant, la paix doit régner entre elles, comme elle s'impose à tout patriote et à tout chrétien. Dans le passé, bien que l'entente n'ait pas été aussi parfaite qu'il était désirable, il y a eu, cependant, un sentiment général de modération qui donne à espérer pour l'avenir. Les progrès matériels de la civilisation et le levain des idées modernes feront le reste. Celui qui croit n'a pas besoin de se hâter.

" La province de Québec ne peut pas rester permanemment étrangère, entre les provinces maritimes d'un côté, et Ontario de l'autre, puisque nous appartenons tous à la même organisation politique. Et la cause de son isolement passé ne doit pas être imputée à la race française seulement : nous avons été aussi ignorants des grandes qualités de l'*habitant* que lui était indifférent à tout ce qui nous concernait. Combien de bonnes choses ils ont là-bas, que nous ne connaissons pas encore ! Comme peuple, nous les ignorons presque complètement. Il faudrait quelqu'un pour nous les révéler, comme Charles Egbert Craddock s'est fait l'interprète des populations des montagnes du Tennessee, comme George Cable a décrit la vie des créoles de la Louisiane, comme Rudyard Kipling a peint les mœurs de l'empire anglo-indien, et Tolstoï et ses frères romanciers le paysan slave et la société russe. Quiconque a remonté le cours du Saint-Laurent en plein jour doit avoir gardé l'impression qu'il y a, juste au centre du Dominion, une civilisation chrétienne, d'un type différent de la nôtre, mais supérieure à bien des points de vue."

Commentant ce passage, M. L.-H. Taché, le directeur de cette galerie, a écrit, en marge, l'appréciation suivante: "Voilà comment le Principal Grant prêche la tolérance envers une province dont la coopération est aussi nécessaire à la vie du Dominion que l'air est nécessaire aux poumons. La seconde en population, mais la première en traditions historiques, la province de Québec occupe une situation géographique supérieure à celle des autres. Sa population est paisible, soumise aux lois, tolérante et cultivée. Ses hommes publics soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux des autres provinces, et elle a produit des orateurs qui sont des maîtres en éloquence dans la langue anglaise comme dans leur langue maternelle Presque tous ses hommes politiques parlent couramment l'anglais

La race française professe un attachement inaltérable pour les institutions britanniques et elle a donné, à diverses reprises, des preuves non équivoques de sa fidélité à la couronne anglaise. Quelles peuvent alors être les causes de divergence entre elle et les autres provinces? Il n'y en a pas, en dehors de l'ignorance dans laquelle trop de Canadiens s'obstinent à l'endroit des provinces sœurs de celle où ils vivent. C'est ce qu'a si bien compris le Principal Grant, et il s'est donné la mission de faire connaître dans Ontario les autres parties de la Confédération. C'est une mission toute de patriotisme éclairé, et le pays ne peut que grandir et prospérer tant qu'il possèdera des hommes comme celui-là. Dans un moment de crise, il suffit parfois d'un cri d'alarme, jeté par une voix aussi autorisée et aussi sympathique, pour ramener le calme dans les esprits."

Ceci nous amène à dire ce que pense le Dr. Grant du soin que le peuple doit apporter dans le choix de ses représentants et de la manière dont nous devons envisager l'idée de nos progrès futurs:

"Je suis fier de la représentation actuelle aux Communes. C'est la meilleure que nous ayons encore eue, parce qu'elle est la plus indépendante. Mais nous pouvons l'améliorer, et il faut y songer dès maintenant. Il n'est jamais trop tôt pour se préparer aux devoirs puplics qui nous incombent à chaque élection. Il est, sans doute, difficile de trouver *l'homme de la circonstance ;* mais ces hommes existent. En les cherchant, il faut oublier le vieux diction: *One volunteer is worth two pressed men*, et exercer une pression pour amener sur les rangs ceux-là qui se dérobent trop souvent à leur devoir de citoyens. C'est encore plus difficile de décider les comtés à choisir l'homme qu'il leur faut; mais le jour viendra bientôt, où l'on ira chercher ces hommes chez eux, au lieu de les forcer à solliciter un mandat qu'on devrait les supplier d'accepter; et cela arrivera quand la loi obligera chaque électeur à aller au *poll* sous peine de perdre son droit de vote. Voilà la punition que l'on devrait infliger à ceux qui négligent l'accomplissement de ce devoir.

"Quel orgueil chacun doit éprouver à mettre la main à la construction de l'édifice national, et quelle forte position le Canada occupe pour devenir un grand pays! Je ne parle pas de la grandeur du territoire, ni du nombre de la population, ni de la richesse matérielle. Ce sont là des questions d'importance secondaire. C'est folie de parler du Canada comme ayant plus de territoire que les Etats-Unis,

si l'on veut faire croire qu'il possède la même quantité illimitée de ressources naturelles. En parlant ainsi, on ajoute : si l'on en excepte l'Alaska,—comme si l'Alaska n'appartenait pas à la république voisine et comme s'il ne valait pas un million ou deux de milles carrés de nos territoires de glaces, entre le pôle nord et le Labrador.

" Le Canada n'aura probablement jamais plus du dixième de la population des Etats-Unis ; mais cinq millions, augmentant graduellement jusqu'à dix millions durant la vie de quelques-uns de nous, suffisent à notre ambition et à faire une nation. C'est autant que l'Angleterre possédait aux grands jours d'Elizabeth ; plus qu'Athènes n'avait quand, pendant deux mille ans, elle réunissait aux pieds de ses hommes d'Etat, des ses poètes, de ses philosophes, de ses historiens, de ses mathématiciens, de ses savants, de ses artistes et de ses professeurs, les étudiants du monde entier ; beaucoup plus que la Judée à l'âge d'or de cette littérature prophétique qu'elle nous a transmise et qui est restée, dans une large mesure, notre guide et notre inspiratrice dans les voies de la justice ; plus que Rome à l'époque de sa gloire,—non pas quand, à l'est et à l'ouest, les peuples étaient ses vassaux et que les empereurs Constantin et Théodose le Grand régnaient sur le monde, mais lorsque, vaincue à Trébie, à Thrasimène et à Cannes, ses champs dévastés, ses légions dipersées, ses soldats tués ou prisonniers, ayant dans ses murs à peine assez d'hommes pour former une légion, elle se concentrait chez elle, fermait ses portes, défendait aux mères et aux épouses de payer la rançon de leurs fils et de leurs maris, et refusait de traiter avec l'ennemi tant qu'Annibal resterait en Italie. Oh ! Dieu veuille que nous ayons ces fières notions de dignité nationale et ces vertus d'Etat qui font la force des peuples."

Et, après avoir étudié la question des relations du Canada avec les Etats-Unis, le Principal Grant conclut sa conférence par cette remarquable péroraison :

" Mais, quoique nous puissions différer quant aux détails, soyons d'accord sur les principes fondamentaux. Il y a des questions d'une importance indiscutablement plus grande que celle de la quantité de nos importations et de nos exportations et que tout ce qu'on peut établir par les chiffres ou des statistiques couleur de rose. Une nation vit, et elle vit dans l'histoire, par ce qu'est sa population. Ceux qui ont fondé le Canada ont bien peu pensé aux questions de tarifs

douaniers. C'étaient des hommes vivant modestement, que les privations ne décourageaint pas. Nous leur devons tout ce que nous avons, et le plus fermement nous maintiendrons les traditions qu'ils nous ont léguées et le plus nous nous rapprocherons de leur rude existence, de leur foi robuste, de leur ardent patriotisme, le mieux ce sera pour nous.

"L'heure présente est chargée de dangers. Il nous faut des hommes forts, des hommes sincères, et nous sommes dignes d'en avoir. Prenons conseil du devoir, et n'ayons pas peur des conséquences ! On nous menacera pour nous effrayer, on nous tentera pour nous entraîner en dehors des sentiers de l'honneur. Contre tout cela, soyons fermes. Evoquons le souvenir de nos pères, dont les traditions nous ont éclairé comme une colonne de feu, quand la nuit était noire. Oh ! oui, nous sommes de bonne race. Nos pères, qui ont émigré au Nouveau-Monde, étaient forts contre la souffrance. Ils espéraient fonder dans les forêts de l'ouest un état où il y aurait justice pour tous, récompense pour le travail et refuge pour la liberté ; liberté contre la misère, liberté contre les chaînes du despotisme ; confiance et droiture de l'homme, prenant sa source dans la confiance en Dieu. Ils savaient qu'il n'y a pas de plus sûres fondations, de plus solides liens d'union dans l'organisation sociale. Ils travaillaient et priaient pour leur nouvelle patrie. Ils étaient pauvres, et pourtant ils enrichirent tous ceux qui se joignirent à eux. Quelques-uns sont encore parmi nous, car le Canada est à son enfance. Que la connaissance de ces hommes qui ont fondé la patrie sanctifie nos aspirations et nous donne foi dans l'avenir. Ne désespérons jamais ! "

C'est par de tels appels à ce qu'il y a de plus noble et de meilleur en nous, que le Principal Grant exerce une influence que ne surpasse celle d'aucun de ses contemporains. Il est un apôtre enthousiaste de la Fédération Impériale, qu'il regarde comme la solution logique des difficultés qui paraissent assombrir l'avenir du Canada et de l'empire britannique. Il y a trois ans, sa santé lui commanda de prendre un repos prolongé. Il partit pour un voyage d'un an à travers les colonies anglaises, qui font une ceinture au globe, et il revint parfaitement guéri et plus enthousiaste que jamais de la Fédération Impériale. Il trouva les colonies sud-africaines et celles des îles qui forment le continent australien prêtes à se donner les avantages politiques que les provinces anglaises de l'Amérique du Nord se sont

donnés en 1867. Si la confédération était bonne pour une partie de l'empire, ne doit-elle pas l'être pour le tout ? Aussi, depuis son retour, il a mis sa parole et sa plume au service actif de cette politique dont il est aujourd'hui le chef reconnu au Canada. Si jamais ce vaste et grandiose projet se réalise, le nom du Principal Grant sera intimement lié à son histoire, du moins pour ce qui concerne notre pays.

La vie du Principal Grant a été trop absorbée par ses multiples devoirs pour lui permettre de consacrer beaucoup de son temps à la littérature, et il est à craindre qu'il ne puisse laisser derrière lui des œuvres qui témoigneraient de sa grande habileté littéraire. Son seul livre, *From ocean to ocean*, est une description graphique et un récit très intéressant et très instructif de l'expédition d'ingénieurs, conduite par M. Sandford Fleming, qui a fixé le tracé préliminaire du chemin de fer du Pacifique. Quoiqu'évidemment écrit à la hâte, ce récit est bien fait et donne des détails que nul autre ouvrage ne peut faire connaître. En dehors de cela, il a dirigé la rédaction du *Canada Picturesque*, une superbe publication illustrée, et il a collaboré à la rédaction du *Century*, du la *Contemporary Review* et de *Good Words*, par des articles sur des questions relatives au Canada, dans lesquels il a donné la note d'un écrivain vigoureux et élégant.

Sa résidence, à Kingston, occupe un endroit plein de soleil sur le penchant d'un plateau, tout à côté de l'université. Quelques années avant de quitter Halifax, il avait épousé la fille aînée de feu William Lawson, l'un des princes du commerce dans cette ville, et il a un fils à qui il consacre tous les loisirs que ses occupations lui accordent. Encore dans la force de l'âge, et à l'apogée de sa réputation, nous ne pouvons terminer cette biographie sans exprimer le souhait et l'espoir que la Providence lui réserve encore de nombreuses années d'activité, de bienfaisance et de bonheur.

J. MACDONALD OXLEY.

Ottawa, 15 mars, 1891.

[Traduction de Louis-H. Taché.]

Southey again, represents the Convicts at Botany Bay as going to their huts, at nightfall, trembling lest they should be devoured by the wild beasts. This in a Country where there are only poor timid marsupials, like the Kangaroo & Opossum! Is it much wonder that we do not know whether Queensland or Victoria is the greater Colony, or whether the Dibbs or the Service is the greater Bullcomace?

Yours Sincerely

G. Morris Grant

LES HOMMES DU JOUR

SIR CHARLES TUPPER, Bart.

SIR CHARLES TUPPER

Hardiesse de conception, force de volonté, persévérance dans l'exécution, voilà ce qui distingue Sir Charles Tupper, le haut-commissaire du Canada en Angleterre. Cet homme est une puissance, et, à qui le connaît, il donne l'impression d'une de ces charrues à neige qui ouvrent la voie sur nos chemins de fer canadiens à travers les amoncellements dont la poudrerie les couvre en hiver.

En effet, Sir Charles n'entreprend rien sans y mettre toute son énergie, et, comme la charrue qui parvient à rendre la voie libre par des assauts répétés, il n'accepte aucun échec comme décisif et il revient à la charge jusqu'à ce qu'il ait forcé la victoire à lui sourire. Aussi aurait-il pu, avec à-propos, renverser la devise de sa famille : "L'espoir est ma force," et inscrire sur son blason : "La force est mon espoir."

L'apparence extérieure de Sir Charles donne l'idée de sa puissance intellectuelle et est en harmonie avec elle. Sa taille est un peu au-dessus de la moyenne. Sans être obèse, il est solidement bâti ; sur ses épaules larges et fortes, la tête est bien placée, avec une légère inclination en avant, comme s'il frayait son chemin à travers quelque chose de plus substantiel que l'air invisible. "Assurément," se dit-on en voyant cette carrure si caractéristique d'une force extraordinaire et dont chaque ligne indique décision et détermination, "cet homme doit être un rude adversaire à rencontrer sur le forum ou dans l'arène."

Dans un temps où la question d'atavisme a tant d'à-propos, il est curieux de constater que Sir Charles peut retracer ses ancêtres jusqu'à l'époque de la Réforme, où sa famille fut une de celles qui en adoptèrent hardiment les principes, acte qui impliquait alors la persécution. Pour échapper aux conséquences inévitables de leur hardiesse, deux frères Tupper furent forcés de s'enfuir de Hesse-Cassel,

vers 1522. L'un d'eux s'établit en Hollande, où ses descendants prospèrent encore de nos jours. L'autre traversa en Angleterre, et fixa ses pénates dans le beau comté de Kent. De lui naquit Thomas Tupper, qui, ayant hérité de l'esprit d'entreprise de ses pères et confiant dans la bonne fortune, émigra en Amérique, où il devint l'un des fondateurs de la ville de Sandwich, dans le Massachusetts.

Son fils, qui portait aussi le nom de Thomas, fut assez heureux pour obtenir la main de la fille du gouverneur Mayheu.

Un de ses descendants se transporta dans la province encore plus jeune de la Nouvelle-Ecosse, vers 1760, et se fixa dans Cornwallis. De lui sortit une famille de dix fils et quatre filles, l'un des plus jeunes fils devenant plus tard le révérend Charles Tupper, un linguiste et un critique biblique distingué, dont le fils aîné fait le sujet de ce travail.

Sir Charles naquit à Amherst, dans le comté de Cumberland, le 2 juillet, 1821, et fit ses premières classes à l'académie Horton, alors considérée comme l'une des principales maisons d'éducation de la province. Choisissant plus tard la médecine comme profession, il se rendit à Edinburgh pour y suivre les cours ; et, en 1843, il en revint avec le titre de M. D. de l'université et un diplôme de licencié du collège royal des chirurgiens.

Il se fixa comme médecin dans sa ville natale, et, en peu d'années, obtint une clientèle qui n'était pas limitée aux bornes de son comté. S'il avait alors des ambitions pour l'avenir, il ne permit pas qu'elles le détournassent de ses devoirs professionnels. Il consacra à sa clientèle tous ses instants, mit tout son cœur dans l'étude plus approfondie et la pratique assidue de la médecine ; et, en montrant alors plus de dévouement à ses malades que d'ambition de faire fortune, il établit les bases de cette popularité persistante et sans rivale qui lui a valu, depuis, d'être élu quatorze fois, sans un seul échec, comme représentant du comté de Cumberland à la députation provinciale ou fédérale, exemple presque sans pareil dans l'histoire des institutions parlementaires.

L'année 1855 marque l'entrée de Sir Charles Tupper dans la politique. Une élection pour la législature de la Nouvelle-Ecosse allait avoir lieu. Joseph Howe, l'un des hommes les plus brillants que les provinces maritimes aient produits, alors chef du parti libéral, était sur les rangs dans le comté de Cumberland. Malgré les multi-

ples exigences de sa profession, le Dr. Tupper avait trouvé moyen de s'intéresser aux affaires publiques et de donner une idée de l'étoffe dont il était fait Ses sympathies étaient pour les conservateurs ; mais ses vues étaient tellement progressives, et son programme, si hardi, que le parti conservateur dut modifier son nom pour les rencontrer. M. Howe était un rude joûteur et n'était pas facile à vaincre. Parmi les conservateurs, on savait qu'il n'y avait qu'un adversaire possible contre lui : le Dr. Tupper. Aussi lui demanda-t-on d'accepter la nomination comme l'un des candidats dans cette élection. Cette offre était flatteuse, sans doute, mais n'était guère séduisante. Entrer en lice avec un aussi formidable adversaire que M. Howe, c'était entreprendre une lutte de géant, d'abord, sans compter l'incertitude du résultat, la clientèle qui se disperse et, même après le succès, l'intérêt professionnel compromis au bénéfice de la politique.

Néanmoins, il donna son consentement, quoiqu'un peu à contre-cœur, et, une fois dans la lutte, il se jeta de l'avant avec toute l'énergie de sa forte nature. Il était encore novice dans l'art de parler en public ; mais, dans ce combat contre le plus éloquent et le plus sympathique orateur de la province, il ne faiblit pas un moment ; et, lorsque le scrutin fut dépouillé, l'on constata qu'il avait remporté un triomphe éclatant, autant peut-être à sa propre surprise qu'à la joie de ses amis et au désappointement de ses adversaires.

Un incident significatif, à ce propos. Quand M. Howe retourna à Halifax et qu'on lui demanda son opinion sur le jeune médecin qui venait de lui infliger cette défaite, il répondit, avec cette franchise et cet empressement à rendre justice même à un adversaire victorieux, qui n'étaient pas les moindres de ses nobles qualités : " Vous verrez bientôt que j'ai été défait par le *leader* du parti conservateur." Cette prédiction ne fut pas longue à se réaliser. Malgré l'élection du Dr. Tupper, le parti conservateur avait été écrasé. Dans une chambre de cinquante-deux députés, les conservateurs en comptaient seulement seize. Au premier *caucus* tenu à Halifax, le jeune député de Cumberland fut appelé à donner son opinion sur les causes de ce désastre. Bien que le dernier arrivé, le Dr. Tupper avait le courage de ses opinions, et il indiqua immédiatement les questions sur lesquelles il croyait que son parti se trouvait du mauvais côté, et qui lui seraient toujours fatales.

Le programme conservateur d'alors aliénait au parti le support

des catholiques, et il fallait le remplacer par un autre, plus large et plus éclairé, qui permettrait à des hommes de croyances différentes de se rencontrer sur la même plate-forme. Le parti faisait aussi fausse route dans sa politique de chemins de fer, et la politique des libéraux était la bonne ; car tous ces grands travaux devaient être entrepris et exploités par le gouvernement, et non par des particuliers. Si le parti conservateur voulait arriver au pouvoir, il avait à faire une volte-face complète sur ces deux questions.

A la surprise de plusieurs, l'honorable M. Johnstone, alors *leader* de la gauche, ne se contenta pas de reconnaître l'opportunité de ces réformes, mais il ajouta qu'il était trop avancé dans la vie pour les entreprendre lui-même et que la meilleure chose à faire était de donner *carte blanche* au Dr. Tupper. Cette proposition fut acceptée ; et, depuis ce jour, bien qu'il n'eût pas encore pris son siège à la chambre, Sir Charles a été le chef indiscutable du parti conservateur dans la Nouvelle-Ecosse.

Un vigoureux plan de campagne, sur la base ci-dessus indiquée, fut immédiatement arrêté, puis exécuté avec tant de vigueur et d'habileté, qu'un an plus tard l'administration libérale était renversée et les conservateurs montaient au pouvoir avec une forte majorité.

Dans le nouveau cabinet, le Dr. Tupper occupa le portefeuille important de secrétaire provincial. Etant désormais lancé sur la mer agitée de la politique, il abandonna la pratique de sa profession et vint se fixer à Halifax, où il résida pendant de longues années.

Sans perdre de temps, la nouvelle administration se mit en mesure de remplir ses promesses. Une de ses premières réformes fut l'abolition du monopole sur le charbon. C'était alors un fait reconnu, qu'aucun propriétaire ne pouvait tirer une livre de charbon de ses propres terrains. Une société anglaise de Londres avait le privilège exclusif de miner et de vendre du charbon. En détruisant ce monopole, on accomplissait un acte de justice d'une valeur incalculable pour la province, car ce fut le point de départ de progrès considérables dans l'exploitation de ses grandes ressources minières et minérales.

Une autre réforme urgente était nécessaire dans la représentation des comtés. La division de la province présentait de curieuses anomalies : le petit comté de Hants, par exemple, envoyait cinq députés à la chambre, tandis que le grand comté du Cap-Breton n'en

nommait que deux. Un acte fut passé pour redistribuer les sièges d'une manière plus équitable. Cet acte fut violemment attaqué alors, (le mot *gerrymander* n'existait pas encore), et fut, sans doute, la principale cause de la chute du gouvernement, l'année suivante. Toutefois, il est certain que c'était un acte impartial, car il est resté en force jusqu'à ce jour, sans modification.

De 1860 à 1863, le Dr. Tupper, tombé du pouvoir, exerça sa profession. Il ne se permit pas, cependant, de négliger la politique, et travailla si bien, qu'en 1863, aux élections générales, il balaya ses adversaires et remporta la victoire d'un bout de la province à l'autre. Et quand la chambre se réunit, il se trouva appuyé par quarante députés sur une chambre de cinquante-cinq, ce qui lui permettait d'exécuter tout son programme.

Les quatre années qui suivirent furent fécondes dans le sens d'une législation de réforme et de progrès : la création d'une cour d'équité, la loi du jury, l'établissement d'écoles libres et les subventions à cet effet, l'acte concernant les incapacités exécutives et législatives, qui fut la première loi interdisant le double mandat dans les provinces, l'abolition des portefeuilles de secrétaire des finances et de solliciteur-général, et l'acte réduisant le nombre des députés à l'assemblée législative, de cinquante-cinq, qui était beaucoup trop, à trente-huit, qui est tout-à-fait suffisant.

La question vitale de l'extension du chemin de fer ne fut pas négligée. A l'arrivée des conservateurs au pouvoir, en 1863, il n'y avait, dans la province, que neuf milles de voies ferrées. Lorsque, en 1867, Sir Charles quitta la sphère provinciale pour prendre une position élevée dans la politique de la confédération, le chemin de fer se prolongeait, d'un côté, jusqu'au Saint-Laurent, et l'on avait pourvu à son extension, de l'autre côté, jusqu'à la baie de Fundy.

Mais, tout importantes que fussent ces questions, elles devaient être toutes éclipsées par celle de l'union des provinces, union que Sir Charles a prêchée et soutenue avec un talent remarquable. Il y songeait depuis longtemps. Dès 1860, il donnait une conférence au *Mechanics*, de Saint-Jean, N.B., sur les conditions politiques de l'Amérique du Nord, indiquait les anomalies et les défauts de l'union des deux Canada, proposant comme unique remède une union fédérale. Dans son opinion, le temps d'une telle union n'était pas encore venu ; mais, pour y arriver, il était opportun d'unir les provinces

maritimes. Quatre ans plus tard, il proposait et faisait adopter une mesure autorisant l'envoi de délégués de la Nouvelle-Ecosse auprès des deux autres provinces. La conférence eut lieu à Charlottetown ; mais elle avait à peine commencé ses délibérations, qu'elle recevait de Sir John A. Macdonald la demande de les ajourner, pour permettre aux provinces du Haut et du Bas-Canada de s'associer avec elle pour discuter la question d'une union sur une plus grande échelle.

Cette demande fut bien reçue, et Sir John A. Macdonald, l'honorable Geo. Brown, Sir E. P. Taché, Sir Georges E. Cartier et Sir A. T. Galt se rendirent à Charlottetown et plaidèrent pour une union de toutes les provinces, au lieu de trois seulement. Les délégués s'en retournèrent presque convaincus, et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse comprit que cette union était plus près de s'accomplir qu'il ne l'avait cru en 1860.

Plus tard, une nouvelle conférence eut lieu à Québec, où elle réunit des délégués de toutes les provinces. Après un mois de délibération, on s'arrêta, pour la création du Dominion, à un projet qui est aujourd'hui pratiquement notre constitution. La révision finale de ce projet fut faite à une troisième conférence, tenue à Londres, et c'est alors qu'il fut adopté pour être soumis à l'approbation des diverses provinces.

Sir Charles prit une part active à toutes ces délibérations et contribua grandement à concilier les intérêts contradictoires qui étaient en jeu.

Il lui restait, cependant, la tâche la plus difficile à remplir, celle de faire accepter ce projet par sa province, qui était ouvertement hostile au changement proposé. Il eut à faire face à une coalition antifédérale, composée de membres influents des deux partis. La lutte fut longue, pénible, violente, amère. Les sentiments soulevés alors étaient si forts, que l'agitation ne s'est pas tout-à-fait éteinte après la lutte et qu'il reste encore aujourd'hui, dans la Nouvelle-Ecosse, des gens dont le *credo* politique est : guerre à la confédération. Mais le mot "échec" n'existait pas pour le chef conservateur, et, grâce à un travail héroïque et à l'éloquence de sa parole, les députés se rallièrent a sa politique les uns après les autres, jusqu'au jour où, en 1866, il eut la satisfaction suprême de faire adopter la mesure en question par un vote de deux contre un dans l'assemblée et dans le conseil législatifs.

Non-seulement Sir Charles convainquit les députés, mais il accomplit une chose presque inouïe. Il se gagna l'appui de l'honorable Joseph Howe, le grand chef libéral et son plus ardent adversaire dans la chambre pendant nombre d'années. Tous deux se rencontrèrent à Londres, où M. Howe avait été envoyé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour demander la nomination d'une commission royale chargée d'étudier le fonctionnement de la confédération et, s'il était possible, de la briser. Sir Charles, de son côté, représentait le gouvernement fédéral, qui l'avait envoyé pour combattre M. Howe.

Le résultat de leurs rencontres et de leurs longues discussions fut la conversion de M. Howe, qui comprit que sa mission devait fatalement échouer et que son devoir indiscutable était de déposer les armes, ou plutôt de vouer désormais son magnifique talent à l'œuvre de la confédération et aux intérêts de sa province.

Bien que Sir Charles fût désigné comme un des membres du cabinet, à Ottawa, dès sa formation, il crut devoir s'effacer successivement en faveur de Sir Edward Kenny et de l'honorable Joseph Howe, pour que l'administration fût, autant que possible, composée de représentants des diverses croyances et des différentes classes du nouveau Dominion. Ce ne fut que plus tard, en juin, 1870, qu'il accepta. dans le cabinet fédéral, le portefeuille de président du conseil privé, qu'il garda pendant deux ans. Il devint alors ministre du revenu de l'intérieur, position qu'il occupa jusqu'en février, 1873, époque à laquelle il fut nommé ministre des douanes. Il garda ce portefeuille jusqu'à la chute de l'administration, au mois de novembre suivant. Ces trois années offrirent un vaste champ à l'activité de Sir Charles, et plusieurs actes importants du parlement sont dus à son esprit d'initiative. Parmi ces actes, il faut citer celui des poids et mesures, si vivement combattu à son début, mais si hautement apprécié plus tard, et la loi prohibant l'importation et la vente des liqueurs dans les territoires du Nord-Ouest.

De toutes les mesures passées par ce parlement, la plus importante est, indiscutablement, celle qui concernait le chemin de fer du Pacifique, entreprise gigantesque, à laquelle aucun nom n'est plus intimement lié que celui de Sir Charles.

Dès l'abord, des difficultés considérables se présentèrent et furent la cause directe de la chute du gouvernement et de l'arrivée au pouvoir du parti libéral, sous la conduite de l'honorable Alexander

Mackenzie. Cet événement se produisit au mois de novembre, 1873. Sir Charles, simple député aux communes, se livra à la pratique de la médecine à Ottawa et à Toronto, trouvant le moyen, cependant, de prendre une part active à la politique, au parlement et dans les comtés. Les libéraux avaient une majorité écrasante; pourtant son courage et ses espérances n'en étaient pas moins ardents. Il était le critique financier de l'opposition et le *leader* pour tout ce qui avait trait aux questions concernant le chemin de fer du Pacifique ; et l'on sait avec quelle habileté il combattit le gouvernement du temps sur ces questions.

Ce fut vers cette époque que Sir John A. Macdonald conçut et traça le programme de sa nouvelle politique fiscale, appelée, depuis, la politique nationale, politique qui fut si bien plaidée auprès du peuple aux élections générales de 1878. Le parti libéral-conservateur revint au pouvoir avec une majorité presque aussi forte que celle du gouvernement libéral après 1873. Cette majorité, toutefois, n'était pas trop considérable pour permettre à la nouvelle administration d'exécuter son gigantesque programme de protection et de chemins de fer.

Sir Charles fut fait ministre des chemins de fer et assuma le fardeau de l'entreprise du Pacifique et les difficultés que comportait la politique des chemins de fer du gouvernement. L'idée première avait été de faire construire le Pacifique par une compagnie, que le gouvernement aurait subventionnée en terres et en argent; mais certaines parties du tracé étaient reconnues comme devant coûter si cher et devant rapporter si peu, que le gouvernement crut devoir en assumer la construction. Conséquemment, ce ne fut qu'en 1881 que Sir Charles put introduire et faire passer un acte incorporant une compagnie composée de capitalistes canadiens, anglais et européens, qui consentaient à se charger de la construction de cette grande voie, que l'on a appelée avec raison : "*Le chemin de la Reine de l'Atlantique au Pacifique.*"

Deux autres mesures importantes ayant trait à ce chemin de fer, qui furent adoptées subséquemment, mais que nous pouvons mentionner ici, furent : d'abord, l'acte qui accordait à la compagnie un prêt de trente millions de dollars, qui lui permirent de mener à bonne fin ce travail gigantesque plusieurs années avant l'expiration du temps déterminé par le contrat ; et puis, les arrangements à la suite

desquels la compagnie échangeait les droits de monopole que lui accordait la charte contre une garantie du gouvernement d'un intérêt de trois et demi pour cent, pendant cinquante ans, sur des obligations de quinze millions de dollars, cet intérêt devant être employé à des fins déterminées.

Comme nous l'avons déjà dit, le chemin de fer fut complété plusieurs années avant le temps fixé. Il a atteint une extension et une prospérité bien plus grandes que ne l'avaient rêvé ses promoteurs et ses propriétaires, et à personne plus qu'à Sir Charles Tupper ne revient tout l'honneur de cette entreprise.

L'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, en 1879, et celui des subsides aux chemins de fer, en 1883, n'attirèrent pas seuls son attention. Il facilita l'extension du système des voies ferrées en général, et la sollicitude qu'il apporta à la question du chemin de fer Intercolonial, qui unit les provinces maritimes au reste du Canada, convertit un déficit annuel de trois quarts de million dans les dépenses en un surplus, peu élevé, si l'on veut, mais qui n'en est pas moins plein de promesses pour l'avenir.

En 1883, il fut nommé haut-commissaire du Canada en Angleterre. Il remplit ses nouvelles fonctions, la première année, tout en gardant son siège au parlement ; mais, durant les quatre années suivantes, il se consacra tout entier aux intérêts de notre pays dans le vieux monde.

En 1885, il fut commissaire exécutif du Canada à l'exposition d'Anvers, puis, l'année suivante, à l'exposition coloniale et indienne de Londres. Sa Majesté le nomma aussi commissaire royal à cette dernière exposition. Dans ces deux occasions, mais plus particulièrement dans la seconde, il déploya une énergie, un zèle indomptables, pour sauvegarder les intérêts canadiens. Aussi, tel fut son succès, que l'on estima alors que le Canada avait eu la part du lion pour ce qui avait trait à l'installation des articles exposés, ainsi qu'aux avantages, toujours ardemment disputés, qui résultent d'une exposition de ce genre.

Un service considérable, rendu par Sir Charles pendant ces dernières années, a été de faire exempter les animaux canadiens de la prohibition imposée par le gouvernement impérial sur les animaux importés de l'étranger, prohibition dont l'objet était de mettre l'Angleterre à l'abri de cette maladie destructive, connue sous le nom de

pleuro-pneumonie, que le bétail des Etats-Unis contracte si facilement. Le commerce d'animaux vivants entre le Canada et la Grande-Bretagne va toujours croissant en nombre et en valeur, et la défense de leur importation dans la mère-patrie serait une véritable calamité pour le Dominion. Le but du haut-commissaire a toujours été d'empêcher cette calamité, et on l'a vu, dans les occasions critiques, ne pas hésiter à entrer lui-même dans les parcs à bestiaux et à examiner les animaux soupçonnés d'infection, afin d'être en état, lorsque les soupçons n'étaient pas fondés, d'en donner la preuve la plus irréfutable.

En 1887, au moment d'une autre élection générale, Sir Charles, désireux de prendre sa part du combat, se démit de sa position de haut-commissaire et entra de nouveau dans le cabinet comme ministre des finances. Il prit une part très active à la campagne, dont le résultat fut le maintien au pouvoir, par une bonne majorité, de l'administration libérale-conservatrice. Il continua d'agir comme ministre des finances jusqu'en 1888, et, pendant le temps qu'il siégea sur le banc de la trésorerie, mit en vigueur l'acte des douanes, qui inaugurait une politique de protection et d'encouragement pour les manufactures de fer et d'acier. On lui doit encore des résolutions pour faire transférer au gouvernement certaines responsabilités encourues par les commissaires du hâvre de Montréal pour l'élargissement du chenal du Saint-Laurent, ainsi que des engagements contractés par les commissaires du hâvre de Québec au sujet du bassin de radoub et du hâvre de cette ville.

C'est encore lui qui, de retour à Londres, en 1888, lança et plaça sur le marché un emprunt de £4.000.000, à trois pour cent d'intérêt, premier emprunt colonial contracté à ce taux. Et cependant, en dépit du faible montant d'intérêt, le crédit du Canada était si ferme, que l'on reçut des offres pour douze millions sterling, et le prêt fut contracté au taux de £95,1 pour cent.

Sa Majesté conféra à Sir Charles un honneur aussi grand que rare en le nommant, à la fin de l'année 1887, l'un de ses ministres plénipotentiaires à la conférence relative aux pêcheries qui se tint à Washington et qui, de bonne heure, l'année suivante, amena la signature d'un traité destiné à régler la dispute entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêcheries sur l'Atlantique. De retour à Ottawa, Sir Charles proposa un bill pour la ratification du traité

par le parlement canadien; et ce fut pour reconnaître tout spécialement ce service, que la reine le créa baronnet, le 13 septembre de la même année.

Depuis mai, 1888, Sir Charles est resté haut-commissaire à Londres, trouvant dans l'exercice relativement facile de ses fonctions l'opportunité de rétablir sa santé, fortement ébranlée par ses travaux ardus et incessants pendant un si grand nombre d'années.

Après avoir esquissé à grandes lignes quelques-uns des traits de la vie publique de Sir Charles Tupper, il nous reste, pour achever son portrait, à dessiner certains détails propres à faire ressortir la physionomie remarquable de cet illustre homme d'Etat. La photographie que l'on voit en regard de cette notice biographique suffirait à nous donner une idée bien exacte de la personne de Sir Charles. Mais, pour la compléter, il nous semble à propos d'ajouter quelques traits de plume à l'ensemble de cette personnalité remarquable.

Doué de manières des plus agréables, il est d'un abord très facile et ne vous fait jamais sentir la distance qui vous peut séparer de lui. Que vous ayez affaire à lui officiellement ou personnellement, il vous accueille toujours de la façon la plus courtoise, ne laissant jamais voir que son visiteur puisse l'importuner. Non-seulement il vous écoute avec attention, mais encore il fait droit à votre demande, pourvu qu'elle soit raisonnable et fondée en justice ; et l'on peut compter sur sa parole, quand une fois il l'a donnée. Sa mémoire des physionomies est extraordinaire, et jamais il n'oubliera ni une personnalité ni les faits qui s'y rattachent. Sociable à l'extrême, il sait apprécier les bonnes choses de la vie, quoiqu'il soit à peine nécessaire d'ajouter que sa carrière agitée lui a laissé bien peu de loisirs.

Il est aussi vif dans l'administration de son département qu'il est laborieux et épris du progrès. Il apporte la plus scrupuleuse attention à sa correspondance et ne laisse pas échapper le moindre détail des affaires qui lui sont soumises.

Comme orateur, Sir Charles brille au premier rang, sur les *hustings* comme au parlement. Tous ses discours sont remarquables au point de vue pratique. Il ne recherche pas les périodes arrondies, les antithèses subtiles ni les finesses des rhéteurs. Ce qui caractérise son talent, c'est la vigueur de la parole, comme celle de la pensée. C'est un torrent qui s'élance de la cime d'un mont, abondant, imposant, irrésistible, balayant tout devant lui. Sur les *hustings*, per-

sonne ne lui est supérieur au Canada. Ses frères *Bluenoses* sont fiers de l'appeler le "cheval de bataille de Cumberland;" et cette désignation rend bien le fond de leur pensée. Arrive une élection générale, et il se jette au plus fort de la mêlée avec une force et une ardeur telles, que son adversaire doit faire des efforts héroïques pour lui résister. Il remplit de sa parole les salles d'assemblée, et, pendant des heures entières, il tient son auditoire sous le charme. Sa mémoire, qui est des plus heureuses, le dispense de se servir de notes prises à l'avance. Regardant ses auditeurs bien en face, il ne cesse de leur parler que lorsqu'il a bien rendu tout le fond de sa pensée.

La manière dont il comprend et manie les questions de chiffres et de finances est remarquable. La chambre écoutait avec la plus grande attention sa critique des discours budgétaires, alors qu'il était dans l'opposition ; et ses exposés, comme ministre des finances, peuvent soutenir la comparaison avec ceux du très honorable M. Gladstone, au point de vue de leur lucidité et de leur intérêt.

La vie privée d'un homme dont tout le temps et les talents ont été consacrés au service des autres, soit dans l'exercice de sa profession, soit dans les fonctions publiques, laisse peu de chose à ajouter. Trois ans après avoir été admis à la pratique de la médecine, Sir Charles, alors le docteur Tupper, épousait France-Amélie, fille de Silas-Hibbert Morse, Ecr., d'Amherst, femme très intelligente et charmante.

Sir Charles a quatre enfants. L'aîné, James-Stewart, est un avocat distingué de Winnipeg, où il exerce avec M. Hugh Macdonald, le fils unique du premier ministre du Canada. Le second est l'honorable Charles-Hibbert Tupper, avocat, ministre de la marine et des pêcheries, qui s'est déjà acquis une très belle réputation comme orateur politique et administrateur de la chose publique. Le troisième fils, William-Johnson, avocat aussi, est l'associé de son frère aîné à Winnipeg. Sa seule fille, Emma, est l'épouse du major-général Cameron, de l'armée anglaise, commandant du collège militaire de Kingston, Ontario. Sir Charles a toujours été dans les plus cordiales relations avec ses enfants, aux succès desquels il s'intéresse d'une manière toute particulière et dont il est très fier.

En dehors des succès politiques, Sir Charles a reçu nombre de distinctions durant sa carrière publique. En 1862, il fut nommé gouverneur de l'université de Dalhousie par la législature de la Nouvelle-Écosse. De 1867 à 1870, il fut président de l'association médicale

du Canada. En 1886, l'exposition coloniale de Londres lui offrit l'occasion de prouver son zèle, sa détermination et sa diplomatie au profit de son pays, et l'université de Cambridge lui conféra le degré de docteur en droit. Il est aussi docteur en droit civil au collège *Acadia* de la Nouvelle-Écosse.

Les autorités ont, à différentes reprises, reconnu ses capacités et ses services. Nommé compagnon du Bain le 29 juin, il fut fait chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel-et-de-Saint-Georges le 24 mai, 1879, et grand-croix de ce dernier ordre le 1er février, 1886; puis créé baronnet, par lettres-patentes datées du 13 septembre, 1888.

Il est difficile de prédire le rôle que Sir Charles sera appelé à jouer dans l'avenir. Pour le moment, il semble préférer l'honneur de sa position actuelle et l'existence agréable qui s'y rattache aux ennuis et aux lourdes responsabilités du pouvoir au Canada. Il est, d'ailleurs, remarquablement doué pour la diplomatie. Parfaitement au fait de l'histoire politique du Dominion, de sa position économique, de ses ressources et de son avenir, aussi bien que de tout le système administratif, il peut suivre de près la marche de la nation et faire servir son influence à promouvoir sa prospérité et ses progrès.

Avec cela, extrêmement affable, possédant une volonté de fer, alliée à un magnétisme personnel considérable, il mène généralement à bonne fin tout ce qu'il entreprend.

Bien qu'absent, Sir Charles reste le *leader* des provinces maritimes. Il est généralement admis qu'il sera, un jour ou l'autre, premier ministre du Canada. Malgré son âge déjà avancé, il conserve une très grande force physique, et Sir John Macdonald n'a pas eu de lieutenant plus fidèle et avec qui il ait conservé des relations plus cordiales.

A tout évènement, quel que soit le cours des choses, Sir Charles a assez fait pour que son nom soit à jamais inscrit dans l'histoire du Canada comme celui d'un de ses fils les plus intelligents, les plus habiles et les plus loyaux.

J. MACDONALD OXLEY.

OTTAWA, 15 mai, 1891.

(Traduction de Louis-H. Taché.)

97 Cromwell Road S.W.
May 4th 1891

My dear Mr Oxley,

I am very glad to see that in addition to your official duties, you find time to devote yourself to literary work and that you give so much promise of excellence in that direction. I need not say that coming from the same Province as yourself, and having had the pleasure of bringing you into the public service I follow your course with much interest and pride.

With best wishes for your continued success,

Believe me
Yours faithfully
Charles Tupper

LES HOMMES DU JOUR

HONORÉ MERCIER

HONORÉ MERCIER

C'était en 1861. Le R. P. Larcher, professeur de rhétorique au collège Sainte-Marie, de Montréal, avait préparé une grande séance publique à l'occasion de je ne sais plus quelle fête.

Au cours de cette séance, quatre élèves devaient successivement faire l'éloge d'une arme de guerre, pendant qu'un cinquième était chargé de faire le résumé et de prononcer le jugement. Buteau Turcotte faisait valoir l'arme de la cavalerie, avec cette verve caustique et ce brio superbe, maintenant, hélas ! silencieux pour jamais. Charles DeLorimier, aujourd'hui juge de la cour supérieure, exaltait, avec les mouvements d'une grande éloquence, le mérite et l'importance de l'infanterie, tandis que Ferréol Dubreuil prouvait surabondamment, autant que je me le rappelle, l'excellence de l'artillerie. Quant à moi, quatrième, je démontrais, avec une égale clarté, que le génie est au-dessus de toutes les autres armes et que les mines, les escarpes et les contrescarpes sont des choses absolument indispensables. L'élève chargé de faire le résumé et de prononcer jugement, — grave et calme, assis sur un fauteuil de juge, — c'était Honoré Mercier.

Lorsque le dernier des quatre discours eut pris fin, Mercier se leva, s'avança lentement jusqu'au bord de la scène,—car nous étions sur une véritable scène,—et promena pendant quelques secondes ses regards sur l'auditoire. Ce n'était pas l'homme d'aujourd'hui, avec sa taille puissante annonçant la force et le calme de la maturité : il avait la même stature, mais la minceur de la jeunesse et cet air un peu embarrassé qui distingue tous les collégiens.

La position était assez difficile. DeLorimier, avec ses accents chauds et vibrants, avait créé une profonde impression. Se faire écouter après lui, et surtout après quatre longs discours, n'était pas une tâche ordinaire. Mercier le sentait parfaitement ; aussi ses

premières paroles manquaient-elles d'assurance. Cependant, à peine eut-il prononcé quelques phrases, qu'on le vit reprendre possession de lui-même et prendre, en même temps, possession de son auditoire. D'une voix grave, lente, mais bien audible, il commença son résumé, clair, précis, mesuré, écartant ou tournant les obstacles, supprimant les hors-d'œuvre et s'attachant à l'idée maîtresse, qu'il savait toujours saisir. Peu à peu sa voix s'échauffait, — sans pourtant perdre trop de la gravité que la circonstance lui imposait ; — le mot sonore, d'un timbre métallique, allait porter le trait dans tous les coins de la grande salle. Chacun écoutait, avec une surprise mêlée de plaisir, ce tout jeune homme qui s'affirmait déjà avec une réelle autorité et qui se dirigeait tranquillement, mais directement, vers son but, avec une sûreté de coup d'œil et une persistance de volonté peu ordinaires.

Je ne me rappelle plus quelle arme a finalement triomphé ; je crois même que nous avons eu tous quatre un peu gain de cause. Ce que je sais, c'est que, lorsque Mercier eut fini son résumé, il avait remporté un grand et légitime succès et laissait déjà entrevoir, pour l'avenir, une carrière distinguée.

Ceux qui l'ont suivi depuis cette époque savent comme il a largegement tenu cette promesse.

Honoré Mercier descend d'une famille française qui est venue s'établir dans le district de Montmagny, et dont une branche est allée se fixer dans le comté d'Iberville. Son père, J. B. E. Mercier, et sa mère, Marie-Catherine Laflamme, demeuraient à Saint-Athanase. C'est là qu'il est né, le 15 octobre, 1840.

Après avoir fait son cours d'études au collège des RR. PP. Jésuites, à Montréal, il entra au barreau et commença à exercer sa profession en 1865, à Saint-Hyacinthe.

Mais il avait déjà débuté, trois ans auparavant, dans le journalisme et rédigeait le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, qui défendait alors la politique de M. Sicotte, passé au parti de l'opposition. Cette courte notice ne permet pas d'entrer dans les détails de l'histoire politique de l'époque, à laquelle M. Mercier, tout jeune qu'il était, prit une part très active. Disons néanmoins que, dès 1864, au début de la discussion de la fédération des provinces, il combattit vigoureusement ce projet et dut même abandonner le *Courrier*, dont la direction ne partageait pas sa manière de voir.

En 1866, la confédération paraissant devoir passer à l'état de fait accompli, nonobstant de nombreuses protestations, M. Mercier jugea toute discussion ultérieure parfaitement inutile ; il se décida a laisser faire l'épreuve du nouveau régime, et rentra au *Courrier*. Plus tard, cependant, les provinces maritimes ayant remis sur le tapis plusieurs questions qui avaient paru décidées finalement, le jeune polémiste, mécontent de la manière dont on voulait régler ces questions, quitta de nouveau son journal et se consacra presque exclusivement à l'exercice de sa profession.

A part le prestige que lui avaient donné ses vigoureuses polémiques, il s'était aussi fait connaître par un grand nombre de conférences et de discours qui furent très remarqués.

En 1871, la question des écoles séparées du Nouveau-Brunswick, qui mettait en péril des droits précieux, le rappela dans l'arène. Il défendit vaillamment la minorité contre les attaques d'une majorité peu scrupuleuse et tenta alors, pour la première fois, de former un *parti national* qui devait permettre aux deux grandes fractions de la représentation bas-canadienne de se réunir et de combattre sur un terrain d'intérêt commun. Il fut un de ceux qui discutèrent avec le plus de vigueur et de succès, à la tribune et dans la presse, ces grandes questions, si importantes pour nos compatriotes des autres provinces.

En 1872, les électeurs de Rouville le nommèrent au parlement. A la première session, cette même question des écoles du Nouveau-Brunswick fut portée devant les chambres par l'honorable M. Costigan et souleva une longue discussion. Le jeune député prononça, sur ce sujet, un discours qui lui donna, du coup, une place marquante dans la chambre. On avait rarement entendu traiter une question avec cette largeur d'idées, avec cette tactique savante et cette logique pressée qui élucidaient tous les points, écartaient les obstacles et les arguments spécieux et groupaient enfin, comme en un faisceau, tous les plus puissants moyens à l'appui de sa thèse.

Lors du vote, le gouvernement fut défait par 35 voix ; mais le chef du cabinet, Sir John A. Macdonald, ne crut pas devoir donner sa démission.

Une nouvelle session fut convoquée dans l'automne de la même année, et l'on sait que le ministère démissionna au sujet d'un incident survenu en rapport avec la question du chemin de fer du Pacifique.

L'honorable Alexander Mackenzie fut appelé à former une nouvelle administration.

M. Mercier continua, sur les *hustings* et dans la presse, la campagne vigoureuse qu'il avait entreprise. Doué d'une activité qui ne le cède en rien à son multiple talent, il est toujours le premier au poste, partout où il y a une lutte à soutenir, et paie généreusement de sa personne pour défendre la cause qu'il a embrassée avec ardeur.

En 1874, les électeurs de Rouville le pressent vivement de se présenter de nouveau dans leur comté ; mais il s'efface, par un acte de patriotisme, en faveur de M. Cheval, afin de ne pas scinder le vote.

En 1878, il dispute le mandat du comté de Saint-Hyacinthe à M. Tellier, qui ne l'emporte que par 6 voix.

Au printemps de 1879, après la mort du regretté M. Bachand, membre du cabinet de Québec et trésorier de la province, le premier ministre, l'honorable M. Joly, se trouvait dans une position extrêmement dangereuse. Il perdait l'un de ses lieutenants les plus habiles, et, comme il n'avait qu'une voix de majorité dans l'assemblée, il fallait, de toute nécessité, trouver quelqu'un qui pût conserver le comté de Saint-Hyacinthe, rétablir la majorité, et surtout apporter le secours du prestige et du talent dans le combat terrible que se livraient les deux partis.

Les regards du premier ministre se tournèrent, tout d'abord, vers M. Mercier, que l'on alla chercher au fond de sa retraite. Malgré son désir de ne plus rentrer dans la vie politique, il dut céder devant les nécessités du moment, et emporta le comté par une majorité de 304 voix. Il avait le portefeuille de solliciteur général.

Dès lors, il se remit au travail avec cette suprême activité qu'on lui connaît et prépara le programme de la session suivante, qui devait être si mouvementée.

C'est au cours de cette session, en 1879, qu'il traita la question constitutionnelle soulevée par l'intervention du gouvernement fédéral à propos de l'acte du lieutenant-gouverneur Letellier, qui avait renvoyé ses ministres le 2 mars, 1878.

Quel que soit le point de vue auquel on se place pour juger ce discours, il est impossible de ne pas admettre que c'est une des plus vigoureuses et des plus puissantes harangues qui aient jamais été prononcées dans l'enceinte de notre assemblée législative.

Mais le travail et le talent étaient ici impuissants à conjurer le

danger qui s'avançait ; et l'on sait comment le cabinet fut défait au mois d'octobre de cette même année.

En 1881, M. Mercier, fatigué des luttes qu'il avait soutenues et éprouvant, d'ailleurs, le besoin de consacrer tout son travail aux intérêts de sa famille, qu'il avait dû nécessairement négliger, vint s'établir à Montréal et annonça son intention bien arrêtée d'abandonner la politique pour se donner tout entier à sa profession. Mais il avait déjà fourni une carrière trop remarquable et trop utile à son pays pour que sa retraite fût aussi facilement acceptée.

Ses amis de toutes les parties de la province, surtout de la région de Montréal et de Saint-Hyacinthe, adversaires aussi bien que partisans, le pressèrent de revenir sur sa décision et firent tant d'instances, qu'à la fin il fut obligé de se rendre à leur désir. Le comté de Saint-Hyacinthe l'élut par acclamation.

C'est à cette époque qu'il y eut plusieurs pourparlers au sujet d'une coalition, d'abord avec M. Chapleau, ensuite avec M. Mousseau, dans le but de donner à la province une force et une impulsion nouvelles par la réunion de ses meilleurs éléments. Du reste, M. Mercier a toujours manifesté ce désir d'élargir les bases de la politique. Les partis, cependant, ne purent pas s'entendre sur les concessions qui devaient être faites de part et d'autre.

En 1883, M. Mercier est nommé chef de son parti pour la province.

C'est ici que commence sa véritable carrière politique et qu'il va déployer sur un plus large théâtre, ou du moins dans des sphères plus variées, les puissantes qualités qui le distinguent ; c'est ici qu'il va affirmer son incontestable talent de meneur d'hommes et de grand capitaine. A la tête d'une phalange peu nombreuse, mais dévouée, il se multiplie et semble présent à la fois sur tous les points. Aucun sujet de discussion ne lui est étranger : finances, statistiques, instruction publique, agriculture et colonisation, bois et forêts, travaux publics, droit, questions constitutionnelles, commerce et industrie, il aborde tout et fait preuve de la plus vaste érudition, en même temps que d'une singulière puissance de parole. Son réquisitoire, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le 22 janvier, 1883, et ceux qu'il prononça dans des circonstances analogues, les années suivantes, offrent des passages d'un effet saisissant, qui donnent facilement une idée de la diversité et de l'étonnante fécondité de son talent.

Je voudrais pouvoir citer ici quelques extraits de ces fortes harangues ; mais il serait impossible de le faire sans donner à cette biographie une certaine couleur politique, que je désire éviter par-dessus tout.

Lisez également ses discours sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, sur le soulèvement des Métis au Nord-Ouest, sur la question Riel, sur la restitution des biens des Jésuites, sur l'autonomie des provinces. Partout, c'est la même largeur d'idées, le même souffle puissant et soutenu, la même érudition qui embrasse le sujet dans son ensemble et le saisit à la fois dans tous ses détails.

Ecoutez-le, quand il traite la question des biens des Jésuites ; je prends au hasard :

" On a basé la prise de possession sur le droit de conquête. Par cette déclaration, on violait les engagements pris par les capitulations et le traité de Paris. Si le principe posé dans ce bref de possession est un principe juste en droit naturel et en droit international, il ne serait pas seulement juste pour les corporations religieuses, mais il devrait encore être juste pour les particuliers. Or, M. le président, quel n'aurait pas été le cri de rage — et bien légitime — de la part de n'importe quel habitant de ce pays dont les propriétés auraient été confisquées après la conquête, — que n'auraient pas fait nos bons habitants des campagnes, si, en vertu du droit de conquête, on était venu leur dire : 'Nous prenons possession de vos biens ; nous prenons possession de ces terres qui appartiennent à la couronne par droit de conquête ?' Il y aurait eu un long cri de douleur et de protestation dans toute la province. Ce cri aurait été entendu en Europe et, malgré la décadence du gouvernement français à cette époque, il aurait été écouté en France. On aurait dit : 'Vous violez le traité de Paris et les capitulations ; vous n'avez pas le droit de confisquer, en vertu de la conquête, les biens des particuliers.' Et, si cela ne se fait pas quand il n'y a pas de conventions, cela doit se faire encore moins quand il y a des conventions.

" Ce que l'on ne pouvait pas faire contre de simples particuliers, contre des hommes qui, en définitive, pouvaient se défendre, prendre les armes, exposer leurs griefs, se protéger dans les assemblées publiques, provoquer un mouvement politique ; ce qu'on ne pouvait faire contre des hommes placés dans ces conditions, on aurait pu l'exécuter contre de pauvres religieux sans défense, contre des hom-

mes qui avaient consacré toute leur vie à la cause de la civilisation et dont les prédécesseurs avaient parcouru le pays d'un bout à l'autre, en l'arrosant de leur sang, avec un dévouement si héroïque ! Ce qu'on aurait eu le droit de faire contre les Jésuites, on aurait eu le droit de le faire contre tous les habitants de ce pays. Or, ce n'est là ni le droit, ni la justice. Et quand on a déclaré, dans ce bref de possession, en 1800, qu'on prenait ces biens par droit de conquête, on a invoqué un droit qui n'existait pas. On a violé les capitulations, on a violé le traité de Paris, et on a violé le droit des gens.

"A cette époque comme aujourd'hui, le vieux droit barbare de conquête était disparu. C'est-à-dire qu'alors comme aujourd'hui, la conquête d'un pays ne conférait que le droit de domaine supérieur, et non de propriété. . . . Et aujourd'hui, la conquête d'un peuple ne donne que la souveraineté ou le droit de gouverner, c'est-à-dire le droit de prendre les revenus et les propriétés publics. Mais la propriété privée est respectée ; la liberté du sujet n'est pas violentée.

"Et je voudrais bien voir un conquérant, aujourd'hui, venir prétendre que, parce qu'il a pris possession d'un pays en raison d'une victoire temporaire, il va s'emparer des biens des citoyens, réduire ceux-ci en esclavage et faire disparaître de nos codes ces pages glorieuses que le christianisme y a inscrites."

Je l'ai déjà dit, M. Mercier, dans la carrière publique qu'il a fournie jusqu'ici, a abordé tous les sujets, traité toutes les questions qui intéressent le pays,—sa magnifique étude sur la province de Québec en est une excellente preuve ;—mais ce qui a toujours appelé par-dessus tout son attention, ce qui a été constamment l'objet de sa plus vive sollicitude, c'est l'éducation, c'est l'instruction du peuple, répandue largement, mise, autant que possible, à la portée de tous. Dans presque tous les discours qu'il a prononcés, les articles qu'il a écrits ou les conférences qu'il a faites, il a toujours tâché de faire surgir cette question, vitale par excellence, il a presque toujours trouvé moyen de lui donner l'importance qu'elle a en réalité, le rang qu'elle mérite à si juste titre.

En 1881, lors de l'établissement des écoles des arts et métiers, il appuyait fortement le projet du gouvernement et prononçait, sur ce sujet, un discours remarquable sous tous les rapports.

"Répandre l'instruction primaire," dit-il, "la faire pénétrer dans nos campagnes les plus reculées, vaincre la résistance ou l'indifférence

des parents à proclamer l'obligation de fréquenter les écoles dans certaines conditions : voilà quel est le premier devoir de nos législateurs."

Dans une autre circonstance, il s'exprime ainsi :

" L'instruction élémentaire, c'est la première nécessité d'un pays constitutionnel. Il faut, comme le dit Girardin, mettre en harmonie l'instruction et la constitution d'un peuple.

" Nous ne donnons que $ 160.000 aux écoles élémentaires, et $ 70.000 à l'instruction dite supérieure. J'admire et je respecte nos collèges classiques, que nous devons au dévouement de prêtres vertueux, véritables amis de leur pays, et je ne veux diminuer en rien leur prestige et leur mérite ; mais je combats un système qui n'est ni juste ni sage. C'est le peuple surtout que l'on doit chercher à instruire ; le riche peut se protéger tout seul ; c'est à l'enfant du pauvre qu'on doit tendre la main bienfaisante de l'éducation pour le défendre contre les dangers qui l'assiègent, pour le sortir de la misère qui peut tuer cette intelligence naissante, et pour lui ouvrir à deux battants les portes de l'avenir et l'aider à conquérir une position honorable."

Et, dans un autre travail, je trouve encore ces paroles :

" . . . . Certaines sciences, belles et louables en elles-mêmes, seraient peu utiles à nos manufacturiers, à nos commerçants, à nos artisans, et ces sciences, tout intéressantes qu'elles sont, ne mèneraient pas loin ceux qui voudraient s'en contenter à notre époque, et surtout dans nos villes d'Amérique. . . . ."

Et plus loin encore :

" . . . . Ce reflet de gloire, qui nous arrive du vieux monde, nous impose de nouveaux devoirs, au premier rang desquels nous devons placer la nécessité de tirer le peuple de sa léthargie et de faire parvenir jusqu'à lui les bienfaits de l'instruction. L'ignorance, c'est la misère ; l'instruction, c'est la fortune. L'ignorance, c'est l'esclavage ; l'instruction, c'est la liberté. La mère doit le lait à l'enfant qu'elle a mis au monde, le père lui doit le pain, la société lui doit l'instruction. Et ce peuple que nous devons instruire, c'est le vrai peuple, celui qui travaille : laboureurs et artisans, les pères nourriciers du genre humain, ceux qui construisent, ceux qui sèment, mais qui, hélas ! ne récoltent pas toujours. Ouvrons à ceux-là, et à deux battants, les portes du temple qui répand sa lumière bienfaisante sur le monde ;

assurons-nous que cette lumière pénètre jusqu'aux plus humbles chaumières."

Et, dans une autre circonstance :

"Couvrons le sol de notre province de maisons d'école ; faisons-les nombreuses, élégantes, confortables, pour que nos enfants aiment à les voir et à les fréquenter. Entourons-les d'arbres et de fleurs, pour que cette jeunesse, qui est l'espérance de la patrie, sache que 'l'instruction est l'ornement du riche et la richesse du pauvre,' suivant la pensée d'un philosophe."

Il se déclare franchement, hardiment, en faveur de l'instruction obligatoire :

"Il ne faut pas se le dissimuler," dit-il, "l'instruction obligatoire est un problème qui s'impose nécessairement, un jour ou l'autre, à toute société démocratique comme la nôtre. Heureux les pays qui prévoient ce problème ! car le prévoir, c'est déjà commencer à le résoudre, c'est éviter pour l'avenir bien des troubles, bien des agitations."

Ailleurs, il demande que l'on donne plus de place, dans les programmes d'études, à l'éducation politique :

". . . . . Comment voulez-vous que l'instruction de l'enfant puisse le préparer à ce grand et noble rôle qu'il devra remplir plus tard comme électeur, sous des gouvernements représentatifs comme les nôtres, si on ne lui enseigne pas le principe et le fonctionnement de la constitution qui le régit ; si on ne lui apprend pas quels sont les droits qu'il peut exercer, les devoirs qu'il a à remplir, et quels sont les dangers, au point de vue politique, économique et social, qui le menaceront, un jour, s'il n'a pas été mis en état de donner un vote intelligent et raisonné, et sur les hommes et sur les choses de son pays ?"

L'instituteur lui-même a également toutes ses sympathies :

"Le titre d'instituteur," dit-il, "est un titre de noblesse ; il devrait être suffisant pour conférer celui d'électeur. . . . . Celui qui est digne d'élever des citoyens est digne de l'être lui-même. Relevez l'instituteur, vous relèverez l'école."

A chaque occasion qu'il trouve de revenir sur le sujet, il ne manque jamais d'exprimer les mêmes idées larges, élevées et fécondes. De toutes les différentes branches du service public, c'est celle qui appelle davantage sa sollicitude.

Et il a également prouvé la sincérité de ses intentions en fondant dernièrement et en dotant si généreusement ces écoles gratuites du soir, qui ont déjà opéré tant de bien et qui sont destinées à en produire beaucoup plus encore.

Nous voici maintenant arrivés à une époque de la vie de M. Mercier qui forme comme le point de départ d'une carrière nouvelle : c'est le soulèvement des Métis du Nord-Ouest sous la conduite de Louis Riel, le procès de ce dernier, sa condamnation à mort et l'exécution de la sentence.

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans les détails de ce drame, que tout le pays a encore présent à la mémoire. Rappelons seulement que ce fut, d'un bout à l'autre de la province, un immense cri de protestation, lorsqu'on vit que, sur cette terre des grandes libertés, à une époque de lumières comme celle que nous traversons, l'autorité avait décidé de punir et avait puni de mort un homme coupable d'un simple délit politique, un homme à peu près irresponsable de ses actes, puisqu'il avait été déjà enfermé pendant longtemps dans un hospice d'aliénés.

M. Mercier fut un des premiers à élever la voix pour demander au peuple de s'unir dans ce cri de reproche, sans tenir compte des partis.

Toute une population se leva pour l'appuyer. Il avait littéralement en mains le pouvoir suprême. C'est alors qu'il accomplit une des plus belles actions, peut-être, de sa vie, un de ces sacrifices généreux qui comptent dans une existence. Il fallait un chef pour commander cette nouvelle phalange qui s'engageait dans un champ d'action nouveau. M. Mercier était naturellement désigné pour ce poste d'honneur. Il voulut cependant s'effacer, et offrit généreusement la première place à M Chapleau. Une pareille alliance aurait, sans doute, fait des représentants de la province un groupe capable d'exercer une action prépondérante.

On sait que cette offre ne fut pas acceptée.

Pendant la session de 1886, le 7 mai, M. Mercier prononçait, sur cette question du Nord-Ouest et de Riel, un des plus éloquents plaidoyers qui se soient fait entendre dans nos assemblées législatives. Ce discours, si rempli d'érudition, de logique irrésistible, et si vibrant à la fois, produisit une émotion extraordinaire.

Mais M. Mercier ne devait pas s'en tenir là. On annonçait les élections provinciales pour l'automne de la même année. Il se mit

tout de suite en campagne, afin de préparer le terrain. Rarement avait-on vu un zèle, une activité si extraordinaires, servis par une habileté qui n'était jamais en défaut. Qu'il suffise de dire que, pendant cette campagne, M. Mercier parcourut tous les collèges électoraux de la province et prononça quatre-vingt-treize grands discours.

Le résultat fut tel qu'on devait le prévoir.

Le 16 octobre, 1886, M. Mercier sortait du combat avec une majorité.

Au mois de janvier, 1887, à la réunion des chambres, il fut appelé à former un ministère dont tous les membres,—ceux, du moins, qui formaient partie de l'assemblée législative,—furent réélus par acclamation.

Depuis cette époque, M. Mercier s'est mis à l'œuvre pour remplir le programme qu'il avait formulé. Il a apporté à l'exécution de sa tâche cette puissance de travail, cette ténacité et cette perspicacité qui le caractérisent d'une manière si accentuée.

Il serait trop long de passer en revue tout le programme. Signalons, cependant, parmi les actes les plus importants et les lois les plus saillantes, la conférence interprovinciale de 1887, dans laquelle les différentes provinces se sont entendues pour s'unir dans une action commune, afin de sauvegarder, par tous les moyens constitutionnels, leurs intérêts, lorsqu'ils se trouvent en conflit avec le pouvoir central.

Le règlement de la question si difficile des biens des Jésuites, pendante depuis tant d'années, est peut-être l'œuvre la plus remarquable de M. Mercier. En effet, dans une province comme la nôtre, avec une population de races et de croyances différentes, il paraisait presque impossible de sortir du fait accompli et de rentrer dans le droit véritable, sans blesser des susceptibilités faciles à concevoir et à expliquer. Cependant le problème a été résolu, et maintenant, malgré des mouvements qui tentent vainement de se reproduire sur certains points, la solution est acceptée par tous, même par ceux qui lui semblaient le plus hostiles.

Nous avons déjà parlé des écoles du soir. Il y a, dans l'établissement de ces écoles, une idée large et patriotique que le peuple a saisie de prime abord. Aussi, dès la seconde année, le nombre des élèves a plus que triplé et il a fallu établir un grand nombre de nouvelles classes pour répondre aux pressantes demandes venues de toutes parts.

Une autre mesure qui intéresse directement le peuple, en aidant à la colonisation de nos terres et en contribuant à empêcher nos compatriotes d'émigrer aux États-Unis, c'est la loi qui accorde un lot de terre de cent arpents aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants. Dans un pays comme le nôtre et avec la fécondité prodigieuse de notre race, cette loi est destinée à opérer de grands et durables résultats.

La fondation d'un prix de mérite agricole est également une mesure importante, qui aidera singulièrement à secouer un peu la torpeur de nos cultivateurs et à les sortir de leurs méthodes routinières.

Au premier concours régional, qui embrassait huit comtés, le premier prix, — une médaille d'or, — a été remporté par M. Champagne, de Saint-Eustache, un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Cette médaille et les autres prix étaient présentés en grande cérémonie, le 23 décembre, au palais législatif, en présence de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de Son Éminence le cardinal Taschereau et de tous les dignitaires du pouvoir.

Il y aurait lieu de mentionner aussi quelques-unes des lois très importantes de la session qui vient de se terminer, sur les chemins de fer, sur les asiles d'aliénés, sur les manufactures, sur l'expropriation et le règlement final de cette brûlante question de la succursale de l'université Laval à Montréal. Mais le défaut d'espace m'oblige d'abréger.

Si, maintenant, on veut se faire une idée générale de ce talent, qui est incontestablement une puissance, on trouve, d'abord, une très grande facilité d'appréhension, une vue rapide et claire de l'ensemble des faits, et une singulière habileté à dégager les traits principaux en élaguant tous les accessoires inutiles. Joignez à cela une érudition prodigieuse, avec ce calme de la force qui s'impose, un langage correct, concis, vibrant à l'extrême, et vous comprendrez l'effet que produit sur un auditoire la réunion de toutes ces qualités du *debater* et du tribun.

Au reste, voici ce que dit de M. Mercier un homme qui a été un des plus grands talents de la France et dont le court passage au milieu de nous a laissé des traces éclatantes :

" . . . . . L'éloquence de M. Mercier est toute faite de puissance continue, de ténacité et de force logique. Elle ne vient pas de la subtile et harmonieuse Athènes ; mais il semble qu'elle n'eût point

déparé le sénat romain, aux temps des rudes et fortes harangues viriles qui appartenaient au génie sévère de la vieille république, et dont un Caton n'a pas emporté avec lui le secret tout entier.

"Il faut l'avoir entendu, dans quelqu'un de ces beaux jours où l'orateur se surpasse lui-même et se révèle tout entier. Il y a du commandement dans cette éloquence large, un peu lente et sonore, qui broie un à un les arguments de l'adversaire, captive l'attention des auditeurs les moins dociles ou les plus prévenus, et maîtrise malgré elles les passions d'une assemblée hostile. . . . ."

Et ailleurs :

"Les derniers évènements ont montré, de façon à surpasser l'attente même de ses amis, à quel point M. Mercier possède les éminentes qualités d'un chef politique : l'habileté, la décision, la clairvoyance, les larges horizons de l'homme d'État qui envisage, au-delà du succès du jour, les nécessités du lendemain, la loyauté qui fait naître la confiance dans les cœurs et qui rend les alliances durables. Mais ce que tout le monde avait vu et compris, dès le premier jour, c'est que M. Mercier était, par essence, un chef populaire.

"Nul n'excelle autant que lui à s'adresser aux sentiments du peuple, à le convaincre, à l'électriser. D'autres ont pu y mettre plus de *brio* et provoquer des entraînements passagers ; M. Mercier ne se contente pas de séduire, il persuade. Il ne se borne point à paraître dans les comtés et à y recueillir des applaudissements ; après avoir triomphé sur les *hustings* par la chaleur pénétrante de sa parole et la mâle puissance de sa logique, il conquiert les esprits un à un, il discipline son parti et il organise la victoire. . . . .

"A contempler cette large nature, cette physionomie rayonnante de force, de franchise et de volonté, ce type si expressif qui paraît avoir conservé quelque chose de l'empreinte des médailles romaines, on sent, à première vue, qu'on a en face de soi une puissance. Quand on a pénétré de plus près, — quand, sous la rigidité apparente de l'orateur, on a été à même de reconnaître et d'apprécier la chaleur de l'âme, la spontanéité de la passion, l'affabilité du caractère et, disons le mot, cette bonhomie véritable qui ne s'allie bien qu'avec la force, on n'est point surpris du prestige que M. Mercier a su acquérir auprès du peuple.

"Et cependant, il y a, à cette communion intime entre lui et le cœur de la nation, une autre raison qui complète les heureux dons de

sa nature. M. Mercier est, avant tout et par-dessus tout, Canadien-Français. C'est un enfant du pays dans toute la force du terme. Tous les sentiments généreux qui remuent l'âme de notre peuple ont un écho puissant dans la sienne. Le peuple l'a senti d'instinct et ne s'est pas trompé. Avant d'être un chef de parti, M. Mercier est un patriote."

Au physique, M. Mercier est de taille bien prise, au-dessus de la moyenne ; tête bien posée, cheveux noirs, figure intelligente et très agréable, ayant, — comme le dit l'écrivain que je viens de citer, — quelque chose de l'empreinte d'une médaille romaine. Œil vif à s'enflammer, mais le regard généralement calme, profond et lointain du capitaine de vaisseau qui interroge l'horizon. Il vient de fêter le cinquantième anniversaire de sa naissance ; mais il n'accuse pas plus de quarante ans. La voix est sonore, puissante, et porte loin et juste. Le physique est bien le reflet du moral : force et harmonie.

M. Mercier a été bâtonnier-général du barreau de la province de Québec et, deux fois, bâtonnier de la région de Montréal. Il est grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, officier de la Légion d'honneur et docteur en droit de l'Université Laval. Et Sa Sainteté Léon XIII vient de lui conférer l'insigne distinction de *comte romain*, ou plutôt de *comte palatin*, pour lui et ses descendants directs.

Sa carrière, jusqu'ici, est très remplie ; mais il est jeune et plein de force : il peut faire encore de grandes choses, et il les fera.

NAPOLÉON LEGENDRE.

Québec, 15 mai, 1892.

Mon cher Lusignan

Veins donc souper avec nous sans cérémonie à six heures –

Je me fais fête de le voir venir souper, vous faire une petite veillée, vers 7 heures.

A toi

André Mercier

Lundi après midi
25 oct. 88

LE CARDINAL TASCHEREAU

Il y a dans chaque pays des familles privilégiées qui semblent destinées à marcher toujours à la tête de la société.

Cette constance des honneurs s'attachant à un nom n'est pas le produit du hasard ; elle s'explique par une véritable mission que la Providence impose à certaines familles, comme à certains individus, et elle se justifie par la perpétuation du talent et de l'honneur.

Telle est la famille de Son Eminence le cardinal Taschereau, l'une des plus anciennes et des plus haut placées de notre pays.

Le chef de cette famille, au Canada, a été Thomas Jacques Taschereau, originaire de Touraine, qui vint s'établir ici au commencement du dix-huitième siècle, et qui obtint, en 1736, la concession d'une seigneurie sur les bords de la rivière Chaudière.

En 1728, il avait épousé, à Québec, Marie Fleury-d'Eschambault, petite-fille de Jolliet, découvreur du Mississippi.

Il mourut en 1749, laissant huit enfants qui, à l'exception de Gabriel-Elzéar, moururent sans postérité ou retournèrent en France.

Ce dernier eut quatre enfants, dont le plus jeune, Jean Thomas, épousa Marie Panet, fille de l'honorable M. Jean Antoine Panet, premier président de la chambre d'assemblée du Canada.

Jean Thomas fut nommé juge, et, après avoir fait honneur au banc judiciaire pendant plusieurs années, il mourut du choléra en 1832.

Ses deux fils ont ajouté à son nom un éclat dont il n'a pu jouir. L'un est l'honorable Jean Thomas Taschereau, juge en retraite de la cour suprême, et l'autre est le sujet de cette esquisse.

I

Le cardinal Elzéar Alexandre Taschereau est né à Sainte-Marie-de-la-Beauce, au manoir seigneurial de la famille, le 17 février, 1820.

Dès l'âge de huit ans, il entrait au petit séminaire de Québec. A

seize ans, après les plus brillants succès, il avait terminé son cours classique, et il partait pour l'Europe en compagnie de M. l'abbé Holmes.

C'est à Rome qu'il entra dans l'état ecclésiastique, quand il n'avait encore que dix-sept ans.

On devine quels sentiments un séjour assez prolongé dans la ville des papes dut inspirer au jeune lévite, et quels liens puissants se formèrent dès lors entre la sainte Eglise et ce cœur jeune, pur et plein d'aspirations élevées.

L'illustre abbé Dom Guéranger était alors à Rome et travaillait au rétablissement de l'ordre des Bénédictins en France. Le jeune Taschereau fit sa connaissance, et il voulut entrer dans le nouvel ordre, qui convenait si bien à son goût naturel pour la vie monastique et pour l'étude.

Mais Dieu lui réservait d'autres destinées dans sa patrie. M. l'abbé Holmes lui fit ajourner son pieux dessein et le ramena à sa famille, afin qu'il pût la consulter à ce sujet. Les avis de ses parents et de ses directeurs modifièrent ses projets : il entra au séminaire de Québec ; mais la vie qu'il y mena fut bien celle d'un bénédictin.

Ses études théologiques n'y furent pas moins brillantes que ses études classiques, et, le 10 septembre, 1842, il fut ordonné prêtre.

A dater de cette époque, sa vie a été de plus en plus intimement liée à l'histoire du séminaire de Québec. Ce fut pour lui la maison paternelle, et nul ne pourrait mieux que lui nous parler de cette famille dont il a été successivement le fils et le père.

Aussi ne sommes-nous pas étonné d'apprendre par son biographe, Mgr. Têtu, qu'il a écrit une longue histoire du séminaire de Québec, encore inédite. Pieux travail, qu'a dû inspirer un double amour, filial et paternel.

Jusqu'à son élévation sur le siège archiépiscopal de Québec, en 1871, il ne s'est jamais éloigné de son cher séminaire que temporairement et pour des raisons graves :—la première fois, pour aller soigner les émigrés irlandais, malades du typhus, à la Grosse-Isle, où il prit la fièvre et faillit mourir ; la seconde fois, pour aller étudier le droit canonique à Rome, d'où il revint avec le diplôme de docteur.

Au séminaire, il a enseigné tour à tour la rhétorique, la philosophie, le dogme, la morale et le droit canonique. Ceux qui ont été

ses élèves font l'éloge de sa science et vantent la méthode et la clarté de son enseignement.

En même temps, il a occupé tous les postes de responsabilité et d'honneur que le conseil du séminaire tenait à lui confier.

Il fut un des fondateurs de l'université Laval, et il est resté profondément attaché et dévoué à cette institution. Elle a été pour lui comme l'enfant que son père aime d'autant plus qu'il lui occasionne plus d'inquiétudes et de tourments. Il en a été la personnification le plus en vue depuis plus de trente ans, et il a partagé ses peines et ses joies, ses revers et ses triomphes. Voyages en Europe, correspondance volumineuse, rédaction de mémoires, polémiques, lettres pastorales et mandements, il s'est imposé bien des peines et des travaux pour la défendre contre ses ennemis ; et si, finalement, il n'a pas réussi au gré de ses désirs, il peut toujours se rendre le témoignage qu'il n'a rien négligé pour assurer l'avenir de cette œuvre magnifique.

Ce fut pour lui une douloureuse épreuve de quitter son cher séminaire pour aller résider à l'archevêché.

Les honneurs de l'épiscopat n'étaient pas une compensation, et nous croyons à son entière sincérité quand il disait dans son premier mandement : " Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable, dont nous comprenons, aujourd'hui plus que jamais, les dangers et la responsabilité."

Quand il dut faire ses adieux à cette maison qui l'avait abrité pendant tant d'années, son cœur se brisa, et les paroles qui tombèrent alors de ses lèvres furent des plus touchantes :

" Il m'était toujours si doux et si agréable," dit-il, "de voir réunie cette nombreuse famille du séminaire de Québec, de l'université Laval, du collège de Lévis, à la tête de laquelle la Providence m'avait placé comme supérieur et comme recteur ! Je savais que dans tous les cœurs mon affection avait un fidèle écho, et je sentais que véritablement nous ne faisions tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme, dans la pensée commune de servir la cause de la religion et de la patrie, les uns en commandant ou en enseignant, les autres en se préparant par l'obéissance et par l'étude à remplir les desseins de la Providence.

" Hélas ! messieurs, faut-il donc que des liens si étroits se trouvent brisés tout-à-coup !

"Il y aura bientôt quarante-trois ans, un tout petit écolier de huit ans et demi endossait pour la première fois le *capot*, et se rendait, livres et cahiers sous le bras, au séminaire de Québec, pour y commencer ses études classiques. Neuf années plus tard, après une année de voyage en Europe, il entrait au grand séminaire, commençait ses études théologiques, et, au bout de cinq ans, il montait pour la première fois au saint autel. Voilà toute l'histoire de ma jeunesse.

"Les vénérables directeurs du séminaire qui voulurent bien alors agréer mes services dorment tous, excepté un seul, du sommeil éternel, et reçoivent la récompense de leur dévouement au séminaire. Dieu seul connaît ce qu'ils m'ont accordé de charité, et quelle fut ma douleur en les voyant disparaître peu à peu de la scène de ce monde.

"Ma vie sacerdotale de vingt-neuf ans, aussi heureuse qu'elle peut l'être dans cette vallée de larmes, s'est donc écoulée tout entière à l'abri de ces murs vénérables que Mgr. de Laval a élevés il y a deux siècles.

"Comme vous le voyez, messieurs, sur le demi-siècle qui a blanchi mes cheveux, le séminaire a eu plus de part que la maison paternelle.

"Hélas ! encore une fois, il faut quitter cette maison où j'ai trouvé des pères dévoués, des confrères pleins d'affection, des enfants qui m'ont payé au centuple par leur docilité le peu de bien que j'ai essayé de leur faire. J'avais espéré y vivre, y mourir, y reposer au milieu de ceux qui furent autrefois mes maîtres et mes modèles. Triste condition des enfants d'Adam, dont les projets les plus légitimes aboutissent trop souvent à la déception !

"A mon grand malheur, j'ai prêché, exalté, recommandé et enseigné l'obéissance avec trop de zèle pour avoir le droit de m'y soustraire aujourd'hui. . . . . ."

Il est difficile de relire cette page sans être ému ; mais sa parole se fit plus touchante encore et plus délicieusement tendre, lorsque les élèves du petit séminaire vinrent le féliciter sur son élévation au trône archiépiscopal :

"J'avais naguère," leur répondit-il, "un beau jardin que je cultivais avec amour, en compagnie de frères dévoués. Nulle pensée étrangère ne pouvait m'en arracher ; j'aimais à m'y promener ; j'aimais à suivre l'épanouissement de ces fraîches roses que le retour de l'année scolaire faisait éclore et que le soleil de l'étude, avec la douce

rosée de la piété, mûrissait peu à peu et convertissait en fruits de bénédiction.

"Un matin, que je me garderai bien d'appeler un beau jour, on vint me dire tout d'un coup : 'Votre jardin s'est agrandi : il est devenu un vaste champ, un diocèse, toute une province !'

"Et j'ai dit : *Fiat voluntas* ! Mais mon cher petit jardin sera toujours à moi, comme je serai toujours à lui. C'est là que la divine Providence me plaça jadis, humble plante, pour m'y faire prendre racine et m'abreuver de sucs bienfaisants ; je tiens à cette terre par trop de fibres pour qu'on m'en arrache sans me faire mourir. Je consens, puisqu'il le faut, à devenir un grand arbre, qui ombragera toute une province, pourvu que mon cher petit jardin soit encore là, près de moi, protégé par mes branches, et me réjouissant toujours par ses fleurs et par ses fruits. . . . . ."

Je crois avoir quelque notion des divers genres d'éloquence sacrée, et je ne connais rien de plus suave, de plus ému, de plus gracieux comme forme, de plus pathétique comme sentiment, de plus touchant comme tableau, que cet admirable petit discours. Saint François d'Assise, le poète de la nature, et saint François de Sales, le poétique orateur du sentiment, n'ont rien écrit de plus naïf et de plus charmant.

L'épiscopat ne devait pas être la dernière étape de notre éminentissime compatriote dans la voie des honneurs.

Après quinze années de labeurs et de peines, de travaux et de luttes, de courses apostoliques et de voyages entrepris pour la cause de l'éducation et pour le plus grand bien de l'Eglise canadienne, il fut jugé digne des plus hautes distinctions, et le Saint-Père voulut le revêtir de la pourpre cardinalice.

Ce fut une grande joie pour tous les Canadiens, et la presse, anglaise et française, protestante et catholique, fut unanime à féliciter chaleureusement le nouveau dignitaire, et à remercier le Souverain-Pontife de lui avoir conféré cet honneur.

Québec fut alors témoin des fêtes les plus grandioses qu'il ait jamais vues. L'imposition des insignes de la nouvelle dignité et la collation de la barrette cardinalice donnèrent lieu aux plus imposantes solennités et à des réjouissances extraordinaires.

Toutes les parties du pays et toutes les classes de la société voulurent prendre part à ces fêtes et s'y firent représenter. Les rues

étaient décorées et pavoisées, la ville fut illuminée, les cérémonies religieuses furent admirables, et la procession à travers la vieille cité de Champlain se fit avec un incomparable déploiement de magnificence.

La musique, la poésie, l'éloquence célébrèrent à l'envi l'éclat de ces grands jours et la gloire de celui qui avait su mériter tant d'honneur.

Il a fallu tout un volume de trois cents pages pour contenir le récit des splendides manifestations qui se déroulèrent alors sous nos yeux et dont Québec ne perdra jamais le souvenir.

Les fêtes se terminèrent par un grand banquet, pendant lequel le nouveau prince de l'Eglise fit un discours remarquable d'originalité.

Il représenta saint Jean-Baptiste apparaissant à Mgr. de Laval dans un songe et lui prophétisant l'avenir de ce pays où il allait débarquer. Nous détachons quelques phrases de ce récit :

" 'Regarde,' dit le patron du Canada à Mgr. de Laval, 'regarde ces rochers couronnés par une citadelle imprenable ; vois ce que sera dans deux siècles cette cité où doivent reposer tes cendres ; contemple ces nombreux asiles de la piété et de la science. Vois-tu ces immenses constructions ? Ce sont ton séminaire et l'université, qui se glorifieront de porter ton nom. Écoute les accents de la joie universelle, qui, dans deux siècles, retentiront dans tout le Canada, parce que ton quinzième successeur aura été revêtu de la pourpre ; prends part avec moi à cette réjouissance.

" 'Vois-tu assis autour de lui, dans un banquet, les représentants de l'autorité civile, de nombreux prélats, une armée de ministres du Seigneur, des convives de toutes nationalités et de toutes croyances, levant les yeux et les mains au ciel pour le remercier d'un honneur qui rejaillit sur tout le Canada ?

" 'Le Canada, si petit aujourd'hui et qui compte à peine quelques centaines de Français, le Canada s'étendra alors d'un océan à l'autre, et ces océans seront reliés par un chemin de fer, sur lequel rouleront des palais emportés par le feu et l'eau. Sans être une nation indépendante, il en aura tous les privilèges, et l'immortel Pontife qui occupera alors le siège de Pierre fera tomber sur cette nation un rayon de lumière céleste, et la reconnaîtra comme telle, en appelant un de ses enfants à partager avec lui la sollicitude de toutes les Eglises.

" 'En ce temps-là, l'empire britannique, sur lequel le soleil ne se couchera pas, sera gouverné par une souveraine dont les vertus feron

l'admiration et l'édification de ses innombrables sujets, en même temps que sa justice et sa bonté la leur rendront chère comme une mère à ses enfants.

" ' Que Dieu la conserve longtemps à leur affection ! '

" A peine saint Jean-Baptiste, le plus canadien des Canadiens, a-t-il prononcé ces paroles de loyauté vraiment canadienne, qu'un coup de canon annonce l'entrée au port. Mgr. de Laval se réveille tout consolé et émerveillé de cette vision, et se prépare à prendre possession de cette terre qui est devenue sa patrie.

" J'ai fini mon histoire.

" A vous de la juger.

" A moi de vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous l'avez écoutée."

Quelques mois après les fêtes cardinalices, notre archevêque partait pour Rome, où il reçut des mains de Sa Sainteté le dernier insigne de sa haute dignité, le chapeau de cardinal. C'était son huitième voyage à la ville éternelle.

Depuis lors, le cardinal Taschereau mène la vie calme, laborieuse et sainte qui convient à un évêque. Malgré ses soixante-onze ans révolus, il ne croit pas encore que l'heure du repos ait sonné pour lui, et il travaille toujours, comme on fait au milieu de la vie.

Toutes ses journées sont parfaitement réglées, et il partage ses heures entre les exercices de piété, l'étude et les travaux que lui impose l'administration de son diocèse.

Maintenant que nous connaissons un peu sa vie, étudions de plus près l'homme et ses œuvres.

II

On a dit autrefois que le monde appartient aux silencieux.

Cette parole semble étrange dans notre siècle de parlementarisme et de presse, où l'empire paraît appartenir aux plus bavards ; et cependant, elle renferme encore aujourd'hui un grand fonds de vérité, et, si vous y regardez de près, vous verrez que les plus influents dans le monde ne sont pas ceux qui parlent le plus.

Le cardinal Taschereau est un silencieux, et l'on cite de lui des silences étonnants. Un de ses grands-vicaires m'a raconté qu'il était, un jour, monté avec lui dans sa voiture de Saint-Michel-de-Bellechasse à Lévis, sans dire un seul mot. " C'était une expérience que je vou-

lais faire," me disait-il, "et je ne voulus pas rompre le silence moi-même. Il se prolongea jusqu'à Lévis."

Sans doute, il a pris pour modèle cet évêque dont saint Ignace, martyr, faisait l'éloge en disant : "*Quanto taciturniorem videritis episcopum, tanto magis eum reveremini,—Plus un évêque est silencieux, plus vous devez le respecter.*"

Ce goût prononcé pour le silence accroît, sans doute, l'apparence austère du prélat, et fait croire à beaucoup de gens qu'il n'est guère sociable. Mais ceux qui ont vécu dans son intimité assurent que la société des autres hommes ne lui déplaît pas, pourvu qu'elle ne le détourne pas de ses études et de ses travaux. Il la recherche même quand l'heure de sa récréation a sonné.

Sous sa rigidité extérieure se cache une grande bonhomie. Dans l'occasion, il est même gai, et les plaisanteries faites à propos le font rire de bon cœur. Mais c'est une gaieté d'enfant, et le caractère de son langage, quand il veut rire, est proprement la naïveté.

Il partage cette qualité avec saint François de Sales, et je n'ai pas besoin de dire en quoi ce genre de naïveté diffère de celle de Lafontaine : l'enfant n'oublie jamais qu'il est prêtre et, s'il rit souvent, il ne ricane jamais.

Un des traits les plus accentués de son caractère est la franchise. Il voudrait déguiser sa pensée, qu'il ne le pourrait pas. Quand il juge qu'il est mieux de ne pas dire ce qu'il pense, il se tait, ce qui est pour lui la chose la plus aisée du monde.

A son amour du silence correspond un goût naturel de la paix. Étrange destinée des hommes : il a la guerre en horreur, et peu d'évêques ont eu plus de combats à soutenir.

Par suite de circonstances qui n'ont pas dépendu de sa volonté, son épiscopat a été troublé par une série de difficultés tantôt purement ecclésiastiques, tantôt politico-religieuses, et il a rempli son devoir en luttant pour le triomphe de ce qu'il croyait être la vérité.

Les armes de sa famille sont pourtant celles des militants ; mais la devise qu'il y a ajoutée lorsqu'il est devenu cardinal a défini clairement pourquoi et comment il entendait combattre :

"*In fide, spe et caritate certandum,*—C'est dans la foi, l'espérance et la charité qu'il faut combattre," tel est son motto.

Son blason est : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux épées formant une croix, aux 2 et 3 de gueules à roses épanouies.

Le temps n'est pas encore venu de juger les débats auxquels il a dû prendre part et de mettre en pleine lumière les questions débattues. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que Rome lui donna le plus souvent raison.

Mais il est certain que, même au milieu de ses luttes, il a toujours soupiré après la paix religieuse et toujours travaillé à la rétablir. Il adopta toujours volontiers cette règle tracée par saint Augustin : "*Pro pace Christi episcopi debent esse, aut debent non esse*,—Les évêques doivent être pour la paix chrétienne, ou ils ne doivent pas être;" et il a dû se répéter souvent cette autre parole du même évêque : "Notre épiscopat doit tendre sans cesse à procurer au peuple chrétien une paix chrétienne."

Mais la paix chrétienne n'est pas la paix à tout prix. Il est des choses qu'il n'est pas permis de sacrifier, même pour avoir la paix, et dont la défense rend la guerre inévitable. Voilà pourquoi ce pacifique a soutenu beaucoup de luttes.

Ses critiques lui ont pourtant reproché de ne pas assez combattre et de sacrifier trop à son amour de la paix. Il fut un temps où il me semblait à moi-même qu'il poussait à l'excès l'horreur des polémiques, et que ce silencieux ne savait pas se taire à propos.

Mais les années ont calmé chez moi cette ardeur de la lutte qui animait ma jeunesse, et, plus j'avance dans la vie, plus je comprends combien il est difficile de discerner justement quel est le moment de parler et quel est celui de se taire.

Il fut un temps où la tolérance me semblait une faiblesse ; mais l'expérience acquise m'a convaincu qu'elle est une force, pourvu qu'elle soit proprement appliquée et mesurée. C'est une témérité condamnable de sacrifier le bien en luttant pour obtenir le très bien.

La tolérance et la modération me semblent tout particulièrement des vertus épiscopales. "*Episcopus debet esse mansuetus*," disait saint Jean Chrysostôme, "*ut magis indulgendo quam vindicando regat Ecclesiam, ut magis ametur quam timeatur*, — *Un évêque doit être plein de mansuétude, pour régir par le pardon plutôt que par le châtiment, pour être aimé plutôt que craint.*"

Cependant, tout pacifique qu'il est, Mgr. Taschereau a soutenu plusieurs polémiques, quelques-unes même dans la presse. Et maintenant que le calme s'est fait sur le sujet de ces polémiques, nous

serions curieux de savoir si ceux mêmes qui lui reprochent d'aimer trop la paix ne lui reprocheraient pas de l'avoir troublée.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Taschereau a connu tous les mécontentements que soulèvent toujours les débats irritants, et il a fait la cruelle expérience de cette parole de saint Jean Chrysostôme : "L'évêque est exposé aux langues de tous." Il a été ardemment critiqué, accusé, calomnié. A une certaine époque, qui n'est pas encore bien éloignée, ses adversaires ont même répandu le bruit qu'il appartenait à la franc-maçonnerie, et je me souviens d'avoir rencontré à Rome, en 1884, un journaliste catholique qui en paraissait convaincu.

Grâce à Dieu, personne n'est tenté aujourd'hui d'ajouter foi à cette sotte calomnie.

Il est permis à ses adversaires de croire que, dans certaines circonstances difficiles, notre éminent prélat a pu se tromper, *humanum est errare :* et je suis moi-même de ceux qui ont cru que certaines luttes auraient pu être conduites autrement. Peut-être aussi aurait-il pu, avec plus de souplesse et d'attraction sympathique dans les rapports sociaux, aplanir certaines difficultés et prévenir des débats regrettables. Mais on ne saurait avoir toutes les qualités, et le tempérament n'est pas toujours un instrument docile de la volonté.

Dans tous les cas, nous sommes convaincu qu'il a toujours cru agir pour le plus grand bien de son Église, et que, dans tous ses combats, il n'a jamais connu d'autre mot d'ordre que celui-ci : "*Pro Deo et patriâ.*"

Ce mot d'ordre, il l'a, un jour, développé en citant les paroles du célèbre docteur Brownson, qui a dit : "*Pro patriâ quia pro Deo, et pro Deo quia pro patriâ.*" Toute sa carrière épiscopale a été le commentaire de ces belles paroles.

On ne saurait nier au cardinal Taschereau les plus remarquables qualités de l'esprit et du cœur. Son jugement est droit et apprécie toutes choses avec calme et modération. De persévérantes études ont développé ses éminentes facultés et lui ont donné la science. Convaincu que l'évêque doit être la lumière de son église, il a toujours aimé les livres, et l'étude absorbe encore une large part de son temps.

A sa droiture d'intelligence vient s'ajouter un esprit de justice bien équilibré.

Il sait allier la charité au zèle apostolique, et, quand il se décide

à censurer, il le fait avec mesure et modération. En même temps, toutes les œuvres utiles et qui peuvent servir la religion et la patrie peuvent compter sur son concours. Quand sa présence est requise pour rehausser l'éclat d'une démonstration, soit religieuse, soit patriotique, il se met toujours à la disposition des organisateurs, et il se prodigue avec un dévouement et une activité qui étonnent dans un homme de son âge.

Il n'est pas un orateur ; mais il parle avec simplicité et correction, et jamais pour ne rien dire.

Il écrit avec une rare pureté, sans recherche, sans viser à l'effet, mais avec goût et avec une connaissance parfaite de sa langue. Plusieurs de ses mandements et de ses lettres pastorales sont extrêmement remarquables. Le style en est clair, précis, correct, propre à ce genre de littérature, et révèle, en même temps, le docteur nourri des saintes écritures.

Mais ce qui fait la force des hommes d'Eglise, c'est la vertu ; et, si les hommes d'État voulaient bien essayer d'acquérir cette force-là, ils se convaincraient bientôt qu'elle pourrait suppléer à l'intrigue et même à l'argent.

On ne se fait pas, dans le monde, une idée exacte de ce pouvoir souverain que la vertu exerce. Mais le saint roi David, qui avait une grande expérience de la vie et une profonde connaissance des choses divines et humaines, paraît avoir mesuré toute la puissance de la vertu ; et il chanté cette puissance dans un psaume admirable :

"*Quis ascendet in montem Domini?* Qui gravira la montagne du Seigneur?" se demande-t-il. Et il répond : "*Innocens manibus et mundo corde*, celui dont les mains sont innocentes et dont le cœur est pur." Et, plus loin, le saint prophète ajoute : "Telle est la génération de ceux qui cherchent le Seigneur Dieu. . . . . .

"Élevez vos portes, ô princes ; et vous, élevez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera : *Attollite portas, principes, vestras, et elevamini, porta æternales : et introibit Rex gloriæ.*"

Mais les portes éternelles ne s'ouvrent pas sans que les titres de ce Roi de gloire soient proclamés ; et c'est la voix des célestes phalanges, sans doute, qui interroge :

"*Quis est iste Rex gloriæ?* Quel est ce Roi de gloire?"

Et d'autres répondent : "*Dominus fortis et potens, Dominus po-*

tens in prœlio. C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans la bataille. Élevez vos portes, ô princes ; élevez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera."

Mais les portes éternelles ne s'ouvrent pas encore, et la voix interrogatrice reprend :

"*Quis est iste Rex gloriæ?* Quel est ce Roi de gloire?" La voix semble dire qu'il ne suffit pas d'être le Seigneur fort et puissant, et qu'il lui faut un autre titre pour que les portes éternelles s'élèvent devant lui.

Alors la voix mystérieuse répond :

"Le Roi de gloire, c'est le Seigneur même des vertus, *Dominus virtutum, ipse est Rex gloriæ!*"

La vertu ! Voilà donc le vrai titre de gloire, le titre qui commande l'admiration et auquel rien ne résiste, le mot tout-puissant devant lequel toutes les portes doivent s'ouvrir !

C'est le titre principal de notre vénéré archevêque ; c'est celui qui lui a apporté la gloire et les honneurs, et qui lui a mérité les plus hautes dignités.

III

Le portrait que nous venons d'esquisser ne serait pas complet, si nous ne consacrions pas encore quelques pages aux œuvres pastorales de notre éminent prélat. Elles forment une collection considérable, et sont, en quelque sorte, l'histoire documentaire de vingt années d'épiscopat. Nous avons sous les yeux les deux forts volumes in-8 qui les contiennent, et l'on se ferait difficilement une idée de la variété et du nombre des sujets qui y sont traités.

Il en est plusieurs qui ne touchent qu'à la rubrique, aux règles disciplinaires et à l'administration des églises et des fabriques. Mais un grand nombre abordent des questions d'un intérêt beaucoup plus général, et pourraient être lues avec profit par les laïques, aussi bien que par les prêtres.

Le zèle du pasteur ne s'exerce pas uniquement dans les œuvres de piété qu'il faut établir, organiser et maintenir, dans les institutions de charité et les maisons d'éducation qu'il convient de fonder et de soutenir. Il ne s'arrête pas seulement aux fêtes à célébrer, aux anniversaires à commémorer, aux bulles et encycliques à promulguer. L'œil vigilant du père et du chef spirituel embrasse tous

les intérêts religieux, sociaux et même purement matériels de ses enfants.

Tantôt sa parole leur enseigne la vraie doctrine sur les rapports de l'Eglise avec l'État, et les prémunit contre les erreurs de l'incrédulité et du libéralisme. Tantôt elle s'élève contre l'intempérance, le luxe, l'émigration aux États-Unis, la corruption électorale, les luttes acrimonieuses et les dissentions intestines. Elle prêche la conciliation et la paix, l'union des prêtres entre eux et avec leurs évêques.

Un jour, elle dénonce les sociétés secrètes, la franc-maçonnerie et toutes les organisations occultes qui ruinent la liberté du travail et suscitent la haine entre patrons et ouvriers. Un autre jour, elle enseigne aux électeurs leurs devoirs pendant les élections, définit les droits et le rôle du clergé, expose les besoins du moment, dissipe les obscurités, éclaircit les doutes, et trace même aux députés des règles conformes à l'enseignement de l'Eglise et aux véritables intérêts du peuple.

Quand une loi inique est votée, quand une sentence judiciaire blesse les droits et la liberté de l'Eglise, sa voix s'élève encore et réclame justice. Quand un journal attaque la religion ou méprise ses ministres, quand une compagnie dramatique joue des pièces obscènes, elle se fait entendre de nouveau pour condamner et proscrire.

En même temps, un patriotisme éclairé inspire et stimule son zèle apostolique ; et il ne donne pas seulement ses soins à la propagation de la foi, mais il encourage, recommande et favorise par tous les moyens à sa disposition la colonisation de son pays et l'expansion de sa race.

J'ai été particulièrement heureux, en feuilletant le cinquième volume de la collection des *Mandements des Evêques de Québec*, d'y trouver une circulaire privée au clergé, relative à la colonisation de la province de Manitoba.

Quand j'ai visité cette province, en septembre, 1889, j'ai regretté profondément que nos compatriotes, au lieu d'émigrer aux Etats-Unis, ne se fussent pas dirigés vers l'Ouest canadien et ne se fussent pas emparés de ces magnifiques et fertiles contrées. Cela me semblait un malheur au point de vue national, et je me demandais si nos évêques avaient jamais fait quelque tentative pour établir ce courant d'émigration vers l'Ouest. J'ignorais ou j'avais oublié cette patrioti-

que circulaire qui remonte à vingt ans, (23 octobre, 1871), et qui contient un éloquent appel aux Canadiens, signé par tous nos évêques, y compris l'archevêque actuel de Saint-Boniface.

Après avoir déploré en termes émus la tendance de nos compatriotes à déserter le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être qu'il semble pourtant possible de trouver ici, nos évêques prient le clergé de s'efforcer de les retenir dans les différentes provinces de la confédération, et ils ajoutent :

" Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais, d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie. L'acquisition du Nord-Ouest, la création de la province de Manitoba offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent. Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

" Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous ; ils resteront Canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée, où, au contraire, ils aideront à faire luire ce divin flambeau au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi."

Hélas ! Cet appel national, où percent des vues prophétiques, est malheureusement resté sans écho ; et Manitoba, qui aurait pu devenir une province française, est aujourd'hui une province d'où le français est proscrit !

Nous croyons que, dans cette lettre collective, c'est notre archevêque qui tenait la plume, et nous l'en félicitons. En même temps, il nous fait plaisir d'y trouver la preuve qu'on a calomnié Mgr. l'archevêque de Saint-Boniface, quand on l'a représenté comme opposé à l'émigration vers l'Ouest. En 1871, il n'y avait encore qu'une espérance lointaine de la construction du chemin de fer du Pacifique, que plusieurs regardaient même comme un rêve impossible, et cependant, (on le voit par cette circulaire), Mgr. Taché travaillait dès lors à attirer nos compatriotes au Manitoba.

Si l'espace réservé à ce travail n'était pas limité, nous pourrions

citer encore bien des pages intéressantes des œuvres pastorales de notre illustre prélat. On y trouverait de précieux enseignements sur diverses questions politiques et sociales, sur le rôle du clergé dans les élections, sur les mariages mixtes et sur l'éducation.

C'est une heureuse idée qu'on a eue de publier cette collection d'œuvres des évêques de Québec. Nos futurs historiens y devront puiser comme dans une source pure ; et, quand Son Eminence entrera dans l'histoire, on pourra détacher de ces volumes de nouveaux fleurons pour former sa couronne.

A. B. ROUTHIER.

Québec, août, 1891.

11 juillet 91.

La grande erreur des temps modernes tend à bannir Dieu de la société civile et à rendre celle-ci étrangère à la religion: on admet bien, en apparence du moins, la vérité de ce jugement que Jésus Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, mais on veut en restreindre l'objet à la conduite privée. L'on oublie que le même Dieu qui doit juger les individus, est aussi celui qui juge les peuples. (Ps. VII. 9) ....

E. A. Card. Pacificus, aux ds Dués

Mandement du 25 mai 1876.

LES HOMMES DU JOUR

SIR OLIVER MOWAT

SIR OLIVER MOWAT

La partie la plus septentrionale de l'Ecosse forme un triangle irrégulier, appelé le comté de Caithnesshire, région historique habitée par un peuple robuste et brave. C'est un pays de forêts coupées de déserts, mais malgré tout cela, la patrie d'une race vigoureuse. Dans la famille et à l'église, on y parle encore le gaélique, et dans ces retraites éloignées se conservent des coutumes et des usages primitifs.

Au temps des guerres de Napoléon Ier, un certain John Mowat, citoyen de Canisby dans le Caithness, servit bravement son roi et sa patrie sous la conduite du duc de Wellington pendant la guerre d'Espagne, et, après Waterloo, il partit pour le Haut-Canada pour y chercher fortune. Qu'il l'ait trouvée ou non, c'est ce que je ne puis dire ; j'ajouterai seulement qu'il est bien rare qu'un Ecossais ne réussisse pas dans une entreprise de ce genre, et je n'ai aucune raison de croire que John Mowat ait fait exception à la règle générale. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y trouva une femme, mademoiselle Levack, dont le nom se conserve avec affection dans la mémoire de ses descendants. C'est à Montréal qu'il l'épousa, pour aller s'établir ensuite à Kingston, où naquit son fils, Oliver Mowat, le sujet de cette esquisse biographique.

Les Mowat étaient des *tories*, je dirai même des conservateurs de vieille race, tout comme l'honorable Oliver Mowat, premier ministre actuel et procureur-général d'Ontario. Le fait que ce personnage distingué s'appelle lui-même libéral, *reformer*, — en tout bien et tout honneur,—et est regardé comme tel par ses partisans, ne change rien à l'affaire. "Tas de fous," disait Wolfe Tone à quelques soi-"disants révolutionnaires du nord de l'Irlande, décorez-vous du titre "de citoyens, si cela vous fait plaisir ; mais vous n'en serez pas plus "des révolutionnaires pour cela." Il va sans dire que ce n'est pas un reproche que je lui fais d'être conservateur, loin de là. Mais

comment un enfant né de parents conservateurs, élevé dans un milieu conservateur, et, après cela, étudiant sous le grand-prêtre du conservatisme, Sir John A. Macdonald, pourrait-il ensuite être autre chose qu'un *tory* de la plus belle eau ? Et l'honorable Oliver Mowat n'est pas autre chose au fond du cœur. Ce qu'il a, il le garde ; tout ce qu'il trouve bon quelque part, il l'accepte ; et chaque fois qu'il a fait des changements, il s'est laissé inspirer le moins possible par les idées radicales. Cette tendance de M. Mowat ne s'est jamais manifestée avec plus d'éclat que dans sa conduite politique, qui le porte à augmenter et à conserver la prospérité d'Ontario, son propre bien-être et celui de ses amis. C'est ce qu'il a fait depuis vingt ans, et cette œuvre excellente continue. Cette modération dans la prospérité est un signe de grandeur ; c'est là le trait caractéristique du premier ministre d'Ontario. Prenez un homme d'esprit faible : le succès l'énerve, lui fait perdre la tête. C'est un malheur qui n'arrive pas seulement aux faibles d'esprit : des têtes qui passent pour être solides succombent sous les flots de la gloire et du bonheur, après avoir résisté comme un mur d'airain aux épreuves de l'adversité. Il faut de la bonté, autant que de la grandeur d'âme, pour tenir bon contre les assauts de la fortune. Tout le monde aimerait à avoir l'occasion de démontrer sa bonté et sa grandeur de cette façon ; mais combien peu méritent d'être mis à l'épreuve, et combien peu d'hommes supérieurs, qui devraient y passer, sont assez heureux pour la subir ! Ajoutons que le nombre est encore moindre de ceux qui, ayant assez de valeur pour obtenir les faveurs de la fortune, les supportent avec honneur. Pour cette terrible épreuve, il faut des hommes choisis et, comme on dit aujourd'hui, triés sur le volet : des hommes de la trempe de M. Mowat. Depuis longtemps, la prospérité l'accable de ses dons ; mais il a su l'apprécier et l'augmenter. Selon quelques philosophes, il est plus difficile et plus glorieux de soutenir la prospérité que le malheur. M. Mowat offre une preuve vivante à l'appui de cette théorie.

Parmi les titres à la renommée que possède la bonne vieille ville de Kingston, il n'en est guère de plus brillant que celui d'avoir vu naître l'homme d'Etat énergique qui a si longtemps et avec tant de succès administré les affaires d'Ontario Oliver Mowat est né à Kingston, le 22 juillet. 1820, et il est de cinq ans plus jeune que Sir John A. Macdonald. Au physique et au moral, il diffère sous bien

des rapports du vétéran de notre politique, du premier ministre du Canada, et il se place à un autre point de vue que lui pour juger les choses. Mais ces deux hommes d'Etat ont ce trait commun dans leur carrière, qu'ils ont conservé dans un âge avancé la même vivacité d'intelligence et de manières à un degré extraordinaire. M. Mowat dépasse maintenant soixante-dix ans, et quiconque se trouve en sa présence, remarquant son allure dégagée, la rapidité de sa perception, qui lui fait saisir une affaire dans ses moindres détails, peut à peine croire qu'il a devant les yeux un homme aussi âgé. Pendant que ma plume trace ces lignes, l'autre vieillard étonnant, le plus illustre de tous les hommes d'Etat, soit dans la vie publique ou dans la vie privée, sur le continent américain, Sir John A. Macdonald, est aux prises avec la mort, au milieu de la nation qui mêle ses pleurs à ses prières en pensant à celui qui, plus que tout autre, a contribué à faire la grandeur de la patrie. Puisse-t-il, bien que ce souhait paraisse irréalisable, être conservé encore de longues années au Canada, et puisse aussi le ciel conserver le premier ministre actuel d'Ontario, pour que ses travaux profitent encore au bien-être public ! car les hommes qui, comme lui, unissent les talents aux vertus chrétiennes sont très rares dans le monde.

Comme bien d'autres bienfaiteurs publics, Oliver Mowat n'a pas eu, dans sa jeunesse, l'avantage de passer par les collèges et les universités. Il a mérité plus tard les honneurs académiques, car l'université de Toronto et l'université Queen's de Kingston lui ont conféré le titre de docteur en droit Dans sa jeunesse, il a dû se contenter de la modeste éducation que Kingston pouvait donner, et alors c'était peu de chose. Cependant, bien que le programme des études ne fût pas surchargé, ce que l'on y enseignait à cette époque, on peut dire qu'on l'enseignait à fond.

Dans sa jeunesse, M. Mowat étudia aussi les hommes, et acquit ainsi des connaissauces plus amples et plus profondes que celles qu'il aurait pu tirer des livres seuls. Ce sont ces connaissances qui l'ont tant aidé dans ses luttes et ses triomphes, soit sur le terrain de la politique, soit sur celui des cours de justice. A cette connaissance des hommes s'ajoutait une profonde sympathie pour l'humanité et ses aspirations.

Je n'entends pas tracer ici le portrait d'un homme parfait : pour trouver ce portrait sans tache et harmonieux, il faudrait le chercher

dans les pages du Nouveau-Testament : le seul parfait est le portrait de celui qui possède en lui-même toute excellence. Je viens de dire que M. Mowat a une connaissance de la nature humaine et un grand souci des besoins de l'humanité et de ses aspirations ; mais cette connaissance est bien plus parfaite que sa sympathie. Il va sans dire que celle-ci est sincère ; mais elle ne va pas aussi loin, et ses mouvement sont arrêtés par l'esprit du grand avocat de la cour de chancellerie. Il ne faut pas supposer non plus que, parce que M. Mowat n'a pas passé par le collège, il n'étudie pas les livres aussi bien que les hommes. Le fait est qu'il possède un fonds de connaissances considérables et très variées, et tout cela, il le doit plus à lui-même qu'à son éducation première. Le jeune Mowat commença ses études de droit sous la direction de l'honorable John A. Macdonald,—connu glorieusement, dans les différentes phases de son histoire, sous le non de Sir John. Il est consolant de savoir que leur amitié, formée il y a si longtemps, s'est continuée et est devenue plus forte de jour en jour pendant toute leur carrière. Jetés par les exigences de la politique dans des camps opposés, ils n'ont jamais cessé d'être liés par ce sentiment réciproque de bon vouloir et de confraternité qui les a poussés, en plus d'une occasion, à rendre en public des hommages réciproques à leur valeur et à leur génie. C'est ainsi que l'on doit se conduire dans la vie. Malheureusement, nous avons, au Canada, un certain nombre de gens féroces, incapables de reconnaître un mérite quelconque à ceux qui ne partagent pas leurs opinions politiques. A bas les hommes aussi étroits, imbus de préjugés si indignes de la civilisation ! Les grandes âmes ne sont pas à l'abri de préjugés, mais ne souffrent jamais de ce vice, qui est propre au démagogue ignorant, absolu et vulgaire, qui caractérise le *Josiah Bounderby* de la vie publique.

C'est vers l'âge de sa majorité que M. Mowat fut admis au nombre des membres du barreau du Haut-Canada. Il y avait alors une plus grande ligne de démarcation qu'aujourd'hui entre les cours de droit commun et celles d'équité. Le nouveau disciple de Thémis pencha pour celles-ci. Il ne tarda pas à devenir un avocat distingué à la cour de chancellerie. En 1856, il devint conseiller de Sa Majesté, titre donné aux jurisconsultes, et désigné sous l'abréviation familière de C. R.. Non content d'être lui-même un C. R., il en a fait de sa propre création, de sorte qu'entre les conseillers de la Reine du gou-

vernement du Canada et ceux de M. Mowat, bien peu d'avocats "échappent à cette distinction." Il a si souvent réussi dans ses démêlés avec le gouvernement du Canada, qu'il pourra peut-être obtenir le droit, pour le gouverneur en conseil d'Ontario seul, c'est-à-dire pour lui-même, de distribuer les toges de soie. S'il réussit à faire décider que c'est au lieutenant-gouverneur qu'appartient le droit de conférer cette distinction, on peut s'attendre à voir les autres premiers ministres des provinces marcher sur ses pas. Alors le Canada verra une telle légion de conseillers de la Reine, que cet honneur ne sera plus recherché. Même à l'heure qu'il est, la toge de soie n'a plus le prestige d'autrefois. Si les deux gouvernements sont contents de leurs créations dans cette affaire, l'auteur de la notice actuelle n'a pas le droit de s'en plaindre.

Depuis son entrée au barreau en 1841, M. Mowat n'a jamais cessé de s'occuper de droit. Il est encore le chef de la raison sociale légale "Mowat, Downey et Langton," et, en vertu de sa position de procureur-général, il est membre de la société légale d'Ontario.

C'est en 1857 que le futur premier ministre entra dans la vie publique comme député de South Ontario, division électorale qu'il a représentée jusqu'en 1864. A cette époque, il se retira de la vie publique, ayant été nommé vice-chancelier du Haut-Canada le 14 novembre de cette année. Les juges sont, dans la vie publique, comme les ministres et les membres des corps législatifs ; mais, chose curieuse ! la phrase ne s'applique, (par un sens restreint qu'on lui donne,) qu'à la carrière législative et parlementaire. La magistrature et l'administration sont regardées comme une espèce de retraite. J'ai souvent entendu des officiers du service civil parler de la carrière plus ou moins célèbre qui a précédé leur entree dans l'administration en disant : "lorsque nous étions dans le monde," comme si la vie dans les édifices publics était une vie monastique ; et le ciel sait que c'est tout autre chose.

En dépit de son conservatisme, M. Mowat a foi dans le principe qu'il y a un grand charme dans la variété, et il consentit, en 1861, à représenter les électeurs de Kingston au parlemeut. Mais il n'y eut pas de réciprocité du côté des électeurs. Si Barkis disait : "oui," Peggotty répondait : "décidément non,"—et M. Mowat dut se contenter de South Ontario. Peu de temps après son entrée dans la vie publique, M. Mowat, comme Sir John, eut la chance de goûter aux

douceurs du pouvoir; mais, dans le cas de notre premier ministre, on peut prendre à la lettre le mot "goûter." Il fut assermenté comme membre du gouvernement Brown-Dorion, avec le portefeuille de secrétaire provincial, le 2 août, 1858, et le 6 du même mois, le même portefeuille s'échappait de ses mains, qui ne manquent pourtant pas d'énergie. La faute n'en fut pas à M. Mowat ; on vivait alors dans des temps singuliers, troublés, et il pouvait dire, après son assez court noviciat au pouvoir: "*Non est ista mea culpa, quirites, sed temporum.*" Le tour de Sir John était arrivé. On se rappellera que le gouvernement dans lequel il avait le portefeuille de procureur-général avait résigné le 29 juillet de la même année, après avoir été défait sur la question du siège du gouvernement. La même journée du 6 août, qui vit le portefeuille de procureur-général glisser des mains d'Oliver Mowat, vit aussi rentrer Sir John au pouvoir comme maître général des postes du Canada. L'ancien étudiant en droit sous Sir John dut attendre jusqu'au mois de mai, 1863, les douceurs du pouvoir. L'année précédente, Sir John avait été battu sur le bill de milice. Il eut pour successeur John Sandfield Macdonald, homme d'une singulière force de caractère et aimant le pouvoir avec fureur. Il forma l'administration connue sous le nom de gouvernement Sandfield Macdonald-Dorion. Au mois de mai, 1863, il fut nommé ministre des postes, et il y resta jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il fit preuve, dans ce département, de grandes qualités administratives, bien qu'il eût été dans son élément au bureau du procureur-général.

La fameuse combinaison de puissances ennemies qui forma le gouvernement de coalition n'aurait pas pu exister sans notre petit maître général des postes. Au mois de juin, 1864, il reprit son ancien portefeuille, qu'il garda jusqu'au mois de novembre suivant. C'est a cette époque, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se retira de la vie publique pour occuper, dans la magistrature, la position élevée de chancelier du Haut-Canada. C'était un poste honorable, auquel le talent, l'esprit de travail et les vertus civiques de M. Mowat donnèrent un nouveau lustre. Il se retira de la magistrature le 25 octobre, 1872, pour se rendre a l'ordre du lieutenant-gouverneur, qui lui confia la tâche de diriger le gouvernement de la Reine dans Ontario. L'ex-juge fut assermenté comme membre du conseil exécutif d'Ontario, avec le portefeuille de procureur-général, le dernier jour du mois d'octobre, 1872, et, le mois suivant, le nouveau premier ministre fut

élu par acclamation par la division rurale de North Oxford, qu'il a toujours représentée depuis et dont il semble aussi impossible de le chasser qu'il l'est de le remplacer comme premier ministre de la province. Pendant qu'il était vice-chancelier, M. Mowat fut un des officiers nommés pour étudier la question des successions et faire un rapport sur ce sujet à l'assemblée. C'est lui qui avait refondu, dans les années 1856-59, les statuts du Canada et ceux du Haut-Canada, ouvrage qui mit en relief ses brillantes qualités. Il n'y a personne, dans la vie publique de ce pays, capable de faire une plus grande somme de travail que le premier ministre actuel d'Ontario. Cette faculté chez lui tient du phénomène. Il est l'énergie et l'assiduité au travail faites homme, et il m'a souvent paru regrettable qu'il n'ait pas pu occuper son esprit sur un champ plus vaste et plus digne de lui. Que de temps il a perdu à empiler les lois sur les lois sous forme d'amendements aux actes de la législature, et à leur faire subir des changements variés à l'infini ! Il ne faut pas s'en prendre directement à M. Mowat de cette faute : la responsabilité en retombe sur la coutume ridicule de convoquer la législature provinciale pour la dépêche des affaires, lorsqu'il n'y en a réellement aucune à expédier. Comme il faut faire du travail quand même, force est de recourir au système que nous venons de dénoncer et que les gens du dehors appellent "raccommodage." M. Mowat est responsable indirectement pour cet état de choses, car il aurait le pouvoir de convoquer des sessions bi-annuelles, au lieu des sessions annuelles de l'assemblée d'Ontario. Quelle économie ce serait pour le peuple de cette province, et quel exemple à suivre pour ce que Sir Richard Cartwright appelle la "demi-douzaine de petites provinces !" Maintenant que la législation a été mise sur un pied excellent, rien ne justifie la session annuelle, et il y a une foule de raisons pour recommander la pratique contraire. Mentionnons-en deux des plus convaincantes : la réunion de l'assemblée, chaque année, fait encourir une terrible dépense d'argent, dont la ville de Toronto profite seule ; on peut même dire que Toronto ne gagne pas autant qu'on pourrait le croire à première vue : les députés plus ou moins distingués des divisions rurales, qui servent une province reconnaissante "dans le grand conseil du comté," étant des gens très économes, ne dépensent que juste ce qui est nécessaire pour vivre pendant la session. Il y a une autre raison plus grave : c'est le remaniement continuel des lois, qu'il fau-

drait faire cesser. Heureuse la loi qui n'est que seulement embarrassée par ces amendements inutiles ! car il arrive souvent qu'une loi transformée de cette façon devient dangereuse.

Il serait bien insensé, celui qui voudrait décrier ou diminuer l'importance des fonctions de nos législatures provinciales. Elles doivent s'occuper d'intérêts les plus importants qui, comme les questions d'éducation, par exemple, dépassent en importance les sujets sur lesquels le parlement du Canada est appelé à légiférer. Mais qui niera, par exemple, que la loi d'Ontario sur l'instruction publique n'a pas souvent souffert des amendements qu'on lui a fait subir ? Et ce sont ces abus dont on s'est rendu coupable à l'égard de l'instruction publique et des licenses qui ont fait dire au *Toronto Week*, revue admirable : " Ces fautes de l'administration actuelle doivent rappeler " aux électeurs les faiblesses de la nature humaine, même dans son " meilleur état, et leur démontrer combien il est nécessaire d'imposer " un contrôle à l'orgueil, conséquence naturelle d'une trop grande " stabilité dans le pouvoir."

La gloire qui environne le front de M. Mowat, il la doit à lui-même, à son caractère et à sa bonté, et non à son entourage. Cet entourage est des plus mesquins ; qu'on ne se trompe pas sur la portée de mes paroles : je veux parler au point de vue matériel, et non des membres de son cabinet. Ceux-ci, certes, sont tous des hommes honorables et des preuves palpables de la sagesse du choix de M. Mowat. Cependant, on ne peut pas dire qu'il y ait, dans le gouvernement d'Ontario, des hommes extraordinairement remarquables. On peut dire des collègues de M. Mowat ce que l'on a fait observer du premier ministre lui-même, homme d'une habileté de nature à faire briller dans n'importe quel gouvernement : c'est qu'il est regrettable de voir des hommes de grand talent continuer à travailler sur un théâtre aussi restreint. Cette remarque s'applique surtout à l'honorable C. F. Fraser, commissaire des travaux publics, dont la place devrait être dans la chambre des communes du Canada, et non dans le conseil exécutif d'Ontario. Mais la majorité des collègues de M. Mowat sont placés au niveau de leur talent et de leur savoir ; ce sont des hommes infiniment respectables, chefs des départements provinciaux, et bien en état d'exécuter les ordres de leur chef illustre.

Après cette digression, je reviens à la question de l'entourage matériel de M. Mowat, pour dire encore une fois que cet homme

d'Etat illustre doit toute sa gloire à la splendeur de ses talents, et non à son domicile officiel. En parlant du triomphe de M. Blake sur Sandfield Macdonald, M. Ewan décrivait la chambre législative de Toronto comme une pièce effroyablement laide. Tout cela est hideux, disgracieux, lézardé, petit, fané, usé : les chambres, les bureaux, les corridors, les édifices en général, et en particulier les départements de la chambre d'assemblée. C'est ce qui frappe surtout un citoyen d'Ottawa, qni ne peut s'empêcher d'être frappé par la différence immense qu'il y a entre les édifices publics de la capitale fédérale et ceux de Toronto. Vraiment, après ce spectacle, l'œil se repose, ainsi que l'esprit, en voyant les édifices qui s'élèvent dans le *Queen's Park* de Toronto, et en songeant que, dans un avenir rapproché, le gouvernement et l'assemblée législative d'Ontario seront logés selon, leur importance et leur dignité. C'est une preuve évidente de la valeur et de la grandeur intrinsèque de M. Mowat, qui se manifeste pour quiconque le voit à l'œuvre, en dépit de cet entourage si laid et si mesquin, grâce à la force de son caractère, à l'éminence de ses talents et à sa hauteur de vues. Le premier ministre d'Ontario ne tire aucun éclat de son extérieur physique. Quiconque l'appellerait un homme de manières distinguées serait coupable d'une flatterie qui n'offenserait personne plus que M. Mowat. J'ai un profond respect pour lui, et je suis certain que, si jamais il lit cet article, il ne m'en voudra pas de dire que son génie et ses vertus ne sont nullement mis en relief par les traits de son visage et sa taille, que je me dispenserai de décrire ; au reste, il sont connus de tous. Mais ce que je désirerais décrire, si je le pouvais, c'est le charme, l'urbanité, l'amabilité de ses manières ; il est impossible de causer dix minutes avec lui sans être convaincu qu'on est en présence d'un *gentleman*, ce qui veut dire beaucoup plus que ne pense la frivolité d'un tas d'individus qui abusent de ce nom. Il n'y a personne dans la vie publique, sur ce continent, de plus patient, de plus courtois, de plus aimable en affaires que M. Mowat, et très peu possèdent au même degré que lui les qualités admirables que je viens d'énumérer. Qu'il serait avantageux pour eux-mêmes et pour un public qui souffre depuis longtemps, si certains personnages pleins de suffisance, aujourd'hui dans la vie publique et qui n'ont pas la centième partie de sa valeur, pouvaient l'imiter dans sa patience, sa sincérité et sa bonté !

Il a fait beaucoup de bien dans ces hideuses bâtisses du parlement

a Toronto. Il faudrait beaucoup plus que l'espace consacré à cette biographie pour énumérer toutes les excellentes mesures que le premier ministre a fait adopter par l'assemblée législative. Il suffira de mentionner l'introduction du vote au scrutin secret dans les élections politiques et municipales, cette admirable législation des chemins de fer, son règlement si sage de cette question ardente du fonds d'emprunt municipal. Voilà autant de preuves des bienfaits de sa sage administration. Il ne faut pas oublier la refonte des statuts, œuvre immense, très nécessaire. Les talents du petit premier ministre ont brillé avec éclat devant le comité judiciaire du Conseil privé de l'empire. Il faudrait être d'un esprit très étroit et très léger pour ne pas reconnaître la grandeur de l'esprit légal qui, au point de vue de M. Mowat, a revendiqué les droits provinciaux dans la question des frontières, celles des rivières et cours d'eaux, et des licenses. Il ne faut pas oublier non plus que le premier ministre d'Ontario a cueilli ses lauriers dans ces différents démêlés en luttant contre tout le pouvoir, le prestige et les ressources du gouvernement du Canada.

Rarement un gouvernement a dû autant au prestige de son chef que celui d'Ontario. Si l'administration réformiste est restée aussi longtemps au pouvoir à Toronto, elle le doit, sans aucun doute, dans une large mesure, à l'influence du premier ministre ; et un rédacteur d'un des journaux de Toronto ne nous disait que l'absolue vérité, quand il écrivait ce qui suit, après la dernière victoire du gouvernement Mowat-Fraser aux élections générales de 1890 :

" Pour nous résumer," disait-il, "le triomphe du gouvernement " peut être considéré comme la récompense de sa bonne conduite et " de sa bonne administration, et aussi, dans une large mesure, il est " dû à la valeur personnelle du premier ministre. De nos jours, alors " que les scandales politiques sont si communs, l'honnêteté officielle " si rare, ce n'est pas un mince éloge que de dire d'un cabinet que, " après plusieurs années de pouvoir, il est impossible de faire peser " sur lui des accusations de corruption dans la région du pouvoir."

Comme orateur, on ne peut pas le faire entrer en ligne de comparaison avec Blake, Laurier, Chapleau ou Thompson. Sa voix, sa taille, son tempérament sont contre lui, et il n'a pas de prétentions de ce côté-là. Il ne vise pas à la réputation d'orateur. Mais ce qu'il dit est toujours marqué au coin de la logique, du bon sens et de la force. Comme *debater*, il est inférieur a MM. Fraser, Ross ou Mere-

dith ; mais, grâce à sa position, à son caractrère et a son prestige, il est toujours écouté religieusement, comme le mérite intrinsèque et l'excellence de ses idées l'exigent. M. Mowat a élevé la voix dans bien des endroits et dans différentes positions. Pendant deux ans, il a été membre du conseil de ville de Toronto. Il ne faut pas l'éloquence d'un Cicéron pour parler dans les conseils municipaux, et il est inutile de s'étendre spécialement sur cette phase de la carrière de notre homme éminent. Mais, là comme ailleurs, ses excellentes qualités, qui font la base de sa grandeur, se manifestèrent d'une façon évidente : il brilla autant sur ce théâtre restreint que, depuis, dans l'assemblée provinciale. M. Mowat a été aussi président de l'institut canadien de Toronto ; pendant vingt ans, il a occupé la même position dans l'alliance évangélique d'Ontario.

Ce qui est plus important à noter, c'est que le premier ministre d'Ontario a été l'un des pères de la confédération. Il a pris part à la conférence de Québec, en 1864. Mais, de même que Shakespeare jette dans l'ombre tous les autres grands dramaturges de son siècle, de même la gloire de Sir John dans l'œuvre de l'établissement de la nouvelle puissance a éclipsé le mérite, quelque éminent qu'il fût, de tous ses autres collaborateurs. M. Mowat vivra dans l'histoire comme chef d'une province ; Sir John appartient à l'avenir comme chef de la confédération. L'un est d'argent ; l'autre, d'or. L'un est la lune ; l'autre, le soleil. L'un fait la gloire d'une province ; l'autre, la gloire d'une nation. Et la Providence les a bénis tous les deux, comme chefs de leurs centres respectifs, avec une surabondance de succès et d'honneurs dépassant ce que pouvait espérer la plus grande ambition.

M. Mowat s'est essayé dans l'art d'écrire, et sa dernière œuvre a pour titre : *Evidences of Christianity*, espèce d'homélie presbytérienne, comme on l'a appelée, non sans à-propos. C'est un discours qu'il a prononcé jadis devant une société évangéliste à Woodstock, et il l'a publié à la demande de cette société. Je ne crois pas que la gloire de M. Mowat reçoive un nouvel éclat de cette publication ; ce qu'il y a de plus agréable dans cette œuvre, c'est la preuve que M. Mowat est un chrétien sincère et est fier de faire connaître sa foi. A part cela, les *Evidences of Christianity* n'ont pas un mérite extraordinaire. Rien d'original dans ce discours, rien qui n'ait été dit maintes et maintes fois avec autant d'éloquence, a l'église et ailleurs, par des hommes

qui étaient les égaux du premier ministre d'Ontario. Un grand défaut dans ce discours, qui a la prétention de fournir des preuves du christianisme, et qui énumère les différentes religions, consiste dans l'omission complète du nom de l'église catholique qui, seule, a conservé pendant seize siècles la preuve du christianisme. C'est pourquoi il me semble qu'il n'est pas plus juste de publier " les preuves du christianisme " sans mentionner le nom de la grande église chrétienne, qu'il ne le serait de publier une critique de Macbeth sans mentionner le nom de l'usurpateur de la couronne de Duncan.

M. Mowat a été bien plus heureux dans sa vie de famille que dans sa carrière d'auteur. Il a épousé, en 1846, Miss Jane Ewart, fille cadette de feu John Ewart, de Toronto. Des six enfants nés de ce mariage, cinq survivent, — deux fils et trois filles. Madame Mowat est une femme de grand mérite et une chrétienne sincère. Elle a trouvé le bonheur dans sa longue carrière de dévouement à son mari et à ses enfants.

Quand j'ai commencé cette étude, il y a quelques jours, Sir John A. Macdonald, touché par le doigt de Dieu, achevait, à Earnscliffe, sa longue carrière de gloire. Maintenant il repose en paix au milieu des plus grands honneurs. Dans un jour ou deux, tout ce qui est mortel du premier ministre du Canada descendra dans la tombe ; non-seulement ses parents et ses amis personnels les plus chers, mais ses adversaires politiques, qui peuvent se vanter d'avoir de la magnanimité et de pouvoir oublier les luttes de la politique, l'accompagneront jusqu'à sa dernière demeure. Il y aura sur le bord de cette fosse peu d'amis plus sincères, peu d'adversaires plus honorables, peu d'hommes plus grands et meilleurs, et certainement aucun homme d'Etat plus heureux qu'Oliver Mowat, auquel nous faisons du fond du cœur le souhait : *ad multos annos.*

JOHN FRANCIS WATERS.

Ottawa, 8 juin, 1891.

(Traduction de A. D. DeCelles.)

NOTE EDITORIALE :—Le 24 mai dernier, 1892, l'honorable Oliver Mowat a été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George.

Extract from a Speech at
Woodstock, N Oxford. 3d
March, 1889.

I claim that the policy we have pursued is the policy of true Liberalism, and is the policy best suited for promoting mutual confidence and good-will among our people and for advancing in the greatest practicable degree the common interests, without injustice to any.

Macdonald

LES HOMMES DU JOUR

SIR J. J. C. ABBOTT

SIR J. J. C. ABBOTT

Des trois premiers ministres qu'a eus le Canada depuis la confédération, seul, le dernier peut se vanter d'être né Canadien. Le père de M. Abbott, le révérend Joseph Abbott, naquit dans le Westmoreland, au nord de l'Angleterre, et passa la première partie de sa vie dans les comtés voisins. Il prit ses degrés dans une université d'Ecosse et fut, bientôt après, envoyé comme missionnaire au Canada, sous les auspices de la société fondée pour la propagation de l'Evangile. Le pittoresque petit village de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, fut le siège de sa première mission. M. Joseph Abbott y épousa Harriett, fille du révérend Richard Bratford, pasteur de la province voisine, et construisit une église et un presbytère à Saint-André. C'est là que naquit son fils aîné, en 1821. On y voit encore la maison natale du premier ministre, conservée presque dans le même état où elle était alors : c'est un cottage de granit, vieux style, au pignon surplombant, et au long toit bas, perdu dans les massifs de feuillage d'un bosquet d'ormes qui se mire, enlacé, dans les flots de la charmante rivière du Nord.

M. Joseph Abbott était un homme d'une nature singulièrement énergique et active, doué d'un grand esprit pratique et habile à toutes sortes de travaux mécaniques. Il avait aussi des goûts raffinés, comme l'indiquent ses écrits, connus de tous ceux qui étudient la littérature canadienne. Le plus lu de ses ouvrages est, croyons-nous, celui qui est intitulé : "Philippe Musgrave, ou les Aventures d'un Missionnaire en Canada." La belle constitution physique de M. Joseph Abbott, ainsi qu'une santé parfaite, lui permirent d'étendre et de pousser vigoureusement sa mission de pasteur. Habituellement, il célébrait trois services tous les dimanches, et faisait une course de dix à quinze milles entre chacun d'eux. Non-seulement son énergie se déployait dans l'exercice de son ministère spirituel ; mais, d'un

bout à l'autre de son district, qui comptait alors peu d'hommes de profession, les gens accouraient le consulter comme médecin, comme chirurgien ou comme homme de loi. Quoique ses moyens limités lui permissent à peine de se donner le luxe d'une bibliothèque, sa maison était cependant remplie de livres des mieux choisis.

Dans cette partie du pays, où la population était éparse, il y avait peu de voisins et, par conséquent, peu de société ; aussi, les occupations journalières terminées, n'y avait-on d'autre amusement que la lecture. C'est dans cette sereine atmosphère morale que grandit le fils aîné de M. Joseph Abbott, devenant peu à peu le bras droit de ses parents et de ses jeunes frères et sœurs ; car il aida ces derniers aussi bien au début de sa vie qu'à une époque plus avancée dans sa carrière. Il a toujours été l'appui des siens, fils adorant son père et sa mere, conseiller éclairé et bienfaisant des autres membres de sa famille. Chez un homme d'Etat, ces traits, qui indiquent une disposition bénévole de caractère, peuvent sembler tout d'abord de peu d'importance ; mais peut-être ne seront-ils pas dépourvus d'intérêt aux yeux de la majeure partie de la population du Dominion, à qui ces détails de la vie domestique de l'homme appelé à la gouverner prouvent qu'il possède a un haut degré ce don de nature qui fait que l'on aime les hommes en frères.

Par les longues soirées d'hiver, alors que l'ouragan sévissait au dehors et que le vent déchaîné poussait de funèbres hurlements, l'on pouvait voir, dans une pièce du presbytère destinée à la classe, un petit groupe d'enfants suspendus aux levres de leur frère aîné, qui leur faisait le récit d'aventures merveilleuses avec une éloquence enfantine, mais vive, laquelle laissait présager et contribuait à former en lui cette maîtrise de la parole qui, plus tard, devait lui attirer des auditeurs plus nombreux, mais certainement pas plus tenus sous le charme.

A l'âge de dix-sept ans, M. J. J. C. Abbott laissait le toit paternel pour faire son chemin dans le monde et se rendait à Montréal, où il entrait dans une maison de commerce. Mais, au bout de quelques mois, le manque d'air et la vie plus sédentaire de la ville agirent fortement sur le physique de l'enfant poussé dans l'atmosphère généreuse de la campagne, et il tomba gravement malade. Rendu à la santé, il obtint un emploi a Gananoque, dans une maison de gros des Macdonald, où il resta jusqu'à ce qu'il vînt étudier à Montréal, au collège

McGill, en 1843. A la même époque, sa famille vint aussi se fixer dans la métropole, son père ayant été nommé économe de l'université; et le jeune Abbott se trouva encore une fois entouré des siens. C'est alors que, en dépit d'études les plus sérieuses, M. Abbott trouva le moyen de jouir des amusements du monde et qu'il acquit ces notions de musique vocale qui en firent un chanteur distingué dans le chœur de la cathédrale de "Christ Church," la principale église anglicane de Montréal. Il dirigea cet admirable chœur pendant six années. Ayant obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres, il étudia le droit avec MM. Meredith et Bethune, et fut admis au barreau du Bas-Canada en 1847. Son entrée en société avec celui qui fut, plus tard, le juge Badgely, et son mariage se firent dans les deux années qui suivirent. Sa femme était mademoiselle May Bethune, fille du très révérend J. Bethune, D.D., de son vivant doyen de Montréal.

Dès sa plus tendre enfance, M. Abbott avait espéré pouvoir fixer sa résidence dans le comté d'Argenteuil, où il était né ; mais, ce désir se trouvant irréalisable, il ambitionna de représenter, au moins, ce comté au parlement. En 1857, il brigua donc les suffrages des électeurs du comté et fut élu député de la chambre d'assemblée du Canada. Quand il fut, cependant, mis en nomination, la majorité se prononça contre lui, et ce ne fut qu'après une contestation des plus vives devant un comité de la chambre, —contestation qui dura pendant trois sessions,—qu'il put occuper le siège auquel il avait justement droit.

Peu de temps après son élection à la législature, M. Abbott fut nommé conférencier à la faculté de droit de l'université McGill, bientôt ensuite professeur de droit commercial et, par la suite, doyen de la faculté de droit. Quand les lourds devoirs de sa profession le forcèrent à se démettre de ce dernier emploi, on le nomma l'un des gouverneurs de l'université, position qu'il occupe encore. Dans l'intervalle, il avait obtenu ses degrés de docteur en droit civil.

Les exigences de sa profession l'empêchèrent de prendre une large part dans les travaux ordinaires de la législature et, alors comme par la suite, il ne prit qu'un mince intérêt dans les violentes querelles sur des questions purement de parti. Remarquable n'en fut pas moins l'attention qu'il apportait à ses devoirs de député. Après avoir pris une part active dans l'opposition que l'on fit à certaines clauses du bill de la milice, qui amena la défaite du gouvernement en 1862, il

accepta la position de solliciteur-général sous feu M. Sicotte, alors procureur-général dans le gouvernement de coalition formé, cette année-là, par feu M. Sanfield Macdonald. M. Sicotte était chef du Bas-Canada, et feu l'honorable d'Arcy McGee, l'un de ses collègues dans la nouvelle administration. Il recevait, en même temps, le titre honorifique de conseiller de la Reine. Survenant la dissolution qui suivit, en 1863, la défaite du gouvernement Sanfield Macdonald-Sicotte, M. Abbott refusa de garder le portefeuille de solliciteur-général dans la nouvelle administration formée par M. Sanfield Macdonald de concert avec M. Dorion. Cette nouvelle coalition devint tout simplement un gouvernement de parti, composé de l'élément libéral, et M. Abbott prit une position indépendante dans les élections générales qui suivirent la dissolution des chambres.

Comme chacun le sait, tel fut le résultat de cette élection, que le gouvernement du jour ne se retrouva qu'à une petite majorité dans la chambre, ce qui produisit une impossibilité de gouverner qui finit par amener la confédération.

M. Abbott n'était pas un partisan fanatique de cette grande mesure. C'est qu'il craignait de voir, sous le nouveau régime, la population anglaise du Bas-Canada placée dans une position désavantageuse ; c'est qu'il pensait que l'influence prépondérante des habitants de la race française du Bas-Canada réduirait la minorité anglaise à un état de faiblesse extrême, et qu'il ne resterait plus rien à faire dans la vie publique pour les habitants anglais de la province de Québec.

Comme résultat de cette crainte, que partageaient la plupart des habitants d'origine anglaise de la province de Québec, il semble curieux de faire remarquer que, depuis la confédération, l'ami de M. Abbott, et son patron lorsqu'il était étudiant, M. Meredith, a occupé pendant plusieurs années, sous la confédération, la charge de juge en chef, et qu'il a été fait chevalier en reconnaissance de la dignité, de l'habileté et de l'assiduité avec lesquelles il avait rempli les hautes fonctions qui lui avaient été assignées. Un autre ami et contemporain de M. Abbott, M. Johnson, a succédé à sir William Meredith, et préside encore la cour supérieure, avec le titre de chevalier.

Cependant, les craintes qui agitaient les Anglais du Bas-Canada au sujet de la conservation de l'influence qu'ils avaient le droit de garder donnèrent lieu à une chaude discussion quasi privée, lorsque

fut passé l'acte de la confédération. M. Dunkin, M. Urb, M. Price, M. Somerville et d'autres représentants de la population anglaise du Bas-Canada formèrent ensemble une espèce de comité, afin de considérer à quelle forme de protection ils pourraient recourir pour dissiper les craintes de leurs compatriotes. Le plus grand danger à courir leur parut la possibilité de changer les limites des comtés anglais, de manière à leur ajouter certaines parties de territoire canadien-français, ou à subdiviser les comtés anglais et a les rattacher à des paroisses françaises, de façon à détruire la majorité anglaise. Pour y obvier, à la suggestion unanime du comite, M. Abbott rédigea le projet de loi suivant : "Il ne sera pas légal de faire sanctionner par le lieutenant-gouverneur de Québec aucun bill pour changer les limites d'aucune division électorale mentionnée dans le second article de cet acte, à moins que la deuxième et troisième lectures de tel bill n'en aient été faites par l'assemblée législative, avec la majorité des députés représentant toutes les divisions électorales ; et le lieutenant-gouverneur ne pourra pas donner sa sanction au dit bill, à moins que l'assemblée législative ne lui ait présenté une adresse certifiant que ce bill a été par elle adopté."

L'article dont il est fait mention contient les noms de douze comtés, alors représentés par des députés de langue anglaise, et cette mesure parut alors une juste sauvegarde de l'existence politique de la population d'origine anglaise. Le gouvernement l'accepta et l'inséra dans l'acte, et, quoique plus d'un, parmi les députés anglais de cette époque, en ait réclamé la paternité, ceux qui connaissent le mieux les affaires politiques savent que M. Abbott rédigea et proposa cette mesure.

Il n'est pas moins curieux de constater aussi, en face de l'importance que cette mesure prit alors aux yeux de la population anglaise du Bas-Canada, que certains de ces comtés, mentionnés alors dans l'article en question, sont aujourd'hui représentés par des députés canadiens-français, et que, dans la plupart de ces comtés, la population française s'y est largement accrue.

M. Abbott continua de représenter Argenteuil jusqu'en 1874. Pendant tout ce temps, il s'occupa surtout de la partie législative, et peu des discussions de parti qui se faisaient à la chambre. Lorsqu'il occupa la charge de solliciteur-général, il refondit complètement le système de jury du Bas-Canada. Il introduisit et fit adopter la mesure

pourvoyant au paiement des honoraires des cours de justice au moyen de timbres, système qui est aujourd'hui universellement adopté chez nous et qui est une grande source de revenus pour le gouvernement. Il présenta aussi, durant ce temps, la loi de faillite de 1864, qui n'était pas encore passée lorsque survint la dissolution des chambres. Quand le nouveau gouvernement fut organisé, M. Abbott eut l'honneur de voir le premier ministre lui demander la permission de se servir du bill qu'il avait présenté alors que lui, le premier ministre, était du côté de l'opposition, et il fut prié de vouloir bien conduire les débats au sujet de ce bill, ce qu'il s'empressa de faire. Quoique présentée au nom du gouvernement, cette loi donna satisfaction au pays. En 1868, M. Abbott obtint la nomination d'une commission appelée au devoir important de considérer le fonctionnement de cette loi et la possibilité de l'améliorer. Il en résulta un rapport élaboré, fondé sur les informations reçues de toutes les divisions électorales du Dominion. Ce rapport servit à rédiger l'acte de faillite, en 1869, qui garda les principes et les grandes lignes de l'acte de 1864, avec seulement quelques changements. Il est admis que cet acte a été l'effort le plus heureux qui ait été fait pour l'établissement d'une loi de faillite dans le Dominion. Subséquemment, il se trouva que ces amendements, non-seulement n'amélioraient pas le fonctionnement de l'acte, mais avaient un effet tout contraire. L'acte offrait plusieurs difficultés, spécialement au sujet des syndics officiels, et, finalement, en 1879, la loi fut révoquée. Notre monde commercial et financier n'en demande pas moins, maintenant, la ré-introduction d'un système de loi de faillite. On attend beaucoup de l'expérience de M. Abbott en législation de cette nature.

Pendant nombre d'années, M. Abbott exerça une influence peu ordinaire dans la conduite des travaux législatifs dans la chambre des communes. Sa connaissance approfondie de toutes les parties du droit commercial et de la loi concernant les corporations privées donnait une valeur inestimable à son assiduité aux comités des chemins de fer, des canaux et télégraphes, et dans les questions de banque et du commerce. Il agit comme président du premier de ces comités durant plusieurs années, à la grande satisfaction des membres qui le composaient et de toute la chambre des communes. Dans l'intervalle des sessions, M. Abbott continuait à exercer sa profession d'avocat à Montréal, et on le retenait pour les causes les plus importantes.

Entre autres affaires qui attirèrent le plus l'attention, dans le temps, fut celle de Saint-Albans.

Vingt-cinq soldats de l'armée du Sud avaient échappé ou avaient été échangés. Commandés par le capitaine Young, aussi de l'armée du Sud, ils réussirent à se rendre jusqu'à Saint-Albans en tenue ordinaire, c'est-à-dire sans uniforme. Arrivés la veille au soir, par des chemins différents, ils se rencontraient, le lendemain, par une matinée d'automne, sur la place publique de la petite ville. Avec une audace incroyable, ils s'emparent des principaux personnages officiels et les retiennent prisonniers sur la place du marché. Ensuite ils pillent plusieurs banques et essaient, sans beaucoup de succès, d'incendier la ville. Finalement, ils s'enfuient et viennent se réfugier au Canada. Immédiatement, à la demande du gouvernement des Etats-Unis, ils furent arrêtés pour meurtre et pour vol, et leur extradition fut demandée.

Eux prétendaient qu'ils avaient attaqué Saint-Albans pour faire une diversion et aider, en quelque sorte, l'armée qui défendait Richmond, en détournant un peu l'attention des troupes du Nord.

Le gouvernement canadien remboursa l'argent volé et donna toute facilité au gouvernement américain pour l'extradition des prisonniers, que MM. Abbott, Laflamme et Kerr défendaient sous le prétexte qu'ils étaient des belligérants, et non des criminels. Le procès fut dramatique. En première instance, le magistrat rendit à la liberté les prisonniers, qui se dispersèrent de tous côtés. Mais plusieurs d'entre eux furent capturés de nouveau. De nouvelles procédures furent faites contre eux, et durèrent quatre mois. Pendant ce temps, un de leurs avocats parvint à se glisser jusqu'à Richmond, à travers les lignes américaines, et y obtint du secrétaire de la guerre, Benjamin, des certificats d'identité des prisonniers et de leur qualité de soldats dans l'armée confédérée. Il en résulta qu'ils furent reconnus des belligérants, et acquittés.

Cette cause célèbre causa une grande sensation au Canada comme aux Etats-Unis, et fut consignée dans plusieurs publications anglaises. Les confédérés en question retournèrent dans leur pays à la proclamation de la paix, et plusieurs d'entre eux se sont depuis distingués. Le capitaine Young est devenu un grave président de chemin de fer et, comme tel, exerce une grande influence dans les questions de chemin de fer des états du Sud.

A peu près à cette époque, 1862, M. Abbott, comme président du chemin de fer "Canada Central," commença à s'occuper de voies ferrées, entreprises dont le chemin de fer du Pacifique devait être le point culminant. Sous ses auspices, un raccordement fut opéré entre Brockville et le chemin de fer d'Ottawa, sous le nom de chemin de fer du "Canada Central," et la voie fut prolongée, à l'ouest, jusqu'à Pembroke. C'est pendant qu'il était à la tête de cette voie ferrée, que l'attention de M. Abbott fut attirée sur le grand projet de construire un chemin de fer à travers le continent. Dès lors, il ne cessa de persuader le public que le "Canada Central" était susceptible d'une extension indéfinie, qu'on pouvait le prolonger jusqu'à l'Océan Pacifique, et qu'il ouvrait une porte à la grande entreprise du Pacifique. Depuis ce temps, il a toujours été intéressé à cette grande entreprise.

En 1871-72, ayant encore quelques intérêts dans le "Canada Central," il persuada sir Hugh Allan de construire le chemin de fer du Pacifique Canadien, et sir Hugh Allan l'avait déjà nommé directeur provisoire, lorsque la compagnie se forma. L'objet de sir Hugh Allan était de fondre cette compagnie avec celle qui avait été organisée à Toronto par sir David Macpherson, et d'en faire une seule compagnie, qui prélèverait un emprunt en Angleterre pour construire le chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Abbott fut l'un des quatre délégués, avec sir Hugh Allan, l'honorable Adam Archibald et le major Walker, qui se rendirent en Angleterre, en 1873, pour lancer sur le marché les obligations émises par la compagnie du chemin de fer en vertu de la charte accordée, cette année-là, par le gouvernement de sir John Macdonald. En juin, la délégation réussit à faire signer par feu le baron Strousberg une convention préliminaire pour la construction du chemin. Cette convention, dont les négociations avaient été tenues secrètes, fut immédiatement télégraphiée au Canada, et, le lendemain, M. Huntingdon dénonçait aux chambres des communes ce que l'on appelle le "scandale du Pacifique." Cette attaque contre le gouvernement et l'entreprise fit que le baron Strousberg rompit les négociations préliminaires et que la délégation reprit le chemin du Canada sans avoir pu mener sa mission à bonne fin. Chacun connaît les évènements qui suivirent. Après une session orageuse, on nomma un comité autorisé à examiner les témoins assermentés. Mais les officiers en

loi de la couronne ayant décidé que cette autorisation n'était pas conforme à la loi, on nomma une commission, qui était chargée de s'enquérir de la vérité des assertions de M. Huntingdon. Après une longue enquête, le comité fit son rapport, le parlement fut convoqué, et, à la suite de débats qui durèrent quelques semaines, le gouvernement se démit, en octobre, 1873.

En sa qualité de conseiller légal et confidentiel de sir Hugh Allan, M. Abbott se trouvait très en vue dans cette affaire, et il avait dû connaître certaines transactions entre sir Hugh Allan et le gouvernement, dont M. Huntingdon jugeait à propos de se plaindre. Il avait eu personnellement connaissance de la demande de sir Georges Cartier à sir Hugh Allan de souscrire au fonds électoral, et avait mis la main à la correspondance échangée, à cette occasion, entre sir Georges et sir Hugh. Ce dernier étant parti, quelque temps après, pour Terre-Neuve, sir John Macdonald s'adressa à M. Abbott, son aviseur intime, pour obtenir de sir Hugh d'autres souscriptions pour le fonds des élections. Ce dernier y consentit, et M. Abbott servit d'intermédiaire pour la transmission de ce nouveau versement

Aux élections générales qui suivirent, M. Abbott fut réélu, en 1874 ; mais il perdit son siège en 1875, à cause d'une erreur dans la liste des électeurs d'une paroisse de son comté. Il ne se porta pas candidat à la nouvelle élection qui eut lieu la même année ; mais son adversaire de l'année précédente, s'étant de nouveau mis sur les rangs, réussit à se faire élire. Cependant, son élection ayant été contestée pour les mêmes raisons que l'on avait invoquées contre M. Abbott en 1874, le nouvel élu perdit son siège et fut disqualifié. M. Abbott brigua encore les suffrages des électeurs en 1878, mais sans plus de succès. Le docteur Christie, son adversaire, eut la majorité des voix, mais perdit son siège par suite de la contestation de son élection. En 1879, M. Abbott défit le docteur Christie, mais perdit son siège à son tour. Néanmoins, il fut réélu de nouveau par une grande majorité, et siégea à la chambre jusqu'à la fin de ce parlement. En 1886, il laissa la chambre des communes, et refusa de se porter de nouveau candidat.

En 1876, quoiqu'il ne fût pas membre de la chambre, M. Abbott fut consulté au sujet de la législation, particulièrement à propos de la loi de faillite, qu'il rédigea. Cet acte fut proposé aux chambres par le juge en chef actuel de la Nouvelle-Ecosse, mais ne fut pas adopté.

En 1878, lors de l'accession au pouvoir de sir John Macdonald, se présenta la question du renvoi de ses ministres par le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just. Après un débat important et des plus instructifs, on adopta une résolution condamnant l'action du lieutenant-gouverneur ; mais, avant de la mettre à exécution, on décida de soumettre au gouvernement anglais la question de la légalité de sa démission. En conséquence, sir Hector Langevin et M. Abbott furent délégués au ministre des colonies pour lui soumettre la question. Tous deux se rendirent en Angleterre, où ils séjournèrent trois mois, pendant qu'on y discutait l'affaire, et revinrent avec un document de la plus grande importance préparé par sir Michael Hicks-Beach, alors ministre des colonies. Ce papier d'Etat approuvait la conduite du gouvernement fédéral au sujet du lieutenant-gouverneur de Québec. Pendant leur séjour en Angleterre, sir Hector Langevin et M. Abbott eurent à traiter aussi de matières de la plus haute importance au nom du gouvernement canadien, entre autres celle du transport des bestiaux des Etats-Unis par le Canada, commerce qui s'est continué avec succès jusqu'à ce jour.

Les relations de M. Abbott avec le chemin de fer du "Canada Central," outre qu'elles l'engagèrent à prendre part à la grande entreprise du chemin de fer du Pacifique transcontinental, le déterminèrent à acquérir une obligation dans le "Canada Central." M. Duncan MacIntyre en était le principal actionnaire, et, sous sa vigoureuse direction, la construction du "Canada Central" fut poussée vers la baie du Nord de telle sorte, qu'au printemps de 1880, ce chemin se trouvant à peu près terminé et le projet du gouvernement Mackenzie ne paraissant pas en voie de réussite, M. MacIntyre et M. Abbott discutèrent la possibilité de fonder une compagnie pour construire le chemin de fer du Pacifique à partir de la baie du Nord. Ils crurent qu'il y avait moyen de continuer la construction de la voie jusqu'au tronçon du chemin que le gouvernement Mackenzie avait construit près de la côte du Pacifique, en y enclavant la partie aussi commencée par le même gouvernement entre Port Arthur et Winnipeg. En mars, 1880, M. Abbott prépara un projet, que signa M. MacIntyre, et le présenta à sir John Macdonald. En même temps, il se mit en communication avec MM. Stephens, James J. Hill, de Saint-Paul, sir Donald Smith, M. Kennedy, de New-York, et M. P. B. Angus, dont il obtint finalement le concours. Le projet avait été soumis au gou-

vernement. Les promoteurs furent officieusement informés qu'on regardait le projet comme réalisable, mais qu'il était nécessaire de le soumettre aux capitalistes européens, afin que le gouvernement pût obtenir les meilleures conditions possibles. On sait maintenant que sir John Macdonald et M. Pope passèrent en Angleterre, où ils entrèrent en pourparlers avec plusieurs personnes de marque, et qu'enfin le syndicat canadien, renforcé par l'appui de sir John Rose, de Londres, et du baron Reinach, de Paris, parvint à s'entendre avec le gouvernement pour construire le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Dans l'automne, sir John Macdonald étant revenu au Canada, le syndicat, représenté par M. Stephens, M. MacIntyre et M. Abbott, qu'assistaient souvent des membres canadiens et américains, rentra en négociations, plus détaillées cette fois, avec le gouvernement. On lui soumit, préparé par M. Abbott, un projet qui servit de base aux négociations futures et dont l'ensemble constitua le contrat accepté provisoirement. Après deux mois de discussions suivies, le contrat fut signé, en octobre, 1880. On convoqua spécialement le parlement, afin que la question de la construction du chemin de fer pût être décidée à temps pour pousser vigoureusement les travaux au printemps. La législation requise fut menée à bonne fin, la compagnie incorporée, et le contrat définitivement signé le 17 février, 1881. Immédiatement après, M. Stephens, M. MacIntyre, M. Angus et M. Abbott se rendirent en Angleterre, pour y compléter les arrangements nécessaires à la compagnie. Les membres du syndicat furent élus directeurs de la compagnie, dont M. Abbott fut reconnu conseiller permanent. Depuis lors jusqu'à la complétion du chemin, il prit une part active à toutes les transactions, y compris la partie financière, s'occupa toujours des questions légales, et régla toutes les combinaisons d'achats de chemins déjà construits. En fait, quoiqu'il ne fût pas actionnaire, — une loi du parlement ne le lui permettant pas, — il prit le même intérêt à l'entreprise que s'il eût fait partie du syndicat.

Durant ce temps, quoiqu'il continuât d'être membre du parlement, il évita scrupuleusement d'agir en sa qualité d'homme politique en toute chose qui concernait le chemin de fer du Pacifique, ne votant et ne parlant jamais lorsqu'il en était question devant la chambre. Pendant quelque temps, on l'excusa de ne pas voter, sur sa déclaration qu'il était intéressé dans la compagnie. Mais, comme il ne pouvait pas dire, en fin de compte, qu'il eût des intérêts pécuniaires directs

dans la compagnie, et comme il s'aperçut qu'on pouvait le forcer à voter, il prit le parti de laisser la chambre chaque fois qu'on y discutait une mesure touchant le Pacifique Canadien. Quoique M. Abbott fût universellement reconnu comme l'un des promoteurs et des auteurs les plus actifs de cette grande voie ferrée, personne n'insinua jamais, même dans les discussions politiques les plus chaudes, qu'il se fût servi de son influence politique pour aider en aucune sorte à l'entreprise.

M. Abbott ne contribua pas peu au succès de cette magnifique voie ferrée du Pacifique, et son nom reste associé à ceux des promoteurs de cette grande entreprise nationale.

Quand le chemin fut achevé, on abrogea la loi qui disqualifiait ceux qui auraient pu avoir des obligations de la compagnie. M. Abbott en devint alors actionnaire, et fut élu directeur, position qu'il retint jusqu'à ce qu'il dût s'en démettre pour devenir premier ministre du Canada.

En 1887, M. Abbott fut élu maire de Montréal par une majorité de 2.000 voix sur son concurrent. En 1888, il fut réélu par acclamation, et la même année le vit président de la corporation de l'hôpital "Royal Victoria." Cette institution avait été récemment fondée et dotée d'environ $ 1.100.000 par la munificence de deux citoyens de Montréal, lord Mount-Stephens et sir Donald Smith, pour perpétuer le souvenir du jubilé de Sa Majesté. En sa qualité de président, M. Abbott a surveillé la construction des superbes édifices de l'hôpital, qui coûtent au-delà de $ 500.000 et constituent l'un des ornements d'architecture les plus remarquables d'une cité déjà riche en monuments publics et privés. Les plans en furent dessinés par Saxon Snell, écuyer, de Londres, dont la réputation en ce genre d'architecture est devenue européenne.

En 1888, M. Abbott fut nommé commissaire pour négocier avec l'Australie un traité de commerce plus intime, ainsi qu'un système de communications électriques, mission à laquelle ses connaissances de droit commercial et ses aptitudes diplomatiques le désignaient tout particulièrement. Il allait l'entreprendre, lorsque se manifesta le premier mouvement de la confédération australienne. Elle paraissait devoir réussir, et l'on crut qu'il valait mieux retarder le départ de M. Abbott jusqu'à ce que cette confédération fût devenue un fait accompli.

M. Abbott s'étant retiré de la chambre des communes, sir John

Macdonald lui offrit un siège au sénat, corps dont il lui confia la direction, tout en le nommant membre du conseil privé. Il accepta ces témoignages de confiance dans l'hiver de 1887-1888 et continua, sans traitement ni portefeuille, de diriger le sénat et d'agir comme membre du conseil privé.

Au commencement de la session de 1891, sir John Macdonald le pria d'accepter la présidence du conseil, tout en lui laissant sa position au sénat. Quoiqu'il ne fût pas nommé officiellement, M. Abbott n'en continua pas moins d'occuper la présidence jusqu'à la mort si regrettable de sir John Macdonald, en 1891.

Le 13 du même mois, M. Abbott accepta le poste de confiance que lui avait assigné le gouverneur-général, celui de premier ministre du Canada, et, le mardi suivant, il pouvait continuer de gérer dans les chambres les affaires du pays sans arrêt ni changement dans la politique adoptée par l'ancien ministère. Ses anciens collègues avaient unanimement consenti à rester dans le cabinet, et, quoique la session de 1891 ait été l'une des plus ardues que le Canada eût encore vues et ait présenté au gouvernement des difficultés constantes et toujours croissantes, par suite des erreurs et des nombreuses irrégularités administratives découvertes dans les comités d'enquête de la chambre des communes, le parti conservateur fit face au danger en phalange serrée, et les travaux législatifs, ainsi que les affaires publiques, furent menés à bonne fin sans interruption appréciable.

Dans tout le cours de sa longue carrière, M. Abbott s'est montré un travailleur doué d'une grande facilité pour la dépêche des affaires et très heureux dans les succès qu'il obtenait. Quoiqu'il ait abandonné sa profession, la grande confiance que lui a vouée le public est manifeste par le nombre de postes importants qu'il a occupés et qu'il n'a laissés en partie que pour occuper la haute charge de premier ministre. Comme nous l'avons déjà dit, après avoir fait son cours à l'université McGill, il a fini par en être le gouverneur. Il est président à vie de l'institut Fraser, fondé par son ami, feu Hugh Fraser, marchand de Montréal, qui, dans son testament, le nomma président à vie, et c'est grâce à son dévouement infatigable et à ses généreux dons, que l'institut est aujourd'hui dans un état prospère. Il occupe encore la présidence de l'hôpital "Royal Victoria," et est aussi président de la compagnie "Citizens," sur la vie, directeur de la banque de Montréal et de la compagnie d'assurance sur la vie, la "Standard."

En devenant premier ministre, il donna sa démission de directeur de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, trouvant cette charge incompatible avec sa position dans le gouvernement.

Il n'est pas encore temps de juger M. Abbott comme premier ministre du Canada. Qu'il nous suffise de dire que, si son gouvernement est sorti de la session si orageuse de 1891 après avoir perdu un ministre, le parti n'en est pas moins resté aussi uni et aussi fort que lorsqu'il en a pris la direction. Il a fait la guerre aux fraudes et aux irrégularités découvertes par les comités d'enquête, et a sincèrement travaillé, avec ses collègues, à mettre à exécution la déclaration qu'il s'était empressé de faire au sénat, à savoir, "que les coupables seraient recherchés et punis." M. Abbott gagne de plus en plus la faveur du public comme administrateur conséquent, déterminé et infatigable. L'impression générale était que le chaos suivrait la mort de sir John Macdonald, et beaucoup de gens disaient : "Après lui, le déluge." Mais le pays a eu la surprise de voir le danger détourné et les affaires d'Etat conduites d'une main ferme et habile, en dépit des efforts surhumains des ennemis du gouvernement pour le renverser. Ce n'est pas une mince satisfaction pour les amis de M. Abbott de constater qu'il a su éviter le péril que l'on craignait devoir résulter de la mort de sir John Macdonald.

Il est toujours difficile de vouloir analyser le caractère d'un homme encore vivant ; cependant, il ne sera pas sans intérêt d'indiquer quelques-unes des qualités intellectuelles déployées par M. Abbott au cours de sa carrière. L'un des traits les plus saillants de son caractère est son grand amour de la justice et sa répulsion instinctive à l'injustice ou à l'oppression. De là, cette répugnance à plaider certaines causes, qui le poussait à persuader à ses clients, reconnaissants ensuite, d'éviter de s'engager dans des procès douteux. Voyait-il, au contraire, dans l'affaire de son client, une grave injustice commise à son égard : aussitôt il embrassait sa cause et la poussait avec une indomptable ténacité. Et plus son client était pauvre et sans soutien, plus il apportait d'énergie à le défendre. A sa grande clairvoyance, il ajoutait une activité infatigable, de grandes connaissances du droit, des finances et des affaires, et une compréhension rapide des causes qui lui étaient soumises. Ces qualités ont permis à M. Abbott d'obtenir, comme avocat, plus que des succès ordinaires dans le grand nombre d'affaires dont il a été chargé, et, quoique l'âge ait quelque

peu affecté sa vigueur et son énergie, ces qualités brillent encore avec éclat dans la position qu'il occupe aujourd'hui.

M. Abbott tient une petite place comme orateur dans le "Hansard" des communes. Lorsqu'il prit la direction du sénat, il dut faire face à la plus grande partie des débats, et il lui fallut expliquer et faire adopter des bills relatifs aux treize départements du gouvernement, parler, enfin, sur chacun d'eux. Sans être ceux d'un grand orateur, ses discours se distinguent par une connaissance toujours approfondie des sujets qu'il traite, par la logique de l'argumentation et un langage choisi et courtois. L'ex-premier disait souvent de M. Abbott qu'il réalisait, plus que tout autre député aux communes, le type de l'orateur parlementaire anglais. Ne s'élevant jusqu'à l'éloquence que lorsqu'il est emporté par l'intérêt profond qu'il porte a une question chère, il reprend bientôt l'argumentation calme qui lui plaît surtout. Son influence au sénat paraît l'emporter sur celle de tous ses prédécesseurs ; car, la première fois qu'il entra dans la salle du sénat après qu'il eut accepté le portefeuille de premier ministre, non-seulement il fut acclamé des deux côtés de la chambre, mais il reçut les félicitations les plus flatteuses, et pour le moins aussi chaudes, des chefs libéraux comme des conservateurs.

M. Abbott a des goûts très prononcés pour la vie tranquille et retirée. Aimant beaucoup la littérature et les arts, grand liseur, il a fait, durant une vie très active, son principal amusement de l'étude des choses de l'esprit, ainsi que de l'agriculture et de l'horticulture. Les livres précieux abondent dans sa belle résidence de Montréal, et sa charmante villa, à Sainte-Anne, embellie et parée de tous les ornements naturels qu'il y a créés, fait l'admiration des touristes. Il déteste la parade, l'ostentation et même la publicité ordinaire. Il a toujours fui les assemblées et les dîners publics et, quand on le pressa d'accepter la position de maire, il demanda d'être exempté des "devoirs honorifiques" de cette charge. Pendant les deux ans qu'il a été maire, il en a rempli les devoirs sérieux avec une grande assiduité et de la manière la plus efficace; mais on ne lui a vu porter qu'une fois la chaîne d'or d'office. Avec cette tendance à fuir le monde, il s'est tracé, pour ses vieux jours, tout un train de vie tranquille au milieu de sa famille et de ses amis, en goûtant les plaisirs de la lecture et des champs. Ce n'est un secret pour personne que, en acceptant la position qu'il occupe aujourd'hui, il a sacrifié ses inclina-

tions et le rêve de ses vieux jours à ce qu'il a pensé être son devoir : aussi ses amis pensent-ils qu'il saisira la première occasion de rentrer dans la vie privée. Il est à souhaiter que le fardeau des travaux et la lourde responsabilité de sa position actuelle n'abrègeront pas sa vie et ne le priveront pas de jouir tranquillement, pendant les dernières années de sa carrière, des loisirs et du repos qu'il a si justement mérités.

MAUD OGILVY.

Montréal, 31 décembre, 1891.

(Traduction de Joseph Marmette.)

Ottawa 3rd January 1892

Dear Sir,

On looking over Miss Ogilvie's sketch of my life, I find no mention of the annexation manifesto, as it is called, which I signed about forty three years ago, along with Sir Francis Hincks, Sir John Rose, Sir Alex Galt, and many other well known men. I spoke on this subject in the Senate in March 1889, and a short extract from my speech will define my position.

I said: "The annexation manifesto was "the outgrowth of an outburst of petulance in a "portion of the population of the Province of Quebec, which "is among the most loyal of the Provinces of Canada. "Most of the people who signed it were more loyal "than the English people themselves. × × × The Governor "General with an ostentatious disregard as they believed

"of their feelings, and in contempt of their services and
"of their loyalty, came down out of the usual time
"in order to sanction the Bill. The people were excited,
"and under the influence of that excitement, a number
"of them signed this paper. + + + I am often re-
"proached with that; it does not trouble me much.
"When I raised 300 volunteers at the time of the Trent affair,
"in a few days, in the loyal and gallant old county
"of Argenteuil, I received from the representative of my
"Sovereign, the Commission of Colonel: and I thought
"that condoned the offence of my youth. And I have
"twice led that Battalion to the frontier to assist
"in repelling invasions of brigands from within our
"neighbors territory."

I shall be pleased if you can use this information, when you complete your book

L. H. Taché Esquire
&c. &c. &c.

Very truly yours
H. C. Abbott

LES HOMMES DU JOUR

SIR JOHN THOMPSON

SIR JOHN THOMPSON

Parmi ceux de nos hommes publics qui ont rendu leur nom illustre, aucun n'est parvenu si vite au premier rang que sir John Thompson. Quand, vers la fin de l'année 1885, sir John Macdonald l'appela à Ottawa et le fit ministre de la justice et procureur-général de la puissance, il n'était guère connu en dehors de sa province. Quelque réputation qu'il eût déjà acquise, elle n'avait pas dépassé la frontière de la Nouvelle-Ecosse. Depuis lors, les honneurs se sont accumulés sur sa tête, et la haute position qu'il a ainsi acquise pourrait donner à réfléchir à ceux qui prétendent que les convictions ne servent de rien, que les principes ont perdu leur valeur, et que l'ont peut, sans cela, aller très vite et très loin dans la carrière politique.

Il arriva à Ottawa au moment d'une crise sérieuse. Bientôt le parlement reconnut en lui une force d'esprit et de caractère qui le rendait éminemment capable de tenir tête aux grandes difficultés et de traiter les questions les plus graves de la politique. Et avant longtemps, le pays reconnut qu'il n'était pas homme à se contenter d'être simplement comme une carte maniée et jouée par des doigts habiles sur la table du conseil privé. Personne, parmi ses ennemis ou ses adversaires politiques, ne songerait maintenant à lui attribuer un pareil rôle. Il est pourtant arrivé quelquefois, depuis son entrée au ministère, que, dans certaines parties de la puissance, on s'est grandement trompé sur la valeur du nouveau ministre. Son habileté fut reconnue avant que son désintéressement fût compris.

C'est un homme que la nature s'est plu à former pour en faire un caractère éminemment original et indépendant. Incapable de pactiser avec sa conscience, il ne s'épargne aucun travail, aucune fatigue pour arriver à son but. Il ne recule devant aucune difficulté. Il étudie son sujet jusqu'à ce qu'il s'en soit rendu maitre ; et, une fois arrivé à la conviction, il est inébranlable.

L'épreuve à laquelle il fut soumis, quand il fit son premier grand discours à la chambre des communes, aurait pu effrayer un homme moins courageux. C'était pendant le débat mémorable qui eut lieu sur la proposition de M. Landry, de Montmagny. Cette proposition tendait à faire condamner le ministère pour l'exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, le chef de la révolte au Nord-Ouest, convaincu de haute trahison. Le débat avait déjà duré plus d'une semaine. Après M. Landry, on avait successivement entendu sir Hector Langevin, le lieutenant-colonel Amyot, M. Royal, M. Gigault, M. Clark Wallace, M. Cameron, (de Huron), M. J. J. Curran, M. Coursol, M. Wood, (de Brockville), M. Charles Langelier, M. Rykert, M. Béchard, M. Laurier, M. Chapleau, sir Adolphe Caron, M. Desjardins, (d'Hochelaga), M. Landry, (de Kent, N.B.), M. Guay, M. MacIntosh et M. Edward Blake. Ce dernier avait parlé dans l'après-midi et dans la soirée du vendredi, 19 mars, 1886. Il était plus de minuit quand le chef de l'opposition termina son éloquent et puissant réquisitoire contre le gouvernement, et ce fut le nouveau ministre de la justice qui proposa l'ajournement. L'après-midi du lundi suivant, les galeries étaient remplies de spectateurs attendant avec impatience la reprise du débat. Quand le nouveau ministre de la justice se leva, il avait pour tâche de justifier le gouvernement d'avoir permis l'exécution de Riel. Dans le cours du débat sur le discours du trône, quelques jours auparavant, M. Blake avait dit que M. Thompson, (il n'avait pas encore reçu le titre qu'il porte maintenant), était entré dans la politique fédérale par la grande porte et que, pour lui, il n'y avait pas eu d'apprentissage parlementaire. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici comment le ministre de la justice montra, ce jour-là, ce qu'il était. Son discours fut plein de force, de clarté et de logique. Maître de lui-même et de ses idées, maître aussi de son auditoire, il défit avec une habileté merveilleuse la trame serrée des arguments de M. Blake et les réfuta triomphalement l'un après l'autre. Ce ne fut pas son éloquence qui subjugua ses auditeurs, car il n'est pas éloquent et ne pose pas en orateur. Il ne fait pas appel aux sentiments ou aux passions, mais seulement à la raison. La force de son argumentation terrasse tout devant elle. Ajoutons qu'il y avait encore, dans ce discours, ce cachet particulier de distinction qui caractérise sa parole. Aujourd'hui, comme alors, toutes les fois qu'il parle, il élève le niveau de la politique.

Quand il prononça son discours sur la fameuse question Riel, sir John Thompson avait quarante-deux ans. Il est né à Halifax, le 10 novembre, 1844. Son père, John Sparrow Thompson, qui avait quitté Waterford, en Irlande, sa ville natale, pour venir dans la Nouvelle-Ecosse, et qui fut, pendant un certain temps, imprimeur de la Reine, et ensuite surintendant du département provincial des mandats postaux, l'envoya aux écoles publiques d'Halifax et à la "Free Church Academy." Son éducation première le forma aux études patientes et persévérantes, et nous pouvons supposer que sir John Thompson doit, en grande partie, à ces années passées si utilement à étudier sous la direction paternelle les aptitudes et les dispositions qui ont influé sur sa vie. Quiconque l'a entendu parler ne peut manquer d'être convaincu qu'il s'applique avec une activité sans égale à se rendre maître de tout ce qui se rattache à la question qu'il doit traiter, et qu'il s'efforce de mettre de côté tout préjugé avant de se prononcer. Il a montré qu'il avait du courage, et ce courage est aussi un des fruits de son éducation.

Le jeune Thompson donna de bonne heure des preuves de son talent de *debater* dans les clubs de discussion d'Halifax, où l'on reconnut en lui un homme qui devait remporter de plus grands triomphes, lorsqu'il paraîtrait sur un plus grand théâtre.

En 1859, il entra, comme étudiant en droit, au bureau de M. Henry Pryor, qui fut, plus tard, magistrat stipendiaire à Halifax. Il mit à profit son habileté de sténographe pour rapporter les débats de la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse. Dans les comptes-rendus officiels des débats de cette législature pour l'année 1866, que l'on peut consulter à la bibliothèque du parlement, à Ottawa, M. Bourinot, le savant greffier de la chambre des communes, qui était alors rapporteur officiel, reconnaît, dans sa préface, l'aide qu'il a reçue de M. John D. Thompson. L'année suivante, la préface des débats officiels portait la signature de M. Thompson, qui avait succédé à M. Bourinot comme rapporteur en chef. Durant les quatre sessions suivantes, il continua de rapporter les débats. Ces années de travail dans la chambre législative de sa province natale eurent l'effet de lui donner une connaissance approfondie de la procédure parlementaire, ainsi que de la politique et des *leaders* de l'époque, ce qui lui fut d'une grande utilité quand il devint lui-même député à la chambre d'assemblée.

Il fut admis au barreau en juillet, 1865, à l'âge de vingt-et-un ans. Cinq ans après, il épousa mademoiselle Annie Affleck, d'Halifax. L'année suivante, il se convertit au catholicisme.

Ses succès dans la pratique de sa profession furent rapides et, au bout de quelques années, il était reconnu comme le premier avocat d'Halifax. En décembre, 1877, ayant déjà rempli les fonctions d'échevins et celles de président du bureau des commissaires d'écoles d'Halifax, il fut élu député d'Antigonish au parlement provincial de la Nouvelle-Ecosse. Il apporta un puissant renfort à l'opposition, et, quand le gouvernement libéral fut renversé, aux élections générales de l'année suivante, et qu'il fut réélu par acclamation dans le comté d'Antigonish, le portefeuille de procureur-général lui échut, comme de droit, dans le nouveau ministère dirigé par M. Simon H. Holmes et connu sous le nom de ministère Holmes-Thompson. Il en devint le chef à la veille des élections suivantes, par suite de la retraite de M. Holmes, qui avait le portefeuille de secrétaire-provincial.

Le peuple était appelé à décider du sort du gouvernement en se prononçant sur la loi de M. Thompson concernant les corporations municipales. Cette loi incorporait chaque comté de la province, substituait des gouvernements municipaux autonomes au vieux système de gouvernement par les sessions de la paix et par le grand jury, laissait aux conseils municipaux la disposition des sommes destinées à l'entretien des chemins et des ponts, et opérait des réformes considérables dans le mode d'emploi des allocations. Bien que la législature n'eût jamais adopté de mesure aussi avantageuse pour la province, cette loi ne laissa pas de provoquer une tempête contre le ministère Thompson. Des milliers de voix s'élevèrent pour protester contre elle. Les libéraux s'engagèrent à en faire prompte justice, s'ils revenaient au pouvoir. Tous les magistrats à qui cette loi enlevait la part qu'ils prenaient dans le gouvernement des comtés, tous les fonctionnaires qui avaient auparavant la disposition des fonds alloués pour les chemins et les ponts luttèrent de toute leur force pour obtenir le rappel de l'acte. Après une lutte acharnée, le gouvernement fut défait, en juillet, 1882, par une majorité de cinq. M. Thompson fut encore élu pour le comté d'Antigonish. Les libéraux montèrent au pouvoir et, un mois ou deux après, M. Thompson fut, à la grande satisfaction du barreau de la province, nommé juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse.

Quand il sortit du parlement provincial, il avait trente-huit ans. Il fut toujours, en politique, d'une honnêteté consciencieuse et, bien que la politique ne fût pas chez lui une chose de tempérament, il avait conquis, dans sa province, une haute réputation. C'est, en particulier, comme juriste qu'il se distinguait de ses collègues. Alors comme maintenant, dans tous les débats qu'il engageait, il montrait une connaissance approfondie de la lettre et des principes du droit. Quand il fit partie du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, les affaires publiques de cette province se trouvaient dans une position extrêmement critique. Il tenta d'effectuer plusieurs réformes, entre autres l'abolition du conseil législatif. Les travaux de construction du chemin de fer de New-Glasgow au détroit de Canso, qui avaient été abandonnés sous l'administration précédente, furent repris dans de nouvelles conditions, et la ligne s'acheva avant 1882. Le chemin de fer des comtés de l'Ouest, qui avait également été abandonné, fut équipé de Digby à Yarmouth, sur une distance de quatre-vingts milles, et mis en exploitation. Le gouvernement précédent s'était engagé dans une dette flottante, dont l'administration nouvelle avait à supporter la charge pour plus de $ 300.000. Quand M. Thompson descendit du pouvoir, en 1882, et céda la place aux libéraux, cette dette avait considérablement diminué, et les dépenses régulières de la province avaient baissé au point de balancer avec les recettes.

Le père de M. Thompson était l'ami et le camarade de M. Joseph Howe, et ainsi serait-il permis de penser que, bien que son penchant dominant ait toujours été pour l'étude et la pratique du droit, cependant le goût de la politique pouvait aussi être héréditaire chez lui. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il accepta les fonctions de juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, on s'accorda pour dire qu'il atteignait le but auquel son ambition avait aspiré depuis sa jeunesse. On peut dire, de plus, que son accession au banc donna une nouvelle vie à un tribunal qui avait quelque peu perdu de son ancien prestige. Nous tenons d'un ami de sir John Thompson que, lorsqu'il fut nommé juge, il prit la résolution de ne pas passer un jour sans consacrer au moins cinq heures à l'étude du droit. Il y fut fidèle tout le temps qu'il exerça les fonctions judiciaires.

Ces trois années d'étude paisible et recueillie furent, nous pouvons le croire, plus conformes à ses goûts que les années précédentes, remplies du bruit de la politique. Parmi les résultats durables de ses

travaux judiciaires est l'acte de la judicature, qui devint loi en 1884. Ce fut lui qui rédigea cet acte, qui simplifia beaucoup la pratique des tribunaux. Il trouva aussi le temps de donner une série de leçons sur la preuve, à l'école de droit de Dalhousie.

Quand le gouvernement de la puissance eut besoin de lui à Ottawa, il sacrifia généreusement ses goûts personnels pour rendre service à ses anciens amis politiques.

Il laissa le banc de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse le 25 septembre, 1885, et fut immédiatement nommé ministre de la justice de la puissance. En cette circonstance, lorsque tout l'Ouest du Canada se demandait avec curiosité ce qu'était le nouveau ministre qui arrivait de l'Est, le *Mail*, dans un article de fond, publia, à son sujet, le passage suivant :

"Ayant d'abord été, comme presque tous les jeunes gens de son temps, un partisan de Howe dans son opposition au projet de la confédération, et cela, plus par sympathie personnelle que par l'effet d'une conviction bien profonde, il le suivit avec empressement quand il accepta les "*better terms*" qui, grâce à la sage détermination de sir John Macdonald, devinrent le seing et sceau de la politique impériale, aussi bien que de la politique canadienne. Depuis 1869, il a été le défenseur fidèle, eclairé, désintéressé et considéré de la politique du grand chef du parti conservateur en Canada. Ses succès, comme avocat, ont été remarquables. Il a le don de l'initiative et est réellement versé dans la science du droit. Comme orateur, son ton est généralement froid, mais énergique, et, à l'occasion, sous l'effet d'une provocation, il peut s'élever à des effets d'éloquence vraiment remarquables chez un homme aussi peu expansif. Son talent sarcastique a été la terreur secrète de maint personnage prétentieux. Tous les succès qu'il a obtenus, toute la popularité qu'il a gardée et toute l'autorité qu'il exerce sont dûs, en grande partie, à la dignité de son caractère élevé et sans tache, qui lui a valu une réputation à laquelle personne n'a jamais pu raisonnablement s'attaquer."

M. Thompson n'arrivait pas à Ottawa dépourvu de l'expérience qui rend un homme propre à remplir une haute position. Il avait supporté le poids et la chaleur des rudes travaux du journalisme, des cours de justice, de l'arène politique, de la législature et de la magistrature. On raconte que, lorsque sir John Macdonald lui confi le portefeuille qu'il a encore, plusieurs députés conservateurs allèrent

Earnscliff pour exprimer leur mécontentement. Le premier ministre, ayant écouté leurs plaintes, leur répondit, avec ce fatidique mouvement de tête que ne sauraient oublier ceux qui l'ont vu: "Messieurs, attendez six mois pour former votre opinion du nouveau ministre de la justice. Puis vous viendrez me voir, si vous voulez, et vous me direz si je me suis trompé." Les six mois écoulés, pas une voix ne s'éleva dans les rangs ministériels pour nier l'éclatante supériorité du nouveau ministre, et, de leur côté, les chefs de l'opposition avaient appris qu'il était leur maître dans la lutte parlementaire.

On a souvent dit de lui qu'il parle comme un juge. Ceci est vrai à l'égard de sa manière d'exposer les questions devant la chambre.

Mais s'il est passé du banc judiciaire au parlement, il n'y est pas venu simplement appliquer aux questions politiques les règles absolues de la métaphysique. De fait, ce n'est pas pour la métaphysique qu'il semble avoir plus d'aptitude ; il se distingue plutôt par un grand bon sens et par une vive perception des nécessités pratiques. Ce n'est pas un orateur ; mais un discours de lui est toujours un évènement au parlement, car on est sûr d'y voir briller son merveilleux talent d'induction, faculté rare et qui doit servir à autre chose qu'à soutenir les attaques et les ripostes qui s'échangent et se croisent dans la chambre. Dans ces occasions, sa parole augmente par degrés d'étendue et de force, et sa voix, qui est toujours sonore, pleine et modulée, devient, par moments, harmonieuse et profonde.

Il a plus de succès quand il parle à la chambre que lorsqu'il parle sur les *hustings*, dans une campagne électorale. Après la session du parlement, en 1886, il fit une tournée dans la province d'Ontario, en compagnie de sir John Macdonald, de l'honorable Thomas White, ministre de l'intérieur, et de l'honorable George E. Foster, ministre de la marine et des pêcheries. Son discours dans le débat au sujet de l'exécution de Louis Riel l'avait déjà fait connaître et, bien que sa parole soit trop froide et trop mesurée pour émouvoir des auditoires comme ceux auxquels il s'adressait, cependant l'intérêt et l'enthousiasme allèrent toujours croissant autour de lui durant cette tournée politique.

Malgré tout, cependant, la tribune politique n'est pas ce qui lui convient. Il n'a pas les qualités de l'orateur populaire, et est dépourvu de cette assurance sagace que possède celui qui s'est depuis longtemps familiarisé avec tous les trucs de la politique. Il ne paraît

pas considérer comme chose très enviable que des foules enthousiastes couvrent d'applaudissements chaque phrase de son discours.

Il aurait su ce que c'est que de parler à une multitude hostile, plus disposée à siffler qu'à applaudir, s'il eût fait une autre tournée dans la province d'Ontario, après la session de 1889, durant laquelle il prononça, en réponse à M. D'Alton McCarthy, son fameux discours pour exonérer le gouvernement d'avoir refusé de désavouer le "bill des jésuites," passé par la législature de Québec. A la fin de ce discours, avant que les applaudissements de la droite eussent cessé, on vit M. Edward Blake traverser la chambre pour féliciter le ministre de la justice du meilleur discours qu'il eût encore prononcé et du plus beau succès qu'il eût encore remporté. Ce discours surpassa celui que M. Thompson avait fait sur la question Riel, et il permit au gouvernement de surmonter une autre crise.

Aux dernières élections générales, le 5 mars, 1891, il fut élu, encore une fois, député d'Antigonish à la chambre des communes.

Cette campagne électorale, qui devait être la dernière dans laquelle sir John Macdonald, à la tête de son parti, affrontait les hasards de la votation, fut l'occasion d'une lutte acharnée dans toutes les provinces, et sir John Thompson, en qui l'on avait fini par reconnaître un des meilleurs stratégistes du parti conservateur, eut sa grande part de travail et de fatigue.

Le ministre de la justice doit son titre de chevalier aux services qu'il a rendus à la couronne durant les négociations qui amenèrent le traité Chamberlain-Bayard, concernant les pêcheries, en 1887. Avec sir Charles Tupper, il alla à Washington en qualité d'aviseur légal des plénipotentiaires britanniques, et ce fut lui qui rédigea leur mémoire. Les rapports volumineux qu'il avait auparavant préparés, touchant les différentes questions de droit international qu'on avait soulevées au sujet des pêcheries de l'Atlantique, avaient déja merité les éloges du gouvernement impérial. Pour reconnaître ses services en cette circonstance, Sa Majesté lui envoya, au mois d'août, 1888, la croix de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-George. Ajoutons qu'il avait été nommé conseil de la Reine en 1879, et qu'il fut admis au barreau d'Ottawa en 1890.

Il serait trop long de mentionner ici les nombreux statuts que sir John Thompson a préparés et qui ont obtenu force de loi, au grand avantage, soit du public, soit des particuliers. A chaque session, il

a soumis au parlement tout un volume de législation nouvelle. On peut citer particulièrement, à cause de leur utilité, ses amendements à la loi des banques et à la loi criminelle. En 1890, il alla en Angleterre, à l'occasion de la question des droits d'auteur, et il plaida auprès du gouvernement impérial la cause du gouvernement canadien, dans un mémoire adressé à lord Knutsford, secrétaire d'Etat pour les colonies. En 1890, le parlement du Canada avait adopté l'acte concernant les droits d'auteur, destiné à protéger les intérêts des éditeurs canadiens vis-à-vis de l'étranger. Cet acte attend encore la sanction du gouvernement impérial, avant d'avoir force de loi en Canada.

La mort de sir Barnez Peacok, arrivée il y a quelques mois, a fait discuter, en Angleterre et ici, les droits que le Canada aurait d'avoir un représentant au comité judiciaire du conseil privé, qui est le tribunal en dernier ressort pour toutes les colonies britanniques. Et, en Angleterre comme en Canada, on a paru accueillir favorablement l'idée d'élever un Canadien à cette haute fonction. Si la chose se réalisait, le dignitaire ne saurait être que sir John Thompson, en supposant, bien entendu, que le sentiment du devoir, si fort chez lui, ne l'empêchât pas de quitter son poste au parlement. Et les circonstances actuelles donnent plutôt lieu de croire que, si cette position lui était offerte, il la refuserait pour demeurer là où il est. La situation potitique actuelle ne lui permettrait pas d'en agir autrement. On sait qu'à la mort de sir John Macdonald, le gouverneur-général a appelé sir John Thompson, et que celui-ci lui a conseillé de placer M. Abbott à la tête de la nouvelle administration. Pendant que M. Abbott siège au sénat comme premier, sir John Thompson remplit les fonctions de *leader* de la chambre des communes. Cet arrangement ne peut constituer qu'une période de transition. Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve ; mais, quoi qu'il arrive, sir John Thompson jouera certainement un rôle important dans la direction des affaires et exercera une grande influence sur les destinées du pays. Les Canadiens savent que, s'il survient une crise politique, il ne fera rien pour des motifs d'intérêt personnel, mais qu'il parlera et agira sincèrement. Ils savent aussi que cette sincérité ne sera pas l'effet des besoins du moment, mais sera fondée sur la conviction que les affaires de la puissance doivent être administrées d'après des principes bien arrêtés, et que le peuple a droit de juger le gouvernement, qui doit son existence au consentement du peuple.

Quand viendra le temps de résumer la vie et l'œuvre de sir John Thompson, le futur historien du Canada le rangera parmi les hommes qui n'ont ambitionné d'autre gloire que celle d'avoir servi et sauvé la patrie.

W. J. HEALY.

Ottawa, 21 octobre, 1891.

(Traduction de Joseph Desrosiers.)

Office of the Minister of Justice,

Ottawa.

April 2nd 1892

Dear Mr. Taché.

Please accept the signature which appears below as the autograph which you desire for your work "Men of the Day".

Yours Sincerely

Geo. E. Thompson

LES HOMMES DU JOUR

JOSEPH ALDRIC OUIMET

JOSEPH ALDRIC OUIMET

Joseph Aldric Ouimet est né à Sainte-Rose, comté de Laval, le 20 mai, 1847. Il appartient à une vieille famille française. Le premier fut Jean ; il s'établit à Sainte-Famille, île d'Orléans, en 1834.

Le père de M. Ouimet était M. Michel Ouimet ; sa mère, madame Elizabeth Filiatrault Saint-Louis. A force d'économies, ces braves gens purent envoyer leur fils au collège de Sainte-Thérèse. Il leur prouva sa reconnaissance en étant le premier de sa classe, termina brillamment ses années d'études, et, sa tournure d'esprit le portant vers le droit, il entra au bureau de M. Edmund Barnard. Ouimet n'était pas riche. Pour payer ses cours, il paya aussi de sa personne : il fit du journalisme au "Nouveau Monde" et à la "Minerve" jusqu'au moment de son admission au barreau, en 1870. Calme, bien renseigné, énergique, ayant une grande connaissance du cœur humain, il fut recherché par des confrères qui avaient déjà une belle clientèle, MM. Bélanger et Desnoyers,—plus tard ils devaient être juges,—qui le prirent en société. Le juge Ouimet, M. Nantel, ministre des Travaux Publics à Québec, M. Corneillier furent successivement ses associés, et maintenant il est à la tête de la raison sociale de Ouimet, Emard et Maurault.

Les avis de M. Ouimet sont très recherchés et très prisés. Il aime profondément sa profession. Au Palais, il est toujours écouté.

Le 27 octobre, 1873, M. Ouimet était élu député de Laval aux Communes par une majorité de 437 voix. Son concurrent malheureux était M. L. O. David. Le vainqueur se présentait comme partisan du gouvernement conservateur. Le ministère perdit le pouvoir le 5 novembre de la même année. M. Ouimet fut réélu par acclamation aux élections générales de 1874, 1878, 1882. En 1887, il battit son adversaire, M. Adolphe Ouimet, par 327 voix, et, en 1891, il fit subir le même sort au docteur Ladouceur. Cette fois, la majorité atteignit

le chiffre de 534 voix. En Chambre, M. Ouimet parle assez souvent, et sa parole nette, énergique, vibrante sait se faire respecter par les adversaires, applaudir par les amis.

De 1887 à 1891, l'honorable M. Ouimet a été Orateur de la Chambre des Communes, et je me félicite d'avoir contribué l'un des premiers à cette juste promotion. J'étais alors rédacteur du "Canadien"; je fus chargé par le parti conservateur de lancer le nom de Ouimet devant le public.

Le 6 avril, 1887, j'écrivais ce qui suit :

"Nous aurons, cette année, un président français à la Chambre des Communes du Canada. La rumeur publique désigne le lieutenant-colonel Ouimet. Nous serions heureux de la voir se confirmer.

"Jurisconsulte distingué, excellent orateur, chercheur infatigable, M. Ouimet fera honneur à notre race.

"Son expérience parlementaire est admise par tous ses collègues, et nous ne pouvons que féliciter le gouvernement sur le choix qu'il se propose de faire."

A quelque temps de là, Ouimet était unanimement porté au fauteuil de la présidence, et la Chambre, à bon droit, s'est montrée fière de ce choix.

Nommé conseil de la Reine en 1880, M. Ouimet se vit choisir, le 20 mai, 1891, comme conseiller privé de Sa Majesté. Par une délicate attention, Sir John A. Macdonald voulut que cette haute distinction fût annoncée au lieutenant-colonel le jour anniversaire de sa naissance.

M. Ouimet a toujours eu des goûts militaires. En 1864, il sortait de l'école d'infanterie avec ses diplômes de première classe et, en 1869, il recevait ceux de l'école d'artillerie. 1870 le voyait entrer comme premier lieutenant aux chasseurs de Montréal ; à quelques mois de là, il passait capitaine au 65ème, et, en 1879, il devint le lieutenant-colonel de ce régiment, qu'il commanda jusqu'en 1889. Il fit la seconde campagne fénienne en 1870, comme capitaine, et, en 1885, il fut dirigé vers le Nord-Ouest. Les faits qui se sont déroulés pendant cette pénible insurrection sont encore présents à la mémoire de ceux qui me lisent ; mais ils ne le sont pas tous, surtout ceux qui concernent le lieutenant-colonel Ouimet et son régiment.

Certains journaux du temps ont voulu, par de mesquins motifs d'intérêts politiques, jeter du discrédit sur le contingent français envoyé au Nord-Ouest. Nos soldats ne s'en émurent guère et n'en firent pas

moins leur devoir. N'est-il pas vrai qu'à cette époque le lieutenant-colonel ait traversé seul la prairie, guidé par trois hommes ? Seul, il coucha dans la réserve indienne de la rivière Bataille. Les habitants étaient si mal disposés que, deux jours auparavant, le colonel Osborne Smith avait fait charger les armes du bataillon de Winnipeg, avant de se risquer dans cette région.

Il y aurait une curieuse page à écrire sur le rôle qu'a joué là-bas le colonel Ouimet. Toujours habitués à plier et à se faire petits devant l'arrogance étrangère, les malheureux Métis ne pouvaient pas arriver à comprendre et à croire qu'un Français et un catholique comme eux pût être autoritaire, donner des ordres aux bourgeois de la compagnie de la Baie d'Hudson et s'en faire obéir sans réplique. C'est ce que fit Ouimet, et tout le monde se trouva bien de l'ascendant juste, raisonné, qu'il prit dès les débuts de la campagne. Son premier acte d'autorité fut de faire désarmer la compagnie des Gardes d'Edmonton. Elle n'était d'aucune utilité. Il la remplaça par une compagnie de Métis français, et la suite prouva que le colonel avait raison : ces batteurs d'estrade firent un service d'éclaireurs très actif. Ce fut cette compagnie qui surveilla les sauvages réunis en nombre à la réserve Alexandre ; ce fut elle qui sauva la mission de Saint-Albert d'un pillage presque certain. Esprit juste, mais ferme, Ouimet voulut que la vieille routine suivie dans la distribution des contrats fût changée. Jusqu'alors ils avaient été distribués aux amis de la compagnie de la Baie d'Hudson ; dorénavant ils seraient donnés par voie de soumissions. On connait la mobilité du caractère métis : peu habitués à se voir traiter avec tant d'équité, ils passèrent dès lors de la crainte et de l'indifférence à la plus entière confiance. Ils ne tardèrent pas à en donner une preuve. Quelque petite qu'elle puisse paraître, elle n'en a pas moins eu son importance au milieu des événements qui se déroulèrent alors. Un pari avait été offert et tenu par le colonel Ouimet et par deux officiers du 65ème à trois bourgeois de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Il s'agissait d'un concours à la carabine.

Au jour fixé, les Métis accoururent en nombre. Ils avaient leurs habits de fête, et bientôt les paris de s'engager. Argent, armes, chevaux, tout était mis du côté des officiers français. Ces derniers remportèrent la victoire par 57 points, et, ce soir-là, il y eut grande liesse dans le camp. A quelque temps de là, on célébrait la fête

nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Toute la population métisse se réunit, décore l'église, où Mgr. Grandin dit une messe solennelle au milieu de l'émotion générale, et, le soir, la salle d'école est transformée en une salle de banquet, où un souper superbe est offert aux Canadiens-Français de Montréal par les habitants d'Edmonton et de Saint-Albert. Est-ce que des démonstrations aussi spontanées ne prouvent pas la popularité d'un officier supérieur et du régiment qu'il commande?

Ouimet était tout aussi bien avec les Anglais du Nord-Ouest qu'avec les Métis. Sa fermeté, son esprit droit leur plaisaient. Il était énergique avec les indisciplinés, poli pour chacun, nè souffrait pas qu'on pressurât les pauvres ni que l'on commît des injustices sous ses yeux. Et, avec cela, il était d'une grande délicatesse pour chacun.

Un des ses officiers m'a raconté un trait charmant. Un jour, il faisait avec un camarade une promenade dans les environs de Saint-Albert. En traversant le jardin des Sœurs Grises, il se baissa et cueuillit trois pensées. Il les mit à sa boutonnière, en disant :

" Elles seront pour ma femme ; elle les recevra par le prochain courrier."

La Mère supérieure de la mission avait été témoin de ce pieux larcin. Tout en riant, elle dit au colonel :

" Ce n'est pas bien, ce que vous faites là. Vous donnez le mauvais exemple à vos hommes, en venant piller ainsi celles que vous avez à défendre."

Le colonel sourit et reprit le chemin du camp. Le lendemain, un officier remettait à la Supérieure une enveloppe cachetée. Sur la carte du colonel se lisait le motif qui lui avait fait cueuillir les fleurs. Cette carte était enveloppée dans trois billets de cinquante dollars,—c'est-à-dire cinquante dollars par pensée;—et celui qui s'acquitta de ce message auprès de la pauvre petite mère des orphelins de Saint-Albert n'a pas encore oublié l'émotion que lui a causée le spectacle des larmes de reconnaissance que la Sœur Grise versa à ce moment.

Quoi qu'on ait pu en dire et en écrire, le colonel Ouimet restera certainement l'un des officiers qui ont le mieux compris la situation du Nord-Ouest. Il s'est de suite mis bien avec les populations. Il a contribué, dans l'humble mesure de ses forces, à les rapprocher, à les pacifier, et la civilisation doit lui en être reconnaissante, à lui et à ses hommes. Les Métis ont trouvé en lui un défenseur. Aujourd'hui-même, il ne les oublie pas. Je l'ai entendu revendiquer, dans la

Chambre des Communes, les droits oubliés de la compagnie montée des francs-tireurs de Saint-Albert. Il a si bien plaidé leur cause, qu'il leur a obtenu les terres auxquelles ils avaient droit tout comme les autres volontaires qui ont pris part à la campagne du Nord-Ouest.

Le régiment que Ouimet a commandé a fait un rude service pendant cette expédition.

Les Anglais avaient surnommé ses soldats les "Alligators" : voici comment ces vaillants avaient mérité ce surnom.

Le chef de bataillon Hughes était à la poursuite de Gros-Ours, du côté du lac Froid. Il avait à traverser toute une série de marais, que les Métis anglais ont baptisés du nom de "muskegs."

"Ces marais, écrivait, dans le temps, un des correspondants du *Mail*, peuvent être franchis par un homme. Les poneys, qui ont l'habitude de vivre dans les savanes, qui ont le sabot sûr comme un pied de mule, peuvent aussi s'y hasarder ; mais les chevaux de trait et de selle ordinaires y enfoncent, et plus d'un a disparu dans la vase noire et visqueuse que cachent les mousses spongieuses des "muskegs."

"Un étroit sentier serpente, d'ordinaire, au milieu des broussailles qui recouvrent ces marais. Après y avoir cheminé quelque temps, les troupes anglaises commencèrent à se fatiguer de patauger ainsi dans la boue, et le découragement finit par se glisser dans les rangs. Les traînards étaient déjà décidés à ne plus bouger, lorsque tout-à-coup on entendit, dans le lointain, un joyeux refrain. C'était une compagnie du 65ème.

"A son tour, elle traversait l'interminable savane, chantant gaiement :

"'En roulant ma boule.' . . .

"Le sentier tournait autour du lac à la Grenouille et il répétait continuellement la lettre S à mesure qu'il se déroulait à travers les mares, les petits lacs, les marais et la boue. A un endroit, il prenait la forme d'un ancien terrassement de chemin de fer, jeté au milieu d'un marécage. Çà et là, il était coupé par des puits, des flaques d'eau, qu'il fallait traverser ou détourner. Les fourgons du train s'embourbaient. On poussait à la roue. Les chevaux tombaient, brisaient leurs harnais, ruaient, s'enfonçaient jusqu'au col. Alors il fallait se jeter à leur tête, lutter avec eux dans la boue liquide et infecte. Les petits soldats du 65ème n'hésitèrent pas devant cette pénible corvée. Ils s'en tirèrent à merveille.

Ce fait d'armes,—et c'est un des plus beaux de la campagne du Nord-Ouest,—est narré ainsi dans une dépêche anglaise :

" Les quelques hommes de l'infanterie à cheval qui étaient avec nous passèrent les premiers ; puis vinrent les soldats de l'infanterie légère de Winnipeg. Le canon, protégé par une escorte fournie par la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, venait après.

" Il était suivi par le 65ème de Montréal. Les éclaireurs avaient déjà fait rapport que la route était très mauvaise et qu'il fallait au moins deux jours de marche pour traverser les onze milles de marais.

" Ils ne s'étaient pas trompés.

" C'était un spectacle extraordinaire que de voir les six chevaux remorquer littéralement la pièce d'artillerie dans cette boue liquide. Par endroits, le sol était tellement tremblant, qu'il fallait se jeter à la tête des bêtes pour les guider. Non-seulement les montures avaient leurs cavaliers, mais elles avaient aussi de lourds harnais. Le poids qu'elles traînaient dépassait 3,500 livres. Une secousse se donnait : les chevaux s'élançaient dans le marécage, et, d'un coup, faisaient faire au canon deux ou trois fois sa longueur ; puis ils s'arrêtaient pour souffler. Alors il y avait danger pour la pièce : elle s'enfonçait ; elle pouvait disparaître dans la boue. Le commandement était vivement donné :

" ' *Whip on !* Fouettez !'

" Et en avant repartaient les chevaux affolés. Les conducteurs criaient, les bêtes tiraient, la pièce d'artillerie avançait, et, au milieu des hourrahs et des bravos des soldats, on finissait par l'asseoir en terre ferme.

" Pourtant, à un moment donné, on désespéra de sauver ce canon. Il y avait au moins un quart de mille de marais qui s'étendait devant les troupes. Au beau milieu, les chevaux s'abattaient. Les bras des conducteurs étaient las de fouetter, les bêtes s'étaient couchées pour mourir. L'ordre fut alors donné de démonter le canon. Il fut hissé dans un fourgon du train des équipages. Des cordes furent assujetties aux timons, et les soldats du 65ème, s'attelant bravement à la file, enlevèrent prestement la pièce d'artillerie, en chantant :

" ' En roulant ma boule ' . . .

" Cet acte de force virile était accompli par ces petits Canadiens-Français après des jours et des jours de marches forcées."

Voilà comment les soldats du 65ème de Montréal ont gagné leur surnom d' "Alligators," et c'est un confrère anglais qui nous le dit. Bravo !

Pendant le cours de sa carrière parlementaire, le député de Laval a pris part aux discussions les plus importantes.

Entre autres questions législatives, M. Ouimet a traité la dualité de la représentation, l'acte des pénitenciers, les lois de faillite, l'acte de la Cour Suprême, la milice. En 1874, il s'est prononcé énergiquement pour le pardon de Riel, et, l'année suivante, il revenait à la charge et se prononçait de nouveau en faveur de l'amnistie complète. Il a particulièrement pris part aux débats sur le bill déterminant le taux de l'intérêt, sur la loi des compagnies d'assurances, sur les chartes des chemins de fer du Canada Central, du Pacifique Canadien, du chemin de fer de la Rive Nord, de Saint-Martin à Québec. Il s'est beaucoup occupé des lois suivantes : "Charte de la société de Construction du Dominion," "Charte de la compagnie de Prêt et d'Hypothèque de la Cité," "Charte du Silver Mining Company," "Charte constituant la compagnie des Poudres de l'Acadie."

Excellent *debater*, il s'est occupé des mines de charbon, de l'industrie du sucre de betteraves, du Crédit Foncier du Canada, de l'acte de tempérance, des différents traités de commerce, de la police, des ports et des rivières, des subventions aux chemins de fer, du bill relatif aux voituriers par terre, des billets promissoires et lettres de change, de la solde des miliciens, du creusage du chenal du Saint-Laurent, du réajustement des subsides aux provinces, des lois criminelles en ce qui concerne la séduction et les maisons de jeu et de débauche, des octrois de terres à donner aux chemins de fer du Nord-Ouest, de la coupe du bois aux Buttes des Cyprès, du bassin de radoub de Québec.

Il a joué un rôle important comme membre ministériel, et, quand les hasards de la guerre l'ont forcé à combattre dans les rangs de l'opposition, son rôle a été aussi marquant.

Dès 1879, M. Ouimet était désigné par l'opinion comme un futur ministre. Cependant les événements politiques n'ont pas permis son entrée dans le cabinet avant le mois de novembre dernier. Il faut admettre que la région de Montréal a été injustement privée d'un portefeuille depuis la retraite de l'honorable M. Masson, qui fut remplacé, en 1880, par sir Adolphe Caron. Il est possible que cet état de

choses se fût prolongé encore, si les amis de M. Ouimet n'avaient profité de la retraite de sir Hector Langevin pour faire valoir ses droits. Ceux qui connaissent le dessous des cartes dans la partie qui s'est jouée à Ottawa depuis la mort de sir John A. Macdonald savent que le député de Laval a conduit sa barque avec une grande habileté. Quelques-uns pourront parler d'égoïsme : d'autres leur répondront qu'en politique l'égoïsme est de bonne guerre. Dans tous les cas, nous sommes dans un temps où le succès fait oublier bien des petites misères, et M. Ouimet a réussi. Le voilà ministre,—ministre des Travaux Publics, —à la tête d'un service où le patronage se chiffre par millions. Sans vouloir prédire en quoi que ce soit, l'auteur est bien sûr que, si M. Ouimet fait des fautes, ce ne seront pas des fautes de prudence, de patriotisme ou de droiture de caractère. Ce n'est pas lui qui se compromettrait en donnant un reçu pour des fonds politiques; il a un passé inattaquable à ce point de vue : il y tient, et il le gardera.

M. Ouimet est un lutteur de *hustings* : il a pris part à un grand nombre d'élections partielles. Orateur populaire, connaissant le peuple à fond, sa parole est simple, claire ; son raisonnement apporte une grande force de conviction.

La fortune, la clientèle l'ont favorisé. Malgré la politique et tout le temps que cette capricieuse exige, le bureau de M. Ouimet est resté un des plus importants de Montréal.

Au milieu de ses nombreux travaux, il a trouvé le temps d'accepter la direction de la banque d'Epargne et du Crédit Foncier Franco-Canadien. Il est à la tête de cette première institution depuis 1876 ; en 1886, il devenait directeur du Crédit Foncier.

Ces chances, ces succès, il les doit à son esprit conciliateur.

Le 30 juillet, 1874, l'honorable M. Ouimet épousait mademoiselle Thérèse LaRocque. Il a une famille charmante, élevée par la plus tendre, et je dirais la plus sainte des mères, si je n'avais pas eu le chagrin de voir mourir la mienne entre mes bras, après quarante-cinq ans de vie douce, agréable, intelligente, passée en tête-à-tête, ou en correspondance avec elle, quand j'étais à l'étranger.

Les ambitions de l'ancien colonel du 65ème ne dépassent pas le bonheur domestique. Il a raison. L'assise de sa maison est ainsi faite avec la véritable pierre philosophale que cherchent vainement nos gens "fin-de-siècle."

Je suis heureux d'écrire ces lignes dans la belle publication de mon

ami Taché. J'ai toujours cru que le plus grand bonheur de l'homme de lettres était de plaire à ceux qui lui font l'honneur de le lire. En ne leur disant que des choses vraies, réconfortantes, qui peuvent leur servir d'exemples, il ne fait que son devoir.

Cette mission, je la remplis de tout cœur en signant ces lignes. Elles ne constituent pas, il est vrai, une biographie, telle que le comporte le sens du mot ; mais elles contribueront à donner à l'histoire de nouveaux renseignements, et je les offre ici de tout cœur.

N. FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

Québec, Juin 1892

Ottawa
14 Juin 1892.

Mon cher G

Nos amis du Comté de Pontiac vous seraient bien reconnaissants si vous pouviez leur donner pour la semaine prochaine l'assistance de votre parole et de votre travail. — Comme tout votre dévouement, je me suis porté garant que vous seriez ici samedi, ~~[illegible]~~ Veuillez me télégraphier votre réponse, et accepter d'avance mes remerciments.

Votre tout dévoué

[illegible]

LES HOMMES DU JOUR

D'ALTON McCARTHY

D'ALTON McCARTHY

D'Alton McCarthy occupe, dans le groupe des hommes d'Etat du Canada et dans l'opinion du peuple canadien, une position particulière, mais importante. Indépendant en principes et en politique, il a cependant des idées et des ambitions bien arrêtées.

Ardent conservateur pour tout ce qui touche aux institutions britanniques et au développement de nos relations avec l'Empire, il diffère pourtant du gros de son parti sur une question d'une extrême importance. Admiré dans certaines sections du pays, détesté dans d'autres, auxquelles il n'inspire que de la défiance, M. McCarthy a donné, pendant toute sa carrière politique, l'exemple d'un avancement rapide, interrompu, à l'heure actuelle, par les événements.

Son attachement raisonné à une certaine ligne de pensées et d'actions politiques, la vigueur avec laquelle il dénonce les principes de ses adversaires, enfin sa position brillante et remarquable devant les cours du Dominion et le comité judiciaire du Conseil privé, sont bien faits pour donner une grande importance à sa carrière et permettre d'en tirer des leçons du plus haut intérêt pour tous ceux dont les efforts tendent à gravir l'échelle du succès et à imprimer leur nom dans le livre de la renommée.

Né, en 1836, d'une famille qui, depuis deux générations, exerçait le droit dans la ville de Dublin, D'Alton McCarthy fut amené au Canada dès son bas âge, et fit ses études à Barrie, Ontario. Il fut appelé au barreau du Haut-Canada en 1859, devint conseiller de la Reine le 18 décembre, 1872, et fut, pendant plusieurs années, élu officier du barreau d'Ontario. S'il est vrai que, comme le dit Emerson, "les grands hommes se distinguent bien plus par le rang qu'ils occupent et par leur talent que par leur propre originalité," un avocat éminent doit être un grand homme ; et il ne peut y avoir, sur la position de M. McCarthy au barreau, qu'une seule opinion. Possédant

une connaissance approfondie du droit anglais et des lois fédérales, avec cet heureux don de l'application intuitive de la théorie, qui est la marque caractéristique du plaideur retors et populaire, il peut passer, à bon droit, pour le maître du barreau de sa province et l'égal des quelques jurisconsultes éminents du Dominion. M. McCarthy a paru devant le Conseil privé anglais dans nombre de cas importants, parmi lesquels on peut mentionner : le fameux *Stream's Bill*, la cause de MacLaren contre le chemin de fer du "Canada Central," et la question des frontières d'Ontario, dans laquelle il représentait la province du Manitoba. Bien qu'il n'ait pas toujours réussi devant le Conseil privé, M. McCarthy a fait une vive impression sur les cours du Dominion, et il n'y a peut-être pas d'autre avocat dont les services soient désirés plus vivement et plus instamment recherchés pour une affaire importante, que ceux du représentant de Simcoe à la Chambre des Communes. Cette supériorité réelle dans sa profession n'a peut-être pas été étrangère aux succès politiques de l'éloquent avocat.

Sa carrière publique ne parait pas avoir commencé sous des auspices très favorables. Comme tous ceux qui se sont frayé leur route dans le sentier ardu de la politique, M. McCarthy a eu des désappointements amers ; et ce n'est qu'après une lutte tenace et vigoureuse contre ses adversaires qu'il est arrivé aux succès.

C'est en 1867, au cours des premières élections générales après la proclamation de la Confédération, qu'il fit sa première apparition sur la scène politique en soutenant la candidature de feu M. Angus Morrison contre M. Wm. Lount, pour la représentation à l'Assemblée Législative du comté de Simcoe Nord. M. Morrison se présentait aussi pour la Chambre des Communes dans l'ancienne circonscription de Niagara, et, comme les deux élections avaient lieu simultanément, M. Morrison, trop vivement pressé dans Niagara, abandonna Simcoe Nord, laissant à M. McCarthy le soin de continuer la lutte à sa place dans ce dernier comté.

Ce n'était pas une tâche aisée, à cette époque, d'entreprendre la lutte dans cette division, qui comprenait tout le territoire actuellement connu sous les noms de Simcoe Est et Simcoe Nord. Il fallait convoquer des assemblées à de grandes distances les unes des autres, car les routes étaient à peine praticables. Il devenait nécessairement très difficile d'amener tant d'éléments contradictoires à une union de sentiments et d'action. La lutte fut, d'abord, des plus inégales, à cause de

la très grande popularité de M. Wm. Lount, soutenu par M. T. D. McConkey, qui avait été élu aux Communes sans opposition et dont l'influence dans le comté était considérable. Elle devint sans espoir après le départ de M. Morrison, et M. Lount obtint une forte majorité. M. McCarthy soutint pourtant la cause du parti avec une inébranlable énergie.

Après l'élection, M. McCarthy se consacra de nouveau tout entier à sa profession, et établit la base de ses succès à venir. Mais, en 1872, il fut choisi comme candidat conservateur pour la Chambre des Communes, et reprit la lutte pour lui-même, cette fois, contre M. H. H. Cook. L'organisation, dans les rangs du parti conservateur, était faible, et l'autre parti,—on le lui a toujours reproché,—jeta l'argent avec une folle prodigalité. Après une lutte désespérée, M. McCarthy fut défait par une majorité de 50. Cette majorité était beaucoup moins forte que lors de la défaite de M. Morrison ; mais, en 1874, M. McCarthy, cédant aux vives instances de son parti, reprit encore la lutte, et fut défait par une majorité de 154. C'est à cette élection que le parti conservateur fut battu sur la question du Pacifique.

Cependant, l'élection de M. Cook fut immédiatement annulée, et l'indomptable avocat, après avoir en vain cherché autour de lui quelqu'un qui relevât le gant, se présenta de nouveau, et réduisit, cette fois, la majorité à 75 voix. Le courant changeait de direction ; et quand, au mois de décembre, 1876, la mort de l'hon. J. Hillyard Cameron laissa vacant le siège de Cardwell, M. McCarthy, quoique souffrant des suites d'un accident, accepta la nomination et parcourut le comté pendant huit jours, rencontrant, entre autres adversaires, le ministre actuel de l'Instruction Publique dans Ontario, tandis que Sir Charles, (alors le Dr. Tupper,) le soutenait. Il eut plus de 360 voix de majorité. La surprise de ses adversaires fut d'autant plus grande, que la majorité précédente avait été faible et qu'ils comptaient sur la victoire. Dès son premier discours à la Chambre, M. McCarthy s'empressa d'avertir son ancien adversaire, M. H. H. Cook, de son intention de reprendre la lutte contre lui à la prochaine élection. On fit, des deux côtés, de grands préparatifs. L'élection eut lieu en 1878, et le comté, qui était alors le plus grand comté du Canada, fut divisé et organisé par les deux partis. Le résultat fut l'élection triomphale de D'Alton McCarthy par 50 voix de majorité.

En 1882, le comté fut redivisé, et, tandis que M. H. H. Cook se

faisait élire dans l'une des nouvelles divisions, M. McCarthy se présenta dans Simcoe Nord. Son adversaire, M. Charles Drury, qui vient d'être appelé à faire partie du cabinet Mowat, était alors un prédicateur de l'endroit, bon orateur, auquel les succès n'avaient pas manqué. Il fut battu par 250 voix de majorité. Et enfin, à la dernière élection générale, la lutte d'autrefois fut reprise par M. H. H. Cook qui, dans des circonstances exceptionnelles, fut défait par 296 voix.

Telles sont, en peu de mots, les campagnes électorales qu'a soutenues le champion actuel des "Droits Egaux." Quel que soit le parti auquel appartienne le lecteur, quels que soient ses principes, peut-il ne pas admirer cette ténacité d'idée, cette énergie de caractère et cette inébranlable confiance dans le succès futur, dont est empreinte, dès le début, la carrière politique de M. D'Alton McCarthy? Le seul fait que l'adversité et la défaite ne font que donner une impulsion nouvelle aux efforts personnels d'un homme et un stimulant à sa noble ambition est la meilleure preuve que l'on puisse donner de ses véritables qualités.

Elu député aux Communes, jouissant au barreau d'une solide réputation, M. McCarthy occupait, en 1876, une position qui faisait prévoir un avenir brillant. Pendant les treize années suivantes, il a fait de grands progrès dans l'estime de son parti et la faveur populaire. Bien qu'il ne consacrât pas tout son temps à la politique et que l'exercice de sa profession en absorbât peut-être la plus grande partie, il a cependant réussi à faire accepter ses vues dans la législation de cette époque. En 1883, M. McCarthy a présenté un projet de loi pour la création d'une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada, visant à donner au gouvernement un contrôle plus immédiat sur les chemins de fer. Cette mesure, qu'il proposait pour la quatrième fois, a été rejetée par le comité ; mais elle n'en a pas moins provoqué de chaudes discussions et un intérêt considérable dans le pays, et plusieurs de ses dispositions ont été introduites plus tard dans un projet de loi du gouvernement.

Dans le cours de la même session, M. McCarthy, selon les désirs d'un comité du gouvernement, dont il était le président, sinon nominal, du moins réel, proposa la fameuse mesure réglant le trafic des spiritueux, à laquelle il avait été fait allusion dans le discours du Trône et que l'on désigne généralement, depuis, sous le nom *d'Acte McCarthy*. Plusieurs de ses clauses, basées sur la première législation de

l'Australie, furent introduites dans le projet de loi d'Ontario connu sous le nom d'*Acte Crook*. Les propositions passèrent devant les Chambres et prirent force de loi ; mais ce ne fut pas sans soulever de grandes discussions et une violente opposition de la part du gouvernement d'Ontario, qui trouvait que l'on diminuait trop ses pouvoirs. Tout le monde connait la fin de cette affaire : l'acte fut soumis à l'appréciation du comité judiciaire du Conseil privé, et désavoué comme empiétant sur les droits du gouvernement provincial.

En 1884, M. D'Alton McCarthy fut nommé président du Comité Exécutif de l'Union Libérale-Conservatrice d' Ontario. Pendant les cinq années qu'il conserva ce poste, il s'acquit l'approbation de tous, et vit la confiance en sa puissance politique aller toujours en augmentant.

Aux élections de 1887, la grande question était celle de Riel, cet homme qui avait poussé à la révolte les malheureux Métis du Nord-Ouest, qui avait fait tous ses efforts pour soulever les Indiens ignorants et irascibles, qui agissait avec un sang-froid et une précision si singuliers dans la campagne contre nos braves volontaires, qui portait toute la responsabilité du carnage qui avait eu lieu ; de cet homme, enfin, que ses crimes ont conduit à l'échafaud de Régina. Mais pourquoi redire cette vieille histoire ? Personne n'ignore l'extrême violence de la tempête que la province de Québec fit éclater sur les ministres du gouvernement fédéral.

Les adversaires du parti conservateur profitèrent de l'occasion pour déverser leur indignation sur les chefs du pouvoir exécutif et, quoique les ministres canadiens-français Langevin, Chapleau et Caron fussent restés fidèles à leur drapeau et à leurs convictions, nous savons la perte temporaire que ce cri leur infligea. M. McCarthy ouvrit la campagne avec vigueur dans Ontario et prononça à Barrie un des discours les plus remarquables du temps. Il y esquissa, peut-être sans arrière-pensée, les principes dont parait découler sa politique d'aujourd'hui, principes qui ont éloigné de lui beaucoup de membres du parti conservateur, dont il a été pendant si longtemps un des chefs éminents et honorés.

"A mon avis, dit-il, ce n'est pas la religion qui fait le fond de cette question : c'est plutôt une haine de race. Il n'y a pas, et l'histoire le prouve, de sentiment plus fort que cette haine d'une race contre une autre. Les Français d'aujourd'hui, dans la province de Québec, ne

sont-ils pas plus Français que lorsqu'ils ont été vaincus par Wolfe dans les plaines d'Abraham ? Les voyons-nous se mêler à nous, s'unir à nous par le mariage, essayer de notre littérature ou étudier nos lois? Non : chez eux, tout se fait selon le mode français, et, bien que nous admirions parmi eux des citoyens aussi estimables dans leur vie privée que remarquables comme hommes politiques. je dis qu'ils constituent un danger sérieux pour notre Confédération."

Il n'est pas étonnant qu'un tel langage, dans un discours dont les termes, d'ailleurs, avaient été pesés avec soin, ait produit une forte sensation et servi peut-être de base au mouvement avec lequel, dernièrement, M. McCarthy a été complètement identifié.

L'orateur, dans cette occasion, s'éloigna de la politique générale du parti conservateur, qui a toujours concentré ses efforts à cimenter toutes les races et toutes les croyances dans un même sentiment de support pour l'union du Dominion ; cependant, il approuva hautement la conduite assumée par le gouvernement au cours de la crise récente de Québec et s'éleva contre les violences de langage et les récriminations dont l'exécution de Riel servait de prétexte :

" Nous savons que Sir John a reçu pétition sur pétition demandant le pardon de Riel, menaçant le gouvernement, s'il ne l'accordait pas, de lui retirer le support des Canadiens-Français, tandis que la province d'Ontario n'a envoyé qu'une seule pétition, réclamant l'exécution. Mais Sir John a été inébranlable. Il a déclaré que si le criminel, après avoir eu un procès équitable, après en avoir appelé d'un tribunal à l'autre jusqu'à ce qu'il eût épuisé toutes les arguties de la loi, après avoir été examiné sur les facultés mentales pour voir s'il était encore dans les mêmes conditions qu'auparavant, était jugé responsable des crimes pour lesquels il avait été condamné, la loi devait avoir son cours ; et, pour ma part, je crois que beaucoup de mes compatriotes libéraux sortiront des rangs de leur propre parti, pardonneront à Sir John une multitude de fautes dont il le croient coupable et le soutiendront pour ce seul fait."

Cette déclaration fut suivie de la mémorable agitation de 1889, de l'indignation contre le bill des Jésuites et son ridicule préambule, de la prise de possession de chef du mouvement par M. McCarthy, et du support qu'il donna, à la Chambre des Communes, à la motion du colonel O'Brien. Les scènes dramatiques sont rares à la Chambre ; mais tous ceux qui se rappellent l'excitation publique à cette époque

et les sentiments que soulève toujours une question de race ou de religion ne manqueront pas de remarquer quels éléments d'un drame politique présentait ce combat de 13 députés contre 188. La tempête a passé, le gouvernement a été soutenu avec plus de vigueur qu'on ne pouvait le présumer, et M. D'Alton McCarthy, qui s'est officiellement séparé du parti conservateur, a cependant continué à lui donner un support sincère pour tout ce qui n'a pas rapport à la nouvelle ligne de conduite qu'il s'est tracée. L'association des partisans des "Droits Egaux" a été formée, et celui qui en est le chef réel, quoiqu'il ne porte jamais ce titre, a pris une part plus ou moins active à l'agitation qu'elle a soulevée.

Le 22 janvier, 1890, M. McCarthy fit encore un pas dans le sentier qu'il s'était tracé et déposa un projet pour l'amendement de l'acte du Nord-Ouest et l'abolition des deux langues dans les Territoires. Son premier discours a été tellement répandu qu'il est inutile d'en donner l'analyse. D'un côté, on taxe ce discours d'une injuste violence et d'une bigoterie protestante excessive ; de l'autre côté, on le considère comme l'expression des vrais principes de la liberté civile et religieuse. L'orateur et sa mesure soulèvent le plus violent antagonisme et les débats les plus amers. Le résultat prévu, non sans appréhension, dès le début, fut un compromis que Sir John Thompson formula dans un amendement du gouvernement. Cet amendement, qui accordait à l'Assemblée du Nord-Ouest, après sa prochaine élection générale, le pouvoir de régler elle-même sa procédure comme cela lui paraîtrait convenable, fut adopté par 99 voix de majorité. La question en est encore là. Mais il arrive encore comme un murmure éloigné de nouvelles attaques sur le même sujet, et nous entendons de temps en temps l'écho de ce fameux discours que prononça le député de Simcoe à Stayner le 12 juillet, 1889 : "Voici le temps où le scrutin va décider cette importante question devant le peuple, et, s'il n'apporte pas le remède à notre génération, la génération qui nous suivra le demandera aux baïonnettes."

En mai, 1890, l'Assemblée Législative d'Ontario fut dissoute, et un mouvement considérable fut fait par les *Equal Righters* à propos des progrès de l'enseignement du français dans certaines écoles et dans certaines sections de la province et de la protection que le gouvernement Mowat accordait à cet enseignement. M. Charleton, M.P., et le Principal Caven oublièrent leurs déclarations antérieures, du moment

que les répéter aurait constitué une attaque contre leurs allies politiques ; mais M. McCarthy, conséquent comme toujours, reprit la lutte pour ce qu'il croyait être un principe de justice. Il prononça plusieurs discours remarquables, entre autres ceux qu'il fit pour appuyer les candidatures de MM Bell et Armour et qui lui valurent des réceptions enthousiastes.

Le 2 juin, le chef *Equal Righter* prit occasion de répondre à l'accusation qu'on avait portée contre lui d'être l'allié secret de Sir John A. Macdonald depuis l'origine de cette agitation :

"Je déclare ici, dit-il, en face de cette grande assemblée, et je le déclare sans crainte de contradiction, que, depuis le vote sur la question des Jésuites, je n'ai jamais parlé de politique à Sir John et que Sir John ne m'en a jamais parlé. Nous sommes des amis personnels, et je me flatte que le jour n'est pas encore venu, au Canada, où les hommes doivent s'interdire toutes relations d'amitié à cause de leurs divergences politiques."

L'orateur expliqua alors la position qu'il avait assumée sur la question des écoles séparées d'Ontario dans des termes dont la clarté prévient tout malentendu :

"Avec la législation actuelle au sujet des écoles séparées, il n'y a qu'une chose à faire : c'est de rapporter toutes les clauses adoptées depuis la Confédération. Empêchons que les taxes payées par les protestants aillent aux écoles séparées. Voyons à ce que l'inspecteur des écoles visite ces dernières aussi bien que les écoles publiques. Et, avant tout, insistons pour que les livres d'écoles non religieux, mais d'enseignement, soient approuvés par le Bureau de l'Education. Nous voulons qu'on enseigne assez de l'histoire vraie de l'Angleterre pour que nos enfants apprennent à avoir quelque admiration pour la mère-patrie."

Coupée par des applaudissements frénétiques, cette harangue ne manqua pas de soulever la majorité de l'assemblée, mais ne réussit pas à donner la victoire aux amis de McCarthy.

Dans beaucoup d'autres questions, le député de Simcoe a pris une position vigoureuse et digne de remarque. Le résultat des fameuses résolutions de 1884, au sujet du gouvernement autonome de l'Irlande, fut peut-être dû à sa sagacité politique. Bien que désireux de voir l'Irlande grande et prospère, il dissuada les Communes de faire un acte qui serait une intervention directe dans la politique intérieure de

la Grande-Bretagne et une justification pour l'Angleterre d'intervenir elle-même, à un moment donné, dans nos affaires à nous.

Dans les questions autres que celles de race ou de religion, dont il a assumé la direction, M. McCarthy a toujours défendu les principes conservateurs et surtout la politique britannique et commerciale de son parti. Il s'est, d'ailleurs, exprimé là-dessus l'an dernier : " Je suis, je veux rester, et j'espère mourir conservateur."

Le nom de M. D'Alton McCarthy est indissolublement lié à un autre mouvement, pour lequel les hommes de toutes races et de toutes croyances dans le Dominion doivent avoir de la sympathie, un mouvement qui a rencontré l'approbation assez générale et qui prendra peut-être, avec le temps, une importance considérable dans la politique du pays, un mouvement dont la nature est essentiellement patriotique et élevée : nous voulons parler du travail commencé en vue d'une union plus étroite entre la mère-patrie et les grandes et petites possessions coloniales de l'Angleterre. A Londres, en 1884, M. McCarthy a pris part à la formation de la ligue de la Fédération Impériale, et lorsque, deux ans plus tard, la branche canadienne fut organisée à Montréal, il en accepta la présidence, et fut réélu tous les ans, à l'unanimité, jusqu'en février 1891, époque à laquelle il céda sa place à Sir Léonard Tilley. Voici un passage d'un de ses discours qui montre sous leur vrai jour les vues du chef canadien de la ligue : " On ne peut pas, disait-il, répéter trop souvent que, dans le projet de la Fédération Impériale, personne n'a jamais eu en vue de faire abandonner aux colonies les libertés constitutionnelles dont elles jouissent ; mais la défense commune de l'Empire est une question à laquelle sont interessées, non-seulement la mère-patrie, mais encore chaque colonie, à laquelle doit contribuer, en toute justice et équité, chaque colonie dans la mesure de ses forces. Un grand pays comme le Canada, —cela ne fait de doute pour personne, — doit, avant longtemps, d'une manière ou d'une autre, assumer toutes les charges de cette existence nationale qu'il a atteinte aujourd'hui."

" Bien que ce ne soit pas, à mon avis, indispensable à la Fédération Impériale, il existe un projet qui, s'il était adopté, ferait faire un grand pas à ce mouvement et rendrait plus facile et plus simple l'objet qu'il a en vue : ce serait l'adoption d'une politique qui établirait, entre l'Angleterre et ses possessions, et entre les colonies elles-mêmes, des relations de commerce plus intimes et plus avantageuses que celles qui existent actuellement."

Le 10 avril, 1891, M. McCarthy appuyait encore plus fortement à ce sujet, à Collingwood :

" Moi pour un, je désire des relations plus étendues avec la mère-patrie. Le Canada ne doit pas mendier et se faire rebuter à Washington. Nous pouvons nous adresser à l'Angleterre et, en lui offrant des avantages commerciaux, en obtenir aussi sur les autres nations. Si quelques-uns de nos compatriotes ont souffert par suite des droits douaniers trop élevés, il est facile d'y remédier. Nous devrions réduire graduellement les droits sur les marchandises anglaises. Tout en soutenant nos manufactures, il faut comprendre que ce n'a pas été l'intention du parti, en 1888, de toujours maintenir le tarif élevé que réclamait alors la création d'une industrie nationale. Le jour vient, où nos industries doivent pourvoir à leur existence, indépendamment des gouvernements. Dès lors, sans vouloir embarrasser le gouvernement tant qu'il aura espoir d'obtenir des avantages commerciaux à Washington, je crois que notre politique est toute tracée : c'est de réduire graduellement nos droits sur les importations anglaises, d'ouvrir nos marchés à l'Angleterre, à l'exclusion des Etats-Unis, non pas tout d'un coup, mais avec le temps."

Cette politique de relations commerciales plus étroites avec l'Empire, quelque forme qu'elle puisse prendre, fait évidemment son chemin. Les déclarations récentes de Sir Charles Tupper, celles des hommes d'Etat anglais, les expressions d'opinions des gouvernants et des journaux australiens et l'agitation persistante qui se fait en Angleterre devront, à un moment donné, amener quelque proposition tangible et acceptable à tous pour le développement du commerce, la protection mutuelle de la mère-patrie et de ses colonies, et la création d'un conseil central délibératif, chargé de veiller à la conservation de l'unité impériale, de ces grands principes de liberté parlementaire et représentative et de cette puissante civilisation pour laquelle les Canadiens français et anglais se sont battus dans le cours du dernier siècle. Depuis 1884, M. McCarthy a toujours tâché de diriger l'opinion vers cette politique. Il s'est surtout adressé à la jeune génération, et, de concert avec le Principal Grant, l'archevêque O'Brien, d'Halifax, le lieutenant-colonel G. T. Denison, le Dr. Bourinot et autres, il a tâché de créer un sentiment de confiance dans notre avenir comme partie intégrale de l'empire britannique, comme nation auxiliaire, pour se servir des mots de Sir John A. Macdonald, britannique en principes,

dans sa politique et dans son administration, britannique dans l'union du pouvoir et du commerce, mais canadienne quant à son administration gouvernementale, à sa foi dans le progrès et dans sa future grandeur.

Quelque nombreux que soient ceux qui diffèrent d'opinions avec M. McCarthy, personne ne niera qu'il soit un chaud défenseur de l'union et des institutions britanniques, un croyant enthousiaste dans le brillant avenir réservé au Canada, un partisan énergique de toutes les grandes mesures que Sir John A. Macdonald et les conservateurs ont fait tous leurs efforts pour rendre populaires et mettre en vigueur. Il a une foi entière dans l'union du Canada et de l'Empire, et, sans parler des tiraillements et des discussions intérieurs, il a toujours gardé présents à l'esprit ces mots d'un brillant poète canadien :

> "Forward for our cause and Canada,
> Forward for Britain's Empire,
> Peerless arch of Freedom's raising,
> Whose majestic span
> Is axis to the world."

Que peut-on dire de plus ? Le nom de D'Alton McCarthy est connu dans le Dominion et dans maintes parties de l'Empire ; mais le personnage lui-même reste nécessairement plus ou moins inconnu au milieu de l'immense population d'un si vaste royaume. Petit de taille, M. McCarthy a une physionomie distinguée, avec des traits énergiquement dessinés, qui fait impression sur ceux qui le voient pour la première fois. Extrêmement populaire parmi ceux qui le connaissent, il est toujours considéré avec respect, même parmi ses adversaires les plus acharnés. Les points caractéristiques peuvent se résumer comme suit : courage, hardiesse touchant parfois à l'imprudence ; conséquence dans ses vues et dans ses actes ; vigueur et persévérance dans la défense d'une idée ou d'un principe, jointes à des moyens d'action remarquables et à une très rapide perception des différents aspects sous lesquels se présente une question. Maintenant qu'on a étudié sa vie passée, à chacun de juger M. McCarthy selon ses vues. Ce serait folie que de faire des prédictions sur son avenir politique ; mais, quel qu'il soit, sa carrière a déjà une importance considérable, et le nom du député de Simcoe aura une place intéressante dans l'histoire de la Confédération canadienne.

J. CASTELL HOPKINS.

Toronto, Mars 1891.

Yours truly
Dallas McCarthy

LES HOMMES DU JOUR

SIR RICHARD J. CARTWRIGHT

SIR RICHARD J. CARTWRIGHT

Une apparence de fraternisation générale des partis politiques donnait naissance, il y a vingt-cinq ans, à la confédération des provinces de l'Amérique britannique du nord. Dans l'exubérance de leur enthousiasme pour "la naissance d'une nation nouvelle," les orateurs et les écrivains de l'Union saluaient cet évènement comme l'aurore d'un millénaire dans les affaires coloniales. Se laissant entraîner par leur imagination échauffée, ils représentaient le lion conservateur et l'agneau libéral couchés l'un à côté de l'autre dans la bienheureuse tranquillité de l'amitié fraternelle. On oublierait bientôt un passé mort, et on substituerait aux disputes acrimonieuses, aux infructueuses querelles des anciens partis, ce que le Dr. Tupper, avec cet heureux don de phraséologie qui l'a toujours distingué, appelait "le grand parti de l'union et du progrès." C'était un temps de réjouissances générales, de serrements de mains, de félicitations mutuelles ; et, si un observateur se fût permis de déclarer cyniquement que, lorsque le lion et l'agneau sont couchés l'un à côté de l'autre, ce dernier est en grand danger, on l'eût fait taire par un éclat de rire. Les évènements ont-ils justifié cette observation ? Laissons à ceux qui ont étudié impartialement l'histoire du Canada le soin d'en décider.

Quoi qu'il en soit, le peuple était bien disposé en faveur du changement. Il était fatigué des luttes de partis au milieu desquelles il avait grandi, luttes qui n'aboutissaient à rien, qui ne changeaient et ne réformaient pas les abus évidents dont il souffrait. Des aspirations à une sphère plus large et à des idées plus élevées avaient commencé à se faire jour dans les cœurs de la génération nouvelle. Les partis, à cette époque, avaient à leur tête des hommes dont les sentiments étaient plus anglais que canadiens. L'idée du jeune Canada s'affirmant de lui-même hautement paraissait à quelques-uns

d'entre eux si pitoyable et si grotesque, qu'ils exprimèrent ouvertement leur mépris à son égard ; ils étaient loin de penser qu'avant que la confédération ait atteint sa dixième année, cette idée, détournée quelque peu de son acception première, serait le point de départ des luttes de partis et tiendrait longtemps au pouvoir l'un d'entre eux, avec ces mots magiques : " Le Canada pour les Canadiens ! '

Chaque province envoya au premier parlement du Dominion ses meilleurs représentants. Personne ne niera, je pense, que ce parlement fut, à tous les points de vue, le plus remarquable qui ait jamais siégé à Ottawa. Les anciennes législatures provinciales avaient-elles développé les capacités politiques dans une mesure que ne saurait atteindre le système actuel ? Les principes et les méthodes de la vie publique étaient-ils plus élevés et meilleurs alors qu'aujourd'hui ? Le fait est que la vieille école parlementaire, prise dans son ensemble, était évidemment bien supérieure à celles qui lui ont succédé. Il y avait alors des géants dans le monde parlementaire, et, quand nous tournons nos regards vers cette période déjà éloignée, la différence est si grande, que nous pouvons nous écrier avec le poète :

> "We, we have seen the intellectual race
> Of giants stand, like Titans, face to face ;
> Athos and Ida, with a dashing sea
> Of eloquence between."

Ce fut au milieu de cette assemblée des pères de la confédératon que Richard John Cartwright se fit remarquer pour la première fois. Comme la plupart de ceux qui siégeaient avec lui, il avait fait un apprentissage dans la législature provinciale. Dès le commencement de sa carrière, il avait passé pour être, parmi les conservateurs de la nouvelle génération, un de ceux qui promettaient le plus ; et les personnes qui le connaissaient le croyaient bien près de succéder au chef de ce parti. Peu de temps après la proclamation de l'Union, il devint notoire que Sir Alexander Galt, avec ses idées sur une protection limitée, professait des opinions différant sérieusement de la politique du gouvernement ; on prétendit que M. Cartwright, qui siégeait à côté de lui au premier rang de la Chambre, du côté des ministres, partageait ces opinions. Tous deux représentaient cet élément du parti conservateur qui s'érigeait contre certaines idées, méthodes et associations politiques auxquelles la sphère fédérale se trouvait à offrir un nouveau champ. M. Cartwright s'objectait

surtout à l'opportunisme que, dans son opinion, le gouvernement poussait un peu trop loin.

Grâce à ses études approfondies des questions financières, auxquelles il avait consacré beaucoup de temps, et à son expérience personnelle dans les affaires de banques du pays, il avait toutes les qualités requises pour devenir ministre des finances de la confédération, position qu'on lui assignait déjà d'un commun accord. Telle était la situation, du moins en ce qui concernait M. Cartwright, lorsque Sir Alexander Galt fit sa mémorable déclaration de guerre à la politique du gouvernement et annonça qu'il était déterminé à garder une position indépendante du parti. Ce fut, au sein de cette heureuse famille, la première rupture.

M. Cartwright ne parla point, et, a vrai dire, dans la circonstance, on ne devait pas s'attendre à un discours de lui ; mais on connaissait ses idées sympathiques à l'attitude de Sir Alexander, et nous pouvons dire que ce jour marqua le commencement de la désunion entre lui et Sir John Macdonald,—désunion que les évènements subséquents accentuèrent de plus en plus et qui finit par sa séparation définitive du parti conservateur et son alliance avec les libéraux.

Les annales des luttes de partis sont remplies d'exemples d'hommes que leurs convictions ont poussés à combattre leurs amis politiques. Pour des hommes de principes élevés et de fortes convictions, rien n'est plus naturel. L'habileté d'un homme public à désagréger ou à fusionner les feux des luttes politiques et parlementaires : voilà le chemin qui le conduit au premier rang. Le comte Beaconsfield et M. Gladstone en sont des exemples bien connus. Ceux qui croient que ces changements d'opinion impliquent de l'inconséquence d'esprit n'ont pas suffisamment étudié les courants de la vie publique. Les hommes, pris individuellement, ne sont pas toujours les mêmes ; ce ne sont pas toujours les mêmes mobiles qui guident les partis. On peut peut-être accorder, à un point de vue abstrait, que les partis sont réellement divisés par des principes opposés ; mais il n'est pas nécessaire d'avoir fait de longues études politiques pour arriver à la conclusion que, aujourd'hui du moins, chaque parti peut tenir facilement une ligne de conduite bien dangereuse pour la politique du parti adverse. Un homme, sans abandonner son parti, peut être abandonné par lui ; et c'est quelquefois un problème très difficile à résoudre que de décider le moment précis où l'on doit choisir entre

ce qu'on croit être juste et la loyauté à ses amis politiques. M. Cartwright s'est-il jamais trouvé dans cette terrible alternative? Je ne suis pas en position de le dire ; mais sa stabilité ne saurait être mise en doute. Comme je l'ai déjà donné à entendre, sa carrière fut un développement progressif. Né, pour ainsi dire, conservateur, élevé dans une atmosphère tout imprégnée d'idées conservatrices, nourri dans l'admiration d'un gouvernement idéal, mais doué d'un esprit d'une étonnante originalité et d'un pouvoir analytique très grand, ne fallait-il pas s'attendre à le voir se créer lui-même sa carrière politique? Et, s'il a refusé d'être un simple instrument dans la main d'un chef politique, pour ne pas étouffer la voix de sa conscience, nous devons applaudir à son honnêteté et laisser à d'autres la tâche de déplorer chez lui l'absence de cette souplesse qui permet à certains hommes, de vues moins élevées, d'atteindre la somme de succès auxquels ils peuvent prétendre.

Sir Richard était tout jeune quand il entra au parlement. Il avait à peine vingt-sept ans lorsqu'il représenta, en 1863, le comté de Lennox à l'assemblée législative du Canada. Pendant ces trente années,—excepté en 1883, époque à laquelle le comté qu'il représentait, Huron-Centre, fut supprimé par l'"acte de redistribution,"—il a consacré aux affaires du pays tout son temps, une grande partie de ses ressources personnelles et ses brillantes qualités. Plus que personne dans le pays, il ressemble à ces hommes d'Etat de la Grande-Bretagne qui ont tous les moyens et toutes les facilités de mener une vie de plaisirs, mais qui préfèrent consacrer leur temps aux travaux assidus et souvent ingrats de la vie publique. C'est un bonheur pour un pays d'avoir des enfants aussi dévoués à son service. Le seul fait qu'ils se dévouent à une tâche si ingrate et si périlleuse n'est-il pas une réponse suffisante à ces partisans exaltés qui, dans la furie de leurs luttes, les accablent d'insultes et de calomnies? Voici, pour l'expression des vues de Sir Richard sur la question, un passage du discours qu'il prononça, en 1882, en réponse au discours sur le budget: "Je n'ai," dit-il, "aucune espèce d'objection à ce qu'un homme accumule une fortune aussi grande que possible par tous les moyens honnêtes et légitimes. Je ne veux pas dire que je regarde la fortune comme le but le plus élevé de la vie ; et je crois que, si on la regardait comme le but le plus élevé et l'obiet de la vie, nous ne nous occuperions point de politique. Mon expérience me montre que, si

beaucoup d'hommes y sont entrés riches et l'ont quittée pauvres, pas un homme honnête et honorable n'y est entré pauvre et ne l'a quittée riche."

Ceux qui admirent aujourd'hui la merveilleuse facilité d'élocution de Sir Richard auraient peine à croire que, lorsqu'il voulut parler en public pour la première fois, il était embarrassé et hésitant ; ce que quelques personnes considéraient comme une prononciation affectée donnait à son débit une raideur désagréable. Mais il eut vite remédié à ces défectuosités, et l'on peut dire qu'il n'y a pas un homme, au Canada, aujourd'hui, qui possède à un plus haut degré que lui la faculté d'improviser et d'exprimer ses pensées dans un langage à la fois sobre, vigoureux et clair. Dans la discussion, il n'est pas surpassé ; mais son incomparable facilité d'invective et de sarcasme le met bien au-dessus de tous les rivaux possibles. Ceux qui sont contre lui se plaignent tous de la trop grande liberté avec laquelle il s'y exerce ; mais ils ne devraient pas oublier ce qui l'a provoqué. Malheureusement, dans le pays, les discussions politiques ont été trop souvent avilies par l'oubli des plus ordinaires convenances de la politesse sociale ; mais, même dans ses paroles les plus mordantes, quand il était piqué au vif par les attaques immodérées de ses adversaires, Sir Richard n'a jamais oublié qu'il est un gentilhomme, et il a toujours su lancer le sarcasme dans les termes les plus élégants. Dans toutes les occasions, il est fidèle à ses principes. De nature loyale, il abhorre tout ce qui ressemble à la supercherie. On peut dire que tous les échecs qu'il a subis comme homme politique viennent de la droiture et de la franchise chevaleresques avec lesquelles il a toujours reconnu la force et la valeur des arguments portés contre lui. Cette qualité, malheureusement trop rare chez les hommes publics canadiens, fut mise en évidence surtout quand il occupa la position de ministre des finances dans l'administration Mackenzie. Si l'on s'en tient exclusivement à leurs mérites, sans s'occuper de politique de parti, on admettra, je pense, que ses discours renferment des exposés aussi justes, aussi clairs et aussi énergiques, ou des aperçus sur les importantes questions de législation concernant les finances et le commerce aussi dignes d'un homme d'Etat qu'il soit possible d'en trouver ailleurs.

Longtemps avant que celui qui fait le sujet de cette biographie se fût rendu célèbre par ses facultés brillantes et sa magnifique éloquence,

le nom de Cartwright jouissait d'une haute et honorable réputation dans l'histoire du Canada. Le fondateur de la branche américaine de la famille émigra d'Angleterre et arriva à New-York, en 1742, à bord du *Dolphin*. Son fils, l'honorable Richard Cartwright, grand-père de Sir Richard, naquit, le 2 février, 1759, à Albany, dans l'état de New-York, qui était alors une colonie anglaise. Avec les avantages d'une haute position sociale et d'une très belle éducation, il avait la perspective d'une brillante carrière. Il possédait, nous dit son biographe, "au plus haut degré ces qualités qui font un grand caractère et un homme vertueux ;" mais "il n'avait pas l'ambition de se lancer dans la vie publique et, après mûre réflexion, il se tourna du côté de l'Eglise." Pour devenir plus apte à suivre cette vocation sacrée, il voua son temps à l'étude du grec et de l'hébreu ; mais, au milieu de ses études, la révolution américaine éclata et changea complètement le but de sa vie. Elevé par ses loyaux parents dans l'habitude de révérer le roi et le parlement, il n'hésita pas un moment à faire son choix. C'est dans ces sentiments qu'il accompagna ses parents au Canada et, pendant quelque temps, il fut attaché comme secrétaire au colonel Butler, des Voltigeurs Royaux. Après la guerre, il conclut une association commerciale avec l'honorable Robert Hamilton, père de feu le sénateur Hamilton, de Kingston. Ses succès dans le commerce furent la base de la fortune de la famille. Peu de temps après son établissement à Kingston, il fut nommé juge des Plaids Communs et s'acquitta de ses devoirs, sans recevoir d'honoraires, d'une manière très honorable pour lui-même et très appréciée du public. Quand le Haut-Canada fut érigé en province séparée, il fut nommé membre du conseil législatif et, pendant tout le reste de sa vie, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans, il assista à toutes les sessions du parlement, excepté une. Ceux qui croient à la transmission des qualités reconnaîtront en Sir Richard une grande ressemblance, en beaucoup de points, avec son grand-père, dont la maxime favorite était : "Rendez une nation vertueuse : ses lois seront sages, et leur exécution assurée." Plusieurs fois on lui offrit, au conseil exécutif, un siège, qu'il refusa ; mais, pour citer encore son biographe : "Dans toutes les situations où il s'est trouvé placé, nous avons remarqué la même dignité de caractère, le même oubli de lui-même, la même élévation de principes ; se contentant de l'approbation de sa conscience et de ses espérances dans l'avenir, il ne se fiait pas aux applaudis-

sements des hommes et se réjouissait même, quelquefois, de voir le mécontentement ou les reproches de ses amis et de ses connaissances." Après s'être distingué dans les guerres de la révolution et de 1812, après avoir enduré les tribulations de l'exil et avoir eu sa part des privations qui attendaient les colons dans les solitudes du Haut-Canada, il mourut, en 1814, laissant une réputation de patriotisme absolument désintéressé et de probité sans reproche.

Après lui, ce fut John S. Cartwright qui eut à maintenir, au service du pays, le bon renom de la famille. Depuis sa trentième année jusqu'à sa mort, il représenta Lennox et Addington à la législature du Canada. La vie des hommes publics est quelquefois traversée par des évènements dont les conséquences sont énormes, mais que les contemporains laissent passer inaperçus ou qu'ils oublient. C'est ce qui arriva pour la carrière de John S. Cartwright : un concours de circonstances le mit en antagonisme avec le jeune John A. Macdonald, qui aspirait alors à devenir le chef du parti conservateur. Il est inutile de discuter la question ; mais on peut remarquer que le ressentiment de John S. Cartwright contre les méthodes adoptées par John A. Macdonald pour venir à bout de supplanter Sir Allan McNab était basé sur ces idées strictes de devoir public et ce haut sentiment d'honneur personnel qui poussèrent, plus tard, son neveu, Sir Richard Cartwright, à refuser de reconnaître plus longtemps pour chef Sir John Macdonald.

Il est curieux de noter, dans l'histoire du Canada, la quantité de noms autrefois fameux qui ont disparu des annales du pays depuis peu de temps. Le nom de Cartwright est une exception singulière. Pendant cent ans, c'est-à-dire depuis 1792, lorsque l'honorable Richard Cartwright fut appelé au premier conseil législatif du Haut-Canada, jusqu'à nos jours, le parlement a toujours compté dans son sein un des membres de cette famille. Bien plus, Sir Richard est, je crois, le seul descendant direct d'un des membres de la première législature du Haut-Canada qui occupe un siège dans le parlement fédéral. On peut donc dire de lui qu'il a "hérité l'obligation de servir son pays natal."

Sir Richard est né à Kingston, le 4 décembre, 1835. Il est l'aîné des fils vivants du Rév. R. D. Cartwright, M.A., du *Queen's College* d'Oxford, qui était lui-même le plus jeune fils de l'honorable John Cartwright et le frère jumeau de John S. Cartwright. Je ferai ob-

server, pour satisfaire les curieux en matière de généalogie, qu'il descend, du côté de sa mère, de Hugh O'Neil, comte de Tyrone, célèbre dans les chansons et dans l'histoire de l'Irlande sous le nom de "la Main Rouge d'Ulster," — (*the Red Hand of Ulster*). — car Margaret Dalway, petite-fille du grand Hugh, avait épousé son huitième arrière-grand-père. Sir Richard est digne de cette illustre généalogie. Dans son indomptable courage, dans son absolu dévouement à la cause qu'il a embrassée, nous retrouvons plus qu'une ressemblance accidentelle avec le favori des romances et de la chevalerie irlandaises. Un fait encore plus curieux, dans sa généalogie, c'est que, du côté de son père, il descend du Rév. D. Cartwright, le fameux théologien puritain qui, comme Hugh O'Neil, florissait sous le règne d'Elizabeth. Cette descendance d'ancêtres si remarquables n'a pas été, d'après bien des personnes, sans avoir sur lui une influence appréciable. Dans un discours prononcé à la chambre des Communes, pendant la session de 1882, sur les résolutions du *Home Rule*, Sir Richard fit allusion à ce fait de l'histoire de sa famille et réclama le droit, comme ayant dans ses veines du sang irlandais, de plaider la cause du peuple de l'Irlande. Je n'oublierai jamais l'éloquence et la magnanimité de ce discours, le noble dédain avec lequel il réfuta les insinuations lancées par certains politiciens contre le pays de sa mère.

Après avoir fait ses études préparatoires dans des institutions privées, à Sainte-Catherine, et à l'école primaire de Kingston, il entra au collège de la Trinité de Dublin. Mais il n'y resta pas assez longtemps pour avoir ses diplômes, car des raisons de famille le rappelèrent au Canada avant qu'il eût fini son cours. Il se lança à la fois dans les affaires et dans la politique et, quoiqu'il ait toujours eu des devoirs et des engagements multiples, il n'a pas cessé d'étudier avec ardeur. Il n'est point de sujet de politique publique, d'économie politique ou d'administration gouvernementale sur lequel il ne puisse causer en toute connaissance. Dans les sphères de la finance, où se sont le plus largement exercées les facultés incomparables de sa virile intelligence, il n'a pas d'égal au Canada. Outre ces connaissances approfondies, il possède parfaitement l'histoire, la littérature et la langue de plusieurs pays ce qui lui permet d'embellir à volonté ses discours des citations les plus appropriées et les plus frappantes.

C'est surtout comme homme d'Etat qu'il se laisse guider par ses

principes et qu'il cherche à les appliquer au développement de notre progrès national. C'est la lecture de ses discours qui fait le mieux voir et comprendre cela. Mais il faut se méfier beaucoup des faux sens et des fausses interprétations que donne à ces discours une presse partiale. Sir Richard Cartwright a peut-être souffert de cela plus que tout autre homme public au Canada. Cela est dû, sans aucun doute, à son attitude intransigeante vis-à-vis d'hommes qu'il considère indignes de respect et à l'égard de mesures qu'il pense nuisibles aux véritables intérêts du pays. Revêtu d'une triple armure de droiture, de conviction et de force de résolution, il n'a jamais fait quartier à ses adversaires et s'est toujours attendu au même traitement de leur part. Aucun chef libéral n'est plus redouté que lui de l'autre côté de la Chambre.

Dans son discours lors de l'inauguration du *Young Liberal Club*, de Seaforth, le 27 octobre, 1886, il a donné une définition du libéralisme que l'on peut considérer comme sa propre profession de foi politique. "Le libéralisme," a-t-il dit, "n'est pas précisément la même chose que la réforme. Libéralisme signifie le désir de liberté dans le sens le plus large possible, toute la liberté que peut avoir un homme sans porter atteinte aux droits des autres. Libéralisme signifie le désir et la détermination de maintenir le droit de la liberté d'examen, de la liberté d'action. Et c'est donc *prima facie*, pour parler exactement, par la loi de leur existence, que tous les vrais libéraux sont, nécessairement, ennemis de tout esclavage ; ils sont, nécessairement, ennemis des monopoles, qui ne peuvent guère exister sans injustice pour une classe ou pour une autre de la société ; ils sont, nécessairement, ennemis des classes privilégiées auxquelles on permet de vivre sous une loi différente de celle qui régit le reste des citoyens ; ils sont aussi, nécessairement, ennemis de la corruption et de tous les autres modes d'entravement à la liberté d'action des sujets canadiens." Dans la même occasion, il conseille à ses auditeurs, s'ils veulent une organisation élégante et énergique, d'adopter cette devise : "Liberté du sol, liberté du commerce, liberté de la parole, liberté de l'homme." "Les vrais libéraux," ajoute-t-il, "ont foi dans le progrès de l'humanité. Ils croient que certainement la race humaine doit devenir meilleure à mesure que le monde avance ; ils croient que le créateur de la race humaine veut qu'il en soit ainsi."

Après ce qui a été dit de son attitude à l'égard de certaines per-

sonnes avec lesquelles il a été en lutte, il est intéressant de noter ses idées sur les relations qui devraient exister entre les libéraux et les conservateurs. "Je voudrais," dit-il, "vous faire comprendre clairement qu'à mon avis il n'est pas indispensable qu'il y ait, et il ne devrait pas y avoir de conflit entre les vrais libéraux et les vrais conservateurs. D'après ma manière de voir, le parti libéral et le parti conservateur sont le complément et le supplément l'un de l'autre, plutôt que nécessairement opposés..... Soyez, à votre guise, conservateur ou libéral ; mais encore, je vous dirai : soyez l'un ou l'autre. N'hésitez pas entre deux opinions. S'il y a une chose que j'abhorre et que je déteste, ce sont ces Laodicéens de la république, ces mulâtres politiques qui héritent les vices des deux partis et n'ont les qualités d'aucun, qui soufflent tantôt le chaud et tantôt le froid, qui, lorsque les exigences politiques le demandent, sont prêts à jurer que le noir est blanc, que le jaune est vert, qu'un cercle est carré ou qu'un carré est rond, qui sont prêts à se dire, si cela peut leur procurer une voix, catholiques-protestants ou protestants-catholiques."

Sir Richard n'est pas un homme qui se laisse égarer en des songes creux : son esprit est essentiellement pratique. Mais, comme tous nos hommes publics, il a pensé à l'avenir du pays. Il disait, à ce propos, dans le discours dont je viens de citer un passage : "Je suis intimement convaincu que notre organisation actuelle est une organisation d'un caractère tout-à-fait temporaire, et qu'elle ne saurait durer, au moins sans subir de très sérieuses modifications. Outre cela, voici une autre question plus importante : les relations du Canada avec toutes les nations parlant anglais, et la possibilité ou les avantages d'une alliance plus étroite entre elles. Je crois que ce ne serait pas seulement notre intérêt personnel, mais aussi le véritable intérêt de la liberté et de la civilisation dans tout l'univers, si les branches dispersées de la famille anglo-saxonne, mais surtout le Canada, l'Australie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, pouvaient réussir à conclure amicalement une alliance solide et étroite qui, entre ces peuples parents, rendrait toute guerre désormais impossible humainement parlant. Je ne caresse pas l'idée vaine de les unir sous une seule forme de gouvernement, et je ne le désire pas. Ce que je rêve, c'est une véritable alliance amicale, non point dans le but d'aller faire la guerre aux états moins forts, mais simplement pour assurer, entre ces nations, la paix et le bon vouloir."

Ce superbe aperçu d'une brillante constellation des nationalités d'origine anglaise qui s'élèvent et progressent à tous les coins du monde flatte l'esprit des meilleurs et des plus capables enfants de l'empire britannique, et il pourrait bien devenir une réalité avant le milieu du siècle prochain. Nous retrouvons ces mêmes vues importantes de haute politique dans son discours sur la réciprocité, à la chambre des Communes, pendant la session de 1888 : c'est, à mon avis, le meilleur discours traitant du commerce international qui ait jamais été prononcé au parlement du Canada.

Il y a, dans ses discours, bien des passages qui montrent la largeur de ses grandes qualités d'homme d'Etat. Je voudrais pouvoir les citer ; malheureusement, les limites de cette biographie ne le permettent pas. Je me contenterai de quelques extraits très courts. Parlant du droit de résistance à l'injustice et à la tyrannie, il pose en principe qu'il y a des circonstances et des occasions où les grandes injustices ne peuvent être réparées que par la révolte à main armée. Il cite l'histoire pour montrer qu'à certaines époques des hommes sages, des hommes bons, des hommes doués d'un cœur tendre ont répété avec insistance que ce n'était pas seulement un droit, mais un devoir, de se lancer dans la guerre civile ; il prouve que souvent cette terreur de la guerre civile a fait courir au monde le risque de devenir la proie de canailles qui se retranchaient derrière des formes légales et des subtilités constitutionnelles. "Vous avez," déclare-t-il, " des exemples de ce droit sacré de résistance dans les évènements qui ont précédé la Grande Charte, et ce droit est incorporé dans la Charte elle-même. La glorieuse révolution a été la consécration du droit de résistance, et l'établissement actuel de la couronne anglaise est la preuve évidente de ce droit." Dans le même discours, après avoir cité des exemples de cas où tous les hommes probes auraient à prendre les armes par devoir, il fit cette déclaration de mauvais présage, qu'une mesure telle que l'acte de redistribution de 1882, si elle était mise en vigueur par le parlement, comme on l'avait d'abord proposé, serait une juste cause de révolte contre la tyrannique majorité du parlement. " Remède violent ! " ajoutait-il. " Oui, c'est un remède violent, et, comme tous les bons remèdes, et aussi les bonnes doctrines, il a des effets de vie ou de mort."

Instruit à la difficile école de l'opposition pendant des années, il eut à combattre des méthodes, à résister à des influences que je n'ai

pas besoin de qualifier : il semble donc tout naturel qu'il soit devenu un des moralistes politiques les plus austères. Parlant, à Seaforth, dans une circonstance que j'ai déjà mentionnée, il disait aux jeunes libéraux : " Il faut que vous ayez un caractère sérieux, de beaucoup de sang-froid, mais toujours prêt à affronter les circonstances critiques ; vous devez avoir la faculté honnête et salutaire d'une sévère et juste indignation contre les malfaiteurs. Je vous déclare que ce n'est pas seulement votre droit, mais votre devoir, de mépriser et, si vous le pouvez, de châtier tous les fourbes, les voleurs et les menteurs, partout où vous les trouverez, et de les châtier triplement, s'ils se sont faufilés jusqu'à des postes élevés." Il réprimande violemment toutes ces excellences trop puissantes qui sont la caractéristique du temps actuel, et il dit que quelques-uns de ces millionnaires, dont les coûteuses extravagances et les luxueuses prodigalités servent si fréquemment de thèmes aux journaux, "ne valent pas mieux que des brigands prospères." "Elevez-vous," s'écrie-t-il, "mes jeunes amis, contre ces bassesses. Honorez un homme pour ce qu'il est, non pour ce qu'il a, sans quoi n'ayez plus jamais l'audace de vous intituler de vrais libéraux !"

Dans bien des passages, Sir Richard possède une netteté et un brillant d'épigramme qui lui donnent droit à une place dans la sagesse axiomatique de tous les temps. En voici quelques-uns, pris au hasard : "La politique, quand on s'y livre honorablement, est une des plus nobles vocations ; si l'on cherche à y gagner de l'argent, c'est un des commerces les plus vils." "Honorez tous ceux de vos adversaires qui sont dignes de l'être. Immédiatement après un ami digne de respect, honorez un adversaire qui en est digne aussi." "Il faut être prudent dans ses accusations contre un homme public ; mais, quand on a des preuves de sa culpabilité, c'est un crime contre l'Etat de le pardonner." "Marquez votre mépris de la fourberie en refusant rigoureusement aux hommes coupables d'actions viles et corrompues ces marques de courtoisie qui ne sont dues qu'à des adversaires respectables." "Il y a beaucoup d'or dans la boue de la politique." "Les hommes qui font les plus grands sacrifices ne demandent rien en retour." "Vieillir, c'est perdre ses illusions." "Pour faire quelque chose de vraiment grand, il faut de la patience, de la discipline, de la méthode et de l'organisation."

Je pourrais rassembler plusieurs pages de maximes tout aussi

bonnes, peut-être meilleures que celles-là ; mais je suis contraint de me borner à un dernier extrait. Conseillant à ses auditeurs d'entretenir une honorable ambition, il dit : " Une telle ambition est peut-être la meilleure sauve-garde contre la corruption politique : elle a autant d'effet dans ce sens qu'en a un amour pur pour nous protéger contre le dévergondage. Tennyson vous enseigne un moyen de protection très efficace, quand il vous dit, dans sa splendide description des effets de l'amour sur l'élévation du caractère, spécialement pour la jeunesse et la première virilité : 'Ne jamais dire une calomnie, et ne jamais y prêter l'oreille ; passer tranquillement sa vie dans la chasteté la plus parfaite ; n'aimer qu'une femme, s'attacher à elle, travailler noblement jusqu'à ce qu'on l'ait obtenue : je ne crois pas qu'il y ait, sur la terre, de plus délicieux enchaînement qu'un premier amour. Non-seulement il façonne le caractère, mais il enseigne les pensées élevées, les paroles aimables, la politesse, le désir de la renommée, l'amour de la vérité,—enfin tout ce qui fait un homme.' Ces paroles ne sont pas seulement nobles : elles sont encore profondément vraies,—aussi vraies au point de vue physiologique qu'au point de vue psychologique. Ce sont des paroles que tous les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes feraient bien d'apprendre par cœur, d'étudier et de méditer. Elles donnent, sur les relations qui doivent exister entre les deux sexes, la juste notion du véritable esprit chevaleresque et chrétien ; elles font appel à ces sublimes instincts que nous avons hérités de nos aïeux teutons : je veux dire cette considération et cette estime innées pour la femme, que Tacite, il y a dix-huit cents ans, remarquait comme une des plus admirables qualités des nations de race germanique, comme une de ces vertus qui ont leur récompense dans cette vie aussi bien que dans la vie future."

D'après ce que je viens d'écrire, on croira volontiers que Sir Richard Cartwright est, au Canada, une des personnalités les plus puissantes de la vie publique. Si je voulais essayer d'établir un parallèle, à la manière de Plutarque, entre lui et quelque autre personnage doué de qualités identiques, ayant vécu dans des circonstances semblables, je devrais choisir un nom dans cette héroïque période de l'histoire, où des hommes d'une intégrité inflexible risquaient leur fortune, leur vie même et tout ce qu'ils possédaient de plus précieux, au service de leur pays. Façonné dans l'antique moule

romain, il m'apparaît comme le Junius Brutus du Canada. Inébranlable dans tout ce qu'il croit être la droite ligne de conduite et de devoir publics, il n'est pas dans sa nature d'hésiter ou de s'en écarter un instant. Il s'est fixé le travail de sa vie, s'y est préparé par des études sérieuses et approfondies, qu'il a complétées par ses longues observations de l'humanité dans différents pays et dans toutes les conditions ; il s'y est consacré avec une constance à laquelle aucun éloge ne saurait rendre justice. Deux fois dans sa jeunesse et une fois dans ces dernières années, il a reçu des offres qui lui laissaient entrevoir un avancement et des richesses bien plus considérables que tout ce qu'il pouvait espérer de jamais atteindre au Canada : il a toujours refusé d'examiner des propositions qui auraient nécessité une absence prolongée, peut-être permanente, de son pays natal.

Lorsque le gouvernement fut formé, en 1873, Sir Richard reçut l'offre du portefeuille des finances et l'accepta. Malheureusement, la dépression commerciale universelle qui régnait alors créait des difficultés insurmontables à la nouvelle administration. En effet, ces années de désastres financiers, arrivant après une période de prospérité inouïe, devaient peser lourdement sur ceux qui tenaient les rênes gouvernementales. L'histoire impartiale reconnaîtra, cependant, les services éminents que Sir Richard rendit au pays en conservant le crédit national et en rencontrant nos obligations sans augmenter les charges publiques. En 1879, après sa retraite du cabinet, ses services reçurent leur récompense: il eut l'honneur d'être fait chevalier de Saint-Michel-et-de-Saint-Georges.

Dans la vie privée, il est comme dans la vie publique. Admiré, estimé, très remarqué par ses collègues libéraux dans les salles du parlement, il est l'idole de sa famille, qui a pour lui un respect mêlé d'amour. A ceux qu'il ne cherche pas à se concilier, il peut paraître froid et peu sociable ; mais la faute en est à eux, non pas à lui. Au physique, c'est un géant au point de vue de la force, avec des muscles de fer et des nerfs d'acier. Des habitudes simples et un exercice constant ont préservé sa constitution naturellement forte. Pendant toutes ces années de vie parlementaire, chaque soir, au cours de bien des longues sessions, il a occupé sa place avec une infatigable assiduité, toujours en face d'adversaires qui, après s'être bien reposés en dehors de l'atmosphère énervante de la chambre, venaient s'y relayer. Vigilant, alerte, parfaitement renseigné sur tous les sujets abordés, sa

force de résistance et son fond de vitalité paraissent inepuisables. Ajoutez à cela un courage absolument indomptable, la froideur d'un morceau de glace, même au cours des débats les plus animés, une contenance de sphinx au repos, et vous aurez la meilleure idée que je puisse vous donner de cet homme extraordinaire.

Quelles que puissent être les opinions politiques de celui qui l'étudie, personne ne peut regarder cette figure de statue, dans la chambre des Communes, repasser la vie qu'a menée cet homme pendant ces trente dernières années, chercher à peser la prodigieuse somme de ses travaux, s'efforcer de saisir sa pensée et son but, sans lui payer à son insu le tribut de respectueux hommage que décerne toujours un sentiment juste à un noble et grave caractère.

Depuis vingt-deux ans, ma position dans la galerie de la presse m'a permis de l'observer constamment, dans l'opposition, au pouvoir, puis encore dans l'opposition. Je l'ai vu vieillir au service du pays. Je puis évoquer le jeune politicien d'autrefois et retracer chacun de ses pas dans l'évolution du parfait homme d'Etat d'aujourd'hui. D'autres peuvent considérer sa vie comme dépensée inutilement pour résister à un pouvoir retranché dans une forteresse inexpugnable ; pour moi, la grandeur de son passé me fait croire qu'il pourrait bien finir par triompher de l'adversité et obtenir une récompense digne d'un tel désintéressement et d'un dévouement si élevé et si justement compris.

J. CARROLL RYAN.

Montréal, 20 juin, 1892.

(Traduction de Louis-H. Taché.)

Kingston. May 9th
1892

Dear Sir,
I regret that my
absence from the city
prevented my replying
earlier to your
request for my autograph.

Yours faithfully
Charles Mair

Louis A. Taché Esq
71a Rue St Jacques
Montreal

LES HOMMES DU JOUR

A. R. ANGERS

A. R. ANGERS

La première session de la troisième législature de Québec venait de s'ouvrir, au commencement de novembre, 1875. Etudiant de première année à l'Université Laval, frais émoulu des bancs du collège, avide de m'initier à toutes les manifestations intellectuelles, littéraires et politiques, je caressais depuis longtemps un rêve, naïf et radieux comme tous ceux que la jeunesse embellit de ses illusions et de ses enthousiasmes : je brûlais du désir d'assister aux séances de l'assemblée législative et aux joûtes oratoires des représentants du peuple, dont les échos lointains avaient fait tant de fois tressaillir mon cœur d'écolier.

Ah ! l'âge heureux et charmant, où les impressions sont vivaces, les admirations ardentes, les aspirations généreuses, où l'on voit tout à travers un prisme, où chaque jour nous apporte une sensation, nous dévoile un horizon, nous révèle un monde, nous montre une perspective, nous découvre des aspects inconnus la veille ! Age charmant, mais redoutable ! Car c'est à ce moment que se décident les avenirs et que s'orientent pour le bien ou pour le mal les destinées humaines.

De tous les prestiges qui peuvent éblouir un jeune homme de dix-huit ans, au sortir d'un cours classique, il n'en est guère de plus séduisant que celui de la tribune. Les souvenirs de Démosthène, de Cicéron, de Fox, de Burke, de Mirabeau et d'O'Connell hantent nos imaginations ; des lambeaux des Philippiques et des Catilinaires, des fragments détachés des scènes oratoires fameuses flottent dans nos mémoires ; des visions de forum passent devant nos yeux ravis, et nos âmes sont émues par les brillantes réminiscences de la gloire antique. Dans de telles conditions, quoi d'étonnant que la parole, le verbe éloquent exercent, sur les jeunes hommes surtout, une attraction souveraine ?

C'est cette attraction puissante qui me conduisait vers le vieux parlement, le 7 novembre, 1875. Guidé par un camarade, un ancien plus versé que moi dans le dédale et la consigne du palais législatif, j'allai prendre place, avec une émotion réelle et sincère, sur les banquettes destinées au *vulgus profanum*, dans l'une des galeries de la chambre d'assemblée. Et je me mis à chercher du regard les représentants porteurs de noms célèbres que les journaux nous avaient appris à connaître : Ouimet, Chapleau, Joly, Irvine, etc..

On prenait justement en considération le discours du Trône. C'était M. Landry, depuis député aux Communes et aujourd'hui sénateur, qui proposait l'adresse. Son discours, très orné, très élégant, très fleuri, débité avec une aisance parfaite, me plut beaucoup et produisit sur la Chambre une excellente impression.

Après lui, M. Joly se leva, en sa qualité de chef de l'opposition. Sa figure noble et franche, sa parole gracieuse, fine, correcte et pittoresque dans cet aimable grasseyement qui se prête si bien aux intentions ironiques du discours, m'enchantèrent vraiment, quoique ce fût là de l'éloquence libérale et que je fusse dès lors conservateur de vieille roche.

Après M. Joly, deux ou trois orateurs prirent la parole et poursuivirent le débat avec plus ou moins d'animation. Soudain un vif mouvement se produisit au milieu de la députation. Les galeries devinrent plus attentives, les têtes se penchèrent en avant. Un député, jeune encore, aux traits accusés, au teint hâlé, au regard étincelant, venait de se lever du siège qu'il occupait devant le second pupitre du côté droit. Maigre, de taille moyenne, bien proportionnée, portant la chevelure courte et une moustache déjà légèrement grisonnante, cet homme avait, dans la coupe de sa tête nettement dessinée, dans ses mouvements souples et nerveux, dans les lignes profondément accentuées de sa physionomie énergique, quelque chose de fier, de militant, de loyal, de viril et d'ardent, qui commandait l'attention et faisait dire irrésistiblement : c'est quelqu'un.

" Qui est-il ? " demandai-je à mon voisin. — " C'est Angers," me répondit-il.

C'était assez pour faire doubler d'intensité la vive impression que j'éprouvais en ce moment. En effet, le nom d'Auguste Réal Angers était déjà fameux en 1875. Ministre avant d'avoir jamais siégé en Chambre, homme de combat d'un cabinet né dans une crise et au

milieu des périls, capitaine improvisé,—pour notre district,—d'un parti assailli de toutes parts sur le champ de bataille électoral, et capitaine victorieux, en douze mois il avait conquis une renommée provinciale.

Cependant son autorité parlementaire ne s'était pas encore affirmée. Durant la session précédente, il avait servi sous un autre et n'avait pas donné toute sa mesure. Devenu *leader* de l'Assemblée depuis le triomphe du cabinet de Boucherville aux polls, il n'avait pas, jusque-là, pris possession du rôle si difficile de ministre dirigeant et de chef d'une majorité législative.

Il en prit possession ce jour-là avec un éclat, avec une puissance, avec une maîtrise dont ceux qui étaient présents ont gardé le souvenir.

Il me semble entendre encore cette harangue belliqueuse, vivante, hardie, d'un mouvement entraînant, où l'accent du lutteur revenu triomphant du combat éclatait comme un clairon et sonnait la charge des batailles futures. Dans un langage coloré, original, vigoureux, il reprochait à l'opposition son manque de patriotisme, son étroitesse de vues; il affirmait la force et la dignité de nos institutions provinciales; il signalait le gouvernement Mackenzie, alors régnant à Ottawa, comme l'ennemi de la province de Québec, et il terminait ce discours à l'emporte-pièce par la célèbre péroraison qui fit tant de bruit: "Il faut chasser les *grits* du parlement d'Ottawa a coups de corde et de fouet."

Cette parole était violente; mais elle était bien en situation. A cette date de 1875, on convenait généralement que M. Mackenzie, doué pourtant d'incontestables et sérieuses qualités, se montrait trop autoritaire, gouvernait d'une façon trop personnelle et refusait à notre province sa part légitime d'influence. L'acte d'accusation de M. Angers venait à propos. On avait justement rappelé, au cours du débat, les paroles de M. Holton, traitant la législature de Québec de "législature moribonde." La protestation indignée du solliciteur-général souleva les applaudissements passionnés de la droite conservatrice. Chaque fois qu'il se tournait vers elle pour accentuer ses paroles, elle l'acclamait avec enthousiasme. Le parti conservateur saluait le jeune *leader* qui donnait une voix à ses colères, à ses antipathies et aussi à ses espérances. Le colosse *grit* que la tempête de 1874 avait poussé sur le piédestal du pouvoir dans la puissance

semblait déjà chanceler et s'ébranler au choc de cette philippique ardente. Lorsque M. Angers reprit son siège, la majorité lui fit une ovation. Désormais l'autorité était conquise, le charme était établi, le prestige était créé : c'était à la vie et à la mort entre la députation conservatrice et le *leader* de la Chambre.

Les journaux firent écho à cette scène. *L'Evènement* lui-même, organe du parti libéral, félicita M. Angers de son succès. On lisait dans le numéro du lendemain : " Nous ne savons pas refuser notre témoignage au talent, même lorsqu'il se produit à droite. Nous devons dire que le discours de M. Angers a produit de l'effet dans les rangs ministériels et que le nouveau *leader* a montré, malgré quelques traits de mauvais goût, qu'il y avait en lui l'étoffe d'un orateur politique." Venant de *l'Evènement*, qui était, en 1875, le journal de l'opposition, le porte-voix de MM. Joly, Marchand, Bachand, Langelier, ce compliment, même avec sa restriction, valait tout un volume d'éloges.

Le héros de cette esquisse biographique avait alors trente-sept ans. Né à Québec, en 1838, il avait fait ses études au séminaire de Nicolet, où son caractère et ses aptitudes s'étaient fortement affirmés. Un incident de sa vie d'écolier mérite d'être ici noté. Aux séances de fin d'année, c'était la coutume, à Nicolet, de faire réciter des morceaux littéraires à quelques élèves et de faire décerner le prix de récitation au plus digne par le suffrage des auditeurs. Le jeune Angers concourut pour le prix et enleva la majorité des suffrages.

Ce fut sa première élection, sa première expérience du vote populaire, et elle était d'un heureux présage pour sa carrière à venir. Le souvenir de M. Angers est demeuré vivant à Nicolet, comme le prouvèrent les fêtes magnifiques de la réception du lieutenant-gouverneur en 1889.

M. Angers termina ses études très jeune, à dix-sept ou dix-huit ans, et l'exemple, la renommée, les succès paternels, aussi bien que ses facultés spéciales, le poussèrent vers le barreau.

Son père, M. Réal Angers, était l'un des hommes les plus distingués de l'époque. Jurisconsulte, poète, prosateur facile et fécond, il compta parmi l'élite qui dirigea le mouvement intellectuel, dans le Bas-Canada, de 1834 à 1854. Mais le fils devait s'élever plus haut encore que le père, et dans la carrière légale et dans la carrière publique.

Après une cléricature studieuse, M. Angers fut admis dans la docte profession en 1860, l'année même de la mort de son père. Bientôt il acquit une grande réputation comme avocat. Entré dans la société "Casault et Langlois," il devint, en peu de temps, l'une des lumières du barreau de Québec. Ses plaidoyers étaient toujours d'une ordonnance parfaite et d'un raisonnement vigoureux. Sa dialectique était redoutable, son érudition légale riche et sûre, et sa parole avait cette vivacité et cette clarté qui ont tant de prix devant les tribunaux. Les deux associés *seniores* étaient, de leur côté, des avocats de marque, et le bureau "Casault, Langlois et Angers" devint bientôt une des plus célèbres et des plus lucratives sociétés légales de la province.

De 1860 à 1874, M. Angers se donna tout entier au barreau. Je me trompe : Thémis eut bientôt une rivale dans le cœur du brillant avocat. Et cette rivale, ce fut la mer ; la mer, cette grande et sublime enchanteresse, dont le poète a dit :

"C'est la mer ! C'est la mer !—D'abord calme et sereine,
La mer, aux premiers feux du jour,
Chantant et souriant comme une jeune reine ;
La mer blonde et pleine d'amour ;
La mer baisant le sable et parfumant la rive
Du baume enivrant de ses flots...
Puis la mer furieuse et tombée en démence,
Et de son lit silencieux
Se redressant géante, et de sa tête immense
Allant frapper les sombres cieux"...

Qui ne connaissait, à Québec, il y a quinze ans, les exploits nautiques de M. Angers ? Il avait la passion maritime. Les loisirs de sa vie laborieuse étaient partagés entre les devoirs et les joies du foyer et la satisfaction donnée à son goût pour ce noble *sport* du *yachting*. Que de longues et belles soirées passées alors, avec quelques amis de choix, à étudier les cartes du golfe et des côtes de l'Atlantique ou à dessiner les formes sveltes d'un yacht de course ! Que de discussions sur la coque, la quille, la mâture, etc. !

La Mouette sortit, un jour, tout équipée, de ces études au coin du feu, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. C'est M. le docteur Wells, savant aimable et modeste, qui en fut l'architecte.

La Mouette ! Ce nom seul, pour les Québecquois au-dessus de

trente ans, évoque bien des souvenirs. Elle a tenu une grande place dans le cœur de M. Angers, cette élégante et fine nacelle, avec laquelle il accomplit naguère tant de prouesses ! Alexandre et Bucéphale n'étaient pas plus attachés l'un à l'autre. Sur *la Mouette*, M. Angers aurait entrepris la conquête du monde. Elle lui valut bien des triomphes aux grands jours des régates, et bien des moments d'âpre volupté dans ses luttes émouvantes contre le déchaînement des vents et des flots.

Il n'y a pas de doute que la vie du marin trempe le caractère et élève l'âme. La contemplation habituelle de la nature sublime, la mise en œuvre constante des énergies intellectuelles et physiques, le combat toujours imminent contre des imprévus redoutables, la poésie immortelle qui chante sans cesse sur la cime écumante des vagues, à travers l'immensité des nuits étoilées et dans les échos du rivage, sont autant d'éléments de force, de grandeur, d'originalité puissante, dont le cachet s'imprime sur celui qui ne craint pas de se livrer aux hasards des ondes.

J'aime à citer ici une page publiée en 1878 dans *le Canadien* par un biographe anonyme : " C'était en septembre, 1865. Je revenais d'une promenade dans le golfe du Saint-Laurent, à bord du *Lady Head*, une machine lente mais sûre. Nous étions alors entre Rimouski et la rive du nord, où le fleuve ressemble presque à une mer. Il pouvait être vers neuf heures de la matinée ; un vent d'est froid et sombre soufflait avec violence ; de gros nuages couraient au-dessus des vagues écumantes, lorsque, tout-à-coup, à une petite distance à notre droite, nous apparut un yacht de faible dimension, portant des ris dans les quelques voiles qu'il livrait à l'impétuosité du vent. Sa course était la nôtre, et sa marche, aussi rapide. Il ressemblait, par sa coque effacée et à l'allure de ses voiles blanches, à un grand oiseau rasant les flots et défiant l'abîme. Au milieu des éléments déchaînés, tout semblait calme sur le petit navire. A l'arrière, un jeune homme à la figure énergique, au teint brun, un peu hâlé par le soleil et les flots, portant un grand par-dessus et coiffé d'une casquette en drap, tenait la barre du gouvernail. Au-dessus des vagues soulevées, au milieu des vents violents, ce jeune homme était calme et imperturbable comme le Destin.

" Le capitaine du *Lady Head*, M. Davidson, un vieux loup de mer, nous apprit que ce yacht était *la Mouette*, et celui qui tenait la barre,

M. Angers, qui venait prendre l'air dans cette région un peu lointaine. Il ajouta qu'il n'y avait qu'un tel marin pour s'aventurer ainsi dans une pareille coquille, par ce temps de chien, mais qu'il lui faudrait gagner au plus vite un hâvre quelconque, de crainte d'accident. Mais *la Mouette* continua sa route comme nous, enjambant les flots, se courbant parfois sous les grands coups de vent, mais se relevant toujours avec fierté et grâce, nous escortant et finissant par nous dépasser, vers Saint-Jean-Port-Joli, où un léger accident força le *Lady Head* à éteindre ses feux et à ne voguer que sur sa toile."

Tous les étés, après de longs mois de travail au palais ou dans le cabinet de consultation, M. Angers s'embarquait, avec quelques amis, et partait pour la côte du nord, pour le golfe, pour le Labrador, relâchant où il voulait, faisant la chasse et la pêche, humant l'air libre de plages inhabitées, respirant à pleins poumons l'âcre parfum des brises maritimes, faisant provision de force vitale pour les labeurs sédentaires du barreau, où il venait se replonger ensuite avec un regain d'énergie, d'activité et d'intelligence.

Ce furent là de belles et paisibles années dans la carrière de M. Angers, et je suis sûr que, dans sa mémoire fidèle, il y a une place d'honneur pour les soirées maritimes de la rue Charlevoix, pour *la Mouette* et les lointaines croisières du golfe.

Mais un brusque changement de décor allait se produire dans sa vie. L'heure de l'action politique sonnait pour M. Angers.

Il était prêt. Contrairement à ce que font de nos jours un grand nombre de jeunes gens, il ne s'était pas jeté hâtivement dans le tourbillon électoral et dans la fournaise des luttes de parti. Il avait consacré les années propices de sa jeunesse aux labeurs féconds qui préparent les fruits de l'âge mûr. Son intelligence s'était enrichie, développée ; son jugement s'était affermi ; son talent s'était assoupli et fortifié dans l'exercice de la profession légale et dans les joûtes du barreau. Il avait acquis la science du jurisconsulte, l'expérience des affaires que l'homme de loi est forcé souvent d'étudier à fond. La lecture et les voyages avaient orné son esprit des connaissances les plus variées. Et, en même temps, il avait suivi la politique d'assez près pour ne pas être pris au dépourvu quand il serait forcé d'y entrer. Quatorze ans s'étaient écoulés depuis son admission au barreau. En février, 1874, M. Angers avait trente-six ans.

Ce fut à ce moment que les portes de l'assemblée législative s'ou-

vrirent devant lui. Le double mandat venait d'être aboli, et M. Cauchon, député de Montmorency pour la chambre locale et député de Québec-Centre pour la chambre des Communes, avait opté pour la chambre des Communes. Les électeurs de Montmorency jetèrent les yeux sur le brillant avocat dont un grand nombre d'entre eux avait pu apprécier déjà les éminentes qualités, et M. Angers fut élu unanimement député à l'assemblée législative.

Le parti conservateur, tout en saluant avec joie cette élection, ne se doutait pas encore de l'immense acquisition que venait de faire sa phalange législative. On applaudissait au succès du nouvel élu, on se réjouissait de ce comté conservé au drapeau sans coup férir, en cet instant critique où l'ancien député, M. Cauchon, passait à l'ennemi et où le règne des libéraux s'inaugurait triomphalement à Ottawa ; mais qui eût pu prévoir que, dix-huit mois plus tard, le jeune député serait le chef reconnu, le *leader* acclamé et victorieux de son parti dans l'assemblée législative ?

Ce fut cependant ce qui arriva. M. Angers n'avait pas encore siégé en chambre, quand l'affaire des Tanneries éclata, à la fin d'août, 1874. Il y avait moins d'un an que le cabinet de Sir John Macdonald avait sombré sur cet écueil connu dans notre histoire parlementaire sous le nom de "scandale du Pacifique." A quelques mois de distance, cette nouvelle machine infernale, éclatant sous les pas du parti conservateur, émut violemment l'opinion publique. Habilement exploitée par une presse ardemment hostile, cette affaire des Tanneries donna, un moment, aux libéraux l'espérance de s'emparer du pouvoir à Québec comme à Ottawa. L'honorable M. Ouimet, qui n'avait pourtant prévariqué en rien, non plus que ses collègues, crut plus sage et plus digne de se démettre, et M. de Boucherville fut appelé à former un cabinet. Mais l'embarras était de trouver des hommes à la hauteur des circonstances, et des hommes nouveaux. Le cabinet Ouimet comprenait presque tous les chefs conservateurs de l'assemblée. Dans ces conjonctures, le premier ministre fut admirablement avisé en offrant un portefeuille au député de Montmorency.

L'heure était solennelle et pleine de gravité. Fier, à juste titre, des succès éclatants remportés dans l'arène fédérale, le parti libéral montait à l'assaut de l'administration, à Québec, avec l'enthousiasme, l'intrépidité, l'élan d'une armée sûre de vaincre. Au contraire, le découragement et l'inquiétude régnaient dans le camp conservateur.

A tout instant, les anciens ministres, sous le coup d'un enquête, pouvaient se croire persécutés par leurs successeurs et mettre en péril le nouveau cabinet, que l'opposition, de son côté, accusait de jouer la comédie au profit de son prédécesseur. Le *leader* du gouvernement à l'assemblée, l'honorable M. Mailhiot, n'avait accepté ce poste difficile qu'avec répugnance et temporairement. Excellent avocat, — devenu, depuis, magistrat distingué, — ses goûts l'éloignaient des conflits violents où il se trouvait jeté, et il comptait surtout sur son jeune collègue, le solliciteur-général, pour l'aider à porter le poids du jour. M. Angers ne trompa pas l'espoir qu'on avait placé en lui et se jeta tête baissée dans la bataille. En peu de temps, il devint le champion reconnu du ministère. Cette première session lui fut précieuse. Il apprit la tactique parlementaire, la langue politique, les différences essentielles qui distinguent la harangue du plaidoyer. Lorsqu'il avait fait son *maiden speech*, il avait prononcé un discours écrit soigneusement d'avance, et s'était senti paralysé par ce texte appris de mémoire. L'effet n'avait pas répondu à l'attente du public, quoique le discours imprimé fût très bon. L'orateur ne se découragea pas. Il profita de l'expérience et, quelques jours après, il remporta un succès du meilleur aloi dans un débat où il parla d'abondance. On peut dire qu'à la fin de cette session, M. Angers était déjà l'un des hommes politiques le plus en vue de la province.

Mais l'arène électorale s'ouvrait. Le terme de la législature était expiré, et le cabinet de Boucherville allait, pour la première fois, subir le feu des *hustings* et l'épreuve du scrutin. On avait à combattre l'influence puissante du gouvernement Mackenzie, et le parti ministériel manquait un peu de cohésion. M. Angers paya glorieusement de sa personne. Il se prodigua et révéla les plus brillantes qualités de lutteur et de chef. On le vit sur tous les points menacés. Dans deux ou trois assemblées, il rompit des lances avec M. Letellier, ministre fédéral, qui n'avait pas hésité à descendre sur le champ de bataille provincial. Etait-ce un présage ?

Le résultat des élections fut un triomphe pour M. de Boucherville et son cabinet, un prestige et une popularité éclatants pour le solliciteur-général Angers. A la réunion des Chambres, en novembre, 1875, il était *leader* de l'assemblée et remportait le succès oratoire dont j'ai rappelé le souvenir au début de cette esquisse.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la carrière du premier cabinet

de Boucherville. J'ai toujours pensé qu'il a été l'un des meilleurs gouvernements que la province ait eus depuis 1867. Son chef, que des évènements récents ont appelé à la tête de l'administration, était une des plus belles figures de notre monde politique. La noblesse de son caractère, son intégrité sans tache, sa fermeté invincible, son désintéressement absolu, son amour du bien public, la sûreté de ses principes et l'élévation de ses idées le désignaient au respect universel et faisaient de son nom un drapeau, ce qui est le suprême honneur et la gloire la plus incontestable d'un homme public. Après le premier ministre, M. Angers était l'âme du cabinet. Sa puissance de travail, ses grandes facultés oratoires, son énergie intrépide, sa loyauté et sa franchise, son honorabilité inattaquable, l'éclat de son talent, lui avaient acquis une influence et un ascendant immenses dans la législature et la province. Depuis 1876, il occupait le poste important de procureur-général. Et son rôle comme *leader* de l'assemblée législative devenait de plus en plus brillant.

Elle était composée d'hommes bien remarquables, cette chambre de 1875 à 1878. Il me semble la voir encore. Sur les premières banquettes de la droite, MM. Angers, Church, Chapleau, Robertson ; sur la seconde rangée, derrière les ministres, toute une pléiade de députés dignes de l'être : MM. Loranger, Taillon, Mathieu, Würtele, Beaubien, Alleyn, etc. ; à gauche, en première ligne, MM. Joly, Bachand, Marchand, puis MM. Préfontaine, Watts, Bellingham, Laframboise, etc.. La droite était évidemment plus forte en talents. Parmi les députés indépendants, on remarquait MM. A. Chauveau, Lynch et Cameron. La presse était représentée principalement par M. Tarte, à droite, et par M. Marchand, à gauche.

Au milieu de cette députation si brillante, M. Angers jouissait d'une autorité incontestable et incontestée. Il était le chef, non-seulement de nom, mais de fait. Trois années de travaux parlementaires avaient suffi pour le placer à ce haut rang.

Sa parole aussi avait grandi. Elle était devenue plus facile, plus naturelle, plus abondante, plus mouvementée, plus éloquente. On me permettra de citer ici ce passage magnifique d'une de ses péroraisons, dans le débat sur la question des chemins de fer, en 1878 : " La province était un bloc de marbre à peine arraché de la carrière, encore abrupt et informe. De ce bloc nous avons tiré une statue splendide ; et c'est au moment où nous allons la terminer, où nous voulons lui

donner la vie, faire couler en ses veines un sang généreux et fécond, que les libéraux veulent arrêter dans son œuvre l'ouvrier et faire tomber le ciseau des mains de l'artiste créateur. Malheur au pays qui compte au nombre de ses enfants de tels vandales ! " Une triple salve d'applaudissements enthousiastes salua cette figure superbe, jetée comme un défi et une menace à l'opposition muette et décontenancée.

En 1878, M. Angers était donc parvenu à l'apogée de sa carrière ministérielle. La politique ouvrait devant ses pas les plus glorieuses perspectives, lorsque le coup d'Etat du 4 mars vint briser cette carrière et tuer le cabinet qui se personnifiait en M. de Boucherville et lui.

M. Angers poussa un cri puissant d'indignation, qui fit tressaillir de colère le parti conservateur d'un bout à l'autre de la province. Devenu chef de l'opposition, il dénonça l'acte arbitraire de M. Letellier avec des accents entraînants. Je le vois encore, soumettant à la chambre les explications du gouvernement démis, l'œil en feu, la lèvre frémissante, soulevant ses partisans de la voix et du geste, se contrôlant, pourtant, et donnant plus d'effet à sa parole par cette impression de passion contenue qui s'en dégageait. J'entends encore cette phrase, entre-coupée par les bravos conservateurs : " Le parti conservateur n'est plus au pouvoir, mais il est, dans cette chambre, le pouvoir, le pouvoir qualifié, la majorité dans l'opposition, la majorité ici, la majorité dans le conseil, la majorité dans le pays. Le parti conservateur a reçu un renvoi d'office ; mais il reste non compromis, sans compromis, sans divisions, dévoué à la constitution et aux intérêts du pays."

Ce fut la dernière journée parlementaire de M. Angers à Québec. Un accident électoral l'empêcha de venir reprendre sa place à la tête du parti. Mais il n'en travailla pas moins énergiquement à faire punir le coup d'Etat du 4 mars, et l'on sait quel succès couronna ses efforts et ceux de MM. Chapleau et Church, qui avaient, conjointement avec lui, signé un factum pour demander au gouverneur-général en conseil la démission de M. Letellier.

Je touche ici à un point délicat, et je pressens les critiques qui vont élever la voix pour me dire : " Mais vous devriez glisser sur le coup d'Etat de M. Letellier, sur l'indignation de M. Angers, sur la démission du lieutenant-gouverneur en 1879 : tout cela n'est-il pas la condamnation des évènements que l'année 1891 a vu se dérouler à

Québec ? " En réponse à ce conseil, je crois utile d'anticiper un peu et de placer ici ce que je devrais naturellement dire plus loin. Il serait inconvenant, dans cette galerie de portraits, de faire de la politique irritante. Mais il me faut nécessairement aborder cette question, et je crois pouvoir la toucher de manière, non pas à faire approuver par les amis de M. Mercier l'acte du 16 décembre, 1891, mais à faire comprendre que deux actes, semblables en apparence, peuvent différer dans leurs mobiles, dans leur nature, dans leurs résultats.

La Couronne, ou le représentant de la Couronne, a incontestablement le droit de démettre un ministère, d'après la constitution. Mais il est admis par tout le monde que l'exercice de ce droit est entouré des restrictions les plus multiples et ne peut avoir lieu que dans les circonstances les plus graves, les plus extraordinaires. La raison d'Etat, la raison de salut public seule peut justifier un renvoi d'office, sous le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué depuis l'*ère victorienne*, suivant l'expression des historiens contemporains de la Grande-Bretagne. Il y a eu un renvoi d'office en 1878 ; il y a eu un renvoi d'office en 1891. Ces deux renvois d'office se sont-ils produits dans des circonstances identiques ? Là est toute la question. Peut-on dire que le cabinet de Boucherville, en 1878, apparaissait à l'opinion sous le même jour que le cabinet Mercier en 1891 ? La même raison d'Etat qui a été invoquée en 1891 pouvait-elle raisonnablement être invoquée en 1878 ? Voilà ce qu'il faut se demander avant de porter un jugement sur l'acte du lieutenant-gouverneur Angers. Evidemment, dans la pensée et dans la conscience du représentant actuel de la Couronne à Québec, les circonstances différaient du tout au tout. Elles différaient tellement, que le renvoi d'office jugé criminel par l'honorable M. Angers en 1878 lui paraissait un devoir impérieux en 1891. On peut discuter sur l'appréciation des circonstances, on peut soutenir que M. Angers a eu tort, en 1891, de croire le gouvernement Mercier mauvais, funeste aux intérêts publics, extravagant, malhonnête, passible de cette peine extrême appelée le renvoi d'office, lui qui avait protesté contre le renvoi d'office de M. de Boucherville en 1878. Mais cette discussion ne touche pas au point essentiel de la question. M. Angers a cru et croit encore que le cabinet de Boucherville n'avait pas mérité son renvoi, et il est intimement convaincu que le cabinet Mercier a mérité son renvoi. Les adversaires du

lieutenant-gouverneur peuvent dire qu'il s'est trompé dans son appréciation des circonstances ; mais ils ne peuvent attaquer sa logique ni sa sincérité. Crier au manque de logique, dans le cas actuel, ce serait proclamer que, parce qu'on a protesté contre une pénalité infligée à un innocent il y a quatorze ans, on n'a pas le droit d'imposer cette pénalité à un coupable aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais faire ressortir. Quant à la discussion des faits, des circonstances politiques, elle n'entre pas dans le cadre de cette biographie. Je me suis efforcé simplement de démontrer que l'honorable M. Angers n'a pas manqué de logique, au point de vue où il s'est placé.

Retournons maintenant sur nos pas, pour reprendre le fil de la biographie. Tombé du pouvoir en 1878, M. Angers se remit vaillamment à ses travaux d'avocat, tout en suivant d'un œil attentif la marche de la crise politique, au dénouement de laquelle il contribua si puissamment. Le parti conservateur aurait souhaité ardemment lui voir reprendre son poste de *leader* dans l'assemblée ; on parla même de lui ouvrir un comté, malgré le danger des circonstances. En effet, les deux partis étaient égaux en chambre, et chaque élection partielle devenait un combat désespéré. C'est peut-être pour cette raison que M. Angers ne rentra pas dans la législature.

Toutefois on avait toujours les yeux fixés sur lui. En février, 1880, le siège de Montmorency à la chambre des Communes étant devenu vacant, M. Angers fut sollicité d'accepter la candidature. Les électeurs de ce comté regrettaient cruellement la faute terrible qu'ils avaient commise, en 1878, en reléguant dans la vie privée un tel homme d'Etat. M. Angers accepta, et fut élu, par plus de 400 voix de majorité, contre M. de Saint-Georges, malgré les efforts du parti libéral.

Malheureusement, M. Angers ne fit que passer aux Communes, où il occupa, dès son arrivée, une place éminente. Son intervention dans les débats, à quatre ou cinq reprises, fut celle d'un grand *parliamentarian*, dont la valeur est égale à la renommée. Mais la politique avait déjà eu pour lui trop de déboires et, un deuil cruel étant venu assombrir son foyer et rendre ses enfants orphelins, M. Angers n'aspira plus qu'au repos et à une retraite honorable. Il accepta donc, en 1880, une place sur le banc judiciaire.

De 1880 à 1887, il consacra sa vie à sa famille, à l'étude et aux

fonctions de la magistrature dans le district de Montmagny. Cette époque fut pour lui une époque d'activité intellectuelle. Il se plongea dans les livres et poussa ses études, ses recherches, ses lectures dans tous les sens. Son goût pour les lettres avait toujours été très vif et se développa encore durant ces années de retraite studieuse.

Cependant on pensait toujours à lui dans le monde politique. Bien souvent son nom était prononcé à haute voix comme celui d'un homme nécessaire. En 1887, la charge de lieutenant-gouverneur de Québec étant devenue vacante, on l'offrit à M. Angers, qui crut devoir l'accepter. Cette nouvelle fut accueillie avec une faveur universelle. De toutes parts on applaudit à cette nomination. La haute personnalité de l'honorable M. Angers apparut de nouveau en pleine lumière; mais, cette fois, elle était saluée des acclamations de toute la province.

On connaît les évènements qui ont suivi. Jusqu'à il y a un an, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers se renferma strictement dans le rôle passif de chef d'Etat constitutionnel. Mais, en face des évènements que l'été de 1891 vit s'accomplir, en présence d'une manifestation non équivoque de l'opinion publique, il se vit forcé d'en assumer les devoirs actifs. Pour cela, il lui fallait sacrifier son repos, sa popularité auprès d'une fraction considérable de la population, la paisible jouissance des avantages de sa haute position ; il fallait entreprendre une lutte constitutionnelle ardue, dangereuse, avec un premier ministre tout-puissant et jouissant d'un prestige presque souverain. L'honorable M. Angers n'hésita pas. Il vit un devoir à accomplir, et il se dévoua à la tâche avec un courage, avec une énergie, avec une fermeté inflexibles, qui démontrèrent à tous que les honneurs et le repos n'avaient pas fléchi la trempe d'acier de son caractère. Dans cette formidable partie, il jouait tout, il risquait tout, sa carrière publique, son avenir, sa réputation d'homme d'Etat. Il n'eut pas un instant de faiblesse, et le dénouement de cette terrible crise de huit mois vint couronner son intrépide et périlleuse initiative.

Il ne conviendrait pas de discuter ici ces évènements récents. J'ai dit plus haut tout ce qui pouvait en être dit dans une esquisse de ce genre. Qu'il me suffise d'ajouter que le succès prodigieux de son intervention a entouré M. Angers d'un prestige immense, d'une auréole éclatante et que son nom est devenu fameux d'un bout à l'autre de l'Amérique septentrionale et jusqu'en Europe.

Le terme d'office de l'honorable M. Angers expire le 20 octobre prochain. Quelle sera sa carrière future ? Bien des gens se posent cette question. Agé de cinquante-quatre ans seulement, dans la pleine maturité de son talent et dans le plus lumineux rayonnement de sa renommée, il peut encore faire de grandes choses pour sa patrie, pour sa province et pour sa race. Dans quelque sphère que la Providence veuille l'appeler, ses concitoyens auront le droit d'être fiers de lui.

Encore quelques notes biographiques, et cette esquisse sera terminée. M. Angers avait épousé en premières noces mademoiselle Julie Chinic, fille de l'honorable sénateur Chinic ; elle est morte en 1879, à un âge peu avancé. En 1889, Son Honneur le lieutenant-gouverneur a épousé en secondes noces madame Hamel, veuve de M. Arthur Hamel, de Québec, et fille de notre estimé et regretté concitoyen, feu M. Alexandre Lemoine. De son premier mariage, il a eu plusieurs enfants : deux fils et une fille.

M. Angers n'est pas seulement un homme d'Etat habile : il est aussi un homme d'intérieur. Causeur vif et animé, *gentleman* parfait, il sait recevoir avec une distinction irréprochable. J'ai dit qu'il a le goût des lettres ; il a, de plus, le goût des arts, et un goût très éclairé. Il peint et dessine, à ses heures, avec succès; et sa conversation trahit souvent des connaissances artistiques remarquables. Il écrit aussi avec talent ; il marque son style d'une empreinte originale et pittoresque. Ses réponses à certaines adresses, —celle de la société Saint-Jean-Baptiste, en particulier,—ont été vivement admirées.

En un mot, M. Angers est un esprit vigoureux et cultivé, un lettré, un amateur d'art, en même temps qu'un homme politique de forte trempe.

Sa figure restera dans notre histoire comme celle d'un de nos hommes publics qui ont fait le plus d'honneur à la nationalité franco-canadienne.

THOMAS CHAPAIS.

Québec, juillet, 1892.

St Patrice, 26 juillet,
1892.

Mon cher de Labroquerie,

Je suis de
retour de la Bascapédia
où il restait bien des gros
poissons à prendre.
J'en fait une belle pêche:
10 saumons en trois jours,
du poids moyen de 23 lbs;
l'un d'eux avait 40 lbs.
La ligne n'a que
8 lbs. de force, — ainsi vous
voyez, le pêcheur doit sa
prise plus à la persua-
sion qu'à la violence.

Tout à vous

A. Blanchet

Mr.
de Labroquerie Taché,
Hotel du Gouvernement,
Quebec.

LES HOMMES DU JOUR

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

Heureusement pour le pays, il y a toujours eu, dans la chambre des communes du Canada, un certain nombre de députés qui, sans aspirer à dominer leurs collègues ou sans prétendre à produire de grands effets d'éloquence parlementaire, ont exercé une influence considérable sur les affaires publiques. Ce sont des hommes qui entrent dans l'arène politique parce qu'ils la considèrent comme la sphère naturelle de leurs capacités. Ils assument les devoirs et les responsabilités de la vie publique moins en vue de satisfaire leur ambition personnelle, que pour céder aux exigences de leur position sociale et des intérêts du milieu dans lequel ils vivent. Quoique le niveau du système représentatif ait beaucoup baissé en ces dernières années, par suite de l'introduction des habitudes américaines dans le choix et l'élection des députés, et quoiqu'il en puisse résulter de grands abus, cependant ce système ouvre la voie publique à des hommes qui rendent des services à l'Etat et qui, autrement, ne se seraient jamais occupés de politique active.

Survienne une crise désastreuse, et ces hommes forment une réserve de salut. Et, bien que le gouvernement qu'ils supportent et que le parti auquel ils sont attachés puissent commettre des fautes politiques et des erreurs dans la conduite des affaires, ces hommes, par la fermeté de leurs convictions et par leur attitude pleine de sangfroid, parent aux bévues de leurs compagnons et ramènent l'ordre dans leurs rangs un instant confus.

Dans cette classe d'individus, le plus conservateur dans le vrai sens du mot et, de fait, l'un des plus respectables de nos hommes publics,est celui qui fait le sujet de cette notice biographique.

Parmi les vieilles familles d'Ecosse, aucune ne peut revendiquer une plus ancienne origine que celle des Kirkpatrick, de Closeburn.

On doit se rappeler que, lorsque l'empereur Napoléon III annonça son prochain mariage avec Eugénie, comtesse de Montijo, les antiquaires et les généalogistes établirent ses droits à se réclamer de la race royale d'Ecosse par sa descendance des Kirkpatrick.

L'un des biographes d'Eugénie nous apprend qu'il y avait, au commencement de ce siècle, dans la rue de San Juan de Dios, à Malaga, une famille riche, intelligente et de manières attrayantes, qui habitait dans l'une des plus somptueuses résidences de la ville. Le maître du logis était un très riche marchand d'Angleterre, William Kirkpatrick, Ecossais de naissance. Il avait été consul anglais à Malaga et avait épousé une jeune fille de la place, Francesca Gravisne, d'une beauté remarquable de figure et de formes; elle descendait d'une ancienne famille espagnole.

Trois filles naquirent de ce mariage, toutes douées de la beauté, de la grâce et de l'intelligence de leur mère, ainsi que du grand sens et des vertus solides de leur père. L'aînée, Maria, était d'une extraordinaire beauté. Son sang, mêlé de celtique et d'espagnol, coulait chaud dans ses veines et s'épanouissait sur ses joues rosées. On dit que ses formes exquises avaient la perfection des statues antiques. Elle épousa un noble espagnol, Cipriano Palagat, comte de Theba, qui avait joint l'armée de Napoléon Ier dans le but de libérer l'Espagne du despotisme des Bourbons. Ce mariage procura à la belle et accomplie Maria Kirkpatrick tous les avantages que peuvent conférer le rang et la fortune. Son mari, le comte de Théba, vit encore bientôt s'accroître et sa fortune et ses dignités en héritant, à la mort de son frère, du titre et des propriétés du comte de Montijo. Il conduisit sa charmante femme à Madrid, où elle fut présentée à la cour. Là, les perfections de sa personne et de son esprit lui gagnèrent l'amitié de la reine Marie-Christine, qui en fit sa première dame d'honneur. Eugénie, plus tard impératrice des Français, est sa fille. Telle fut la fortune de la branche espagnole de la famille, autant qu'il est nécessaire de la tracer pour les fins de cette étude.

Il est un curieux fait, cependant, qui ne saurait échapper à l'attention du lecteur réfléchi : c'est qu'après une succession de siècles et bien des vicissitudes et des changements de fortune, une femme dans les veines de laquelle coulait le sang des anciens rois d'Ecosse montait sur le trône impérial de France. Des changements constitutionnels, des guerres, des révolutions avaient renversé plusieurs trônes, seule-

ment pour rendre enfin les honneurs de la royauté au dernier rejeton d'une maison royale déchue.

William Kirkpatrick, grand-père de l'impératrice Eugénie, était naturellement fier de la noblesse de sa famille et s'intéressait beaucoup aux autres branches de la famille. Dans une lettre au grand-père de celui qui fait le sujet de cette biographie, accompagnant un cadeau de fruits expédiés de Malaga, il se dit son cousin.

Thomas Kirkpatrick, C.R., père de l'honorable George Airey Kirkpatrick, naquit dans le comté de Dublin, en Irlande. Il était fils d'Alexandre Kirkpatrick, de *Coolmine House*, dans le même comté, qui représentait la branche irlandaise des Kirkpatrick de Closeburn. Venu très jeune au Canada, il s'établit à Kingston, où il épousa la fille de feu Alexander Fisher, juge du district de Midland et fils d'un *loyaliste* de l'Empire-Uni, qui, lui, s'était fixé à Hay Bay, Adolphustown, près de Kingston, lors de la révolution américaine.

Thomas Kirkpatrick représenta le comté de Frontenac à la chambre des communes depuis l'origine de la confédération, en 1867, jusqu'à sa mort, qui arriva en mars, 1870.

Je me trouvais à Kingston le premier jour de la confédération, 1er juillet, 1867, et, tandis que j'assistais à la revue des troupes faite en l'honneur de l'inauguration de la confédération, j'eus le plaisir d'être présenté à M. Thomas Kirkpatrick. Il y avait alors deux régiments d'infanterie anglaise, un détachement de l'artillerie royale et un détachement d'ingénieurs royaux, cantonnés au fort Henry, au fort Frederick et dans les casernes de la Tête-du-Pont. La journée était superbe, le peuple joyeux et enthousiaste, et la revue des plus brillantes. M. Kirkpatrick donna chez lui un dîner, au cours duquel j'eus la satisfaction de contracter des amitiés qui durent encore. C'est à cette occasion que je connus celui dont il est surtout question dans cette notice. C'était un jeune homme d'une beauté remarquable, à la figure singulièrement expressive. Il mesurait six pieds, était droit comme une lance et possédait des manières de prime abord franches, engageantes et des plus sympathiques. Sous tous ces rapports, il n'a pas changé, si ce n'est que les années ont développé, mûri l'apparence générale de l'homme. Il me paraît, à moi, toujours le même et me semble s'être développé naturellement en suivant les traditions de ses ancêtres, tout comme certaines plantes, qui sont toujours les mêmes sous tous les climats et dans toutes les conditions et que l'art

de la culture peut développer davantage, mais qui ne sauraient jamais decroître.

Cher vieux Kingston ! Combien de souvenirs tristes et gais se rattachent a ton nom ! Souvenirs qui remontent aux jours de mon enfance, à de chers amis depuis longtemps disparus, à de joyeuses parades militaires, à certain fier vaisseau, chargé d'êtres aimés, qui s'est à jamais perdu dans le lointain,

Toutes voiles dehors et dansant sur les flots.

Kingston, qui prend la troisième place parmi les villes du Canada à cause de l'intérêt de ses héroïques annales, peut briller au premier rang si l'on considère le nombre d'hommes éminents et de patriotes qu'il a fournis au pays. Leurs noms rempliraient une page de cette étude ; mais ce seraient ceux d'hommes qui ont fait honneur au Canada dans toutes les carrières de la vie.

Nous n'avons ici qu'à faire le portrait d'un seul des dignes enfants de Kingston, et c'est celui d'un homme remarquable, non-seulement par la générosité de ses idees, la fermeté de son caractère et de son dévouement aux devoirs de la vie, qui distinguèrent ses ancêtres, les *loyalistes* fondateurs de Kingston, mais encore par l'une des plus brillantes positions, qu'il a su se faire dans Ontario à cause de ses qualités, de ses services et de la dignité de sa conduite.

George Airey Kirkpatrick, quatrième fils de Thomas Kirkpatrick, naquit à Kingston, le 13 septembre, 1841. Il fit ses etudes à la "Grammar School" de cette ville et à la "High School" de Saint-Jean, dans le Bas-Canada. Il entra au "Queen's College," à Kingston, en 1857. Au bout du premier terme, il remportait le prix de grec et s'en allait étudier au "Trinity College" de Dublin, où il gagnait les prix de mathématiques et d'anglais, et prenait ses degres en décembre, 1861, après avoir obtenu une médaille d'argent en histoire, en littérature et en économie politique.

La célèbre société historique de "Trinity College," laquelle, il y a cent ans, comptait des illustrations parmi ses membres et fut, apres la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, supprimée pendant un temps par les autorités à cause des discours violents et révolutionnaires qui avaient signalé ses réunions, lui conféra une médaille d'argent pour le récompenser de ses profondes études historiques.

Ainsi préparé par un cours d'études sérieux à affronter l'école plus sévère du monde, M. Kirkpatrick était qualifié pour prendre rang

parmi la jeune génération. Il se livra à l'étude du droit et fut admis au barreau du Haut-Canada en 1865.

A la mort de son père, en mars, 1870, les conservateurs de Frontenac le choisirent comme le plus digne d'occuper le siège laissé vide au parlement. Il accepta sa mise en nomination et fut élu député à la chambre des communes en avril suivant. Il représenta constamment Frontenac jusqu'à ce qu'il fût nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario, en mai, 1892.

Il se montra toujours député capable, consciencieux et diligent, et sut justifier la confiance des amis qui, à la mort de son père, remarquant ses capacités et voulant les voir mises au service du parlement, le poussèrent à entrer dans la vie politique. Chaque élection qui suivit montra sa popularité, ainsi que la confiance que ses électeurs avaient en lui. En chambre, il déploya les mêmes qualités qui lui avaient valu des distinctions au collège et des succès dans la vie. Parmi ceux qui l'entouraient, on le distingua bientôt comme possédant les aptitudes nécessaires pour avoir droit à un portefeuille de ministre. S'il ne l'obtint pas, ce fut grâce à la politique bien connue de Sir John Macdonald, qui ne faisait jamais de changements dans son cabinet, tant qu'il pouvait s'en exempter, et qui choisissait ses collègues pour représenter certains intérêts que M. Kirkpatrick sut toujours négliger.

La position qu'il avait prise aux communes fut cependant récompensée par son élévation au fauteuil de la présidence, le 8 février, 1883. Dans cette position difficile, il se distingua par sa dignité individuelle, par la courtoisie de ses manières, par son impartialité, par sa fermeté et sa parfaite connaissance de la procédure parlementaire. Ce fut le premier président de la chambre des communes qui eut l'honneur d'obtenir un siège au Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada. Il fut nommé conseil de la Reine le 11 octobre, 1880 ; en juin, 1884, il reçut de son *Alma Mater* le titre de L. L. D.. Comme tout homme marquant, M. Kirkpatrick s'était aperçu, au début de sa carrière parlementaire, qu'il avait d'autres devoirs à remplir que ceux de ses fonctions ordinaires de député.

Pendant qu'il exerçait comme avocat, il avait pu connaître intimement les misères et les souffrances endurées par les navigateurs de nos eaux intérieures, et il saisit la première occasion d'y apporter remède après son entrée en parlement. Pour atteindre son but, il

proposa de donner à ces navigateurs une garantie au sujet de leurs gages et de rendre les propriétaires des bâtiments responsables des approvisionnements. Durant plusieurs sessions, cette mesure fut rejetée ; mais il y attacha une telle persistance, que M. Mackenzie, lorsqu'il arriva au pouvoir, lui promit de présenter un projet de loi pour rencontrer ses vues.

M. Plimsoll s'est acquis beaucoup de réputation au parlement impérial par ses plaidoyers en faveur des droits des marins et par ses efforts pour améliorer le sort de la marine marchande de la Grande-Bretagne. Avec moins de bruit, mais avec une égale détermination, M. Kirkpatrick sut faire valoir les réclamations des navigateurs des lacs auprès du gouvernement et du parlement.

Enfin ses efforts furent couronnés de succès et firent obtenir justice à une classe d'hommes qui n'avaient que peu d'amis et aucun autre défenseur parmi ceux qui font mouvoir les ressorts de la législation.

En 1877, l'honorable Edward Blake, après s'être concerté aux M. Kirkpatrick, déposa le projet de "l'acte de la cour maritime," qui étendait pratiquement la juridiction de la cour d'amirauté aux eaux intérieures du pays.

En 1875 après que lord Dufferin eut gracié Riel, Lépine et O'Donaghue sans avoir pris l'avis de ses ministres, M. Kirkpatrick déposa sur la table de la chambre des résolutions comportant que, dans un gouvernement constitutionnel, le gouverneur-général doit agir suivant les désirs bien compris du peuple, tels qu'exprimés par ses représentants, et que les ministres de la couronne sont responsables des actes du gouverneur.

L'état des affaires et les règlements de la chambre empêchèrent M. Kirkpatrick de proposer ces résolutions ; mais celles-ci n'en eurent pas moins leur effet. Une correspondance s'engagea entre le secrétaire des colonies et le gouvernement à Ottawa, et il en résulta que le gouverneur reçut ordre de prendre l'avis du conseil privé ou de l'un des ministres avant d'exercer ses prérogatives de droit de grâce.

Nous ferons mieux voir la longue portée des conséquences des résolutions de M. Kirkpatrick quand nous dirons que ce fut par suite du changement apporté aux instructions du gouverneur-général que le successeur de lord Dufferin, le marquis de Lorne, se vit forcé, à contre-cœur, de consentir au renvoi du lieutenant-gouverneur, M. Letellier de Saint-Just.

Dans ces dernières années, M. Kirkpatrick s'est efforcé d'obtenir la réciprocité dans les cas de naufrage entre le Dominion et les États-Unis. Après lui avoir vu subir deux défaites, il réussit à faire adopter par la chambre des communes son bill, que le sénat finit par rejeter. M. Kirkpatrik finit, cependant, par remporter son point, tout comme dans sa mesure des navigateurs des lacs, puisque, en 1892, le gouvernement s'en empara à son tour et la fit adopter.

Cette courte analyse des incidents les plus importants de la carrière parlementaire de M. Kirkpatrick ne donne qu'une faible idée des services qu'il rendit au public pendant les vingt-deux ans qu'il représenta le comté de Frontenac. Pour les mieux apprécier, il faut un peu refaire l'histoire de cette époque, qui retentit de plusieurs débats orageux.

Quand il entra au parlement, en 1870, la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord n'était âgée que de trois ans. Les nations, comme les peuples, ont à passer par les tribulations de l'enfance. Elles doivent apprendre à se servir de leurs facultés, et, pour cela, courir ces risques, passer par ces épreuves, souffrir de ces erreurs et de ces accidents qui, bien que toujours douloureux et parfois dangereux, sont les moyens dont se sert la sage nature pour développer leurs institutions et renforcer le corps, le cerveau et les nerfs nationaux.

Notre jeune Dominion n'offrit pas d'exception à cette règle. Quoiqu'il eût été inauguré sous les plus heureux auspices, avec les meilleurs vœux et les plus chauds applaudissements, avec la bénédiction de la mère-patrie et le bon vouloir de ses voisins, les tribulations ne furent, cependant, pas longues à lui venir. L'acquisition des Territoires du Nord-Ouest avait soulevé des difficultés qui restaient encore à résoudre. L'épouvantail de Louis Riel et de ses métis obstinés et à demi sauvages se profilait menaçant sur les bords de la rivière Rouge. Après que l'expédition militaire eut accompli son œuvre et que l'autorité du Canada eut été établie sur la Terre de Rupert, la scène du conflit fut transportée à Ottawa. Ce fut alors que les démagogues et les têtes chaudes firent tout le tapage dont ils étaient capables. Heureusement pour le pays que leurs capacites n'étaient pas en raison de leur désirs. Ils firent pourtant encore assez de mal, et il fallut déployer beaucoup de sagesse, de fermeté et de modération pour apaiser les eaux troublées par la colère populaire.

Parmi ceux à qui l'on demanda l'exercice de ces qualités et qui les exercèrent avec un succès incontestable, se fit remarquer le jeune député de Frontenac. Le bon équilibre de son caractère, son esprit d'élévation au-dessus des passions du moment, lui acquirent une influence sans cesse grandissante, tandis que la sûreté de son jugement nous est pleinement démontrée par le fait qu'Edward Blake, en maintes occasions, rechercha ses conseils et ses avis en matière de politique et de législation, quoique chacun d'eux appartînt à un parti différent.

" Dans ces temps qui troublèrent les âmes," alors que le scandale du Pacifique fit naufrager le gouvernement de Sir John Macdonald et que le parti conservateur sombra sous le coup de la désapprobation populaire, M. Kirkpatrick sut déployer les mêmes qualités de calme et de fermeté qui l'avaient déjà distingué dans d'autres occasions dangereuses. Et ce fut l'un des soldats de la vieille garde qui restèrent debout autour du vieux chef au jour de la défaite.

M. Kirkpatrick ne faisait pas de fréquents discours à la chambre ; mais, quand il parlait, on l'écoutait avec la plus grande attention. Son langage était d'une grande pureté. Il avait la faculté de toujours trouver sans hésitation le mot propre à exprimer sa pensée, tandis que la facilité de son élocution et la correction élégante de sa diction montraient qu'il était maître de toutes les forces et de toutes les grâces du discours.

Mais ce n'était pas dans les joûtes verbeuses de l'arène parlementaire qu'il brillait avec le plus d'éclat. Là, il avait une façon sarcastique d'argumenter qui mettait rudement ses adversaires à l'épreuve. Mais, parlant sur des questions plus raffinées et à des auditeurs qui n'étaient pas influencés par les passions politiques, il était toujours brillant et sûr de son effet.

Lors de la célébration du centenaire de l'établissement du Haut-Canada, il fit un superbe discours, puisé aux sources de l'histoire de cette province, et au cours duquel il proclamait ses sentiments de loyauté dans ces paroles mémorables: "Apprenons à connaître, dans " l'histoire des premiers temps de notre pays, la valeur du glorieux " héritage que nous ont laissé nos ancêtres. Quand nous en venons " à penser aux épreuves, aux privations, aux peines endurées par nos " aïeux, aux combats qu'ils soutinrent, aux ennemis qu'ils battirent, " aux obstacles qu'ils surmontèrent, nos cœurs devraient se gonfler

"d'orgueil et de reconnaissance. Et, lorsque nous pensons aux "progrès qu'a faits le pays, lorsque nous jetons un coup d'œil sur "cette immense province d'Ontario, admirant sa prospérité, sa littéra-"ture, ses milliers de demeures où le bonheur règne, nous devrions "nous sentir reconnaissants des bienfaits dont nous jouissons. Non-"seulement sommes-nous un peuple prospère et content, mais nous "sommes un peuple craignant Dieu. Tous ceux qui traversent ce "pays peuvent voir sur le sommet de chaque colline les églises "pointant leurs clochers vers les cieux pour rappeler au peuple "l'amour que Dieu porte aux hommes. Alors, nous rappelant les "actions héroïques de nos ancêtres, soyons reconnaissants de ce que "le Canada reste aujourd'hui fidèle au drapeau que portaient si "fièrement les aïeux. Tous, hommes, femmes et enfants, promettons "que nous ferons tout en notre pouvoir pour que notre pays reste "fidèle au vieux drapeau."

M. Kirkpatrick ne prouva pas seulement sa loyauté par des discours patriotiques. Lors de l'affaire du Trent, il prit du service, comme simple soldat, dans la milice active, et monta, d'échelon en échelon, jusqu'au rang de lieutenant-colonel. A la conclusion de la guerre civile américaine, lorsque les Féniens firent leur apparition sur la frontière pour envahir le Canada, il entra dans le service actif, à Cornwall, comme adjudant du 13me bataillon des Fusiliers du Prince de Galles. Il servit à la frontière jusqu'à ce que le danger fût dissipé et que les troupes eussent été rappelées au foyer. Naturellement, il a toujours pris un grand intérêt aux choses militaires. Il a été président de l'Association de Tir du Dominion et a commandé l'escouade de Tir à Wimbledon, en 1876. En chambre, il était toujours un des premiers à défendre la cause des volontaires.

M. Kirkpatrick n'a pas été moins heureux en affaires que dans les différentes phases de la vie publique à travers lesquelles nous l'avons suivi. Né riche, il a su augmenter ses ressources par un sage esprit d'entreprise, s'identifiant surtout avec les principales industries de sa ville natale, Kingston, dont il a toujours eu à cœur l'avancement. Son nom se trouve l'un des premiers parmi les fondateurs de plusieurs de ses industries importantes. Il a été aussi directeur du chemin de fer de Kingston et Pembroke, président de la compagnie de l'aqueduc de Kingston et président de la fabrique canadienne de locomotives à Kingston. Il a occupé les positions de secrétaire et de président du

bureau d'administration du "Collegiate Institute" de la même ville, ayant été en relations avec cette institution depuis 1870.

En mai, 1892, il fut nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario, à la mort de sir Alexander Campbell, et assuma les devoirs de cette charge le 30 du même mois. La meilleure preuve que je puis peut-être donner de l'estime dont il jouit et de la satisfaction causée par sa nomination, c'est de citer ce que le vétéran libéral et premier ministre d'Ontario, sir Oliver Mowat, dit quand il en apprit la nouvelle : " Je " considère que c'est le meilleur choix que le gouvernement pouvait " faire. Je suis sûr que tous les partis accepteront le lieutenant-" gouverneur Kirkpatrick et je suis heureux qu'on l'ait nommé. J'ai " intimement connu son père, un homme bienfaisant et honorable, " d'une grande habileté, et qui avait la confiance de tout le monde. " Pour ce qui est de son fils, je le connais depuis son admission au " barreau. Kingston, ma ville natale, a maintenant l'honneur d'avoir " donné deux lieutenants-gouverneurs à Ontario. Il n'y en eut jamais " de meilleur que sir Alexander Campbell, et je n'ai pas de doute que " l'on dira la même chose de M. Kirkpatrick à l'expiration de son " terme d'office.'

Un tel éloge terminerait bien cette étude ; car il nous reste peu de choses à dire. Dans sa vie privée, M. Kirkpatrick a toujours donné un exemple de ces vertus qui sanctifient et font l'ornement du caractère de l'homme, sans compter les vertus publiques qui le font respecter et honorer du monde. De la plus stricte moralité dans toutes les relations de la vie, il était doué de ces heureuses dispositions qui, l'empêchant, d'un côté, de faire des folies, l'ont conduit, d'un autre, au faîte des distinctions dans sa province natale.

M. Kirkpatrick s'est marié deux fois. Sa première femme fut Frances Jane, fille de feu l'honorable John Macaulay, mort en janvier, 1877. Sa seconde femme, qui préside maintenant à l'hôtel du gouvernement, à Toronto, est Isabella, fille de Sir David L. Macpherson. Douée d'une beauté de reine, elle n'est pas moins bien douée du côté de l'esprit. Le charme qui émane de sa personne la qualifie parfaitement pour remplir une position qui exige le tact féminin le plus délicat dans l'exercice des plus hautes fonctions sociales. Grâce à l'influence qu'elle exerce, l'hôtel du gouvernement est plus populaire qu'il ne l'avait été depuis des années, et la société de la capitale de la province d'Ontario a l'avantage de voir à sa tête une femme gracieuse

et douée de toutes les qualités désirables chez une personne occupant une position aussi élevée.

Si la fortune a souri au lieutenant-gouverneur, c'est qu'il le méritait. Une carrière aussi bien ordonnée, aussi bien remplie au point de vue du civisme, aussi uniformément réussie, offre un grand sujet de réflexion à ceux qui savent saisir le pourquoi de la vie, laquelle,

Comme dans tout bonheur,
D'un sage entendement sait tirer sa valeur.

Donner bon exemple aux autres, marcher droit, remplir fidèlement ses devoirs, voilà tout ce que l'on peut désirer d'un homme. Et c'est le résumé de la vie de celui dont nous venons d'esquisser les traits.

CARROLL RYAN.

Montréal, 12 septembre, 1892.

(Traduction de Joseph Marmette.)

Kingston
August 1892

Dear Sir

I have much pleasure in complying with your request. With kind regards to Madame

Believe me
Yours sincerely
George R. Kirkpatrick

L. H. Taché Esq
Montreal.

LES HOMMES DU JOUR

SIR ALEXANDRE LACOSTE

SIR ALEXANDRE LACOSTE

Juge en chef de la province de Québec, appelé par la Reine, le 24 mai dernier, à faire partie de l'ordre illustre de Saint-Michel et Saint-Georges, après avoir été conseiller législatif, membre du sénat, qu'il a ensuite dirigé en qualité de président de cette assemblée, la plus élevée du pays, directeur de la raison légale la plus considérable de notre monde judiciaire : voilà les grandes étapes qui ont marqué jusqu'à ce jour la carrière de l'honorable Sir Alexandre Lacoste, et avant qu'il ait atteint sa cinquantième année. Il y a dans ces états de service assez de triomphes et d'honneurs pour combler trois hommes ordinaires. Aussi sommes-nous en présence d'un esprit d'élite et d'une de ces fortes organisations qui forcent le succès et ouvrent les avenues conduisant aux premiers rangs partout où la Providence les appelle.

A son entrée dans la lutte pour la vie, maître de son seul talent, appuyé sur son énergie, M. Lacoste vit deux voies s'ouvrir devant lui : le barreau et la politique. Il devait, d'abord, faire sa marque dans la première, puisqu'il est convenu que, dans notre monde moderne, le barreau donne à ses membres la clef qui ouvre une foule d'autres carrières ; mais, une fois sa position bien assurée de ce côté, la politique voulut l'enlever à sa profession. Quel combat se livra-t-il alors dans son âme? Nous ne le savons pas ; mais un psychologue tenterait de le deviner. Sans doute, la vie politique, avec les enivrements que promet le pouvoir et qui masquent aux spectateurs à distance les dégoûts qu'il apporte souvent, l'attire vivement ; mais, d'un autre côté, sa profession l'enchaîne. Pour l'avocat qui s'imagine posséder la science du droit lorsqu'il a franchi les murs de l'université, elle est chose d'une aridité des sables du Sahara ; mais, pour un esprit élevé, c'est une science pleine d'attraits. La philosophie du droit fait apercevoir l'ensemble des principes sur lesquels repose la

société, cet enchaînement de principes découlant de la sagesse et de l'expérience, et sans lesquels on ne peut rien fonder de stable. Envisagé de cette hauteur, le droit prend des aspects ignorés du vulgaire. Pratiquée à la lumière que donnent ces principes, la profession contente l'esprit le plus difficile, le plus avide d'activité. D'un autre côté, le barreau fait moins de promesses avantageuses que la politique ; mais il tient mieux ce qu'il promet, offrant des garanties de permanence que l'on ne trouve pas sur l'océan si fertile en naufrages de la vie publique. Ce n'est pas une considération de minime importance, lorsque l'on a charge d'une nombreuse famille dont on veut assurer l'avenir. M. Lacoste opte donc pour sa profession, donnant à la politique ce que ses devoirs de citoyen lui faisaient une obligation de lui accorder. C'était encore une part bien large, qui lui permit de rendre au drapeau conservateur des services signalés.

M. Lacoste doit à la nature des talents et des aptitudes spéciales, qui lui permettaient d'ambitionner dans la politique les succès qui sont venus couronner de si bonne heure sa carrière d'avocat. Après un brillant cours d'études au collège de Montréal, il fit son droit à l'université Laval. Durant les trois années de sa cléricature, ses professeurs ne virent pas d'étudiant courbé plus souvent sur les vieux auteurs, sources de notre droit, que le jeune Lacoste. Ce n'était pas un de ces universitaires comme l'on n'en voit que trop, que les démonstrations de la rue, les fumisteries, attirent plus que les leçons de droit et de médecine, pour devenir plus tard des avocats redoutables à leurs clients et des médecins dangereux pour leurs malades.

On le vit alors jeter les bases de cette science du droit, qui deviendra de plus en plus vaste avec les années. M. Lacoste n'est pas de ces hommes qui se contentent du *vieux gagné*, voulant en vivre toujours. Au contraire, la science, pour lui, est cet horizon désespérant vers lequel on doit marcher, même si ses limites extrêmes sont hors d'atteinte.

Entré dans la raison légale de LeBlanc et Cassidy, il brûla les premières étapes pour arriver d'emblée aux premiers rangs au palais, comme il est arrivé d'un bond à la plus haute magistrature.

M. Lacoste avait de qui tenir ; il appartient à une famille de légistes. Son père, notaire éminent, jouissait d'une réputation de savoir qui s'étendait sur toute la rive sud du Saint-Laurent, de Sorel à Beauharnois. C'était l'esprit légal le plus complet de son temps. Il

n'y avait qu'un homme dans le Bas-Canada qui fût son émule : M. Girouard, père du député actuel du comté des Deux-Montagnes. L'un régnait en maître au sud de Montréal ; l'autre jouissait d'une égale influence dans la région du nord.

Un frère aîné du juge Lacoste avait marché sur les traces de son père et, à trente ans, figurait au barreau de Montréal avec grande distinction. Sir Hippolyte Lafontaine faisait le plus grand cas de son savoir. Si nous vivions sous l'ancien régime de la monarchie française, Sir Alexandre appartiendrait à la noblesse de robe. L'influence du milieu où s'est écoulée sa jeunesse le prédestinait à la carrière où il s'est créé une si large place. Pendant longtemps, la science moderne a nié les phénomènes de l'hérédité, que nos pères mettaient au nombre des vérités d'expérience ; ils aimaient à pousser le fils sur les traces du père, estimant qu'en continuant les traditions de la famille, il avait plus de chance de succès qu'en s'engageant dans une voie nouvelle.

La science du jour a opéré une volte-face sur ce sujet, et elle est tombée dans une exagération en voyant partout la transmissibilité des vertus et surtout des tares, d'une génération à l'autre.

A voir cette tête carrée, bien assise sur de larges épaules, on sent qu'ici la force physique vient en aide à la force intellectuelle. Tout, en M. Lacoste, révèle un cerveau bien organisé où, comme chez tous les grands jurisconsultes, le jugement l'emporte sur l'imagination. Il s'est servi de ses belles facultés pour s'assimiler la substance des maîtres du droit français ; il l'a faite sienne, en la marquant de son empreinte personnelle. C'est merveille de le voir pénétrer dans les arcanes du droit, s'y mouvoir à l'aise et rendre clair pour ses auditeurs ce qui, sans la lumière que projette vivement sa science, resterait obscur. C'est pour lui jeu d'enfant, tellement les principes du droit et leurs conséquences se classent et s'enchaînent chez lui dans un ordre parfait. Grâce à l'entraînement intellectuel qu'il s'est imposé, sa pensée embrasse facilement l'ensemble d'une affaire et, au sortir du tribunal, il peut rendre son arrêt sans crainte de juger la cause sans l'avoir entendue.

Durant les vingt-huit années d'exercice de sa profession, il a occupé, d'une façon ou d'une autre, dans toutes les causes importantes plaidées à Montréal. A plusieurs reprises, ses clients l'ont chargé de défendre leurs intérêts devant le plus haut tribunal de l'empire, où

le succès l'a presque toujours suivi. Le comité judiciaire du conseil privé, qui instruit les procès portés devant lui avec une simplicité antique, l'a toujours vivement impressionné. Devant ces juges au caractère si élevé, à la science si étendue, nulle procédure embarrassante, aucun apparat intimidant; l'éloquence académique n'y est pas de mise: c'est plutôt un exposé des faits, une conversation à laquelle les juges prennent souvent part, soit pour demander de plus amples explications sur un point obscur, soit pour discuter avec les avocats; ils délibèrent aves les partis, et, lorsqu'une cause a été entendue de cette façon, le tribunal est prêt à prononcer son jugement, audience tenante. Cette procédure si simple, rappelant le bon vieux temps où saint Louis rendait la justice sous le chêne de Vincennes, plaisait à M. Lacoste, qui aurait aimé à la voir en honneur dans les hautes cours canadiennes.

Il a attaché son nom à une cause d'un intérêt plus qu'ordinaire: la cause des corporations commerciales. Le gouvernement Chapleau avait frappé d'une taxe les institutions financières, les compagnies d'assurances et les associations industrielles de la province. Celles-ci refusèrent de se conformer à la loi, alléguant que la loi provinciale n'était pas constitutionnelle, car elle imposait une taxe indirecte, usurpant, par ce fait, un privilège du parlement fédéral. M. Lacoste, au nom du gouvernement de Québec, établit, avec une puissance d'arguments basés sur les plus hautes autorités, que cet impôt est bien une taxe directe et fit partager sa manière de voir par tous les tribunaux devant lesquels cette cause célèbre fut portée.

Nombre de personnes, à Montréal, se rappellent encore l'ancienne raison légale LeBlanc et Cassidy, dont les bureaux se trouvaient à l'angle de la rue Craig et de la rue Saint-Gabriel. C'est sous les auspices de ces deux estimables hommes de loi que M. Lacoste fit ses débuts au barreau. L'un d'eux, M. Cassidy, était un aimable original qui, après avoir obtenu certains succès au barreau, voulut goûter de la vie publique, à laquelle la nature ne l'avait pas destiné. Il faisait la plus curieuse figure possible à la chambre de Québec, où il siégea durant un parlement. Si le feu de la discussion, attisé par l'esprit de parti, se déchaînait sur l'assemblée législative, M. Cassidy se jetait dans la mêlée, interpellant, à tour de rôle, la droite et la gauche; il taxait les combattants d'exagération, demandait à ses amis, les libéraux, d'abandonner une partie de leurs prétentions, suppliait les

conservateurs de ne pas abuser de leur pouvoir, s'efforçant d'amener une réconciliation sur le terrain des concessions mutuelles. On devinait en M. Cassidy l'avocat qui avait dû réconcilier bien des plaideurs ; mais il en allait tout autrement en chambre, où ce rôle d'arbitre et d'aimable compositeur n'était pas compris. Inutile d'ajouter que le sceptre de ce Neptune d'un nouveau genre ne réussit jamais à calmer la tempête.

Si l'homme du juste milieu ne peut pas trouver à exercer son esprit conciliant entre les partis plus disposés à s'étrangler qu'à s'embrasser, il lui est facile d'intervenir avec fruit au milieu de l'un des deux camps. Que de fois l'ancien associé de M. Cassidy et son successeur, M. Lacoste, n'a-t-il pas rendu service à ses amis politiques en leur prêchant la modération, en les forçant, par son attitude et ses conseils, d'éviter des fautes qui leur auraient été fatales ?

Le tempérament gaulois a laissé une forte empreinte sur la race canadienne. C'est à lui que nous devons dans les questions qui touchent à la race ou à la religion ou qui semblent seulement affecter nos intérêts particuliers, de nous emballer si facilement. Nous disions ailleurs que le contact des Anglais avait modifié notre manière de voir et de juger sur bien des sujets, qu'il nous était souvent plus facile de nous entendre avec les Anglais en affaires qu'avec les Français. Si notre manière de penser s'est éloignée du concept français, il nous est resté bien du vieil esprit de nos pères. Grattez un Canadien, et vous aurez bientôt fait de trouver un Français. Jetez un coup d'œil sur l'histoire politique des quinze dernières années, et comptez le nombre d'emballements des Canadiens dont vous ne trouverez pas l'équivalent chez nos voisins d'Ontario ou des provinces maritimes ; les coups d'Etat, les soulèvements populaires sont essentiellement français.

M. Lacoste, avec son jugement droit, avec son esprit précis, qui lui interdit également de chevaucher sur l'idéal et sur les utopies, voyait le danger des emportements et de la politique, des coups de tête. Que de fois il leur a fait obstacle, que de fois il a appliqué les freins du modérateur avec succès ! On se rappelle l'émoi que causait dans le parti conservateur le refus de Lord Lorne de destituer le gouverneur Letellier. Une partie de la députation conservatrice d'Ottawa partit en guerre contre Sir John et ses collègues français. Les révoltés de la " Maison bleue " parlaient de tout casser, de tout démolir. M. Lacoste rappela les mutins au calme, fit voir le côté

exagéré de leur réclamation, plaida la cause de MM. Mason, Baby et Langevin, auxquels ils ne devaient pas refuser leur confiance, réclamant la temporisation, afin de donner à leurs chefs les moyens de prouver leur bonne foi et leur sincérité, appuyant fortement, en ceci, la position prise par M. Chapleau vis-à-vis des emballés, qui avaient tort dans la forme plus que dans le fond, au point de vue des intérêts du parti conservateur.

C'est à plusieurs reprises que sa loyauté l'appela à jouer ce rôle ingrat de modérateur, très ennuyeux pour celui qui s'y dévoue, et tout-à-fait sans gloire, s'il n'est pas sans grand mérite. En 1874, il rendit à ses amis un service encore plus signalé. C'était à la suite de l'affaire des Tanneries. Rappelons en deux mots ce singulier épisode politique. Le gouvernement Ouimet avait échangé une propriété sise aux Tanneries contre la ferme Leduc, plus éloignée de la ville que l'autre. Ses adversaires s'ingénièrent à faire voir dans ce marché une spéculation dont avaient profité certains amis du gouvernement. *La Gazette de Montréal* dénonça la chose et M. Irvine remit son portefeuille. Ce double coup de tonnerre, éclatant au milieu d'un parti que le scandale du Pacifique avait rendu défiant, jeta l'affolement dans ses rangs. Personne pour rassurer les esprits. M. Ouimet et ses collègues absents, les journaux rouges faisaient feu de toutes pièces ; il n'en fallut pas davantage pour déterminer une déroute, un sauve-qui-peut. Quand une armée s'est ainsi éparpillée, elle s'égare à tout jamais, s'il ne se présente promptement un homme énergique pour la ramener au camp. M. Lacoste vit le danger que courait son parti. Réunir chez lui quelques amis, leur représenter la nécessité d'agir à l'instant et de trouver un point de ralliement pour ramener les fuyards éperdus, fut pour lui l'affaire d'une soirée.

Il indique comme solution à la crise la démission de M. Ouimet, qui n'a plus à ses côtés que MM. Archambault et Chapleau, MM. Robertson, Ross et Fortin ayant remis leurs portefeuilles, et son remplacement par M. de Boucherville. Sa proposition très pratique fait son chemin et prend une forme tangible, car, quelques jours plus tard, le cabinet de Boucherville remplaçait l'administration Ouimet.

C'est un service ignoré que M. Lacoste rendit alors à son parti, mais tout de même un service qui prenait l'importance d'une planche de salut.

En 1881, le gouvernement Chapleau l'appelle au conseil législatif.

Quelques amis bienveillants ne se gênent pas pour lui prophétiser un échec certain : il est trop bon avocat pour être du bois dont on fait les hommes politiques. Son premier discours, prononcé à l'occasion de la vente du chemin de fer du Nord, donna le démenti aux faux prophètes. Ce discours lui conquit une des premières places au conseil et lui valut un ascendant incontestable. Il s'était élevé par la force du raisonnement, la logique des faits accumulés, au rang des hommes de gouvernement de premier ordre. Ce discours témoignait d'une connaissance étendue du droit administratif et des véritables principes qui doivent inspirer notre politique provinciale.

C'est en 1884 qu'il entre au sénat. Il étudie les fonctions que cette assemblée pourrait remplir dans nos institutions. A son point de vue, elle devrait agrandir sa sphère d'action, et donner à ses travaux une importance qui fermerait la bouche à ses détracteurs. Pourquoi le sénat ne scruterait-il pas d'un œil plus sévère l'ensemble de l'œuvre des communes ? Il n'est que trop vrai, malheureusement, que, dans la précipitation du travail de la chambre populaire, l'empiètement du pouvoir central sur les pouvoirs des provinces se montre à chaque instant. Ces violations de la constitution échappent à l'attention jusqu'au jour où l'application d'un article abusif de la loi en révèle l'existence. C'est ainsi qu'il comprenait la principale attribution du sénat ; toujours il vit en notre premier corps législatif un tribunal de révision dont la vigilance devait sans cesse être en éveil. Aussi, tant qu'il en fit partie, il ne cessa d'examiner avec une sollicitude patriotique les lois des communes pour les enfermer dans les limites de la constitution.

Il affectionnait ce travail qui s'adaptait si bien à ses aptitudes spéciales. Il y prenait goût davantage tous les jours, lorsque le gouvernement vint l'arracher à sa profession et à la vie politique pour lui donner la succession de Sir A. Dorion, nous devrions dire *pour le forcer à l'accepter* ; et ceux qui ont vu M. Lacoste au moment de sa nomination diront que notre expression est appropriée. Ce fut avec un serrement de cœur qu'il dit adieu à son bureau d'avocat, qu'il aimait tant. Jamais juge ne monta les degrés du tribunal avec autant de répugnance, et jamais honneur n'offrit moins de séduction à celui que tout le monde en jugeait digne.

Sir Alexandre Lacoste est arrivé à la magistrature suprême de notre province comparativement jeune ; tous les justiciables s'applau-

diront de le voir fournir, pendant le plus d'années possible, son utile labeur. Des amis nous assurent que la présidence de la cour d'appel est loin d'absorber toute son activité. S'il en était ainsi, nous nous permettrions d'exprimer un vœu qui se trouve dans l'esprit de tous ceux qui apprécient sa haute intelligence. Nous voudrions le voir enrichir notre bibliothèque légale de fortes études dont profiteraient le barreau et le public lettré. Nous ne faisons ici probablement que refléter ses intentions, car son amour du travail, son respect des traditions le portent à marcher sur les traces de cette ancienne magistrature française, dont la nôtre est l'émanation et qui nous a légué ces œuvres, monuments de science et de langage à la forme si élevée. C'est là notre seul souhait ; il a tout le reste par surcroît. Dans sa nouvelle position, l'éclat de son nom brille déjà plus vif ; pour les âmes bien nées, les hautes fonctions élèvent le caractère.

Nous regrettons que le cadre de cette biographie ne nous permette pas de nous étendre sur les aptitudes littéraires de M. Lacoste. Il nous suffira, pour les faire ressortir, de citer une partie des remarques que lui suggérait, il y a quelques mois, la mort du duc de Clarence :

" Il est de notre devoir, aujourd'hui, d'exprimer la douleur profonde que nous cause la mort du prince Albert Victor, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

" Nous nous associons de tout cœur au grand deuil dans lequel sont plongés notre gracieuse Souveraine, le prince et la princesse de Galles, toute la famille royale, ainsi que la fiancée du noble défunt ; et nous leur offrons très respectueusement nos sympathies et nos condoléances.

" Placé, par sa naissance, dans une position tout-à-fait exceptionnelle, après s'être soumis aux peines et aux labeurs que nécessite l'apprentissage d'une vie comme la sienne, le prince a été enlevé à l'âge où l'homme commence à illustrer sa vie et au moment où une union prochaine, depuis longtemps désirée, devait lui assurer pour toujours le bonheur de la vie de famille.

" Il a dû renoncer avec peine à la gloire de régner sur un des plus puissants peuples du monde.

" Il a dû lui en coûter de se séparer de celle qu'il avait choisie pour être la compagne de sa vie.

" Mais la mort n'épargne pas le bonheur, et elle choisit ses victi-

mes sur les marches du trône comme dans la chaumière du pauvre, faisant partout des blessures cuisantes.

"Sous ses coups, la douleur est toujours la même : le diadème n'empêche pas les yeux de pleurer, ni le manteau royal le cœur de saigner.

"Nous comptons que la Providence ne refusera pas à ces illustres affligés le baume de la consolation qu'elle verse dans les plaies du dernier de ses serviteurs."

Il ne nous reste qu'à parler de M. Lacoste intime. Ce savant magistrat, qui a passé sa vie dans les sévérités de la loi, se retrouve, au milieu des siens et de ses amis, l'homme le plus affable du monde. Doux, accessible à tous, il dépouille le jurisconsulte ; chez notre juge en chef, jamais de pose, encore moins de morgue ; il ne pontifie point, il a horreur du formalisme. Esprit cultivé, il adore la petite guerre, où sa verve gouaille impitoyablement ses amis ; mais son épigramme s'arrête à fleur de peau ; comme la lance d'Achille, elle guérit les petites blessures qu'elle fait.

Il est adoré des siens, qui sont tout pour lui. Il se plaît dans le cercle de sa famille, où règne une simplicité de manières toute patriarcale, qui n'exclut point la pratique d'une hospitalité aussi cordiale que généreuse. Il y a dans tout l'homme, chez lui et au dehors, au palais et dans le monde, une grandeur morale qui inspire le respect, sans l'exiger.

Comme magistrat et comme citoyen, on peut, pour nous résumer, rappeler, à son égard, ce que d'Aguesseau, le grand chancelier, disait des magistrats qu'il cite comme modèles : "On les a définis, quand on a défini la justice."

A. D. De CELLES.

Ottawa, juin, 1892.

Je dois renoncer au plaisir de te revoir cet été.
Une princesse devant le Conseil Privé m'oblige à porter des secrets profondes
Je te promets une longue visite à mon retour, nous parlerons du passé.

Bien à toi

10 Mai 1889

A. Daudet.

LES HOMMES DU JOUR

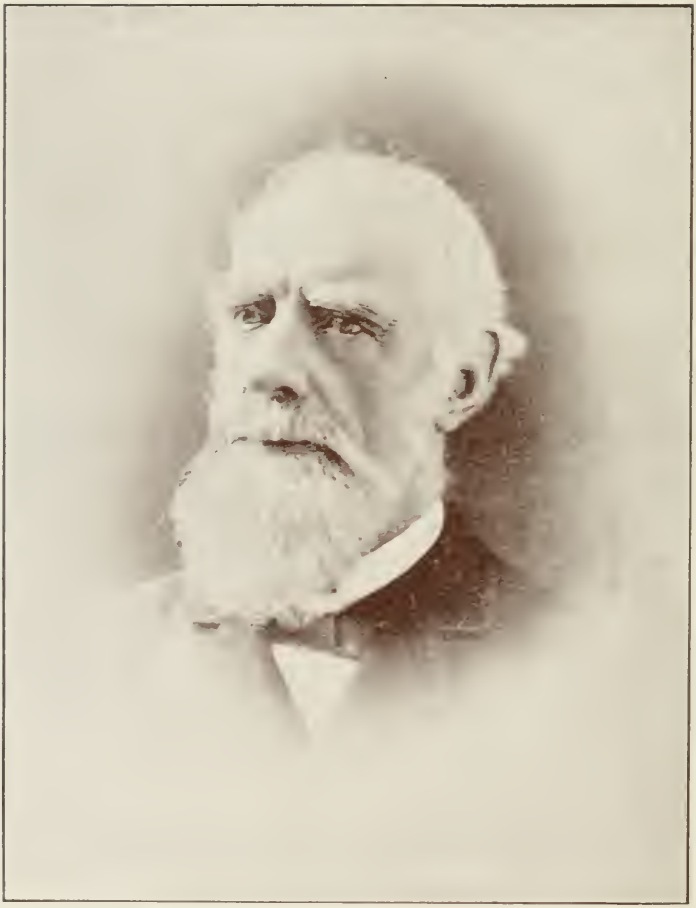

SIR DONALD A. SMITH

SIR DONALD A. SMITH

Peu de noms, parmi les Canadiens de distinction, exc ent autant d'admiration et de reconnaissance que celui de sir Donal A. Smith. Si sa longue carrière a été constamment marquée par un avail ardu et souvent dangereux, à ses débuts, il n'en a pas moins dé ensé d'une main prodigue les fruits de ses labeurs, non pas dans un vain but de gloriole, mais pour le plus grand bien du public. Contrairement à la majorité des gens comblés des biens de ce monde, il aura, lui, généreusement disposé de sa fortune de son vivant, faisant ainsi noblement son devoir et s'assurant du bon usage que l'on fait de ses généreux dons, et cela avec une énergie, un esprit conciencieux qu'il serait bien désirable de voir imiter par le plus grand nombre des heureux de ce monde.

Donald Alexander Smith naquit dans le Morayshire, en Ecosse, en 1821, et reçut une bonne éducation anglaise classique, à part l'enseignement primaire qui, dans les écoles écossaises, est d'une nature extrêmement solide et pratique.

Il est passé en proverbe que les hommes qui, dans l'empire britannique, ont atteint les plus hautes cimes du succès et de la fortune sont, en majorité, des Ecossais. Nous ne doutons pas qu'il faille attribuer ce succès à leur ténacité native dans leurs entreprises, ainsi qu'à cette éducation sévère puisée chez le " pasteur " ou le maître d'école du village.

Un certain temps, M. Smith étudia aussi la médecine et, s'il ne persévéra pas longtemps dans cette voie, l'expérience qu'il y acquit ne lui servit pas moins par la suite, alors qu'il eut à séjourner dans les solitudes du Labrador et dans les déserts de la *grande prairie* où les sauvages, pleins de confiance en son art de guérir, avaient l'habitude de l'appeler leur " père." Souvent ils accouraient de bien loin pour obtenir le bénéfice de ses conseils et de ses soins.

Ce fut en 1838 que M. Smith entra au service de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il a été si intimement lié à cette puissante organisation commerciale, que ce ne sera pas un hors-d'œuvre, dans cette notice biographique, d'esquisser rapidement l'histoire de cette corporation. Son territoire consistait en terres s'étendant sur un espace aussi grand que l'Europe et embrassant le Nord et l'Ouest du Canada, depuis la côte du Labrador, à l'est, jusqu'aux Montagnes Rocheuses, au sud-ouest, s'appuyant aux régions arctiques du Nord, pour aller toucher le quarante-neuvième degré de latitude, entre les Etats-Unis et l'Amérique britannique du Nord. Cet immense territoire, dont la plus grande partie était connue sous le nom de "Terre du prince Rupert," fut concédé par Charles II, en 1670. Il est dit dans cette charte royale que, "vu que notre cher et bien-aimé cousin le prince "Rupert, comte palatin du Rhin, Christophe, duc d'Albermale, et "autres personnes y mentionnées, ont, à leurs charges et forts dépens, "entrepris une expédition à la Baie d'Hudson, dans la partie nord-"ouest de l'Amérique, pour découvrir un nouveau passage vers la mer "du sud, et trouver quelque source de commerce dans les fourrures "ou les mines, le roi leur a accordé le pouvoir de se constituer en "corps commercial et politique, sous les noms de gouverneur et com-"pagnie des aventuriers d'Angleterre, faisant commerce dans la Baie "d'Hudson, et d'avoir un sceau commun." Le roi accordait aussi à la compagnie "le droit exclusif de la traite et du commerce dans "toutes ces mers, détroits, baies, rivières, lacs et ruisseaux, sous "quelque latitude que ce soit dans les détroits communément appelés "d'Hudson, ainsi que le droit de pêcher toutes sortes de poissons, la "baleine, l'esturgeon et tout autre poisson royal qui fréquentent ces "parages, sans excepter celui d'exploiter toutes mines royales, "découvertes comme à découvrir, mines d'or, d'argent ou de pierres "précieuses." La charte constituait aussi le Gouverneur et la Compagnie, ainsi que leurs successeurs, "les seigneurs absolus du dit territoire."

La terre du prince Rupert est abondamment arrosée, en comprenant le lac Winnipeg, au sud, superbe nappe d'eau de trois cents milles de long, sur cinquante de large en maints endroits. On y remarque encore le lac Winnipegoosis et le lac Manitoba. La rivière Rouge, qui alimente le lac Minnesota, coule en gagnant le nord jusqu'au lac Winnipeg, et cette partie du pays située entre ce lac et la

rivière Rouge, à l'est, la branche sud de la Saskatchewan, à l'ouest, et la ligne frontière, au sud, forme un parallélogramme d'environ 80.000 milles carrés et qui comprend 11.000.000 d'âcres de terres cultivables.

Le sol des bords de la rivière Rouge est riche et produit d'abondantes moissons d'excellent blé. C'est là qu'était situé l'établissement de Selkirk ou de la rivière Rouge, avec lequel M. Smith devait avoir des relations importantes lors de la première rébellion.

A la fin du XVIIIème siècle, le comte de Selkirk, visitant les "Highlands" de l'Ecosse, s'aperçut qu'un grand nombre de jeunes gens émigraient aux Etats-Unis. Jugeant qu'ils feraient d'excellents colons pour les possessions britanniques, il engagea, en 1811, toute une bande de ces émigrants à venir au Canada. Après avoir obtenu une concession de terres de la compagnie de la Baie d'Hudson près de la rivière Rouge, il y établit une colonie écossaise. En dépit de la fertilité du sol, cette colonie ne devait cependant pas vivre, se trouvant trop éloignée des centres commerciaux : aussi la compagnie rachetait-elle cette terre en 1834.

En 1863, un changement survenait dans la propriété de la compagnie de la Baie d'Hudson. A cette époque, son capital était d'un demi-million ; mais, par suite d'arrangements conclus avec l'"International Financial Society," celle-ci paya £1.500.000 aux actionnaires alors existants, et l'on éleva les nouveaux fonds de la compagnie à deux millions. On ne fit aucun changement dans la charte et tous les droits accordés par Charles II restèrent assurés à la compagnie. Dans le prospectus de la "Société Internationale," il est dit que le territoire de la compagnie comprend une étendue de 1.400.000 milles carrés, ou plus de 896.000.000 d'âcres de terre. La moyenne des profits annuels des dix années précédentes avait été de seize par cent sur l'ancien capital d'un demi-milion.

M. Smith entra au service de cette organisation puissante et fut envoyé, peu de temps après, sur la côte désolée du Labrador, où la compagnie avait des postes de traite importants. Aujourd'hui même le Labrador est, pendant plusieurs mois, privé presque entièrement de communication avec le monde extérieur ; et pourtant, à cette époque l'isolement était encore plus complet. Une tribu sauvage, celle des Montagnais, habitait le pays et vivait depuis les bords du Saguenay en descendant jusqu'à l'Océan Atlantique. Ils traitaient considérable-

ment avec la compagnie de la Baie d'Hudson. Le Labrador abondait en ours, loups-cerviers, carcajous, castors, renards noirs et argentés, et en autres animaux à fourrures de valeur.

M. Smith fut préposé au poste de Mingan. En dépit de son importance, il y avait alors peu de blancs en cet endroit, et sa désolation, pour un esprit aussi actif que celui de M. Smith, devait être, durant les longs mois d'hiver, quelque chose d'effroyable.

L'été fournissait toujours des distractions à son esprit aventureux et hardi, en lui permettant de faire des excursions de chasse et de pêche à l'intérieur, où le gibier abondait dans les bois et les rivières sur les rives desquelles s'ébattaient des colonies d'oies sauvages, d'eiders, de ptarmigans et de coqs de bruyère. Mais combien eussent été interminables les longues soirées d'hiver, si M. Smith n'eût aimé l'étude à la passion et n'eût été sans cesse mu du désir d'agrandir le champ de ses connaissances ! Avec sa persévérance habituelle, il lisait tout avec la plus grande attention ; aussi n'eut-il pas lieu de regretter, par la suite, l'isolement forcé auquel l'avait condamné son séjour au Labrador ; car ce genre de vie lui donna l'occasion de se perfectionner dans certaines connaissances qui lui furent si utiles alors qu'il eut à jouer son rôle dans les centres d'affaires de la civilisation du XIXème siècle. Sa facilité à saisir un sujet et à se rendre immédiatement maître de chaque détail s'y rattachant a souvent fait l'admiration des hommes d'expérience ; aussi ne peut-on douter que son séjour au Labrador ait beaucoup contribué à former son esprit et à le rendre apte à réussir dans les grands projets qu'il devait entreprendre plus tard.

Pendant son séjour à Mingan survint un incident qui met vivement en relief cette infaillible persévérance et cet attachement inviolable au devoir qui ont été de tout temps le point remarquable de la carrière de M. Smith. Cet épisode de sa vie montrera aussi à quels dangers ceux qui ont fait le Canada se trouvaient exposés dans le sentier ardu qui devait finir par les mener aux honneurs et aux succès.

Pendant qu'il avait la direction du poste de Mingan, il fut atteint d'ophtalmie, causée par la neige, et se vit en grand danger de perdre la vue. Ce qu'une telle calamité aurait eu d'affreux pour un jeune homme actif et ambitieux, on peut se l'imaginer, et bien peu de gens pourront le blâmer du parti qu'il prit en cette occasion.

Comme il n'y avait pas de bons oculistes avant d'arriver à Mont-

réal, il se décida à entreprendre le long et pénible voyage sur la côte, en compagnie de deux guides métis. C'était l'hiver, et une épaisse couche de neige couvrait la terre et allongeait sans fin sa blancheur monotone et désespérante sur les flancs dénudés de la grande chaîne des Laurentides. Mais, toujours, toujours à travers l'obscurité aveuglante des ouragans de neige marchaient les guides, soutenus par la bravoure et la fermeté inébranlable de leur jeune chef. A la fin, épuisés mentalement et physiquement, ils arrivèrent au misérable petit établissement de Lachine, à peine digne alors du nom de village, car les maisons en étaient clair-semées et d'une construction primitive.

Le premier soin de M. Smith fut de se rapporter à son chef, qui le reçut d'une façon glaciale, lui reprocha vertement d'avoir quitté son poste sans permission, et lui ordonna d'y retourner sans retard.

Naturellement découragé par un aussi dur accueil et épuisé de fatigue et de privations, à ce moment le jeune homme se décida presque à laisser là son emploi et à abandonner le service de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Il y a certaines vagues qui, prises à temps dans la marée des affaires humaines, poussent a la fortune. Pour le jeune Smith, c'était l'instant critique, et il sut saisir le flot au passage, heureusement pour lui et pour le Canada. Comment le conduisit-il à la fortune ? C'est ce que tous les Canadiens savent bien aujourd'hui.

Avec la réflexion, la sagesse prévalut chez M. Smith, et il se détermina à retourner à Mingan et se remit immédiatement en route avec ses deux métis. Bien peu, parmi la jeune génération de Canadiens qui voyagent dans nos somptueux wagons Pullman, peuvent se faire la moindre idée de ce qu'était alors un voyage en hiver et des difficultés et des dangers qu'il offrait.

A peine nos voyageurs s'étaient-ils remis en marche que, la neige s'étant mise à tomber en abondance, ils perdaient à chaque instant leur voie.

Succombant de froid et de fatigues, les deux guides tombèrent l'un après l'autre et moururent avant d'arriver au but de leur voyage. Rendu à bout de forces, M. Smith arriva plus mort que vif à Mingan, pour raconter la triste histoire de son désastreux voyage d'hiver. Heureusement qu'il avait pu voir un médecin et que son ophtalmie disparut peu de temps après son retour.

Cet incident n'est qu'une des mille et une périlleuses aventures

d'une de ces vies très ardues si communes parmi les hardis pionniers à qui le Canada doit tant et que je tiendrai toujours en la plus haute estime. C'est à ces braves caractères que le pays doit sa grandeur, qu'il doit que nous en sommes fiers, que nous vivons et mourrions, au besoin, pour lui. A cette crise de sa vie, et nous ne faisons pas de vaine supposition, si M. Smith n'avait écouté que la voix de l'orgueil et du bien-être, pour avoir été rebuté si durement lors de son voyage à Montréal, l'une des grandes voies de l'Atlantique au Pacifique n'aurait pas été ouverte, les annales de notre pays ne contiendraient pas cette page glorieuse, et le Canada n'aurait pas atteint cette place enviable qu'il occupe parmi les autres nations du globe.

L'épisode qui vient après, dans la carrière de M. Smith, est presque une question d'histoire, et il nous met en face de la rébellion de la rivière Rouge, en 1869, dans laquelle il se trouva jouer un rôle éminent.

On se rappelle que les principaux membres des gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient tenu conseil dans le but de préparer la confédération de toutes les provinces. Le résultat de cette conférence fut, le 1er juillet, 1867, la proclamation par le gouvernement impérial de la confédération de ces quatre provinces, sous le nom de Dominion du Canada.

L'on désirait aussi annexer les autres provinces au Dominion, et l'on entama les négociations préliminaires pour y faire entrer les Territoires du Nord-Ouest. Pour arriver à ce résultat, il fallait obtenir le consentement de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Les principaux habitants du district de la rivière Rouge étaient alors des descendants des premiers pionniers français qui, possédés d'esprit d'aventure et du goût des voyages, s'étaient enfoncés jusque dans les prairies du Nord-Ouest et s'y étaient établis. Avec le temps, ils s'étaient développés et avaient fini par former un petit peuple qui tirait sa subsistance en partie de la chasse, en partie de l'agriculture; ils avaient gardé la plupart des habitudes et des coutumes de leurs compatriotes de la province de Québec.

Ils s'étaient aussi mariés avec des métis indiennes et, à cette époque, la population comprenait environ cinq mille Français, et le même nombre de métis anglais et écossais, avec quelques Canadiens et Américains.

Le gouvernement canadien envoya en Angleterre sir Georges Car-

tier et l'honorable William Macdougall, afin de conclure un arrangement avec les directeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Londres. Avec la coopération du duc de Buckingham et de Chandos, alors secrétaire colonial, il fut décidé que la compagnie de la Baie d'Hudson cèderait à la couronne ses droits de gouvernement, que son territoire de la terre de Rupert serait annexé au Dominion du Canada, la compagnie de la Baie d'Hudson recevant £300.000 sterling et retenant un vingtième de toutes les terres situées dans la "zône fertile," partie du pays s'étendant du lac des Bois jusqu'au sommet des Montagnes Rocheuses.

Ces négociations ne rencontrèrent pas l'approbation générale de la population du territoire, vu qu'elles n'avaient été opérées qu'avec les actionnaires de la compagnie à Londres. Et la conséquence fut que, lorsque le colonel Dennis fut envoyé par le gouvernement fédéral pour arpenter les terres du territoire, avant que le gouvernement impérial n'eût lancé la proclamation du transfert, des murmures éclatèrent, qui annonçaient l'approche de l'orage.

L'honorable William Macdougall avait été nommé premier gouverneur de la nouvelle province ; mais, comme il arrivait à Pembina, en octobre, il reçut une lettre de Riel, le chef du parti hostile, l'avertissant de ne pas aller plus loin. En novembre, 1869, M. Smith, — probablement à cause de sa connaissance du pays et de son habileté à s'entendre avec les sauvages et les colons, — fut prié par sir John A. Macdonald et le gouvernement canadien de se rendre jusqu'à Fort-Garry, maintenant Winnipeg, et de tâcher d'y régler les difficultés à l'amiable.

La tâche n'était pas facile. Riel, retranché dans le fort Garry avec une bande nombreuse de partisans, s'était emparé des magasins et d'autres propriétés de la compagnie de la Baie d'Hudson, se servait de toutes les munitions que contenait le fort, et se préparait ouvertement aux hostilités. M. Smith éprouva beaucoup de difficultés avec les métis, qui se laissaient fortement influencer par Riel. En sa qualité de commissaire du gouvernement canadien, M. Smith fut cependant admis dans le fort par le chef des rebelles ; mais, un certain temps, il fut retenu prisonnier et empêché de communiquer avec l'extérieur, tandis que Riel tâchait de s'emparer de ses papiers. Heureusement qu'il les avait laissés à Pembina.

Dans cette crise, les ressources diplomatiques de M. Smith eurent

un bon effet, et il sut faire preuve du plus grand tact et du coup d'œil sûr d'un négociant avec l'astucieux Riel. Pendant la campagne, le major Boulton fut fait prisonnier par les rebelles et condamné à être fusillé dans les vingt-quatre heures. Ce fut seulement par l'entremise de M. Smith qu'il échappa à l'horrible sort de Scott, et à la condition que le premier se rendrait dans tous les établissements anglais, pour persuader à leurs habitants d'envoyer des représentants, afin de tenir conseil avec Riel, ce qui fut fait. Dans le mémoire préparé par M. Smith, celui-ci cite les paroles de Riel, qui dit, en toutes lettres, que ce fut sur les instances de M. Smith qu'il épargna la vie du major Boulton.

Pendant tout ce temps, M. Smith déployait la plus grande énergie à persuader aux habitants du district d'élire et d'envoyer au plus tôt leurs délégués au gouvernement fédéral, et à induire la population à entrer paisiblement dans la confédération, ce qu'il devait avant longtemps mener à bonne fin. C'est surtout grâce à son tact et à son zèle que la rébellion se termina sans plus grand désastre et qu'on put en arriver à une conclusion relativement amicale.

En 1870, M. Smith fut le gouverneur résident, ou le gouverneur en chef, de la "terre du prince Rupert," et le dernier gouverneur résident, nommé par la compagnie de la Baie d'Hudson pour les fins de transférer son gouvernement et la terre du prince Rupert au Dominion. M. Smith devint ensuite commissaire en chef de la compagnie de la Baie d'Hudson, poste qu'il occupa durant plusieurs années. Comme gouverneur résident, c'est lui qui avait présidé la dernière réunion du conseil ayant droit de gouvernement.

Avec sir Francis Johnson et l'honorable M. Brelland, il fut nommé l'un des premiers conseillers exécutifs et législatifs du territoire du Nord-Ouest et, en 1870, il fut élu le premier député pour Winnipeg. En 1871, il fut élu député pour Selkirk, y compris Winnipeg et les comtés adjacents, au parlement du Canada, et continua de représenter cette division jusqu'en 1880, après avoir, lorsque l'on eut aboli le double mandat, en 1874, donné sa démission à la chambre locale. Ayant établi sa résidence à Montréal, il fut élu député pour Montréal-Ouest en 1887, et réélu dans la même division, avec une immense majorité, en 1891.

En 1886, Sa Majesté voulut bien conférer à M. Smith le titre de chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges,

en reconnaissance des services qu'il avait rendus, à la rivière Rouge, en 1869-70, et non, comme on le croit généralement, à cause du chemin de fer du Pacifique.

En politique, sir Donald Smith est un conservateur indépendant, et il nous semble à propos de citer ses propres paroles touchant ses opinions politiques. " N'ayant aucune faveur personnelle à demander à aucun gouvernement, il ne donnera son appui qu'aux mesures " propres à contribuer, d'abord, au progrès du Manitoba et des " Territoires du Nord-Ouest, et puis à la prospérité générale du " Dominion."

Conjointement avec sir George Stephens et deux autres messieurs, sir Donald Smith construisit le chemin de fer de Saint-Paul et du Pacifique, aujourd'hui connu sous le nom du chemin de fer de "Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba." Cette voie ferrée fut la première à atteindre le Manitoba, en 1878. En 1880, en société avec sir George Stephens et d'autres, il entreprit la construction du chemin de fer du Pacifique, et eut la satisfaction, quelques années plus tard, de se trouver sur le premier convoi qui traversa le Dominion du Canada d'un océan à l'autre.

On ne saurait faire une notice biographique complète de sir Donald Smith sans parler de ses dons princiers à la ville de Montréal. Le plus important est la fondation de l'hôpital " Royal Victoria." Le vieil hôpital général de la rue Dorchester, situé dans une partie de la ville où la population est très dense, manque nécessairement d'air frais et vivifiant, et n'était plus, depuis longtemps, à la hauteur des exigences d'une ville comme Montréal.

En juin, 1887, sir George Stephens et sir Donald Smith donnèrent chacun un demi-milion de dollars pour la construction d'un hôpital et d'une école d'apprentissage pour les garde-malade. Cet hôpital devait porter le nom de " Royal Victoria," en l'honneur du jubilé de Sa Majesté, que l'on célébrait cette année-là. En même temps, la ville de Montréal donnait, comme site du futur hôpital, un terrain situé sur la lisière du parc de la Montagne, en face de l'avenue Pine. Quelques médecins canadiens-français, poussant peut-être trop loin l'esprit critique, prétendirent que la proximité de cet hôpital avec le réservoir de la cité pourrait mettre en danger la santé publique. Sir Donald Smith et sir George Stephens revinrent à la charge, et achetèrent un terrain, voisin de celui que la ville avait donné et plus éloigné du

réservoir. Il a coûté $ 86.000. Le terrain donné par la ville reste terrain public. M. Saxon Snell, éminent architecte anglais, fut chargé de fournir les plans du nouvel hôpital, dont on a commencé la construction en juin dernier.

Cet édifice pourra recevoir deux cent cinquante malades, et comprendra une école pour former les garde-malade qui coûtera environ un demi-million de dollars. La construction de cet hôpital avance rapidement, et on espère pouvoir l'ouvrir en 1892. L'édifice est bâti avec cette solide pierre de sable grise qui fait la réputation de Montréal, et est situé au pied de la Montagne. Il commande une vue superbe du fleuve et des campagnes environnantes, et jouit de tous les avantages que lui donne sa position isolée et salubre.

Toujours porté à donner de l'encouragement à l'instruction publique, sir Donald Smith s'est tout spécialement dévoué à développer la haute instruction des femmes et a fait tout en son pouvoir pour aider à ce mouvement, qui a tant pris d'allure en ces derniers temps. En 1884, la société pour l'instruction des femmes, à Montréal, désirait étendre la sphère de ses opérations et jouir des mêmes avantages que les étudiants de l'université McGill. Il se trouva que, la même année, neuf jeunes filles, qui avaient complété leur cours au "High School," à Montréal, désiraient continuer leurs études, afin d'obtenir le degré de bacheliers ès-arts. Survint à ce moment critique sir Donald Smith, qui fit un don de $ 20.000, pour permettre à ces jeunes filles de suivre un cours spécial, afin de pouvoir subir les examens nécessaires. Ce cours est exactement le même que suivent les jeunes gens, et une étudiante peut assister à toutes les leçons, ou à celles qui lui conviennent davantage. Il porte le nom de cours spécial Donalda. L'année suivante, sir Donald Smith ajouta $ 100.000 à son premier don, pour fonder un collège pour femmes, sous le nom de collège "Royal Victoria." Afin de démontrer que cette générosité n'a pas été faite en pure perte et qu'elle a produit de bons fruits, nous devons ajouter que nombre de jeunes femmes ont suivi ce cours, et que les candidats ont remporté chaque année un grand nombre de médailles, voire même un premier prix.

Avec sir George Stephens, sir Donald Smith a aussi doté Montréal d'une école de musique, qui est ouverte aux gens de la ville et des environs. Les candidats heureux ont le droit d'aller étudier au collège royal de musique, à South Kensington, les bourses offertes

aux élèves couvrant tous les frais occasionnés par ce dernier cours en Angleterre. Ce privilège a déjà été remporté deux fois, par deux jeunes filles, l'une comme pianiste, et l'autre comme chanteuse.

Sir Donald Smith est aussi intéressé dans plusieurs entreprises commerciales. Il est président de la banque de Montréal, président de la commission montréalaise pour l'association d'assurance contre le feu de Londres, président de la commission montréalaise pour l'association d'assurance sur la vie de Londres et du Lancashire. Il est encore président de grand nombre de sociétés charitables et bienfaisantes, premier président de la société Saint-André de Winnipeg, et patron de l'association du tir du Manitoba. Lors de la dernière réunion de la Société Royale à Montréal, il fut élu président du comité de réception, et il est constamment appelé à parler aux banquets, aux réunions et aux réceptions publiques.

Sir Donald Smith a épousé Isabelle, fille de feu Richard Hardesty, autrefois officier dans les troupes de Sa Majesté et, plus tard, au service de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Sir Donald Smith se montre le meilleur des hôtes, et ses amis goûtent la plus cordiale hospitalité dans sa belle résidence de Montréal, si admirablement disposée pour recevoir. Il a maintes fois eu l'honneur d'accueillir sous son toit plusieurs membres de la famille royale, et il a étendu sa large hospitalité à la plupart des notabilités du monde scientifique, littéraire ou artistique, qui sont passées par le Canada.

Sa galerie de peintures est l'une des plus belles du Dominion, et contient des toiles de Raphaël, de Rembrandt et de Van Dyck, outre plusieurs œuvres exquises de Henner, de Jules Breton et d'autres peintres modernes. Sa collection de curiosités japonaises a la plus grande valeur: on y remarque surtout les objets décoratifs d'un temple de cette île si intéressante.

Constamment à l'ouvrage et préoccupé d'intérêts si variés, sir Donald Smith mène une vie des plus laborieuses, au point que ses amis ont souvent craint pour sa santé et l'ont maintes fois supplié de se relâcher un peu de ses habitudes de travail ardu. En sa qualité de président de la compagnie de la Baie d'Hudson à Londres, il est obligé de traverser l'Atlantique plusieurs fois par année, et se trouve ainsi toujours en mouvement. Comme il serait regrettable qu'un excès de travail mît en danger une vie aussi utilement remplie !

Aussi souhaitons-nous qu'elle nous soit conservée bien longtemps encore.

Non-seulement une carrière comme celle de sir Donald Smith fait notre orgueil de posséder un tel homme au milieu de nous ; mais sa vie laborieuse et si généreuse sera longtemps, dans l'avenir, l'exemple de la jeunesse canadienne, en lui montrant au prix de quel zèle et de quels sacrifices s'est édifiée la fortune de notre grand Dominion.

MAUD OGILVY.

Montréal, juin, 1891.

(Traduction de Joseph Marmette.)

Very truly yours,

Donald A. Smith

P.S.

Père Lacombe calls after I have written the foregoing and asks me to give you this letter. He is leaving on return to his mission in the Northwest.

D. A. S.

LES HOMMES DU JOUR

WM. RALPH MEREDITH

WM. RALPH MEREDITH

Le sympathique et éloquent chef de l'opposition dans l'assemblée législative d'Ontario compte déjà des états de service considérables. Sans avoir formé partie d'aucune administration, il peut réclamer une large part dans les travaux législatifs des dernières années. Son patriotisme et le soin qu'il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires n'ont pas été sans avantages pour sa province. Il n'a pas d'ambition personnelle ; et pourtant, depuis vingt ans, il a combattu énergiquement pour faire triompher les principes conservateurs et ses idées politiques dans le milieu libéral où il se trouve à faire la lutte. Il n'a jamais aspiré à prendre le premier rang dans le barreau du Haut-Canada, et il n'en est pas moins, aujourd'hui, reconnu comme une autorité dans les questions de lois et de jurisprudence du Dominion.

Voilà, croyons-nous, comment peut se résumer la position actuelle de William Ralph Meredith comme citoyen, comme politicien et comme avocat.

C'est près de London, Ontario, que, le 31 mars, 1840, naquit le sujet de cette étude. Son père, John Cooke Meredith, un diplômé du *Trinity College* de Dublin, avait immigré au Canada en 1834. Son fils se distingua plus, dans son enfance, par ces qualités du cœur qui l'ont rendu si populaire dans toutes les phases de sa carrière, que par une précocité qu'on se plaît trop souvent à attribuer après coup à ceux qui atteignent un rang élevé dans le monde. Au sortir de l'école, le jeune Meredith entra dans le bureau légal de Thomas Scalchard, un politicien très connu du temps et un fervent adepte des idées libérales. C'est là qu'il acquit sa première expérience et une connaissance approfondie de la théorie et de la pratique du droit, du moins dans la limite qu'on peut attendre d'un étudiant. En 1859, il entra à l'université de Toronto, et il fut admis au barreau en 1861.

Deux ans plus tard, il recevait son diplôme de bachelier en droit. Disons de suite que l'Université de Toronto lui a conféré, en 1890, le titre de docteur en droit.

Peu de temps avant de recevoir son diplôme de bachelier, M. Meredith avait épousé Mary, fille unique de M. Marcus Holmes, de London.

Il fallut peu de temps au jeune Meredith, dont l'énergie et le talent se manifestaient hautement, pour s'imposer à l'attention publique et se faire une large clientèle. Avec l'expérience et les dispositions naturelles dont il était doué vint bientôt cette éloquence digne et puissante qui lui a valu une grande réputation devant les tribunaux. Son extérieur distingué et sympathique, son habileté dans l'examen des témoins et la sincérité qu'il apportait dans l'exposé de ses causes ne pouvaient manquer de lui gagner la confiance absolue de ses clients. C'est ce qui lui valut d'être chargé de causes très importantes, dont la plus remarquable fut, peut-être, la fameuse affaire de meurtre de Biddulph, et celle de George McCabe, accusé d'avoir empoisonné sa femme. Son attention soutenue à sa clientèle ne s'est jamais démentie. Reconnu comme une autorité en matière municipale, il fut, pendant plusieurs années, l'avocat de la corporation de London.

Les mêmes principes qu'il a professés pour l'établissement des écoles de droit dans les différentes parties d'Ontario ont trouvé chez lui un défenseur quant à l'administration de la justice. Sur les *hustings* autant que dans la chambre d'assemblée, il s'est souvent prononcé pour la décentralisation judiciaire. Plus que cela, il a tenté, il y a quelques années, de faire triompher l'établissement d'écoles de droit en rapport avec l'université de l'Ouest, et il organisa, plus tard, l'association de droit de Middlesex, dont il fut longtemps le président. Le maintien des bibliothèques de droit dans les divers comtés d'Ontario, pour l'usage des étudiants, est une autre mesure pour le succès de laquelle il n'a cessé de travailler avec persistance. Il n'est donc pas étonnant qu'après l'attention toute particulière qu'il n'a cessé de témoigner au barreau d'Ontario, M. Meredith en ait été, à deux reprises, élu bâtonnier par le plus large vote qui ait encore été donné.

En 1875, M. Meredith fut fait conseiller de la Reine par le gouvernement provincial et, un peu plus tard, par les autorités fédérales.

Malgré la position très éminente qu'il occupe dans sa profession, c'est surtout comme politicien et comme orateur que le chef de l'oppo-

sition à Toronto est mieux connu. "Je suis un fils d'Ontario : je suis un Canadien," voilà comment il résume son *credo* politique. Il croit fermement à la nécessité de réformes dans la voie du progrès matériel et intellectuel. Il poursuit une politique nationale tendant à faire du Canada une nation parfaitement unie, et, pour cela, il est partisan d'un pouvoir central, plutôt que de la division de l'administration qui, croit-il, ne peut manquer d'amener des faiblesses dans la direction des affaires du pays.

Le fait est que M. Meredith a souvent été accusé de radicalisme dans l'énonciation de ses idées politiques. De vieux conservateurs n'aiment pas et n'accepteront jamais ses principes sur le suffrage universel, et regrettent profondément le succès des efforts de leur chef, qui a forcé le gouvernement Mowat à donner à Ontario son système électoral actuel. D'autres appréhendent la possibilité de l'application des notions américaines sur la position des employés publics, notions que M. Meredith partage et qui lui ont valu déjà les applaudissements de l'extrême droite et, à la fois, une certaine froideur parmi nombre de ses partisans. Naturellement, nous parlons là de choses qui datent parfois de longtemps, et il ne faut pas oublier que l'histoire politique d'aucun homme d'Etat n'est exempte de certaines contradictions avec les idées du parti auquel il a appartenu.

La carrière politique de M. Meredith date de 1872, lors de son élection à la législature pour remplacer M. John Carling, qui entrait alors dans la sphère fédérale. Le charme de ses manières et son éloquence, ajoutés à l'intérêt considérable qu'il prit, dès le début, dans les questions ouvrières, lui valurent immédiatement une large place dans les sympathies du public. Les actes concernant les gages des ouvriers et les accidents dans les fabriques, et d'autres mesures semblables, passées vers ce temps-là, sont, en partie, dûs à ses travaux législatifs.

Ce ne fut donc une surprise pour personne de voir M. Meredith choisi comme chef de l'opposition, en 1878. C'était un évènement attendu, et nul n'était mieux qualifié pour succéder dignement au vétéran politique Mathew Crooks Cameron, appelé à la magistrature. Le jeune chef se jeta de suite dans la mêlée avec une vigueur et une habileté remarquables ; mais sa tâche lui fut rendue excessivement difficile par la question des frontières d'Ontario, qui survint dans le cours de l'année suivante. Il se trouvait placé dans cette malheureuse

position d'avoir à appuyer le gouvernement fédéral à l'encontre des prétentions de la province dont il aspirait à devenir le premier ministre. Cette situation fut exploitée contre lui par ses adversaires avec une mauvaise foi dont il eut beaucoup à souffrir, malgré l'injustice de cette accusation. M. Meredith était d'opinion qu'après le refus par le Dominion d'accepter la décision des arbitres, l'unique chose à faire était de référer toute la question au comité judiciaire du conseil privé. Après bien des discussions, on se décida enfin à accepter ses vues, et la province d'Ontario obtint, par la confirmation du jugement des arbitres, tout le territoire qu'elle réclamait ; et cela, malgré le gouvernement fédéral, que l'on disait appuyé par le chef de l'opposition provinciale. Ainsi M. Meredith amena pratiquement, par le triomphe de ses vues, un résultat que le premier ministre d'Ontario réclame pour lui-même. Pourtant M. Mowat avait combattu pendant des années l'idée, énoncée par M. Meredith, de référer la décision des arbitres au conseil privé.

Plus tard, survint l'agitation de 1882 pour le désaveu de cette loi, et, encore là, il parut se trouver en désaccord avec le sentiment populaire. Mais il ne faut pas oublier que M. Meredith est un partisan de l'union législative et ne croit pas à l'éparpillement des pouvoirs ni à une autonomie qui enlève au Dominion des forces qu'elle ajoute aux provinces.

Dans les élections de 1883, le parti Meredith fut défait par une petite majorité, et les efforts du chef de l'opposition, à la suite de ces élections, n'eurent guère de succès. En 1886, M. Mowat fut soutenu par une majorité plus considérable, et ce fut encore la même chose en 1890. Cette dernière élection générale fut, cependant, remarquable par son importance. M. Meredith sema dans les rangs de son parti une ardeur nouvelle en se jetant dans la lutte avec impétuosité et en définissant son programme dans ses deux superbes discours du début, à London et à Toronto. Il parcourut la province ; mais, à l'exception du concours apporté par deux ou trois de ses lieutenants, il ne reçut pas l'appui qu'il avait droit d'attendre. Le peuple n'était pas encore assez instruit dans le sens d'une politique large et élevée : la province était au pouvoir d'un parti qui contrôlait toutes les influences et qui se faisait, avec la loi des licences, avec les nominations d'employés publics, des moyens de succès auprès du peuple. D'autre part, des accusations de bigoterie et de fanatisme étaient lancées contre le

chef conservateur. Les discussions, dans la presse, entre l'archevêque Cleary et M. Meredith, palpitantes d'intérêt pour le public, brillantes de tout l'éclat du talent et de la position élevée des deux adversaires, furent largement exploitées, au bénéfice de M. Mowat, auprès des catholiques.

Pour bien faire comprendre les vues du chef conservateur sur la question des écoles, donnons ici un court extrait, qui les résume parfaitement : " Dans cette province, la minorité catholique a été traitée, non-seulement avec justice, mais avec générosité. Et si, dans certains quartiers, des préjugés existent contre les catholiques, ces préjugés ont été provoqués uniquement par la politique suivie par l'Eglise romaine, qui empêche la jeunesse du pays de recevoir une instruction commune, et dont le système d'éducation tend à éloigner une section du peuple du reste de la nation, à cause de croyances différentes. Le présent état de choses a été amené par les déclarations intempestives ou violentes de citoyens qui, de côté et d'autre, oublient ce que la liberté civile et religieuse implique." Ces paroles, aussi claires qu'énergiques, jointes à la position hostile et aux efforts de l'archevêque Cleary, enlevèrent à M. Meredith des milliers de votes catholiques.

Plusieurs discours remarquables furent prononcés par le chef de l'opposition à cette époque, entre autres un discours dans l'assemblée législative au sujet de la loi concernant les écoles séparées et de son application. Les murs des vieux édifices parlementaires résonnèrent au son de sa voix dans sa dénonciation du favoritisme qu'il accusait le gouvernement Mowat d'avoir exercé envers l'université catholique provinciale et de son injustice à l'égard de la majorité protestante. La soumission aveugle à cet élément qui tient la balance du pouvoir fut la base de cette dénonciation. " Tout contribuable," déclara M. Meredith, " doit, de prime abord et avant tout, assumer sa part dans le soutien des écoles publiques. Les écoles soutenues par l'argent du public doivent être sous le contrôle et soumises à l'inspection de l'Etat. J'affirme que les commissaires des écoles séparées sont pratiquement sous la direction de leurs autorités ecclésiastiques : l'Eglise d'abord, l'Etat ensuite. Les livres d'école ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être. De plus, ces livres n'enseignent pas le patriotisme et sont étroitement bornés aux idées d'une secte." Puis le chef de l'opposition dénonça les modifications apportées à diverses époques

dans la loi des écoles séparées d'Ontario, et prétendit que ces modifications avaient été inspirées par le désir de gagner et de garder pour l'administration Mowat l'appui de la hiérarchie et de l'Eglise catholique. "Justice égale pour tous, liberté partout, ni intolérance d'un côté, ni favoritisme de l'autre, voilà," termina-t-il, "la politique que mes amis et moi voulons faire triompher."

Un peu plus tard, aux grandes assemblées tenues à London et à Toronto sous les auspices de divers clubs de jeunes conservateurs, il développa encore ces vues et définit sa politique générale. Le gouvernement Mowat fut vigoureusement blâmé pour avoir diminué la réserve laissée au trésor par le cabinet de John Sanfield Macdonald, — pour la rapidité avec laquelle on avait disposé de cet actif considérable, en même temps que des richesses forestières, au bénéfice de spéculateurs, au lieu de les utiliser dans l'intérêt du public. M. Meredith dénonça aussi la politique du gouvernement, qui s'était créé un patronage nouveau en s'attribuant les nominations des greffiers des cours de division, des huissiers, des commissaires pour octrois de licences de mariage, des inspecteurs et d'autres employés auparavant nommés par les corporations municipales. Il appuya surtout sur le fait que les intérêts de l'éducation avaient été enlevés des mains d'un surintendant impartial et indépendant pour être mis sous le contrôle d'un politicien et d'un ministère politique. Les manipulations des octrois de licences, dans le but d'obtenir des fonds et des influences pour les élections des candidats libéraux, n'échappèrent pas non plus à sa critique vigoureuse.

Parmi les sujets les plus importants traités alors par le chef de l'opposition, se trouva celui des écoles françaises et de l'enseignement du français dans les comtés d'Ontario-Est, question soulevée à la suite des protestations de M. Dixon Craig, député provincial, et autres, au sujet de l'extension de la langue et des habitudes françaises et de la doctrine et des pratiques catholiques enseignées dans les écoles. A la suite de la position prise par les conservateurs d'Ontario dans la chambre d'assemblée, une commission, chargée de s'enquérir des faits et de faire rapport, avait été nommée. Plusieurs des faits allégués avaient été reconnus devant cette commission, et M. Meredith ne manqua pas d'infliger à l'honorable G. W. Ross, ministre de l'instruction publique, une semonce que ce dernier n'oubliera jamais. La position prise par le chef de l'opposition était aussi claire qu'éner-

gique : "Bien qu'il y ait eu des faiblesses dans la direction de nos écoles dans les districts français, il ne faut pas oublier que nous devons exercer beaucoup de libéralité vis-à-vis de nos concitoyens français. Notre but suprême doit être d'établir une seule langue dans nos écoles : la langue anglaise. Je suis donc opposé à l'usage de livres dans les deux langues, tel que proposé par M. Ross, parce que cela aurait pour effet de perpétuer l'enseignement français parmi nous, — ce à quoi nous ne pouvons pas songer."

Nous croyons avoir résumé les points saillants des discours de M. Meredith dans la fameuse campagne de 1890. Le chef de l'opposition fut éloquent et fit partager aux masses ses convictions, mais pas assez pour leur faire croire que le gouvernement Mowat était indigne de leur confiance. Ou plutôt, pour exprimer notre pensée plus clairement, disons que les influences combinées d'un parti au pouvoir et de toutes les forces gouvernementales étaient trop fortes pour céder devant les assauts d'une opposition dont l'organisation était loin d'être parfaite. Puis M. Meredith avait à lutter contre cette fatale accusation de fanatisme et de bigoterie qu'on avait lancée et exploitée contre lui. Sur tous les *hustings* de la province, au coin du feu, dans les rues, il était ouvertement accusé d'avoir délibérément entrepris une croisade contre l'Eglise de Rome, et de ne faire qu'un avec M. D'Alton McCarthy et le parti des "droits égaux," dans leurs efforts pour faire triompher le protestantisme et enlever les priviléges accordés aux catholiques. Il était inutile d'invoquer le beau caractère de M. Meredith, l'absence absolue, chez lui, de toute animosité personnelle et la modération admirable qu'il apportait dans l'expression personnelle ou publique de ses vues ; inutile aussi de rappeler aux masses les éloquents appels à la tolérance faits par M. Meredith durant la campagne : on ne lui pardonna pas d'avoir accepté un programme qui apparaissait au peuple comme une contradiction flagrante des notions de liberté prêchées par M. Mowat.

Citons ici un extrait du discours prononcé par le chef de l'opposition devant un auditoire de London : "Sous l'œil de Dieu, dans cet univers soumis à ses lois, les hommes peuvent aspirer à parvenir au royaume éternel par des chemins que ni le prêtre ni les ministres n'ont tracés. Au nom de la religion, au nom de la liberté, au nom des devoirs les plus sacrés d'un bon citoyen, je proteste contre les appels que l'on fait aux préjugés religieux à l'encontre du respect et

de la tolérance que les hommes politiques doivent à tous leurs concitoyens."

Rien n'y fit, et sir Oliver Mowat est aujourd'hui premier ministre d'Ontario, au lieu de William Ralph Meredith. C'est peut-être pour le mieux, car sir Oliver a l'amour du pouvoir, tandis que M. Meredith a déclaré, et très sincèrement, qu'il n'est pas ambitieux d'y arriver.

Les honneurs politiques lui sont venus de toutes sources sans qu'il les ait recherchés, son unique et constant effort ayant été de mériter la confiance que le grand parti conservateur d'Ontario a si cordialement et si implicitement placée dans son zèle, son dévouement et ses capacités. La lutte a souvent été amère, et les situations, toujours difficiles. La victoire n'a pas souri au chef de l'opposition ; mais il a gagné d'autres lauriers : les sympathies, le respect et les dévouements qui l'entourent, une immense popularité, et une place marquée depuis longtemps sur les banquettes du trésor à Ottawa.

En effet, le nom de Meredith a été souvent mentionné comme celui d'un futur ministre fédéral. La presse a proclamé ses titres à cette promotion, et de nombreux amis ont plaidé la nécessité de son transfert dans la politique du Dominion. M. Meredith paraît croire que son devoir est au milieu de ses amis d'Ontario, dans le champ plus ardu et plus stérile de la politique provinciale. Malgré cela, l'opinion publique semble avoir foi dans sa nomination prochaine comme ministre de la justice, dans l'éventualité de la retraite de sir John Abbott et du choix de sir John Thompson comme premier ministre. Des considérations d'ordre personnel et public pourraient, cependant, induire M. Meredith à rester à son poste actuel. Ce serait regrettable pour le Dominion, qui a besoin d'hommes de caractère dans ses conseils généraux.

En dehors des strictes lignes de parti et du programme conservateur, M. Meredith a des idées très avancées sur beaucoup de choses. Il favoriserait l'élection de beaucoup d'officiers publics aujourd'hui nommés par le gouvernement, et il s'objecterait à toute exemption de taxes. Pour appuyer ce dernier point, citons un extrait de son discours de London, en date du 16 décembre, 1889 : "Je dis que les propriétés d'une Eglise ou d'un ministre d'une Eglise devraient être sujettes à la taxe, tout comme celles d'un marchand, ou du plus riche ou du plus pauvre citoyen faisant affaires dans ce pays. . . . Nous avons besoin d'un changement radical dans notre système de taxation,

car il y a dans le statut telles et telles exemptions qui devraient en disparaître dans l'intérêt du peuple."

Il est incontestable que le suffrage universel dans Ontario fut imposé au gouvernement Mowat par M. Meredith qui, de plus, a inspiré, proposé ou fait passer presque toutes les mesures des dernières vingt années, concernant les classes ouvrières.

Que pouvons-nous dire de plus ? L'homme que nous venons de décrire est un grand Canadien. Il croit dans son pays, dans son avenir, dans ses progrès et dans la force de ses institutions. Ontario est, à ses yeux, la plus brillante étoile de la constellation des provinces canadiennes, de même que le Canada est la plus brillante étoile de la constellation des colonies anglaises.

Personnellement, M. Meredith est entouré par ses amis et ses partisans de cette chaude affection que seul commande le magnétisme possédé par les meneurs d'hommes, magnétisme dont, plus que tout autre, sir John était imprégné et qui le lia si intimement, en amitié et en politique, avec le chef conservateur provincial. Il s'exprime avec une facilité qui ne le cède qu'au charme et à l'éloquence de sa parole. Son extérieur distingué et sympathique contribue grandement à porter la conviction et fait croire à sa sincérité. Si ses luttes politiques n'ont pas toujours été couronnées de succès, les amitiés qui se sont multipliées autour de lui, la haute réputation qu'il s'est acquise, et la place éminente qu'il a su conquérir parmi les hommes sur lesquels le Canada doit compter dans sa marche ascendante vers un brillant avenir, valent mieux que les plus brillants succès.

J. CASTELL HOPKINS.

Toronto, 15 septembre, 1892.

(Traduction de Louis-H. Taché.)

Toronto
Sept 22 1892

My dear Sir.

I have my best wishes for the success of your "Men of the Day"

Yours faithfully
C. R. Meredith

Lonio & Sache Esq
Montreal PQ

LES HOMMES DU JOUR

SIR LEONARD TILLEY

SIR LEONARD TILLEY

Samuel Leonard Tilley, fils de Thomas N. Tilley, naquit le 8 mai, 1818, à Gagetown, comté de Queen, dans le Nouveau-Brunswick. Il descendait d'une famille qui fut intimement liée au développement et au progrès de cette province. Son grand-père, Samuel, était un loyaliste intransigeant qui, après la révolution américaine, brisa les liens qui l'attachaient à son foyer de Brooklyn, New-York, et vint s'établir au Nouveau-Brunswick, dans la ville de Saint-Jean. A cette époque, la famille, qui est d'origine danoise, épelait son nom *Tilly* ; et cette épellation se lit souvent dans les documents et archives du siècle dernier.

Le futur homme d'Etat ne put compter, au début de sa carrière, sur beaucoup de ces avantages de situation qui facilitent tant les succès dans le monde. Il reçut sa première éducation à l'école de grammaire ; mais, à l'âge de douze ans, il dut quitter sa famille pour se chercher un emploi à Saint-Jean. Il trouva facilement du travail, car sa figure intelligente et sympathique et ses manières prévenaient de suite en sa faveur. Il entra d'abord dans une pharmacie tenue par feu William-O. Smith, homme d'une intelligence supérieure, qui fut maire de Saint-Jean pendant plusieurs années et qui occupa une place marquante dans la politique municipale du temps. Le jeune Tilley, pendant les quatre années qui suivirent, étudia beaucoup et devint membre d'un club de discussion où, une fois la semaine, se traitaient, librement et avec une grande libéralité d'opinions, les questions politiques du jour. Nul doute que c'est là que Leonard Tilley reçut ses premières notions de politique, car le club comptait parmi ses membres des hommes qui sont devenus célèbres dans leurs positions respectives, et c'est là aussi, sans doute, que se décida sa carrière. Parmi les membres du club se trouvait John-W. Lawrence, l'archiviste de Saint-Jean, auteur de nombreux écrits sur la fondation

de cette ville, et président, pendant plusieurs années, de la "Société historique du Nouveau-Brunswick." M. Lawrence est mort en novembre, 1892, à un âge avancé et entouré du respect de tous ceux qui l'avaient connu. Il fut à Saint-Jean ce que le Dr. Henry Scadding est à Toronto, ce que M. J. M. Lemoine est à Québec. M. Smith m'a dit, un jour, qu'il arrivait assez souvent aux jeunes Tilley et Lawrence de continuer, après le travail de la journée, dans la pharmacie, la discussion des sujets traités au club. Jusqu'à ces derniers temps, les membres survivants du club avaient l'habitude de se rencontrer une fois par année, à dîner, à la résidence du lieutenant-gouverneur à Saint-Jean, où l'on évoquait avec plaisir le souvenir des anciennes discussions et des réunions d'autrefois.

Dès ses débuts, le jeune Tilley s'identifia avec la question des réformes de tempérance. Non-seulement il joignit la société, mais il se fit le défenseur intrépide des principes qui avaient provoqué son organisation. Et il n'a pas changé depuis : il a été toute sa vie ce que les Anglais appellent un *tee-totaller*. Il n'a jamais manqué l'occasion de prêcher l'abstinence totale, et il a donné l'exemple en s'abstenant lui-même de toute boisson enivrante. Pour reconnaître les services importants qu'il a rendus à leur cause, la *division nationale des fils de tempérance d'Amérique* le nomma, en 1854, au plus haut poste de cet ordre, celui de *Most Worthy Patriarch*, poste qu'il occupa avec distinction pendant deux ans.

Après avoir complété ses études comme pharmacien, il entra en affaires, pour son compte personnel, avec feu Thomas William Peters, connu plus tard comme le colonel Peters et descendant, comme lui, d'une famille loyaliste. Leur société dura plusieurs années, et, après la retraite du colonel Peters, S. L. Tilley continua les affaires seul jusqu'à l'époque de la confédération, cédant alors ses intérêts à son beau-frère, M. T. B. Barker, qui est encore maintenant à la tête de cette maison.

Le nom de M. Tilley, en rapport avec la politique du Nouveau-Brunswick, apparaît en 1849, alors qu'il se rangea du côté des protectionnistes de l'époque et qu'il travailla à élire un candidat pour la législature. Le nouveau tarif proposé par le gouvernement était trop élevé, et les principaux marchands et les consommateurs exprimèrent leur dissatisfaction d'une manière si emphatique que cette mesure inopportune fut retirée. Alors, la taxe, même la plus légère, était

considérée comme une atrocité. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de dire que la loi proposée ne devait constituer qu'un droit uniforme de dix pour cent sur toutes les marchandises, avec un léger droit additionnel sur les spiritueux, le tabac, le sucre, les mélasses, etc.. Le peuple, cependant, n'en voulait pas entendre parler.

Vers la fin de 1854, M. Tilley prit une part très active dans l'organisation de la ligue des chemins de fer du Nouveau-Brunswick, qui avait pour but la construction d'une voie ferrée de Saint-Jean à Shédiac. La ligue réussit à se gagner des influences considérables. Sa création avait été provoquée par une assemblée d'indignation des citoyens, en protestation de la conduite de la législature, qui avait renvoyé les différents projets soumis pour la construction de divers chemins de fer. Une pétition avait été adressée au lieutenant-gouverneur, sir Edmund Walker Head, lui demandant de dissoudre le parlement et d'en appeler au peuple M. Tilley était un des membres les plus ardents de la ligue et, aux élections générales de juin, 1850, il fut choisi comme candidat à la législature par un puissant parti politique dans les intérêts réformistes. Il se présenta dans la ville de Saint-Jean et fut élu par une belle majorité. Le vieux parti coalitionniste était brisé et tombé en disgrâce, et les réformistes regardaient l'avenir avec confiance. Toutefois, en 1851, les libéraux furent très embarrassés par suite de la défection de deux des principaux membres du parti : l'honorable John Hamilton Gray, plus tard juge de la cour suprême de la Colombie Anglaise et l'auteur d'une *Histoire de la Confédération*, dont un volume seulement a paru, mais d'une grande valeur, et Robert Duncan Wilmot, plus tard orateur du sénat, à Ottawa, puis lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Tous deux sont morts, mais, à cette époque, ils exerçaient une grande influence dans la politique provinciale. Ils entrèrent dans le nouveau gouvernement le jour même où leur abandon fut communiqué à leurs anciens amis et alliés, MM. Tilley, Ritchie, (plus tard sir William Johnston Ritchie, juge en chef de la cour suprême du Canada), et Charles Simonds, qui en furent justement indignés. Tout le parti libéral fut peiné et surpris de la conduite de MM. Gray et Wilmot. Le fait que tous deux étaient des hommes d'une grande habileté rendait leur perte d'autant plus sensible. Une assemblée fut immédiatement convoquée, — c'était en août, 1851, — et MM. Tilley, Simonds, Ritchie et William H. Needham décidèrent de

publier, sous leur signature, une lettre définissant clairement la situation. Cette lettre demandait aux électeurs d'exprimer carrément leur opinion sur MM. Wilmot et Gray, et déclarait que, si les déserteurs étaient soutenus par le peuple, les quatre signataires abandonneraient leurs sièges dans la législature. La position était définie d'une manière non équivoque ; mais le peuple capricieux, qui avait choisi, à l'élection précédente, ces deux hommes opposés au gouvernement, les réélut d'une manière triomphante comme partisans de l'administration, malgré l'inconséquence de son vote.

George E. Ferrety, dans son livre : *Notes et observations politiques*, dit qu'aucun comté du Nouveau-Brunswick n'a jamais été aussi incertain que le comté de Saint-Jean, qui est connu pour avoir élu des hommes politiques un jour, et les avoir rejetés à la prochaine occasion sans qu'aucun changement de principes ou aucune raison justifiât une telle versatilité. MM. Simonds, Tilley et Ritchie, en hommes d'honneur, remirent leur mandat ; mais M. Needham refusa de tenir sa parole en disant que son siège lui avait coûté assez cher pour qu'il le gardât. M. Tilley rentra dans la vie privée ; mais un tel homme ne pouvait y rester longtemps. Né avec toutes les dispositions d'un véritable politicien, passionné pour la lutte, il ne pouvait abandonner ainsi une carrière dans laquelle il s'était jeté avec tant d'ardeur et de zèle. D'ailleurs, ses amis n'auraient pas permis qu'une voix aussi éloquente que la sienne demeurât silencieuse, qu'une nature si énergique restât inactive. En 1854, il reparut dans l'arène, plus déterminé que jamais à combattre avec succès dans le champ qu'il s'était donné. Il se présenta dans son ancien comté en novembre, et fut élu par une majorité considérable. Le gouvernement libéral lui offrit un portefeuille, qu'il accepta, et, depuis ce jour, ses succès politiques forment une chaîne non interrompue jusqu'à l'heure présente. A deux reprises seulement, il fut défait dans son comté.

La première fois, ce fut en juin, 1856, lorsque le cabinet provincial plaça la lutte sur la question de tempérance. Un acte avait été passé durant la session précédente ; mais le peuple s'était montré si ouvertement hostile à cette mesure que, sur des représentations pressantes, le lieutenant-gouverneur en avait conféré avec ses aviseurs et leur avait suggéré l'opportunité d'une dissolution des chambres. On sait ce qu'une telle suggestion veut dire avec nos

usages parlementaires : le cabinet résigna et un appel au peuple eut pour résultat une déroute complète pour le gouvernement. La nouvelle administration rencontra une chambre déterminée à abroger l'acte de tempérance, ce qui fut fait pendant la session. Sur les autres questions, le gouvernement fut, toutefois, d'une faiblesse telle que, l'année suivante, l'assemblée législative fut de nouveau dissoute, et M. Tilley et ses confrères furent ramenés victorieusement au pouvoir. M. Tilley se trouvait de nouveau en possession de son portefeuille de secrétaire provincial, qui comprenait les fonctions de trésorier provincial. Bientôt après, il devenait le chef du cabinet.

Dans son témoignage devant la commission royale de tempérance, présidée par sir Joseph Hickson, en 1892, sir Leonard Tilley fait l'historique de la fameuse campagne prohibitionniste de 1855-56. L'opinion n'était pas encore mûre alors pour un acte de tempérance tel que celui qu'avait passé la législature du Nouveau-Brunswick. Ses promoteurs avaient présumé, d'après le nombre de pétitions reçues de toutes parts, que la majorité de la population était en faveur de cet acte ; mais les élections prouvèrent le contraire. L'époque non plus n'était pas favorable à une élection générale, et sir Leonard croit que le résultat eût pu être différent, si l'élection avait eu lieu un peu plus tard. Il explique aussi, dans son témoignage, la conduite du lieutenant-gouverneur et la politique suivie par ses aviseurs pendant toute l'agitation.

Parlant d'aujourd'hui, sir Leonard se prononce fortement en faveur de la prohibition, du moment que le sentiment public voudra l'accepter ; mais il craint que le temps ne soit pas encore opportun pour cette mesure : son adoption ne devrait avoir lieu que le jour où toutes les provinces lui seront unanimement favorables.

En 1854 et 1856, deux nouvelles expressions politiques furent créées, qui s'identifièrent, jusqu'à l'époque de la confédération, avec chacun des partis politiques du Nouveau-Brunswick. En 1867, ces deux expressions disparurent, n'ayant plus leur raison d'être. Elles sont pourtant encore familières à ceux qui ont vécu à cette époque : *Smasher* et *Subtail* étaient synonymes de libéral et tory. Le mot *grit* n'était pas alors connu en dehors d'Ontario. Un journaliste de marque prédit alors que les deux nouvelles expressions deviendraient historiques et que les partis provinciaux seraient désormais désignés par elles. C'est en 1854 que le mot *Smasher* fit son apparition : un

député distingué avait déclaré de son siège que le motto du parti libéral devrait être : "*Aux vainqueurs les dépouilles.*" Cette déclaration avait soulevé de vives protestations, et on appela les libéraux un parti de *Smashers*, parce qu'ils paraissaient prêts à briser les traditions et les usages reconnus pour se maintenir au pouvoir. Aux élections générales de 1856, l'opposition fut accusée de vouloir influencer les votes par une distribution de farine d'une qualité inférieure, connue sous le nom de *subtail*. Les libéraux ne perdirent pas cette bonne occasion de baptiser les conservateurs, qu'ils appelèrent un parti de *Subtails*. Cette petite digression ne sera peut-être pas sans intérêt pour ceux qui ont suivi la politique de l'époque, au Nouveau-Brunswick.

De juin, 1857, à mars, 1865, M. Tilley fut premier ministre. En septembre, 1864, il se rendit à Charlottetown, I.-P.-E., comme délégué à la conférence tenue en vue d'une union législative pour les trois provinces maritimes. La convention s'ouvrit le 8 du mois, sous la présidence de l'honorable Hamilton Gray, alors premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard. Les divers partis politiques étaient bien représentés. Les instructions des divers gouvernements, approuvées par les lieutenants-gouverneurs, étaient claires et d'un esprit très large. La conférence eut lieu à huit-clos, dans la salle de l'assemblée législative, le désir de tous étant "d'éviter toute pression qui aurait pu être faite sur les délégués de l'île par leurs constituants ; de garder une liberté de discussion absolue et de pouvoir étudier intelligemment tous les aspects des très importantes questions soumises à la considération des délégués." Comme on ne parlait pas pour la galerie, les discours furent précis et pratiques. Il faut se rappeler que ces délégués ne constituaient pas un corps législatif, mais seulement un comité d'hommes publics, chargés d'étudier, en vue d'une entente générale, une proposition qui pourrait être adoptée par les chambres des diverses provinces.

Plusieurs membres du gouvernement du Canada se trouvaient alors à visiter les provinces maritimes et demandèrent à être admis à la conférence. Ils y furent invités et plaidèrent avec tant de conviction l'opportunité d'une union plus considérable, que le projet de réunir ensemble les provinces maritimes seulement fut abandonné. On décida en même temps de tenir une autre conférence à Québec, pour discuter l'union des cinq provinces. Le 10 octobre, 1865, les

délégués se rassemblèrent dans l'ancienne capitale et conférèrent à huit-clos jusqu'au 27 du mois, alors que des résolutions définitives furent adoptées. Il avait été décidé de soumettre ces résolutions, sans en rien changer, à chacune des assemblées législatives provinciales et de garder un secret absolu sur les délibérations jusqu'à la convocation des chambres. La curiosité publique était éveillée et fut bientôt satisfaite. Un journal de l'Ile-du-Prince-Edouard s'était procuré subrepticement une copie des fameuses résolutions et les publia *in extenso*. De ce jour commença une agitation sans bornes. Dans bien des quartiers, les craintes allaient jusqu'à la consternation. Le pays fut couvert de pamphlets ; les journaux ne suffisaient pas à discuter la question, et les journalistes s'épuisaient à trouver des arguments nouveaux contre les résolutions ou pour les appuyer. Les factions rivales oublièrent pour un moment qu'elles étaient libérales ou conservatrices, *Subtails* ou *Smashers*, et se trouvèrent réunies sous deux bannières nouvelles, pour ou contre la confédération. Les vieux libéraux favorisaient en partie l'union, pendant que les conservateurs la combattaient. Une société nouvelle fut formée, sous le nom de l'*Association anglo-américaine*, et compta parmi ses membres les politiciens et les journalistes les plus éminents qui favorisaient l'union. Des brochures furent publiées par cette société et répandues en très grand nombre. D'un autre côté, *Le Patriote* était rédigé avec une grande habileté et soutenu par une bonne partie de la presse.

Ce fut une lutte passionnée. En mars, les élections générales eurent lieu, et M. Tilley, malgré toute sa popularité et son prestige, fut écrasé dans son château-fort, pendant que son parti était lui-même dérouté. Pas un seul des délégués à la conférence de Québec ne fut réélu. La province fut unanime et emphatique dans sa protestation contre le parti confédéré. On avait dit partout que la conséquence inévitable d'une confédération serait l'annexion aux Etats-Unis, et ce cri avait eu pour résultat de soulever contre le projet les puissants et nombreux descendants des vieux loyalistes.

Malgré sa défaite, M. Tilley ne perdit jamais un instant foi dans le succès final du grand projet. Il sentait qu'il suffirait de le faire comprendre au peuple pour le faire accepter. "L'association anglo-américaine," encouragée par des libéraux ardents, continua sa propagande et l'on ne perdit pas une occasion de discuter plus largement

la chose en public. Le nouveau gouvernement, arrivé au pouvoir avec la détermination de détruire l'idée fédérative, avait à sa tête Albert J. Smith et George L. Hatheway. Leur majorité était considérable dans l'assemblée, mais c'était le contraire dans le conseil législatif. Ce corps, conduit par Peter Mitchell, présenta une adresse au lieutenant-gouverneur, — en faveur de la confédération.

M. Mitchell était, à cette époque, un politicien ardent, impétueux. Persévérant autant qu'énergique, il réussissait généralement à faire triompher les causes dont il se faisait l'apôtre. On lui avait donné le surnom de "Bismarck Mitchell," qui lui resta longtemps après. Appuyé fortement dans le conseil législatif, il était vivement encouragé par M. Tilley, que les conservateurs appelaient par dérision le "42ème membre," (l'assemblée comprenait 41 représentants). Ce fut M. Mitchell qui rédigea la mémorable adresse au lieutenant-gouverneur, qui provoqua une crise parlementaire. Ce fut alors que le gouvernement impérial fit connaître son approbation du projet de confédération. Cet encouragement ne fut pas sans effet et contribua largement au travail préparatoire qui se faisait de tous côtés.

Sur ces entrefaites, se produisit l'agitation fénienne. C'était dans l'été de 1866. L'impression produite dans toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord fut immense. M. Gray décrivit l'attentat comme "une des violations les plus outrageantes et les plus injustifiables des lois internationales dont la civilisation moderne ait été témoin." Et il ajoute : "Bien que cet attentat n'ait pas été une des causes qui amenèrent la confédération, il y contribua cependant, en faisant comprendre la nécessité de l'organisation militaire qui résulterait d'une union des provinces, — organisation qui fut une des premières mesures adoptées après 1867. Il donna, en outre, l'exemple de l'enthousiasme avec lequel la jeunesse du pays était prête à courir aux armes au premier appel du devoir, et il intensifia les sentiments de patriotisme qui existaient chez le peuple du Canada."

D'autres écrivains vont plus loin que Gray et déclarent que l'agitation fénienne contribua plus à accomplir définitivement la confédération que les hommes d'Etat de chaque province n'étaient prêts à l'admettre. Ce mouvement était, répétons-le, tout-à-fait injustifiable; mais ce fut un de ces épisodes qui provoquent des résultats inattendus, résultats que leurs promoteurs n'auraient jamais rêvés. Dans une

nuit, les opinions politiques de milliers de personnes changèrent du tout au tout.

Le gouvernement provincial qui, le premier, en sentit les effets fut celui du Nouveau-Brunswick. Il comprit la portée du changement et résigna presque immédiatement. Le lieutenant-gouverneur chargea M. Tilley de former la nouvelle administration ; une élection générale eut lieu, et les anti-confédérés se virent réduits à un nombre infime. On peut dire, sans crainte de contradiction, que le Nouveau-Brunswick entra dans l'union avec l'assentiment unanime de ses populations. Des délégués d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick furent envoyés en Angleterre pour compléter les termes de l'union, —l'Ile-du-Prince-Edouard refusant de joindre l'union à cette époque.

A la conférence de Londres, M. Tilley représenta brillamment sa province et, pour reconnaître ses services, la reine lui conféra la distinction civile de chevalier du Bain.

Aux élections générales de 1867, M. Leonard Tilley posa sa candidature à Saint-Jean pour la chambre des communes, fut élu et devint ministre des douanes dans le premier cabinet de la confédération. De novembre, 1868, à avril, 1869, il agit, en outre, comme ministre suppléant des travaux publics, et, le 23 février, 1873, il devint ministre des finances, poste qu'il occupa jusqu'à la chute du gouvernement Macdonald-Cartier, amenée par l'affaire du Pacifique, le 5 novembre de la même année. Avant de résigner, sir John Macdonald nomma M. Leonard Tilley lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, pour succéder à l'honorable Samuel Allan Wilmot, D.C.L., le juriste éminent dont l'éloquence est restée proverbiale et qui fut le premier gouverneur du Nouveau-Brunswick natif de cette province.

A l'expiration de son terme d'office, en 1878, sir Leonard aurait pu obtenir un second terme; mais, à la sollicitation de sir John A. Macdonald et de ses collègues et sur la pressante invitation de ses amis politiques, il se décida à rentrer dans la vie active.

La campagne de septembre, 1878, est restée célèbre à cause des efforts désespérés que les deux partis firent pour triompher, et résulta dans la déroute absolue du parti libéral. Le Nouveau-Brunswick donna, dans plusieurs comtés, un vote adverse, et M. Tilley lui-même n'échappa à la défaite que par la faible majorité de neuf voix sur son concurrent, M. T. Boies Deveber, qui avait représenté la ville de

Saint-Jean dans le dernier parlement. La faiblesse du vote donné en sa faveur était due au fait qu'il avait épousé la cause de la protection, naturellement très impopulaire dans un district imbu des principes du libre-échange et strictement opposé à une augmentation de droits douaniers.

Au mois d'octobre, M. Tilley accepta le portefeuille de ministre des finances et fut réélu par acclamation. Le 13 février suivant, 1879, pendant la première session du quatrième parlement du Dominion, il formula, dans un discours de maître, la nouvelle politique du gouvernement. Il fut clair, convaincant, et, malgré une forte opposition, il fit adopter la mesure qui est restée depuis la base de toute la politique fédérale.

Le 24 mai, 1879, M. Tilley fut créé chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges, sur la recommandation du marquis de Lorne, alors gouverneur-général du Canada ; et son investiture eut lieu à l'hôtel Windsor, à Montréal, simultanément avec celles du Dr. Tupper, du sénateur Alexander Campbell, de M. Richard John Cartwright, de M. William Peace Howland, et de sir Narcisse Belleau, qui avait été créé chevalier en 1860 par le prince de Galles, lors de sa visite au Canada. Sir Leonard Tilley possède, en outre, un titre de préséance de la reine en sa qualité d'ex-conseiller privé du Nouveau-Brunswick.

L'état de sa santé força le ministre des finances à se retirer, en octobre, 1885, et il accepta, pour un second terme, la position de lieutenant-gouverneur de sa province native, position qu'il occupe encore aujourd'hui. Sa nomination fut accueillie avec enthousiasme par les deux partis politiques, et la réception qu'on lui donna fut aussi cordiale que spontanée. Il fut assermenté le 13 novembre, dans le palais législatif de Fredericton, par le juge en chef, l'honorable John C. Allen. En décembre de la même année, le club libéral-conservateur de Saint-Jean, N.-B., reçut de M. Rogerson un superbe buste du lieutenant-gouverneur, et la présentation en fut faite avec beaucoup d'éclat. M. Charles A. Everett, alors député de Saint-Jean et l'un des plus anciens amis de sir Leonard, y prononça un discours remarquable, dans lequel il traça les grandes lignes de la carrière de l'homme d'Etat distingué qui était l'objet de cette démonstration.

Un dernier évènement nous reste à relater pour compléter cette esquisse biographique de sir Leonard. En mars, 1892, le cabinet

Blair fut accusé par le chef de l'opposition de dix-huit actes de corruption ; mais, en faisant ces accusations et demandant simultanément la nomination d'une commission royale pour s'en enquérir, le Dr. Stockton et ses confrères s'adressèrent directement et personnellement au lieutenant-gouverneur, refusant par là d'en appeler à la législature, qui était alors en session. Son Honneur déclina la responsabilité d'accepter une telle suggestion et répondit par une lettre qui restera comme l'un des documents les plus importants dans l'histoire parlementaire de ce pays.

Sir Leonard est un orateur agréable, éloquent au besoin, toujours prêt à la réplique et aimant d'autant plus passionnément à être interrompu qu'il est toujours sûr de son sujet. Il possède à un haut degré la science des chiffres. Son tact remarquable, son habileté administrative, son caractère sans tache, et ses qualités sociales n'ont jamais été contestés. Il a toujours, en tout et partout, su commander un respect absolu. Il a été conséquent avec lui-même depuis son début dans la carrière et, même depuis sa nomination comme lieutenant-gouverneur, il a toujours refusé de permettre chez lui l'usage des vins et des boissons. Travailleur infatigable, persévérant jusqu'à l'héroïsme, il s'est ouvert lui-même, sans compter sur personne, le chemin aux diverses positions de confiance et d'honneur qu'il a occupées, et il restera comme un exemple de ce que le talent, l'honorabilité et le sentiment du devoir peuvent permettre d'ambitionner dans un pays comme le nôtre.

Ajoutons, pour terminer, que sir Leonard s'est marié deux fois : la première, à Julia Ann, fille de M. James T. Hanford, de Saint-Jean, et la seconde, en 1867, à Alice, fille aînée de M. Z. Chipman, de Saint-Stephens, N.-B .

GEORGE STEWART, LL.D., D.C.L..

Québec, le 10 novembre, 1892.

(Traduction de Louis-H. Taché.)

St Andrews
Augt 15/92

My dear Mr Stewart

I send with pleasure one of my latest photos, asked for in your letter of the 11th inst. I hope it may reach you in good order.

Yours sincerely

J. L. Miller

Dr Geo Stewart
Quebec

LES HOMMES DU JOUR

WM. CORNELIUS VAN HORNE

WM. CORNELIUS VAN HORNE

Les grandes idées sont du domaine de tous, et tous en ont entretenu. Les rêves ambitieux de la jeunesse sont devenus proverbiaux. Tous les adolescents ont caressé des espérances de grandeur et de future renommée. Leurs impulsions généreuses, stimulées par des traits d'héroïsme, leur font trouver trop longues les années qui conduisent à l'âge d'homme qui doit leur apporter la gloire et la fortune. Qui n'a pas rêvé de

> " Provoquer les applaudissements du sénat attentif,
> " De mépriser les menaces de la souffrance et de la ruine,
> " De répandre l'abondance dans son pays ravi,
> " Et de lire son histoire dans les yeux des nations ? "

Mais, hélas ! combien peu réalisent ces rêves de leur ambition ! Quoique les grandes idées soient du domaine de tous, bien peu, cependant, ont l'occasion de se distinguer, et beaucoup moins encore rencontrent aussi la chance, quand les circonstances amènent "cette marée dans les affaires humaines dont le flot montant enlève jusqu'à la fortune." Il est pourtant vrai de dire que l'occasion trouve son homme. S'il n'est pas suffisamment doué, il est mis de côté, un autre est choisi, peut-être d'autres, jusqu'à ce que l'homme d'élite apparaisse et que tout le monde reconnaisse sa merveilleuse aptitude pour la position. L'histoire de toutes les grandes entreprises est une preuve frappante de cette théorie. Mais si nous étudions la carrière des hommes qui ont remporté les plus grands succès dans les voies diverses de l'humanité, nous trouvons qu'ils ont dû leur bonne fortune encore plus à un labeur assidu, à une application constante et à la science de savoir comment et quand il faut agir, qu'à un heureux concours de circonstances ; car, si le génie consiste à tirer des merveilles des éléments ordinaires de la vie, ainsi les succès dans le monde dépendent de la rigide observance des devoirs ordinaires de

l'existence. Cette vérité incontestable, dont la mise en pratique est négligée, dédaignée par tant d'hommes, apparaît d'une manière remarquable dans la carrière de M. Van Horne. Quoiqu'il appartienne à une espèce d'hommes particulière à la phase de civilisation que nous traversons présentement en Amérique, on ne saurait douter que, s'il fût né en d'autres temps et dans d'autres conditions, les mêmes qualités qui l'ont élevé à l'éminente position qu'il occupe aujourd'hui l'auraient placé à la tête de flottes et d'armées puissantes et l'eussent fait l'un de ces hommes fameux qui guident les destinées des nations. La terminaison de la guerre de sécession marque, dans l'histoire de l'Amérique, une époque sans précédent dans les annales du développement de l'humanité. Retrempée, au lieu d'être épuisée par la terrible lutte, la république américaine passa subitement de l'extravagance désastreuse de la guerre à la culture des arts de la paix. Les dangers qui avaient menacé la stabilité de la nation avaient été prévenus et surmontés. C'était l'aurore d'une ère nouvelle. Des armées immenses de soldats s'absorbèrent avec une rapidité merveilleuse dans le domaine des forces industrielles de la république, et celle-ci entra dans une phase de progrès qui, dans l'espace de vingt-cinq ans, a transformé la fortune du continent au-delà de toute imagination, créant de grands états et menant à bonne fin des entreprises colossales sans précédent. Il était naturel qu'une époque de ce genre produisît ses grands capitaines de l'industrie, ses commandants des forces industrielles, sa nouvelle noblesse des grandes entreprises dont les droits aux distinctions sont aussi bien fondés, par leur capacité à gérer, à diriger des influences énormes, soudainement mises en opération, que ceux des rois et des nobles de l'Europe qui tiraient leurs titres de noblesse de leurs exploits à la guerre. Il y a des esprits dirigeants dans chaque nation, et, à chaque phase de son développement, une nation industrielle produit ses capitaines de l'industrie, par suite du même progrès naturel qu'un peuple guerrier enfante ses commandants militaires. L'ordre intellectuel est le même dans les deux cas, à cette différence près que des circonstances différentes dirigent leur énergie dans l'accomplissement de desseins variés. Le monde a été si longtemps habitué à regarder comme les plus grands héros les hommes qui avaient gagné le plus de batailles et poussé le plus loin leurs conquêtes, qu'il est peu préparé encore à admettre les revendications des nouveaux aspirants à la renommée

qui, en dirigeant des affaires vastes et compliquées, n'atteignent pas, il est vrai, à la gloire étincelante d'un Bonaparte commandant une armée, ni à la pompe dont la royauté aime à s'entourer. Et, cependant, il y a en Amérique des hommes qui, comme M. Van Horne, passent dans la rue avec une démarche qui les distingue de la foule ; ils possèdent réellement plus de pouvoir que bien des monarques n'en exercèrent jamais et contrôlent des forces au service de l'humanité aussi incalculables que les bienfaits qu'elles produisent. Tout en les décrivant de la sorte, je ne suis pas sans savoir en quelle estime les tient une certaine école de penseurs ; mais est-ce à moi de les défendre comme classe si, en conduisant leurs opérations, ils ont recours à l'emploi de moyens tout-à-fait humains et n'ont pas plus de respect que le commun des hommes pour la première loi de la nature ? Devons-nous surtout les exonérer en considérant ces grandes entreprises d'affaires qui, de leur nature, offrent beaucoup d'analogie avec les entreprises d'un gouvernement ? Par nécessité, en servant le public, le premier objet qu'ils ont en vue est de donner des dividendes à leurs actionnaires ; mais ils sont, en ceci, contrôlés par la nécessité de rendre de bons services. Il leur faut ainsi être en rapports constants avec les législatures dont les actes ont un contre-poids direct sur leurs opérations financières ; de là vient qu'ils apparaissent sur la scène politique, quoiqu'il n'y ait rien que les hommes de la trempe de M. Van Horne répudient avec autant de véhémence que l'accusation d'être politiciens dans le sens ordinaire du mot. Dans les conditions de socialisme, pas du tout social, qui prévalent sur ce continent, des intérêts énormes sont en conflit pour la question de l'existence. Dans les couloirs des législatures et sur le parquet du parlement, se livreront nécessairement des combats, jusqu'à ce que viennent les temps anticipés par certaines personnes, où les chemins de fer et les grandes organisations au service du public deviendront la propriété du gouvernement national et seront contrôlés par lui ; mais, jusque-là, ces hommes importants exerceront leur influence en parlement. Ces observations sont essentielles pour bien comprendre la position toute particulière de M. Van Horne relativement à la vie publique dans le Dominion. "Je ne suis pas politicien, me "disait-il un jour. Je n'ai pas de temps à consacrer à la politique, "en supposant que j'y prisse goût, ce qui ne peut m'arriver : je suis "surtout homme d'affaires et je donne tout mon temps au Pacifique

" Canadien. Je ne me suis mêlé de politique qu'une seule fois, — et " j'espère que cela ne m'arrivera plus, — ce fut lors des dernières " élections générales, quand j'écrivis une lettre au sénateur Drum- " mond ; cela fit lever tout un nid de bourdons à mes oreilles. Je ne " tiens aucun compte des partis, et la compagnie ne doit rien ni au " gouvernement ni à l'opposition."

Il ne peut y avoir de doute qu'en définissant ainsi sa position, M. Van Horne ne fût parfaitement sincère. Mais le caractère de l'homme, la place qu'il occupe dans la génération actuelle ne peuvent être exactement pesés et estimés que par l'œuvre magnifique qu'il a accomplie dans la construction et la gestion du chemin de fer du Pacifique Canadien. Avant son apparition sur la scène de l'histoire de cette stupéfiante entreprise, on ne mentionnait que des avortements de projets pour traverser cette immense solitude inconnue, occupée par des tribus sauvages, terrain de chasse du bison, bornée à l'ouest, disait-on, par une mer de montagnes, et à l'est par une barrière infranchissable de rochers et d'eau ; aussi les hommes qui avaient une certaine connaissance du pays et des ressources du Dominion considéraient-ils ce projet de voie ferrée comme la plus folle chimère qui ait jamais hanté une cervelle humaine. Quand les délégués de la Colombie Britannique proposèrent modestement, comme l'une des conditions de l'entrée de leur province dans la confédération, la construction d'une route pour les véhicules jusqu'à l'est des montagnes Rocheuses et lorsque sir John Macdonald leur répondit avec fierté qu'il leur donnerait un chemin de fer, la proposition fut taxée de folie. Mais sir John savait ce qu'il faisait : sans un chemin de fer pour les relier aux vieilles provinces, celles, nouvellement acquises, des territoires du Nord-Ouest, étaient sans valeur, et, avec la prescience du génie, il adopta l'idée d'un chemin de fer transcontinental, dont Van Horne ne fut, plus tard, que l'instrument qui le devait mener à bonne fin. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'énumérer les premiers incidents de l'histoire de cette grande entreprise. Le contrat passé avec sir Hugh Allan, sa non-réussite, le scandale du Pacifique, la chute du ministère Macdonald, les efforts louables de l'honorable Alexander Mackenzie pour construire le chemin de fer, les explorations et les arpentages faits sous la direction de M. Sandford Fleming, la construction de la branche de Pembina et de la section du lac Supérieur, la défaite du gouvernement Mackenzie,

furent autant de nécessités qui se succédèrent durant une période de six années et amenèrent la formation de la présente compagnie, par suite de la reprise du pouvoir par sir John Macdonald. Jusqu'à cette époque, il y avait, en vérité, peu d'hommes, soit au Canada, soit ailleurs, qui eussent la conception de ce que pouvait être le chemin de fer du Pacifique Canadien ou qui pussent se former une idée, même approximative, de la révolution que sa construction allait apporter dans les affaires commerciales du monde. Quelques écrivains américains se plaisent à représenter cette voie ferrée comme une entreprise militaire anglaise ; mais, quelque grande que soit sa valeur pour l'empire comme trajet à la Chine et aux Indes, cette considération n'entra pour rien dans sa conception et sa construction. Ce fut purement une entreprise canadienne, des inée à donner de l'unité et de la force à la confédération, à ouvrir le pays à la civilisation, à développer ses ressources et à créer une nouvelle route au commerce entre l'Europe et l'Asie.

Longtemps avant que le gouvernement du Dominion en eût entretenu sérieusement l'idée, les avantages présentés par le territoire britannique furent mis en relief par le gouverneur Stevens, du Minnesota. Dans le rapport du comité spécial de la législature de cet état, il exprima l'idée que la route était la plus praticable et qu'il était plus facile d'ouvrir une grande voie de communication inter-océanique à travers le bassin de la Saskatchewan qu'à travers les déserts américains et les plaines calcaires et relativement sans pluie des latitudes méridionales. L'entreprise américaine résolut, cependant, le problème, mais à un prix énorme ; et la supériorité de la voie canadienne a été abondamment démontrée, non-seulement à cause du sol et du climat, mais encore eu égard au meilleur niveau du chemin. L'autre grand avantage qu'il présente est de raccourcir le voyage océanique de l'Amérique au Japon, à la Chine et aux Indes.

En l'année 1881, le contrat passé par le gouvernement du Dominion avec le syndicat du chemin de fer du Pacifique Canadien fut ratifié par le parlement, environ trois ans après la défaite de l'administration de M. Mackenzie.

Dans l'intervalle, le gouvernement avait tout mis en œuvre pour obtenir l'aide des capitalistes européens et américains, afin de continuer les travaux.

La Colombie Britannique réclamait à grands cris la réalisation

des termes de l'union, et la colonisation du Manitoba se trouvait retardée par le manque de communications au moyen de voies ferrées avec le reste du Dominion.

Cependant, il s'était fait beaucoup de choses sous l'administration Mackenzie. L'embranchement de Pembina, qui plaçait la ville de Winnipeg en communication de chemin de fer avec les Etats-Unis, fut complété ; les sections de la ligne principale, entre la baie du Tonnerre et la rivière Rouge, furent mises en construction et l'on fit l'exploration d'une route praticable à travers les prairies et les montagnes Rocheuses par la passe de *Yellow Head*. En sus, on avait mis fin, au moyen de divers traités avec les différentes tribus, au droit qu'elles possédaient sur le territoire propre à la pêche à la baleine. Des colons, attirés par la grande fertilité du sol et la salubrité du climat, commençaient à se répandre dans le Manitoba. Un avenir superbe, riche en promesses de toutes sortes qui peuvent contribuer à la prospérité ainsi qu'au bonheur d'un peuple, s'ouvrait pour ce pays.

Quand on écrira l'histoire du chemin de fer du Pacifique Canadien, on y trouvera le sujet d'un roman aussi merveilleux, sous bien des aspects, que beaucoup de contes enchanteurs des Mille-et-Une Nuits.

Jamais le génie de l'homme n'a conçu une plus grande entreprise que celle d'ouvrir à la civilisation un continent dont les deux tiers ne formaient qu'une solitude inexplorée. A travers les vastes prairies où, de temps immémorial, le chasseur sauvage poursuivait le bison dans les solitudes sans bornes, à travers de larges marais dont les profondeurs traîtresses semblaient défier l'homme de jamais passer au-dessus, à travers des chaînes de montagnes dont les pics couverts de neige éternelle et la base entourée de glaciers paraissaient imposer une barrière infranchissable à tous ceux qui voudraient oser pénétrer dans ces régions inhospitalières, le peuple canadien entreprit la construction d'un chemin de fer de plus de deux mille milles de long ! Combien à bon droit pourrait-on dénommer cette entreprise :

> " Une consécration sauvage des Canadiens
> " A des eaux inconnues et à des rivages ignorés ! "

Mais si les obstacles matériels de cette vaste entreprise apparaissaient insurmontables à l'imagination, eu égard à l'immensité du travail à accomplir, combien plus difficile encore ne devait-elle pas sembler à ceux qui en considéraient la partie financière ! Il ne faut

donc pas s'étonner si, à la seule mention du chemin de fer du Pacifique Canadien, il y eut de graves hochements de tête et si les rois de la finance, en Europe et en Amérique, s'empressèrent de bien serrer les cordons de leur bourse.

Mais ce sera toujours l'honneur du Canada que, à une époque ou la réussite de la construction du chemin soulevait tant de doutes et semblait condamnée à un avortement certain ou à un retardement infini, il se trouva parmi les citoyens de cette contrée des hommes qui eurent l'habileté, l'énergie, l'esprit d'entreprise, la sagesse, surtout la foi en leur pays, enfin le génie d'embrasser la situation dans toute sa grandeur et de se dévouer, eux, leur vie et leur fortune, à la réalisation du plus grand projet des temps modernes.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de s'attacher aux détails. Après être tombés d'accord sur les termes du contrat, le gouvernement et le syndicat mettaient au jour la "compagnie du chemin de fer canadien." Ceci se passait à la fin de la session du parlement, en 1881.

Après que l'on en fut venu à des arrangements financiers satisfaisants, la première chose à faire était de trouver un homme capable de prendre le contrôle et la direction des travaux de construction. Là gisait la difficulté. Il se présentait bien des hommes de caractère et d'expérience ; mais la compagnie avait besoin des services d'un homme au génie napoléonien. En cherchant dans le monde des hommes de chemin de fer en Amérique, les directeurs trouvèrent l'homme de leur souhait dans la personne de M. W. C. Van Horne, gérant général de la compagnie du chemin de fer de Chicago, Milwaukee et Saint-Paul.

Le temps et l'expérience ont, certes, justifié ce choix au-delà de toute espérance, car M. Van Horne est aujourd'hui un souverain parmi les rois des chemins de fer du monde.

Né à Jolliet, ville de l'état de l'Illinois qui est située à quarante milles au sud-ouest de Chicago et porte le nom d'un explorateur et commerçant français qui a encore laissé son souvenir à une partie de la province de Québec, la carrière de M. Van Horne offre, comme étude biographique, la carrière la plus intéressante qui se puisse placer entre les mains d'un jeune homme ambitieux.

Il vit le jour le 3 février, 1843, et se trouve, par conséquent, à l'heure présente, à l'apogée de ses capacités physiques et mentales.

Enfant du peuple, je puis dire, le jeune Van Horne avait peu d'avantages à sa disposition pour débuter dans la vie. Ses parents n'ayant pas été comblés des dons de la fortune, il dut, de bonne heure, unir ses efforts aux leurs pour gagner son pain. Le commencement de sa carrière offre une grande analogie avec celle de feu Thomas J. Potter, vice-président du chemin de fer de l'Union du Pacifique, qui débuta dans la vie dans d'aussi modestes conditions. C'est cependant un fait d'une signification singulièrement remarquable, que presque tous ceux qui se sont rendus fameux dans le grand monde des chemins de fer sont sortis du peuple, comme pour se distinguer de ceux qui possédaient les avantages de la fortune et puiser dans cette défaveur du sort l'énergie nécessaire pour leur faire gravir les plus hauts échelons de la fortune.

Enfant, il se montra remarquablement intelligent et habile et possédait des manières engageantes. Mais, si l'on en croit les anecdotes de sa jeunesse, il était très espiègle. Ceci n'est cependant pas inusité chez les enfants intelligents. Lui, dans ses tours et ses farces, donnait de grands indices de ressources mentales et mécaniques que peu d'enfants possèdent.

> " La belle science ne se refrogna pas sur son humble naissance,"

et l'on ne saurait dire que

> " La mélancolie le marqua à son sceau."

A l'âge où la plupart des jeunes gens luttent contre les mystères de l'arithmétique, il commençait sa carrière dans les chemins de fer au bas de l'échelle, comme garçon de bureau à la gare de sa ville natale. Là, son esprit éveillé et son empressement à se rendre utile attirèrent l'attention de ses supérieurs, tandis qu'il acquérait une connaissance de l'électricité qu'il semble avoir avoir appliquée à des usages aussi amusants que pratiques. A l'âge de treize ans, il était attaché au service du chemin de fer de l'Illinois Central.

Il n'y a pas de position dans la vie où l'esprit d'un jeune homme s'aiguise mieux qu'à une gare de chemin de fer. L'activité physique et mentale la plus acérée et la plus alerte y est requise à tout moment; tandis que le contact immédiat avec toutes sortes de caractères est, en lui-même, un enseignement des choses du monde, des faibles de l'humanité, de la nécessité du contrôle sur soi-même et de la décision de caractère. Aussi, quand un jeune homme possède, comme

M. Van Horne, cette splendide organisation intellectuelle qui fait le génie, ses succès sont assurés.

De l'Illinois Central, il passa au service du Michigan Central, où il obtint un avancement rapide d'un poste de confiance et de responsabilité à un autre, jusqu'à ce qu'il eût joint le chemin de Chicago et Alton, sur lequel il exerça successivement les positions d'expéditeur des trains, de surintendant du télégraphe et de surintendant de division. Quiconque s'y connaît en matière de chemin de fer sait tout le sérieux et la grande responsabilité qui s'attachent à ces positions. Mais M. Van Horne s'en acquitta si bien que, en 1872, on lui offrait et il acceptait la situation de surintendant général du chemin de fer "Saint-Louis, Kansas City and Northern." Deux ans plus tard, en 1874, il devenait gérant général du chemin de fer Minnesota Sud. Il y déploya une telle habileté, qu'il était bientôt élu président de la compagnie. En 1878, il retournait au chemin de Chicago et Alton et acceptait la position de surintendant général du chemin, tout en gardant la présidence de celui du Minnesota Sud.

Deux ans plus tard, il était appelé au poste de gérant général du chemin de fer de Saint-Paul, l'une des voies les plus considérables des Etats-Unis : elle compte plus de cinq mille milles de parcours dans l'Iowa, le Wisconsin, le Dakota, le Minnesota et le Missouri, et cent seize milles dans l'Illinois, à l'ouest, de Chicago au Mississippi, et au nord jusque dans le Wisconsin. Il commença à remplir les onéreuses fonctions de cette importante position le 1er janvier, 1880. Il devait cependant la quitter l'année suivante, alors qu'il fut choisi par les directeurs de la compagnie du Pacifique Canadien pour prendre le contrôle de ce qui n'était alors qu'un projet, mais qui est devenu, depuis, la plus grande organisation de voie ferrée qui soit sur terre.

Dans l'automne de 1881, M. Van Horne arrivait à Winnipeg pour y assumer ses nouveaux devoirs avec un traitement égal à celui du président des Etats-Unis, c'est-à-dire de $50.000 par année. Le *Railway Journal*, publié par M. Mott, aujourd'hui bibliothécaire à l'université McGill, disait, en annonçant sa nomination : "Quoique " M. Van Horne soit relativement un homme jeune, il a acquis une " grande expérience et les connaissances les plus variées des chemins " de fer. Les hommes de chemins de fer le reconnaissent pour un " homme d'une volonté et d'une intelligence puissantes, avec, en sus,

" une maîtrise absolue des détails de chemins de fer, qui le rend " éminemment propre à la plus grande sphère de travail qu'il a été " appelé à occuper."

L'énergie indomptable du nouveau gérant s'infusa bientôt dans chaque département du service de la compagnie. Il se mit bientôt au fait des plans et des ressources de la compagnie et donna la meilleure preuve de sa haute valeur par le choix qu'il sut faire de ses lieutenants. Il semblait avoir la perception intuitive des qualifications d'un homme, et, comme les grands commandants, il pouvait placer chacun dans la position qu'il devait le mieux remplir. Ensuite il tourna son attention sur le pays qui allait devenir le champ de ses travaux.

A cette époque, le gouvernement avait donné des contrats pour la construction de la ligne principale du chemin de fer, depuis la baie du Tonnerre jusqu'à un point situé à cent milles à l'est de Winnipeg, le long de la route qui s'étendait, en passant par Battleford, vers la passe de la Tête-Jaune. La question de la route à suivre avait, je dois le dire, causé beaucoup de tracas et de dépenses pour les explorations et les arpentages. Dans un discours qu'il prononça sur ce sujet à la chambre des communes, le 31 mars, 1876, M. Mackenzie donna une description lumineuse des différentes voies par lesquelles on se proposait d'atteindre le Pacifique à travers les montagnes Rocheuses et celles des Cascades. Les explorations faites jusqu'à cette époque tendaient à confirmer l'opinion qu'il n'y avait pas de passe praticable pour un chemin de fer au sud de la Tête-Jaune. Plus au nord, à l'endroit où les montagnes Rocheuses plongent dans le grand plateau de la région de la rivière à la Paix, on pouvait peut-être trouver la voie la plus courte et peut-être la meilleure ; mais c'était trop au nord. A l'ouest de la passe à la Tête-Jaune, il y avait, cependant, plusieurs routes différentes, dont chacune offrait ses avantages. Avec le temps, lorsque le pays sera plus peuplé, je n'ai nul doute qu'on utilisera ces routes pour des fins de chemins de fer, afin d'écouler le vaste commerce qui surgira des futures grandes villes, les produits nombreux d'immenses et nouveaux espaces ouverts à l'agriculture, ainsi que les ressources minérales incalculables du Nord-Ouest canadien. Le transport de ces nouvelles ressources nécessitera beaucoup de voies ferrées pour les écouler du côté du Pacifique. Quand ce temps sera venu, la grande cité du nord s'élèvera probable-

ment dans le voisinage de "Dean Inlet." Mais le tracé de la voie ferrée si loin au nord, à l'époque dont je traite, ne convenait pas à la population de la Colombie Britannique. Pour eux, placés qu'ils étaient à l'extrémité sud de la province, principalement sur l'île Vancouver et près de l'embouchure de la rivière Fraser, ce chemin paraissait avoir aussi peu de valeur que s'il eût conduit à la lune. M. Mackenzie arrêta donc son choix sur la route qui traversait les plaines au passage de la Tête-Jaune et, de là, en bas de la vallée de la rivière Fraser, à *Barrard Inlet.* Le gouvernement Macdonald n'avait tenté d'apporter aucun changement à cette route.

Telle était la situation, quand M. Van Horne prit en mains la direction du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Un coup d'œil sur la carte montrera que la route mentionnée décrivait une immense courbe, qui entraînait, non-seulement d'énormes frais de construction, mais aussi une longueur inutile de montée à travers les montagnes. La voie par les plaines au nord de la Saskatchewan entraînerait aussi plus de frais de construction, à cause des vallées nombreuses et profondes qu'il lui faudrait traverser. Afin d'éviter ces obstacles et ces désavantages, M. Van Horne fit appel à toute son énergie pour trouver un passage, si la chose était possible, plus au sud à travers les montagnes.

En ce temps-là, il y avait une grande poussée de spéculateurs et de chercheurs de terrains dans le territoire, tous désireux d'établir des droits de réclamation d'établissement aux endroits qui leur paraissaient devoir être le site de villes futures sur le parcours du chemin. M. Van Horne, dans ses courses à travers les prairies, suivant la mode primitive du pays, avait souvent été ennuyé par les rassemblements que formaient ces gens-là. On rapporte qu'un jour qu'il avait été plus assommé que d'habitude par un quémandeur acharné qui voulait savoir "où passerait le chemin" et "quand les ingénieurs feraient le tracé de la voie," il leur répondit : "La trace de mon *buckbord* sera celle de la ligne du chemin de fer. Surveillez ça, vous autres !"

Cette anecdote peint l'homme. M. Mackenzie, avec la prudence naturelle à l'Ecossais et le flair des responsabilités si sérieuses qu'il encourait, était anxieux d'avoir une exploration faite aussi complète que possible de toute la voie, même une exploration avec des instruments. Mais M. Van Horne, avec l'œil d'un constructeur de che-

mins de fer parfaitement au fait de sa besogne et un esprit d'observation qui pouvait embrasser d'un coup d'œil tout le panorama d'un pays avec tous ses détails topographiques et les possibilités d'y construire un chemin de fer, choisit la meilleure route avec un infaillible instinct. Le résultat de la recherche d'un passage à travers les montagnes Rocheuses, qui couperait court à l'immense courbe mentionnée plus haut, fut la découverte d'une voie très praticable par le passage du Cheval-Qui-Rue. Le changement fut décidé et annoncé au parlement par sir Charles Tupper dans la session de 1882.

En conséquence, on poussa la construction du chemin de fer et son complètement avec une énergie et une rapidité qui émerveillèrent le monde. On n'avait jamais rien vu de pareil auparavant, même aux Etats-Unis, cette terre des entreprises gigantesques. Les obstacles formidables dont j'ai parlé ci-dessus disparurent, comme les épouvantails des contes fantastiques, devant la poussée irrésistible du chemin de fer, dérigée par la volonté indomptable de l'homme dans le brillant esprit de qui le mot insuccès n'existait point.

Le chemin était encore loin d'être complété, quand la rébellion éclata sur la Saskatchewan, en 1885. C'est alors que les capacités de M. Van Horne et de ses subordonnés furent le plus sévèrement mises à l'épreuve. Sans préparation pour faire face à cet évènement imprévu, il leur fallut pourvoir au transport des troupes et des provisions pendant la saison la plus difficile de l'année, alors que survenait la débâcle des glaces, sur un chemin construit par tronçons et à travers un pays dont la majeure partie pouvait être appelée une solitude peuplée de bêtes fauves. L'expédition à la rivière Rouge commandée par le général Wolseley fut un pique-nique d'été en comparaison de celle de la Saskatchewan. Mais M. Van Horne était à la hauteur de la situation ; il était une image vivante de l'idée de Milton :

> " Le zèle ni le devoir ne sont lents ;
> " Mais quelquefois la hardiesse ne sert à rien."

Lui conduisit les troupes et leurs munitions à destination, et la renommée que le chemin de fer acquit par sa manière de faire le service qu'on en attendait lui éleva un piédestal dans l'estime du monde, qui célébra sa gloire et la réputation de ses directeurs.

L'histoire subséquente des progrès du chemin mérite une place dans les contes féeriques de la science. Lorsque Pied-de-Corbeau, chef des Pieds-Noirs, entouré de ses braves, entendit le sifflement de

la locomotive, il s'écria : "Ça ! c'est le chant de mort du sauvage !"

Avant le temps fixé par le parlement, le chemin était terminé. On avait réalisé le rêve glorieux d'un chemin de fer transcontinental canadien et, de ce jour-là jusqu'à celui-ci, la compagnie a continué de fonctionner, ne rencontrant que des succès dans ses opérations, jusqu'à ce que, maintenant, ses bras vont s'étendant de Montréal vers l'est jusqu'aux rivages de l'Europe et vers l'ouest jusqu'aux grèves de corail des Indes, enserrant les deux tiers de la surface du globe et révélant à l'imagination ravie un avenir qui dépasse autant les prévisions que les triomphes et les gloires de la civilisation.

L'âme de cette merveilleuse organisation, l'homme dont l'esprit anime son activité et impose un caractère parfait de fonctionnement dans toutes ses ramifications, de qui l'on peut dire que, même dans ses rêves, il s'occupe d'agrandir encore la merveilleuse destinée de son œuvre, c'est M. Van Horne, qui, de pauvre enfant sans protecteur, s'est élevé à l'éminente position qu'il occupe par la seule force de son génie. Quand lord Mount-Stephens abandonna la présidence de la compagnie, M. Van Horne fut élu à sa place et il a continué, depuis, à remplir les fonctions de président et de gérant général.

Quel portrait ferai-je de lui ? Sachant parfaitement combien il a en horreur ce qu'il appelle "notice nécrologique avant la mort," je sens combien délicate est ma tâche. La définition qu'il a donnée de lui-même : "un homme d'affaires tout d'une pièce," et que j'ai déjà citée, est assez exacte dans un sens, mais elle manque de ce développement requis dans une étude biographique. Homme d'affaires, il l'est certainement ; mais il domine les autres hommes d'affaires autant que le Mont-Blanc s'élève au-dessus des autres pics des Alpes de moindre grandeur. "Autant qu'il m'en souvienne, ma vie n'offre rien autre chose," me disait-il un jour, "qu'un travail ardu."

Ceci nous donne la clef de ses succès. Un grand philosophe a dit que le génie n'est autre chose qu'une grande force de travail, et M. Van Horne est une démonstration vivante de la vérité de cette assertion. Ce fut par le travail, honnêtement et fidèlement accompli, qu'il mérita ses premières distinctions. Ne ressemblant pas à ces jeunes gens qui caressent de grandes ambitions, mais oublient que ce n'est que par un labeur constant et une attention assidue aux devoirs à remplir qu'on arrive à tout ce qui mérite d'être acquis ici-bas, il sut se rendre digne d'avancement par un travail des plus consciencieux. Il

faut, naturellement, lui tenir compte aussi de ses aptitudes naturelles ; mais, comme John Stuart Mill, il nie l'idée de supériorité personnelle innée, et croit que tout homme doué de qualités ordinaires peut aussi bien réussir, à condition qu'il en prenne la peine. Une semblable modestie se remarque souvent chez les grands hommes, car, ainsi que Hazlit en a fait l'observation, il n'y eut jamais de grands hommes qui se crussent grands. Si, pourtant, comme l'a dit Mercier, le grand homme est celui qui ne perd jamais son cœur d'enfant, alors voilà l'homme dont la carrière nous paraît digne d'être dénommée grande.

Les affaires relatives aux voies ferrées sont cependant celles qui mettent en activité les facultés les plus puissantes de l'application aux affaires qui concernent chacun et sont comprises de tous. En vérité, l'on peut dire que les transactions d'affaires, les plaisirs, le bien-être et même le confort de chacun dépendent aujourd'hui beaucoup de la sagesse qui préside à la direction des chemins de fer. Ceux-ci sont entrés si intimement dans notre vie de chaque jour, que les gens ne cessent de penser de combien ils leur sont redevables. Mais là où ils réalisent bien cette vérité, c'est lorsque quelque grand désastre vient arrêter le courant ordinaire du trafic. A côté du labeur constant que nécessite la direction de ce vaste courant du trafic, les gérants de chemins de fer doivent se tenir en tout temps prêts à la guerre. C'est à dessein que je me sers du mot : guerre ; car la compétition entre eux, c'est la guerre, et souvent la guerre à coups de couteau. En même temps, il leur faut être sur leurs gardes contre les fraudes de toutes sortes, au-dedans et au-dehors. Aussi la loi a-t-elle dû composer tout un nouveau code à cause de tant de réseaux de voies ferrées différentes.

Quand un chemin de fer fonctionne depuis longtemps, tous les détails de son organisation sont concentrés dans un système précis, et il est comparativement facile à un homme d'expérience dans la direction des chemins de fer d'en assumer la gérance. Bien différente était la condition du chemin de fer du Pacifique Canadien, quand M. Van Horne en prit la direction générale.

Il avait à déterminer la route à suivre pour une partie considérable de la voie, à en surveiller la construction, à en organiser tous les départements, à choisir les hommes qui en prendraient la direction, en un mot à en créer toute l'organisation et à la mettre en mouvement. La manière dont il accomplit cette tâche herculéenne et le succès

qu'obtint le chemin depuis le jour où M. Van Horne en fut chargé, sont des preuves magistrales de sa haute intelligence.

Quoiqu'il ait une carrière très occupée et qu'il se soit toujours dévoué avec une infatigable assiduité à l'accomplissement de ses devoirs, il a, cependant, trouvé le temps d'orner richement son intelligence. Il est très profondément, très largement versé dans la littérature, et il a de profondes connaissances historiques. Il aurait évidemment plus de réputation comme homme de science, s'il avait consacré plus de son talent aux études que recherchent ceux qui veulent faire servir les forces de la nature au bien-être du genre humain. Doué d'une pénétration intellectuelle extraordinaire et d'une mémoire prodigieuse, il n'oublie jamais ce qu'il a lu ou observé. Il se montre particulièrement habile en matière d'électricité, et, comme ingénieur, il pourrait prendre place parmi les hommes les plus capables de cette profession. Mais c'est comme artiste, comme peintre de paysage qu'il excelle. C'est son dada. Il aime l'art pour l'art. Non-seulement ses toiles montrent une maîtrise des mystères de la couleur, mais encore une compréhension de la nature et une connaissance intime de ses manifestations, que seuls peuvent acquérir un esprit et un cœur assoiffés de l'amour du grand et du beau.

Sa résidence, sur la rue Sherbrooke, à Montréal, l'une des plus somptueuses de cette cité de princes marchands, est remplie des trésors de l'art, d'œuvres des grands maîtres dont la valeur paierait la rançon d'un roi ; des objets d'un art plus moderne ornent aussi les murs de cette demeure splendide. On y admire encore une collection superbe de productions artistiques anglaises, flamandes, françaises, italiennes, chinoises et japonaises, non-seulement en peinture, mais en sculpture, bronzes, porcelaines et tapisseries, sans compter les vases antiques et les colonnes provenant des ruines des cités antiques. Il a su rassembler autour de lui tout ce que peut donner la richesse, jointe à un goût exquis. Quand il n'est pas absent de la ville, c'est ici qu'il reçoit les visiteurs, qui sont toujours admis et reçus de la façon la plus charmante qu'il soit possible d'imaginer. Simple, extrêmement modeste et de manières si engageantes, il met chacun à l'aise en un moment. Simplicité, droiture, sincérité, absence complète de prétentions, désir de plaire et qu'on lui plaise, sont les traits qui le caractérisent. Mais, de temps à autre, il révèle dans la conversation, évidemment à son insu, les profondeurs de son intelligence, que

l'observateur entrevoit sous l'enveloppe de cette nature sans prétention. Aussi, ne sera-ce nullement exagérer de dire qu'il a souvent accompli des choses étonnantes dans la divination des caractères des hommes.

D'après ce que je viens d'en dire, on s'apercevra qu'un esprit aussi richement doué des qualités qui commandent au succès et qui, à en juger d'après sa carrière, l'ont conduit à l'apogée du travail sagement dirigé vers l'accomplissement de grandes et nobles choses, on s'apercevra, dis-je, qu'il doit être mû par les principes de la plus parfaite philosophie. Et tel est le cas. Il semble avoir saisi le sens de la vie dans toutes ses acceptions et personne ne l'approche sans être profondément impressionné par sa force et sa pénétration mentales. En affaires, il est tout aux affaires. Dans la vie privée, c'est le plus gai compagnon, le meilleur et le plus gentil des hommes. Le succès ne l'a pas gâté, et ses fautes, quelles qu'elles aient pu être, ont dû provenir de nécessités inhérentes à la nature humaine qui — comme l'une de ses propres locomotives — marche vers ses destinées avec une précision, une vitesse et une force irrésistibles.

CARROLL RYAN.

Montréal, 19 novembre, 1892.

(Traduction de Joseph Marmette.)

Dear Mr Ryan

I have much pleasure in complying with your request for my autograph

W. C. Vanderbilt

Montreal Nov 24th 1892

LES HOMMES DU JOUR

L. R. MASSON

L. R. MASSON

Quiconque étudie la puissante organisation de la Grande-Bretagne remarque tout d'abord la place importante que les familles nobles de ce pays y occupent. Que le pouvoir soit aux mains des tories ou des whigs, le ministère compte toujours dans son sein plusieurs ducs, comtes ou marquis. Encore aujourd'hui, malgré la marche envahissante de la démocratie, nous voyons aux côtés de Gladstone les lords Kimberly, Roseberry, Ripon, Houghton, et plusieurs autres encore. L'aristocratie anglaise tient à honneur de participer au gouvernement de son pays, et il est de tradition chez elle d'élever en vue de la vie publique ceux de ses enfants que leurs aptitudes désignent pour la politique. C'est une pratique excellente, que ne peuvent malheureusement pas suivre toutes les nations qui se sont donné des constitutions plus ou moins imitées de celles de l'Angleterre. Il y a un avantage immense à confier les intérêts publics aux représentants des grandes familles. Ils entrent dans la carrière bien préparés à la lutte, avec des dispositions spéciales dues à l'influence du milieu qui les a vus naître et grandir, apportant avec eux des idées et des principes qui leur donnent cet esprit de suite si nécessaire au bon gouvernement d'un pays. C'est à cela que l'Angleterre doit la politique traditionnelle qui a fait sa force et sa grandeur. On sait combien est aventureuse la vie publique, avec ses nombreux écueils, témoins de tant de naufrages ; quels sacrifices elle exige de ses adeptes, souvent ruinés de santé et de fortune, au milieu de ses vicissitudes. Lorsqu'on paraît sur l'arène comme les Salisbury, les Hartington, possesseurs de grandes richesses, on n'a pas à redouter les craintes angoissantes que font naître, dans l'esprit du ministre ou du député pauvres, les incertitudes de l'avenir. Il semblerait que la fortune dût être une condition essentielle de la participation à la vie publique ; elle ne l'est pas, heureusement, mais qu'elle donne donc un élément de force et

d'indépendance à ceux qui en sont pourvus ! Elle les met à l'abri de bien des soupçons, prête à leurs actes le prestige du désintéressement, surtout lorsqu'elle vient en aide à des talents très sérieux, à une intelligence d'élite, comme ce fut le cas pour le sujet de cette étude, l'honorable Louis-Roderic Masson, ancien ministre, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec et aujourd'hui sénateur du Canada. Jouissant des mêmes avantages que ces fils de grandes familles anglaises, il s'est révélé, comme les meilleurs d'entre eux, homme d'Etat ; et il était en passe de jouer un grand et noble rôle, lorsque la maladie qui le guettait depuis longtemps vint, pour notre malheur, paralyser ses efforts et le forcer à prendre un repos qui doit peser à son besoin d'activité.

Les fonctions publiques élevées exigent un apprentissage ; c'est là une vérité d'expérience de nature à surprendre nombre de gens sacrés grands politiques par leur vanité et leur outrecuidance. Dans un ordre inférieur d'idées, les Anglais établissent une distinction entre le *skilled* et l'*unskilled labour*, entre le travail de l'ouvrier intelligent, instruit, et celui du simple manœuvre. La même distinction s'impose tout naturellement dans l'ordre politique, où nous trouvons, d'un côté, des personnages qui se croient appelés à diriger les masses, parce qu'ils savent s'assimiler la substance des articles de journaux, parce qu'ils ont l'art facile de haranguer la foule avec succès ; et, de l'autre, de vrais meneurs de peuples, à l'esprit pénétrant, nourris de fortes études, éclairés des lumières de l'histoire et de l'expérience : ceux-ci aperçoivent avant la multitude les dangers qui menacent leur pays, possèdent le don rare de percevoir quelle ligne de conduite il faut suivre pour pousser le peuple vers le progrès. Toute la science de la politique consiste à savoir et à prévoir ; mais ils sont rares, ceux qui la possèdent. C'est à cette école des grands politiques qu'appartient M. Masson : l'école, chez nous, des La Fontaine et des Cartier, ces hommes qui ont compris à fond notre situation sociale si complexe.

De bonne heure, au sortir des collèges de Georgetown et de Saint-Hyacinthe, il tourna ses regards vers le champ de bataille de la vie publique où, à cette époque, (1854,) tant d'hommes éminents, Cartier, Dorion, Loranger, Cauchon, Chauveau, Laberge, concentraient sur eux l'attention de leurs concitoyens. L'ambition lui vint dès lors de se jeter dans la mêlée ; mais, sentant qu'il avait le temps d'attendre et que le meilleur moyen d'y briller était de se préparer à la lutte par

des études sérieuses, il remit à quelques années son entrée dans la vie publique. Comme rien n'aide autant à comprendre et à aimer les institutions de son pays que l'étude des institutions étrangères, grâce aux comparaisons qui surgissent naturellement, M. Masson entreprit, en compagnie de l'abbé Desaulniers, un voyage à travers l'Europe. Quel avantage ne dut-il pas retirer de la vie en commun avec ce savant, ce philosophe, cet éducateur comme notre pays en a si peu produit et qui a laissé son empreinte sur l'intelligence de tant de jeunes gens, aujourd'hui au premier rang de la magistrature et de la politique ! La France, l'Italie, l'Espagne plongent tour à tour nos voyageurs dans l'admiration. C'était un véritable bonheur pour le plus jeune des deux d'entendre son compagnon faire revivre l'histoire, en face des monuments témoins de ses grandes ou terribles scènes, évoquer les souvenirs de Charles Ier à Whitehall, de Louis XIV à Versailles et aux Tuileries, et de Philippe II à l'Escurial.

C'était un voyage d'agrément autant que d'étude ; M. Masson prenait des notes partout et sur tout. Nous ne connaissons que des fragments de sa relation du pays du Cid publiés dans la *Revue Canadienne* de 1866 à 1871. Cette échappée de vues sur son carnet nous fait regretter que M. Masson ait gardé pour lui-même le reste de ses observations. Le lecteur partagera nos regrets lorsqu'il aura lu les quelques lignes que nous citons de son *Voyage en Espagne*, le premier qui ait été écrit par un Canadien-Français.

M. Masson, après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur Madrid, arrive aux arènes, au théâtre des combats de taureaux :

" Les arènes n'ont absolument rien de remarquable : c'est un vaste cirque permanent, entouré de gradins à peu près comme les amphithéâtres anciens, et pouvant contenir près de 15.000 personnes.

" Là se livrent ces fameux combats de taureaux, reste de coutumes barbares introduites en Espagne par les Romains, les combats des arènes. Comme pour leurs devanciers, le cri : *panem et circenses* est plus qu'une passion ; c'est une nécessité : le roi sur son trône, le mendiant dans sa cahute, l'homme le plus dur, le plus cruel, et la jeune senora sortant de la pension, en éprouvent un besoin également irrésistible, et regardent cette boucherie, non-seulement sans frémir, mais, au contraire, avec les marques de la plus vive satisfaction. Les femmes y sont les premières à donner le signal des applaudissements,

en agitant leurs petits mouchoirs parfumés, et des chœurs de hurlements leur répondent.

. . . . . .

" Les portes s'ouvrent enfin, et la foule impatiente se précipite, se presse, s'écrase pour obtenir les meilleures places et dévore des yeux la loge d'où doit venir le signal du combat. Une main gantée et parfumée a enfin donné le signal de la lutte sanglante ; une petite porte s'ouvre et un taureau furieux, aux cornes courtes, mais effilées, bondit dans l'arène.

" La lumière, les applaudissements et les cris le surprennent et l'inquiètent ; mais cet arrêt, cette hésitation ne sont que momentanés : il a bientôt choisi son adversaire, sa victime.

" Un picador, monté sur une vieille haridelle, semble vouloir narguer le taureau de sa lance. L'animal accepte le défi, se fouette les flancs de sa longue queue, laboure la terre de ses cornes et se précipite ; le plus souvent, le cavalier et sa monture sont roulés dans la poussière. C'est alors qu'il faut toute l'adresse, le sang-froid et l'agilité des *banderilleros* pour dégager le malheureux picador, et détourner l'attention du taureau furieux s'acharnant à sa victime et fouillant de ses cornes dans les entrailles du malheureux cheval.

" Le taureau a bientôt éventré deux ou trois chevaux. Alors commencent les hurlements de joie et les trépignements à faire peur. "*Bravo. . . Bravo toro* !" crie-t-on de toutes parts. Mais le malheureux picador a peut-être la jambe broyée sous le corps de son cheval éventré ; il va peut-être subir le même sort. . . . . Qui pense à cela ? Il faudra en envoyer un autre, comme on fournira un autre taureau lorsque celui-ci sera mort.

. . . . . .

" Les Espagnols exigent beaucoup d'honnêteté de la part de leurs toréadors ; si l'un deux osait attaquer le taureau déloyalement, c'est-à-dire par derrière ou par surprise, il serait certain, d'abord d'être accablé de sifflets, puis lapidé s'il osait se montrer dans les rues de longtemps ; il lui vaut presque autant se faire de suite casser un bras ou une jambe, courir même le risque de se faire enfiler par les cornes du taureau.

" Les accidents ne sont pas très fréquents ; cependant, par mesure de précaution, un chapelain et un chirurgien sont toujours prêts avec tous les instruments et bandages nécessaires.

" Mon voisin d'estrade, Espagnol très intelligent, ne pouvait comprendre la grande répugnance des étrangers pour ces jeux nationaux de l'Espagne. " Il s'en faut de beaucoup, disait-il, qu'ils soient aussi cruels et aussi révoltants que les combats d'hommes en Angleterre, (la boxe), et aussi dangereux que les spectacles licencieux de Paris." Il avait probablement raison ; mais, n'ayant jamais eu l'avantage de fréquenter les hauts cercles de la boxe et des combats de coqs, j'en suis revenu le cœur lourd et promettant bien de n'y pas retourner.

" Il y a, dans la vue du sang, quelque chose de révoltant auquel le cœur ne se fait qu'avec peine, et il est incompréhensible qu'un peuple chrétien y puisse prendre plaisir ; mais, d'un autre côté, il ne faut pas tomber dans l'exagération des détracteurs ordinaires de l'Espagne et des Espagnols. La passion de ce peuple pour ces jeux cruels n'est pas le seul mystère incompris que cache le cœur de l'homme : écoutons plutôt le grand écrivain catholique de l'Espagne contemporaine, Balmès, expliquant les penchants de ses compatriotes, tout en les déplorant."

Toute cette intéressante relation est écrite d'une plume vive, alerte ; on n'y rencontre pas ces banalités qui constituent souvent le fond des récits de voyageur ; les réflexions piquantes y abondent. M. Masson admire sincèrement les merveilles de l'Europe ; mais cette admiration ne l'emporte pas au point de lui faire perdre de vue ce qui, chez nous, est supérieur à ce que lui offrent les autres pays. Son esprit critique, élevé, sait démêler le vrai du faux, l'or du clinquant. Un souffle patriotique passe à travers ces pages, que l'on trouve trop courtes, une fois la lecture finie.

Il est passé en axiome aujourd'hui que la science du droit est la base de la science de la politique, et le nombre toujours croissant d'avocats au sein des gouvernements n'y contredit point. C'est la parole de l'homme de loi qui gouverne les démocraties, quoique les orateurs qui parlent beaucoup et même bien soient rarement des hommes d'action.

M. Masson, qui méditait toujours d'entrer dans la vie publique, fit donc des études de droit, et devint avocat en 1859. Comme il n'était pas question pour lui d'exercer sa profession et qu'il lui fallait fournir un aliment à son activité, il se fit militaire et passa par tous les grades de notre milice jusqu'à celui de major de brigade, qui donnait alors le commandement d'un district. Il apporta au service cet

amour du travail, cette activité, cette conscience qui est la caractéristique de toute sa conduite. Personne plus que M. Masson ne fut utile à notre milice, sur l'organisation de laquelle il écrivit alors une sage brochure. Prêchant d'exemple, il entraîne à sa suite des jeunes gens sans occupation, qui autrement ne seraient pas sortis de l'oisiveté. Son ardeur, son enthousiasme mettent le métier de soldat à la mode. Il n'entend pas être un militaire de parade seulement ; et, à deux reprises, on le voit courir à la frontière durant les invasions féniennes.

M. Masson a gardé de son passage dans nos camps une allure toute martiale. De haute taille, la tête fièrement établie sur de larges épaules, le buste bien développé, tout témoigne chez lui de l'homme né pour le commandement ; et il l'a été aussi bien parmi les soldats que sur le terrain de la politique. C'est la marque d'un esprit vraiment supérieur, car il est bien difficile d'amener à l'obéissance ceux mêmes qui partagent toutes nos idées, tous nos desseins. L'entrée de M. Masson dans la vie publique date des premiers jours du régime inauguré en 1867. La confédération canadienne vient d'être proclamée. Cartier, qui se trouve sur une scène agrandie, comprend qu'avec un parlement à Ottawa et un autre à Québec, il lui faut de nouveaux auxiliaires pour lui prêter main-forte dans son œuvre. Il jette les yeux sur M. Masson et le presse d'accepter le mandat que lui offrent les électeurs de Terrebonne. En même temps, il confie à M. Chauveau, alors surintendant de l'instruction publique à Québec, la mission d'organiser le gouvernement de notre province. Aux élections de 1867, Terrebonne acclame en MM. Masson et Chapleau deux futurs ministres, deux futurs lieutenants-gouverneurs, inaugurant cette tradition qui semble exiger que ce comté soit toujours représenté par quelques-uns des hommes les plus éminents de notre pays.

M. Masson ne tarda pas à se faire une place marquante aux communes, et ce n'est un secret pour personne que Cartier ne prenait l'initiative d'aucune mesure importante sans se concerter avec le député de Terrebonne, dont l'influence allait croissant de jour en jour. Ses compatriotes le tenaient en haute estime, tandis que les députés d'Ontario et des provinces maritimes, dominés par son talent hors ligne, son prestige de grand seigneur, le regardaient comme une puissante individualité. Dans notre état politique et social si complexe, ce sont des personnalités de la force de caractère de M. Mas-

son et de sa position qui peuvent rendre le plus de services au pays. Il y surgit au tournant du chemin des obstacles créés par les préjugés de race et de religion, et il leur appartient de les aplanir.

Que de gens d'Ontario, arrivés à Ottawa pétris de notions fausses à notre égard, les ont senties se dissiper au contact de certains Canadiens, qu'ils étaient étonnés de trouver instruits, éclairés, d'un esprit large et cultivé !

Leur rôle ne se borne pas à celui qu'on leur voit jouer devant les chambres ; mais il se prolonge, se dédouble en arrière de la scène, où se règle tout, à l'insu du public, qui ne voit que la grande représentation, la consécration publique de ce qui s'est passé dans les coulisses. C'est là que la diplomatie politique, l'habileté doivent se déployer, pour déblayer le terrain des difficultés qui le hérissent et qui renaissent d'un côté lorsqu'on les fait disparaître de l'autre. C'est là qu'il faut autant de fermeté que de souplesse, de patience que de longanimité. Les violents que l'obstacle irrite, qui veulent tout casser, n'y sont pas plus à leur place que les faibles toujours prêts à céder.

Ce qu'il faut est assez difficile à définir ; c'est une détermination inflexible d'arriver au but, lentement, si nécessaire, mais sûrement, en exagérant, au début, ses prétentions, pour paraître faire des concessions ensuite. L'habileté doit voiler la force, tout en la laissant pressentir. C'est ce que M. Masson comprenait fort bien. Sans doute, il y a des circonstances où, ces moyens manquant, il faut se rejeter sur le droit absolu, irréductible ; c'est cette attitude que M. Masson prit lorsque la question des écoles du Nouveau-Brunswick vint s'imposer à l'attention du parlement fédéral.

En 1871, malgré les liens d'amitié qui l'attachent à Cartier, M. Masson n'hésite pas à se séparer de son chef sur cette importante question, qui domine pour lui les intérêts de parti. Pendant cinq ans, tout ce que son éloquence a de puissance se déploie au profit de cette grande cause, et sous le régime conservateur et sous le régime libéral, jusqu'au jour où les principaux intéressés, — l'évêque du Nouveau-Brunswick en tête, — décident qu'il n'y a plus lieu de combattre et que les catholiques n'ont qu'à se soumettre au jugement des tribunaux. La lutte avait été longue, opiniâtre, surtout dans la province de Québec, où les questions de sentiment empoignent si vivement les masses ; Cartier paya de sa défaite à Montréal sa détermination de ne pas intervenir dans les affaires provinciales afin d'éviter de créer,

disait-il, un précédent que l'on pourrait un jour invoquer contre nous.

De 1869 à 1873, durant l'administration de sir John Macdonald, la chambre voyait M. Masson prendre une part de plus en plus active à ses débats, et, à la mort de Cartier, en 1873, son influence se faisait sentir à tel point que sir John lui offrit un siège au conseil privé. Il eut la force morale de refuser ce grand honneur, parce qu'il n'approuvait point l'attitude du gouvernement vis-à-vis des catholiques du Nouveau-Brunswick. Ce fut surtout à dater de la session de 1874 que le député de Terrebonne donna toute la mesure de sa force et mit en relief les ressources de son éloquence. L'opposition offre un champ bien plus avantageux pour la lutte que le côté ministériel. A droite, le talent, retenu par la discipline de parti, laisse naturellement les chefs donner le ton à la discussion, expliquer la politique du gouvernement ; c'est celui-ci qui a la responsabilité de ses actes et c'est à lui de régler ses moyens de défense. A gauche, nulle contrainte ; chacun pour soi ; il fait bon, pour l'orateur, de sentir qu'il n'a personne à compromettre que soi-même. C'est à l'école de l'opposition que s'aiguise l'esprit, que le tempérament s'aguerrit et que se forment les meilleurs *debaters*. M. Masson ne se fit pas faute de profiter des occasions favorables pour prendre la parole. Il était de toutes les fêtes oratoires ; toujours sur la brèche, toujours infatigable, apportant à la discussion une incomparable *maestria*, une véhémence qui témoignaitde la grande sincérité de ses convictions. Ses discours, reflet de ses études sur l'histoire et la politique du pays, laissaient toujours quelque chose d'utile dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur, soit des renseignements précieux, soit des aperçus généraux sur la situation politique. C'est surtout lorsque M. Mackenzie eut saisi la chambre de son plan de chemin de fer du Pacifique que M. Masson fit preuve d'une connaissance intime des besoins du Canada et des nécessités de notre position à côté des Etats-Unis. Le projet du gouvernement comportait une voie de communication entre les vieilles provinces et la côte du Pacifique, d'une nature spéciale, moitié par eau, moitié par chemin de fer. Le chef de l'opposition du Bas-Canada donna l'assaut au projet ministériel, en faisant valoir en même temps l'importance d'une voie ferrée continue d'un océan à l'autre.

Nous nous rappelons l'avoir vu, à une séance, faire tête aux avocats du gouvernement, qui avaient cru l'acculer dans une impasse en lui disant qu'il avait soutenu le projet de Cartier, projet d'après lequel

le Pacifique Canadien se serait soudé aux chemins américains au Sault-Sainte-Marie. Dans sa réplique, M. Masson fut écrasant de force et de logique. Racontant à grands traits une page d'histoire contemporaine, il déclare à ses adversaires que le plan qu'ils attribuent à Cartier appartient à sir Hugh Allan ; puis, ouvrant devant la chambre un journal où il consigne les évènements de chaque jour, il lit le compte-rendu d'une conversation qu'il a eue sur la question du Pacifique avec Cartier, un soir de discussion. Sa voix vibrante rapportait mot pour mot les paroles de son ami, qui voulait une voie ferrée de Halifax à Burrard-Inlet par le nord du lac Népigon, où l'on trouverait des terres fertiles, un climat moins rigoureux que celui de la province de Québec, une immense région qui attendait des colons. Dans le silence de la chambre, saisie par cette révélation, il nous semblait, au milieu de cette évocation, entendre une voix d'outre-tombe, une voix vengeresse de la vérité et de l'honneur d'un grand citoyen, mort en rêvant pour son pays et les siens les plus hautes destinées.

C'est vers cette époque que le parlement eut à décider une question de la plus haute importance pour le Canada. De 1874 à 1878, une crise commerciale et agricole sans pareille s'abatit sur le pays. De toutes parts, on cherchait des remèdes à la situation : les uns préconisaient la politique du laisser-faire, du laisser-passer ; les autres prétendaient que, si nous protégions par un tarif modéré l'industrie nationale, nous pourrions retenir notre argent au pays en empêchant les Américains d'inonder nos marchés de leurs produits. C'était un changement radical dans la politique canadienne, car nous avions toujours penché vers le libre-échange. John A. Macdonald, Cartier, Cauchon, Galt étaient des libre-échangistes. Mais les principes de l'économie politique sont loin d'être absolus, et les circonstances se faisaient plus fortes que les théories de Mill et de Bastiat. M. Masson prit une part active à la discussion au parlement et devant le peuple, s'efforçant de montrer la nécessité de protéger nos manufactures contre la concurrence étrangère. On sait ce qu'il advint de la lutte ; entre le gouvernement qui se renfermait dans une politique de non-intervention, et l'opposition qui promettait une ère nouvelle, le peuple, qui attendait plus de fruits de la protection qu'elle n'en pouvait donner, abandonna M. Mackenzie aux élections générales de 1878, et lord Dufferin dut appeler sir John A. Macdonald à former une nouvelle administration. M. Masson était alors en Europe ; et ce n'est

qu'à son retour que sir John Macdonald choisit, avec son assentiment, ses collègues du Bas-Canada. Dans la distribution des portefeuilles, celui de ministre de la milice échut à M. Masson qui, une année plus tard, passa à la présidence du conseil pour des raisons de santé. C'est à Montréal que fut complété le cabinet Macdonald. Dès qu'il fut connu dans la ville que M. Masson en faisait partie, une grande démonstration s'organisa avec une spontanéité que l'on ne voit que lorsque celui qui en est l'objet provoque l'admiration et l'estime à un haut degré. Des centaines de personnes voulaient faire cortège au nouveau ministre qui rentrait à Terrebonne ; ce fut une vraie marche triomphale, et elle dut s'arrêter plusieurs fois sur sa route pour se rendre au désir des populations anxieuses de voir et surtout d'entendre le ministre de la milice. A Saint-Vincent-de-Paul, M. Masson fit un discours rempli de déclarations importantes. C'était la première fois qu'un membre de l'administration Macdonald prenait la parole en public. On attendait de lui en quelque sorte un discours-programme. Après avoir donné au peuple l'assurance d'un remaniement du tarif douanier, M. Masson aborda un sujet délicat. Ceux qui furent mêlés au mouvement politique de 1878 se rappellent encore avec quelle rage les rouges et les bleus se sont livré bataille sur l'affaire Letellier. Il était impossible à M. Masson de la passer sous silence sans causer un grand désappointement ; la déclaration de M. Masson, sans être très explicite, renfermait un engagement de nature à contenter ses amis, engagement qu'il a rempli à la lettre, mais au prix des plus grands ennuis qu'il ait eus dans sa carrière ministérielle.

On sait comment ils survinrent ; c'est de l'histoire contemporaine. A la session de 1879, la chambre des communes prononça une condamnation de l'acte de M. Letellier, ce qui devait tout naturellement entraîner la destitution de ce lieutenant-gouverneur. Deux mois plus tard, le parti conservateur demandait sa tête et, déjà impatient, trouvait que le gouvernement apportait trop de sursis à l'exécution.

Il planait une espèce de mystère sur toute cette affaire. L'on appréhendait de la resistance du côté de Rideau-Hall. C'est au milieu de ces incertitudes et de ces bruits rasssurants pour M. Letellier que sir John A. Macdonald vint annoncer à ses amis, le 3 avril, que le gouverneur général avait refusé de signer l'ordre en conseil destituant M. Letellier et qu'il en avait référé en Angleterre pour obtenir l'avis du ministre des colonies. On se figurerait difficilement, sans

en avoir été témoin, l'émoi que créa cette nouvelle dans le parti conservateur. La plupart des députés canadiens s'emballèrent pour de bon, d'aucuns allant jusqu'à accuser sir John et M. Masson de trahison, de connivence avec lord Lorne. Quelques heures après la déclaration officielle, M. Ouimet se leva en chambre pendant une discussion sur le tarif et, commentant le refus de lord Lorne de signer, demanda si nous jouissions bien du gouvernement responsable. A quoi bon discuter le tarif, s'il peut prendre fantaisie au gouverneur général de l'expédier pour révision aux commis du bureau colonial ? La position était des plus tendues chez les conservateurs, et les mécontents, réunis journellement à leur quartier général, la *Maison Bleue*, fulminaient leurs anathèmes bien plus à l'adresse des ministres qu'à celle de lord Lorne.

Comme c'était M. Masson qui avait pris, tout d'abord, l'engagement de régler la question selon le vœu de ses amis, c'était surtout sur lui que se concentrait l'animosité. Il fit bravement tête à l'orage, rassurant les uns, remettant avec fermeté à leur place ceux que la passion emportait au-delà des limites des observations légitimes. Le temps vint bientôt venger M. Masson des soupçons injustes que l'on cherchait à faire peser sur lui. Le 15 juillet de la même année, lord Lorne signait l'arrêté en conseil qui destituait M. Letellier, après avoir reçu ordre du ministre des colonies de suivre l'avis de ses ministres. Ce fut là l'épisode le plus désagréable de sa carrière ministérielle.

Le règlement de la question du Pacifique, où il eut le plaisir de voir triompher le projet qu'il avait défendu lorsqu'il était un des chefs de l'opposition, et le remaniement du tarif ne lui donnèrent que le travail et les fatigues qu'entraînent les mesures ordinaires. En 1882, la maladie qui minait sa constitution depuis plusieurs années s'étant aggravée, les médecins lui conseillèrent, hâtivement, il nous semble, de se reposer. Il se décida à remettre sa démission à sir John A. Macdonald. De profonds et sincères regrets suivirent M. Masson dans sa retraite ; on sentait une force utile perdue pour le pays, une intelligence condamnée au repos alors qu'elle était dans toute sa vigueur. L'inactivité pèse, dit-on, à ceux qui ont une fois exercé le pouvoir. Nous ne croyons pas, cependant, que les angoisses qui tourmentent les hommes d'action mis en disponibilité aient eu prise sur M. Masson. Son amour de l'étude devait l'en préserver. Il retourna à son cabinet de travail et, lorsque la maladie lui en laissait

le loisir, il mettait la main à son *Histoire des Bourgeois du Nord-Ouest.* Si quelque chose pouvait nous offrir une compensation à sa retraite, ce serait ce superbe ouvrage si fortement écrit. Quiconque voudra étudier l'histoire primitive du Manitoba et de nos immenses Territoires devra puiser à cette source que M. Masson a ouverte au public. Personne n'a si bien expliqué la fondation et l'organisation de cette puissante Compagnie du Nord-Ouest, qui tint une si grande place à Montréal durant les vingt premières années de notre siècle. C'est dans ces pages que l'on voit se dessiner les caractères de ces bourgeois du Nord-Ouest, ou des *Nor-Westers*, comme les Anglais les appelaient, hommes de haute intelligence, âpres au gain, au caractère énergique, ne reculant devant aucun obstacle. Il faut les voir à l'œuvre au Nord-Ouest, empruntant les mœurs des aventuriers, des chercheurs d'or de tous pays, et, partant, sans scrupules, puis grands seigneurs, à Montréal, une fois leur fortune faite. Les Mackenzie, les Frobisher, les McTavish revivent dans ce livre avec leur physionomie si originale, si spéciale. On aperçoit aussi, à côté des bourgeois, leurs précieux auxiliaires, les *voyageurs* canadiens-français, le corps de l'entreprise, si leurs patrons en étaient l'âme. On se prend à regretter l'immense dépense de forces mises par les nôtres au service des bourgeois et qui leur rapportaient si peu ; toujours à la peine, ils n'étaient jamais au partage des grands bénéfices.

En faisant l'historique de la découverte du Nord-Ouest, en nous faisant parcourir ces solitudes à la suite de La Verandrye, il établit ce fait généralement inconnu que les missionnaires, compagnons du hardi découvreur, avaient fondé des colonies prospères dans cette région éloignée. Elles disparurent à l'arrivée des Anglais dans le pays. En parcourant ces contrées, les bourgeois et les trappeurs trouvèrent les ruines de ces établissements, dont le souvenir était encore frais dans la mémoire des Indiens au commencement de notre siècle.

Il n'y a guère d'hommes parmi nous plus versés que M. Masson dans l'histoire générale du pays ; nul n'en saisit mieux que lui les grandes lignes, n'en a pénétré plus avant la philosophie. Ce goût qui le portait vers les études sérieuses l'a poussé naturellement à réunir autour de lui une bibliothèque canadienne, remplie de raretés. Il n'y a à Montréal que l'honorable juge Baby et M. l'abbé Verreault, et M. Cyrille Tessier à Québec, dont les collections puissent soutenir

la comparaison avec celle de M. Masson. La perle de la bibliothèque de Terrebonne est la correspondance intime échangée entre M. Alexander Mackenzie et M. Roderic Mackenzie, ces deux *Nor-Westers*, aux plus beaux jours de la compagnie.

Historien, bouquiniste, M. Masson avait des goûts qui lui permettaient d'oublier le pouvoir, sans compter que, depuis sa retraite du cabinet fédéral, il a été tour à tour sénateur, lieutenant-gouverneur de Québec, puis encore membre du sénat. Il est aussi du conseil de l'instruction publique, où il avait sa place toute marquée, grâce à ses hautes qualités intellectuelles et à l'intérêt qu'il a toujours porté à l'avancement du pays. Il ne s'est pas contenté d'y paraître comme figurant, et les journaux nous ont, au cours de l'automne dernier, fait connaître une petite scène de famille qui s'était passée au sein de cette assemblée et dans laquelle avaient brillé son indépendance de caractère et son franc parler. On a tenté quelque part de donner à son attitude en cette occasion un air d'hostilité à notre système d'éducation. C'était défigurer sa pensée ; il ne demandait pas une révolution, mais seulement des modifications de détail propres à mettre notre enseignement au niveau des progrès modernes.

Toutes ces rares qualités du cœur et de l'esprit, M. Masson les tient de sa famille. Son père, qui a amassé dans les affaires une fortune très grande aujourd'hui, très grande surtout pour l'époque où elle s'est accumulée, son père était un homme d'affaires hors ligne. Il a fondé la maison Thomas, Bruyère & Masson, devenue plus tard la maison Thomas & Thibaudeau. En feuilletant des missives qu'un ami nous avait données pour notre collection d'autographes, nous sommes tombé sur des lettres de M. Masson ; elles révèlent une intelligence active et des vues profondes. C'était un homme aux idées larges, et on nous assure que, peu de temps avant de mourir, il avait conçu les projets de fonder une bibliothèque publique et de relier Terrebonne à Montréal par une voie ferrée.

L'honorable Edouard Masson, un frère du sujet de cette biographie, mort jeune encore, après s'être distingué dans la politique, a laissé au milieu de notre population la réputation d'un esprit très brillant. Le nom de la *Seigneuresse Masson* est resté légendaire parmi nous comme synonyme de charité inépuisable. Elle avait compris que, sans la générosité, la richesse est une monstruosité dans une société pleine de souffrances à soulager et de détresses à secourir.

Depuis quelques années, la santé de M. Masson est devenue meilleure : espérons qu'il retrouvera sa vigueur d'autrefois, pour qu'il reprenne une part active à la politique. Il est du petit nombre d'esprits d'élite qui comptent au milieu de nous. De même que, dans nos forêts dévastées, on ne rencontre plus que de loin en loin les grands chênes, de même les grandes individualités se font de plus en plus rares sur le terrain de la vie publique. Fasse la Providence que nous puissions, du moins, utiliser les facultés de ceux qui semblent avoir été créés pour diriger le peuple !

A. D. DeCELLES.

Ottawa, décembre, 1892.

Jersebourg 24 Nov: /92

Cher Monsieur

Le m'imprime et vous prie pourvoir l'autographe demandé, avec ma signature, et déjà vous prie d'agréer mes meilleurs souhaits pour le succès de votre livre.

Bien à vous

L. A. McCarthy

L. H. Tache Esq
Montreal

LES HOMMES DU JOUR

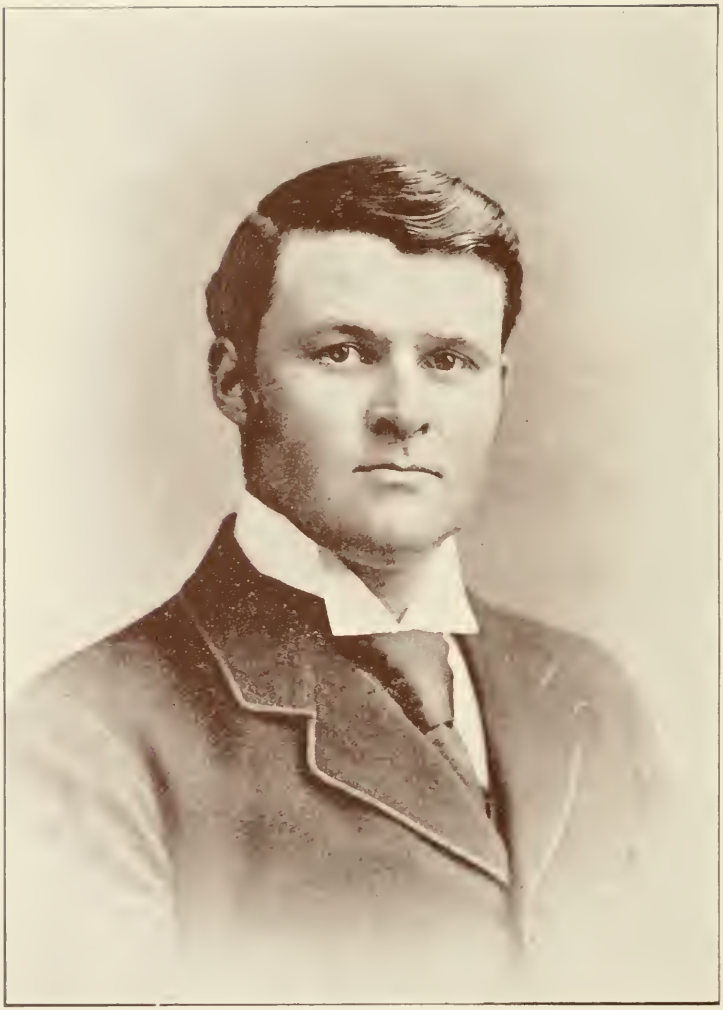

CHARLES HIBBERT TUPPER

CHARLES H. TUPPER

L'honorable Charles Hibbert Tupper est le fils de sir Charles Tupper, un des pères de la confédération canadienne, homme d'Etat, administrateur s'il en fût jamais un, qui a su ouvrir toutes grandes à son fils les portes de l'avenir. Celui-ci, malgré sa jeunesse, occupe aujourd'hui une place très enviable dans les conseils de la nation, comme un des chefs politiques du Canada ; cependant, ses adversaires les plus acharnés sont obligés de confesser que la renommée dont il jouit est due à son talent, à son amour du travail, à son intégrité, beaucoup plus qu'aux circonstances heureuses dans lesquelles l'ont placé la naissance et la fortune. L'envie accueille au berceau l'enfant de l'homme puissant par l'esprit ou la fortune ; et cet obstacle est souvent bien plus difficile à surmonter, surtout lorsqu'il s'agit du fils d'un homme d'Etat digne de son père, que ne le sont ceux de la misère pour un homme de talent d'extraction obscure, mais entouré de la sympathie populaire. C'est alors que la jalousie trouve un point d'appui et s'écrie : " C'est le fils de son père ! " Les détracteurs de toute catégorie déclarent hautement que c'est un scandale de voir la jeunesse et le talent reléguer dans l'oubli l'expérience et les états de services ; l'envie ne cesse de faire ressortir les ombres de tout ce qu'il entreprend, même de ses actions les plus désintéressées, les plus patriotiques. Partout on le critique ; on ne lui rend justice qu'à regret, tandis qu'on porte aux nues les hommes médiocres qui ont eu le bonheur de naître dans l'obscurité ; c'est qu'il est né riche et bien doué ; dès le berceau, il était destiné à régner au milieu des siens ; comment lui pardonner tant de choses à la fois ? Vraiment, il a fallu que l'honorable Charles H. Tupper fût doué d'un talent peu ordinaire pour conquérir sitôt un rôle dans l'histoire du Canada et l'influence qu'il exerce dans les cercles politiques du pays, en dépit de son titre de fils d'un des plus grands hommes d'Etat de l'Amérique Britannique.

Né à Amherst, N.-E., le 3 août, 1855, l'honorable Charles H. Tupper est le second fils de sir Charles Tupper, Bart., K. C. M. G., C. B., maintenant haut commissaire canadien en Angleterre. Charles Hibbert Tupper a reçu son éducation à l'université McGill et à l'université Harvard ; le degré de L. L. B. lui a été conféré en septembre, 1879. Un an après son admission au barreau, il a épousé mademoiselle Janet McDonald, fille de l'honorable James McDonald, juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. C'est aux élections générales de 1882 qu'il a été élu, pour la première fois, député du comté de Pictou, N.-E.. A chacune des élections générales de 1887 et de 1891, il a été réélu par des majorités toujours croissantes, si bien qu'il semble aujourd'hui maître de ce collège électoral, autrefois peu assuré pour son parti.

Le jeune député de Pictou a eu l'avantage de faire son entrée dans la chambre des communes du Canada à une époque où la nation tout entière jouissait d'une grande somme de prospérité, et le parti conservateur, en particulier, d'une puissance presque sans borne. La *politique nationale* inaugurée en 1879 venait de faire ressentir partout ses effets bienfaisants et de faire succéder l'aisance à la gêne. Avec une vérité qui désolait ses adversaires politiques, sir Leonard Tilley faisait le tableau réjouissant des progrès de l'industrie sur tous les points du pays ; les ouvriers retrouvaient un bon salaire ; la population du Canada augmentait ; la Providence nous favorisait de bonnes récoltes, qui se vendaient bien. Sir John Macdonald était l'idole de son parti, comme, du reste, il l'avait toujours été, jusqu'à ce qu'en 1884 cet enthousiasme fût arrivé à son apogée et se traduisît par les majestueuses démonstrations de Montréal et de Toronto, où le peuple a célébré si grandiosement le quarantième anniversaire de l'entrée dans la vie publique de cet homme extraordinaire, en même temps que sa Souveraine, reconnaissante, lui conférait le titre de Grand, Croix de l'ordre du Bain. On dira peut-être que le moment était bien choisi pour faire ses débuts dans la vie publique ; mais, pour un jeune homme, la voie des honneurs et du succès n'est peut-être pas plus facile, au premier abord, parce que son parti est au pouvoir et puissant, et que le chef de ce parti est nanti d'une influence si grande qu'elle se rapproche du pouvoir autocratique.

On comprend que, lorsque le jeune député de Pictou s'est levé, dans la chambre des communes, le 9 février, 1883, pour proposer

l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, l'intérêt et la curiosité se soient donné la main pour écouter ce jeune fils d'un grand homme qui était alors ministre des canaux et des chemins de fer et qui avait dépensé récemment toute son énergie, toute la puissance de sa nature d'élite, pour assurer la construction de la grande voie ferrée qui était déjà le symbole glorieux du progrès et de la puissance du Canada. Ceux qui savent combien il est dur de débuter ainsi devant une assemblée comme la chambre des communes n'auront pas un seul instant l'idée que, pour le jeune Tupper, la présence de son père au milieu d'un auditoire qui est souvent très mordant ait pu lui être de quelque secours. Quoi qu'il en soit, le jeune député fit, en cette occasion, un discours qui fut admiré par la plupart de ceux qui eurent l'avantage de l'entendre. Il sut démontrer que le revenu public s'était accru depuis la confédération beaucoup plus rapidement que celui des Etats-Unis immédiatement après leur séparation de la Grande-Bretagne ; que nous avions " secoué les langes de l'état colonial pour devenir partie intégrante de l'Empire Britannique ; " que, durant l'année 1882, au-delà de $ 10.000.000 de bel argent avaient été apportés dans le Nord-Ouest par les immigrants ; que l'accroissement merveilleux du commerce entre Manitoba et les provinces de l'est était dû à l'accomplissement partiel de l'entreprise du chemin de fer du Pacifique Canadien, dont le prolongement jusqu'à Vancouver devait nécessairement développer énormément encore ce commerce ; que la valeur de la propriété foncière, qui n'était que de $ 3.000.000 en 1879, s'était élevée à $ 30.000.000 en 1882 ; que notre commerce avait augmenté de $ 49.000.000 depuis l'avènement de la nouvelle administration. Le tableau était bien fait pour enthousiasmer un jeune homme comme M. Tupper, et il sut le faire ressortir avec éclat, si bien que son discours lui attira, de la part de l'honorable M. Blake, chef de l'opposition, les paroles flatteuses que voici :

" Il doit dire qu'il est heureux de souhaiter la bienvenue dans cette chambre à un homme qui, quoique fort jeune, promet de laisser plus tard sa marque dans l'histoire de cette chambre et dans celle de son pays."

Sir John Macdonald ne fut pas moins flatteur dans les compliments qu'il adressa au jeune député de Pictou :

" La chambre a dû éprouver du plaisir ; mon honorable collègue et ami, le ministre des chemins de fer, surtout, a dû éprouver autant

de plaisir que j'en ai éprouvé moi-même et que le parti conservateur en a éprouvé de voir son fils conquérir dès aujourd'hui la faveur de cette chambre."

Les convenances empêchaient alors le premier ministre d'en dire davantage ; mais sa conduite subséquente a démontré combien il était sincère et convaincu en adressant au jeune député ce compliment flatteur.

Coïncidence singulière, le beau-père de M. Tupper, l'honorable James McDonald, ainsi que sir John, notre premier ministre actuel, ont également conquis la faveur de la chambre d'un seul discours : M. McDonald, dans un discours célèbre, prononcé en 1878, et sir John Thompson, dans une occasion mémorable, en réponse au fameux plaidoyer de M. Blake en faveur de Louis Riel.

Ainsi lancé dans la voie du succès, le jeune politicien devait envisager l'avenir avec confiance. Il ressemblait à tous les jeunes hommes de talent qui, dans tous les pays, à différentes époques, ont aspiré aux honneurs et à la puissance politiques, à la renommée ; il était un de ceux que Disraeli a peints avec tant d'éloquence et de vérité dans *Coningsby* :

" Ils sont sur le seuil de la vie publique. Quelle sera leur carrière ? Resteront-ils, au milieu des assemblées imposantes et des honneurs, les champions des grands principes et des grandes vérités qu'ils ont proclamés à leurs débuts ? Au contraire, leur courage s'émoussera-t-il au milieu du combat, les appâts d'une ambition désordonnée seront-ils plus forts que l'impulsion de leur bon cœur et de leur nature généreuse ? Conserveront-ils leur fermeté et leur amour de la vérité, refusant de se courber devant des fantômes, de se faire les adorateurs du veau d'or ? Conscients de la grandeur de leur situation, comprendront-ils la grandeur de leur responsabilité et des devoirs qui leur incombent, et auront-ils le courage de dénoncer à un public perplexe, mais sans souci, les froides théories d'un âge sans foi ni scrupules ? "

M. Charles H. Tupper a toujours rempli fidèlement ses devoirs dans la chambre. Il a évidemment su se mettre à la hauteur de la dignité d'homme public ; il a compris la responsabilité de sa position comme tel. On ne sache pas qu'il ait jamais fait quoi que ce soit qui fût de nature à jeter le moindre discrédit sur sa carrière politique. Dans la grande province de la Nouvelle-Ecosse, il a travaillé ardemment pour son parti, et il n'a pas peu contribué à conserver à sir

Charles Tupper l'influence merveilleuse qu'il semble exercer sur les hommes politiques des provinces maritimes en général.

Le jeune politicien devait naturellement porter un vif intérêt aux affaires maritimes du Canada, étudier à fond les pêcheries et l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes. Bientôt la chambre a été obligée de reconnaître son autorité en cette matière, de reconnaître en lui un de ceux qui savaient parler pertinemment de ces sujets difficiles et tenir tête, et dans la chambre, et dans la tribune populaire, à des libéraux de la valeur des Davies, des Jones, des Burpee et des Laird. Aussi, quand, après l'honorable James C. Pope, l'honorable A. W. McLelan et l'honorable George E. Foster, il a été appelé, en février, 1888, au ministère de la marine et des pêcheries, le public n'en a pas été très surpris ; presque tout le monde a sincèrement approuvé le premier ministre de lui avoir confié ce poste d'honneur ; car on avait confiance qu'il saurait donner la preuve de son amour du travail, de son intelligence et de ses qualités d'administrateur bien au courant des affaires de son département. Non-seulement ses trois prédécesseurs, sous le gouvernement d'alors, venaient comme lui de cette patrie naturelle des marins et des hommes bien entendus en affaires maritimes ; mais l'honorable Peter Mitchell, dans le premier cabinet de sir John A. Macdonald, et sir Albert J. Smith, dans celui de M. Mackenzie, étaient aussi venus de la même région du Canada.

Quand M. Tupper a été appelé à former partie du ministère, la seule critique que cette nouvelle ait provoquée était la suivante : quelques personnes le trouvaient trop jeune ; encore ne formulaient-elles cette objection qu'avec bien peu de vigueur. Il n'avait que trente-trois ans ; mais n'oublions pas que sir John A. Macdonald est devenu ministre des provinces du Canada un an plus jeune, et que l'honorable Wilfrid Laurier n'avait que trente-six ans quand il est entré dans le cabinet de M. Mackenzie. L'objection, du reste, n'était qu'éphémère, et le *Globe* lui-même en fit bonne justice le jour suivant, en publiant les lignes suivantes :

" Au lieu d'être une objection contre lui, sa jeunesse est un argument en sa faveur. Il y a trop peu de jeunes gens dans le parlement du Canada ; il y en a trop peu, surtout, dans des situations où ils puissent apprendre à administrer la chose publique."

Dans ces lignes, l'organe libéral s'est montré risible sans le savoir, en insinuant que, durant le court espace de temps qu'il serait membre

du cabinet, le jeune ministre aurait l'occasion d'acquérir l'expérience nécessaire pour être, jusqu'à la fin de sa carrière politique, un critique utile en parlement, en sa qualité de membre de la future opposition conservatrice. Mais il rachète cet écart d'une ambition, du reste si naturelle, dans ses derniers commentaires au sujet de l'entrée de M. Tupper dans le ministère :

" On dira peut-être qu'il a été appelé dans le cabinet uniquement parce qu'il est le ' fils de son père,' mais on ne serait pas juste de le prétendre. Il est vrai que le nouveau ministre de la marine ne s'est pas encore fait remarquer par une grande éloquence, par son originalité ni son habileté ; mais il a donné des preuves de sagesse, de contrôle personnel, de bon caractère et de courage, pour ne pas dire d'une audace héréditaire. Il est, sans contredit, le plus habile des députés tories de la Nouvelle-Ecosse. On ajoute que c'est un député avide de travail, ce qui est très remarquable chez un homme aussi jeune que lui. Nous ne voyons pas pour quelle raison il ne deviendrait pas un administrateur habile du département des pêcheries, dont les affaires doivent lui être plus ou moins familières, en sa qualité de Néo-Ecossais."

Le *Globe* ne se trompait pas dans ses prédictions ; elles ont été amplement réalisées par les succès de M. Tupper comme ministre. Mais, en passant, qu'il me soit permis de demander si la sagesse, le contrôle de soi-même, le courage et la bonté de caractère, avec l'amour du travail, ne constituent pas l'habileté même, si ces qualités ne sont pas les éléments mêmes de l'habileté ? Non-seulement M. Tupper possède ces qualités, qu'on se plaît à lui reconnaître ; mais, en outre, il est éloquent ; il est, comme son père, un puissant orateur populaire. Je reviendrai sur ce point. Le *Mail*, (13 février, 1888), qui était alors, comme aujourd'hui, un des organes de l'opposition, félicita sir John Macdonald du choix de son nouveau collègue :

" M. C. H. Tupper entre dans la vie publique bien peu de temps après son entrée dans la vie professionnelle, mais avec une excellente préparation à la nouvelle carrière qu'il embrasse. Nature et caractère élevés, dispositions chevaleresques, étudiant, il a remporté des succès qui n'ont pas tardé à être éclipsés par ceux de l'avocat ; il est, en outre, député du loyal comté de Pictou, (d'où il ne sort rien de petit). Telles sont les heureuses qualités dont M. Tupper est doué et qu'il saura dépenser loyalement au service de son parti et de son pays."

Quoi qu'il en soit de ces éloges de la presse, de l'attente de ses amis, des appréciations des adversaires que tout homme public doit s'attendre à rencontrer un jour ou l'autre sur son chemin, M. Tupper n'a pas tardé à se montrer excellent ministre. Entré en fonctions à une époque où nos relations internationales étaient fort tendues, il s'est consacré entièrement aux affaires de son département et à la solution des questions difficiles qui n'ont cessé de surgir depuis lors ; il a apporté à cette tâche ardue un zèle qui mérite les plus grands éloges. M. Cleveland venait de lancer son étrange manifeste de représailles ; le traité négocié, avec des peines infinies, par le secrétaire d'Etat Bayard, le ministre plénipotentiaire anglais et sir Charles Tupper, avait été cavalièrement rejeté par le sénat et la presse des Etats-Unis, et les discours des hommes politiques américains étaient remplis de violence et de colère contre le Canada, parce que notre pays avait eu l'audace d'appliquer résolument les dispositions du traité de 1818, que l'abrogation du traité de Washington remettait en vigueur. Dans toute cette longue et difficile affaire, le gouvernement du Canada, et le département de la marine et des pêcheries en particulier, ont tenu une conduite pleine de dignité, de fermeté et, en même temps, de conciliation. De son plein gré, le Canada a offert aux Etats-Unis un *modus vivendi*, afin que les pêcheurs de Gloucester ne fussent pas exposés à perdre les fruits d'une saison de pêche ; cependant, les prétentions exorbitantes du gouvernement américain furent repoussées avec énergie ; grâce à l'établissement d'une patrouille vigilante, les incursions des contrebandiers américains dans nos pêcheries de l'Atlantique furent bientôt réprimées.

On sait quelles prétentions extraordinaires les Etats-Unis ont cherché à faire prévaloir en cette circonstance. Le traité de 1818 interdisait expressément aux vaisseaux américains la pêche en deçà de trois milles des côtes, et énumérait clairement les raisons qui permettaient à un vaisseau étranger d'atterrir dans un port canadien, — l'achat de la boëte, le transbordement du poisson, etc., étant expressément exclus de la liste des privilèges accordés à ces vaisseaux ; — néanmoins, le gouvernement américain réclamait la jouissance de ces privilèges, et ses pêcheurs avaient entrepris de s'en emparer par la violence ou par la ruse, selon les circonstances. Mais le ministre de la marine et des pêcheries fit avorter leurs projets. Les habitants du Canada doivent se féliciter d'avoir eu, à la tête du département des

affaires maritimes du pays, durant cette époque critique, un homme énergique et bien renseigné.

C'est surtout dans le département dirigé depuis quatre ans par l'honorable Charles Tupper que le gouvernement a besoin d'un homme de grand talent, d'un patriotisme à toute épreuve. Là, il faut être familier avec tous les détails de l'histoire du Canada, ainsi que du droit international ; que d'adresse ne faut-il pas déployer dans ces luttes diplomatiques, qui se font sur des mots et des ambiguïtés, dans une correspondance et des disputes constantes avec les Etats-Unis, soit qu'on ait recours à l'entremise du gouvernement impérial, soit qu'on traite directement avec Washington ! De nos jours, le ministre de la marine au Canada est obligé de posséder beaucoup de science et le tact des grands diplomates ; c'est probablement sur lui que retombe la plupart des embarras de la politique étrangère du gouvernement. Il lui faut donc autant de discernement et d'adresse que de virilité. Je ne crois pas tomber dans l'exagération en disant que M. Tupper est bien doué sous ce rapport.

Les tribunaux ont souri des prétentions des Américains sur les côtes de l'Atlantique, et ils en ont fait bonne justice. Les dispositions du traité concernant l'achat de la boëte, le transbordement du poisson et le changement des équipages ont été mises en vigueur, et elles le seront, sans doute, tant que les Etats-Unis continueront à frapper le poisson canadien de droits élevés. Une autre invention américaine, digne de provoquer l'attention du public, n'a pas tardé à être reléguée à son tour dans l'oubli : je veux parler de la prétention alors énoncée que, sur les côtes du Canada, la limite de trois milles devait se mesurer en suivant les sinuosités du rivage, et non en partant d'une ligne tirée de cap en cap, même si les deux caps, ou pointes de terres, étaient situés sur le territoire canadien.

Entre autres arguments employés dans cette discussion, était le fait bien connu que, dans la baie de Delaware, la baie de Chesapeake, et ailleurs dans les eaux américaines, la limite de trois milles est calculée et appliquée d'après une ligne tirée de cap en cap. En outre, les prétentions des Etats-Unis dans la mer de Behring ne manquent pas de donner à leurs récriminations au sujet des pêcheries de l'Atlantique un caractère bien extraordinaire. Mais telle est bien souvent la logique américaine.

Bientôt M. Tupper a été appelé à régler une autre question très

importante : celle de la mer de Behring, où il a fallu combattre encore les prétentions des Américains et résister à leurs démarches agressives. C'était un problème extrêmement difficile à résoudre, pour ne pas nuire à nos relations amicales avec la république, bien que, pour la plupart des Canadiens, il fût très simple, pourvu qu'on se fondât uniquement, pour en trouver la solution, sur la justice et l'amitié internationale. Traçons, en quelques lignes, la politique adoptée par les Etats-Unis dans cette affaire ; voici quelques-unes de leurs prétentions : cette immense nappe d'eau devait être regardée comme une mer intérieure américaine, en dépit des violentes protestations des Etats-Unis contre la même théorie, à l'époque où la Russie était maîtresse des côtes de l'Alaska ; la juridiction américaine s'étendait jusqu'à des centaines de milles des côtes du Pacifique, bien que le Canada n'eût pas même droit à la limite de trois milles sur celles de l'Atlantique ; tuer des phoques modérément, dans des eaux regardées comme celles de l'océan, par les pêcheurs canadiens, était, de la part de ceux-ci, des actes de piraterie et de contrebande ; mais le monopole américain connu sous le nom de "Alaskan Seal Company" avait la permission de faire des mêmes animaux une immense boucherie sur les côtes de l'Alaska, ce qui n'était ni contraire à la loi, ni de nature à exterminer la race de ces précieux amphibies ; lord Salisbury et le gouvernement anglais devaient continuer indéfiniment à respecter le *modus vivendi*, qui empêchait les pêcheurs de phoques du Canada de se livrer à leur industrie, mais qui permettait aux Américains de faire la pêche et la chasse des phoques dans une certaine limite, qu'ils franchissaient ouvertement et délibérément ; le gouvernement anglais avait bien tort de défendre les droits du Canada, d'insister sur un arbitrage et la cessation des saisies faites par les Américains, de refuser la continuation du *modus vivendi*, à moins que le gouvernement américain ne consentît à payer des dommages-intérêts, dans le cas où le jugement des arbitres lui serait défavorable. Telles étaient, en résumé, les théories américaines.

Après une longue série d'agressions de la part des Américains, dans la mer de Behring, et de batailles diplomatiques, les principaux points du différend ont enfin été référés à un tribunal d'arbitrage, dans lequel le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont représentés. Sir John Thompson est l'arbitre canadien, tandis que l'honorable Charles H. Tupper est l'agent de l'Angleterre ; c'est pour cela qu'il

est allé récemment passer quelques semaines à Londres, afin d'y étudier et régler les détails de la cause du Canada. Le choix de M. Tupper comme agent de la Grande-Bretagne a été un heureux choix, c'est ce que tout le monde a pensé au Canada. Les questions qui devront être soumises à ce tribunal international, la base sur laquelle M. Tupper doit rédiger son plaidoyer, pour assurer au Canada, nous l'espérons, un triomphe et acquérir pour lui-même un surcroît de popularité, sont contenues dans les cinq paragraphes suivants

1. Dans la mer connue sous le nom de mer de Behring, quelle est la juridiction exclusive, quels sont les droits exclusifs sur la pêche des phoques que la Russie a reclamés et exercés avant et jusqu'à la cession de l'Alaska aux Etats-Unis ?

2. Dans quelle mesure ces réclamations et cette juridiction concernant la pêche des phoques ont-elles été admises par la Grande-Bretagne ?

3. La nappe d'eau maintenant connue sous le nom de mer de Behring était-elle comprise dans les mots " Océan Pacifique," tel qu'employés dans le traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et quels sont les droits, si droits il y avait, que la Russie possédait et exerçait exclusivement après ce traité ?

4. Est-ce que, en vertu du traité du 30 mars, 1864, entre les Etats-Unis et la Russie, tous les droits de la Russie quant à la juridiction et aux pêcheries de phoques de la mer de Behring à l'est de la frontière maritime, n'ont pas été transférés intacts aux Etats-Unis ?

5. Les Etats-Unis ont-ils le droit, et, si oui, quel droit, de protéger comme chose à eux, par droits de propriétaires, les phoques à fourrures qui fréquentent les îles de la mer de Behring appartenant aux Etats-Unis, quand ces phoques sont en dehors de la limite de trois milles ?

La soumission de ces cinq principaux points à un arbitrage a fait disparaître un différend qui menaçait d'aboutir à des hostilités ; elle a aussi obligé le ministre de la marine et des pêcheries à se livrer à de grands travaux, remplis de responsabilité, à faire plusieurs voyages à Washington ; mais elle lui a fourni, en même temps, l'occasion d'acquérir une grande renommée, et dans son pays, et dans les pays étrangers. Sans doute, si le plaidoyer de M. Tupper assure un triomphe au Canada, il sera fait chevalier ; et on pourra dire avec vérité que Sa Majesté ne pouvait pas conférer cet honneur à un jeune

Canadien d'un plus grand mérite que lui. Jusqu'à ce jour, le ministre de la marine n'a montré, dans sa carrière, aucun désir d'acquérir rapidement une grande notoriété ; il n'aime pas la réclame et ne fait jamais rien en vue de produire de l'effet.

Il l'a prouvé surabondamment dans la manière avec laquelle il a su administrer les affaires de son département ; malgré ses recherches et sa vigilance bien légitimes, l'opposition n'a jamais pu trouver dans ce département la moindre irrégularité ; tout s'y passe si harmonieusement, qu'on n'en entend presque jamais parler, à moins qu'il ne surgisse quelques questions internationales.

Le différend passager que nous avons eu avec Terreneuve a aussi exigé de M. Tupper une dépense considérable d'énergie et d'habileté. Cet incident politique n'a pas peu contribué à faire apprécier le talent du ministre de la marine et des pêcheries par les habitants de la province d'Ontario, notamment ceux de la ville de Toronto. C'est à l'époque où la crise suscitée par ces difficultés était à son apogée que M. Tupper a été invité par l'association des jeunes conservateurs de Toronto à aller faire un discours dans cette ville. Nos compatriotes de l'ancienne colonie de Terreneuve venaient d'imposer une lourde taxe sur les produits du Canada, au profit des Américains ; ils avaient organisé un système de persécution contre les pêcheurs canadiens, et notre gouvernement s'était vu dans la nécessité de faire revivre l'ancien impôt sur le poisson de Terreneuve. L'auteur de cette étude biographique était alors président de l'association des jeunes conservateurs de Toronto, de sorte qu'il a eu l'avantage de bien entendre le discours prononcé par le ministre de la marine dans cette circonstance et de juger de l'effet de ce discours sur l'auditoire nombreux qui était venu écouter M. Tupper. L'enthousiasme de cet auditoire pourrait peut-être être attribué à la sympathie politique ; mais les paroles de l'orateur n'eurent pas pour simple effet d'enthousiasmer ses auditeurs : elles produisirent une impression plus durable. M. Tupper s'exprimait dans un style frappant autant que convaincu, qui rappelait les discours de sir Charles Tupper, à l'époque où le haut commissaire canadien déployait la puissance si bien connue de son talent contre les adversaires du parti conservateur qui osaient affronter les coups impitoyables de cette éloquence qui décontenançait et terrassait ceux qui avaient l'audace de s'y exposer. Le discours du ministre de la marine n'était pas seulement une pièce d'éloquence ; c'était un exposé

clair, concis et complet des questions importantes dont se préoccupait alors l'opinion publique. Avec quelle énergie et quelle conviction a-t-il donné cours à la loyauté et au patriotisme qui ont toujours été le fondement et le principe de sa foi politique et de celle de son père !

" Notre existence nationale dépend du commerce interprovincial, des relations amicales qui doivent exister entre les anciennes provinces britanniques de l'Amérique du Nord, de la solidarité de leurs intérêts commerciaux et nationaux. Avant et par-dessus tout, il importe de conserver l'amour de la liberté dont nous jouissons sous l'égide de la Grande-Bretagne, de rester fidèles à l'Angleterre dans l'avenir et toujours. (Applaudissements). Il y a longtemps que les questions d'annexion et d'indépendance sont agitées ; dès les premiers jours de notre existence nationale, on s'est attaqué aux droits et aux privilèges dont nous jouissons en notre qualité de sujets libres de l'empire britannique. Il a fallu alors répondre à des arguments aussi forts que ceux qui aient jamais été énoncés par aucun homme d'Etat, ou dans la presse, jusqu'à ce jour."

Dans ce discours, M. Tupper eut de grands mouvements ; pour ce qui est de la question nationale, voici à peu près l'analyse de ses paroles : —Avant tout, combattez pour votre pays, avant de songer à votre parti ; avant de songer à quoi que ce soit, songez à votre patrie ; cherchez la solution des questions politiques qui intéressent la patrie comme des hommes libres, fiers des institutions britanniques, sans recourir à aucun secours étranger, à aucune intervention étrangère. Concernant la question terreneuvienne, tout est expliqué clairement : — la tentative Bond-Blaine de négocier un traité au détriment du Canada ; la protestation du gouvernement canadien, suivie du refus, de la part du gouvernement impérial, de ratifier ce traité ; l'emportement des Terreneuviens contre le Canada, l'adoption des lois injustes et inutiles dirigées contre nous par les législateurs de la colonie voisine, — tout est mis en lumière dans ce discours.

Depuis cette époque, les sentiments d'hostilité ont disparu entre Terreneuve et le Canada ; les administrateurs de l'île ne cherchent plus à faire à l'étranger des arrangements hostiles aux Canadiens ; cela est dû à l'esprit de conciliation dont ceux-ci ont donné la preuve durant ces difficultés commerciales, à leur sympathie, à leur générosité envers les malheureuses victimes de la conflagration de Saint-Jean. Mais lorsque M. Tupper a prononcé son discours de Toronto,

les choses n'en étaient pas rendues à ce point ; la question terreneuvienne n'était pas familière à tout le monde comme aujourd'hui ; cependant, il a su l'expliquer à son auditoire avec beaucoup de clarté et porter la conviction dans les esprits. Ses explications, au sujet de la situation politique du pays en général, ne furent pas moins intéressantes ; son discours produisit un effet particulièrement grand sur la jeunesse qui assistait à cette assemblée. Le lendemain, un grand nombre de ses auditeurs disait, avec une conviction qui n'a fait qu'augmenter depuis lors, que l'honorable Charles H. Tupper était destiné à devenir premier ministre du Canada ; qu'il comptait déjà parmi le petit nombre de ceux qui pouvaient dès lors aspirer à cet insigne honneur. Le jour où ces éminentes fonctions seront confiées au ministre actuel de la marine et des pêcheries, on peut être assuré que ce sera par une manifestation de l'opinion et de l'estime publiques aussi spontanée que celle qui a reconnu dans sir John Thompson, en dépit de sa modestie, l'homme dont l'habileté dans les conseils de la nation, dont les services rendus au pays dans son parti, faisaient d'avance la personne toute désignée pour assumer la responsabilité de chef du gouvernement.

C'est le 16 décembre, 1891, que M. Tupper a prononcé ce discours à Toronto. Le 12 janvier de la même année, il s'était trouvé dans la même ville et avait pris la parole au club National, dans un banquet moitié intime, moitié public. Ce banquet n'était pas précisément un évènement public ; cependant, il a fourni au ministre de la marine l'occasion de faire un autre grand discours, dans lequel il parle de la grande marine marchande du Canada, de nos canaux et des routes fluviales de notre pays. On retrouve, dans cette allocution, l'homme parfaitement renseigné, qui sait toujours intéresser ses auditeurs. Il y avait, parmi les convives, un homme qui a dû goûter plus que personne la présence de M. Tupper : c'était M. Plimsoll, l'ami si bien connu des marins. Plus que tout autre, M. Plimsoll a dû être heureux d'entendre le ministre de la marine expliquer quels progrès le Canada avait faits au point de vue des intérêts maritimes, du traitement des matelots, etc. ; c'est, sans doute, avec plaisir qu'il a eu ce soir-là la preuve que, sous ce rapport, nous étions en avant de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Tout le discours prononcé par M. Tupper, en cette occasion, semblait inspiré par le sentiment qu'il décrit lui-même en ces termes : "sentiment de confiance dans son

pays, qui gonfle la poitrine même d'un jeune homme comme moi." Mais le clou de ce discours est contenu dans les phrases suivantes :

" Pour nous, aujourd'hui, le grand problème consiste à trouver le moyen pratique d'amener les vaisseaux océaniques jusque dans la baie magnifique sur laquelle est bâtie votre ville. Pourquoi n'arriverions-nous pas à la solution heureuse de ce problème ? . . . . . .

. . . . . .

Quel ne serait pas l'étonnement de l'étranger, arrivé au détroit de Belle-Isle, à qui on dirait : Vous pouvez voyager encore 2.000 milles en bateau, dans les eaux canadiennes, qui vous conduiront jusqu'au cœur du plus beau pays du monde, sans que vous sortiez jamais du territoire canadien ? Voici maintenant ce qu'il faut faire : il faut rassembler toute notre énergie pour que, bientôt, non-seulement on puisse dire qu'un vaisseau océanique peut pénétrer jusqu'au cœur de ce continent, dans les eaux canadiennes, mais que cela s'applique aux vaisseaux du plus fort tonnage ou, du moins, aux gros vaisseaux."

Ces paroles sont pleines d'espoir et d'ambition, et plaise à Dieu que l'idée qu'elles rendent si bien se réalise assez tôt pour que la jeune génération canadienne qui lira ces lignes en soit témoin ! Les bienfaits de la navigation océanique remontant de Montréal jusqu'à Toronto et au-delà seraient incalculables. Il est naturel au ministre de la marine d'espérer en l'avenir ; ses aspirations sont aussi grandes que son langage est encourageant. Depuis plusieurs années, il est membre du conseil canadien de la Ligue de la Fédération Impériale et il a entièrement foi dans un empire uni, comme dans le Canada uni; il a foi dans une fédération des possessions britanniques pour des fins de commerce et de secours mutuels, tout comme il a foi dans la fédération actuelle des provinces canadiennes.

Dans les nombreuses élections partielles qui ont eu lieu au commencement de l'année et qui se sont terminées avec tant de bonheur pour les conservateurs, l'activité de M. Tupper a rendu à son parti de grands services, surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Dans ses lettres au *Herald* et au *Chronicle*, de Halifax, il montre aux yeux du public, dans un style simple et frappant, quelles sont les idées et les desseins du parti libéral. Dans les discours qu'il a prononcés en maints endroits, il a fait énormement de bien aux gens de son parti. A Halifax, il s'est mesuré avec son adversaire si souvent malheureux, celui qu'il appelle " ce vieux politicien battu par la tempête et souvent

battu," l'honorable A. G. Jones. Parlant de nos chefs politiques, voici comment il fait allusion à un grand évènement encore présent à la mémoire de tout le monde :

"Le grand chef du parti conservateur est mort ; mais le parti conservateur est encore plein de vie et il est destiné à continuer de gouverner le Canada d'après les grands principes de sir John A. Macdonald." Au milieu des plus grands applaudissements, il se tourne alors du côté de l'opposition et fait, un par un, le portrait de ses chefs, jusqu'à la retraite de M. Blake, et il ajoute :

"Après le départ de M. Blake, la direction du parti a été confiée à une commission, et l'honneur en devint si peu de chose que M. Jones lui-même fut nommé membre de la commission."

Nous citons ces paroles pour faire voir jusqu'à quel point M. Tupper sait quelquefois manier le sarcasme. C'est dans le même discours qu'il a parlé de sa rencontre avec M. McKinley, de l'Ohio, et de la conversation qu'il eut alors avec le fameux auteur du bill qui porte son nom. Cette réminiscence est intéressante et mérite d'être citée :

"M. McKinley lui avait demandé ce qu'il pensait de la réciprocité. M. Tupper avait répondu qu'il était membre d'un gouvernement qui combattrait ce projet jusqu'à la mort ; puis, il avait demandé à M. McKinley ce qu'il en pensait lui-même. M. McKinley a répondu en disant que nos dépenses annuelles ne pouvaient pas s'élever à moins de $ 35.000.000. Pour enlever les droits sur les marchandises importées des Etats-Unis, il faudrait recourir à la taxe directe. Les habitants du Canada ne consentiraient pas à payer une taxe directe au gouvernement fédéral plus que ceux des Etats-Unis. De plus, les Anglais ne consentiraient jamais à l'établissement d'un tarif favorisant les Etats-Unis au Canada à leur détriment. Après avoir étudié la question sur toutes ses faces, le major McKinley avait déclaré que, selon lui, la réciprocité illimitée n'était ni plus ni moins qu'une chimère."

Mais il est inutile d'en dire davantage ; la vie et les travaux du ministre de la marine et des pêcheries font son éloge mieux que tout ce qu'on en pourrait dire. Plein de courtoisie ; affable et populaire ; éloquent et puissant à la tribune ; très aimé en chambre ; doué d'un extérieur qui respire la jeunesse, mais vieux par son expérience de la politique ; ministre d'une habileté reconnue, d'une énergie infatigable,

qui n'a d'égal que son amour du travail ; bien doté du côté de la fortune ; homme de culture et de goût et d'une santé florissante, — l'honorable Charles Hibbert Tupper est à bon droit considéré comme un des hommes les plus importants du Canada; il est une des cinq ou six personnes de notre monde politique qui paraissent destinées à jouer un grand rôle dans le pays et à qui l'avenir réserve l'honneur des plus hautes fonctions et des récompenses les plus insignes.

J. CASTELL HOPKINS.

Toronto, le 10 décembre, 1892.

(Traduction de Henri Tétu.)

MINISTER OF MARINE AND FISHERIES

OTTAWA CANADA

Dec: 13/92

My dear Mr. Tuché

In reference to your request I send you a Photograph — taken last Summer in London

It is the most flattering I have yet seen made & suppose it will "fill the bill" as you ask for the <u>best</u>!

Yours very truly

Charles H. Tupper

L. H. Tache, Esq
Montreal
Montreal
P.Q.

LES HOMMES DU JOUR

LOUIS FRÉCHETTE.

LOUIS FRÉCHETTE

Prenez le point culminant de Montréal, la rue Sherbrooke, par exemple ; sur la rue Sherbrooke, la maison la plus haute, le numéro 408 ; dans cette maison, l'avant-dernier étage, le quatrième ; et là, à toute heure du jour, dans un vaste cabinet de travail éclairé par une quadruple fenêtre qui tient presque tout un côté de la pièce, garnie sur trois de ses faces de longs rayons de livres précieux, au-dessus desquels, flanqués de nombreux diplômes, planent les bustes de la famille, vous rouverez notre poète national penché sur son pupitre, travaillant, bûchant, " vingt fois sur le métier mettant et remettant son ouvrage."

Après avoir gravi le haut escalier de pierre qui conduit à la porte d'entrée, le visiteur presse la sonnette électrique et pénètre dans le premier vestibule, clos par une large porte aux vitres maillées de plomb doré, où se détache en couleur le monogramme du propriétaire de céans.

Dans une niche creusée sur la gauche, un gigantesque ibis en bronze japonais, autour duquel grimpe et s'entrelace un lierre aux teintes lustrées, semble monter la garde sur ce séjour de calme et de félicité hospitalière.

Balzac était d'avis " qu'à cinquante mille livres de rente, et pas avant, commence la liberté du chez soi ".

Je ne sais si Fréchette a beaucoup dépassé cette mesure ; mais l'on s'aperçoit vite, en entrant dans le large *hall* qui introduit dans la demeure du poète, que " la liberté du chez soi " n'y manque pas.

Une lourde portière d'élégante tapisserie, discrètement relevée, permet de jeter un coup d'œil sur un salon somptueux, mais, chut ! le maître a été prévenu de la présence d'un ami et c'est sa bonne grosse voix qui m'interpelle là-haut :

— C'est toi, Sauvalle ? Monte donc, tu connais le chemin.

Pas plus de façon que cela. Fréchette, en vieillissant — ce qui n'y paraît guère — est resté ce qu'il a toujours été : le bon camarade, joyeux, rond, serviable, que tous ont connu et à la bienveillance de qui l'on n'a jamais fait appel en vain.

J'escalade lestement les deux étages et sur le palier je trouve mon excellent compagnon d'autrefois, qui me tend une main largement ouverte, avec un cordial bonjour.

— Comment vas-tu ? Et chez toi ?

Jamais Fréchette n'oublie la petite famille ; il est avant tout l'homme du foyer, pour les autres comme pour lui-même.

Les enfants sont sa joie, son régal ; régal de poète, d'ailleurs, si l'on en croit le grand génie dont le portrait trône au-dessus du bureau de mon ami, le grand génie qui nous a donné l'*Art d'être grand-père*.

Les badauds se figurent qu'un poète, dans la période d'incubation, doit revêtir un costume spécial, adopter une pose particulière, une coiffure à part. Foin de ces balivernes !

Notre poète,—qui n'est pas plus chevelu qu'un agent de change,— vêtu confortablement, comme le commun des mortels, avec de bons chaussons aux pieds pour mieux défier les attaques sournoises de la noble goutte, m'indique du geste l'entrée du sanctuaire :

— Fais comme chez toi, me dit-il.

Je pénètre dans le cabinet connu de longue date et, choisissant sur la table un bon cigare que j'allume, je m'installe dans la plus commode des chaises longues et des fauteuils à bascule qui garnissent la pièce ; puis, une fois à mon aise, je romps les chiens :

— Sais-tu ce qui m'amène, Fréchette ? Tu ne devineras jamais. Il faut que je fasse ton portrait.

— Comment ? Es-tu devenu photographe ?

— Non, ce n'est pas cela : je suis chargé par la direction des HOMMES DU JOUR d'écrire ta monographie ; on m'a même demandé ta vie.

— Hein !

— Disons ta biographie, mais je n'ai consenti qu'à essayer ton portrait ; veux-tu poser ?

— Ce n'est guère dans mes habitudes.

— Je le sais ; aussi, je n'insiste pas ; seulement tu vas me laisser toute liberté de saisir mes lignes, de guetter mes nuances, et pour cela de te faire parler un peu, de parler beaucoup moi-même, et aussi

de circuler à loisir dans toute ta maison, de la cave au grenier, en véritable inquisiteur.

— Mais cela n'intéressera personne.

— Tu te trompes. As-tu lu de Goncourt et sa *Maison d'un artiste ?* C'est lui-même qui passe en revue ses bibelots et qui dit : " En ce temps où les choses dont le poète latin a signalé la mélancolique vie latente sont associées si largement par la description littéraire moderne à l'histoire de l'humanité, pourquoi n'écrirait-on pas les mémoires des choses au milieu desquelles s'est écoulée une existence d'homme ? "

— C'est bon, tu m'as convaincu ; j'y consens, mais tu m'es témoin que c'est à mon corps défendant.

— Entendu. Je commence.

Fréchette s'est remis au travail et, la tête penchée sur l'ouvrage, il couvre de sa belle écriture nette les larges feuilles de son papier spécial. Comme beaucoup d'écrivains, il tient au bon papier. De son passage dans le journalisme, Fréchette n'a pas conservé la déplorable habitude de griffonner sur le premier chiffon de papier à chandelle qui tombe sous la main. Il a son encre, ses plumes et son papier ; et je dois avouer que c'est presque un désespoir pour lui de me voir poser les mains sur son pupitre, commencer les pages au milieu, écrire en long et en large.

Ce qui le désole, ce n'est pas le papier qu'on gâche, c'est l'idée qu'on puisse travailler d'une façon aussi décousue. Fréchette est un méthodique : tous ses documents sont classés d'une façon irréprochable dans de grandes enveloppes faites exprès, numérotées, étiquetées, chiffrées. En une seconde il sait mettre la main sur ce qu'il cherche, et vous plante sous les yeux un article vieux de dix ans ou paru il y a huit jours, suivant le besoin.

Ses *scrap-books* sont des recueils précieux où toute l'histoire anecdotique du Canada se trouve compilée et alignée, car il est adepte fervent de la devise : *liber ibro*, le livre par le livre. Aussi ne néglige-t-il rien pour s'entourer de tous les renseignements qu'il peut se procurer. Avec une mémoire aussi fidèle que ses papiers sont scrupuleusement coordonnés, il retrouve toujours, soit dans ses souvenirs, soit dans sa bibliothèque, le passage ou l'incident qui doit compléter son idée ou lui donner une chance de la développer.

Fréchette n'est pas un silencieux ; je veux dire que le travai ne l'absorbe pas au point de lui faire oublier le compagnon qui est à ses

côtés : de temps à autre il s'interrompt, échange un mot, une exclamation de contentement, et c'est avec un air de triomphe qu'il éclate finalement, lorsqu'il a terminé la phrase ou le vers qui seront le clou de son écrit. Il s'arrête alors et, se levant, s'il a affaire à un intime, lui dit sur un ton de gaieté bon enfant :

— Attends un peu, nous allons prendre un madère, et puis je vais te lire cela, je crois que ça y est !

Inutile de dire que l'invité n'a garde de refuser ; on trinque, puis on se remet en place.

La lecture et la déclamation sont au nombre des talents favoris de notre poète lauréat ; il dit magnifiquement non-seulement sa poésie, mais encore celle des autres, — ce qui n'est pas le don de tout le monde.

Mais il ne faut pas croire que c'est uniquement pour le bon plaisir de son auditeur que Fréchette se livre à cet exercice de lecture dont je parlais dès le début ; il sait y mettre un peu d'égoïsme littéraire et beaucoup d'étude. Au fond, il s'inquiète très légèrement que son auditeur soit content ou mécontent, ou, pour mieux dire, la satisfaction de celui-ci est secondaire. Il ne le consulte même pas, afin d'éviter le compliment banal qu'il serait sûr de recevoir ; son but est d'expérimenter *in animâ vili* l'effet de son écrit, poésie ou prose. Sans perdre de l'œil celui à qui il s'adresse, il suit sur sa physionomie la trace des sentiments intérieurs ; si l'auditeur sourit aux bons endroits, reste attentif aux passages sévères et s'attendrit aux vers touchants, le poète ne relève pas l'impression produite, mais il la note, et c'est pour lui un critérium. Si quelque chose tombe à plat, même silence de sa part ; soyez sûr, pourtant, qu'une fois seul le piocheur, que je connais, se remettra à l'œuvre, et demain le passage sera refait.

Combien j'en ai vu de ces braves gens qui avaient ainsi servi, sinon de modèles, au moins de spécimens moraux sans s'en douter ! Les pauvres ! ils pensaient que Fréchette s'amusait à leur lire des vers pour les distraire ou leur donner une primeur !

Fréchette a trouvé dans la diversité du travail un moyen d'expédier beaucoup de besogne, tout en prenant le repos et les aises qui lui sont nécessaires.

Toujours il a quelque chose de nouveau sur le tapis, quelque chose de récréatif et d'attrayant, pour se reposer du travail d'arrache-pied,

de la machine de longue haleine qui, elle, avance à petites étapes.

Un jour il écrira un article humoristique, le lendemain un écrit sérieux, deux ou trois pages de mémoires, une jolie traduction ; puis ce sera une semaine d'abattage forcené, l'éclosion d'une suite de belles strophes qui nous enlèvent, qui nous font pleurer.

Jamais de négligences, par exemple. La plus vaillante conscience d'artiste qu'il soit possible d'imaginer. Au point de vue de la langue, surtout, il ne se pardonne rien. Ah ! s'il eût vécu à Paris !...

Je suis loin de vouloir donner à entendre que Fréchette soit un puriste, un esclave des règles, un tortionnaire de la langue française. Non, il est même très large et ne recule point devant une hardiesse, une nouveauté, pourvu qu'elle soit bien dans le génie de la langue, qu'elle ajoute à la vigueur de l'image, à la souplesse de la formule.

Profondément épris des beautés de notre idiome national, il est, sans contredit, l'homme qui a fait le plus dans toute l'Amérique pour la gloire de la langue française : non-seulement pour sa gloire, mais encore pour son intégrité et le respect de ses traditions. Ne dédaignant pas de s'abaisser même aux petits soucis du linguiste vraiment convaincu, il a travaillé sans relâche à la corriger, à l'épurer chez ses concitoyens. Durant plus de quinze ans, il n'a pas manqué une occasion de relever les erreurs de langage, les solécismes, les barbarismes ou les anglicismes qui tombaient sous sa coupe, et son œuvre a été fructueuse. Il a réussi à provoquer une sorte d'émulation, d'amour-propre, de honte même parmi ceux qui s'abandonnaient à ces nonchalances et à ce relâchement de style, et le résultat a été une sensible amélioration de la langue parlée et écrite dans notre société canadienne.

A ce titre, il a grandement mérité des lettres françaises.

Combattre l'ignorance est pour lui un besoin. Mais autant il est indulgent pour l'ignorant involontaire et sans prétention, autant il déteste les faux savants ou les pédants qui pataugent devant lui, au milieu des belles-lettres, comme des corneilles abattant des noix, et qui se complaisent dans les hérésies les plus monstrueuses sans se douter un instant qu'ils sont aussi ineptes qu'ignares. Pour ceux-là, il est impitoyable.

Sur le chapitre de l'érudition historique, il est d'une intransigeance féroce ; sur celui de l'érudition littéraire, il n'admet pas d'entraves ;

et, bien que sans aucun penchant pour les ouvrages trop légers ou trop court vêtus, il ne souffre pas de clôture à son esprit.

Il lit beaucoup et il lit tout. Son avis, comme celui de tout homme réellement intelligent, est que l'écrivain qui réunit les qualités nécessaires pour coordonner ses pensées et les communiquer au public devient nécessairement l'expression de son temps. On ne peut connaître celui-ci sans tout lire.

Villemain, jeune encore, raconte Sainte-Beuve, lisait à Sieyès son éloge de Montaigne. Arrivé au passage où il dit : " Mais je craindrais, en lisant Rousseau, d'arrêter trop longtemps mes regards sur de coupables faiblesses qu'il faut toujours tenir loin de soi." Sieyès l'interrompit, disant : " Mais non, il vaut mieux les laisser approcher de soi pour les étudier de plus près."

Cette saine tolérance est celle que pratique mon ami, non-seulement pour lui, mais encore pour les autres. Ces études, néanmoins, — et c'est bien ce qui nous montre l'avantage de l'indépendance et aussi l'innocuité du mal sur les âmes bien trempées — n'ont jamais déteint sur les croyances du poète et ne l'ont jamais fait dévier de l'inflexible ligne de conduite qu'il s'était tracée dès ses débuts. Fréchette se glorifie de ne jamais écrire une ligne, de ne jamais employer un mot qui puisse offenser la religion ou blesser les croyances de n'importe qui, catholique ou protestant.

Quant à la morale, il n'y a pas une de ses œuvres qu'il hésiterait à mettre sous les yeux d'un enfant de quatorze ans. " Je m'honore, dit-il quelquefois, de n'avoir jamais écrit une ligne que mes fillettes ne pourraient pas lire avec autant de sécurité que leur catéchisme."

Tout cela, d'ailleurs, est une question de caractère.

La physionomie et le tempérament même physique d'un écrivain sont des éléments indispensables dans l'analyse que l'on fait de son talent. Cette vérité n'est plus discutable aujourd'hui. Il est notoire que chacun pense comme il sent et écrit comme il pense. Ainsi chez Fréchette. C'est un patriote dans toute la force du terme ; c'est un robuste aussi : de là la virilité de ses grands vers, les éclats de clairon, les apothéoses étincelantes de sa *Légende d'un peuple*.

En même temps, il est sensible, il est tendre, doux pour les humbles et les petits. Une parole affectueuse fait infailliblement rouler une larme dans l'œil de ce rieur. Son émotion, comme sa gaieté, est communicative ; le cœur toujours ouvert, la main promptement ten-

due, toujours il a une pensée pour là-haut, tout là-haut. De là les touchants accents, les sentiments délicats, les pieuses envolées des *Feuilles volantes*.

Dans sa prose se retrouve encore la synthèse de ce caractère énergique, croyant et jovial. Avez-vous parcouru ses *Originaux et détraqués*, où le rire éclate à chaque ligne par fusées sonores ? Avez-vous lu *Tipite Vallerand* remportant la "torquette du diable" dans un concours de "sacres" ? Rien de plus vivant, de plus vrai n'a encore été écrit sur le milieu où s'agitent les personnages. Le ton, l'entrain, la facture même de la phrase indiquent bien que tout cela a été vu et senti. Ceux qui, vivant dans l'intimité du poète, ont pu mettre la main parmi les manuscrits qu'il empile tous les jours, savent un peu ce que réservent aux lecteurs canadiens les deux volumes de *Masques et fantômes*, les trois volumes de *Vieux cartons*, et le futur recueil de poèmes : *La forêt vierge*.

Et encore, peut-on dire que Fréchette a donné la mesure de son talent ? Bien des gens, et j'en suis, ne le croient pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le délicieux récit qu'il vient de publier dans la *Revue Canadienne* sous le titre de : *Conte de Noël*, et dans lequel il se révèle, suivant moi, romancier de premier ordre.

Cette fraîche et touchante nouvelle découvre un côté du talent de Fréchette comme prosateur, et c'est peut-être son meilleur.

Je ne parle ici que des derniers ouvrages du poète, des plus récents. Qui n'a lu les autres ? Qui n'a admiré la *Voix de l'exilé*, *Pêle-Mêle*, les *Fleurs boréales*, les *Oiseaux de neiges*, et tant d'autres ouvrages qui frisent le chef-d'œuvre.

L'Académie française en a solennellement couronné deux. Ce jour-là fut un grand jour pour notre poète et pour le Canada tout entier. L'honneur n'en était pas mince pour l'humble fils du sol canadien, qui s'était fait lui-même au milieu de difficultés et d'épreuves sans nombre et qui avait réussi à enlever d'assaut ces lauriers tant enviés. Ils n'étaient pas éclos dans l'indolence et dans la joie, ces vers si puissamment émus, fruit des froissements de cœur, des luttes et des combats pour la vie.

De ces mauvais temps, le poète se souvient juste assez pour apprécier son bien-être actuel et se ranger en riant parmi les philosophes de la bonne fortune.

Mais le temps passe vite à causer et à observer ; le soir arrive, et

je me prépare à fermer mon calepin. Ah ! non, on ne part pas comme cela. Mme Fréchete a entendu ma voix, et la voici qui apparaît, entourée de la charmante maisonnée, pour me prier de rester à dîner, en famille, car tout est bien patriarcal dans cette excellente demeure où l'ami retrouve un autre chez-lui.

Quel joli tableau ! Quel monde heureux et joyeux ! Mme Fréchette, si bonne, si aimable, si distinguée, ayant abandonné un des noms les plus respectés de Montréal pour se vouer à son poète, qui lui en a conquis un autre sans supérieur parmi les illustrations littéraires de l'Amérique ; Louis, le fils aîné si délicat et si bien élevé ; Jeanne, l'aînée des filles, déjà grandelette, aux yeux largement ouverts, à l'allure dégagée ; puis les deux petites : Louise, plus frêle et, pour cela probablement, la plus caressée du papa, et enfin la dernière — un ravissant bébé de trois ans — blonde et bouclée, dont l'enfance joyeuse est comme un rayon de soleil qui se joue tout autour de ce bouquet de jeunesse fleurie.

Quel légitime orgueil reflète le visage du père presque extasié devant le groupe gracieux formé par ce quatuor massé autour de la mère qui sourit à tous d'un beau sourire à la fois doux et heureux !

Fréchette se lève et, me montrant du doigt ce coup d'œil délicieux, me dit, bien simplement, mais aussi avec une conviction à laquelle on ne se trompe pas :

— Tu vois, Sauvalle, il n'y a que cela !

Nous descendons maintenant ; la jeunesse a pris les devants, et nous la regardons dévalant l'escalier, avec ce sentiment indéfinissable qui nous vient d'instinct dans les heures calmes du jour : "Voilà ceux qui nous succèderont et qui auront à faire comme nous leur trouée dans le monde."

C'est alors que le protecteur de ces jeunes années, qui a largement fait sa part de la tâche à lui imposée par le Créateur, qui a grossi son patrimoine et assuré l'avenir de ses enfants, éprouve la fierté et le soulagement de se dire : "Ces petits-là, au moins, n'auront pas à passer par où j'ai passé, et pour eux les fanfaronnades de François Villon ne seront pas lettre morte :

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuit !"

Cette apaisante tranquillité devant l'avenir, Fréchette l'a conquise, et quand on le voit "piocher" toujours avec l'ardeur d'un besogneux, personne ne la lui jalouse.

L. O. David a dit quelque part : "Il y a deux hommes dans Fréchette : le poète enthousiaste, et l'homme pratique sérieux, l'homme d'affaires."

En effet, Fréchette est le premier littérateur, au Canada, qui soit arrivé à faire payer ses écrits. C'est grâce à lui, à la ténacité toute commerciale avec laquelle il a tenu la dragée haute à ceux qui nous exploitaient, si quelques-uns d'entre nous sont parvenus à faire tarifer leurs productions littéraires et si l'écrivain canadien de quelque valeur peut enfin gagner sa vie avec sa plume.

Ses ouvrages lui rapportent, bon an mal an, un fort joli revenu qui, ajouté à celui dont il jouit déjà, lui permet de faire valoir, en administrateur intelligent, ses excellentes qualités pratiques. L'ordre, la conduite, la ponctualité, l'intelligence financière ne sont pas, en général, qualités de poète : Fréchette les possède toutes.

On me reprochera peut-être l'insistance que je mets à signaler ce côté sérieux de notre poète, ce serait un tort. J'y trouve un curieux champ d'observation et une leçon qui n'est pas à dédaigner.

J'aime aussi à mettre en lumière le côté heureux de la vie du poète. Que voulez-vous ! le bonheur au foyer d'un ami me fait autant de plaisir que si ce bonheur frappait à ma propre porte ; et nul plus que Fréchette n'a mérité de le voir frapper à la sienne. Il a travaillé ferme, il a lutté pour de nobles causes, le front haut, sans broncher, sans se décourager ni faire un pas oblique. Il n'a pas compté les adversaires ni courtisé le succès. C'est un paladin, et je suis heureux qu'il en soit récompensé.

Avec cela qu'au lieu de tourner ses regards et ses aspirations vers la vie à grandes guides, il se renferme dans son intérieur, cherchant dans le calme d'une existence tranquille et rangée, dans la satisfaction du devoir accompli, dans la compagnie d'un petit cercle d'amis éprouvés et surtout dans le travail énergique et persistant, les jouissances que tant d'autres vont chercher ailleurs.

Il se permet pourtant une petite débauche ; mais celle-là, il y tient : la misère seule pourrait l'empêcher de donner libre cours à ses goûts artistiques. Tout artiste n'est pas poète, mais tout poète est artiste, et Fréchette l'est dans le fond de l'âme. Il ne l'est pas seulement pour lui, mais encore pour les autres.

Quelle guerre à mort n'a-t-il pas faite aux extravagances architecturales et décoratives de ses concitoyens ! Ce n'était pas une guerre,

c'était une croisade. Pendant des mois, il a publié dans le *Canada Artistique*, précurseur du *Canada-Revue*, des satires mordantes dans lesquelles il dénonçait sans merci les crimes de lèse-art, sans calembours, dus à l'incompréhensible indifférence de nos compatriotes pour tout ce qui touche au bon goût.

Et il a réussi : Fréchette a accompli un prodige à mes yeux, une action d'éclat qui lui vaudra la reconnaissance éternelle des races présentes et futures.

Je le dis sans honte : Fréchette est le seul homme que j'aie vu, dans toute ma carrière de journaliste, — quinze ans bientôt, — parvenir à déraciner un abus par la seule force de sa plume. Que dis-je, un abus ? Il en a déraciné deux ou trois, à ma connaissance. Grâce à lui, nous avons vu disparaître ces hideuses clôtures en bois qui déparaient la face de nos demeures. Grâce à lui aussi et malgré les efforts du belliqueux abbé Baillargé, les saintes-faces et les mains ensanglantées ont été retirées des salons et reléguées dans les oratoires.

Et puis, il a donné le coup de grâce à ce titre banal et ridicule d'*écuyer* qu'on se croyait obligé d'accoler au nom du premier venu, sous peine de l'insulter. Maintenant avocats, notaires, médecins, échevins même n'ont plus honte de se nommer *monsieur* Un Tel tout court, de même que le président de la République française. C'est plus qu'il n'en faudrait pour illustrer un journaliste.

Mais lorsque je parle des goûts artistiques de Fréchette, il ne faut pas croire que je vais m'en tenir à ce hors-d'œuvre : je dois certainement insister davantage sur cette faiblesse de notre grand poète.

Il y a quelques années, Fréchette entrait quelquefois dans l'atelier de Philippe Hébert, l'éminent sculpteur. Ce dernier, frappé par les remarques toujours justes que lui faisait le poète sur son travail, lui dit un jour : " Monsieur Fréchette, je serais très curieux de vous voir modeler ; voici une selle, de la terre, des ébauchoirs : essayez donc ! "

Le poète était avec son fils, alors âgé de trois ans ; il fit le buste de l'enfant, et avec un tel résultat, que la ressemblance est encore frappante, bien que le modèle ait aujourd'hui près de seize ans. Le nouveau sculpteur ne s'en tint pas là ; et deux des plus jolis ornements de son salon sont aujourd'hui les deux bustes en marbre de son père et de son beau-père, feu J.-B. Beaudry, modelés par le poète.

Il y a longtemps malheureusement que Fréchette n'a pas repris

l'ébauchoir. La peinture a maintenant pour lui tous les attraits. Patiemment et sûrement, il s'est créé une collection remarquable et de la plus haute valeur.

Dans son salon richement décoré, plein de jolies choses et d'objets d'art, on remarque tout d'abord une *Sainte-Famille* de Jordaens, probablement la seule œuvre du rival de Rubens qui soit en Amérique ; un *Hercule* attribué au Parmesan, un groupe d'enfants de Boucher, un Benjamin Constant, un Bellanger, un Forster, un Cox, un Fernand Lutcher, un Kreighoff, un Van Borcelen, sans compter quelques autres petits tableaux du pays, un Edson, un Huot, deux Dyonnet, etc..

Dans la salle à manger, de nouvelles merveilles : un vaste Guillaume Héda, l'*Automne*, les *Filles de Loth* par le Guerchin, presque dans les mêmes dimensions, deux Félix, deux Gaston Roullet, un Yeen King, et divers autres paysages, avec une délicieuse marine de Reeves.

J'en passe évidemment, et peut-être des meilleurs ; du reste, la maison tout entière est garnie de portraits de famille et de toiles diverses, que Fréchette, avec son flair de connaisseur, a su découvrir un peu partout,aussi bien dans les magasins de bric-à-brac et de fripiers que chez les marchands de tableaux. C'est là sa passion et sa distraction. Si l'on s'en étonnait, il serait capable de vous répondre, en vous renvoyant tout droit à la page qui suit la citation de Goncourt dont j'ai peut-être abusé tout à l'heure :

"A l'heure où l'on devient vieux, malingre, souffreteux, il faut songer à meubler, pour la maladie, un coquet logis, où elle sera moins laide pour les autres et pour soi-même, et se préparer au milieu d'élégances à accueillir la mort en délicat."

Un des traits caractéristiques, la dominante même du caractère de Fréchette est son amour pour la France ; c'est plus que de l'amour, c'est une véritable dévotion ; d'aucuns diraient du fanatisme.

Fréchette, tout en étant un excellent citoyen britannique, loyal sujet de Sa Majesté, est bien l'apôtre de la France au Canada : un ambassadeur qui ne lui coûte rien.

Parcourez ses salons, visitez son cabinet, sa chambre à coucher, partout, sur les murs, sur les meubles, vous trouverez des souvenirs de France, des figures françaises : artistes, diplomates, marins, militaires, écrivains, toute la gamme. Chacun a voulu remercier ce noble

ami de l'accueil chaleureux qu'il ne manque jamais de faire à "l'oiseau qui vient de France."

Sa maison est un pied-à-terre pour les artistes de renom et les grands écrivains qui visitent notre pays ; mais ce sont les étoiles françaises surtout qu'on y accueille le plus somptueusement et à cœur plus largement ouvert : Sarah Bernhardt, Coquelin, Rhéa en savent quelque chose.

Fréchette est bien connu à l'étranger. Il est un des très rares Canadiens dont la réputation ait réellement traversé l'Océan. Seul des nôtres, avec la grande cantatrice Albani, il a eu l'honneur du Larousse et des autres encyclopédies récentes, non-seulement en France, mais en Italie et ailleurs. Il n'en est pas plus orgueilleux pour tout cela.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, membre de l'Académie de Rouen, la deuxième de France, membre de l'Union des Lettres françaises, membre décoré de l'Association des Félibres, parrain de trois clubs littéraires de notre continent : le cercle Fréchette de Chicago, le cercle Fréchette de Minneapolis, le club Fréchette de Montréal, docteur en droit, docteur ès-lettres dans trois universités, membre de la Société royale, membre de l'Institut impérial de Londres, lauréat de l'Académie française, Fréchette est tout cela, et, au milieu de ces honorables parchemins, il n'a pas plus l'air de songer à la gloire que lorsque, à l'âge de quinze ans, il sortait le matin de sa modeste pension pour aller casser de la pierre à macadam dans les rues d'Ogdensburg, après avoir fui le toit paternel pour échapper aux aménités d'une marâtre qui n'avait pas le don de comprendre les âmes poétiques !

On dit qu'il a eu ses chagrins ; en tous cas, il les a bien portés, car il n'y paraît guère. D'ailleurs, je suis convaincu que, même s'il a eu ses moments de tristesse, il n'a jamais manqué l'occasion de rire tout son saoûl, lorsqu'elle s'est présentée à lui ; il l'aurait regretté toute sa vie. C'est le compagnon le plus agréable, le convive le plus entraînant, le partenaire le plus irrésistible qu'on puisse rencontrer. Son répertoire d'anecdotes désopilantes est intarissable. Toujours le mot amusant, toujours l'allusion comique : c'est la gaieté en personne.

Le rire, chez lui, est à l'état endémique ; et il rit de si bon cœur, il y va si sincèrement, que la contagion est immédiate. Il ferait rire un mur, une statue, un mort !

inutile de dire combien il est recherché en société ; le siège où il est assis, le coin de la pièce où il se trouve, forme immédiatement le noyau d'un cercle sans cesse s'élargissant, d'où partent de sonores éclats de rire, l'un n'attendant pas l'autre. Aussitôt, d'instinct, on dit sans se retourner : " Encore Fréchette qui raconte des histoires !"

A table, il est étincelant d'à-propos, de vie ; pas un instant ne s'écoule sans quelque nouvelle saillie, quelque pointe spirituelle, quelque riposte piquante et joyeuse. Et ce qui est agréable, qui plaît surtout, c'est que cette gaieté n'a rien de factice, qu'elle est naturelle, sans effort, elle part du cœur.

Ce grand talent de narrateur, Fréchette ne se contente pas de l'employer pour régaler ses amis; il sait s'en servir aussi pour accomplir ses devoirs de bon Français dans les autres pays comme au Canada. Il poursuit sa noble mission jusque dans le vieux monde, où chacun de ses voyages marque un effort nouveau pour dissiper les ténèbres épaisses qui couvrent là-bas l'histoire des premiers Français de la colonie.

Il ne manque pas une occasion de faire connaître les héroïques abandonnés qui, sur ce continent, ont fait souche de nation. Leurs actes de bravoure, leur dévoûment patriotique, leur fidélité à la France, il les proclame bien haut et sait les faire admirer.

— C'est un plaisir, me disait-il dernièrement, de voir combien les personnes instruites s'intéressent à nos grandes luttes. Ainsi, ajoutait-il, j'étais, il y a cinq ans, l'hôte de Mgr Thomas, fait cardinal au dernier consistoire. Nous étions réunis dans le salon du palais archiépiscopal. Mgr Thomas avait auprès de lui un certain nombre de membres éminents de son clergé, et il me demanda de lui dire quelques-uns de mes poèmes historiques. Après en avoir donné plusieurs, je me risque à déclamer les *Excommuniés*, où, comme tu sais, je raconte la mort des derniers réfractaires à la domination anglaise maudits par Mgr Briand et enterrés dans un champ sans les prières de l'Église. Je n'étais pas sans quelque inquiétude sur le sort de ma tentative ; pourtant, je remarquai, à ne pas m'y tromper, que le digne prélat me suivait avec une attention et un attendrissement non dissimulés. Enfin, quand je terminai par ces vers :

> Sans demander à Dieu si j'ai tort en cela,
> Je découvre mon front devant ces tombes-là,

j'eus la joie d'entendre Mgr Thomas dire aux chanoines qui étaient

les plus rapprochés de lui, de façon à ce que tout le monde entendît : "Je ne doute aucunement du salut de ces braves gens : le patriotisme porté à cet excès est une vertu dont Dieu sait tenir compte." Des paroles comme celle-là, ajoutait Fréchette en concluant, consolent de bien des injures.

Fréchette a tâté aussi de la politique, mais elle n'a laissé chez lui que des souvenirs peu attrayants. Durant cinq années il a représenté le comté de Lévis au parlement fédéral ; mais il a renoncé depuis longtemps à faire, malgré eux, le bonheur de ses concitoyens.

Aujourd'hui, il admet son inaptitude à tirer les ficelles parlementaires et budgétaires. Nous l'en croyons sur parole, car sa franchise toute prime-sautière a dû lui faire plus d'une fois la réputation, peu avantageuse en politique, d'un fameux empêcheur de danser en rond. Il a eu raison d'abandonner la carrière. Un homme qui a la philosophie, comme notre poète, de toujours chercher à voir le bon côté des choses doit se trouver quelquefois terriblement dépaysé dans les "conseils de la nation".

Sur ce, je me retire, enchanté d'avoir dit un peu des bonnes choses que je pense de mon ami. Si vous ne me croyez pas, allez en juger par vous-mêmes. Vous serez bien reçus.

— Mais, me dira-t-on, et le portrait ?

C'est vrai, j'y pense, je l'ai oublié

Je ne vais pourtant pas recommencer ; d'ailleurs, vous avez la photographie.

MARC SAUVALLE.

Montréal, février 1893.

Ottawa, 2 juin 90

Cher Monsieur Taché,

J'écrirai avec le plus grand plaisir la biographie de M. Laurier. Je vous félicite: Votre entreprise est belle, et je lui souhaite le plus grand succès.

Très cordialement à vous,

Louis Fréchette

LES HOMMES DU JOUR

JOHN GEORGE BOURINOT.

JOHN GEORGE BOURINOT

La petite province de la Nouvelle-Écosse a largement contribué à l'avancement politique, littéraire et scientifique du Canada, ainsi qu'à ses progrès dans l'art et dans l'éducation. Elle a donné à la puissance un premier ministre, un haut-commissaire à Londres, le juge en chef de la plus haute cour du pays, le principal de deux de nos plus grandes universités, des géologues dont la renommée s'étend dans le monde entier, des journalistes éminents, des poètes, des historiens et des romanciers.

La Nouvelle-Écosse nous a fourni aussi la plus haute autorité constitutionnelle en matière de pratique et de procédure du gouvernement parlementaire au Canada ; travail qui est cité et reconnu dans toutes les colonies de l'empire britannique où règne le système représentatif ; travail aussi qui a passé en sept ans par deux éditions et a rapporté à son auteur, parmi les parlementaires et les hommes d'État, une réputation au moins égale à celle de May. Ce que les auteurs qui ont écrit sur la constitution anglaise, son développement et son épanouissement, ont fait pour l'Angleterre, M. Bourinot l'a fait pour le Canada et les colonies sœurs.

Mais j'ai déjà dit que les Néo-Écossais ont accaparé dans la puissance des positions éminentes pour tous les travaux où l'intelligence joue le rôle prépondérant. Petit à petit, d'année en année, ils ont gravité vers Ottawa, et se sont installés dans des fauteuils administratifs que l'on est obligé de reconnaître avoir été bien gagnés par un talent et une habileté qui semblent inhérents à la race de leurs titulaires. C'est ainsi que nous trouvons la bibliothèque du parlement aux mains d'un fils de la Nouvelle-Écosse ; le chef du bureau des statistiques en est un autre ; le juge de la cour de l'échiquier, un troisième; tandis que les assistants-ministres, les officiers principaux des communes et du sénat, sans parler des commis de deuxième et de

troisième classes, réclament pour leur berceau cette petite province du bord de la mer, dont la superficie totale est moindre de 21.000 milles carrés. Comment cela se fait-il ? Nous laissons aux ethnologistes le soin de régler cette question. Dans tous les cas, le fait existe.

Le but que je me propose est d'esquisser, aussi brièvement que le permettent les limites de cet ouvrage, la carrière de John George Bourinot, greffier de la chambre des communes, publiciste, journaliste et littérateur. Il est né à Sydney, dans l'île du Cap-Breton, le 24 octobre 1837. Son père, feu l'honorable lieutenant-colonel John Bourinot, résida à Sydney un demi-siècle et occupa la charge de vice-consul de France ; ceux qui ont eu l'occasion de lui rendre visite et d'être reçus chez lui ont conservé le souvenir de la façon large et généreuse dont il savait faire les honneurs de sa position. De 1859 à l'union des provinces, il représenta le Cap-Breton dans la chambre d'assemblée d'Halifax et, lors de la confédération, une proclamation royale l'appela au sénat. Le sénateur Bourinot descendait d'une famille normande huguenote, native de l'île Jersey. Il épousa Jeanne, deuxième fille de Son Honneur le juge Marshall, qui était un intrépide avocat de la tempérance, un écrivain habile sur les sujets politiques et religieux, un jurisconsulte profond et un gentilhomme grandement respecté de tout son entourage. Son père, capitaine dans l'armée anglaise, était un Irlandais aux sentiments profondément loyaux et patriotiques. Telle est la lignée dont descendit celui qui fait l'objet de cette étude. Il ne faut pas s'étonner, avec le sang qui coulait dans ses veines, s'il a réussi à atteindre la position distinguée qu'il occupe aujourd'hui en dépit de tous les obstacles qui se sont présentés de temps à autre sur sa route. Son père surveilla attentivement sa première éducation et eut la bonne fortune de s'assurer, comme précepteur du jeune homme, le révérend W. J. Porter, sous les soins duquel son intelligence fit de rapides progrès. M. Porter était un excellent professeur, très attaché à l'éducation. Il vit de suite ce que promettait son élève et mit tout en œuvre pour faire ressortir ses brillantes qualités. Il ne fut pas déçu dans ses prévisions. Le jeune Bourinot l'étonnait par sa rapidité de conception et l'étendue de ses moyens intellectuels, facultés développées bien au-delà de son âge. Son père résolut de compléter une éducation si bien commencée et l'envoya à Toronto, où il entra à l'université du *Trinity College*. Les années qu'il passa au collège ne sont pas encore oubliées de ses

compagnons de classe. L'étude était sa passion et il s'attachait à ses livres avec un acharnement, une persévérance et un zèle qui faisaient l'admiration des élèves et des professeurs. Il récolta naturellement tous les lauriers et toutes les distinctions, parmi lesquels le prix Wellington et plusieurs autres. En quittant son *alma mater*, il se trouva dans une sérieuse perplexité pour décider quelle carrière il allait suivre. Le droit était certainement la plus avantageuse ; mais les goûts littéraires du jeune Bourinot étaient si ardents qu'il se décida à suivre ses aspirations et à cultiver les lettres. Le journalisme lui offrit d'abord une occasion qu'il cherchait, et ses débuts dans la presse se firent comme rédacteur et *reporter* parlementaires. C'était l'époque où Jos. Howe et Chas. Tupper étaient dans toute leur gloire, et Bourinot avait pour tâche de sténographier les discours qu'ils prononçaient dans la vieille chambre d'assemblée d'Halifax. La connaissance qu'il fit alors de ces hommes d'État grandit par la suite au point de devenir une amitié inébranlable qui dure encore pour sir Chas. Tupper et qui, pour Howe, ne s'est éteinte qu'à sa mort. Les discours et les opinions émises par ces deux hommes eurent une grande influence sur l'avenir du jeune journaliste, et plus tard on lui entendit souvent dire que, lorsqu'il cherchait une inspiration, il n'avait, pour la trouver, qu'à se reporter aux discours de Howe qu'il avait recueillis autrefois. En 1860, Bourinot fonda et rédigea le *Halifax Reporter*, un journal qui jouissait d'une brillante réputation dans sa clientèle pour la vigueur et l'indépendance de ses articles et aussi pour la fidélité de ses rapports parlementaires. En 1861, l'éditeur et *reporter* ajouta à ses occupations la tâche de faire des comptes-rendus des débats de la chambre de la Nouvelle-Écosse et accepta le poste de chef du bureau des *reporters*. Il occupa cette position jusqu'à la confédération, et alors il fut nommé sténographe du sénat et transporta sa résidence à Ottawa. Néanmoins il continua à envoyer des correspondances aux journaux d'Halifax et de Saint-John et à collaborer par une série d'articles précieux, généralement historiques, au *Stewart's Literary Quarterly Magazine* de cette dernière ville. Il écrivit aussi pour le *Quarterly* plusieurs nouvelles qui attirèrent l'attention générale et valurent à leur auteur des demandes réitérées de ses amis de les réunir sous forme de volume. Cependant la chose n'est pas encore faite, bien que plusieurs de ces études, parues de 1876 à 1882, aient été revues, augmentées et réimprimées sous d'au-

tres formes, en particulier les récits de l'île du Cap-Breton, qui sont devenus, en 1892, une monographie de formidables dimensions et l'histoire la plus complète et la plus intéressante qui ait jamais été écrite sur cette portion si pittoresque de la Nouvelle-Écosse. Cette étude, qui a été lue devant la section littéraire anglaise de la société royale du Canada, fait partie du volume des comptes-rendus de cette société; mais il a été publié, pour l'avantage de ceux qui ne peuvent pas se procurer les comptes-rendus, une édition spéciale de ce travail avec toutes les cartes, plans et notes originaux. Cet ouvrage somptueux est affectueusement dédié à la mémoire du frère de l'auteur. Il a été fait avec amour et le travail qu'il contient est si parfait et si complet que personne ne peut s'aviser de toucher au même sujet sans le citer presque à chaque page.

Une autre étude historique de Bourinot, parue primitivement dans *The Canadian Monthly and National Review* de Toronto, est intitulée : *The old forts of Acadia.* Cette monographie, revue et augmentée, a fait, par la suite, partie des comptes-rendus de la société royale, où l'on peut la trouver sous le titre de : *Some old forts by the sea.* Une courte description de Louisbourg en 1870 y est attachée.

M. Bourinot occupa la charge de greffier du sénat jusqu'en 1873 ; à cette époque, il descendit à la chambre basse pour prendre le poste de second assistant-greffier de la chambre des communes ; au bout de six ans, il fut promu premier assistant-greffier et, le 18 décembre 1880, lors de la mise à la retraite de feu Alfred Patrick, écuier, C. M. G., M. Bourinot devint le greffier en chef de la chambre, position qu'il occupe encore aujourd'hui.

La nature ardue de ses devoirs d'officier public n'empêcha pas M. Bourinot de collaborer sans interruption aux principaux journaux et publications périodiques, et il a fourni aux diverses sociétés littéraires et universités de ce pays et de l'étranger un grand nombre de travaux importants sur une foule de sujets. Lorsque le *Toronto Mail* commença à paraître et au temps où le *New-York World* s'adressait à une clientèle plus relevée que maintenant, la plume prolifique de M. Bourinot fut souvent mise à contribution. Son style clair et convaincant donnait une grande importance à tout ce qu'il avait à dire. Le *Canadian Monthly* le compta de bonne heure parmi ses collaborateurs assidus, et c'était l'époque où Goldwin Smith, W. A. Foster et Wm. J. Rattray adressaient aux lecteurs du Canada le meilleur de leur ou-

vrage. Bourinot a publié dans le *Monthly* une série complète de travaux sur le développement intellectuel du peuple canadien, dans lesquels il passe en revue d'une façon serrée les changements sociaux et politiques qui se rallient avec notre développement et notre progrès intellectuels ; le système d'éducation du pays depuis le régime français jusqu'à nos jours, avec un plaidoyer en faveur d'une université nationale ; le journalisme au Canada et ceux qui l'ont fait ce qu'il est, et se terminant par un coup d'œil sur notre littérature originale. L'auteur, cédant au désir de beaucoup de personnes qui désiraient pouvoir conserver cet ouvrage sous une forme durable, fit paraître ces travaux en 1881 sous forme d'un volume de 128 pages.

Les comptes-rendus de l'Institut Colonial Royal, association dont M. Bourinot a été pendant de longues années le secrétaire correspondant honoraire, ont souvent été remplis, par notre auteur, d'études de grande valeur ayant trait à son sujet favori, l'accroissement politique, économique et industriel de la puissance. En tête de ces œuvres, je mentionnerai les essais sur l'industrie maritime et le développement national du Canada, traité que la presse anglaise s'est empressée d'approuver sans réserve. Les grandes revues lui ont toujours largement ouvert leurs colonnes. Son article dans *Blackwood* sur le progrès de la nouvelle puissance lui a valu dans la revue du *London Times* la remarque suivante : " que c'était le meilleur article qui eût encore paru sur le sujet dans un journal anglais." Le docteur Smith, l'éditeur de la vieille publication anglaise, la *Quarterly Review*, en acceptant un de ses manuscrits, lui écrivait de lui en envoyer encore d'autres semblables ; le *Westminster* l'accueillait à bras ouverts, et la *Scottish Review*, publiée à Paisely et à Londres, faisait place à ses écrits avec un empressement qui démontre combien ils étaient appréciés de la clientèle intelligente de cette fameuse revue. En Amérique, M. Bourinot envoyait la plupart de ses travaux historiques au *Magazine of American History* de New-York, qui était publié par Mme Martin J. Lamb, dont tous les amis de la littérature et des études historiques ont déploré la mort, survenue dans les premiers jours de janvier 1893.

En 1892, lord Lorne, gouverneur général, voulant donner aux arts, à la science et à la littérature du Canada un stimulant et une direction qui leur manquaient, fonda deux sociétés. L'Académie des Beaux-Arts réussit immédiatement. La Société Royale, qui réunit

peut-être les meilleurs éléments de la constitution de l'Académie française et des associations anglaises et américaines, ne fut pas si bien reçue et souleva même, en certains quartiers, des critiques acerbes. Le nombre des membres fut d'abord limité à quatre-vingt ; les deux premières sections, de vingt membres chacune, se réservèrent l'histoire, l'archéologie, l'ethnologie et la littérature en général. La première section se compose de Français, et la seconde, d'Anglais ; les deux sections qui restent se consacrent à la science dans toutes ses branches et sous tous ses aspects. On peut dire de suite que ces dernières sont celles qui font, de beaucoup, meilleure figure ; cependant les sections littéraires font preuve chaque année d'une louable vitalité, qui est surtout remarquable pour la section française. Celle-ci admet dans ses travaux des poésies, des nouvelles, des drames, des fragments de comédie, sans toutefois exclure les études les plus sérieuses sur la philosophie, l'histoire et l'archéologie. Les Anglais sont plus conservateurs et, si quelquefois la lecture de poèmes est permise aux séances, le comité des rédacteurs en exclut sévèrement la publication des volumes de comptes-rendus. Pour établir la Société Royale, lord Lorne consulta fréquemment M. Bourinot et le nomma le premier secrétaire honoraire. Si aujourd'hui la Société Royale est devenue de quelque importance et de quelque valeur pour le pays, l'une et l'autre sont dues à l'énergie et au zèle infatigable que le secrétaire honoraire voua à l'entreprise. Non-seulement il prépara tous les rapports et se chargea de la correspondance énorme qui lui tomba sur les épaules, mais encore on peut dire qu'il conduisit la société par la main dans tous ses premiers pas, jusqu'à ce qu'il la sentît assez forte pour marcher seule ; il contribua à remplir les comptes-rendus annuels d'une foule de travaux importants ; il veillait à tous les détails, et tous les nouveaux présidents, lorsqu'ils venaient à diriger les délibérations, se trouvaient redevables à M. Bourinot de la façon aisée et tranquille dont se passaient les séances, la grande expérience parlementaire du secrétaire les aidant considérablement à obtenir ce résultat. Depuis la formation de la société jusqu'en 1891, M. Bourinot resta secrétaire honoraire, puis il fut unanimement choisi comme vice-président. En mai 1892, sur motion de feu sir Daniel Wilson et de sir James E. Grant, K. C. M. G., il fut élu à l'unanimité président.

Une des séries d'ouvrages les plus utiles qui aient été publiées, — car son champ est très vaste et les sujets qui y sont traités sont de la

plus haute importance au point de vue politique et historique, — se trouve dans la collection des travaux qui forment les *John Hopkin's University Studies* de Baltimore, (Maryland). C'est dans ces séries que parurent les travaux si soigneusement préparés du Dr. Bourinot et intitulés : *Federal Government in Canada* et *Local Government in Canada.* Ils attirèrent une attention marquée et contribuèrent à faire étudier notre système de gouvernement parlementaire par une foule de personnes qui jusqu'alors n'avaient eu qu'une connaissance très imparfaite des institutions canadiennes et de leur fonctionnement. Les *John Hopkin's University Studies* sont très estimées et les écrivains qui y collaborent, ayant tous une réputation d'éminence dans les sujets qu'ils traitent, sont sûrs d'atteindre un groupe de lecteurs qui constitue l'élite du monde instruit. Les Canadiens doivent certainement être fiers de savoir que les œuvres de M. Bourinot sont au nombre des plus importantes qu'ait publiées l'université et que leur valeur a été amplement démontrée.

L'"Association historique américaine" a été fondée il y a quelques années aux États-Unis par un certain nombre d'amateurs et d'auteurs d'études historiques, avec M. George Bancroft comme premier président. Très peu d'hommes de lettres canadiens eurent l'honneur d'être élus membres ; mais il ne s'écoula pas long temps avant que les services rendus par M. Bourinot à ce continent fussent reconnus, et l'association le nomma un des membres de son conseil. Cette société se réunit une fois par année à Washington, au mois de décembre, pour lire et discuter les travaux qui lui sont soumis. C'est à l'une de ces sessions que le Dr Bourinot présenta sa remarquable monographie sur le gouvernement parlementaire au Canada, qui a été publiée et distribuée par l'association comme étant le plus intéressant et le plus important du grand nombre de travaux présentés cette année-là. C'était une étude particulièrement instructive et de circonstance, fort intéressante aussi à cause de la comparaison qui y était faite des gouvernements par parlement et par congrès, et dans laquelle les deux systèmes étaient clairement exposés. Les notes bibliographiques du Dr Bourinot sur la littérature constitutionnelle ont beaucoup ajouté à sa réputation comme autorité sur le sujet qu'il traite avec tant de succès. Les travaux de l'"Association historique américaine" sont maintenant distribués par les soins du gouvernement des États-Unis, ce qui donne à l'institution, à tous les points

de vue, un caractère officiel. Il est bon de dire ici que le Dr Bourinot est membre de la Société Statistique de la Grande-Bretagne, et aussi membre du conseil de l'Académie Américaine des Sciences Politiques; il fait partie également du conseil de direction du Congrès International, auxiliaire du congrès des *Historians and Historical Students*, ses collègues étant, pour le Canada, le Dr Douglas Brymner, F.R.S.C., d'Ottawa, et le Dr George Stewart, F.R.G.S., de Québec.

Le Dr Bourinot, à différentes reprises, a lu d'importantes études sur les institutions parlementaires du Canada devant des sociétés comme la Société Géographique de Québec, l'Université Harvard de Cambridge, Mass., l'Université McGill de Montréal, l'Université de *Trinity College* de Toronto et le *National Club* de Toronto. C'est devant cette dernière société qu'il a lu son *Responsible Government in Canada*. Les conférences qu'il a faites devant les étudiants et amis du *Trinity College* ont ensuite fait partie des documents qu'il a présentés devant la Société Royale.

Comme conférencier et orateur, le Dr Bourinot parle clairement et distinctement, sans prétendre au brio oratoire et avec fort peu de gestes. Ses phrases sont toujours bien choisies et sa façon de présenter les arguments est serrée et convaincante. Il est tellement sûr de son terrain qu'il ne peut même pas supposer une contradiction; néanmoins il en a quelquefois rencontré, mais il est bien rare que ce ne soit pas son adversaire qui ait été obligé d'abandonner le combat en pleine déconfiture.

La grande œuvre du Dr Bourinot, œuvre absolument grande dans le sens le plus complet du mot et qui a fait connaître son nom dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté où règne le gouvernement constitutionnel, est son *Practice and Procedure of Parliament*, manuel de pratique et de procédure parlementaires, accompagné d'une revue des origines et du développement des institutions parlementaires dans la puissance du Canada. Il a retracé, dans cet exposé magistral, son expérience de plus de deux décades et demie passées à observer le parlement en fonction dans la Nouvelle-Écosse et dans la puissance. Il avait eu le soin de collationner et de préparer, pour le jour où l'occasion se ferait sentir de les employer, toute cette richesse de matériaux qu'il avait alors ainsi recueillis. Un travail de ce genre était devenu d'une nécessité urgente et les deux livres du Dr Alpheus Todd, l'un sur le gouvernement parle-

mentaire en Angleterre, l'autre sur le gouvernement parlementaire aux colonies, ne remplissaient pas absolument le champ que le Dr Bourinot avait résolu de couvrir. Il y avait place pour les deux autorités et, lorsqu'il fut connu que le Dr Bourinot avait entrepris d'écrire le volume qui porte son nom, pas un homme ne donna plus généreusement ses conseils, ne souhaita plus sincèrement le succès, n'encouragea plus cordialement le nouveau venu à accomplir la tâche qu'il s'était proposée, que ce bon et bienveillant savant qui, pendant deux générations, avait si libéralement mis à la disposition des parlementaires de son pays adoptif le travail de toute sa vie.

Le but du Dr Bourinot, en dotant le Canada de son ouvrage, était de mettre bien en vue et dans un langage précis, de façon à les faire comprendre facilement, les lois et les principes qui règlent la pratique et la procédure du parlement. Nous savons que celles-ci dérivent primitivement des usages et des ordres du parlement impérial ; mais, comme le fait remarquer l'auteur, " il est survenu dans la suite des années des divergences dans la pratique et il s'est créé un grand nombre de précédents qui nécessitent un ouvrage de ce genre." Il entreprit, par suite, d'expliquer les règles et usages suivis au Canada, et aussi de fournir " des renvois assez étendus aux meilleures autorités, et particulièrement aux ouvrages de Hatfell et de May, pour permettre aux lecteurs de comparer les procédures canadienne et anglaise." L'introduction retrace les origines et le développement des institutions parlementaires dans le Canada depuis le régime français jusqu'à l'époque actuelle ; l'auteur y a ajouté, de plus, un résumé des décisions du comité judiciaire du conseil privé et de la cour suprême du Canada, qui ont trait aux questions importantes relatives à la juridiction du parlement de la puissance et des législatures des provinces. Dans la seconde édition, de nouvelles additions ont été faites, sans toutefois modifier le plan et la forme de l'ouvrage. Le livre, aussitôt paru, conquit la place qui lui était due ; ce n'était pas seulement un immense arsenal de faits et de précédents, mais c'était aussi un volume délicieusement écrit. De fait, à l'encontre d'œuvres similaires entreprises par des plumes moins habiles, la pratique de procédure de Bourinot peut se lire avec autant de profit et de plaisir qu'on en éprouve à lire Green ou Fronde : le style de l'auteur est d'un bout à l'autre vigoureux, limpide et brillant. Le *Times* de Londres, dans une revue qui ne couvrait pas moins de

trois de ses larges colonnes, ne trouvait que des éloges à faire de l'ouvrage. La presse de l'Australie, du Canada et des États-Unis exprima des opinions non moins favorables sur son mérite, et les hommes publics de l'empire, parmi lesquels M. Gladstone, lord Salisbury et autres grands noms du domaine de la politique, parlaient dans les termes les plus élogieux de la valeur, de l'importance, de la clarté et de la parfaite exactitude de cet ouvrage. Comme nous l'avons dit, le livre de M. Bourinot devint immédiatement l'autorité incontestée sur le sujet dans toutes les dépendances de la couronne britannique. À la requête de plusieurs personnes, le Dr Bourinot prépara, par la suite, un manuel de l'histoire constitutionnelle du Canada depuis les premiers temps de la colonie jusqu'en 1883 ; cet ouvrage, composé de chapitres du précédent, fut dédié en termes gracieux au marquis de Lansdowne, alors gouverneur général du Canada. Un autre livre du Dr Bourinot est intitulé : *Canadian studies in comparative politics*, en trois chapitres : le premier traitant du caractère anglais des institutions canadiennes, le deuxième établissant une comparaison entre le système politique du Canada et celui des États-Unis, et le troisième consacré au gouvernement fédéral en Suisse et à sa comparaison avec celui du Canada. Ce livre est, comme les autres, d'un intérêt poignant et riche en notes et allusions.

Le Dr Bourinot a été, à juste titre, l'objet d'honneurs hombreux. L'université du *Queen's College* de Kingston lui a conféré, en 1886, les degrés honoraires de licencié en droit ; deux ans plus tard, son *alma mater*, le *Trinity College* de Toronto, lui accorda les degrés honoraires de docteur, et, en 1890, à l'occasion de la célébration du centenaire du *King's College* de Windsor, (Nouvelle-Écosse,) cette vénérable institution ajouta à ses lauriers le titre très envié de docteur en droit de son université. En récompense de ses services publics, la reine l'a créé, en 1890, compagnon de l'ordre de Saint-Michel-et-Saint-Georges.

Dans la vie privée, le Dr Bourinot est un des hommes les plus bienveillants et les plus sociables qu'on puisse rencontrer. Sa magnifique résidence d'Ottawa est toujours largement ouverte à une hospitalité discrète. Là, entouré de ses livres, il aime à rencontrer ses amis, à discuter les évènements du jour ou le dernier volume d'histoire, de poésie ou de nouvelles, et, dans tous les cas, l'abondance de

sa lecture et la finesse de ses observations ne manquent jamais de jeter une lumière utile sur la discussion. Partisan ardent de la fédération impériale, il a été nommé, en 1885, dans une réunion publique tenue à Montréal, membre du comité exécutif de la ligue, avec charge de répandre et de pousser le projet d'union intime avec la mère-patrie.

En octobre 1865, le Dr Bourinot avait épousé Mlle Emily Alden Pilsbury, la fille du consul américain d'Halifax, femme d'une rare beauté et douée des plus brillantes qualités. A la grande douleur d'un cercle nombreux d'amis, Mme Bourinot mourut, en septembre 1887. Au mois de juillet 1889, le Dr Bourinot épousa Mlle Isabelle Cameron à Régina, T. N. O.. La famille de cette dernière vécut à Toronto jusqu'en 1888. Son père, qui est maintenant mort, était un commerçant de bois de la baie Georgienne bien connu et très estimé. Son grand-père, du côté de sa mère, était feu le révérend Canon Bleasdell, D. C. L., de Trenton, Ontario.

GEORGE STEWART.

Québec, février 1893.

(Traduction de P. M. Sauvalle.)

It is with much pleasure that I learn the work of writing a sketch of my public life as journalist, litterateur & official of the House of Commons, has been entrusted to my kind friend and co-worker in Letters, Dr George Stewart of Quebec

Jno. Geo. Bourinot

LES HOMMES DU JOUR

ANDREW GEORGE BLAIR

ANDREW GEORGE BLAIR

Il y a dans la vie politique des provinces maritimes du Canada deux noms qui prédominent et commandent irrésistiblement l'attention. Les deux hommes qui les portent sont nés dans leurs provinces respectives ; tous deux sont comparativement jeunes — ayant moins de cinquante ans — et tous deux aussi ont autrefois entrepris la tâche de gouverner, comme premiers ministres, à quelques mois d'intervalle l'un de l'autre. Ces deux hommes ont travaillé côte à côte, séparés seulement par la ligne qui sépare les deux provinces, et chacun, à sa manière, a fait prévaloir au meilleur de sa connaissance les principes libéraux dans leur sens le plus élevé. William Stevens Fielding, le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, a eu l'influence grande, prépondérante, de Joseph Howe pour diriger sa conduite et lui inculquer ce sentiment et cette ardeur patriotiques qui ne l'ont jamais abandonné. Les leçons ainsi puisées aux pieds mêmes du maître, comme dans ce cas, n'ont jamais été oubliées par le jeune disciple. Ils appartenaient à la vieille école libérale, — cette école qui nous a donné le gouvernement et la liberté constitutionnels et qui a dispersé aux quatre vents du ciel ce fardeau, cette malédiction des premiers temps de nos luttes et de notre histoire, le *Family Compact*. Howe était pour son jeune protégé plus qu'un modèle : il était son compagnon, son ami, son maître et son aviseur. C'est à la grande tribune du peuple que le jeune Fielding a puisé cette passion pour la politique et ses roueries qui ne l'a jamais quitté. C'est Howe qui a façonné sa carrière ; mais le jeune homme, se développant avec l'esprit de l'époque, s'est fait un dossier à lui, et le temps trouvera son nom parmi les plus grands meneurs d'hommes, dans la noble phalange des enfants de la Nouvelle-Ecosse qui deviendront célèbres dans toutes les parties de la puissance. Andrew George Blair, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, eut aussi au début de la vie un entourage qui a dû pro-

duire une profonde impression sur son esprit. Il n'était qu'un petit garçon lorsque Tilley et Mitchell, Wilmot, Ritchie, Street et Chandler étaient occupés à régler les destinées de sa province. L'histoire de la lutte pour le gouvernement responsable avait, sans doute, résonné à ses oreilles et renforcé en lui la détermination d'ajouter son nom à la longue liste des hommes d'État des colonies, dès qu'il serait parvenu à l'âge de virilité. Cependant, il n'arriva pas à ce but aussi vite qu'il l'avait espéré, car il n'entra pour la première fois dans l'arène politique qu'à l'âge de trente-quatre ans.

Andrew George Blair naquit à Frédéricton, le 7 mars 1844. Sa famille était originaire d'Ecosse. L'enfant reçut une éducation soignée à l'école collégiale, dans sa cité natale, une institution d'où sont sortis bon nombre d'hommes d'avenir et qui a fait des progrès rapides dans l'enseignement. Pendant les années qu'il a passées à l'*alma mater*, il eut plusieurs condisciples brillants ; mais aucun d'entre eux ne semble avoir mieux réussi que lui. Il embrassa une carrière professionnelle et, bien que la médecine et le génie civil offrissent des avantages au jeune étudiant, ses prédilections pour le droit l'emportèrent et il décida de s'y livrer. Il quitta l'école pour le bureau d'avocat ; il prit un brevet avec un de ceux-ci, et après avoir consacré à l'étude le temps requis, il se présenta devant le bureau des examinateurs du barreau pour donner une exhibition de son apprentissage. Son examen fut minutieux et sévère, car, dans ce temps-là, les vieux avocats avaient des idées à eux quant à ceux qu'ils jugeaient dignes d'admettre dans leurs rangs comme leurs égaux. Ils firent subir au jeune Blair une épreuve qui dura longtemps ; ils lui posèrent une foule de questions et cherchèrent en vain à le trouver en défaut. Son examen terminé, il fut chaleureusement félicité sur le succès qu'il venait de remporter. Une fois reçu avocat, il entra dans le barreau du Nouveau-Brunswick. Ceci avait lieu en avril 1867. Comme il possédait beaucoup d'amis et qu'il était très bien connu, il ne mit pas de temps à se faire une clientèle bonne et lucrative. Il forma une société avec George F. Gregory, plus tard maire de Frédéricton et membre de la législature du Nouveau-Brunswick. Cette société, qui dura plusieurs années, fut dissoute il y a quelques années seulement. Le 31 octobre 1866, M. Blair épousa Mlle Annie E. Thompson, la fille aînée de George Thompson, Ecr., du département de l'éducation à Frédéricton, laquelle lui donna une nombreuse famille.

Des élections générales eurent lieu en 1878 dans la province du Nouveau-Brunswick et cette circonstance lui donna l'occasion de réaliser l'ambition qu'il caressait depuis tant d'années dans son cœur. Il fut invité à se porter candidat dans le comté d'York, dans les intérêts du parti libéral. Il accepta l'invitation et se jeta dans la lutte avec tout le zèle et l'enthousiasme d'un homme de son caractère ; il parla le jour et la nuit dans presque chaque paroisse de cette division électorale et, comme il avait des manières agréables, beaucoup de clarté dans l'exposition de ses vues, il fit une si bonne impression sur les électeurs, qu'à la clôture des polls il se trouva élu par une grande majorité. Il ne prit pas son siège, toutefois, car, alors comme aujourd'hui, le candidat défait avait son mot à dire : il refusa d'accepter le verdict du peuple exprimé au scrutin et porta la cause devant les tribunaux. Une pétition d'élection fut produite contre le nouvel élu qui, ne voulant pas perdre un temps inutile, donna immédiatement sa démission. L'orateur émana un nouveau bref d'élection et, le 14 novembre de la même année, M. Blair avait l'honneur de remporter la victoire une seconde fois. L'opposition était faible numériquement : le nombre des députés était de quarante-un. Sur ce nombre, trente-quatre appuyaient le gouvernement, ce qui ne laissait pour le combattre que sept hommes vaillants, dirigés par l'honorable John James Fraser, aujourd'hui juge de la cour supérieure du Nouveau-Bruswick.

La législature fut convoquée en février 1879 et, bien que M. Blair fût un homme nouveau, peu familier avec les procédés de la chambre, un novice en politique, il fut choisi pour conduire le parti sans aucun espoir. A cette époque, on l'appelait ironiquement le "capitaine de la garde du caporal." Il ne prit pas de temps à prouver son habileté dans la chambre et à convaincre les ministériels, comme l'opposition, qu'en le choisissant pour être le chef de son parti, on avait eu raison. Il se rendit maître dans la pratique et la procédure parlementaires ; puis, dans les débats, les "expérimentés" ne tardèrent pas à reconnaître que la chambre possédait un formidable facteur, comme orateur et comme raisonneur, en sa personne. Du côté ministériel, après le vigoureux M. Fraser venait M. D. L. Harrington, un *debater* fougueux et hardi, un homme que beaucoup craignaient de rencontrer devant les assemblées publiques et dans la chambre. M. Michael Adams, maintenant député du comté de Northumberland dans la chambre des communes, jeune et plein de feu, peu soucieux des susceptibilités

des autres, possédant un riche vocabulaire d'épithètes, occupait la position d'arpenteur général. Le secrétaire provincial était M. Wedderburn, aujourd'hui juge de comté, un homme bien doué et possédant une belle éducation. Poli et courtois jusqu'à un certain point pour ses collègues, son genre oratoire était incisif, brillant, et son admirable diction était bien faite pour rendre la mélodie de sa voix sonore et captivante. C'est contre ces quatre hommes qu'Andrew Blair eut à lutter durant toute la session. Sa petite phalange le suivit avec courage, le stimulant, l'encourageant par son dévouement, le soutenant de sa loyauté dans ces heures d'épreuve. Tout de même, la tâche était ardue et un homme moins courageux aurait pu succomber le long de la route. Mais non, Blair persévéra. Il avait un tact remarquable, une grande connaissance des hommes, et son ardeur, sa confiance en lui-même comme dans sa cause lui amenèrent, à l'occasion, bien des adversaires d'autrefois. A la dernière session de la législature, tenue en 1882, il constata avec satisfaction que le nombre de son bataillon avait augmenté jusqu'à dix-sept. Il ne faut pas s'étonner si le gouvernement vit avec frayeur et stupéfaction ces défections de ses rangs. Il ne faut pas s'étonner non plus si les ministres s'empressèrent de reconnaître dans la personne du chef de l'opposition une force intellectuelle dans l'histoire politique économique de leur province, destinée, à courte échéance, à s'emparer des rênes du pouvoir et à les supplanter dans l'estime et la considération populaires.

On peut dire ici à la louange de M. Blair que, pendant tout le temps qu'il fut dans l'opposition, il n'a jamais refusé au gouvernement, soit en chambre, soit en comité, ses conseils et ses avis sur les projets de lois qui étaient soumis à la discussion. Il était un vrai législateur, dans toute l'acception du mot, et, tout en consacrant sa vie et son intelligence à l'avancement de son parti, il était un véritable homme du monde en ce qui touche la politique, ne perdant jamais de vue le fait que l'amour de son pays et l'appréciation de bonnes lois — des lois dont tout le monde bénéficierait — devait rencontrer son appui cordial, entier. Il abordait la discussion des questions publiques avec largeur d'esprit et sans bigoterie. Jamais il ne condamna une mesure simplement parce qu'elle provenait du gouvernement qu'il combattait dans le moment : il ne l'envisageait qu'à son mérite et, s'il lui faisait de l'opposition, il s'appuyait sur des motifs sérieux. Il n'y avait pas encore une semaine que M. Blair était membre de la cham-

bre, que ce trait de son caractère fut remarqué par ses amis comme par ses adversaires, et, à partir de ce moment, le député d'York avait conquis l'estime et le respect de tous. On comprit qu'on avait en lui un travailleur et un penseur sur lequel on pourrait compter à l'occasion. Quand il parlait, il avait une conception rapide ; puis, une fois son esprit saisi d'un sujet, il était impossible de l'ébranler. Cependant, cette fermeté de décision n'allait jamais jusqu'à l'obstination. Il sentait par le travail qui se faisait dans son esprit comme un procédé et l'intuition qui lui indiquait que ses prémisses étaient correctes, et il agissait en conséquence, — et, sous ce rapport, on peut dire qu'il se trompa rarement dans ses prévisions. Bientôt on le considéra comme un homme d'un jugement sûr et comme un *leader* chanceux. Les matelots aiment à servir sous les ordres d'un capitaine heureux et, comme nous l'avons vu, M. Blair ne prit pas de temps à convaincre ses amis, ainsi que quelques partisans du ministère, sur sa politique générale, qu'il était un homme sous l'étendard duquel on pouvait se ranger sans déshonneur. Pendant son premier parlement, il avait réussi à tenir son parti compact et à porter le chiffre de l'opposition de sept à dix-sept, lorsque les chambres furent dissoutes pour un appel au peuple. Le gouvernement avait toutes les chances de succès ; il possédait le nerf de la guerre. Jamais auparavant, dans sa vie, Blair n'avait conduit une campagne électorale. Quand il s'était fait élire, il avait fait une cabale qui s'était bornée pratiquement aux seuls besoins, aux seules exigences d'un seul comté, et de l'un de ceux qui bordent la rivière. La tâche qui lui incombait était donc des plus difficiles : il lui fallait diriger toute la province ; il lui fallait gagner plusieurs sièges, s'assurer le concours des dix députés qui s'étaient joints à lui et les faire réélire.

La lutte fut vive. Blair fut élu pour York et, à la réunion des chambres, en mars 1883, il eut la juste satisfaction de renverser le gouvernement. M. Harrington, le premier ministre, ainsi que son cabinet, offrirent leur résignation ; le lieutenant-gouverneur, Robert Duncan Wilmot, une fois président du sénat du Canada, appela M. Blair et lui confia la charge de former un gouvernement. La chose ne lui prit pas longtemps, car le même jour sa tâche était remplie. M. Blair prit pour lui le portefeuille de procureur général. Il s'adjoignit comme collègues: l'honorable James Mitchell pour secrétaire provincial ; l'honorable P. G. Ryan pour commissaire des travaux

publics ; l'honorable L. Tweedie pour arpenteur général ; l'honorable William Pugsley, C.R., pour solliciteur général ; l'honorable David McLellan pour président du conseil, avec MM. H. Harrisson et C. H. Labillois comme ministres sans portefeuille. En retournant devant ses électeurs comme procureur général, le 24 mars, il fut de nouveau élu. Dès le début, M. Blair obtint, comme ministre de la couronne, un succès marqué. Grâce à ses manières engageantes, il se fit beaucoup d'amis ; il n'y avait pas six mois qu'il était au pouvoir, que déjà il avait prouvé sa détermination à conduire le vaisseau de l'État aussi longtemps qu'il le désirerait. Il choisit avec un tact remarquable ses collègues dans les deux camps politiques, donnant aux libéraux, cependant, comme la chose était naturelle, la prépondérance. Ils marchèrent en bonne harmonie, presque sans friction, et, bien qu'ils n'aient fait aucune législation importante, le procureur général passa plusieurs statuts destinés à faciliter les affaires. Son gouvernement augmenta en force, et lorsqu'en 1886 des élections générales eurent lieu, on s'aperçut que M. Blair et ses collègues étaient plus que jamais ancrés dans l'estime du peuple. Dans le mois d'octobre 1887, il se rendit à Québec avec son collègue, l'honorable David McLellan, secrétaire provincial, pour prendre part à la conférence interprovinciale convoquée par l'honorable Honoré Mercier, alors premier ministre de la province de Québec. Les séances, qui étaient présidées par l'honorable Oliver Mowat, maintenant sir Oliver Mowat, premier ministre d'Ontario, furent tenues au palais législatif. M. Blair prit une part très active aux travaux de cette conférence et, bien que les résultats de celle-ci aient été un désappointement pour ceux qui en avaient eu l'idée, le projet, en somme, était bon, car il a permis aux hommes publics qui vivent et travaillent dans différentes parties de notre patrie commune et qui gouvernent d'après différentes méthodes, de se mieux connaître. Que la convention des hommes d'État de la colonie n'ait eu pour résultat que de réunir des représentants de nos institutions parlementaires depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, qu'elle leur ait permis de délibérer ensemble pendant plusieurs jours, c'est déjà satisfaisant. Les réceptions, les *at home*, les déjeuners et les dîners fournirent aux citoyens de Québec l'occasion de rencontrer les délégués de la Colombie Britannique, du Manitoba, d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et d'échanger leurs vues, leurs opinions sur les questions du jour. L'Ile-du-Prince-Edouard

seule resta à l'écart et refusa d'envoyer un délégué pour y prendre part. Le premier ministre de cette petite île était, à cette époque, M. W. W. Sullivan, C.R., depuis juge en chef. Il n'était pas en harmonie avec les vues politiques de MM. Mercier et Mowat et, bien que la conférence eût été convoquée apparemment sur des principes étrangers à la politique, mais dans le but d'examiner le champ provincial, de comparer ses rapports avec le gouvernement central à Ottawa, M. Sullivan ne jugea pas à propos d'assister aux séances. Quand il reçut l'invitation de venir rencontrer ses confrères à Québec, nous sommes sous l'impression qu'il l'accepta tout d'abord. D'autres avis prévalurent avant la date de l'ouverture et, en tout cas, l'île n'envoya point de délégués pour prendre part aux délibérations. M. Blair se montra l'un des membres les plus utiles de la conférence ; il produisit sur ses collègues une excellente impression. Il fit preuve d'un tact merveilleux, et son attitude sur les différentes questions qui furent soumises pour discussion fut marquée au coin de la plus grande largeur de vues. De tout temps sa politique a été conciliante, et ce trait aimable de son caractère perça plus d'une fois durant la semaine occupée qu'il passa à Québec, préparant ou amendant des résolutions, discutant les points embarrassants qui, de temps à autre, requéraient une solution. Ceux qui ne le connaissaient que de réputation ne tardèrent pas à se confirmer dans leur opinion. Il ne perdait pas de temps dans un verbiage inutile ; il allait droit au but et traitait la question soumise à la convention au point de vue simple, mais sûr, du sens commun. Son esprit pratique fut rarement, s'il le fut jamais, pris en défaut, et ses collègues étaient unanimes à vanter son adresse comme son habileté. Plusieurs des items dans la série de résolutions adoptées par la conférence sont dus à son initiative et, dans les suggestions qu'il a faites, il s'est montré un zélé mentor.

Nous venons de voir que la conférence interprovinciale n'a pas réussi à mettre son programme à exécution, — programme qui, après tout, embrassait plusieurs côtés sensibles — mais le temps prouvera que la convention des ministres des différentes provinces à une place centrale pour y discuter les affaires publiques sans passion comme sans parti pris ne manquera pas de produire des résultats plus ou moins avantageux. Plusieurs des délégués ne s'étaient jamais vus, d'autres ne se connaissaient que de nom. Réunis en convention, ils eurent une excellente occasion d'étudier ensemble et d'apprendre

d'une façon intime les besoins des différentes provinces qui composent la confédération.

En 1890, quand les chambres furent dissoutes, lorsque des élections eurent lieu pour la septième fois depuis l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la confédération, M. Blair et son parti remportèrent une nouvelle victoire. Le premier ministre avait depuis longtemps le désir d'abolir la seconde chambre, cet accessoire dispendieux et inutile du système parlementaire dans sa province. En 1867, Ontario avait refusé d'ajouter à son fardeau un conseil législatif ; Québec insista pour conserver sa chambre haute et les autres parties de l'union ne s'y opposèrent point. La Nouvelle-Écosse avait fait plusieurs tentatives dans le but de se débarrasser de sa chambre non élective ; M. Blair avait tenté lui-même la chose deux ou trois fois sans pouvoir réussir. Les conseillers faisaient la sourde oreille quand on leur demandait de commettre cet acte de suicide, bien que la chose eût été l'affaire la plus populaire qu'ils eussent pu faire. En vain M. Blair exposa-t-il la cause avec le plus grand soin ; en vain essaya-t-il de fortifier son argument en insistant sur le coût d'une institution dont l'utilité était absolument nulle. Il eut beau déclarer que les ressources de la province ne suffisaient point au maintien de deux chambres, rien n'y fit. Alors il attendit d'avoir quatre ou cinq vacances et il y nomma des hommes qui s'engagèrent d'avance à voter leur propre décapitation. Le temps venu de la voter, quelques-uns des nouveaux conseillers oublièrent leur engagement et le conseil continua d'exister. M. Blair eut de nouveau recours aux caresses, puis il réussit à engager les conseillers à consentir à leur abolition lorsque la dissolution aurait lieu, ce qui signifiait alors, dans l'ordre naturel des choses, un ajournement de quatre ans. Deux ans après, il obtint du lieutenant-gouverneur Tilley, qui n'y mit aucun obstacle, la dissolution du parlement. Il va sans dire que, du coup, le conseil législatif se trouvait supprimé. Quelques-uns des conseillers montrèrent leur bonne foi en se portant candidats à la chambre populaire et un très petit nombre, si toutefois il y en eut, réussit à se faire élire. Le gouvernement balaya la province, augmentant sa majorité dans plusieurs endroits ; mais le destin, chose étrange ! trahit le premier ministre, qui subit une défaite dans York, son comté natal, ce comté qu'il avait représenté fidèlement et sans interruption depuis le premier jour où il était entré dans la vie publique et à la prospérité duquel il avait si largement

contribué. Dans l'une des élections les plus chaudes que l'on ait jamais vues au Canada, celle de 1878, la ville de Kingston traita sir John A. Macdonald de la même manière. Son parti arriva au pouvoir avec le cri de la politique nationale ; mais le vétéran fut défait dans la vieille cité de pierre, témoin de tant de ses victoires. La vieille allégéance passa en d'autres mains : sir John ressentit la chose aussi vivement que M. Blair ressentit la défection de ses vieux amis au moment même où il voyait dans les autres comtés de la province le triomphe des principes pour lesquels il avait combattu. Il devait sa défaite au cri religieux qu'on avait soulevé contre lui, et quelque grand que fût son dégoût, il ne put s'empêcher de ressentir qu'il avait mérité de la part de ses électeurs un meilleur traitement. L'ingratitude, à ses yeux, était une faute qu'il était difficile d'oublier, et sa dignité personnelle lui commandait d'abandonner Frédéricton pour chercher à Saint-Jean, la capitale commerciale de la province, un autre refuge. Il alla se fixer à Saint-Jean, où il ouvrit un bureau et commença à exercer sa profession. Plusieurs députés de son parti lui offrirent leur siège : le membre pour Madawaska fut le premier à offrir sa résignation. Le comté de Queen en fit autant et, si les rapports sont vrais, une douzaine, au moins, de comtés furent offerts à son choix. Il finit par s'arrêter sur le comté de Queen où, bien qu'il eût l'honneur d'avoir de l'opposition, il remporta une victoire si éclatante qu'il détruisit pour toujours l'accusation d'avoir perdu parmi le peuple de sa popularité personnelle.

Il rencontra les chambres bien préparé à faire face à ses adversaires, qui ne réussirent point à déloger le gouvernement de sa position et se calmèrent après quelques tentatives ratées. Beaucoup des amis politiques et personnels du premier ministre croient qu'il ne se contentera pas de jouer un rôle purement provincial dans sa province ; il est bien probable qu'il a l'œil ouvert sur un siège dans la chambre des communes depuis quelque temps, et ce ne sera une surprise pour personne si, aux prochaines élections générales pour la puissance, M. Blair se fait élire pour aller siéger à Ottawa, où ses talents et son habileté trouveront de l'emploi et un champ d'action. Il jouit chez lui d'une grande réputation : son nom est identifié avec bien des réformes importantes, et les statuts contiennent bien des lois utiles et pratiques qui sont son œuvre. Il a pris une part active dans les efforts qui ont été faits pour obtenir du Canada pour le Nouveau-

Brunswick des conditions plus favorables (*better terms*); il s'est aussi vivement intéressé dans toute législation ayant rapport aux terres de la couronne et aux produits des forêts. Dans son propre ministère, celui des lois, il s'est montré un travailleur constant et infatigable. Il y a environ trois ans, il a été fait conseil de la reine par le gouvernement fédéral ; et cet honneur qui, il est inutile de le dire, fut très agréable au barreau du Nouveau-Brunswick, ajouta à la liste de ceux qui ont droit de porter la robe de soie l'un des noms les plus dignes qui l'aient jamais ornée.

GEORGE STEWART.

Québec, avril 1803.

(Traduction de l'honorable Charles Langelier.)

I am not
vain enough to suppose that I have
done anything specially remarkable
in the course of my public life
though I do take credit for having
during my tenure of office promoted
some important reforms and placed
upon our statute book a large amount
of useful legislation

Very sincerely Yours,

Wm. G. Ross

LES HOMMES DU JOUR

JOSEPH MARMETTE

JOSEPH MARMETTE

Il y a bien des années déjà, obéissant à une habitude qui m'était, hélas ! devenue trop chère, j'entrais chez Dunn, que je quittais le moins possible pendant la durée de mes courts séjours à Québec.

Quelques instants après mon entrée se présentait un homme jeune encore, très brun, petit de corps, mais droit et bien pris dans sa taille.

Ses yeux, que recouvrait un binocle destiné bien plus à en atténuer l'éclat qu'à remédier à leur faiblesse, me frappèrent tout d'abord. J'y lus sur-le-champ ce que j'y ai toujours lu depuis : la franchise et la bonté, l'imagination et l'énergie.

— Monsieur Marmette, me dit Oscar Dunn.

Je m'inclinai avec sympathie. J'avais lu le *Chevalier de Mornac* et *François de Bienville*, et j'eusse reconnu leur auteur sans l'aide de l'ami à jamais regretté qui prononçait son nom.

Joseph Marmette est né le 25 octobre 1844, à Saint-Thomas-de-Montmagny, de l'union de M. le Dr J. Marmette, médecin de distinction, avec Mlle Éliza Taché, fille de sir E. P. Taché.

Il entra au séminaire de Québec en 1857 et en sortit en 1864 pour suivre les cours de l'école de droit à l'Université Laval.

Cette tentative, si étrange pour ceux qui connaissent Marmette et sa répulsion pour toutes les chicanes qui ne sont pas celles de l'esprit, dura trois années, trois bien longues années, sans doute, malgré les nombreuses compensations que les étudiants savent trouver dans leur jeunesse et dans le plaisir. Puis, comme il fallait s'y attendre, fatigué d'un travail plein d'aridité, ennemi de toute imagination et de tout élan, il abandonna Pothier et Dalloz, accepta la situation qui lui fut offerte et pénétra à la trésorerie provinciale.

C'était abandonner Charybde pour s'approcher de Scylla ! Marmette financier me paraît aussi original que Marmette bazochien. Mais, en ce bon pays du Canada, comme en bien d'autres, le talent

rapporte peu et la position nouvelle assurait cette *aurea mediocritas* que bien des poètes ont désirée sans l'atteindre jamais.

En 1882, grâce à un ami influent, il échangea cette situation, aussi peu faite pour satisfaire ses appétits de romancier et de littérateur que l'étude des lois, contre le poste, qui lui convenait entre tous, d'agent du gouvernement fédéral à Paris.

Il allait enfin voir Paris, que les imbéciles et les Allemands ont nommé la "Babylone moderne" et que les gens d'esprit de tous les mondes appellent la "ville-lumière."

C'était un rêve qui se réalisait. Le rêve fut court. Parti en mai 1882, il revint en novembre 1883.

Malgré l'accueil mérité qu'il reçut en France, malgré des travaux pleins d'intelligence et d'utilité, il fut rappelé et dut rentrer avant l'heure au Canada.

Dans cette circonstance comme dans bien d'autres, la place aimée et bien remplie ne fut pas conservée au plus digne.

Quelle que fût la rapidité de son passage à Paris, grâce à une activité peu ordinaire, à des facultés de chercheur toutes spéciales et aux sympathies nombreuses qu'il sut s'attirer, il parvint à cataloguer plus de douze cents volumes manuscrits des archives de Paris concernant le Canada.

Ce travail, appelé à rendre dans un avenir prochain les plus incontestables services à l'histoire canadienne, lui fait le plus grand honneur, et M. l'abbé Casgrain, qui eut l'occasion de s'en servir pour les recherches qu'il dut faire lui-même, le tient en très grande estime.

Le gouvernement si regrettablement inspiré qui le faisait trop tôt revenir le créa adjoint du directeur des archives historiques du Dominion.

Le choix était parfait et, puisque l'on ne remplaçait pas encore ce haut fonctionnaire, l'on ne pouvait le compléter, en attendant, d'une manière plus heureuse.

Depuis, le bruit de la retraite de M. Brymner s'est répandue et la voix publique, que l'on dit aussi être celle de la divinité — *vox populi vox dei* — a désigné Marmette au choix de nos gouvernants comme successeur naturel de l'homme distingué qui se propose de quitter la direction des archives.

Cette nomination, conforme à toutes les lois de la hiérarchie administrative, sera non seulement un acte de justice, mais encore, en

quelque sorte, la consécration et le couronnement d'un talent reconnu et universellement apprécié.

Marmette s'est exercé dans tous les genres et ses *Récits et souvenirs* sont venus nous montrer à quel degré de délicatesse et d'élégance pouvaient parvenir et sa plume et sa pensée. Mais sur cette route choisie quelques écrivains canadiens l'ont précédé ou l'accompagnent et, s'il reste inimitable, ce sera comme barde et comme historien des héros qui illustrèrent sa patrie au XVIIe et au XVIIIe siècles.

Ce qui charme surtout, dans les chroniqueurs des siècles éloignés de nous, c'est la saveur étrange de leurs récits, c'est le moule dans lequel ils les ont coulés, l'enveloppe dont ils les ont revêtus.

Leurs tableaux ignorent l'ombre, tout y est en pleine lumière et d'une éclatante réalité.

On dirait qu'après avoir arraché un morceau de l'arène où avaient su vaincre ou mourir leurs héros, ils l'ont fixé tout pantelant sur leur toile, sans y amollir une saillie, sans y polir une aspérité, sans y étancher une goutte de sang.

Lisez ces pages du *Dernier boulet* et dites-moi si Marmette n'en a point usé ainsi que ses devanciers.

" Pierre s'approcha du canon avec son père et parla au soldat, qui tendit la mèche au vieil invalide :

" — Volontiers, l'ancien, dit-il, si ça peut vous être agréable.

" Au commandement : " Haut la mèche ! " le vieux se redressa comme autrefois.

" — Feu ! cria l'officier.

" Le canon tonne et se cabre. Mais en même temps, un boulet venu de la ville frappe la pièce et, ricochant, coupe le vieillard en deux et fracasse la poitrine du fils. Le vieux tombe comme une masse inerte, tandis que Pierre, frappé de flanc, tourne sur lui-même et, pantelant, s'abat à côté de sa femme qu'il inonde d'un flot de sang.

" D'abord paralysée par l'épouvante, celle-ci resta sans mouvement et sans voix. Et puis, avec un cri qui n'avait rien d'humain, elle se jeta sur le corps de son mari. Le cœur emporté, il était étendu sur le dos, les yeux démesurément ouverts. Tout auprès, l'enfant, échappé des bras de sa mère et roulé dans le sang de l'aïeul et du père, poussait de pitoyables vagissements.

" Comme on se précipitait vers ce lamentable groupe, — la guerre est sans merci — trois coups de clairon retentirent.

" — Cessez le feu ! commanda l'officier.

" Un aide-de-camp accourait.

" — Qu'on encloue les pièces, cria-t-il, et qu'on se prépare à battre en retraite ! Une demi-heure pour enterrer les morts !

" M. de Lévis venait d'apprendre que Vauquelain, écrasé par le nombre, avait eu nos derniers vaisseaux foudroyés par l'Anglais.

" C'était l'espérance suprême que nous arrachait le ciel."

Ne vous semble-t-il pas assister à ce drame poignant et glorieux ? Mais voyez plus loin. Lisez encore.

" Les funérailles terminées, le sergent qui soutenait la veuve voulut l'arracher du bord de la fosse, maintenant comblée, où la malheureuse semblait voir encore celui qui pour toujours dormait dans la terre des braves.

" Mais elle résistait.

" — Ma pauvre dame, vous ne pouvez pas rester ici, dit-il ; voici que la retraite a commencé.

" Elle remua la tête, mais ne bougea point.

" — Où demeurez-vous ?

" — A l'Ange-Gardien, murmura-t-elle.

" — Mais comment allez-vous faire pour y retourner ?

" — Je ne sais pas, moi. Avant de me tuer mon mari et le père, ils avaient brûlé notre maison... Je n'ai plus rien au monde.

" — Et votre enfant ? dit la voix grave du prêtre.

" — Ah ! C'est vrai ! s'exclama la mère en embrassant son fils.

" — Sergent, dit l'aumônier, vous allez la conduire jusqu'aux premières maisons de Sainte-Foye. Elle y trouvera bien un asile jusqu'à ce qu'elle puisse retourner vers ceux qui la connaissent.

" Quelques instants plus tard, l'arrière-garde, qui couvrait la retraite, tournait le dos à la ville et s'engageait à son tour sur la route enténébrée de Sainte-Foye. Soutenue par son guide, la mère, emportant son fils, s'en allait avec eux....."

Celui qui a écrit les lignes qui précèdent doit sentir profondément ce qu'il excelle à si bien faire vibrer chez les autres.

Il a su s'identifier à tel point avec son sujet, qu'il a vu ce qu'il nous raconte, qu'il a éprouvé les douleurs qu'il nous décrit.

Ce sont là, à mon sens, des qualités qui, dans le roman historique, prennent avantage sur toutes les autres.

Certes, la correction et le style sont deux fort belles choses, que je

suis loin de contester à Marmette ; mais je leur préfère ce que je trouve à un si haut degré dans toutes ses œuvres : l'imagination qui séduit, la vérité qui frappe et l'action qui émeut.

Cependant il sait atteindre également l'effet sans raideur et la grâce sans mièvrerie, et je trouve charmante la peinture qu'il nous fait d'une nuit floridienne :

" Sereine et tiède comme une de nos belles soirées du mois d'août, cette nuit du 12 février descend sur la ville qui, contrairement à nos cités du nord, semble plutôt s'éveiller que se laisser aller doucement au sommeil. Pendant la chaleur du jour, à part les étrangers qui errent dans les rues, promenant leur personne ennuyée, marchant sans but ou regardant d'un air distrait les curiosités étalées dans les vitrines, on aperçoit assez peu les gens de la place, les femmes surtout, qui se tiennent au frais à l'intérieur des maisons ou dans leur jardin. Mais à peine les dernières clartés du jour sont-elles éteintes que la vie renaît dans la ville jusqu'alors engourdie par l'ardeur d'un soleil du midi. Hommes et femmes sortent des habitations pour jouir de la douce fraîcheur d'une nuit floridienne."

Puis, après cette entrée en matière pleine de désinvolture et de fraîcheur :

" Des fenêtres ouvertes du salon d'un hôtel s'échappe la mélodie langoureuse d'une valse que chante une harpe accompagnée d'un piano, et j'aperçois des danseurs enlacés qui tourbillonnent sous l'éclat des lustres. Le propriétaire de l'établissement d'à côté a retenu les services des musiciens de la garnison, qui, installés dans un coin de la cour, jettent à la brise, parfumée des senteurs de l'oranger, de l'acacia, du magnolia ou des lauriers-roses en fleurs, les accords voluptueux de la valse de *Faust*, pendant que, à travers les traînées de lumière multicolore que projettent les lanternes suspendues aux branches des chênes toujours verts ou au panache mouvant des palmiers, ondulent et se croisent les valseurs, dont les pieds glissent sans bruit sur les feuilles de roses ou d'orangers parsemées sur la pelouse. Du haut d'un balcon tombent les notes perlées d'une romance chantée par une voix pénétrante comme un regard de ces grands yeux noirs de créole qui m'ont fixé tantôt, près de la *piazza*, et dont le brûlant souvenir hante encore ma mémoire....."

N'est-ce point là de la poésie en prose charmante ? Trop charmante, peut-être; mais au milieu de tant de fleurs, dans un

climat si doux et sous le feu de pareils yeux noirs ! . . . . . .

Quoi qu'il en soit, l'on ne peut nier au peintre qui brossa ce tableau la richesse du coloris et la vivacité des sensations. Je ne saurais lui en faire un crime, ayant toujours préféré les splendeurs de tons d'un Delacroix à la rectitude sans couleur d'un Puvis de Chavannes. Le sentiment est une faculté exquise qui ne vit pas sous les tropiques et qui ne résista jamais au parfum des orangers en fleurs.

Le véritable écrivain sait modifier l'expression de son talent avec les milieux et avec les sujets qui l'inspirent. Lisez la page qui suit et que j'extrais encore de ses *Récits et souvenirs* : vous y reconnaîtrez comme moi que Marmette sut obéir à cette loi du talent réel.

Cela s'appelle : *Une promenade dans Paris*, et se passe sur le quai rêvé par tous les bibliophiles, sur le quai Voltaire.

"Depuis le commencement du quai Voltaire, en passant par le quai Malaquais et celui de Conti, jusqu'au Pont-Neuf, d'où Henri IV, du haut de son fier cheval de bronze, laisse tomber son sourire sceptique sur le *bon* peuple de Paris, la librairie, le bric-à-brac envahissent tout : parapets des quais, devantures des boutiques et rez-de-chaussée au plafond bas d'en face. A l'étalage en plein air s'offrent partout les livres, l'imagerie de moindre valeur,—les trop fréquentes averses du ciel parisien ne permettant pas d'exposer aux intempéries de l'air les éditions *princeps* et les gravures avant la lettre. Voulez-vous plutôt admirer des incunables authentiques, de vrais elzévirs, des pasdeloups irréprochables ? Traversez la rue et vous arrêtez aux vitrines qui longent les quais à perte de vue. Là des milliers de chefs-d'œuvre de l'imprimerie, de la reliure et du burin charmeront votre regard, tandis que, tout à côté, s'amuseront à vous tirer l'œil toutes les merveilles du bric-à-brac : vieilles armures damasquinées d'or ou d'argent, épées à poignée finement ciselée par quelque maître-armurier des XVe et XVIe siècles, bahuts d'ébène, coffrets mauresques aux délicates et fantasques incrustations de cuivre ou de nacre, lustres en vieux cuivre fouillé à jour, émaux cloisonnés, faïences de Bernard Palissy, ivoires, potiches, statuettes, porcelaines de Chine, de Saxe ou de Sèvres, — tout cela vrai souvent, mais parfois aussi imité avec une perfection telle que des connaisseurs sérieux ont pu s'y laisser prendre."

Il me serait possible de citer encore une multitude de pages atta-

chantes, et je résiste difficilement au désir de les donner à mes lecteurs. Mais je suis contraint de les priver de ce plaisir si délicat. Cela m'entraînerait au-delà du cadre d'une étude biographique nécessairement limitée à de rapides esquisses par l'œuvre déjà considérable de mon sujet, car M. Marmette est l'un de nos auteurs canadiens les plus féconds.

La première en date de ses œuvres sérieuses est *François de Bienville*, roman historique qui parut en 1870.

On trouve dans ce livre beaucoup d'imagination, une mise en scène très soignée, très émouvante, et des personnages bien accusés et très vivants. La couleur locale y est parfaite, toujours observée, et le côté archéologique traité avec le plus grand soin et la plus grande netteté.

Ces qualités précieuses sont l'ornement constant de toutes les œuvres de Marmette. Il fut peut-être le premier écrivain de notre pays qui apporta une étude aussi consciencieuse et aussi approfondie de notre histoire dans ses romans de cape et d'épée.

L'*Intendant Bigot* fut publié deux ans après.

Cette histoire des faits et gestes du plus complet des *boodlers* de cette époque est extrêmement intéressante. Plus fortement charpentée que *François de Bienville*, la trame en est plus habilement, plus solidement ourdie, l'action plus vivement conduite que dans l'ouvrage précédent. On y sent plus d'habileté, plus de savoir-faire. Le style en est plus châtié, plus uni.

Le *Chevalier de Mornac*, qui parut moins de deux ans après l'*Intendant Bigot*, est le tableau de l'existence d'aventures et de la vie sauvage d'un cadet de famille sans fortune du XVIIe siècle. Le principal personnage de ce roman est un gentillâtre sympathique, brave, d'apparence généreuse, très vantard, un peu trop né sur les bords de la Garonne, mais amusant, quoique manquant un peu d'originalité à cause de l'usage immodéré qu'en ont fait certains romanciers modernes qui n'étaient point encore des Zolalâtres.

Le *Chevalier de Mornac* parut pour la première fois dans l'*Opinion Publique*, et les lecteurs lui firent l'accueil favorable qu'il méritait.

La *Fiancée du rebelle* fut publiée dans la *Revue Canadienne* en 1875. C'est, à mon avis, la mieux écrite des œuvres de Marmette. Elle a été composée à tête plus reposée.

Moins mouvementée, peut-être, que l'*Intendant Bigot*, elle lui est

supérieure comme forme et comme style. Le temps a fait son œuvre et la plume de l'écrivain s'est affinée. La phrase est devenue plus serrée. Elle y est mieux conduite, plus régulière. La pensée et l'intrigue y sont mieux enveloppées.

La *Fiancée du rebelle* est l'histoire bien sombre du siège de Québec par les Bostonnais en 1775 ; mais cela respire encore l'odeur de la poudre. On y trouve toujours les plus vaillants coups d'épée et ce goût du terroir canadien qui est l'un des charmes difficilement imitables du *Chevalier de Mornac* et de *François de Bienville*.

Que l'on en juge par les deux morceaux qui suivent, tous deux extraits de cette dernière œuvre.

"James Evil avait donc brusquement interrompu le tête-à-tête d'Alice et de Marc Évrard.

"— Mademoiselle, dit-il, en assez bon français qu'il avait appris en France, où il avait voyagé après la guerre de sept ans, mademoiselle me fera-t-elle l'honneur de sa compagnie à la prochaine danse ?

"— J'en suis bien fâchée, répondit Alice, mais M. Évrard, que voici et que vous n'avez pas semblé apercevoir, m'en a priée avant vous.

"— Oh ! pardonnez-moi. Mais vous êtes engagée pour l'autre danse aussi ?

"— Oui, monsieur.

"— Toujours avec M. Évrard ?

"— Oui, monsieur, répondit Alice en rougissant un peu, mais enchantée, au fond, de faire cette malice à l'officier, qu'elle détestait.

"— Oh ! Oh ! C'est bien, répondit Evil, qui lança un regard haineux à Marc et pirouetta sur ses talons en se dirigeant vers un groupe de femmes auxquelles il demanda de vouloir bien organiser une contredanse.

"Ce genre de danse n'était que peu ou point connu au Canada, où elle fut apportée par les conquérants. La contredanse (*country dance*) était une innovation anglaise. James Evil avait un certain plaisir à l'imposer à une société canadienne, sachant bien que les invités de M. Cognard étaient presque tous des gens à se plier aux caprices d'un officier de l'armée britannique.

"Marc et Alice furent forcés de figurer dans la contredanse, que James Evil dut diriger du commencement à la fin.

"Quand la danse fut terminée, Marc dit à Alice, qu'il ramenait à sa place :

" — Je crois que vous avez un peu durement reçu ce pauvre capitaine.

" Marc, en parlant ainsi, n'était point sincère ; au contraire, il était enchanté d'avoir vu humilier devant lui cet arrogant officier.

" — Vous pensez ? dit Alice, en glissant un malin regard entre ses longs cils. Bah ! Tant pis pour lui ! S'il vous avait salué, encore, je ne dis pas ! Pour lui prouver que j'aime autant danser avec vous que je le déteste lui-même et pour faire pièce à sa vilaine danse anglaise, venez exécuter un pas de gavotte avec moi."

Tout cela n'est-il pas agréablement dit et pensé ?

N'est-ce point ainsi que devaient agir et penser les Marc Évrard et les James Evil de cette époque ?

Et ne devaient-ils pas combattre et mourir comme Marmette le décrit dans les pages qui suivent ?

" En voyant monter vers lui ce mourant, armé d'une épée qu'il pouvait à peine tenir, Evil eut un sourire d'infernal contentement. Il fit signe à Gauthier, qui venait d'armer son mousquet, de déposer son arme, et attendit sans bouger, avec le rire satanique de la vengeance aux lèvres, ce spectre vivant qui se traînait vers lui.

" — Attends.... balbutia Évrard en s'approchant, il me reste encore.... assez de force pour te tuer.

" Le bras tendu, l'épée au poing, il arriva enfin près d'Evil.

" — O mon Dieu ! dit Évrard, donnez-m'en la force.

" Evil bondit sur Marc, lui arracha son épée, qu'il jeta loin d'eux, saisit Évrard par les poignets et la gorge, et, traînant le malheureux jusqu'au bord du rocher :

" — Tu as tort d'invoquer Dieu en ce moment, lui dit-il. L'esprit de la vengeance est Satan, et c'est mon Dieu, à moi. Vois-tu comment il t'a jeté sans défense dans mes mains vengeresses ? Tu m'as vaincu d'abord, et pourtant je vais rester le dernier sur la brèche. Mais avant de piétiner sur ton cadavre, je veux, là, sous tes regards mourants, que le feu infernal de la jalousie te ronge aussi le cœur : avant que tu rendes au diable ton âme maudite, ta femme, entends-tu ? ta femme sera mienne, ici, sous tes yeux.

" Dans un dernier effort, Évrard se débattit pour échapper à l'étreinte de son ennemi. Mais Evil le souleva de terre et le poussa dans le vide.

"L'infortuné jeta un cri étouffé et s'en alla tomber au fond du ravin.

" — Maintenant, la belle enfant, dit l'officier d'une voix horrible, à nous deux ! ! ! "

Heureusement que cet officier aux principes un peu relâchés n'a pas le temps d'accomplir le forfait qu'il médite. Il est tué d'un coup de mousquet par Tranquille, le serviteur d'Évrard, au moment où il allait atteindre la jeune femme. Celle-ci profite de sa délivrance inespérée pour se précipiter vers son mari....

" Elle accourait en toute hâte, autant que le lui permettaient ses forces surexcitées par l'émotion du moment, quand elle se trouva inopinément sur le faîte du rocher qui surplombait le ravin. La vue de son mari gisant tout au fond la frappa d'épouvante, et le vertige l'empoigna et la précipita du haut en bas du rocher.

" — Malédiction ! cria Tranquille, qui arrivait comme elle tombait. Il avisa quelques crans saillants de la roche et s'en aida pour descendre. Lorsque, tremblant de douleur, il arriva près de ses maîtres, il vit immédiatement qu'ils étaient perdus. La chute d'Évrard avait déterminé en lui une lésion intérieure du poumon déjà blessé ; il perdait le sang à pleine bouche. Quant à la jeune femme, outre les meurtrissures de sa chute, la faiblesse, la misère, la douleur et l'effroi venaient de la jeter dans une syncope mortelle.

" A travers le nuage de l'agonie qui voilait à demi ses yeux, Marc aperçut son fidèle serviteur et le reconnut.

" — Evil ? demanda-t-il.

" — Mort ! répondit Tranquille.

" Évrard lui serra la main et lui fit signe de le rapprocher d'Alice étendue à quelques pieds de lui.

" Quand ils furent à côté l'un de l'autre, Évrard enlaça de ses bras le corps de sa chère femme et le pressa sur son cœur dans une étreinte suprême. Elle tressaillit, ouvrit les yeux et lui sourit ; leurs lèvres se cherchèrent et leur vie s'exhala dans un dernier baiser ! ! ! "

Peut-être eût-on désiré un peu plus de naturel et de vraisemblance dans le caractère des héros de ce récit : les passions et les actes sortent un peu trop violemment de l'ordinaire. Mais l'action est bien conduite, très dramatique, très "empoignante", pour me servir d'un mot de l'auteur, et l'on ne saurait tenir compte d'un si léger défaut.

Marmette fait partie de la Société Royale du Canada. Il y entra dès sa création. L'an dernier, l'Université Laval le faisait docteur ès-lettres.

" Il y a tant de charmes à trouver l'homme véritable sous l'écrivain officiel ! " dit Vecchio dans l'*Opinion Publique*, et cette vérité me paraît tellement indiscutable que je veux vous parler encore, non de l'auteur de la *Fiancée du rebelle* et de l'*Intendant Bigot*, mais de Marmette dépouillé de tous les titres qu'il a acquis à la postérité, de mon ami Marmette, enfin, du charmant camarade, de l'homme d'esprit et de cœur que ses œuvres vous ont fait déjà concevoir.

Ce qu'il a de plus grand, c'est le cœur, et ce viscère a pris chez lui un tel développement qu'il a nui à l'expansion des autres organes : du moins est-ce ainsi que j'explique la petitesse de sa taille. Cependant, je l'ai dit plus haut, il est bien pris dans cette taille exiguë et son œil dit tout un poème.

Dans la joie, dans le chagrin et dans la colère, je ne connais pas un regard plus éloquent que le sien. C'est une caresse, une larme, ou une épée très acérée.

Son binocle, seul effort diplomatique qu'il ait jamais daigné se permettre, n'est placé devant ses yeux que pour dissimuler la vivacité de ses impressions. Je crois même m'être aperçu qu'il le laissait négligemment retomber lorsque son heureuse étoile le mettait en présence d'une jolie femme. Les lecteurs d'*Une nuit floridienne* — et ils sont très nombreux — me croiront. Ils ne peuvent avoir oublié ces grands yeux noirs de créole qui le fixèrent, un soir, près de la *piazza* " et dont le brûlant souvenir hante encore sa mémoire " !

Son binocle lui devient également inutile lorsque sa mauvaise fortune le force à subir le contact odieux d'un homme discourtois.

Il est resté le gardien incorruptible des traditions de la politesse de nos pères, et rien ne saurait altérer chez lui le goût parfait des *manières*, qu'il a su conserver, avec un soin jaloux, dans toute leur intégrité.

Tout ce qui est beau le séduit ; tout ce qui est grand l'attire ; il est l'amant du bien.

Une nature semblable devait éprouver d'inénarrables jouissances à Paris.

C'est là que je le retrouvai en 1882. C'est là que la liaison commencée au Canada se continua et ne tarda pas à marcher à grands pas vers l'intimité si douce et si appréciée qui vivra, je l'espère, autant que nous

C'est à Paris, ce cloaque de tous les vices, s'il faut en croire les

imbéciles, ce foyer de toutes les sciences et de toutes les fêtes de l'esprit et de l'art, si l'on écoute les gens d'esprit, que nous vécûmes, pendant quelques mois trop courts, de la même existence, buvant à la coupe des mêmes joies et poussés par les mêmes aspirations.

A cette époque, les *Hydropathes*, nés un soir de réveillon, au café Latin, de l'amitié de quelques Bohêmes devenus célèbres et d'une valse allemande ou autrichienne de Gung'l, je crois, — *Hydropathen*— venaient de sombrer au milieu des flots houleux de la misère noire. Les *Hirsutes*, qui gisaient alors dans un sous-sol du boulevard Saint-Michel, les avaient remplacés et battaient leur plein. Le *Chat Noir*, qu'un homme d'esprit, en un jour d'amère bêtise, confondit avec un mauvais lieu, réunissait dans l'atelier de Salis tous les talents que caressait l'avenir et qu'il a consacrés depuis : Goudeau, Harry Alis, Haraucourt, Montancey, Richepin, Henry Somm, Willette, etc. s'y rencontraient chaque soir.

C'était un milieu intéressant au plus haut degré et je fis connaître à Marmette quelques-unes des personnalités très singulières qui le composaient.

Il sut s'en faire apprécier et aimer, ce qui lui était facile ; mais il sut aussi, ce qui était beaucoup plus délicat, en scruter les qualités avec une habileté parfaite. Il sut encore trouver très vite le cœur, sous le flot de théories étranges et de sophismes prodigieux dont s'enveloppaient la plupart des hommes qui végétaient encore dans cette pépinière de l'art, d'où, quelques années plus tard, devaient venir les arracher le succès et la célébrité.

Si j'ai bonne mémoire, c'est vers les *Hirsutes* que nous nous dirigeâmes tout d'abord. Je tenais à lui présenter Emile Goudeau, président de cette réunion de poètes, de littérateurs, de musiciens et de peintres qui n'avaient de cette peuplade mal léchée que le nom. Nous trouvâmes ce dernier sur les *tréteaux*, occupé à déclamer des vers de sa composition.

La salle était comble et nous ne savions trop où nous asseoir, lorsque des voix amies me guidèrent, et nous nous dirigeâmes vers le fond de la pièce, où Léo Montancey et Marie Krysinska, qui m'avaient reconnu et appelé, nous offrirent des sièges à côté d'eux.

Je présentai Marmette à Marie Krysinska et Léo Montancey à Marmette. Ce devoir accompli, j'abandonnai mon excellent camarade à Marie, qui me parut disposée à s'en occuper activement, et je me

mis à causer avec Léo. Quelques instants après, je me retournai vers le couple que j'avais abandonné pour accabler Montancey de questions de tous genres, car il y avait plusieurs années que je ne l'avais vu.

Marmette n'avait plus son binocle et Marie, qui venait de composer une valse que tout Paris devait danser quelques jours après, lui parlait de cette composition en femme pénétrée de sa valeur.

— Et vous le voyez, monsieur, disait-elle, dans cette circonstance j'ai été bien inspirée et particulièrement heureuse.

— Oh ! madame, répondit Marmette, ce sont surtout les notes que vous avez conçues qui sont heureuses.... Ne viennent-elles pas de vous ?

C'était du Trousac, un peu malicieux, peut-être ; mais c'était du Trousac et du plus pur. Marie Krysinska en était toute saisie.

Il était temps d'intervenir.

D'ailleurs, Goudeau arrivait et la conversation devint générale.

— Enchanté de vous voir à Paris, cher monsieur, dit Goudeau.

— Et vous arrivez de ce beau Canada dont mon ami Puy m'a tant parlé ? J'espère que vous êtes pour longtemps des nôtres ?

— C'est mon plus vif désir, cher monsieur, répondit Marmette.

— Et serait-il indiscret de vous demander dans quel but vous êtes à Paris ? S'il m'était possible de vous être agréable ou utile, j'en serais vraiment très heureux.

— Mais, cher monsieur, je suis perfectible, et le but que je me propose d'atteindre, c'est le perfectionnement. J'accepte donc avec reconnaissance les offres de services que vous voulez bien me faire, et veuillez croire — ajouta Marmette — que j'en userai sans retard.

Goudeau se mit à rire.

— Ah ! cher monsieur, dit-il, vous ne pouvez nier votre origine : vous êtes resté bien Français, et si tous vos compatriotes vous ressemblent, c'est nous qui devrions nous rendre à Québec ! Mais, hélas ! nos imperfections sont trop grandes et ne nous laissent espérer aucun perfectionnement.

J'entraînai Marmette. Il m'eût fait oublier de mes amis de tous les sexes.

Le cœur humain est rempli de petitesse, et je tenais à conserver ma place dans leur souvenir.

Arrivés sur le boulevard, je le regardai. Il avait remis son binocle.

— Tu l'as replacé, lui dis-je ?

— Oh ! je puis le laisser retomber, répondit-il. Et, sur cette parole épique et peu rassurante, qui me ramenait au *Chevalier de Mornac*, nous nous dirigeâmes vers le café Voltaire, où nous devions dîner.

— C'est une institution charmante que ces *Hirsutes*, me dit-il.

— N'est-ce pas ? répondis-je.

— Oui, cette réunion d'hommes de haute intelligence et de femmes de talent est unique en son genre.

— Rien n'est plus vrai, dis-je à mon tour ; mais ce qu'il y a de plus curieux dans cet alliage, c'est qu'il est pur. Les Russes et les Polonaises qui viennent étudier en France et qui fréquentent ces cercles de l'esprit y restent au-dessus de tout reproche et, malgré la liberté de leurs allures, ne sont que de charmants camarades.

— De telle sorte, me répondit-il en souriant, que, si l'ami Faucher était ici, il pourrait dire de sa belle voix de contralto et en martyrisant sa royale : " Mon cher, honni soit qui mal y pense ! "

Et il remit philosophiquement son binocle, qu'il avait laissé tomber pour allumer son cigare et prendre son café.

HENRY DE PUYJALON.

Montréal, 10 mars 1893.

Fragment.

.... Mères venues pour surveiller, jeunes filles et garçons tous un peu fatigués par le trajet, la poussière et l'ardeur du midi, s'assirent, d'abord silencieux et s'épongeant le front, sous un bouleau qui, non loin de la rivière, se dressait coquettement drapé dans son justaucorps de satin blanc, et de ses longs bras frémissants couvrait de son ombrage cette charmante jeunesse. L'arbre ~~agité~~ animé par une légère brise faisait bruire, au dessus des couples rapprochés, ses feuilles qui murmuraient amoureusement au moindre souffle comme sous l'étreinte d'une caresse. Tandis que les grands sapins d'à côté mariaient leur musique berceuse au gai murmure de l'eau qui gazouillait sur les cailloux, et qu'un pinson des bois jetait au loin ses deux notes uniques dont la dernière quatre fois répétée, forme avec la première une quarte liée d'un mélancolie pénétrante....

Joseph Clarmette

LES HOMMES DU JOUR

SIR JOSEPH HICKSON.

SIR JOSEPH HICKSON

Cette galerie ne contient pas simplement la biographie des hommes politiques dont le succès a couronné la carrière : son but est de faire connaître aussi les Canadiens qui se sont créé un nom dans toutes les sphères de l'activité humaine. La liste en est remarquable : elle comprend, en effet, outre les grandes figures politiques, des hommes qui ont acquis une renommée au barreau, dans la littérature, les arts, les sciences, la médecine et la presse, ainsi que ceux qui se sont distingués dans la carrière industrielle de notre pays et qui, par un talent réel et une énergie indomptable, se sont élevés à des positions de confiance et d'immense responsabilité.

Avec l'histoire du Canada, durant les trois dernières générations, se déroule une liste remarquable de noms illustres et à jamais vénérés, car à ces noms s'attache le souvenir des développements progressifs de l'Amérique britannique du Nord pendant plus d'un demi-siècle. Un nom surtout, intimement lié à l'histoire de la prospérité industrielle du Canada, brille entre tous ces noms illustres : je veux parler de celui de Joseph Hickson, qui servit la compagnie du Grand Tronc pendant plus de trente ans. La carrière de sir Joseph est peut-être une des plus instructives de nos annales. Il fut, si l'on me permet cette expression, l'architecte de sa propre fortune. Chaque échelon de sa renommée, il le gagna de ses propres efforts. Il s'éleva d'une position relativement inférieure à la plus haute qu'il lui était possible d'atteindre. Lorsqu'il entra au service du Grand Tronc, cette compagnie n'avait qu'une ligne de mille quatre-vingt-dix milles d'étendue, avec une largeur de voie exceptionnelle de cinq pieds et demi, et ne percevait qu'environ soixante-dix mille dollars de recettes par semaine. Lors de sa retraite, la compagnie possédait une ligne de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix milles,

d'une largeur régulière de quatre pieds et huit pouces et demi, et encaissait de quatre à cinq cent mille dollars par semaine, sans compter les lignes étrangères placées sous le contrôle de la compagnie, mais dont les comptes figuraient séparément.

Quand on écrira l'histoire des chemins de fer sur ce continent,— et ce sera à une date peu éloignée — aucun homme n'occupera une place plus en évidence et plus méritée que le sujet de cette esquisse. N'a-t-il pas, en effet, consacré les meilleures années de son existence laborieuse à la grande corporation qui a tant fait pour développer les ressources naturelles et industrielles de ce pays ?

Joseph Hickson naquit en 1830, à Otterburn, comté de Northumberland, en Angleterre. Il reçut une éducation complète ; mais, ne se sentant aucun goût pour le commerce ou les carrières libérales, il entra, encore jeune, dans les bureaux de la compagnie du chemin de fer York, Newcastle et Berwick. Bientôt après, il fit partie du personnel du chemin de fer Mayport et Carlisle ; et sa première ambition se trouva satisfaite. Il resta avec cette compagnie jusqu'à sa nomination d'agent principal à Carlisle, où il se distingua comme administrateur de voies ferrées et donna la plus grande satisfaction à ses directeurs. En 1851, son ami et patron, M. Alport,— plus tard sir James — au fait de son habileté, l'engagea à entrer au service du chemin de fer Manchester, Sheffield et Lincolnshire. En dix ans, il devint assistant du directeur général. Le président de la compagnie était alors M. Edward Watkin, qui devint plus tard président de la compagnie du Grand Tronc au Canada.

Il fut tout de suite prévenu en faveur du jeune Hickson, car il vit que c'était un officier plein de zèle, décidé à réussir et, pour cela, se tenant au courant des moindres détails de son service. La place de surintendant général du Grand Tronc était vacante. M. Edward, maintenant sir Edward Watkin, l'offrit à M. Hickson, qui l'accepta en décembre 1861. Peu après, il en devenait le secrétaire-trésorier, poste où il eut occasion de faire l'épreuve de sa véritable valeur. Il put alors exercer librement les talents rares et élevés qui étaient en lui et se manifestaient déjà fortement à cette époque.

Il traversa l'Atlantique et vint se fixer au Canada. Et c'est de ce jour que son nom devint intimement lié au progrès du Grand Tronc.

Ce que cette compagnie a fait pour le Canada, l'histoire commerciale et industrielle de ce pays nous l'apprend. La main de M. Hickson se voit partout.

Que de fois l'on fit appel à ses aptitudes en matière financière, à son habileté à commander, à sa connaissance approfondie des hommes, à son énergie pour surmonter des obstacles de toutes sortes, durant le temps qu'il occupa cette position difficile ! Il commit bien peu d'erreurs et son dévouement aux intérêts de la compagnie était connu à Londres, d'où l'on suivait tous ses pas.

En 1874, le poste important de directeur général se trouva vacant et M. Hickson fut invité à l'occuper. Il avait à peine quarante-quatre ans et la tâche était lourde. Un homme moins sûr de lui-même, moins confiant dans ses propres ressources aurait peut-être reculé devant une responsabilité que l'on se représentait, à l'époque, comme surhumaine. Mais M. Hickson n'avait jamais reculé, il savait qu'on attendait beaucoup de lui. Et il ne perdit pas de temps à échanger des paroles inutiles avec les directeurs : il télégraphia son acceptation et se mit de suite à l'œuvre.

Son premier travail, en quelque sorte, fut de mettre la ligne sur un pied qui lui permît de lutter avec presque toutes les lignes rivales de cet hémisphère. Il se vit obligé de modifier la largeur de la ligne, à l'est de Montréal, pour obtenir une uniformité complète avec les correspondances américaines et canadiennes du Grand Tronc et permettre aux marchandises de faire le trajet sans changer de wagons. Le côté financier de ce remaniement comportait de graves difficultés, mais elles furent tranchées promptement, et, lorsque le directeur général soumit son plan au conseil d'administration, tous les directeurs n'eurent qu'une voix pour l'approuver et la proposition fut acceptée.

A cette même époque, ou un peu plus tard, M. Hickson amena le gouvernement fédéral du Canada à acheter cette ligne improductive, aujourd'hui formant partie de l'Intercolonial, qui s'étend de la Rivière-du-Loup à Lévis.

Cette partie de la ligne n'avait jamais bénéficié à la compagnie, et en coupant cette branche inutile, M. Hickson donna à l'arbre une vigueur plus grande. Le produit de la vente, environ un million et demi de dollars, fut consacré à une extension dont le

Grand Tronc avait besoin depuis longtemps : le contrôle d'une ligne directe à la grande cité de l'ouest, Chicago. Cette opération était, pour l'époque, un coup de maître révélant l'homme rompu dans son métier en même temps que le fin diplomate. C'est alors que le talent de M. Hickson se fit jour dans les entreprises hardies et gigantesques qu'il dirigea avec une audace et une sûreté de jugement rares. Le réseau de Chicago, qu'il convoitait depuis longtemps, donna au Grand Tronc un intérêt direct dans le système des chemins de fer américains. Naturellement, les rivaux ne se firent pas faute de critiquer,— et Dieu sait si le Grand Tronc en a eu, des rivaux, et d'impitoyables ! — mais il a toujours passé son chemin sans s'attarder aux plaintes ni aux récriminations. Il entreprenait là un travail gigantesque et, à chaque pas, les risques les plus grands l'attendaient. Il le savait, mais il avait confiance dans son œuvre.

Beaucoup croyaient qu'il ne sortirait pas victorieux de la lutte : pourtant sa persévérance assura à la compagnie un prestige et des relations d'affaires qui, avec le temps, ne firent qu'augmenter.

Il fallait du courage, et beaucoup, pour agir comme agit M. Hickson.

Il avait endossé une sérieuse responsabilité, mais il triompha, et il ne se trouverait pas, je crois, un homme assez osé pour déclarer aujourd'hui que le directeur général du Grand Tronc n'avait pas calculé au juste les résultats de son entreprise.

L'extension de la ligne du côté de Chicago ne lui suffit pas. Il avait encore de plus grands projets, dont l'exécution s'imposait immédiatement. Il construisit une ligne établissant une correspondance directe avec Toledo, Ohio, et la fusion du Grand Tronc avec le " Great Western of Canada " donna au premier un terminus à Détroit, Michigan, pour la première fois.

M. Hickson ne s'en tint pas là non plus. Non-seulement il était directeur général du Grand Tronc, mais il devint président du Chicago et Grand Tronc, du Détroit, Grand Haven et Milwaukee, et d'une douzaine d'autres compagnies canadiennes ; il était aussi vice-président de la compagnie de l' " International Bridge " à Buffalo et directeur du Vermont Central et de plusieurs de ses compagnies adjointes. Il eut, pendant nombre d'années, le contrôle absolu de plus de cinq mille milles de chemins de fer dans le Canada

et les États-Unis. Le Grand Tronc, avec lequel il a été en rapports pendant de si longues années, est une des premières cinq grandes lignes du continent. En sa qualité de directeur général, M. Hickson prit part aux grandes délibérations tenues de temps à autre entre les présidents du New-York Central, du Baltimore et Ohio, du Pennsylvania et Érié, et du Grand Tronc. Dans ces délibérations, qui portaient exclusivement sur la question importante du commerce et des entreprises du pays, il prit toujours et avec honneur une part importante, et apporta dans la discussion le fruit d'une expérience qui semblait embrasser tous les détails d'une entreprise de chemin de fer, depuis l'atelier jusqu'au bureau du directeur.

Simple dans ses manières, facile d'approche pour tous ceux qui avaient réellement affaire à lui et sachant en même temps garder son rang, il gagna le respect et l'estime de tous ceux qui le connurent, et les directeurs des autres compagnies trouvèrent toujours en lui un homme franc et honnête. Il ne manqua jamais à ses engagements et exigeait des autres la même stricte fidélité à leur parole. Il était en aussi bons termes avec ses directeurs à Londres qu'avec les hommes d'affaires et le public du Dominion.

Lorsqu'il visita l'Angleterre, en 1881, la compagnie qu'il avait servie avec tant de fidélité et de succès lui présenta un service de table en or et en argent d'une valeur de deux mille cinq cents livres sterling, accompagné d'une adresse très flatteuse — honneur aussi extraordinaire que mérité. Cet incident causa un vif plaisir à ses amis, car il montrait à quel point des hommes du métier, et par conséquent plus à même de connaître sa valeur réelle, appréciaient ses services.

Eût-il aspiré aux honneurs parlementaires, il aurait pu aisément satisfaire son ambition, car ses amis désiraient beaucoup le voir entrer aux Communes. Toutefois, la politique n'avait point de charmes pour lui, si ce n'est la politique des chemins de fer. Bien que des dignités commerciales lui aient été offertes fréquemment, il ne se fit jamais un scrupule de les refuser. Il préférait dévouer tout son temps et toute son énergie à la poursuite des intérêts du Grand Tronc. Son cœur était uni à la destinée de cette compagnie et il fit toujours tout son possible pour en développer les ressources par tous les moyens légitimes en son pouvoir.

Homme d'affaires d'instinct et d'éducation, il eut toujours pour unique occupation de veiller aux intérêts du Grand Tronc.

Il serait aisé de produire des centaines de témoins à l'appui de ces assertions. Une autorité dit : " Il ne peut y avoir aucun doute sur la position élevée qu'occupe le directeur général de la grande ligne canadienne sur ce continent : son nom est dans toutes les bouches." Un autre observe : " Aucun chef ne pouvait veiller à ses devoirs avec plus de vigilance et plus de finesse." Une fois décidé sur la marche à suivre, peu d'hommes pouvaient apporter autant d'habileté et d'intelligence dans l'exécution heureuse de leurs desseins.

Peu de personnes ont une idée de la finesse et de la diplomatie incessantes qu'exige la gestion d'un chemin de fer important. Il ne s'agit pas seulement de la direction des travaux de la ligne, bien que ce soit déjà une tâche énorme, au-dessus des forces de bien des gens ; mais c'est en suivant le progrès des lignes rivales, en faisant les extensions et les développements nécessaires, que le gérant et ses principaux coopérateurs doivent être toujours en éveil. Durant sa longue carrière, M. Hickson a eu des démêlés remarquables et il s'est arrangé de façon à sortir de la lutte avec honneur pour lui-même et en général avec profit pour les actionnaires. Mainte ligne, telle que le chemin de fer " Great Western," a été obligée de disparaître ; mais le Grand Tronc est aujourd'hui plus puissant que jamais, avec de nouvelles et importantes additions à son crédit.

A ces critiques impartiales, ajoutons les lignes suivantes d'un des principaux journaux d'Ontario : " Le chemin de fer a un caractère public si marqué qu'on le considère généralement comme une des nécessités ordinaires de la vie ; et rarement prend-on la peine d'arrêter sa pensée sur la prévoyance et les soins individuels qu'exigent l'administration et la conservation d'un chemin de fer. Si le Grand Tronc occupe aujourd'hui une position aussi importante, avec toutes les chances d'un avenir largement assuré, il le doit en grande partie à M. Joseph Hickson. Et chaque jour ne fait que justifier la confiance illimitée que mettent dans ses capacités le président, sir Henry Tyler, et les autres directeurs."

Le grand ouvrage des ponts et chaussées, le tunnel Saint-Clair, doit beaucoup à sir Joseph Hickson. Ce tunnel sous-marin, le plus

long du monde, peut être regardé comme une merveille parmi les merveilles du XIXe siècle. Un modèle exposé à l'exposition de Chicago a créé une admiration générale. Sa construction demanda une somme de travail immense et ses promoteurs se trouvèrent constamment en butte à des obstacles d'un caractère presque insurmontable.

Ce fut sir John Hickson qui suggéra le plan de ce gigantesque tunnel sous-marin. Ce fut en grande partie son énergie qui peu à peu en amena l'achèvement. Ce fut sa clairvoyance qui lui fit dire que cette merveille était réalisable ; enfin, ce fut sa force de caractère indomptable qui lui acquit, pour l'exécution de cette entreprise, l'appui de sir Henry Tyler, le président de la ligne, et de M. Joseph Hobson, ingénieur en chef des travaux. Une fois son esprit arrêté sur cette entreprise qui promettait tant pour le Grand Tronc, il ne perdit jamais courage ni confiance. Obstacles sur obstacles se dressèrent devant lui, il n'en devenait que plus déterminé à réussir et à surmonter les difficultés. Il avait, il est vrai, des hommes d'élite pour le seconder ; mais sans sa parole encourageante, son tact administratif rare, son zèle, son enthousiasme, sa persévérance étonnante et sa surveillance personnelle, le tunnel ne serait peut-être pas encore achevé, aurait pu ne jamais se construire.

Sa grande perspicacité lui avait montré les avantages que procurerait une rapide traversée de la rivière Saint-Clair. Bien avant d'entreprendre l'exécution de ce travail, il commença à réunir ses lignes dispersées, et pour ainsi dire mourantes, en un tout harmonieux. L'introduction du "Great Western" dans l'union forme partie du plan. Puis vint l'acquisition des lignes de chemin de fer sur la rive américaine de la rivière Saint-Clair ; et le tunnel projeté fut immédiatement déclaré d'une exécution possible.

La compagnie du tunnel Saint-Clair fut formée. Dans l'automne de 1886, on commença les travaux, en coulant des tuyaux des deux côtés de la rivière, à une profondeur de quatre-vingt-douze pieds sur la rive américaine et de quatre-vingt-dix-huit pieds sur la rive canadienne. Les tuyaux avaient quatre pieds sur huit, et étaient construits en bois de pin d'un pied carré, avec un étai en travers. Des décombres furent jetés dans le fond de la rivière à angle droit avec les tuyaux, à une distance de cent cinquante pieds de la rive

canadienne et de trente pieds de la rive opposée. La compagnie travailla tout d'abord sous l'eau sur des tuyaux énormes, coulés de chaque côté de la rivière. Les travaux commencèrent en 1888. Les tuyaux avaient vingt-trois pieds de diamètre avec des murs en briques de deux pieds et six pouces d'épaisseur. Les murs étaient bâtis sur des coussinets circulaires en fonte et terminés en pointes qui s'enfonçaient à mesure que la tranchée se creusait au-dessous. Le poids de la brique devait les couler d'eux-mêmes dans la tranchée. L'ouvrage ne produisit pourtant pas les résultats anticipés et plusieurs échecs survinrent, échecs qui auraient pu décourager un homme moins confiant dans le succès que le promoteur et directeur de cette grande entreprise. Il modifia le plan et décida d'enfoncer les tuyaux par les extrémités. Le matériel et l'équipement furent transportés à dix-huit cents pieds de la rive américaine et à dix-neuf cents pieds de la rive canadienne. On creusa deux grandes tranchées circulaires sur chaque rive. Les travaux commencèrent en janvier 1889 et furent achevés en 1890, au coût de près de trois cent mille dollars. Le tunnel a six mille vingt-six pieds de long, dont deux mille deux cent quatre-vingt-dix sous l'eau, et le reste sous terre ferme. La rivière a quarante pieds de profondeur maxima. Le tunnel a dix-neuf cent quatre-vingt-quatorze pieds de long sous terre ferme sur la rive canadienne et dix-sept cent seize pieds sur la rive opposée. La longueur du tunnel et des approches est de onze mille cinq cent cinquante-trois pieds.

Comme spécimen d'habileté scientifique, le tunnel compte au nombre des grands monuments de ce siècle et restera longtemps un noble et durable hommage au génie, au courage et à l'impulsion de ses éminents promoteurs.

En janvier 1890, la Reine, en reconnaissance des services rendus au Canada par M. Hickson, lui donna le rang et le titre de "Knight Bachelor." L'honneur n'avait pas été cherché, mais il n'en fut pas moins bien accueilli par les amis de sir Joseph Hickson, qui en éprouvèrent un vif plaisir.

Lorsque, en réponse à une pétition de la part des membres du Parlement en faveur de la tempérance, le gouvernement du Dominion créa une commission pour étudier la question et passer une loi d'après l'ordre en conseil, sir Joseph Hickson en fut nommé le président. Il

eut à voyager beaucoup dans le pays pour l'accomplissement de ses fonctions, et à recueillir tous les témoignages possibles. Les partisans de l'œuvre de tempérance réaliseront-ils leurs espérances ? Nous ne pouvons l'affirmer aujourd'hui ; mais nul ne peut mettre en doute l'honnêteté et l'impartialité du président, qui cherche, par tous les moyens en son pouvoir, à recueillir toutes les informations nécessaires sur un sujet qui intéresse vivement une grande partie de notre population. Lorsque le rapport, accompagné de l'enquête, et les témoignages seront déposés devant le Parlement, le peuple sera capable de juger de la valeur réelle des informations recueillies. Elles ont été prises fidèlement, personne ne pourra le nier.

En 1869, sir Joseph Hickson épousa miss Catherine Dow, fille de feu Andrew Dow et nièce d'un riche brasseur de ce nom. Il a six enfants vivants de cette union.

Sir Joseph Hickson, dans ses fonctions multiples, a pénétré bien avant dans l'étude de la vie sociale et commerciale du peuple. Il est l'un des plus distingués citoyens de Montréal, accomplissant son devoir sans affectation et d'une façon qui le rend sympathique à tous. Jamais on ne s'est adressé à lui en vain dans n'importe quelle œuvre louable que ce fût. Fervent admirateur de tous les jeux qui développent les forces physiques, il les encourage et les aide de son mieux. Entrant largement dans la vie commerciale de la métropole du Canada, le temps et l'occasion lui ont permis de s'identifier, en quelque sorte, avec ses progrès et sa prospérité. En un mot, il a réussi à jouer un rôle dans tout ce qui touche à la prospérité et dans tout ce qui fait la gloire de la métropole du Dominion, où il est respecté et estimé pour des qualités qui ont subi les plus sévères épreuves durant sa longue carrière publique.

GEORGE STEWART.

Québec, juillet 1893.

Montreal May 4th 1893

Dear Dr Stewart

May I ask you to pardon me for not having replied more promptly to your kind note. Some exceptional engagements have pressed rather heavily upon me lately and occupied all my time.

I fear there is not much of interest for the general public in the incidents of my life. You are I think pretty familiar with them and all I desire to say is that if you have determined to

to write I hope you will not allow your kindly feelings for the subject of your sketch to prevent your being entirely impartial in your criticism

With kindest regards believe me

Yours sincerely
J. Hickson

George Stewart Esq. L.L.D.
&c &c &c
Quebec

LES HOMMES DU JOUR

JOHN COSTIGAN.

JOHN COSTIGAN

"Quæ regio in terris nostri non plena laboris?"

"Personne, excepté un oiseau, ne peut être à la fois à deux endroits différents," dit une maxime que l'on applique ordinairement à l'Irlandais ingénieux, mais étourdi. S'il peut y avoir quelque raison pour douter de l'ubiquité de l'oiseau, il n'en est point qui permette de mettre en doute celle des Irlandais. Ceux-ci, en effet, semblent posséder plus que tout autre race la faculté de l'ubiquité, la faculté d'occuper tout l'espace, toutes les places en même temps ; on a même prétendu que, si jamais le pôle nord était atteint, on le trouverait occupé par une colonie de Celtes.

Quoi qu'il en soit, les généreux, spirituels et hardis enfants de la verte Érin se sont créé par toute la terre un foyer et un nom. Dans une lutte juste et égale, ils sont capables de se défendre contre tout envahisseur, dans la politique comme sur le champ de bataille ; et souvent ils porteront le sceptre de la souveraineté, ils seront, en quelque lieu que les entraîne le sort, le pouvoir derrière le trône.

Trouverons-nous dans l'histoire de plus glorieux noms que ceux des O'Donnell, en Espagne ; des Lally Tollendal, des Dillon et des MacMahon, en France ; des Nugent et des Taafe, en Autriche ; des Gavin Duffy, en Australie ; des Carroll, des Meagher et des John Boyle O'Reilly, aux États-Unis ; des Lynch et des O'Higgins, dans l'Amérique du Sud, et enfin, dans notre Canada, des D'Arcy McGee, des Murphy, des Anglin, des Curran et des Hingston ?

Je n'hésite pas à accoler à ces noms fameux celui de notre secrétaire d'État, qui fait le sujet de cette esquisse biographique. La renommée de l'honorable John Costigan s'étend aussi loin que le Dominion ; son nom est un "mot sympathique," synonyme, dans ce sanctuaire béni de la religion et de la nationalité, de tout ce qui est noble et désintéressé.

Né le 1er février 1835, à Saint-Nicolas, dans la vaillante province de Québec, le secrétaire d'État est encore dans le croissant de la vie et, bien qu'il ne s'en rende peut-être pas compte, il a atteint les dernières limites de la renommée dans les annales de son pays, où le souvenir de sa conduite désintéressée et de ses actes patriotiques lui survivra pour encourager les autres à suivre le sentier du devoir et de l'honneur, dût-il être obstrué par la calomnie et la malveillance.

Il a fait ses études au collège de Sainte-Anne, dont plusieurs élèves ont atteint les plus hautes dignités de leurs carrières respectives. Ses succès y furent très satisfaisants. Il était brillant et intelligent, studieux et ambitieux,—qualités qui font presque toujours prévoir dans l'élève un homme remarquable.

Après avoir terminé son cours classique avec beaucoup d'éclat, il quitta le paisible port de son *alma mater* pour voguer sur la mer orageuse de la vie.

Un peu plus tard, il fut nommé greffier des actes pour Victoria et juge de la cour inférieure des plaids communs pour le Nouveau-Brunswick.

Mais cette carrière, très honorable en elle-même, était pourtant trop étroite pour l'activité naturelle et la louable ambition du jeune titulaire de la cour des plaids communs.

Poussé par ses désirs personnels et les pressantes sollicitations de ses concitoyens, il se décida à entrer dans la vie publique.

La politique exerce un attrait irrésistible sur beaucoup de personnes d'un tempérament chaud et ardent. Bien que ce soit une carrière comme une autre, elle peut être ravalée et rendue odieuse, et elle peut aussi être exaltée et devenir le digne objet de la reconnaissance d'une nation. Elle renferme d'innombrables perspectives, qui la rendent attrayante. De même que le dernier des soldats qui combattaient sous Napoléon Bonaparte était censé porter dans son sac le bâton de maréchal, de même il est fort possible pour un jeune homme ayant du talent et de l'ambition de trouver dans la politique pure et désintéressée le sceptre du pouvoir, le "Sésame, ouvre-toi !" des plus hautes dignités de l'État, le passeport pour la renommée ou la fortune, et peut-être pour les deux.

A l'étranger, nous voyons les exemples les plus éclatants des succès individuels et du renom acquis ainsi. Chez nous, les destinées politiques du pays sont identifiées avec les noms des Lafontaine, des Taché, des Macdonald, des Cartier, des Dorion, des McGee, des Chapleau, des Laurier, des Blake, des Abbott, des Thompson et d'une quantité d'autres presque aussi illustres.

En 1861, la circonscription de Victoria élut l'honorable M. Costigan pour la représenter à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La popularité du jeune député était si grande, la confiance qu'avaient en lui ses électeurs était si entière que, pendant trente-deux ans, ils n'ont pas cessé de l'élire pour les représenter. Il siégea cinq ans à l'assemblée du Nouveau-Brunswick, et le reste du temps, après la confédération, à la chambre des communes.

Peu de temps après la proclamation de la confédération, alors que M. Costigan ne faisait que débuter à la chambre fédérale, un nuage sombre commença à envahir l'horizon politique. Il continua à grossir et à s'obscurcir, faisant présager, par son aspect menaçant, une tempête prête à se déchaîner au premier moment. Elle éclata à l'occasion de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick,— acte qui attira de suite le démon des querelles de sectes. La bataille, opiniâtre et acharnée, fut pendant un certain temps confinée aux étroites limites de l'assemblée locale, mais ne tarda pas à être transportée sur le champ plus vaste de la politique fédérale. L'écho en fut répercuté d'un bout à l'autre du pays, de la côte de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses, et il en résulta une agitation qui surexcita violemment les plus mauvaises passions du peuple. Un mouvement identique vient d'être suscité parmi la lointaine population du Manitoba, et tous ceux qui préfèrent la paix et la bonne entente aux querelles de sectes et de races doivent le déplorer.

Je me permettrai ici de réclamer l'indulgence du lecteur pour une petite digression : je voudrais exprimer mon humble opinion sur le malheureux sujet des écoles séparées, question d'une importance capitale. Au reste, il est bien entendu qu'en le faisant je ne suis poussé par aucun sentiment hostile à ceux que leur conscience porte à soutenir des idées différentes des miennes. Le sujet est de ceux qui comportent une amicale discussion ; mais c'est du juste règlement du différend en litige que dépendent la paix et la pros-

périté de la communauté,—communauté mélangée, dont tout bon citoyen doit s'efforcer d'harmoniser les divers intérêts, si inextricablement entremêlés, pour le bien comme pour le mal, de manière à réduire au minimum possible toutes les causes de discorde ou de difficultés sociales.

Je dis donc que la question des écoles séparées sera toujours une question brûlante pour les catholiques. Et pourquoi ? Parce que, pour eux, toute tentative faite pour supprimer leurs écoles est de la persécution religieuse, et l'histoire du monde démontre que de telles persécutions n'aboutissent qu'à la confusion et au chaos, ne font que détruire l'harmonie et les sentiments bienveillants qui devraient animer la fraternité humaine.

Mais il y a, au sujet de la croisade contre les écoles séparées, un trait remarquable, qui montre l'étroitesse de vues et le manque de logique de la pauvre nature humaine, lorsqu'elle est aveuglée par les préjugés ou les passions. Les pires ennemis de ces écoles sont les champions des "droits égaux,"—des hommes qui, à tort ou à raison, ont l'habitude de monter sur les toits pour crier qu'ils sont prêts à mourir pour la "liberté civile et religieuse." Comment ces hommes mettent-ils en pratique leurs louables théories ? En méconnaissant tout simplement les droits des catholiques ; en abolissant les écoles catholiques, ou en privant arbitrairement, de toute manière, les catholiques de leurs légitimes privilèges et de cette "liberté civile et religieuse." Aussi bien, les "droits égaux," quand il s'agit des catholiques, sont de vains termes, des "illusions" et des pièges.

Eh bien ! les prétentions énoncées par les défenseurs des écoles séparées renferment un principe ; et les principes sont fixes et sans bornes, comme l'univers : ils ne sont pas et ne sauraient être restreints par des divisions géographiques. Voici ce principe : si les protestants ont le droit de choisir *leurs* écoles, les catholiques ont incontestablement le même droit, qu'ils habitent au Nouveau-Brunswick, au Manitoba ou ailleurs. La province de Québec s'est inclinée devant ce principe et en a obtenu les meilleurs résultats : pourquoi ne pas le mettre en force dans toute la Puissance ? Les principes ne sont pas basés sur le pouvoir, les préjugés ou la bigoterie, mais sur le droit, l'équité et la justice, et ils ne devraient pas

être affectés par "les subtilités, les calembours et les jeux de mots" qu'une interprétation erronée des documents constitutionnels peut mettre sur les lèvres des factieux ou des fanatiques. Nous voyons la majorité catholique respecter et soutenir ce principe : la majorité des champions des "droits égaux" voudrait le fouler aux pieds et lui substituer le vieux motto païen : "*Lex talionis : væ victis !*"

L'honorable M. Costigan était pleinement d'accord avec ses compatriotes et ses coreligionnaires dans leur mouvement pour répudier l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick. De son siège à la chambre des communes, il attaqua cette odieuse mesure avec toute la véhémence et l'éloquence naturelle d'une indignation légitime, avec l'intime persuasion qu'on avait commis une injustice. Il revint à la charge plusieurs fois avec une intrépidité indomptable. Le 20 mai 1872, il proposa une adresse à Son Excellence pour lui demander le désaveu de l'acte, parce que "la dite loi était injuste et causait beaucoup de malaise au milieu de la population catholique romaine." N'ayant pas réussi alors, nous le trouvons, un an après, le 14 mai 1873, proposant une autre adresse pour demander que "le Gouvernement avise Son Excellence de désavouer les actes votés par la législature du Nouveau-Brunswick," ce qui fut accordé. Suivant l'ordre d'idées des adresses précédentes, il proposa encore, le 6 mai 1874, une adresse à Sa Majesté pour lui demander de faire passer un acte afin d'amender celui de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, en décidant que "chaque dénomination religieuse, au Nouveau-Brunswick, continuerait à avoir possession et jouissance de tous les droits se rapportant à ses écoles comme elle en avait possession et jouissance à l'époque où le dit acte fut voté," etc. Pour des raisons bien connues, cette motion fut ensuite retirée. Mais au mois de mars de l'année suivante (1875), il reprit la question en proposant une résolution pour demander de voter un acte amendant celui de l'Amérique anglaise du Nord de manière à pourvoir à ce que "les habitants catholiques romains du Nouveau-Brunswick aient les mêmes droits, privilèges, etc., quant aux écoles séparées et dissidentes, etc., que ceux dont ont jouissance et possession la minorité catholique romaine d'Ontario et la minorité protestante de Québec." Après avoir été amendée, cette motion fut votée.

La position prise par M. Costigan sur cette question des écoles montre qu'il a le courage de ses convictions jusque dans les circonstances les plus critiques et qu'on ne saurait le taxer de pusillanimité ni de manque de caractère. Il traversa cette lutte mémorable et fit face aux plus décourageants obstacles avec résolution et tenacité, soutenu, sans aucun doute, par la pensée que "celui dont la cause est juste est armé d'un triple airain."

Sa loyauté et son dévouement à une cause qui avait l'approbation de sa conscience, le zèle, l'énergie et l'éloquence qu'il déploya pour sa défense gagnèrent à M. Costigan le respect et la considération de ses adversaires aussi bien que de ses amis. Feu sir John A. Macdonald, qui n'était pas un mauvais juge en fait de caractères, lui prouva immédiatement le cas qu'il faisait de sa conduite en lui offrant le portefeuille du Revenu de l'Intérieur. Il fut assermenté comme membre du Conseil Privé en 1882, et, chaque fois que l'on a renouvelé ou reconstruit le Cabinet, il en a fait partie.

Il avait à peine terminé la lutte à outrance pour ses coreligionnaires dans le pays témoin de sa naissance, que son esprit chevaleresque le poussa à offrir tout le secours dont il pouvait disposer à ceux qui luttaient pour leurs droits nationaux dans le pays de ses ancêtres.

Vers 1873, le mouvement irlandais du *home rule* parut recevoir une nouvelle impulsion. De nombreux clubs se formèrent aux États-Unis et au Canada. C'était un réveil de l'esprit d'indépendance suscité, plusieurs générations auparavant, par Daniel O'Connell, de cet esprit qui peut sommeiller, mais qui ne saurait mourir. Des années ont passé depuis que John Woolman, à la première aurore de ce sentiment de liberté, disait, en parlant de l'esclavage dans la république voisine : "Travailler à se délivrer de l'esprit d'oppression est la première obligation de la famille de Jésus-Christ." Dans le même sens, le *home rule*, qui a pour but d'étouffer cet "esprit d'oppression," devrait être regardé comme la "première obligation," sinon de l'humanité entière, du moins de toute cette partie de l'humanité qui réclame l'Irlande comme son pays natal ou le pays de ses ancêtres. Le patriotisme est un devoir à la fois sacré et impérieux. Il n'a rien à faire avec le rang, le le climat ou la croyance. C'est une plante à jamais enracinée dans

le sol de toute nature généreuse, et le sang des victimes ne fait que rafraîchir et prolonger la durée de cette plante.

Qui ne se rappelle, à ce propos, le passage magnifique du fameux chantre d'Abbottsford : "C'est ici que vit un homme dont le cœur est si desséché qu'il ne s'est jamais dit à lui-même : ceci est mon pays, mon pays natal ? . . . . . S'il respire ici un cœur semblable, allez, remarquez-le bien : aucun ménestrel ne le chantera. S'il a des titres pompeux, si son nom est fameux, si sa fortune est aussi considérable qu'il a pu la désirer, — malgré ces titres, cette puissance et ces richesses, le misérable a tout concentré sur lui-même. Il perdra pendant sa vie toute bonne renommée, puis, deux fois mort, retournera, sans être pleuré, sans être honoré, sans être chanté, à la vile poussière dont il est sorti."

La gloire des batailles des Thermopyles et de Marathon est impérissable, et elle a été gagnée sur le champ de bataille. La gloire des batailles des Thermopyles et de Marathon que vont livrer les enfants de l'Irlande ligués ensemble sous le drapeau du *home rule* ne sera pas moins impérissable, bien qu'acquise sans coup férir dans l'arène politique. A un point de vue, la cause des Grecs héroïques est identique à celle des partisans presque aussi héroïques du *home rule :* c'est la lutte du droit contre la force, la lutte pour la liberté nationale d'abord, puis pour l'indépendance législative.

Ne craignant jamais de s'identifier avec les aspirations de ses compatriotes pour la restauration de l'autonomie parlementaire de l'Irlande et gardant sur ce sujet une attitude qui contrastait à son avantage, avec celle de quelques-uns d'entre eux, le digne sujet de notre esquisse se jeta dans la lutte avec l'ardeur et la détermination qui le caractérisent.

Pendant la session de 1882, il proposa et fit voter une adresse à Sa Majesté, la priant de "vouloir bien accorder à l'Irlande le gouvernement du *home rule* pour la mise en liberté des 'suspects' et d'autres améliorations." Cette adresse est connue sous le nom fameux de "résolutions de Costigan sur le *home rule*." Il appuya sa motion par un discours remarquable, au cours duquel il fut applaudi à maintes reprises. Ses points étaient admirablement choisis, traités sans passion, mais soutenus avec beaucoup de

force et de clarté d'arguments. Il fit une excellente impression sur la Chambre, qui finit par adopter ses résolutions à l'unanimité. Une copie officielle de l'adresse fut envoyée à M. Gladstone, alors premier ministre du parlement impérial, et elle arriva pendant que le Parlement discutait le projet de loi du *home rule* irlandais.

Comme la "graine de moutarde," qui est la plus petite et la moins importante des graines, ces "résolutions" peuvent avoir été mises de côté comme futiles ; cependant nous sommes libres de penser qu'elles ont porté leur fruit plus tard et que c'est à elles d'abord qu'est due l'idée qu'a eue le "Grand Vieillard" de l'Angleterre d'épouser la cause de l'Irlande pour le *home rule*. Elles eurent, du moins, le mérite d'être le premier acte officiel approuvant la mesure votée par une colonie anglaise et d'induire les législatures des autres pays à imiter cet exemple. L'unanimité des sentiments montrés ainsi par différentes parties de la terre ne pouvait que servir, ne fût-ce qu'indirectement et après un certain temps, la cause qui avait provoqué cette démonstration.

On ne peut pas dire que M. Costigan accapare les débats ; mais, quand il parle devant la Chambre, il inspire toujours une respectueuse attention. Avec lui, c'est la force et l'enchaînement, avant la vanité pure et la loquacité. "La brièveté est l'âme du jugement." Si quelques honorables députés se rappelaient plus souvent cette maxime, on utiliserait bien du temps perdu ; et, puisque "le temps est de l'argent," le temps qu'ils gaspillent est de l'argent perdu pour le Gouvernement et pour le pays. Je crois que les représentants du peuple qui aiment à bavarder pourraient mettre à profit une anecdote que l'on rapporte de Dean Swift. Un jour, il avait prêché un sermon de charité à la cathédrale de Saint-Patrice, et il eut la mortification d'entendre dire qu'il avait été beaucoup trop long. "A la prochaine occasion," se promit-il, "je ne retomberai plus dans cette faute." L'occasion arriva, et il en profita. "Bien-aimés frères," commença-t-il, "le texte que j'ai choisi m'apprend que celui qui donne aux pauvres prête au Seigneur." Il le répéta en appuyant sur les mots et poursuivit : "Eh bien ! chers frères, si ces paroles vous conviennent et si vous croyez à la valeur du placement, prouvez-le moi." Il descendit de chaire et s'aperçut avec satisfaction que son petit discours était suivi d'une quête abondante.

Comme ministre de la Couronne, notre digne secrétaire d'État a un passé sans tache. Il y a quelques sessions, au cours de l'angoissante période pendant laquelle il n'était question, aux alentours du Parlement, que de soi-disant scandales et de rumeurs de scandales, jamais le moindre soupçon n'est venu ternir son éclatant honneur de fonctionnaire. Comme la femme de César, il était "au-dessus de tout soupçon."

Maintenant, comme disait Shakespeare dans une phrase que je remarquais tout dernièrement et que je change un peu, "les *fanatiques* se ruent sur le terrain où les *calomniateurs* craignent de s'aventurer" et essaient de noircir son nom et sa réputation en l'accusant d'avoir trompé son ancien chef, feu sir John A. Macdonald. Mais un écrivain distingué a triomphalement vengé, dans le *Citizen* d'Ottawa, le caractère du ministre de la bassesse d'une accusation évidemment conçue par une bigoterie malhonnête et dissimulée par une malignité plus vile encore.

Je transcris l'article du *Citizen*, comme faisant partie de cette esquisse :

"Le *Mail* accuse M. Costigan de trahison envers ses collègues, accusation assez sérieuse, si elle est fondée, pour nécessiter non-seulement son départ du Cabinet, mais même sa retraite de la vie publique et de la société de tous les hommes honorables. Mais le point faible de l'attaque du *Mail* est sa fausseté, car ce journal a répété délibérément contre M. Costigan des accusations que, depuis des années, il savait absolument dénuées de fondement.

"Nos lecteurs connaissent la délicate position d'un membre du Cabinet : sur toutes les questions politiques, le Cabinet est un, et si un ministre ne peut pas s'accorder avec ses collègues, son devoir est de donner sa démission. Mais les raisons de cette démission ne peuvent être révélées que par le gouverneur général, de sorte que, si cette révélation n'a pas lieu, les lèvres du ministre sont scellées et les motifs qui l'ont déterminé peuvent être dénaturés par les hommes sans scrupule dont le caractère est faussé par la perversité morale. Il arrive parfois qu'un ministre qui a donné sa démission la retire après quelques explications ; dans ce cas, ses embarras augmentent, car non-seulement il est réduit au silence, mais les hommes d'imagi-

nation ardente et de sens moral relâché trouvent un champ plus vaste pour exercer leurs talents.

" Telle était la position dans laquelle se trouvait M. Costigan pendant la session de 1884. Pour des raisons qui n'ont jamais été officiellement publiées, mais que tout le monde, du moins à Ottawa, connaissait bien, M. Costigan remit son portefeuille entre les mains de sir John Macdonald. Depuis deux ans, il faisait partie du Cabinet et était reconnu, de même qu'aujourd'hui, comme le représentant des Irlandais catholiques du Canada. A tort ou à raison, il crut que ceux-ci n'étaient pas traités avec la même impartialité que les autres éléments de la population et que le Gouvernement ne leur accordait pas la part de bénéfices et de privilèges à laquelle ils avaient droit. Obsédé par cette pensée et ne voulant pas prêter flanc à l'accusation de s'être laissé corrompre pour perpétuer un état de choses répudié par tout homme de vues élevées, M. Costigan sacrifia sa position, ses appointements et son bien-être à ce qu'il considérait comme son devoir et donna sa démission de ministre et de membre du Cabinet. Quelle fut la nature des négociations qui aboutirent, vingt-quatre heures après, à lui faire retirer cette démission, nous ne le savons pas plus que le *Mail*, et il est absurde de se lancer dans des suppositions. Voilà pourtant la véritable histoire de la démission de M. Costigan, et tout ce qu'en a raconté le *Mail* n'est que le produit de l'imagination.

" Dans un discours prononcé à Kingston il y a quinze jours, M. Costigan a parlé de l'incident de 1884 ; malheureusement, il parait qu'il en a placé la date à l'époque du scandale du Pacifique, en 1873. M. Costigan était alors simple député et, loin d'avoir aucune difficulté avec sir John Macdonald, il suivit son illustre chef sur les bancs de l'opposition, alors qu'il lui eût été loisible, s'il en avait eu envie, de se joindre aux déserteurs et de passer à l'ennemi.

" Il est vrai que la démission de M. Costigan fut envoyée au moment de la discussion de l'emprunt du chemin de fer canadien du Pacifique. Il est vrai aussi que M. Costigan approuva la politique du Gouvernement d'accorder le prêt ; mais il est absolument faux, quoi qu'en dise le *Mail*, qu'il se soit levé devant la Chambre et qu'il ait prononcé un discours contre le prêt auquel, en sa qualité de ministre, il avait donné son approbation. Lorsque M. Costigan se

leva ce jour-là, il était une heure et demie du matin ; il souffrait d'un enrouement qui rendait sa voix tout à fait inintelligible. Il proposa l'ajournement du débat. Sir John Macdonald s'y étant opposé, M. Costigan insista, disant que, dans l'état où il se trouvait, il préférait n'être pas obligé de parler, mais que, s'il fallait qu'il parlât, il le ferait. Sir John céda et la Chambre s'ajourna. Ce que M. Costigan aurait dit, comme il le déclara souvent à ses amis, c'eût été sa résolution, malgré le changement de ses rapports avec le ministère, de soutenir le prêt auquel il avait donné son assentiment devant le Conseil. Sir John Macdonald déclara plus tard à la Chambre que la démission de M. Costigan était datée du 18 février, qu'il l'avait reçue le 18 et qu'elle avait été retirée le 19. Lorsque M. Costigan se leva pour parler, c'était de bonne heure dans la matinée du 19, et sa démission avait probablement été entre les mains de sir John pendant douze heures.

. . . . . .

" Le *Mail* fait certainement beaucoup de frais d'imagination, quand il représente M. Costigan allant demander à sir John Macdonald de lui pardonner et de lui rendre sa démission. L'idée est trop puérile pour s'y arrêter sérieusement un moment. M. Costigan, tout le monde le sait, n'est ni un mendiant ni un flagorneur, et les ennemis les plus acharnés de sir John Macdonald n'ont jamais accusé ce dernier d'être un imbécile. Y a-t-il, en effet, autre chose qu'un imbécile pour admettre parmi ses confrères un homme d'un caractère comme celui que le *Mail* attribue à M. Costigan, ou pour faire rentrer dans ses bonnes grâces un traître qui aurait essayé de le poignarder dans l'obscurité ? "

Pour corroborer son témoignage, le *Citizen* renvoie le lecteur au *Hansard* de 1884, volume I, pages 457 et 525, pour deux discours prononcés à la Chambre, en des occasions différentes, par sir John Macdonald, qui décharge complètement M. Costigan de tout blâme sous ce rapport.

La dénonciation que fait le *Mail* contre M. Costigan, pour avoir parlé et voté comme il l'a fait dans l'affaire de Clarke Wallace, est également absurde et sans fondement. La question n'était pas une question gouvernementale, et, par conséquent, les ministres et les députés étaient libres de voter comme il leur plaisait.

La loyauté de notre secrétaire d'État envers ses collègues, de même que sa parfaite intégrité, ne peuvent donc pas plus être atteintes par la langue des détracteurs que l'acier ne peut être attaqué par la piqûre de la vipère.

Dans la vie privée, M. Costigan est hautement estimé par ceux qui le connaissent intimement. Il est toujours charitable, hospitalier, ami sincère et gai compagnon.

En 1855, il a épousé Harriett, fille de M. J. R. Ryan, et il est très heureux dans ses rapports domestiques.

Il ne me reste qu'une chose à ajouter : si son naturel était moins saturé de modestie, notre digne secrétaire d'État, sans s'exposer à une accusation de vanité excessive, pourrait, sans se tromper, s'écrier avec le poète latin : " *Non omnis moriar.*"

W. O. FARMER.

Montréal, août 1893.

Nov. 27th/93

My dear Taché

I just returned from an eight weeks outing in the wilds of New Brunswick. I had two friends with me. I shot a fine moose and trapped one Bear four fine otter one wild cat Eighteen Mink Seventeen marten, and a lot of muskrat,

I feel stronger than I have been for years

Lt. Col. Taché &c
Standard Building
Montreal

Yours truly
J. McCrae

LES HOMMES DU JOUR

LOUIS OLIVIER TAILLON

LOUIS OLIVIER TAILLON

Grand, de taille robuste, avec un œil franc et une barbe flottante, M. Taillon attire naturellement tous les regards. A première vue, on devine que c'est un homme que la nature elle-même a destiné aux premiers rôles dans la société.

Quand il parle, sa voix sonore s'anime tour à tour des accents d'une conviction inébranlable, d'une honnête indignation et d'un ardent enthousiasme pour la cause qu'il plaide. L'auditoire qui l'écoute peut difficilement se refuser à partager ses opinions et ne saurait douter de sa sincérité. On sent que c'est un homme qui croit ce qu'il dit et le dit parce qu'il le croit. En un mot, et je pense que c'est là son trait caractéristique, M. Taillon est un homme convaincu et, partant, un homme fort.

En ce pays, l'on entre très jeune dans la vie politique. A peine sorti du collège, l'adolescent se laisse enrégimenter dans une de ces armées qu'on appelle les partis politiques. Simple soldat d'abord, il aspire bientôt à un rôle moins effacé. Peu après, il fait son début au Parlement et, s'il a du talent et du caractère, il s'asseoira encore jeune sur le banc des ministres. Cette précocité est, d'ailleurs, dans les traditions de l'Angleterre, où William Pitt forma un ministère à l'âge de vingt-quatre ans et dont le premier ministre actuel compte plus de soixante ans de vie publique.

M. Taillon est encore dans la force de l'âge, et pourtant il a déjà fourni une longue carrière. Il naquit à Terrebonne, patrie d'un grand nombre de nos hommes d'État, le 26 septembre 1840. Il suivit les cours du collège Masson et, au sortir de cette institution, embrassa la carrière légale. Diplômé avocat en 1865, il se fixa à Montréal.

Comme beaucoup d'autres, M. Taillon s'occupa bien jeune de la chose publique. Très fort jouteur, il ne demeura pas longtemps dans les rangs des simples soldats et, en 1875, il fut désigné pour défendre la cause conservatrice dans la division électorale de Montréal-Est, la division la plus populeuse comme la plus importante de la province de Québec. M. Taillon ne trompa pas l'attente de ses chefs, il fut élu par une forte majorité ; à trois reprises ensuite, il demanda aux électeurs de cette puissante division le renouvellement de son mandat, et chaque fois son nom sortit victorieux de l'urne électorale.

En 1882, lorsque l'assemblée législative se réunit après la victoire presque phénoménale du parti conservateur aux élections générales du 2 décembre 1881, M. Chapleau, alors premier ministre, proposa l'élection de M. Taillon comme président de l'Assemblée. Cette proposition fut votée d'emblée et M. Taillon s'assit au fauteuil présidentiel aux acclamations de toute la Chambre. Il occupa cette position élevée pendant deux ans ; il s'y distingua par son urbanité, son impartialité et ses connaissances parlementaires. Pendant cette période, M. Chapleau avait laissé la politique provinciale et résigné à la fois son portefeuille de chef de cabinet et son mandat à la législature de Québec, dont il faisait partie depuis la confédération, pour accepter le secrétariat d'État dans le ministère fédéral. Feu le juge Mousseau avait pris sa place comme premier ministre de la province de Québec. Le ministère Mousseau dura un an et demi et fut remplacé par un cabinet présidé par le docteur Ross, dans lequel M. Taillon prit, le 23 janvier 1884, le portefeuille de procureur général. A cette occasion, M. Taillon fut élu par acclamation à Montréal-Est.

Le ministère Ross-Taillon dura trois ans. Appuyé d'une forte majorité à l'assemblée législative, majorité sortie de l'urne électorale le 2 décembre 1881, il semblait qu'il pouvait se promettre une plus longue vie. Mais de graves évènements s'étaient produits au Nord-Ouest. Louis Riel, revenu depuis peu des États-Unis, avait soufflé partout le vent de la révolte. Avant que le pays eût pu même se rendre compte de ce qui se passait dans ces territoires éloignés, il fallut assister aux péripéties du premier mouvement insurrectionnel dont le Canada eût été témoin depuis 1837. L'histoire de cette

guerre, si vraiment on peut l'appeler de ce nom, n'a pas besoin d'être racontée ici. Le dénouement ne se fit pas attendre. Les métis furent écrasés. Leur chef fut arrêté, décrété de haute trahison, et un verdict de culpabilité fut rendu contre lui. Louis Riel expia sa faute sur l'échafaud, mais sa mort apporta un trouble profond dans tout le pays, et nulle part plus que dans la province de Québec.

L'histoire du mouvement dit national pourra s'écrire quand ses principaux chefs auront été jugés au tribunal de la postérité, plus impartiale et moins passionnée que nous. Nous sommes trop près des évènements pour pouvoir les apprécier. Même à l'heure qu'il est, il serait téméraire de hasarder un jugement qui serait chaudement discuté et qu'on ne manquerait pas de mettre sur le compte de nos opinions politiques.

Mais il nous sera permis de dire que ce fut un ouragan ou, si l'on aime mieux, une espèce de cyclone. Le tourbillon de poussière qui l'accompagna obscurcit tout. Emportés par la violence de la tempête, bien des hommes ne purent ou ne surent que plus tard se raidir et reprendre pied. Le cabinet Ross s'était résolument placé sur le terrain de la non-intervention, ce qui me paraît avoir été logique, puisque sa responsabilité n'était nullement engagée quant à des évènements qui s'étaient passés à mille lieues de Québec. Mais c'était provoquer l'orage. Lors des élections générales du 14 octobre 1886, la tempête sévissait encore, bien que sa violence se fût quelque peu amoindrie. M. Taillon fut l'une de ses victimes : il échoua devant ses électeurs de Montréal-Est, qui, jusque-là, ne s'étaient pas fait faute de l'acclamer. Il fut difficile d'apprécier le résultat général de l'élection ; tant d'hommes de nuance nouvelle sortirent de l'épreuve électorale, qu'il fallut attendre le jugement de la législature. La veille de la réunion des Chambres, M. Ross résigna son portefeuille, et M. Taillon, qui s'était fait élire à Montcalm, forma un ministère dont la vie ne fut pas longue, puisqu'il donna sa démission deux jours plus tard, le 27 janvier 1887, à la suite d'un vote hostile de l'assemblée législative. (1) M. Mercier lui succéda et M. Taillon devint chef de l'opposition.

(1) La chute de ce ministère rappelle le souvenir du cabinet Brown-Dorion, de 1858, qui, lui aussi, ne vécut que deux jours.

A partir de ce moment, nous entrons en pleine histoire contemporaine. Grâce à une faible majorité à l'assemblée législative, M. Mercier se maintint au pouvoir et, le 17 juin 1890, eurent lieu des élections générales qui triplèrent sa majorité. M. Taillon aurait pu se faire élire par acclamation à Montcalm, mais il voulut disputer un château-fort de l'ennemi, le comté de Jacques-Cartier. Il y échoua et, après quinze années de vie publique, pendant lesquelles il avait rempli les premiers rôles, il se retira de la politique et reprit — sans regret, croyons-nous — le chemin de son étude d'avocat.

J'ai dit que M. Mercier avait triplé sa majorité aux élections générales de 1890. C'est dire qu'il fut tout-puissant dans la nouvelle législature. Mais il n'était pas loin de la Roche Tarpéienne, puisqu'il était arrivé au sommet du Capitole. Au retour d'un voyage en Europe, dans l'été de 1891, qu'on nous dit avoir été une tournée triomphale, il trouva le sénat du Canada saisi d'une question qui se rapportait au chemin de fer de la Baie des Chaleurs. L'opinion publique s'émut vivement des déclarations qui y furent faites, et M. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, invita M. Mercier à lui donner des explications. Une commission d'enquête fut nommée, elle interrogea de nombreux témoins et, le 17 décembre 1891, M. Angers révoqua M. Mercier et appela M. de Boucherville à former un ministère.

Depuis un an et demi, M. Taillon s'était remis avec ardeur à la pratique de sa profession. M. de Boucherville l'appela auprès de lui et, avec une rare abnégation, M. Taillon consentit à faire partie du nouveau ministère sans être porteur de portefeuille. C'était accepter la tâche et renoncer à la récompense. Suivirent les élections générales du 7 mars 1892. M. Taillon fut élu dans le comté de Chambly qui, depuis longtemps, appartenait à l'ennemi, et le gouvernement de Boucherville remporta dans toute la province une victoire éclatante. M. de Boucherville, cependant, ne désirait pas retenir longtemps un fardeau si lourd, surtout à son âge. Dès qu'il y eut rumeur de sa démission prochaine, l'opinion publique désigna M. Taillon pour lui succéder.

Sans se montrer indiscret, il sera permis à l'auteur, qui le sait, de dire que M. Taillon n'a pas recherché cette position élevée, qu'elle lui fut presque imposée et qu'il ne l'a acceptée que pour se

rendre au vœu unanime du parti conservateur. M. Taillon devint donc premier ministre de la province de Québec en décembre 1892 ; il l'est encore aujourd'hui et, sans trancher sur la question politique, je puis ajouter qu'il possède la confiance, non seulement de son parti, mais encore de ces hommes qui, n'étant affiliés à aucun parti politique, se contentent de juger les gouvernements comme les hommes, suivant leurs œuvres. Le premier ministre actuel, en effet, est un homme dont l'honnêteté est au-dessus de tout soupçon, qui pousse le désintéressement jusqu'au scrupule et qui ne compte pas les sacrifices personnels quand il s'agit de faire son devoir. M. Taillon eût pu se faire une honnête aisance au barreau ; c'est un de ces hommes auxquels jamais les clients ne manqueront, parce qu'ils savent leur inspirer confiance. Et pourtant c'est un fait notoire que M. Taillon est aujourd'hui un homme pauvre. Si se sacrifier soi-même pour la patrie, négliger ses affaires pour celles de son pays est du patriotisme, assurément ces hommes qui, comme M. Taillon, font ce sacrifice sans hésiter, sont des patriotes dignes de tout éloge.

Encore si ce désintéressement était récompensé ! . . . Ah ! la vie politique ! Combien d'hommes à l'ambition généreuse et au noble caractère elle a enthousiasmés au début de leur carrière, et dégoûtés, alors qu'ils n'avaient pas encore pu donner toute la mesure de leur talent ! C'est une guerre plus impitoyable que celle que l'on fait au moyen des balles et des obus. C'est un champ de bataille où l'on ne donne pas de quartier, où l'on dévoile au grand jour toutes les faiblesses, toutes les défaillances, véritables, supposées ou même fabriquées de toutes pièces, de l'adversaire. Faut-il s'étonner que, dans des moments d'épanchement, l'homme public, à qui rien ne paraît manquer, qui est un objet d'adoration pour ses amis, d'enthousiasme pour ses partisans, que l'on écoute avec une obéissance souvent aveugle, faut-il s'étonner que cet homme laisse échapper parfois l'expression d'un regret, qu'il appelle de ses vœux une existence plus paisible où il lui serait permis de vivre pour les siens, pour ses amis, et de se dérober, non que le courage lui manque, mais parce que le dégoût l'empoigne, à la boue que lui jettent de lâches insulteurs ? Que voulez-vous ? Cincinnatus regrette toujours sa charrue, et je ne suis pas éloigné de croire qu'il a raison.

M. Taillon n'échappe peut-être pas à ce sort. Tout vigoureux lutteur qu'il soit, quelque vocation que la nature lui ait donnée pour la carrière publique, et je crois qu'il en a la vocation, puisqu'on la lui impose, et comme on dit, "*Vox populi, vox Dei!*" il ne laisse pas d'avoir plus d'aversion que d'amour pour la vie politique. Il regrette toujours son étude d'avocat et les luttes plus dignes et plus courtoises du barreau.

Ces regrets sont-ils de nature à diminuer la force de l'homme qui les ressent? C'est possible, car, règle générale, l'intelligence ne donne sa pleine mesure que lorsque le cœur bat à l'unisson. Cependant, le véritable patriotisme, c'est d'unir le dévouement au sacrifice ; il faut commencer par se vaincre soi-même, si l'on veut être victorieux des autres. M. Taillon le comprend sans doute ainsi, puisque le voilà sur la brèche, et Dieu sait qu'il ne se dérobe pas aux coups.

M. Taillon est l'un de nos orateurs populaires les plus puissants. Ce n'est pas qu'il soit un rhétoricien ; mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est un convaincu, et il n'en faut pas plus pour lui permettre d'atteindre, ce qui doit être la suprême ambition de tout orateur, la persuasion et l'enlèvement de l'auditoire qui l'écoute. Plus préoccupé de convaincre que d'éblouir, M. Taillon néglige les fleurs et les figures de la rhétorique, il ne laisse pas tomber de ses lèvres de ces phrases à effet, de ces mots sonores, mais souvent vides de sens, qui provoquent, il est vrai, des applaudissements, mais qui ne changent pas les opinions. Les trucs oratoires lui sont inconnus. Il n'habille pas la vérité, il ne la dénude pas non plus. Il va tout droit au but, discute et dissèque les arguments qu'on lui oppose et en appelle au bon sens de l'auditeur. Il désarme la passion par le calme de son raisonnement ; sans planer dans des régions inaccessibles, il sait tout regarder de haut, se mettre au-dessus des préjugés du moment et revendiquer les droits de la vérité contre les clameurs de la déraison. Il n'épousera pas une cause parce qu'elle est populaire, mais parce qu'elle lui paraît juste. Il affrontera pour cela, s'il le faut, une défaite passagère. "Dans une bonne cause," a-t-il dit dans un passage que je vais citer plus loin, "on n'est pas toujours tenu de réussir." Et une bonne cause sera éternellement bonne et finira par triompher.

Personne plus que lui n'a droit de s'approprier la devise : Fais ce que dois, advienne que pourra !

Le talent oratoire chez M. Taillon est servi par une voix forte, sonore, vibrante ; à cela, ajoutez une prestance imposante et une taille qui domine. M. Taillon est sobre de gestes, comme il est dédaigneux de périodes cadencées. Il improvise facilement et parle avec chaleur et conviction. Comme la plupart des orateurs, il faut l'entendre plutôt que le lire.

Pour cette raison même, et quoiqu'il soit d'usage, quand on parle d'un orateur, de citer de ses discours, j'éprouve un embarras à choisir un passage qui puisse rendre justice à M. Taillon. J'aime mieux prendre au hasard, car le hasard est quelquefois inspiré et, dans tous les cas, n'accuse pas la prévention ou le manque de goût. On n'a pas oublié la discussion de la question Riel à la législature de Québec. D'un côté, on faisait appel au sentiment national, voire même au patriotisme, on plaidait la cause du malheur, on prenait la défense des vaincus. De l'autre, on répondait : "Nous ne sommes pas les juges des faits dont vous vous plaignez, nous n'avons pas de juridiction, le tribunal devant lequel vous instruisez votre cause est incompétent." M. Taillon parlait au nom du gouvernement, il n'avait qu'une arme à opposer aux brûlantes harangues de ses adversaires, le raisonnement. Je citerai la péroraison de son discours, qui le résume tout entier :

"On ne peut que déplorer qu'on abuse ainsi des plus nobles sentiments. Réservons donc ces grands moyens pour les grandes causes. Ayons donc du respect pour ces grands sentiments qui ne peuvent avoir rien de commun avec les partis et les petites affaires des coteries politiques. S'il en était autrement, je ne reconnaîtrais pas ces nobles sentiments. Les vrais patriotes sont ceux qui renoncent loyalement à certains avantages pour eux et pour leur parti, pour accomplir un devoir très élevé, celui d'enseigner à leurs électeurs à se servir de notre constitution, à leur montrer la manière de l'appliquer pour le bonheur du pays tout entier. J'aurais bien voulu entendre l'honorable député de Châteauguay exprimer les idées que je m'efforce de faire partager à la Chambre. J'aurais voulu que tous ceux qui ont parlé en faveur d'une cause plus noble que celle d'un parti, eussent parlé raison, et la discussion aurait

produit de bien meilleurs résultats. Au moins, nous aurions passé notre temps à accomplir une tâche utile et élevée, celle d'enseigner le peuple sur la manière dont la constitution doit être appliquée et comprise. Mais non, on a cherché à écarter les sentiments élevés pour les remplacer par des appels aux préjugés. Je le regrette pour les libéraux et pour le pays. Je dirai à ceux qui ont parlé des dangers que court l'autonomie de la province : Ne craignez rien, nous serons heureusement à l'abri de tout danger, tant que nous resterons dans les limites de notre juridiction.

"La constitution nous donne tous les pouvoirs qu'il faut pour assurer notre bonheur comme peuple. Je ne redoute pas les lois que l'on pourra faire, qui empièteraient sur nos attributions, car les tribunaux sont là pour nous protéger. Ce que je redoute, c'est cette tendance à torturer la constitution pour des fins de parti, surtout en discréditant notre province aux yeux du reste du Canada, en faisant de cette Chambre une simple chambre de discussion, un véritable *mock parliament*. Avec ce système, bientôt le peuple n'aura plus confiance dans cette chambre. Et si, un jour, il se convainc que les sommes que nous dépensons ainsi sont beaucoup trop considérables pour les avantages qu'il en retire, s'il croit un jour que l'union législative vaudra mieux que le nouveau système introduit par ces discussions de sujets qui relèvent d'une autre juridiction, quels seront ceux qui seront responsables de la destruction de nos libertés provinciales, sinon les gens qui nous demandent de sortir des bornes que la constitution nous donne ?

"Je ne dissimule pas que ce que nous faisons en ce moment pourra tourner contre nous. Je ne puis pas dire, comme on l'a insinué dans un journal libéral, que je m'en moque. Non, je ne puis dire cela, car j'entends briguer les suffrages de mes électeurs ; mais je ne suis pas obligé de subir les préjugés et d'en triompher. Dans une bonne cause, on n'est pas toujours tenu de réussir. Le peuple pourra être trompé aux élections prochaines, mais le jour de la revanche n'en sera que plus beau et plus éclatant."

Cette longue citation donne une idée suffisante du style oratoire de M. Taillon. Je me permettrai cependant de signaler au lecteur un autre discours de M. Taillon. C'est celui qu'il prononçait à la

législature de Québec, le 25 mai 1888, lors du débat sur les résolutions de la conférence interprovinciale. C'est un modèle de puissante dialectique, en même temps qu'une savante discussion sur la position que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) a faite aux provinces du *Dominion*.

Une autre chose à noter pendant que je parle du talent oratoire de M. Taillon, c'est la rapidité du trait, la riposte vigoureuse et incisive, le mot pour rire, qui suffisent quelquefois pour confondre un adversaire et gagner les suffrages de l'auditoire. Combien de fois, à la chambre de Québec, il a mis les rieurs de son côté, aux dépens d'un contradicteur formidable, par un mot jeté en travers d'une discussion acrimonieuse. Il serait à désirer que l'on conservât quelques-unes de ces réparties, ne fût-ce que pour démontrer que le vieux sang gaulois ne se dément pas aux bords du Saint-Laurent. Je ne citerai que le dernier mot de M. Taillon : encore ne suis-je pas sûr que ce soit le dernier, car la scène que je reproduirai de la *Minerve* du 29 novembre 1893 se passait il y a deux mois.

On discutait à la Législature la question de l'impôt. Le sujet était aride, puisqu'on entassait chiffres sur chiffres et que les orateurs péroraient derrière tout un rempart de *livres bleus*. Enfin, la parole fut donnée à M. Dechêne, député de l'Islet. Je reproduirai, sans autre commentaire, le compte rendu du journal.

" M. Dechêne, continuant le débat, dit : L'honorable premier ministre, incapable de soutenir sa politique, attend encore des lumières qui viennent d'en haut, qui viennent d'en bas, qui viennent de gauche ou de droite.

" M. Taillon. — Oui, mais pas d'en face. (Rires et applaudissements).

" M. Dechêne, très interloqué, se perd dans son discours et balbutie des phrases sans suite jusqu'à six heures, alors que la séance est suspendue."

Je ne sais si l'on fait injure à M. Dechêne en disant qu'il fut interloqué, mais il y a cent contre un à parier que la riposte de M. Taillon fut un délassement aussi délicieux qu'imprévu pour les pauvres députés que les dissertations mathématiques des orateurs forts en chiffres disposaient sans doute à bâiller.

Dans les pages qui précèdent, j'ai surtout parlé de M. Taillon comme homme politique. Il convient que j'ajoute un mot sur sa carrière au barreau. Je signalerai d'abord un fait assez singulier aux amateurs de paradoxes.

Il est indiscutable que le travail de la législation demande, plus que toute autre besogne, un tempérament de jurisconsulte et que rien n'est plus propre à mûrir les connaissances légales et la science juridique que la confection des lois. S'il le fallait, je pourrais citer de grands noms à l'appui de ma thèse, tels que celui du chancellier d'Aguesseau ; mais il est évident que le travail de comparaison des divers systèmes de législation, la nécessité dans laquelle on se trouve de tenir compte des lois existantes et de prévoir les débats que pourrait susciter l'omission d'un seul mot dans un texte de loi, sont éminemment propres à former des jurisconsultes. Et pourtant, dès que l'homme de loi met le pied dans l'enceinte de nos assemblées législatives,— à part de rares exceptions — il commence à se désintéresser des choses de sa profession.

Cependant, ce paradoxe est d'une solution facile et on n'a qu'à examiner de près le fonctionnement de la machine parlementaire pour trouver le mot de l'énigme. En effet, bien que la fonction primitive, et pour ainsi dire naturelle, de la législature fût de faire des lois, le Parlement, en Angleterre comme dans les colonies, a assumé ou usurpé une autre fonction qui n'a pas tardé à prendre le premier rang. Il s'est constitué le juge de l'administration des affaires publiques et le suprême arbitre du ministère. C'est en contrôlant cette administration qu'on fait vraiment de la politique, et cette besogne est d'une nature si absorbante qu'elle paraît aujourd'hui réclamer toute l'attention du législateur. Souvent les lois, et nous n'entendons pas parler des moins remarquables, sont l'ouvrage d'hommes qui ne font même pas partie de la législature. Cette dernière les vote, quelquefois les dénature, mais assurément ne saurait en réclamer la paternité.

Cependant, on ne peut pas dire que M. Taillon se soit désintéressé de sa profession ; au contraire, je crois qu'il y est fortement attaché. Sa carrière au barreau a été honorable et distinguée. Il y a rempli les positions les plus élevées, il a été bâtonnier de la

section de Montréal et bâtonnier général de l'ordre pour la province de Québec. Il porte le titre de conseil de la Reine, ce qui est une présomption, je ne dirai pas *juris et de jure*, mais une présomption légale de science juridique, puisque ces conseils ont officiellement le titre de *Her Majesty's counsel learned in the law*. Il n'a pas perdu le sens légal ni la science des lois ; il a été chargé de causes célèbres, entre autres de la cause d'*Auger et al.* vs. *Laboute et al.*, mieux connue comme l'affaire des marguilliers de Notre-Dame de Montréal. On l'a souvent désigné pour remplir des vacances dans le banc judiciaire et ce ne serait là que le juste couronnement de sa carrière.

En dehors de la politique, le premier ministre de la province de Québec n'a que des amis. Les jeunes, surtout, reçoivent de lui l'accueil le plus sympathique. Absolument sans prétention, il est d'une modestie d'autant plus belle qu'on ne saurait douter de sa sincérité. Dans le monde, il fréquente de préférence les cercles où l'on fait de la musique, et une voix de baryton agréablement timbrée lui permet de prendre part aux concerts improvisés qu'on y donne. Pour ceux qui aiment les rapprochements, j'ajouterai que c'est là un point de ressemblance avec le premier ministre actuel de l'Angleterre, qui, au retour d'une séance orageuse de la chambre des communes, ne manque pas, dit-on, de s'asseoir au piano pour oublier, dans l'harmonie de la musique, la discorde des discussions politiques.

Ces quelques pages suffisent pour dépeindre — pour ceux qui ne le connaissent pas, si réellement il s'en trouve — un homme d'État vraiment digne de figurer dans la série des *Hommes du Jour*. En les relisant, l'idée me vient que peut-être ceux qui ne connaissent pas M. Taillon — je n'ai pas besoin de m'excuser auprès des autres — seront d'avis que je n'ai pas trouvé assez de défauts au sujet de cet article qui, comme tous les autres mortels, doit être pétri de boue et soumis aux misères qui affligent le reste de l'humanité. Au fait, j'aurais peut-être pu signaler un défaut chez M. Taillon : le manque de confiance en lui-même ; mais ce défaut est si rare chez nos hommes politiques qu'on ne l'aurait probablement pas accepté comme vraisemblable. Admettons cependant qu'il existe, puisque tout tableau doit nécessairement avoir ses ombres ; mais ajoutons

que ce défaut ne saurait qu'augmenter notre admiration pour un homme d'État qui est un véritable homme de bien et qui ne cherche pas son propre agrandissement, mais celui de sa patrie, la patrie de tous les Canadiens : la province de Québec.

P. B. MIGNAULT.

MONTRÉAL, août 1894.

Québec, 24 octobre 1894

M. L. A. Taché,
Montréal.

Cher Monsieur,

Puisque vous le voulez absolument, je vous écris quelques lignes. Vous m'offrez une place parmi les Hommes du jour, dans votre Galerie de Portraits Contemporains. J'en suis flatté; mais en acceptant, je pense au malheureux qui entreprendra de faire mon portrait. Il lui faudra beaucoup de bienveillance et ... d'imagination. Dites lui que je ne tiens pas à ce que le portrait soit fidèle; surtout qu'il ne cherche pas, comme mon ami David, à faire croire que je me trouve heureux dans la politique. C'est une carrière que j'ai embrassée sans l'aimer. Je confesse ma faute; mais j'en rejette la responsabilité sur les amis qui m'ont dit que je pouvais être utile à mon parti et à mon pays. Ai-je partagé cette illusion? Je ne me crois pas obligé de répondre.

Bien à vous

L. O. Taillon

LES HOMMES DU JOUR

LEWIS JAMES SEARGEANT

LEWIS JAMES SEARGEANT

Lorsque la plume impartiale de l'histoire racontera l'organisation et le développement de cette grande entreprise commerciale qui a nom "la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du Canada," l'on trouvera, croyons-nous, que cette histoire est aussi celle de la croissance, du développement du progrès et de l'avancement matériel de notre pays. Dire que la population suit toujours la trouée du chemin de fer n'est pas ici une simple vérité de La Palisse ; c'est le résumé de ce qui s'est passé chez nous depuis que la première pelletée de terre fut jetée sur le premier terrassement du chemin de fer le Grand Tronc, et que le vaste capital des actionnaires britanniques fut consacré à l'augmentation de la richesse matérielle de notre pays, devenu aujourd'hui, grâce à ce concours, la dépendance la plus précieuse de l'Empire par sa situation et par le caractère, la probité et l'esprit d'entreprise de sa population.

Le chemin du Grand Tronc fut aussi une école où le talent des ingénieurs put se donner carrière. Il fallut franchir des fleuves bien plus larges que ceux du vieux monde, niveler d'énormes rochers, percer des tunnels sous-marins. Enfin, la construction de cette grande voie qui ouvre à la colonisation de vastes régions, notre héritage naturel, qui rend accessibles à nos négociants, industriels et fermiers, les riches trésors de la terre et des eaux, et transporte les produits des champs et des forêts, est bien l'un des exploits les plus intéressants et instructifs, dans l'histoire du commerce et des arts, du siècle qui finit, siècle fameux pour le progrès des sciences et des inventions. Bien audacieux celui qui, il y a cinquante ans, eût prédit ce qui résulterait de la construction de cette gigantesque

voie d'acier et de fer dont le réseau s'étend aujourd'hui de Lévis jusqu'aux extrémités occidentales du Canada et de la république voisine. Heureusement pour ces hommes hardis et clairvoyants qui placèrent dans cette entreprise non seulement leur argent, mais leur intelligence et leur courage, les hommes placés à la tête du Grand Tronc, soit comme présidents, soit comme gérants généraux, ainsi que les nombreux employés qui administrent, chacun dans sa branche, les affaires du chemin, furent et sont gens d'un discernement rare et d'un excellent jugement, bien versés dans tous les détails, possédant à un haut degré les qualités qui assurent le succès des grandes entreprises.

Sans doute, pendant la période de construction, il y eut souvent des moments de découragement et même de désarroi, car le pays était nouveau, la population rare, et le coût dépassait de bien des millions les estimations des projeteurs. Dès le début, beaucoup de gens en prédirent l'insuccès. On affirmait partout que l'affaire était mauvaise et que la ruine attendait les constructeurs. Mais l'histoire de toutes les entreprises de chemin de fer, surtout dans les pays nouveaux, n'est-elle pas la même sur ce point? De temps immémorial, le monde eut ses prophètes de malheur et il y aura des Cassandre jusqu'à la fin des ans. Pour certaines gens, il est plus facile de décrier une entreprise que d'aider à son accomplissement. Il était donc tout naturel que le Grand Tronc eût à subir ces désagréments, mais ses propriétaires savent que leur placement a porté de bons fruits, quoique le rendement soit quelquefois resté en deçà de leurs espérances. Aujourd'hui, le chemin de fer le Grand Tronc est un des grands travaux publics du monde. Peu de systèmes le surpassent en longueur ; par ses raccordements à l'est, à l'ouest, au nord et au sud, il offre au public voyageur des avantages qui placent cette ligne au premier rang des voituriers.

Dans les jours sombres qui survinrent, même après qu'on eut surmonté les premiers obstacles et triomphé des premières difficultés, le Grand Tronc n'eut jamais d'ami plus inébranlable et qui crut plus fermement en son avenir, jamais il n'eut de travailleur plus infatigable que celui dont le nom apparaît en tête de cette esquisse — esquisse qui, malheureusement, ne donne qu'une idée imparfaite de sa carrière. Il a vécu d'une vie d'épreuves, et,

comme son prédécesseur immédiat, a surmonté des obstacles bien propres à ébranler les courages les mieux trempés.

M. Lewis James Seargeant, qui succéda à Sir Joseph Hickson comme gérant général du Grand Tronc, fit preuve dès sa jeunesse, par ses travaux sur les principales voies ferrées de son pays natal, qu'il possédait à un haut degré les aptitudes d'un homme de chemin de fer. Il naquit à Trowbridge, Wiltshire, Angleterre, où il reçut une éducation soignée et apprit les premiers principes de la profession qu'il a exercée depuis avec une habileté, une prudence et un succès si remarquables. Il brilla à l'école, occupa un rang élevé dans ses classes, fut aimé et estimé de ses condisciples. Ce fut sur le South Wales Railway qu'il fit ses premières armes dans la carrière où il était destiné à briller ; il y surveilla son département avec tant d'assiduité que la promotion ne se fit pas attendre. Cette ligne se raccordait avec le plus important système de voies ferrées de la Grande-Bretagne, le Great Western, dont le capital-actions est de £83,000,000 et le parcours de 2,482 milles. La compagnie du South Wales Railway s'occupa constamment de l'extension de Milford Haven comme grand port de mer international, en vue surtout du commerce américain qu'elle s'efforçait énergiquement d'augmenter. Pendant son service sur ce chemin, M. Seargeant, quoique tout jeune, jouit d'une popularité remarquable parmi ses chefs et ses subordonnés ; lorsque la compagnie South Wales s'amalgama au Great Western, les propriétaires se rendirent chez lui et, en reconnaissance de ses services distingués, lui présentèrent un cadeau généreux.

A cette même époque, il obtint la surintendance de la division South Wales et en cette qualité rendit aux propriétaires des services qu'ils n'oublièrent jamais. Il était en voie directe de promotion et n'eut pas à attendre longtemps. Le président de la compagnie Great Western était alors le comte de Shelburne, fils de celui qu'on a surnommé le Grand Comte (*Great Earl*), qui deux fois refusa un marquisat, et père de Lord Lansdowne, qui succéda à Lord Lorne en qualité de gouverneur général du Canada et remplaça le marquis de Dufferin et Ava à la vice-royauté des Indes. Lord Shelburne et Sir Daniel Gooch, l'un des principaux promoteurs du câble transatlantique, restèrent toujours ses amis dévoués. Le

jeune surintendant ne cessa jamais de jouir de leur entière confiance et il leur plut tellement qu'une vacance étant survenue dans le personnel du South Devon Railway, M. Seargeant fut immédiatement nommé premier officier de cette importante ligne, et plus tard une position semblable lui fut donnée sur les Cornwall & West Cornwall Railways, qui, ensemble, formaient un système complet entre Exeter et Penzance. C'est vers ce temps qu'il fit la connaissance de M. Brunel, ingénieur célèbre et savant militant, déjà connu par ses expériences sur le système atmosphérique pour le compte du South Devon, et qui venait alors de mettre le comble à sa popularité par ses plans pour la traverse de la rivière Severn.

En entrant en fonctions M. Seargeant trouva que la situation du South Devon était loin d'être florissante ; ce n'était pas une tâche facile qu'il avait entreprise. Il cumulait les fonctions de gérant général, de secrétaire et aussi de secrétaire de la commission conjointe des compagnies Great Western, Bristol & Exeter, South Devon et Cornwall, dont il représentait officiellement les intérêts devant les commissions parlementaires avec une prudence sans égale, de l'aveu de tous ses contemporains. Nous avons dit que les finances du South Devon étaient en fort mauvais état lorsque M. Seargeant en prit la direction. Peu après son accession, cependant, il survint un changement qui augmenta considérablement les dividendes. La nouvelle de son succès se répandit dans toute l'Angleterre et l'on se disputa le jeune gérant. Parmi les situations qui lui furent alors offertes, on mentionne celle d'agent ou de principal officier d'une des plus importantes voies ferrées de l'Inde. C'était vraiment un grand compliment, car cette position exigeait des talents spéciaux et brillants ; un tact et un jugement sûrs sont exigés chez ces fonctionnaires, non seulement par les compagnies, mais aussi par le gouvernement indien, qui exerce sur eux une active surveillance. M. Seargeant hésita, mais la compagnie Great Western le pria de rester où il était et une promotion rapide s'ensuivit naturellement. Le département du trafic passa dès lors sous sa surveillance directe. Il réussit à en arriver à une entente avec les représentants de compagnies rivales, en vertu de laquelle le trafic était équitablement divisé entre le Great

Western et les réseaux London et South Western aux divers points où ces vastes systèmes se touchent et se font concurrence.

Malgré tous ces succès en Angleterre, M. Seargeant comprenait que son talent incontesté trouverait un champ plus vaste dans le monde nouveau au-delà de l'Océan. La compagnie du Grand Tronc, toujours à la recherche des intelligences d'élite pour les associer à son entreprise, jeta les yeux sur lui. On le savait administrateur habile, prudent, courageux, ayant l'orgueuil de sa profession. Énergique, entreprenant, populaire parmi les hommes d'affaires, il était constamment consulté par ceux intéressés à la direction des voies ferrées. On lui fit des offres telles qu'en justice pour lui-même, il lui fut impossible de refuser. En 1874, il se démit de toutes ses charges en Angleterre, au grand regret de tous ses anciens chefs et compagnons, et traversa l'Atlantique pour unir sa destinée à celle de la grande entreprise qu'il administre aujourd'hui avec un tact et une habileté consommés. M. Seargeant conserve précieusement un grand nombre de souvenirs d'une grande valeur, preuves du respect et de l'estime que lui portaient ses anciens chefs et associés, les directeurs et officiers des compagnies dont il faisait partie en Angleterre. Avant son départ, de riches cadeaux lui furent présentés par des gens occupant de hautes positions dans le monde officiel et social de la Grande-Bretagne, et même de la part de ceux qui avaient été placés sous ses ordres, il conserve des souvenirs qui lui sont très précieux. Avant son embarquement pour le Dominion, on lui présenta aussi plusieurs adresses dont chaque ligne respire l'estime et l'affection. Il est donné à peu d'hommes de quitter leur patrie ainsi comblés, mais M. Seargeant est un de ceux qui méritent et qui commandent le respect, et sa carrière au Canada a justifié amplement les paroles prophétiques de ses amis, lors de son départ de Liverpool pour notre pays qui, depuis ce moment, devint le sien.

Quoique séparé de la Grande-Bretagne, son ancienne patrie, par toute la largeur de l'Océan, M. Seargeant n'a jamais oublié les anciennes compagnies qu'il a servies autrefois, encore moins ses amis sincères et éprouvés, le président actuel, ancien gérant général, M. Grierson, auteur de *Railway Rates, English and Foreign*, et autres vétérans de la compagnie Great Western, d'Angleterre, avec

lesquels il avait passé autrefois tant d'heureuses années. Le temps n'a fait que cimenter ces amitiés.

Comme nous l'avons dit, il arriva à Montréal en 1874, et entra immédiatement en fonctions comme gérant général du trafic sur notre continent, charge qu'on peut dire qu'il a créée, tant il lui a donné d'importance et d'extension. Dès la première année, il effectua un grand nombre de réformes et d'améliorations dans son département. En sa qualité de vice-président du conseil exécutif du Grand-Tronc, pendant la présidence de Sir Joseph Hickson, M. Seargeant se distingua tellement que les actionnaires anglais ne tardèrent pas à reconnaître ses services en le nommant vice-président de la compagnie Chicago & Grand Trunk et des lignes de raccordement. Il ne se démit cependant pas de sa charge de gérant du trafic, persuadé qu'il pourrait remplir, à la satisfaction de ses chefs, ces multiples devoirs.

M. Seargeant, comme gérant général du trafic du Grand Tronc, avait assurément, même dans les circonstances ordinaires, de quoi l'occuper suffisamment. Mais il ne faut pas oublier que, lorsqu'il entra en fonctions, il n'avait pas de précédents pour le guider, la route qu'il devait suivre n'était pas jalonnée, personne ne possédait assez d'expérience pour lui dire ce qu'il devait faire. Il eut, en un mot, à créer la charge ; il le fit promptement et à la grande satisfaction de ses chefs. Il se dévoua au Grand Tronc entièrement, sans réserve, et se distingua surtout dans ces importants arbitrages qui ont procuré à la compagnie son ample part du commerce américain, qui ne contribue pas peu à grossir le chiffre général de ses affaires. Lorsque fut formée la *Central Traffic Association* des lignes américaines occidentales, son nom parut un des premiers sur la liste des fondateurs. Il représenta souvent la compagnie du Grand Tronc aux assemblées de la commission des présidents, à New-York, en l'absence de l'ex-gérant général, Sir Joseph Hickson, il est maintenant membre de la commission du *Trunk Line Board of Presidents.* Il fut un membre militant de la commission des vice-présidents dans la même importante organisation, et en cette qualité, rendit d'importants services à sa compagnie. Dans ses relations officielles avec les représentants d'autres lignes, il fit toujours valoir avec beaucoup d'habileté l'importance de la répartition du trafic

parmi les lignes intéressées, au lieu d'une concurrence ruineuse et fatale non seulement pour elles mais aussi pour le public. Pendant de longues années, il avocassa le règlement de toutes les disputes entre chemins de fer, suivant les principes de l'équité, et le règlement de tous leurs différents par l'arbitrage, le moyen le plus juste et le plus pratique. Quoique toujours inébranlable lorsqu'il s'agit des intérêts du Grand Tronc, M. Seargeant a toujours joui du respect et de l'estime des directeurs de lignes rivales, à cause de ses opinions raisonnables et de sa modération. Jamais de sa vie il n'a favorisé l'injustice envers le public ou les particuliers.

M. Seargeant est un homme d'une rare culture, excellent linguiste, un érudit, très versé dans tout ce qui se rapporte aux questions de chemins de fer. Il collabore très fréquemment au *Railroad Review* et y fait autorité. Il y a quelques années, il visita l'Europe pour étudier les systèmes de chemins de fer anglais, français et italiens. Mais son voyage ne lui apprit rien de très important, car il se trouva que le système du Grand Tronc pouvait se comparer favorablement à ceux du vieux monde.

Depuis sa nomination à la charge plus importante de gérant général de la compagnie du Grand Tronc, il a eu plusieurs fois l'occasion de faire voir combien il en était digne. Pendant la période difficile de la grève des houilliers des États-Unis, en 1894, lorsque la compagnie s'est vu obligée de fermer ses usines et de congédier des centaines d'ouvriers, M. Seargeant eut à accomplir un devoir qui lui fut bien pénible, car il est charitable et humain, et il connaissait les conséquences de l'ordre qu'il était obligé de donner, en sa qualité de principal officier du chemin. Lorsque vint l'ordre de prendre tous les moyens possibles pour réduire la dépense, M. Seargeant n'avait qu'une chose à faire. Peut-être vaudra-t-il mieux, à ce sujet, citer ses propres paroles. Parlant à un journaliste, il dit :

"Vous me demandez si, après avoir réduit de dix pour cent l'effectif du chemin, nous songeons encore à réduire les salaires. Je dirai ceci : Les instructions du bureau de direction sont de réduire au plus bas chiffre possible et aussi judicieusement que je le puis les frais d'exploitation, et de ne pas faire de nouvelle

dépense sur le compte du capital. La compagnie a déjà dépensé à peu près soixante-cinq millions sterling et le rendement est si maigre, eu égard au capital, que les capitalistes ne désirent pas s'engager plus avant. Depuis un grand nombre d'années, le Grand Tronc est exploité plus économiquement que les autres chemins de fer. Il n'y a eu ni gaspillage ni excès. Il est, par conséquent, difficile de faire de nouvelles économies, surtout puisque mes instructions portent qu'il ne faut rien faire pour nuire au bon fonctionnement de la ligne. Pendant l'année courante, nous avons à rencontrer certaines obligations fixes. C'est là une nécessité de la situation et à tout prix il faut que ces obligations soient payées. J'ai pu faire certaines réductions pendant les mois de février, mars et avril. Quand rentreront les comptes, s'ils constatent que l'efficacité du service n'est en rien diminuée, je serai heureux, pour ma part, si nous pouvons nous en tirer sans réduire les salaires. La liste de paie de la compagnie s'élevait, en 1892, à $8,800,000, et en 1893, à environ $8,700,000. Ces chiffres comprennent les salaires dans tous les départements généraux, trafic, génie, mécanique et fournitures. On comprendra donc qu'une réduction minime de la dépense donne des résultats très importants aux propriétaires. Nos hommes sont tous bons et intelligents. De temps à autre, il surgit des mécontents et des demandes d'augmentation de salaire, mais en somme, si la chose devenait absolument nécessaire pour maintenir le crédit de la compagnie, nous nous soumettrions tous de bonne grâce, je crois, à l'inévitable, en acceptant une réduction temporaire. En même temps, mon propre sentiment est qu'il vaut mieux, si c'est possible, s'en tenir à une échelle modérée et uniforme de rémunération pour les employés que d'augmenter et réduire les salaires suivant les besoins du moment.''

C'est surtout aux époques dangereuses de dépression commerciale que les qualités administratives de M. Seargeant brillent d'un vif éclat. Prudent et clairvoyant, il organise le succès plusieurs mois à l'avance. C'est ainsi que, voyant le trafic décroître peu à peu, il se hâta d'examiner ses ressources, de s'enquérir des causes et de se tenir prêt aux éventualités qui, suivant ses prévisions, devaient survenir. Les événements lui donnèrent raison. L'expo-

sition universelle de Chicago fut pour lui un enseignement précieux, et les sages en étudient encore, avec profit, les résultats commerciaux. Voici une pensée tombée de ses lèvres, il y a peu de temps, et qui mérite d'être recueillie :

"En ce moment les transactions internationales sont à peu près nulles. Personne ne veut acheter des marchandises avant de savoir quels droits ils auront à payer. Lorsque disparaîtront ces difficultés fiscales, le commerce local et international devra s'améliorer. Quant à la situation générale des affaires aux États-Unis, MM. Depew, Flower, Goddard et autres, qui représentent en grande partie les intérêts des voies ferrées dans la République, sont d'un avis encourageant ; ils pensent que les nuages se dissipent graduellement et que la situation s'améliore. Un autre indice rassurant c'est que les compagnies faisant partie des différentes organisations, aux États-Unis, s'entendent mieux quant aux taux de transport de voyageurs et de marchandises. Je parle des grandes lignes et des associations centrales de trafic qui contrôlent toutes les voies ferrées entre St-Louis, Chicago et la mer. Quant au Grand Tronc, on peut s'attendre à une diminution énorme dans les recettes hebdomadaires, comparées à celles de 1893. L'exposition universelle fut inaugurée le premier mai, l'année dernière. Tout d'abord, le trafic n'en fut guère affecté, et toutes les compagnies furent déçues dans leurs espérances. Les trains spéciaux cessèrent, le service ordinaire suffisant aux besoins. Mais, vers le temps de la clôture de l'exposition, en septembre et en octobre, le rendement s'éleva bien au-dessus de celui de 1892. Nous avons maintenant à lutter contre ces chiffres élevés, il est raisonnable de croire que la comparaison sera défavorable ; elle pourrait donner lieu à des déductions fausses, si la cause n'en était pas connue. Je prévoyais que l'exposition universelle nuirait au trafic ordinaire, aux bains de mer et aux lieux de villégiature, quant aux voyageurs, et en détournant l'attention du peuple des entreprises commerciales. Ceci eut lieu, mais les conditions financières extraordinaires entourant les transactions commerciales aux États-Unis rendirent la situation bien plus mauvaise. Il y eut, pendant toute cette période, une espèce de panique. Nombre de compagnies de chemins de fer, au-delà de la frontière, tombèrent en banqueroute,

et il existait un état de chose qui, espérons-le, ne se renouvellera jamais. Il n'y aura pas de trafic comparable à celui créé par l'exposition universelle, mais nous pouvons espérer, je crois, une reprise générale des affaires ordinaires. Cela mitigerait certainement la diminution prévue dans notre recette hebdomadaire, si les difficultés fiscales dont j'ai parlé cessaient et si les affaires reprenaient leur cours normal. En ce moment, on demande partout le transport à bon marché, et il est absolument vrai que les chemins de fer transportent aujourd'hui presque au prix coûtant et ne laissent aucun profit à la compagnie. C'est de toutes parts une lutte pour la vie ; sans doute les mieux organisés survivront et j'espère que le Grand Tronc est du nombre de ces derniers."

Encore une citation pour finir :

"Quant à l'immigration de l'année, il me semble que l'état des choses aux États-Unis et au Canada n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de travailleurs. Il y a à cette heure, sur ce continent, des milliers, peut-être des centaines de milliers d'hommes sans ouvrage. Puis le prix du blé et autres céréales est en ce moment si bas et la demande si limitée comparativement, qu'il semble inutile d'augmenter le chiffre de la production. Il doit y avoir trop de céréales dans le monde, si j'en juge par le prix qui, je crois, en septembre dernier, est descendu à cinquante-cinq centins le minot de blé. Une autre raison qui milite contre l'importation de nouveaux travailleurs sont les grèves sans cesse renaissantes, faute de tribunaux qui empêchent le recours à l'*ultima ratio* dans les disputes entre patrons et ouvriers."

D'un aspect imposant, M. Seargeant est néanmoins très abordable et plaît à tous ceux qui ont affaire à lui. Il est un des gouverneurs du Royal Victoria Hospital et de l'Hôpital Général de Montréal et un membre du St. James Club, Montréal, et du Rideau Club, Ottawa. Président des compagnies de chemin de fer Chicago & Grand Trunk ; Detroit, New Haven & Milwaukee ; Grand Trunk Junction ; Chicago, Detroit & Canada Grand Trunk Junction ; Michigan Air Line, et vice-président de la International Bridge Company. M. Seargeant a épousé mademoiselle Elizabeth Sedley Barnes, de Londres, Angleterre, sœur

du Dr Robert Barnes, médecin célèbre, auteur d'un grand nombre de traités très-estimés.

GEORGE STEWART.

QUÉBEC, août 1894.

[Traduit par R. E. BOUCHETTE].

344129